BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

A Meaux, chez **LE BLONDEL,** libraire de la Société.

—

A Paris, chez Auguste AUBRY, 16, rue Dauphine.

—

A Melun, chez Mme Ve THUVIEN, libraire.

A Coulommiers, chez BRODARD, libraire.

A Fontainebleau, chez LACODRE, libraire.

A Provins, chez LE HÉRICHÉ, imprimeur-libraire.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ACADÉMIE D'ARCH
DE BELGIQ

Fondée à MELUN, le 16 mai 1864

TROISIÈME ANNÉE

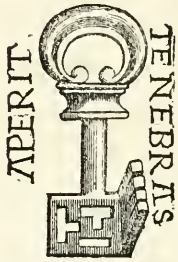

MEAUX

TYPOGRAPHIE DE J. CARRO

IMPRIMEUR DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

1866

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMPOSITION DES BUREAUX POUR 1866 ET 1867.

BUREAU CENTRAL.

Présid^t de la Société : M. Ad. Le Doulcet Mis de Pontécoulant.
Vice-Président de la Société : M. A. Carro.
Vice-Président honoraire : M. F. Bourquelot.
Secrétaire-général : M. Th. Lhuillier.
Trésorier général : M. Courtois.
Archiviste de la Société : M. Lemaire.

COMITÉ CENTRAL

(Composé de MM. les Presidents et des delégués des Sections, il se réunit sur la convocation du Président toutes les fois que le besoin l'exige)

MEMBRES DU COMITÉ.

MM. Ad. Le Doulcet Mis de Pontécoulant. — A. Carro. — A. Dauvergne.— J. David.— Le Vte de Ponton d'Amécourt. — F. Lajoye. — Le Cte B. d'Harcourt. — Courtois. — Lemaire. — Lhuillier. — Bayard. —Thibault. — de Colombel. — Poyez. — F. Bourquelot.

COMMISSION DES FINANCES

(Réunion semestrielle au domicile du Trésorier général)

MM. Eymard. — Cauthion. — de Corny.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. le Cte de Champagny. — Brunet de Presle. — Le Vte de Ponton d'Amécourt. — Le Cte de Fontaine de Resbecq. — Le Cte de Circourt.

BUREAUX DES SECTIONS.

SECTION DE COULOMMIERS

(Réunion trimestrielle de la Section, sur convocation de son Président).

Président : M. Anatole Dauvergne. — Vice-Président : M. Prechez. — Délégué : M. A. Bayard. — 1er Secrétaire-Trésorier : M. F. Ogier de Baulny. — 2e Secrétaire : M. P. Lefèvre.

SECTION DE FONTAINEBLEAU

(La Section se réunit mensuellement le dernier lundi du mois.)

Président : M. J. David. — 1er Vice-Président : M. A. Tabouret. — 2e Vice-Président : M. Cauthion. — Délégué : M. Thibault. 1er Secrétaire : M. Gaultron. — 2e Secrétaire : M. Maxime Beauvillers. — Archiviste : M. Chennevière. — Trésorier : N.

SECTION DE MEAUX

(Réunion tous les deux mois, le premier lundi du mois)

Président : M. le Vte de Ponton d'Amécourt. — Vice-Président : M. l'abbé Denis. — Délégué : M. de Colombel. — Secrétaire : M. l'abbé Petithomme. — Archiviste : M. Lefebvre-Thiébault. — Trésorier : M. Le Blondel.

SECTION DE MELUN

(Réunion mensuelle, le premier dimanche de chaque mois)

Président : M. F. Lajoye. — Vice-Président : M. Labiche. — Délégué : M. Poyez. — 1er Secrétaire : M. G. Leroy. — 2e Secrétaire : M. Lhuillier. — Trésorier : M. Courtois.

SECTION DE PROVINS

(Réunion tous les trois mois, sur convocation de son Président)

Président : M. le Cte B. d'Harcourt. — Vice-Président : M. J. Michelin. — Délégué : M. F. Bourquelot. — Archiviste-Conservateur : M. E. Bourquelot. — Secrétaire-Trésorier : M. Aug. Lenoir.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

MESSIEURS (1)

F ARMAILLÉ (comte d'), propriétaire, au château de La Rivière, commune de Thomery; à Paris, rue de la Pépinière, 104.

P ARNOUL (Auguste), propriétaire, à Maison-Rouge.

M AUBERGÉ (Victor), propriétaire, à Melun.

M AUDE, conseiller d'arrondissement, maire, à Chaumes, ou à Paris, rue Duphot, 15.

Mx AVÈNE DE FONTAINE (baron d'), maire de Villemareuil, président de la Société d'horticulture de Meaux, au château de Brinches, par Trilport (Seine-et-Marne); à Paris, rue Notre-Dame-de-Grâce, 5.

C AVÈNE DE FONTAINE (le vicomte d') propriétaire, à Coulommiers.

M BALLU, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, à Melun.

M BANCEL fils, docteur en médecine, à Melun.

C BARBIER (L.), conservateur et administrateur de la Bibliothèque du Louvre, à Paris, boulevard Saint-Michel, 95.

F BARDOT, chef d'institution, à Nemours.

M BAREILLER (P.), propriétaire, à Boissise-le-Roi, par Ponthierry.

Mx BARIGNY (Arsène), architecte, à Meaux.

F BAUDE, propriétaire, à Fontainebleau, et à Paris, 15, place de la Madeleine.

C BAULNY (Fernand OGIER DE), propriétaire, à Coulommiers.

C BAULNY (Gaston OGIER DE), propriétaire, à Coulommiers, et à Paris, rue Casimir-Périer, 2.

(1) Les lettres qui précèdent les noms indiquent les sections dont les membres font partie. C, Coulommiers; F, Fontainebleau; Mx, Meaux; M, Melun; P, Provins.

C Bayard (Adolphe), maire de Maisoncelles, par Crécy (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 108.

M Beauverger (le baron de), député de Seine-et-Marne au Corps législatif, membre du Conseil général, à Chevry-Cossigny, par Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Saint-Georges, 2 *bis*.

F Beauvilliers (Maxime), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fontainebleau.

Mx Bécheret, curé de Monthyon, par Meaux.

F Bellom, ingénieur des ponts et chaussées et conseiller municipal, à Fontainebleau.

M Bernardin (Camille), secrétaire-général des Sociétés d'horticulture de Coulommiers, Melun-Fontainebleau, avocat, à Brie-Comte-Robert.

M Béthisy (marquis de), ancien pair de France, maire de Mormant, rue de l'Université, 53, à Paris, et au château de Bressoy, par Mormant (Seine-et-Marne).

P. Béville (le général baron Yvelin de), aide-de-camp de l'Empereur, membre du Conseil général de Seine-et-Marne, à Cerneux et à Paris, rue de la Pépinière, 73.

P Blanc, notaire, maire de Bray-sur-Seine.

Mx Blavette (de), au château de Montceaux, par Trilport, et à Paris, 32, rue Bellechasse.

F Blondeau, notaire, membre du conseil d'arrondissement, à Voulx, canton de Lorrez-le-Bocage.

M Blot, artiste sculpteur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

P Boby de la Chapelle, ancien préfet, membre du Conseil général, à Provins.

M Bonneuil (le comte de), membre de la Société française d'Archéologie, au château de Montjay, commune de Bombon, par Mormant et à Paris, rue Saint-Guillaume, 31.

C Bouillé (le comte de), propriétaire, au château de Dammartin-sur-Tigeaux, par Mortcerf.

F Bouilly, juge d'instruction, à Fontainebleau.

P Bourgeat, avoué honoraire, maire de Provins.

Mx Bourgeois, à La Ferté-sous-Jouarre.

F Bourges (Ernest), imprimeur, à Fontainebleau.

P Bourquelot (Félix), professeur à l'École des Chartes, membre de la Société des Antiquaires de France, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes

au ministère de l'instruction publique; à Paris, rue du Helder, 12, et à Provins.

P Bourquelot (Émile), adjoint au maire et bibliothécaire de la ville, à Provins.

F Bouthillier-Chavigny (Vte de), président du tribunal de Fontainebleau.

P Breville (Onfroy de), sous-préfet à Provins.

C Bruère, ingénieur civil, à Coulommiers, et à Signy-le-Grand (Ardennes).

P Brunet de Presle, membre de l'Institut, professeur à l'École des Langues orientales, à Paris, rue des Saints-Pères, 61, et à Parouzeau, commune de Vimpelles, par Donnemarie (Seine-et-Marne).

Mx Burdel, ancien notaire, à Lagny.

P Burin, instituteur, à Saint-Just, par Nangis.

C Carbonnier, juge d'instruction à Coulommiers et propriétaire, au château du Rû à Aulnoy.

Mx Carro (A.), bibliothécaire de la ville de Meaux, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France, à Meaux.

Mx Carro (Jules), imprimeur, à Meaux.

P Cattet, propriétaire, à Provins.

F Cauthion, avoué, adjoint au maire, à Fontainebleau.

Mx Cavé, propriétaire, au château de Condé-Sainte-Libiaire, par Couilly.

P Cave (Honoré), fondé de pouvoirs de la Recette particulière de Provins.

Mx Cère (P.), ancien préfet, directeur de la colonie de Montevrain, à Montevrain, par Lagny; à Paris, rue de Richelieu, 79.

M Champagny (le comte de), à Trois-Moulins, par Melun, et à Paris, rue Saint-Dominique, 46.

M Chapu (Henri), artiste sculpteur, 1er grand Prix de Rome, à Paris, rue Saint-Germain-des-Prés, 13.

C Charnacé (baron Paul de), conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Charles V, 15, et au château d'Aulnoy, par Coulommiers.

Mx Charriou, instituteur, à Monthyon.

Mx Chasles (Philarète), professeur au Collége de France, à Isles-les-Villenoy; à Paris, à la bibliothèque Mazarine.

P Chaubard, docteur en médecine, président de l'Association médicale de l'arrondissement de Provins, à Donnemarie.

C Chemin, maire, à Saints, par Coulommiers.

F Chennevière, bibliothécaire de la ville, à Fontainebleau.

Mx Cinot (Amynthe), propriétaire, au Faubourg, commune de Saint-Martin-les-Voulangis, par Crécy.

F Circourt (comte Arthur de), propriétaire, à Fontainebleau ; à Paris, rue Godot de Mauroy, 33.

F Claverie, membre du conseil d'arrondissement, à Fontainebleau.

Mx Cochet, imprimeur-libraire, à Meaux.

Mx Colombel (A. de), membre du conseil d'arrondissement, à Annet-sur-Marne, par Claye-Souilly.

Mx Contesse, propriétaire, à Villenoy, par Meaux; à Paris, rue Saintonge, 61.

F Corny (Ethis de), receveur particulier des finances, à Fontainebleau.

M Costeau, notaire, à Melun.

M Cotelle (Amant), artiste peintre, à Melun.

C Courcy (le comte de), conseiller-général, maire de Nesles, au château de La Fortelle, par Rozoy; à Paris, rue Casimir-Périer, 25.

M Courtois, adjoint au maire, directeur-fondateur du Musée, à Melun.

C Crévot, notaire et maire, à La Ferté-Gaucher.

M Damour (Léon), attaché au Cabinet du Ministre de l'intérieur, à Paris, rue La Bruyère, 8.

M Dardenne fils, avocat, à Melun.

M Darnay, photographe, à Melun.

C Dauvergne (Anatole), peintre d'histoire, Officier d'académie, membre non résidant du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, conservateur honoraire de la bibliothèque de Coulommiers, à Coulommiers.

F David (Étienne), ancien ministre plénipotentiaire, membre de la Société franç. d'Archéologie, à Paris, rue de l'Oratoire, 7.

F David (Jules), inspecteur des ports, à Fontainebleau.

Mx Decoeur, propriétaire, à Lagny.

M Decourbe, artiste peintre, à Melun.

M Dégout (l'abbé J.), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Melun.

M Delacourtie, ancien avoué, conseiller d'arrondissement, à la Planche, commune de Perthes, par Chailly-en-Bière.

F Delacroix-Frainville, propr., à Bois-le-Roi, près Melun.
M Delaforge (l'abbé E.), desservant la commune de Perthes, par Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne).
C De La Tasse, propriétaire, maire de Faremoutier, canton de Rozoy.
C Delbet (Ernest), docteur en médecine, à La Ferté-Gaucher,
C Delbet (Jules), docteur en médecine, à Paris, 5, rue des Beaux-Arts.
P Delettre, propriétaire, à Donnemarie-en-Montois.
P Delondre (Paul), maire de La Chapelle-Saint-Sulpice, par Provins.
F Demarsy, archiviste-paléographe, membre de la Société française d'Archéologie, conservateur du Musée de Compiègne, à Compiègne; à Paris, rue de Tournon, 12.
F Denecourt, propriétaire, à Fontainebleau.
Mx Denis (l'abbé F.-A.), chanoine de la cathédrale à Meaux.
M Despatys (Octave), vice-président du tribunal civil, à Melun.
C Despommiers (Pierre), membre du Conseil général, à Coulommiers; à Paris, rue St-Dominique-St-Germain, 55.
M Desprez (Ed.), docteur en droit, à Melun.
F Domet, sous-inspecteur des domaines et des forêts de la Couronne, à Fontainebleau.
M Dorlin, licencié ès-sciences, chef d'institution, à Melun.
F Dorly, propriétaire à Fontainebleau, et à Paris, boulevard Beaumarchais, 70.
F Dorvet, secrétaire de la sous-préfecture, à Fontainebleau.
C Doumerc (Auguste), directeur de la papeterie du Marais, par La Ferté-Gaucher.
M Drouyn de Lhuys (Son Exc.), sénateur, ministre des Affaires étrangères, à Paris, au Ministère des Affaires étrangères.
F Dufay (Auguste), membre du conseil d'arrondissement, maire de Souppes.
Mx Dufraigne, docteur en médecine, à Meaux.
F Dumesnil (Edouard), propriétaire, à Nemours.
F Dupont-White, économiste, à Paris, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 11.
P Durvelle, curé de Vimpelle, par Donnemarie.
M Dussouy, inspecteur d'académie, à Annecy (Haute-Savoie).
F Elias, colonel, commandant militaire en second du palais de Fontainebleau.

M Erceville (le comte Gabriel d'), membre de la Société française d'archéologie, maire de Machault au château de Chapuis, par Le Châtelet-en-Brie, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 11.

F Erceville (comte Ernest d'), maire de Vulaines-sur-Seine, par Fontainebleau, et à Paris, rue Sainte-Catherine-d'Enfer, 1.

Mx Escudier (Léon), propriétaire à Villenoy, par Meaux, et à Paris, rue de Choiseul, 21.

M Eymard, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Marne, à Melun.

M Fichot, dessinateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Melun, et à Paris, 39, rue de Sèvres.

C Flamand, propriétaire, à Rebais.

P Fleurnoy, curé-doyen de Donnemarie.

M Fontaine (de Melun), avocat à la Cour impériale de Paris, rue des Deux-Portes, 1.

M Forgemol, docteur en médecine, à Tournan.

F Fourneret, docteur en médecine, à Fontainebleau.

M Fournials, Officier de l'instruction publique, principal du Collége, à Melun.

P Fourtier (Alphonse), chef de bureau au ministère des finances, à Paris, rue de Berlin.

M Fraguier (le marquis de), maire du Mée, au château du Mée, par Melun.

P Fresne (de), au château de la Boulaye, commune de Clos-Fontaine, par Nangis, et à Paris, rue Bellechasse, 15.

M Fréteau de Pény (Héracle), maire de Vaux-le-Pénil, à Vaux-le-Pénil, par Melun, ou à Paris rue Neuve-des-Mathurins, 24.

M Fréteau de Pény (le baron), conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Vaux-le-Pénil, par Melun, et à Paris, rue de Verneuil, 47.

M Fuser (Jules), licencié en droit, à Melun.

M Gabry, manufacturier, aux Fourneaux, par Melun.

F Garceau, ingénieur de la navigation, à Melun.

M Gareau (Eugène), ancien député, membre du Conseil-général, à Paris, rue Duphot, 14.

M Gassies, artiste-peintre, à Barbizon (Chailly-en-Bière).

M Gaucher instituteur-archiviste, à Champdeuil, par Guignes.

M Gaudard, premier adjoint au maire de Melun.

F Gaultron (Hippolyte), propriétaire à Fontainebleau, et à Paris, passage Saulnier, 1.

F Gaultry (Paul), notaire à Fontainebleau.

M Gillet de Kerveguen (Henri), docteur en médecine, à Melun.

F Gillet de Kervéguen (l'abbé), aumônier de l'hospice, à Fontainebleau.

Mx Gilquin, négociant en meules, à La Ferté-sous-Jouarre.

Mx Ginoux de Lacoche (de), conservateur des hypothèques, président de la Société musicale et littéraire l'*Orphéon*, à Meaux.

M Godin (Auguste), fabricant d'ébénisterie artistique, à Paris, rue de Harlay (au Marais), 7.

M Godin (Eugène), sculpteur, à Paris, rue Lallier, 6.

F Goldschmidt, astronome et peintre, à Fontainebleau.

M Goujon, curé de Champeaux, par Guignes-Rabutin.

F Guérin, maire de la ville de Fontainebleau, membre du Conseil général, à Fontainebleau, et à Paris, rue Larochefoucault, 64.

F Guibourg, sous-préfet, à Fontainebleau.

Mx Guillon des Brulons, propriétaire, à Lagny.

P Harcourt (comte Bernard d'), ancien ministre plénipotentiaire, à Melz, par Nogent-sur-Seine (Aube), 5, rue Vanneau, à Paris.

P Haussonville (le comte d'), ancien député, à Gurcy-le-Chatel, par Donnemarie (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Saint-Dominique, 101.

P Haut (Marc de), avocat, président de la Société d'Agriculture de Provins, président du Comice agricole de l'arrondissement, à Sigy; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 26.

M Hautôme, officier de l'instruction publique, inspecteur de l'Académie de Paris, à Melun.

M Hennecart, maire de Tournan, ou à Paris, rue de l'Université, 69.

M Hérisé, imprimeur, à Melun.

C Hoffmann, docteur en médecine, propriétaire du domaine de Courdoux, à Courpalay.

M Hottinguer, à Lésigny, par Brie-Comte-Robert, et à Paris, rue Lafitte, 17.

C Huguenot (l'abbé), curé de Voinsles, par Rozoy.

F Husson (le général), sénateur, à Fontainebleau.

P Husson, propriétaire, à Preuilly, près Donnemarie, et à Paris, rue Saint-Honoré, 191.

F Jacquemin, fabricant de porcelaines d'art, à Fontainebleau; à Paris, rue Paradis-Poissonnière, 52.

C Josseau, député de Seine-et-Marne au Corps législatif, avocat à la Cour impériale de Paris, Président de la Société d'horticulture de Coulommiers, maire de Mortcerf, canton de Rozoy, et à Paris, rue St-Honoré, 245.

M Kerchoff, professeur de langues vivantes, à Melun.

M Labiche père, propriétaire, à Melun.

Mx Labour, secrétaire particulier du Ministre de la Justice, maire de Saint-Pathus, canton de Dammartin, et à Paris, rue Taitbout, 9.

M La Chavignerie (E. Bellier de), employé honoraire à la Bibliothèque impériale, 16, rue de Rennes, à Paris.

Mx Lafontaine (Achille), à Lagny.

F Lagatinerie (le baron de), commissaire général de la marine, propriétaire à Fontainebleau.

M Lainé (Victor), artiste peintre, à Barbizon, par Chailly-en-Bierre.

M Lajoye (Félix), maire, conseiller d'arrondissement, membre de la Société géologique de France, à Saveteux, par Le Châtelet.

Mx Larabit, sénateur, ancien député de l'Yonne, à Luzancy, par Saâcy (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Bellechasse, 21.

M Lassus Saint-Geniès (le baron de), préfet du département de Seine-et-Marne, à Melun.

C Lasteyrie (le comte Jules de), propriétaire au château de La Grange-en-Brie (Courpalay), par Rozoy; à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

M Latour, receveur municipal à Melun.

F Laurencel (de), propriétaire à Fontainebleau.

Mx Laurent, conducteur des ponts et chaussées, à La Ferté-Jouarre.

M Laurent-Thomas, maire de Saint-Germain-lès-Couilly.

M Lavalette (Vicomte de), propriétaire et ancien rédacteur en chef de *l'Écho du Monde savant*, à Paris, quai des Célestins, 6..

F Lebeuf de Mongermont, membre du Conseil général et maire de Montereau, à Montereau-Faut-Yonne, et à Paris, place Vendôme, 12.

Mx Le Blondel, libraire à Meaux.

M Le Brasseur, propriétaire à Melun.

P Lebrun, sénateur, membre de l'Académie française, à Provins, et à Paris, rue de Beaune, 1.

F Lecat, ancien président du Tribunal de Commerce, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Montereau-Faut-Yonne.

M Léchopié (Hippolyte), ancien magistrat, à Ablon (Seine-et-Oise), et à Paris, place de la Madeleine, 19.

Mx Lefebvre-Thiébault, négociant à Meaux.

C Lefèvre (P.), cultivateur aux Aulnois, commune de Saints.

M Lefèvre, architecte, à Brie-Comte-Robert.

M Leguay (Louis), architecte expert, membre de la Société d'Anthropologie de Paris et du Comité d'Archéologie de Senlis, président de la Société d'Archéologie parisienne, à Paris, rue de la Sainte-Chapelle, 3.

P Le Hériché, imprimeur à Provins.

F Leloir, artiste graveur, à Fontainebleau.

C Leloup, architecte, à La Houssaye.

M Leloutre (Eugène), rentier, à Melun.

M Lemaire, archiviste du département de Seine-et-Marne, à Melun.

P Lenoir (Auguste), conducteur des ponts-et-chaussées, chef de bureau, à Provins.

F Lepage (Napoléon), avoué à Fontainebleau.

P Lépinois (E. de), conservateur des hypothèques, à Clermont (Oise), associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France.

M Leroy (Gabriel), archiviste de la ville de Melun, correspondant de la Société archéologique de Sens, à Melun.

Mx Le Roy, officier d'académie, docteur en médecine, à Meaux.

M Lhuillier (Théophile), secrétaire-greffier du Conseil de préfecture de Seine-et-Marne, à Melun.

M Liabastres, directeur de la Maison centrale de détention, à Melun.

C Liébert (E.), archiviste ; au château de La Grange-en-Brie (Courpalay), par Rozoy.

C Liénart, ingénieur civil, à Mortcerf, canton de Rozoy.

C Liénard (Eug.), percepteur des contributions à Saint-Ouen-les-Rebais, par Rebais.

F Litzelmann (Léon), professeur à Paris, Avenue d'Antin, 1.

M Louviot, photographe à Melun.

F Maloisel, docteur en médecine, à Fontainebleau.

C Marc (Edmond), propriétaire, à Coulommiers.
C Marceron, lieutenant de la gendarmerie, à Coulommiers.
C Maricot, notaire, à Rozoy-en-Brie.
F Marin-Darbel, propriétaire et conseiller municipal, à Fontainebleau.
F Masson, juge suppléant à Fontainebleau.
F Matignon, propriétaire, à Fontainebleau.
Mx Maury (Alfred), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, à Paris, au pavillon de l'Institut, rue de Seine, 1.
C Maussion (Ludovic de), maire de Coulommiers.
C Maussion (Anatole de), propriétaire à Coulommiers.
P Michaud, conseiller d'arrondissement, à Provins, et rue de de Clichy, 9, à Paris.
P Michelin (Jules), propriétaire à Provins.
M Michelin (Henri), imprimeur, à Melun.
Mx Morlot, architecte de la ville de Meaux.
P Moulenq, docteur en médecine, à Donnemarie.
C Moussin, imprimeur à Coulommiers.
Mx Moustier (le comte Audéric de), membre du Conseil général, à La Chapelle-sur-Crécy, par Crécy-en-Brie, et à Paris rue de Grenelle-Saint-Germain, 85.
F Multigné, propriétaire, à Fontainebleau.
C Mun (marquis de), propriétaire au château de Lumigny, par Morteerf, et à Paris, rue la Ville-l'Evêque, 27.
F Neuflieux (de Mory comte de), inspecteur des domaines et des forêts de la Couronne à Fontainebleau.
M Neveux (le baron), ancien préfet, à Tilly-Saint-Fargeau, par Ponthierry.
P Noas (de), propriétaire au château de la Boullaye, commune de Clos-Fontaine, par Nangis, et à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, 8.
P Opoix (Félix), membre du Conseil général, à Donnemarie.
C Orioli, ancien sous-directeur de la papeterie du Marais, à
F Ortmans, artiste peintre, à Fontainebleau.
Pontcharre (Isère).
F Parvenchère, notaire, suppléant du juge de paix, à Égreville.
M Perier (J.-A.-N.), ex-médecin en chef de l'hôtel impérial des Invalides, Président de la Société d'Anthropologie de

Paris, correspondant de l'Institut d'Égypte, etc., à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 22.

Mx Petithomme (l'abbé), curé de Villenoy, près Meaux.

Mx Plée (Henri), peintre-verrier, à Meaux.

C Plessier (Victor), ancien notaire, propriétaire à La Ferté-Gaucher.

F Polignac (Comte de), général, commandant militaire du palais de Fontainebleau.

Mx Pontécoulant (Ad. Le Doulcet, marquis de), officier d'académie, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Paris, 170, à Vincennes.

Mx Ponton d'Amécourt (le vicomte de), maire de Trilport, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, président de la Société aérostatique, à Paris, 36, rue de Lille.

M Poyez, avoué, maire de la ville de Melun, membre du Conseil général, à Melun.

C Preschez (Eugène), ancien notaire, propriétaire, à Paris, rue du Mont-Thabor, 5, et à Coulommiers.

P Presle, architecte de la ville, à Provins.

M Prévost, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Melun, bibliothécaire de la ville, à Melun.

M Prieur, artiste peintre, à Barbizon, par Chailly-en-Bière.

P Puyo, curé-doyen de Villiers-Saint-Georges.

M Quesvers fils, agréé à Montereau.

F Ratier, magistrat honoraire, à Fay, près Nemours.

C Resbecq (le comte Eugène de Fontaine de), sous-chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique, membre de la Société française d'Archéologie, à Paris, passage Stanislas, 3, et à Coulommiers.

F Riché, propriétaire, à Vulaines-sur-Seine, par Fontainebleau.

Mx Ridan, propriétaire, à Villenoy.

M Roblin, pharmacien, à Brie-Comte-Robert.

F Ronsin, entrepreneur, membre du Conseil municipal, à Fontainebleau.

F Rouillé d'Orfeuil (le comte), propriétaire, à Fontainebleau.

M Roussel, docteur en médecine, à Paris, 26, rue des Fossés-Saint-Jacques.

F Roux, notaire, à Nemours,

M Roy, conducteur des ponts et chaussées, à Melun.

F Saint-Marcel, artiste peintre, à Fontainebleau.

M Saint-Paul (P.-L. de), avocat, membre de la Société française d'Archéologie, à Rubelles, par Melun, et à Paris, rue d'Aguesseau, 1.

F Sambucy, propriétaire à Fontainebleau.

Mx Savard fils, architecte, inspecteur diocésain, à Meaux.

M Schreuder, capitaine retraité des sapeurs-pompiers militaires de la ville de Paris ; président honoraire de la Société des anciens élèves de l'École impériale des Arts et Métiers, à Vaux-le-Pénil, par Melun.

C Séguin, docteur en médecine, à La Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de Seine, 68.

F Ségur (comte Louis de), membre du Conseil général, à Lorrez-le-Bocage, et à Paris, rue de la Pépinière, 100.

M Senèque, architecte du département de Seine-et-Marne, à Melun.

M Sertier, adjoint au maire de Dammarie-les-Lys, par Melun,

M Sollier, vérificateur des domaines à Melun.

M Sougit père, notaire honoraire, à Milly (Seine-et-Oise).

F Tabouret, docteur en médecine, à Fontainebleau.

P Teyssier des Farges, maire de Pecy, membre du Conseil d'arrondissement, au château de Beaulieu, commune de Pecy, par Jouy-le-Châtel, et à Paris, rue de Berlin, 14.

P Teyssier des Farges (Georges), au château de Beaulieu, commune de Pecy, par Jouy-le-Châtel, et à Paris, rue de Berlin, 14.

F Thibault, officier de l'instruction publique, propriétaire, à Fontainebleau.

Mx Thiébaut (Adolphe), propriétaire au château de Brou, et à Paris, rue Paradis-Poissonnière, 26.

Mx Torchet, inspecteur des Orphéons de Seine-et-Marne, à Meaux.

Mx Torchet (l'abbé), curé de Chelles.

M Torel, médecin à Brie-comte-Robert.

M Trémisot, bibliothécaire-adjoint, à Melun.

Mx Troublé, trésorier du bureau de Bienfaisance, à Meaux.

M Valmer, (vicomte de), Président honoraire de la Société protectrice des animaux, maire à Fontaine-le-Port, par Le Châtelet, à Paris, rue Saint-Guillaume, 14.

C Varennes (le marquis Eugène de Goddes de), propriétaire, à

Coulommiers, et à Paris, avenue de la Reine-Hortense, 9.

Mx Vernois, membre de l'Académie impériale de Médecine, médecin de S. M. l'Empereur, au château du Vivier, maire de la commune de Coutevroult, par Crécy, et à Paris, rue d'Isly, 17.

Mx Véron (Léon), clerc de notaire, à Nanteuil-sur-Marne, par Saâcy.

Mx Vesseron fils, architecte, à Meaux.

M Villemessant (H. de), homme de lettres, à Saint-Port, arrondissement de Melun, et à Paris, 21, boulevard Montmartre.

LISTE DES MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs,

Barthélemy (Anatole de), membre de la Société des Antiquaires de France et de la Commission de Topographie des Gaules, à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Bertrand (Alexandre), id. — à Paris, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 11.

Bréan, ingénieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Gien (Loiret).

Broca, professeur à l'école de médecine, secrétaire de la Société d'anthropologie, à Paris, 1, rue des Saints-Pères.

Canéto, vicaire général du diocèse d'Auch, directeur de la revue archéologique de Gascogne.

Camusat de Vauxgourdon, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Carlier (l'abbé), président de la Société archéologique de Sens.

Caumont (le vicomte de), membre correspondant de l'Institut, directeur de l'Institut de Provinces et de la Société française d'Archéologie, à Caen.

Chabouillet, conservateur-directeur du cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale, secrétaire du Comité des travaux historiques, rue Boursault, n° 22, à Paris.

Challe, président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Chalvet, docteur-médecin, 25, rue des Gravilliers, Paris.

Clairefond (Marius), ancien élève de l'école des Chartes, négociant, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Moulins, et à Paris, chez M. Clairefond, 27, rue des Vieux-Augustins.

Cochet (l'abbé), correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., à Dieppe.

Cotteau, juge au tribunal d'Auxerre, membre de la Société des

sciences historiques de l'Yonne et de la Société française d'archéologie.

Courmont (H), directeur de l'administration des Beaux-Arts au ministère de la maison de l'Empereur, à Paris, rue de Berlin, n° 28.

Dubois (A), chef de bureau à la mairie d'Amiens, membre de la Société d'émulation d'Abbeville, et à Paris, chez M. Grandhomme, 1 *bis*, rue Scribe.

Du Mesnil, chef de division au Ministère de l'Instruction publique.

Durand (Hyppolite), architecte du gouvernement et des édifices diocésains, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Tarbes, et à Paris, chez M. Durand, avenue Victoria, 5.

Duruy (Son Ex. Victor), Ministre de l'Instruction publique.

Duruy (Anatole), chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

Dusevel, membre non résidant du Comité impérial des travaux historiques, inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, correspondant de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., à Doullens, et à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 30.

Eichhoff, correspondant de l'Institut, inspecteur honoraire de l'Université, à Paris, rue Monsieur-le-Prince, 58.

Girardot (baron Auguste de), secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Inférieure, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Nantes, et à Paris, chez M. Sensier, rue Neuve-Fontaine-Saint-Georges, 6.

Kastner (Georges), membre de l'Institut, et de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin, rue Boursault, 14, à Paris.

Laisné (Charles), architecte du gouvernement, professeur à l'école des Beaux-Arts, 10, rue Fontaine-Saint-Georges, à Paris.

Lance (Adolphe), architecte du gouvernement, chargé des diocèses de Soissons et de Sens, membre du Comité des travaux historiques, etc., 7, rue Laval, à Paris.

Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut et conservateur du Musée des Antiques, au Louvre, rue de Londres, 50, à Paris.

Maître (Jules), inspecteur de l'administration des postes, cité Gaillard, 6, à Paris.

Millet, architecte du gouvernement et des monuments historiques, 103, rue Saint-Lazare, à Paris.

MIMEY, architecte des monuments historiques de Seine-et-Marne, à Paris, rue Blanche, 40.

PAILLARD (Alphonse), préfet du département du Pas-de-Calais, à Arras.

PONTÉCOULANT (le comte Roger de), attaché au cabinet du Ministre des affaires étrangères, à Paris, rue Basse-du-Rempart, n° 44 *bis*.

SERVAUX (Eugène), officier de l'Instruction publique, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, au Ministère de l'Instruction publique, 41, rue du Rocher, à Paris.

SIRAUDIN, vérificateur des poids et mesures, à Bayeux.

TAILLANDIER, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8, à Paris.

TRAVERS professeur honoraire de la Faculté et secrétaire de l'Académie impériale de Caen.

VIOLLET-le-DUC, inspecteur général des édifices diocésains, rue de Laval prolongée, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1. La Société d'Anthropologie de Paris.
2. Le Comité Archéologique de Senlis (Oise).
3. La Société française d'Archéologie, à Caen.
4. Le Comité Impérial des travaux historiques, au Ministère de l'Instruction publique.
5. La Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).
6. La Société Impériale des Antiquaires de France, à Paris.
7. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura).
8. L'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
9. La Société Eduenne d'Autun.
10. La Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
11. La Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
12. La Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

13. La Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
14. La Société Académique de Maine-et-Loire, à Angers.
15. La Société Archéologique du Vendômois, à Vendôme.
16. L'Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
17. La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
18. La Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle à Metz.
19. La Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
20. La Société d'études d'Avallon (Yonne).
21. La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, à Evreux.
22. Le Comité flamand de France, à Lille.
23. La Société d'Agriculture et la Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône, à Vesoul.
24. La Société Impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
25. La Société Philomatique de Verdun (Meuse).
26. La Société Française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
27. La Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, à Paris.
28. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.
29. La Société littéraire et musicale de Meaux.
30. L'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
31. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
32. La Société littéraire de Strasbourg.
33. La Société d'Agriculture de Melun.
34. La Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de Provins.
35. La Société d'Agriculture de Coulommiers.
36. La Société académique de Brest.
37. La Société spéciale des Sciences, des Lettres et des Arts de Fontainebleau.
38. La Société Historique et Archéologique de Château-Thierry (Aisne).
39. La Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.
40. La Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
41. La Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

42. La Commission Archéologique du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
43. La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).
44. La Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
45. La Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers.
46. La Commission des monuments et documents historique et des bâtiments civils de la Gironde, à Bordeaux.
47. Le Comité Archéologique de Noyon (Oise).
48. La Société Archéologique de la province de Constantine (Algérie).
49. La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne (Savoie).
50. La Société Archéologique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
51. La Société Archéologique de Sens (Yonne).
52. La Société Havraise d'études diverses, au Havre.
53. La Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.
54. La Société du Berry, à Paris, rue Bergère, 20.
55. La Société Littéraire, Archéologique et Artistique d'Apt (Vaucluse).
56. L'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie à Chambéry.
57. La Société protectrice des animaux, à Paris, rue de Lille, n° 34.
58. La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry (Savoie).
59. La Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts, du département de la Lozère, à Mende.
60. L'Académie Delphinale, à Grenoble.
61. La Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
62. La Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
63. L'Académie de la Rochelle.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

TENUE A FONTAINEBLEAU LE 15 OCTOBRE 1865.

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne se réunit en Assemblée générale, à Fontainebleau, le 15 octobre 1865. A midi et demi, la belle salle des Élections, place Damesme, est remplie d'invités, parmi lesquels on remarque beaucoup de dames.

Les Sociétaires, régulièrement convoqués, prennent place sur l'estrade.

Sont présents :

MM. le marquis Ad. de Pontécoulant, président de la Société; Anatole Dauvergne, président de la Section de Coulommiers; A. Carro, président de la Section de Meaux; Eugène Grésy, président de la Section de Melun; le comte B. d'Harcourt, président de la Section de Provins; le comte de Circourt et Claverie, vice-présidents de la Section de Fontainebleau; Th. Lhuillier, secrétaire-général de la Société; Lemaire, archiviste de la

Société; Aubergé (Section de Melun); baron Ed. de Beauverger (Section de Melun); Bourges (Section de Fontainebleau); Bréan (membre correspondant); J. Carro (Section de Meaux); Chapu (Section de Melun); Chennevière (Section de Fontainebleau); Delacroix-Frainville (Section de Fontainebleau); E. Delbet (Section de Coulommiers); Denecourt (Section de Fontainebleau); P. Domet (Section de Fontainebleau); Dorly (Section de Fontainebleau); Dorvet (Section de Fontainebleau); le comte Ernest d'Erceville (Section de Fontainebleau); Eymard (Section de Melun); Fontaine (Section de Melun); Gaultron (Section de Fontainebleau); Gabry (Section de Melun); le docteur Gillet (Section de Melun); Golschmidt (Section de Fontainebleau); Huguenet (Section de Fontainebleau); Labiche (Section de Melun); Latour (Section de Melun); Louis Leguay (Section de Melun); Leroy (Section de Melun); Jules Michelin (Section de Provins); Multigné (Section de Fontainebleau); V. Plessier (Section de Coulommiers); le vicomte de Ponton d'Amécourt (Section de Meaux); Quesvers (Section de Melun); Ronsin (Section de Fontainebleau); Saint-Marcel père (Section de Fontainebleau); Sollier (Section de Melun); Tabouret (Section de Fontainebleau); Thibault (Section de Fontainebleau); Thinus (Section de Fontainebleau); Torchet (Section de Meaux), et autres qui ont oublié de signer la feuille de présence.

M. le marquis de Pontécoulant a annoncé qu'un certain nombre de membres lui avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance, notamment Leurs Excellences MM. Drouyn de Lhuys et Duruy; — MM. le baron de Lassus-Saint-Geniès, préfet de Seine-et-Marne; Guibourg, sous-préfet de Fontainebleau; Josseau, député; Félix et Émile Bourquelot, J. David; Despommiers, le comte de Resbecq, le marquis de Varennes, Lud. de Maussion, Liénart, Leloup, Edmond Marc, Eichhoff, Liabastres, Courtois, Beauvilliers, le colonel Elias, le général de Salignac-Fénelon, Camille Bernardin, Ducrocq, Lecat, Bareiller, Le Blondel, Dardenne, Gaucher, etc.

M. le Président, après avoir remercié l'Autorité municipale de la ville de Fontainebleau de sa gracieuse hospitalité, a prononcé les paroles suivantes :

« Je suis heureux, Mesdames et Messieurs, d'ouvrir cette séance par un remercîment que j'adresse à vous tous, qui avez bien

voulu vous rendre à notre invitation et nous honorer par votre présence. Ce remercîment, Mesdames, vous est d'autant plus acquis, que les séances des Sociétés savantes n'ont pas pour habitude de passer pour fort amusantes. Cependant, notre Société ose espérer que, par le choix qu'elle a fait dans les nombreux manuscrits qui lui ont été remis, et grâce au talent des artistes distingués qui veulent bien nous prêter leur concours, elle vous fera passer quelques moments agréables, et vous prouvera que souvent, les Sociétés savantes, en fait de plaisir, valent mieux que leur réputation.

J'accorderais à l'instant même la parole à un de mes confrères, s'il ne me fallait adresser quelques communications aux membres de la Société.

Mes chers et honorés confrères, la distribution des lieux met votre président dans une embarrassante position, celle d'être impoli envers la moitié de la Société, ou d'être inconvenant à votre égard. Je regrette beaucoup de n'être pas à deux faces, comme Janus; mais vous apprécierez, j'en suis certain, les difficultés de ma position, et me pardonnerez de vous parler le dos tourné.

La Société se trouve dans une situation prospère : elle a su conquérir l'estime de tout le monde, et le nombre de ses membres augmente chaque jour : il est aujourd'hui de deux cent quatre-vingt-quinze, y compris trente membres correspondants choisis dans les sommités de la science. Des Sociétés savantes au nombre de cinquante ont demandé à nous être affiliées.

Il fut un moment où l'on nous avait fait craindre une diminution dans la Section de Fontainebleau : c'est à tort; car, comme il est d'usage parmi les gens bien élevés, on ne quitte point une société où l'on a été reçu avec bienveillance, sans en prendre congé, et c'est avec bonheur que je vous annonce que nous n'avons, jusqu'à ce jour, à regretter aucune démission. Ce bonheur, vous le partagez avec moi, j'en suis certain : entre gens de savoir et d'étude, si on se réunit avec charme, on se sépare toujours avec peine.

M. le Ministre de l'instruction publique, appréciant l'importance de nos travaux, a bien voulu, Messieurs, nous accorder un subside sur les fonds de son prochain budget.

Notre Bulletin semestriel vous serait déjà distribué, car il est imprimé; mais son apparition a été retardée par le tirage de nombreuses gravures, représentant les objets trouvés dans les fouilles opérées dernièrement à Melun. Je ne vous donnerai pas le détail

de ces fouilles, vous les trouverez au Bulletin, dans un excellent travail de notre confrère M. Leroy.

Nous aurions voulu vous faire part du résultat de l'excursion archéologique entreprise par quelques membres de la Société, dans l'arrondissement de Meaux; mais celui d'entre nous qui a été chargé de ce travail, atteint par un de ces malheurs qui paralysent momentanément toutes les facultés humaines, la maladie et la mort d'un enfant, n'a pu terminer son rapport, ce que nous regrettons; mais il paraîtra au Bulletin et sera lu, je n'en doute pas, avec intérêt.

Cependant, je ne puis résister au désir que j'éprouve de vous signaler un fait qui m'a frappé plus que toutes les merveilles que nous avons admirées pendant notre course artistique. C'est la mise en pratique d'une idée qui peut, si elle est suivie, avoir pour ce département d'immenses résultats. Cette idée est bien simple; mais les idées simples ne viennent pour l'ordinaire qu'aux gens d'esprit; ne soyons donc pas étonnés si elle a été conçue par notre honorable confrère, M. le comte de Moustier. Cette idée est d'avoir fait inscrire sur les parois des murs de la sacristie de l'église de sa résidence, les fastes de ce monument. Vous figurez-vous, Messieurs, cette idée généralement adoptée dans les églises et dans les écoles? A force de voir et de lire ces inscriptions dès leur enfance, tous les habitants connaîtraient l'histoire de leur commune, et leur relevé fournirait l'histoire murale du département.

Notre honorable confrère M. Teyssier des Farges, pour aider la Société dans ses recherches, a fait fouiller à ses frais deux des anciens puits qui existent à Châteaubleau; il a confié la direction de ce travail à M. Burin, l'instituteur de Saint-Just, notre confrère si honorablement connu de la Société entière. Le premier de ces puits a fourni, au milieu d'une vase noirâtre mêlée de débris d'ossements, un grand nombre de moules à monnaies, en terre réfractaire, tous du IIIe siècle, et entr'autres deux moules renfermant encore la pièce qui y était coulée. Cette découverte donnera lieu à un travail que nous promet M. Burin. En attendant, Messieurs, remercions M. Teyssier des Farges, de sa bienveillante initiative.

Je vous disais tout à l'heure que le nombre des membres était près de 295. Ce chiffre, vrai il y a quelques jours, ne l'est plus aujourd'hui; car la mort est venue exercer chez nous ses impitoyables ravages et nous a enlevé quatre de nos membres, dont

je crois devoir, selon l'usage établi dans toutes les Sociétés savantes, vous rappeler ici le souvenir.

En juin dernier, la Société perdait, à Beton-Bazoches, un de ses membres fondateurs, M. Farabeuf, géomètre instruit, modeste et laborieux. Fatigué d'un long travail d'arpentage à travers champs, M. Farabeuf, rentrant chez lui, s'endormit en lisant auprès de son foyer : une étincelle mit le feu à ses vêtements, et ses jambes furent profondément attaquées et excoriées. Malgré des brûlures affreuses, il se remit sur pied. Le repos était nécessaire pour son rétablissement parfait; mais ayant une famille à soutenir, une femme enceinte et un enfant en bas âge, il se remit au travail, malgré l'avis contraire des médecins : les plaies mal cicatrisées se rouvrirent, le mal empira, la gangrène fit son apparition, et le malade mourut à l'âge de 39 ans, dans d'atroces douleurs.

Le mercredi 16 août, étant à Meaux, à la distribution des prix d'une pension de demoiselles, M. Gal-Ladevèze, pasteur de l'Église protestante et Président du Consistoire, vint prendre place à côté de moi et me demanda si je ne dirais pas quelques mots. Sur ma réponse négative, il me quitta bientôt pour visiter un autre établissement où il était également attendu; je le revis encore le soir, au départ du chemin de fer : il me serra la main, et une heure après il avait cessé d'exister.

M. Gal-Ladevèze était un homme de bien, fervent, peut-être trop fervent, si la ferveur n'était le résultat d'une forte croyance; il était justement estimé. Pendant un ministère de 33 ans, son zèle, son activité, ne se sont jamais refroidis. Il a gouverné son église avec tant de tact, avec tant de prudence, que les deux communions qui journellement se coudoient, se sont mutuellement estimées et considérées.

La bienfaisance était une des grandes vertus de notre confrère : il ne savait refuser à qui lui demandait; ce fut à ce point qu'un jour, devant se rendre à une cérémonie, son domestique chercha vainement un vêtement indispensable que le tailleur lui avait apporté la veille. N'en trouvant qu'un vieux, tout délabré, il vint le demander à son maître. — Ne le cherchez pas, dit Gal-Ladevèze, un malheureux est venu vers moi, m'a fait voir sa misère; je lui ai donné le vêtement neuf : si je lui avais donné le vieux, il serait revenu dès le lendemain.

La Société n'avait, Messieurs, qu'un seul membre à La Ferté-sous-Jouarre : la mort l'a frappé dans la force de l'âge, 59 ans.

M. Calland était un philanthrophe de l'école de Fourier et de Saint-Simon. Il voulait, il rêvait, pardonnez-moi le mot, le soulagement de nos maux durant notre passage sur cette terre : il cherchait à adoucir les fatigues du voyage. Victor Calland fut un homme de cœur, un homme d'esprit ; il a pu se tromper, s'égarer dans les moyens à employer, mais le but qu'il cherchait à atteindre était religieux, bon, moral, puisque ce but était le bien-être de l'humanité. Il est mort à la suite d'une grande contention d'esprit, estimé de tout le monde et regretté de ceux qui le connurent.

Le dernier qui nous quitta fut Albert Decombes, dont la vie s'éteignit à Fontainebleau, à l'âge de 78 ans, dans le mois d'août dernier.

M. Albert était un ancien pensionnaire de l'Académie impériale de musique, où il fut longtemps admiré. M. Albert n'était pas un danseur dans la vulgarité du mot : M. Albert était artiste, homme de savoir et de talent. Pour M. Albert, la danse était un art qu'il considérait comme annexe de la peinture et de la sculpture. C'était pour lui la mise en action de la beauté des formes, de l'élégance des gestes, de la noblesse des poses. L'étude attentive de l'art grec lui fournissait ses modèles. Les différents sujets de ballets qu'il eût à composer ne furent pour lui que des cadres dans lesquels il sût introduire le fruit de ses méditations et de ses études. M. Albert, Messieurs, était éminemment artiste, il unissait le goût au savoir et l'esprit à l'amabilité. Il avait la passion des belles et vieilles choses, savait les collectionner avec goût et discernement. La collection d'antiquités dont il s'est défait quelques années avant sa mort, était fort renommée. J'ajouterai que M. Albert fut encore plus aimé de ses amis qu'il ne fut admiré du public. Que puis-je dire de plus en l'honneur de son caractère?

Voilà les pertes regrettables que la Société vient d'éprouver : elle a perdu un prédicateur, un philanthrope, un artiste et un mathématicien. Tous, dans le rôle qui leur était réservé sur cette terre, cherchaient à nous faire comprendre, les uns par la parole les grandes vertus morales, les autres certaines idées par la manifestation de formes et de certains signes extérieurs.

Le monde entier, Messieurs, est un grand théâtre où nous nous exerçons sans cesse, par la volonté de Dieu, à démêler, sous des symboles matériels, des idées morales. Adressons donc un dernier adieu, Messieurs, à nos regrettés confrères. Il ne faut pas que

l'homme juste, que l'homme de savoir que nous admettons parmi nous puisse quitter ce monde sans qu'une parole de souvenir soit dite en votre nom par celui qui a l'honneur de se trouver à votre tête.

Je termine, Messieurs, comme j'avais commencé, par un remercîment que j'adresse, au nom de la Société, à M. le baron de Beauverger, le député du département.

Si on est sûr de le voir aux premiers rangs quand il y a un incendie à comprimer, un désastre à réparer, une palme ou un bienfait à répandre, il nous prouve, par sa présence en ces lieux, qu'il sait accorder également sa sympathie et son intérêt à toutes les institutions qui, comme la nôtre, s'occupent de sciences, de lettres et d'art.

La Société remercie également MM. les membres de la Section de Fontainebleau de la peine qu'ils se sont donnée pour accomplir la mission qui leur avait été confiée, et elle me charge de les complimenter sur la parfaite organisation de cette séance. »

Après cette improvisation vivement applaudie, la parole est donnée à M. le docteur Tabouret (section de Fontainebleau), qui lit, sur l'usage et l'historique des cloches, quelques pages d'un travail relatif à celles de l'arrondissement de Fontainebleau.

M. Eugène Grésy, président de la section de Melun, dans une notice descriptive, avec dessins à l'appui, signale un retable sculpté au XVIe siècle par Jacques Ségogne, artiste natif de Recloses, et qui existe à peu près ignoré dans l'église de ce village, près La Chapelle-la-Reine.

Sous le titre sans prétention de *Causerie sur Poinsinet*, M. Gabriel Leroy (section de Melun) rappelle, à grands traits, le souvenir de cet écrivain dramatique, originaire de Fontainebleau, et qui se fit une assez singulière réputation au dernier siècle.

M. Labiche père (section de Melun) dit trois poésies, deux fables : *la Rose et la jeune fille; le fabuliste et Jean Lapin*, et une poésie légère intitulée *le Myosotis*.

Le secrétaire-général de la Société, M. Th. Lhuillier, lit une étude sur une famille de peintres, valets de chambre du Roi, — Ambroise Dubois, ses fils et petits-fils, — qui se succédèrent à Fontainebleau depuis la fin du XVIe siècle jusque vers le milieu du XVIIIe, et s'y distinguèrent non moins par leur honorable caractère que par l'habileté de leur pinceau.

En l'absence et au nom de M. Léon Escudier (Section de

Meaux), M. A. Carro communique un charmant travail intitulé : DE PARIS A FONTAINEBLEAU, *souvenirs et impressions*.

M. GAULTRON (Section de Fontainebleau) traite ensuite *de la gravure*, au point de vue des œuvres de l'Ecole, dite de Fontainebleau.

La parole est demandée par M. Fontaine (de Melun), qui, sous le titre de Promenade de Melun à Fontainebleau, lit un article non inscrit à l'ordre du jour.

M. CARRO, président de la Section de Meaux, entre dans de curieux détails d'observation, à propos des *grottes aux fées* de La Ferté-Gaucher et de Crouy-sur-Ourcq.

Puis, M. TORCHET (Section de Meaux) termine la série des lectures par des recherches et des considérations sur la musique des Francs, à l'époque mérovingienne.

M. le président exprime à l'Assemblée ses regrets de ne pouvoir entendre, en raison de l'heure avancée, deux notices intéressantes portées à l'ordre du jour de la séance : les Capitaineries des Chasses, par M. DOMET, et le Pignon de Sainte-Aubierge, par M. V. PLESSIER.

La musique a alterné avec les lectures : Mlle Gonnet, habile élève d'Allart, MM. Hollebeck, Robyn, Gary, lauréat du Conservatoire, et M. Baumann, pianiste distingué, ont prêté à cette séance tout le charme de leurs talents.

Avant la fin de la séance qui est levée à quatre heures et demie, M. le baron de Beauverger annonce au Président qu'il a l'intention d'offrir une médaille d'or et un sujet de concours à la Société. En effet, dès le lendemain M. le marquis de Pontécoulant recevait la lettre ci-après :

Buc, le 16 octobre 1865.

« Mon cher et honorable Président,

» Je veux d'abord vous remercier de votre bon accueil et de tout » le plaisir que m'a fait notre intéressante séance. Notre Société » a déjà toute la vie et les éléments de succès d'une vieille institu- » tion, et cela grâce à vos efforts et au zèle de tous nos confrères. » Comme je vous le disais l'autre jour, je voudrais bien n'être pas » seul oisif dans une ruche si industrieuse.

» Vous m'avez assuré, Monsieur et cher Président, que la So- » ciété voudrait bien agréer, d'un de ses membres dévoués, un » sujet de concours et une médaille.

» Voici d'abord le sujet que je me permettrais de vous offrir :

» *Recherches historiques sur l'agriculture et la condition des popu-*
» *lations rurales, dans les contrées correspondant au département de*
» *Seine-et-Marne, aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

» *Comparaison avec l'époque actuelle.*

» Le prix serait une médaille d'or de 200 francs. Il serait donné
» dans une séance générale, à Melun ou à Fontainebleau, *au*
» *plus tôt* une année après l'ouverture du concours, et plus tard si
» les mémoires envoyés n'avaient pas paru suffisants.

» Veuillez, Monsieur et cher Président, faire part aux Sections
» de la Société, dans leur plus prochaine réunion, du désir que
» j'ai l'honneur de vous exprimer, et que vous avez déjà vous-
» même si généreusement encouragé.

» Permettez-moi en même temps de vous renouveler l'expres-
» sion de mes sentiments bien sincères de considération et de
» dévouement.

» Baron de Beauverger. »

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS.

SECTION DE COULOMMIERS.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1865.

Présidence de M. Anatole DAUVERGNE.

M. le Président invite les membres de la Section à procéder à l'élection de trois candidats inscrits depuis longtemps :

1° M. le comte de Courcy, président de la Société d'agriculture de Rozoy, comice de Coulommiers, présenté par le bureau de la Société ;

2° M. Flamand, propriétaire à Rebais ;

3° M. Pierre Lefèvre, aux Aulnois, commune de Saints;

Ces deux derniers, proposés par MM. Chemin et Anatole Dauvergne.

Ces membres nouveaux sont admis à l'unanimité des suffrages, et M. Pierre Lefèvre est invité à prendre part aux travaux de la Section.

M. le Président fait ensuite plusieurs communications qui intéressent la Société d'archéologie.

Il annonce la proposition faite le 16 octobre dernier par M. le baron de Beauverger, député, d'un sujet de concours et d'une médaille d'or de 200 fr .comme prix accordé à l'auteur du mémoire couronné par la Société dans une séance générale, à Melun ou à Fontainebleau, sur ce sujet :

« *Recherches historiques sur l'agriculture et la condition des populations rurales, dans les contrées correspondant au département de Seine-et-Marne, aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Comparaison avec l'époque actuelle.* »

La proposition de M. le baron de Beauverger, accueillie avec les plus vifs sentiments de gratitude par la Section, est renvoyée à l'approbation du Comité central.

Dans la séance du 29 janvier 1865, M. le Président avait

appelé l'attention de la Section sur une proposition faite par M. Ed. Desprez, relative à la création d'un *Répertoire et d'une carte archéologiques pour le département de Seine-et-Marne*, proposition accueillie par la section de Melun.

M. Anatole Dauvergne fait remarquer que si les deux *excursions* entreprises par la Société en septembre 1864 et en juillet dernier, dans les arrondissements de Provins et de Meaux, ont fourni aux membres qui en faisaient partie l'occasion de se rencontrer, de se connaître, de s'apprécier, et d'établir entr'eux des relations de sympathie et même d'amitié, elles n'ont point jusqu'ici été la cause d'études sérieuses sur les monuments visités. Les plus étranges méprises ont eu lieu, notamment à Jouarre

Avant d'entreprendre un travail de cette importance et qui exige une grande variété de connaissances, il serait urgent de pouvoir constater l'aptitude des travailleurs. En méconnaissant cette première condition de l'œuvre réclamée par M. E. Desprez, on tomberait facilement dans une confusion regrettable. Ce qu'il convient de faire, *a priori*, c'est un questionnaire spécial adressé à tous les membres de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne (1). Quand il sera rempli, transcrit et classé, la besogne sera à peine ébauchée. On peut s'en convaincre en voyant avec quelle lenteur, nécessaire et impossible à éviter, le Comité impérial des travaux historiques poursuit la publication des *répertoires archéologiques* des départements.

La Section accepte les observations de M. le Président, et demande leur insertion au procès-verbal.

Le Président appelle l'attention de la Section sur l'ancienne église des Bénédictins de La Celle-en-Brie qui a été vendue récemment avec d'autres immeubles à M. Théodore Louis, ancien arpenteur à La Celle. On assure que l'acquéreur se propose de faire disparaître totalement les derniers débris de ce monument, qui peut être considéré comme l'élément le plus pittoresque de notre vallée du Morin. Cette destruction serait certainement regrettable; les efforts de la Section doivent tendre à l'ajourner, afin de pouvoir présenter l'an prochain aux excursionnistes de la Société d'archéologie, ce spécimen de l'architecture bénédictine dans nos contrées. M. Anatole Dauvergne insiste particulièrement pour la conservation d'un fragment de tombe de la fin du XIIIe siècle, mutilée

(1) Ce questionnaire a été envoyé à MM. les Instituteurs, et plusieurs d'entre eux ont déjà fait parvenir leurs réponses.

depuis longtemps, qu'il croit être celle de Gautier, prieur de La Celle, qui reconstruisit l'église et mourut en 1278.

M. le Président demande à la Section de ne négliger aucun moyen pour sauver ce débris intéressant, sans valeur vénale, sans utilité, et qui figurerait avec honneur dans le Musée de notre arrondissement.

La Section approuve ces conclusions et plusieurs membres se proposent d'intervenir officiellement pour la conservation de cette tombe.

M. le Président entretient ensuite la Section des fouilles entreprises dans le courant de l'été dernier, sur la place Notre-Dame à Melun, au moyen des fonds alloués par la commission de la Topographie des Gaules et par le Conseil municipal de Melun.

Les cippes ou autels votifs, rencontrés à Melun, sont extrêmement curieux; on y voit représentés en bas-relief: *Vénus*, *Hercule*, *Apollon*, qui, malgré leur état fruste, témoignent d'un art avancé et certainement supérieur aux sculptures, du même âge, découvertes dans l'Allier par feu E. Tudot et M. Esmormot, et dans la Haute-Loire par M. Auguste Aymard.

Notre collègue M. Gabriel Leroy, secrétaire de la Section de Melun, a suivi ces fouilles avec une grande attention et les a décrites. C'est aussi à son dévouement et à son intelligence, ainsi qu'au zèle de M. Courtois, directeur, ou plutôt fondateur du Musée de Melun, que l'on doit le classement des monuments, provenant de ces fouilles, dans une galerie de l'Hôtel-de-Ville qui suffit à peine à les contenir.

Le Président met sous les yeux des membres présents deux photographies, représentant l'état de ces fouilles au mois de juillet dernier, avec une note explicative, en indiquant qu'il avait semblé opportun à la commission des fouilles qu'un souvenir de cette exploration fut conservé dans les archives de chaque Section de la Société d'archéologie.

A ce propos, un membre demande où sera placé le dépôt des archives de la Section de Coulommiers.

M. Ludovic de Maussion, maire de Coulommiers, répond qu'un casier spécial de la bibliothèque peut être affecté à ce dépôt, dont la surveillance appartiendrait à M. Anatole Dauvergne, conservateur honoraire de la bibliothèque publique et à M. le secrétaire de la Section d'archéologie.

M. Chemin lit ensuite une note sur la découverte d'une inscription trouvée dans la ferme de la Boisserotte, ancienne commune

de La Boissière et de Saints aujourd'hui, contenant le texte d'une fondation faite à la fin du XVIIe siècle, dans l'église de Saint-Étienne de Touquin, par Jean Charlier, marchand en draps, or et soye, et Catherine Chauchet, sa femme, à la charge de dire des messes, etc., etc. Ce document qui n'est pas dépourvu d'intérêt sera envoyé au Comité central.

M. Victor Plessier donne lecture d'un mémoire, intitulé : le *Pignon de Sainte-Aubierge*, travail intéressant qui ouvre de nouvelles perspectives à l'étude du curieux monolithe resté debout au milieu de l'ancien étang de Maillard. — Les théories de M. Plessier sont tout à fait nouvelles et en contradiction complète avec tous les documents publiés à l'occasion de ce monument, dont l'origine n'est pas suffisamment établie. La Section témoigne à M. Plessier tout l'intérêt qu'elle prend à des recherches aussi consciencieusement poursuivies. Elle émet encore le vœu, que lors de la réunion générale qui aura lieu à Coulommiers au mois d'octobre 1866, le pignon de Sainte-Aubierge devienne le but d'une excursion sérieuse des membres de la Société d'archéologie.

Le président donne lecture d'une étude archéologique de l'ancienne *Commanderie de Chevru*, dépendance de l'ordre de Malte, située dans le canton de La Ferté-Gaucher, pour faire suite à la notice qu'il a publiée en 1853, dans le tome II du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, sur la Commanderie de l'Hôpital sur Coulommiers. Il résulte des observations de M. Anatole Dauvergne que les deux établissements sont presque identiques, et que les proportions des chapelles ne diffèrent que d'une façon presque inappréciable. L'auteur, dans ces pages rapides, signale une découverte dont il a donné, en temps utile, communication au Gouvernement, celle du mobilier qui avait servi à Louis XVI et à sa famille pendant leur détention à la tour du Temple. Ce précieux dépôt est à peu près ignoré dans notre arrondissement. En terminant, il réclame l'attention de la Section sur un débris de dalle funéraire, gisant dans les fumiers de la ferme de la Commanderie et qui paraît appartenir à la tombe, décrite par le P. Anselme, dans son *Histoire chronologique de la maison de France*, d'Arnoald de Vesemalle, Chevalier de l'Ordre de la Milice du Temple, Souverain maître d'hôtel de Philippe-le-Hardi, mort le 14 août 1291, et parent du Roi par sa femme Alix, fille de Henry Ier, duc de Brabant et de Mahaut de Boulogne.

« Si cette tombe, — ajoute M. Anatole Dauvergne, — est, » comme j'incline à le croire, celle de l'illustre Templier, ne pen-

» serez-vous pas, Messieurs, que ceux des membres de notre Sec-
» tion qui peuvent être en relations d'habitudes ou d'affection avec
» le propriétaire actuel de la Commanderie de Chevru, seraient
» bien inspirés en sollicitant de sa bienveillance le don de ce frag-
» ment oublié, à notre Musée qui doit devenir, selon le vœu de
» notre Société d'archéologie, le dépôt de tous les éléments histo-
» riques rencontrés sur le sol de notre arrondissement? »

Cette proposition est adoptée.

SECTION DE FONTAINEBLEAU.

SÉANCE DU 7 AOUT 1865.

Présidence de M. J. DAVID.

M. le Président fait aux membres présents diverses communications d'intérêt particulier à la Section. Il lit ensuite une notice sur Champollion jeune, dont la première partie a pu seule être achevée avant la fin de la séance. Il montre d'abord avec quel goût inné pour la science, Champollion s'enquit des études linguistiques les plus difficiles; l'Arabe, l'Hébreu, le Chinois, ne sont que les prolégomènes de ses études. Frappé de l'ancienneté des races, il se propose de pénétrer les secrets de l'ancienne Égypte. Pendant six ans il cherche le problème si ardu de la lecture des hiéroglyphes. Sa première découverte est de prouver que la seule langue actuelle qui pouvait descendre des anciens Égyptiens est le Copte, il approfondit cette langue, en fait une grammaire et un dictionnaire. Aussi, après avoir erré et recommencé ses études dans une nouvelle voie, il reconnaît qu'il y a dans les inscriptions de l'ancienne Égypte trois espèces de signes qui sont les figuratifs, les symboliques, les phonétiques. Les signes figuratifs reproduisaient les formes. Les symboliques, une idée métaphysique par l'image d'un objet physique : ainsi l'abeille était le signe symbolique de l'idée de roi ; les bras élevés, l'idée d'offrande ; un vase d'où l'eau s'épand l'idée de libation; les signes phonétiques exprimaient les

sons de la langue parlée, et cette langue est le Copte. Cette découverte fut contestée; Champollion la défend et persuade ses adversaires. Il obtient une mission, — malheureusement, l'ardeur qu'il met à copier les inscriptions si nombreuses des Temples usent ses forces; il meurt à 40 ans, laissant une œuvre incomplète, sans doute, mais ayant créé une école que M. J. David doit traiter dans une prochaine séance.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1865.

Présidence de M. J. DAVID.

M. le marquis de Pontécoulant, président de la Société, annonce à la section de Fontainebleau que la commission de lecture s'est réunie pour recevoir les mémoires envoyés pour la Séance semestrielle et générale qui se tiendra le 15 octobre, à Fontainebleau.

M. J. David lit la suite de son travail sur Champollion jeune; il regrette que M. Letronne ait remplacé directement Champollion dans sa chaire d'archéologie comparée. M. Letronne ne connaissait les Égyptiens que par les Grecs, et malgré sa science incontestable, il rectifie, critique, épure les traditions, mais il ne fit pas faire un pas à la science des hiéroglyphes. M. Lenormand s'occupe plus d'histoire que de linguistique. Enfin, M. le vicomte de Rougé qui a adopté le système de Champollion rend aux études leur valeur et leur spécialité. La découverte de Champollion ne court plus risque d'être négligée et la science française est l'égale des excursions allemandes et anglaises. En analysant ainsi les recherches consciencieuses des égyptologues modernes, M. David termine la seconde partie de son œuvre.

Après cette lecture, M. Gaultron, secrétaire, rappelle qu'à la séance du 31 octobre dernier, il a sollicité l'appui de la Section pour la conservation au Château d'une collection de gravures, aujourd'hui dispersées, connues sous le nom d'Ecole de Fontainebleau, l'assemblée a décidé qu'il serait dressé un mémoire à cet effet, qui en fixerait les recherches, les traces et presque la nomenclature.

A la suite des renseignements recueillis par lui, il communique à l'assemblée son travail et soumet à l'approbation la demande que la Section, appuyée par le Comité central de la Société, veut

adresser au Ministre de la maison de l'Empereur. Cette communication reçoit l'approbation des membres présents, et après quelques considérations émises sur le passage des maîtres italiens à travers l'École française du XVIe siècle, M. de Pontécoulant recommande cette lecture pour la séance générale du 15 octobre, ce qui est adopté.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1865.

Présidence de M. J. DAVID.

Sur la demande de plusieurs membres, la Section a décidé que la réunion générale tenue le 15 octobre à Fontainebleau, serait mentionnée au procès-verbal, ainsi que le compte-rendu du secrétaire-général de la Société, aussitôt qu'il sera communiqué.

Il est donné connaissance d'un projet de lettre adressée à M. le Ministre des Beaux-Arts, dans laquelle la section de Fontainebleau demande la réunion dans une salle du château, de la collection des gravures dites : *Ecole de Fontainebleau ;* ce projet reçoit la signature de tous les membres présents.

Le Président communique à la Section une lettre de M. le baron de Beauverger, offrant un prix pour le meilleur mémoire sur la question : *Recherches historiques sur l'agriculture*, etc., etc. Cette offre est acceptée et l'assemblée charge le Président de témoigner à M. de Beauverger toute sa gratitude.

M. Tabouret lit la seconde partie de l'*Historique des cloches du canton de Fontainebleau.* Ce travail est écouté avec d'autant plus d'intérêt que les parrains et marraines de ces cloches sont de hauts personnages existant encore dans notre localité, ou dont le souvenir n'est point effacé dans les traditions de la contrée.

M. Domet fait part d'un travail savamment étudié sur les *Capitaineries des chasses*, et dont la lecture n'avait pu avoir lieu dans l'assemblée générale, faute de temps. Cette page d'histoire habilement tracée a été jugée par l'assemblée digne de figurer au bulletin.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1865.

Présidence de M. J. DAVID.

M. Tabouret lit la première partie d'un *Essai sur Lavater,* l'auteur de la science physiognomonique, considéré à ce point de vue philosophique que, chez les hommes de génie, on trouve souvent un grain de folie.

Cette thèse, aux yeux de quelques membres, a semblé présenter un côté paradoxal, et a soulevé quelques objections contre lesquelles l'auteur n'a point protesté, mais qu'il accepte sous toute réserve.

M. David continue la communication de son *Étude sur la vie de Champollion jeune.* Chaque époque est l'objet, de la part de l'auteur, d'une judicieuse analyse qui complète les recherches de Champollion et fait de ce travail consciencieux, étayé par les découvertes les plus récentes de la science hiéroglyphique une œuvre nouvelle.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1866.

Présidence de M. J. DAVID.

M. le marquis de Pontécoulant, président de la Société et du Comité central, assiste à la séance.

Sont présents :

MM. J. David, Tabouret, Thibault, Marin-Darbel, Fourneret, l'abbé Gillet, Chennevière, Beauvilliers, Cauthion, Darridan, Elias (11 membres.)

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le président communique à l'assemblée une circulaire émanant du Ministère de l'Instruction publique, relative à l'admission et à la longueur des Mémoires destinés à être lus à la Sorbonne.

Dans une seconde lettre adressée par le Président de la Société, M. l'Archiviste de la Section est invité à faire parvenir au Comité central l'inventaire de tous les objets donnés à la Section, *livres, médailles* ou autres dons faits par les membres de la Société, ou par des personnes étrangères. Cet inventaire portera les numéros d'ordre sous lesquels les objets sont catalogués aux archives. Cette pièce doit figurer au prochain bulletin.

Plusieurs membres signalent l'opportunité d'un Musée dans lequel on réunirait tous les objets curieux que peut fournir la localité. Cette proposition, favorable aux études archéologiques, reçoit l'approbation de l'Assemblée, bien qu'on ne puisse aujourd'hui, faute de local, prévoir l'époque où l'on donnera suite à un projet si utile.

La commission de la Topographie des Gaules a adressé à la Section, par l'intermédiaire du Président de la Société, une feuille dessinée des haches en bronze. Le but de cet envoi est de provoquer les observations des archéologues, et d'arriver au moyen d'établir une bonne classification des haches, suivant leurs formes et leurs rapports.

La Section de Fontainebleau a vu, avec regret, imprimé à la tête du deuxième bulletin, un manifeste rappelant sans motif les débats qui ont eu lieu autrefois entre le Comité central et la Société spéciale des lettres, sciences et arts de Fontainebleau. M. J. David, Président de la Section, personnellement en cause, s'en est justement ému, et demande à la Section d'archéologie de Fontainebleau un avis motivé, déclarant qu'il serait dans la nécessité de donner sa démission s'il pouvait prévoir que sa conduite, dans cette circonstance, pût être blâmée par les membres de la Section qu'il représente.

Le Président de la Société, présent à la séance, donne des explications qui atténuent la valeur de cette insertion et ne lui laissent que la portée d'un simple procès-verbal et n'ayant, qu'à ce titre, joui du droit d'impression dans le bulletin.

Par suite de ces explications, la Section de Fontainebleau refuse la démission de son président, et elle espère que cette insertion ne nuira en aucune façon à la bonne entente des deux Sociétés.

Cet incident terminé, M. Beauvilliers donne lecture de la première partie du compte-rendu de la deuxième excursion archéologique, dans le département. Il nous introduit dans le magnifique château de Ferrières, fait l'histoire de cette célèbre résidence, et nous fait apprécier, en véritable connaisseur, tous les chefs-d'œuvre que le propriétaire actuel y a réunis.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à quatre heures.

SECTION DE MEAUX.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1865.

Présidence de M. CARRO père.

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par leurs auteurs :

Notice sur une inscription découverte dans le Novarrais, par M. Alfred Maury ;—Essai sur les sanctuaires primitifs, par M. Ch. Toubin, de Salins ;—Épreuves photographiques de vues des fouilles faites dans les substructions Gallo-Romaines de Melun, avec une notice descriptive, par M. G. Leroy, de Melun ; — Mémoire sur les monuments primitifs, par M. Carro père.

Des remercîments ont été votés au sujet de ces dons.

Il est donné à l'assemblée lecture d'une lettre de M. de Pontécoulant, Président de la Société, invitant la Section à s'entendre avec la Société d'Agriculture pour faire en commun, l'hiver prochain, les cours publics suivants : — Cours sommaire d'Histoire locale; — Cours de Géographie locale; — d'Hygiène populaire; — d'Astronomie ; — de Littérature élémentaire.

Une commission est nommée pour l'organisation de ces conférences ; elle se compose de MM. Carro père, le docteur Le Roy, de Colombel, Torchet et Lespermont.

MM. Cinot et Petithomme ajoutent à la proposition qui précède, celle qu'il soit fait dans le sein de la Société une conférence sur l'archéologie; un des membres traiterait pendant une demi-heure une question archéologique élémentaire.

Cette proposition a été prise en grande considération et il sera avisé à sa mise en exécution.

Il est proposé également que deux médailles d'argent, petit module, pour l'enseignement de l'histoire, en seconde et en troisième, dans le collége de Meaux, soient ajoutées à la médaille déjà attribuée par la Société à la classe de rhétorique.

Cette proposition sera l'objet d'une discussion ultérieure.

L'assemblée a entendu avec intérêt les deux lectures suivantes :

Une très-curieuse et consciencieuse étude de M. l'abbé Béche-

ret, curé de Monthyon, sur *le Plessis-l'Evêque, origine, étymologie, souvenirs historiques*, description de belles pierres tumulaires, etc.

Puis, la suite du très-remarquable travail de M. Torchet, sur l'*Histoire de la musique chez les Francs.*

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1865.

Présidence de M. CARRO père.

M. Lefebvre-Thiébault présente à la Société divers objets recueillis à Meaux, dans les portions du lit de la Marne, laissées à découvert par les basses eaux actuelles : on y remarque la représentation en plomb d'un petit soufflet, symbole du souffle de l'esprit divin, avec inscription en lettres gothiques; un méreau ou jeton de présence du chapitre de la cathédrale, et une médaille en bronze de *Roveca*, divinité qui paraît avoir été la personnification de la rivière d'Ourcq.

La Société reçoit avec un vif intérêt les communications suivantes :

Des photographies de la section de Melun, représentant les nouvelles découvertes (bas-reliefs) faites dans les fouilles de Melun.

De M. Plicque, maire de Vignely, des fragments nombreux et divers de forme, d'un collier d'ivoire qui entourait le cou d'un squelette trouvé dernièrement à 60 ou 70 centimètres sous terre, à 500 mètres environ de Vignely, tout près du chemin qui conduit de ce village à Isles-les-Villenoy; des débris d'ossements du squelette et un échantillon de la terre qui le recélait sont joints à cet envoi. Le Président donne lecture de deux lettres de M. Plicque, contenant quelques détails sur les circonstances de la découverte.

A cette occasion, M. le docteur Le Roy demande que l'on ajoute au questionnaire destiné à MM. les instituteurs, la recommandation de sauvegarder, autant que possible, dans des fouilles analogues, les ossements de la tête qui peuvent seuls fournir les indications sur les diverses races.

M. de Blavette, propriétaire du domaine de Montceaux, présente des pièces de monnaie et médailles de Henry IV, du duc de Mantoue, de Louis XIV, et un sceau en cuivre, trouvés dans l'enceinte de l'ancien château de Catherine de Médicis et de Gabrielle.

M. Andrieux, surveillant général au collége de Meaux, présente

une petite statuette en bronze, d'un fort bon style, d'environ sept centimètres de hauteur, représentant ou la Sainte-Vierge ou une sainte, trouvée presque à fleur de terre, auprès de Mauriac (Cantal), dans le voisinage d'un dolmen.

M. de Blavette veut bien offrir à la section le sceau ou cachet dont il est fait mention ci-dessus; M. Andrieux offre également sa statuette ; des remercîments unanimes sont votés à ce sujet, ainsi qu'à M. Plicque.

Le Président rend un juste hommage de regrets à la mémoire de MM. Ladevèze et Calland, membres de la Section, récemment décédés, et la séance se termine par les lectures que font MM. Torchet, de la portion de son Traité de l'ancienne musique qui concerne les *Mérovingiens,* et Carro père, d'une notice sur les *Grottes aux Fées,* et notamment sur celles de La Ferté-Gaucher et Crouy-sur-Ourcq.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1865.

Présidence de M. CARRO père.

A l'ouverture de la séance, M. Cavé dépose sur le bureau les objets suivants : 1° Un bloc assez considérable d'une substance noire, trouvé au fond du Grand-Morin, à peu de distance de sa réunion avec la Marne; cette substance qui, bien qu'un peu altérée, paraît avoir beaucoup d'analogie avec le caoutchouc, sera analysée; 2° Une géode, ou peut-être un ossement fossile trouvé en Berry, dans une masse de granit ferrugineux, dont un fragment l'accompagne. Cet objet, surtout, pourra être l'occasion d'une très-sérieuse étude.

Le Président donne un rapide aperçu de la séance générale de la Société, tenue à Fontainebleau le 15 octobre; puis, il fait connaître la lettre qu'il a adressée au Ministre de l'Instruction publique, afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour les conférences à faire cet hiver à Meaux. Les autorisations demandées sont au nombre de cinq, indépendamment de celle qui a été accordée particulièrement à M. de Pontécoulant.

L'assemblée entend la lecture d'une Note de M. Lefebvre-Thiébault, *sur des sceaux des XVe et XVIIe siècles*, de la famille Cosset, de Meaux, contenant de curieux détails biographiques sur deux

membres de cette famille qui eut longtemps une certaine notoriété dans la ville.

M. Torchet lit un *Mémoire historique et critique*, fruit de savantes recherches, et rapportant des faits intéressants et peu connus *sur la légende de Sainte-Cécile*, comme patronne des musiciens.

Le Président donne lecture d'une notice, accompagnée de dessins, sur quelques *Facéties artistiques du moyen-âge*. Il n'est question là, bien entendu, que des facéties acceptables, à l'exclusion de tant de productions trop libres que nous ont laissées les artistes de cette époque.

Le Président invite ceux de ses collègues qui se proposeraient de prendre part aux lectures qui se font dans la réunion des membres des Sociétés savantes à la Sorbonne, pendant les vacances de Pâques, à vouloir bien lui adresser leurs manuscrits, en sorte qu'il puisse les transmettre avant la fin de février.

Sont nommés membres titulaires, MM. Philarète Chasles, d'Isles-lès-Villenoy; Ridan, de Villenoy; Plée, Morlot, de Meaux; Adolphe Thiébault, propriétaire au château de Brou, et Charriou, instituteur à Monthyon.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1866.

Présidence de M. CARRO père.

Le Président donne lecture de deux lettres de M. l'inspecteur d'Académie Hautome et du Président de la Société, transmettant les instructions ministérielles relatives à la prochaine réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne les 4, 5, 6 et 7 avril 1866, et aux lectures qui pourront y être faites. Les mémoires préparés pour être lus en cette circonstance devront être agréés par la Société à laquelle appartient leur auteur, et transmis avant le 10 mars.

L'assemblée décide, à cette occasion, que sa prochaine séance qui devait avoir lieu le premier lundi d'avril, sera avancée d'un mois et fixée au lundi 5 mars, afin que les mémoires qui seraient destinés aux lectures de la Sorbonne puissent lui être communiqués en temps utile.

La discussion s'ouvre sur un projet de circulaire proposé par M. Lefebvre, pour prier MM. les maires et les curés de vouloir

bien informer la Société des découvertes qui pourraient être faites dans leurs localités, d'objets ayant un intérêt historique ou scientifique. Il est convenu que des détails explicatifs seront ajoutés à ce premier projet.

M. de Ginoux lit une *Notice sur une monnaie de Sedan* (un double) trouvée dans la carrière de sable exploitée à Meaux par M. Faron Plicque.

Aux détails relatifs à la pièce, M. de Ginoux joint quelques notions historiques sur l'époque à laquelle elle appartient.

Il en est de même d'une *Notice* de M. Lefebvre, *sur un beau vase de faïence*, qui a appartenu à l'abbaye de Chelles, au temps de l'abbesse Marie d'Orléans, fille du Régent. M. Lefebvre remet, en outre, à la Société, de la part de M. Duvoir père, deux médailles de bronze, antiques, trouvées dans le jardin de sa propriété, faubourg Cornillon, à Meaux.

Un fer de pertuisane du XVIe siècle, très-bien conservé, est également offert de la part de M. André, qui l'a trouvé dans la terre de son jardin, rue Jablinot, dans le voisinage et à l'intérieur des anciennes fortifications du marché.

Le Président dépose aussi, de la part de M. Sterlin, maître d'étude au collége, une médaille portant l'effigie de saint Marcel, pape, et celle de Notre-Dame de Valladolid, médaille de pèlerinage trouvée dans la cour du collége de Meaux qui fut autrefois un couvent d'Ursulines; puis, encore 14 médailles ou monnaies de cuivre, données par M. Lespermont. Quelques-unes sont étrangères, russes, italiennes, américaines, etc.; parmi les françaises se trouve un double tournois de Louis XIII (1617), parfaitement conservé.

M. l'abbé Denis lit un *Mémoire historique et archéologique sur d'anciennes peintures murales qui décoraient la chapelle de Notre-Dame du Chevet*, maintenant en voie de reconstruction, dans la cathédrale de Meaux. La description et les détails que l'on doit à M. Denis conserveront du moins le souvenir de ces peintures, qui n'étaient pas sans mérite.

M. le docteur Le Roy donne, à propos d'un incident de la dernière séance, quelques détails sur l'individualité et les œuvres du Corrége.

L'assemblée entend la lecture que fait M. Torchet, d'un récit tiré d'une ancienne et fort singulière légende *sur le goût de la musique inspiré à Charlemagne par un talisman*, à une époque où l'on croyait très-volontiers aux vertus d'objets matériels et inertes.

La séance est terminée par quelques explications que donne le Président sur les objets apportés par M. Cavé à la séance de décembre. La substance ayant l'apparence de caoutchouc est, en effet, un fragment d'une sorte de pain ou bloc de caoutchouc, comme il en est envoyé des pays de production, et qui doit provenir de quelqu'une des fabriques établies autrefois sur le Morin. L'objet, paraissant un ossement ou pied d'enfant fossile, est une très-curieuse géode formée, suivant l'explication donnée par M. Frédéric Lhuile , de couches concentriques de fer oxydé hydraté, ocreux, hématite, tapissée à l'intérieur de stalactites recouvertes de fer spathique.

Le Président expose aussi des pierres provenant de l'enceinte, à murailles vitrifiées, de Peran (Côtes du Nord), dont il a été question dans une conférence publique du soir.

SECTION DE MELUN.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1865.

Présidence de M. GRÉSY.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le secrétaire, est adopté sans observation.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

M. le baron de Lassus Saint-Geniès, préfet du département de Seine-et-Marne, annonce qu'il accorde une subvention de 100 francs pour aider au payement des fouilles de la place Notre-Dame de Melun.

M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la Topographie des Gaules, annonce également que cette Commission a voté un nouveau crédit de 200 fr. pour la même cause.

Des remercîments sont votés à M. le baron de Lassus Saint-Geniès et à la Commission de la Topographie des Gaules.

MM. Prévost et Bernardin, présentent pour être nommé membre de la Société, M. Roblin, pharmacien à Brie-Comte-Robert. La section décide qu'il sera statué sur cette proposition par un vote dans la prochaine séance.

Il est voté ensuite sur l'admission de M. Henri Chapu, du Mée, statuaire, demeurant à Paris, rue de Lille, n° 92.

M. Chapu, ayant réuni l'unanimité des suffrages, son admission sera proposée au Comité central de la Société.

La parole est accordée à M. Leroy, qui donne lecture de la suite de son *Rapport sur les fouilles de la place Notre-Dame.*

A la suite de cette lecture et sur la proposition du bureau de la Société, les membres présents votent à l'unanimité une subvention de 100 francs, à prendre sur les fonds de la Section, pour aider au payement des frais de ces fouilles.

Il est ensuite donné lecture des travaux suivants :

Par M. Lhuillier, *Dépouillement sommaire de quelques ouvrages offerts a la Société.*

Par le secrétaire, au nom de M. Bernardin, *Les foires de Brie-comte-Robert.*

Par M. G. Leroy, *Une visite à Saint-Loup-de-Naud.*

Et par M. Labiche, *Isis à Melun.*

La section décide le renvoi de ces travaux au Comité central.

SÉANCE DU 13 AOUT 1865.

Présidence de M. GRÉSY.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le secrétaire, est adopté sans observation.

M. le Président après avoir annoncé que S. E. le Ministre de l'Instruction publique accorde à la Société une subvention de 350 francs, dépose sur le bureau un exemplaire d'une : « *Étude* » *historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume* » *des Barres, comte de Rochefort, grand sénéchal du roi Philippe-Au-* » *guste, décédé au couvent de Fontaine-les-Nonains, près Meaux, le* 22 » *mars* 1233 », dont il est l'auteur.

M. le Président annonce qu'il y a lieu de voter sur la demande d'admission de M. Roblin, pharmacien à Brie-comte-Robert.

L'admission de M. Roblin est votée et sera soumise à l'approbation du Comité central.

Sur la proposition de MM. les membres du bureau, sont présentés au Comité central comme membres correspondants, M. Siraudin (de Melun), vérificateur des poids et mesures, membre de la Société des sciences et belles-lettres de Bayeux (Calvados), rési-

dant en cette ville, et M. Dubois, secrétaire de la mairie d'Amiens (Somme).

Il est donné lecture des travaux suivants :

Par M. Lhuillier, *Note bibliographique sur quelques ouvrages offerts par M. Dubois, secrétaire de la mairie d'Amiens.*

Par M. Leroy, *Notice sur les épidémies melunaises pendant le moyen-âge; Note sur une villa antique près de Melun, et sur des potiers gallo-romains.*

Par M. Labiche, deux pièces de poésies intitulées : *La petite fille et les deux roses; Ne troublons pas nos jeux.*

Et par M. Grésy, *Iconographie de Saint-Loup, empruntée, suivant la légende, à l'art local.*

M. le comte de Bonneuil fait observer qu'en 1849 il a publié, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, une notice sur l'ancien prieuré de Saint-Loup-de-Naud, près Provins. Il pense que le sujet, sculpté sur le portail de cet édifice et qui représente un personnage couvert d'une cloche, dans l'attitude de l'humiliation, se rapporte à l'envoyé du roi Clotaire, restituant les cloches de la cathédrale de Sens, et faisant amende honorable à Saint-Loup.

M. Grésy répond, qu'en effet, cette interprétation, qui diffère de la sienne, peut également être admise.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1865.

Présidence de M. GRÉSY.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire, est adopté sans observation.

M. le Président communique les lettres de remercîments adressés par MM. Siraudin et Dubois, à l'occasion du titre de membre correspondant, qui leur a été décerné par la section de Melun, dans sa dernière séance, et que le Comité central a confirmé.

M. Roujou dépose sur le bureau l'ouvrage suivant, dont il fait hommage à la Société : *Recherches sur l'âge de pierre quaternaire dans les environs de Paris, suivies de quelques observations sur l'ancienneté de l'homme.*

Il est donné lecture, savoir :

Par M. Lemaire : de *la Boucherie-jurée à Coulommiers, au* XV*e siècle.*

Par M. Lhuillier, au nom de M. Sollier : d'une *Notice sur l'ancien couvent de Moret.* M. Grésy fait observer, à ce sujet, qu'il possède un portrait de la religieuse dite la Négresse de Moret, d'après l'original conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. Il offre de le communiquer à l'une des prochaines séances de la Section.

Par M. G. Leroy, d'une notice intitulée : *Melun sous Henri IV*, (1590-1610.)

Par M. Labiche, d'une fable ayant pour titre : l'*Esprit fort et le Croyant.*

Et par M. Lhuillier : de l'*Etat du domaine de Crécy-en-Brie au* XVIIe *siècle.*

Tous ces travaux, à l'exception de la Notice sur Crécy, par M. Lhuillier, qui déclare la réserver pour une publication particulière, sont renvoyés au Comité central, pour être insérés dans le Bulletin.

M. le Président annonce qu'en raison de la séance générale de la Société, fixée au 15 octobre prochain, la Section ne se réunira pas avant le premier dimanche de novembre.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1865.

Présidence de M. H. FRÉTEAU de PÉNY.

En l'absence du Président empêché, le fauteuil est occupé par le Vice-Président de la Section.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron de Beauverger au Président de la Société, par laquelle M. de Beauverger fait savoir qu'il est dans l'intention d'offrir à la Société une médaille d'or de 200 fr. pour le meilleur Mémoire sur l'historique de l'Agriculture dans Seine-et-Marne, qui serait mis au concours.

La section accepte avec reconnaissance la proposition de M. de Beauverger.

Des demandes d'admission, comme membres titulaires, sont formées par M. Auguste Godin, fabricant d'ébénisterie artistique, demeurant à Paris, rue du Harlay, 7, et M. Eugène Godin, statuaire, demeurant aussi à Paris, rue Lallier, 6, tous deux

présentés par M. le docteur Gillet et M. l'abbé Dégout. Une semblable demande est faite par M. Darnay, photographe à Melun, présenté par MM. Courtois et Leroy. Il sera statué dans la prochaine séance.

M. Leroy donne lecture d'une note sur la situation financière des fouilles exécutées sur la place Notre-Dame de Melun, dans le cours de l'été dernier.

La Section décide que le reliquat actif constaté par cette note, restera déposé entre les mains du trésorier de la Société, pour recevoir la destination qui sera indiquée ultérieurement. Elle autorise le Bureau à faire les démarches nécessaires, auprès de l'Administration municipale de la ville de Melun, pour la clôture de la galerie où sont déposées les antiquités provenant de ces fouilles.

M. Lhuillier lit, au nom de M. Bréan, membre correspondant, le compte-rendu de découvertes archéologiques qu'il a faites à Gien en 1865. — Remercîments à M. Bréan, et dépôt de son travail dans les Archives de la Société.

Il est successivement donné lecture des travaux suivants, savoir :

Par M. Lemaire : *Notes sur la fondation des Célestins de la Sainte-Trinité de Marcoussis.*

Par M. Labiche : L'*Ane de la reine Berthe*, fable.

Et par M. G. Leroy : *Les Archers et les Arquebusiers de Melun.*

Renvoi au Comité central.

M. le docteur Gillet communique une médaille de Faustine et deux petits vases funéraires en terre, trouvés avec plusieurs crânes et ossements dans la plaine de la Varenne de Melun, sur l'emplacement de l'ancienne nécropole de *Melodunum*.

Le Secrétaire est invité à prendre note de cette communication, pour servir à la rédaction du Dictionnaire Archéologique de Seine-et-Marne.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1865.

Présidence de M. GRÉSY.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Il est donné connaissance de sujets de concours scientifiques et littéraires, avec prix offerts par la Société académique de Brest.

Des documents adressés par MM. le comte de Létouville et Liébert sont renvoyés à la Commission du Dictionnaire Archéologique de Seine-et-Marne.

L'admission de : 1° M. Auguste Godin, fabricant d'ébénisterie artistique, demeurant à Paris, rue du Harlay, 7 ; 2° de M. Eugène Godin, statuaire, demeurant à Paris, rue Lallier, 6 ; 3° et de M. Darnay, photographe à Melun, est mise aux voix et adoptée.

Ces admissions seront soumises au Comité central.

Il sera statué ultérieurement sur une demande d'admission formée par M. Blot, artiste à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais.)

Il est successivement donné lecture des travaux suivants :

Par M. Sollier : *Le couvent de Moret.*

Par M. Labiche : *Le berger et le lion*, fable.

Et par M. Gaucher : *Note sur le sceau des comtes de Varax, seigneurs de Nanteuil-sur-Marne.*

M. Grésy présente le *fac-simile* du portrait de la religieuse dite la *Négresse de Moret*, dont l'original existe à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris.

M. G. Leroy annonce qu'il vient d'être trouvé dans l'église St-Aspais de Melun, une pierre tumulaire du XIVe siècle, qui paraît provenir de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de la même ville.

M. Grésy annonce aussi que M. Carro, président de la section de Meaux, a signalé à la Société des Antiquaires de France la découverte d'une sépulture très-ancienne faite à Vignely, près Meaux. On y a recueilli des fragments d'os formant un chapelet.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1866.

Présidence de M. GRÉSY.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Une demande d'admission, comme membre titulaire, faite par M. Hérisé, imprimeur à Melun, est présentée par MM. Lhuillier et Leroy.

Il est successivement donné lecture des travaux suivants :

Par M. Lemaire, *Note sur d'anciens tombeaux découverts récemment dans la cour d'honneur de la préfecture.*

Par M. Lhuillier, *Compte-rendu de plusieurs ouvrages offerts à la Société.*

Par M. Labiche, la *Colombe infidèle*, fable.

Par M. Gaucher, *Note concernant le fabuliste Lafontaine; — Indication des antiquités et curiosités de la commune de Champdeuil et des environs.*

Tous ces travaux sont renvoyés au Comité central.

Sur la proposition de M. Courtois, des remercîments sont votés à M. le Préfet de Seine-et-Marne, pour le dépôt au Musée de Melun, des objets dont il est question dans la notice de M. Lemaire.

M. Leroy annonce que des chapiteaux, trouvés dans l'intérieur d'un mur de l'ancienne église Saint-Ambroise de Melun, ont été également déposés au Musée.

M. Grésy rend compte de la vente, à l'hôtel des commissaires-priseurs de Paris, d'un tableau original concernant le souvenir de l'apparition du grand veneur à Henri IV, dans la forêt de Fontainebleau.

M. Schreuder signale, comme pouvant être utilisé pour le bulletin de la Société, le procédé de gravure dû à feu M. Duloz, membre de la Société des anciens élèves des écoles d'arts et métiers. Ce procédé donne des résultats satisfaisants et peu coûteux.

M. Courtois présente différentes monnaies anciennes et modernes, trouvées à Réau et données par M. Rousseau au Musée de Melun.

M. Lemaire présente également une monnaie d'argent à l'effigie de Henri III, trouvée dans une vigne à Chartrettes.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1866.

Présidence de M. GRÉSY.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépouillement de la correspondance : S. E. M. Drouyn de Lhuys, MM. Gaudard, de May et Quesvers expriment leurs regrets de ne pouvoir se trouver à la séance de ce jour. Lecture est donnée d'une circulaire de S. E. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en avril prochain. — Indication d'ouvrages, de fac-simile

d'autographes et d'assignats offerts à la Société par M. le baron de Girardot, membre correspondant. — Concours ouverts par la Société d'Apt en 1866. — Accusés de réception du bulletin par la Société des antiquaires de Normandie, la Société archéologique d'Avesnes et l'Académie impériale de Savoie.

L'admission, comme membres titulaires, de M. Hérisé, imprimeur à Melun, présenté par MM. Lhuillier et Leroy, et de M. Blot, statuaire à Boulogne-sur-Mer, présenté par MM. Courtois et Leroy, est adoptée à l'unanimité. Cette admission sera soumise au Comité central.

Une proposition tendant à l'admission de dames, soulève une question de principes, dont la solution est renvoyée au Comité central et, s'il y a lieu, à l'Assemblée générale de la Société.

Il est donné lecture des travaux suivants :

Par M. Lhuillier, *La succession de l'abbé Seguy*.

Par M. Labiche, *le Renard et l'Oie*, fable.

Par M. Grésy, *Note sur des méraux de Saint-Père de Melun*, et de la *collégiale de Champeaux*.

Renvoi au Comité central.

SECTION DE PROVINS.

SÉANCE DU 29 AOUT 1865.

Présidence de M. le comte d'HARCOURT.

La Section de Provins s'est réunie à l'hôtel-de-ville, salle de la Bibliothèque.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le Président invite la Section à délibérer sur l'admission, dans la Société, de cinq nouveaux membres :

M. Arnoul, propriétaire à Maisonrouge;

M. De Béville, général, aide-de-camp de l'Empereur, propriétaire à Cerneux;

M. De Bréville, sous-préfet de Provins;

M. Cave, caissier de la Recette particulière de Provins;

M. Michaux (Louis), propriétaire à Provins.

Après cette opération et conformément aux statuts de la Société et au règlement de la Section, la nomination des nouveaux membres admis sera soumise à l'approbation du Comité central.

Plusieurs communications sont ensuite faites par M. de Pontécoulant :

1° Sur des fouilles entreprises au tumulus de Mirevault, par M. Profit, cultivateur, et sur un cachet trouvé dans ces fouilles, et offert à la Section de Provins par M. Profit;

2° Sur la carte des Gaules, dont un exemplaire sera prochainement adressé à la Section de Provins, qui sera chargée de compléter cette carte, en ce qui concerne la région comprise dans l'arrondissement de Provins.

3° Sur les dalles tumulaires existant dans l'église de Pécy, et que M. Des Farges déclare avoir le projet de faire relever et sceller verticalement, le long des murs de l'église, afin d'en assurer la conservation.

M. Jules Michelin donne quelques renseignements sur une pierre de lance trouvée à Septveilles, dans une carrière, et offerte au musée de la Bibliothèque de Provins.

M. Félix Bourquelot lit un travail sur les monnaies provinoises connues sous le nom de *livres provinoises* ou de *sous provinois du Sénat*, et qui ont eu cours en Italie, du XIIe au XVe siècles.

M. de Pontécoulant entretient ensuite la Section du projet d'organisation des cours et conférences publiques du soir, pendant l'hiver prochain. Il annonce qu'il prêtera son concours à la Section de Provins en venant faire lui-même plusieurs lectures. Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, la Section décide qu'elle examinera à nouveau ce projet, qu'il n'a point été possible de mettre à exécution pour l'hiver de 1864-1865.

TRAVAUX.

COMPTE-RENDU D'UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX,

PAR M. MAXIME BEAUVILLIERS,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Appelé par le Bureau de la Société à l'honneur de vous faire le récit de l'excursion archéologique des 18 et 19 juillet 1865, dans l'arrondissement de Meaux, je rencontre, dès le début, deux écueils qu'il me faut éviter à tout prix.

A leur point de vue particulier, les journaux des cinq arrondissements de Seine-et-Marne ont déjà publié séparément des comptes-rendus, signés de ceux que nous pouvons ranger, avec juste raison, parmi les confrères les plus laborieux et les plus zélés de notre Compagnie. — Enfin, bien du temps déjà s'est écoulé depuis la rencontre des quarante Sociétaires qui se réunirent, l'été dernier, au village de Ferrières.

Aussi, malgré son insuffisance, votre rapporteur ose compter d'avance, Messieurs, sur votre bienveillante indulgence. Cédant donc de préférence à certains penchants historiques et littéraires, et plutôt touriste et chroniqueur que monographe architectonique et sculptural, nous nous proposons de renfermer ce travail dans d'étroites limites.

Avant de résumer l'emploi de ces heures si rapidement écoulées et si délicieusement remplies, nous ne pouvons résister au plaisir de retracer le curieux et piquant tableau, présenté par la caravane au moment de son arrivée à Ferrières, lieu fixé pour le rendez-vous général.

Sur la place du bourg de Ferrières, avec une précision toute mathématique, près de la porte de la modeste auberge où se trouvait préparé le déjeuner, débouchèrent et s'arrêtèrent en même temps, les voitures amenant les divers Sociétaires, appartenant aux cinq Sections du département.

Là, se trouvèrent réunis près de 40 excursionnistes, sous la présidence de M. le marquis de Pontécoulant, et sous celles de MM. Carro père, Eugène Grésy, Anatole Dauvergne, présidents de Sections. M. Félix Bourquelot, vice-président de la Société, obligé de prendre part aux examens annuels de l'École des Chartes, s'était fait excuser, ainsi que M. Jules David, président de la Section de Fontainebleau, retenu par ses fonctions administratives.

1re JOURNÉE. — 18 JUILLET 1865.

ÉGLISE ET CHATEAU DE FERRIÈRES.

Suivant l'expression pittoresque de nos voisins d'Outre-Manche, le château de Ferrières était *the great attraction* de la journée, mais la jolie petite église du lieu, naguère si délabrée, aujourd'hui en cours de réparation, dut avoir le pas sur la splendide habitation du Roi de la Finance.

Placée sous le vocable de saint Remi, archevêque de Reims, construite aux XIIIe et XIVe siècles, ornée de vitraux de la même époque, l'église de Ferrières est regardée généralement comme l'un des édifices les plus complets de la Brie champenoise.

Nous y avons remarqué plusieurs dalles tumulaires fort intéressantes, que nous espérons bien voir relever prochainement le long des parois de l'église, afin d'éviter leur totale destruction.

Deux choses méritent d'attirer l'attention du visiteur, à son entrée dans la chapelle de la Vierge : d'abord une épitaphe, puis un tableau représentant Marie soutenant l'Enfant-Jésus. L'épitaphe est celle de Léonard de Goulas, qui mourut à Paris le 19 juillet 1661, seigneur châtelain de Ferrières, et secrétaire des commandements de S. A. R. Mgr Gaston de France, duc d'Orléans. Ce ne dut pas être, signalons-le en passant, une vaine sinécure que l'emploi du seigneur de Goulas. Avec ses trames continuelles, conspirateur et dupé tour à tour, Gaston dut donner de la tablature à tous ses secrétaires, et surtout à M. de Goulas.

Les annalistes sont loin d'être d'accord sur l'origine du tableau

ornant la chapelle de la Vierge. Les uns veulent simplement qu'il ait été offert par M. Racine de Jonquoy, trésorier-général des ponts-et-chaussées, qui posséda la seigneurie de Ferrières vers 1737; d'autres prétendent qu'il est l'œuvre de cet ancien seigneur.

Château de Ferrières.

Par un de ces priviléges qui demeurent acquis à la province de la Brie meldoise, presque tous les lieux de cette contrée rappellent des noms célèbres, des événements mémorables, de grandes illustrations de race. — Dût-elle, comme on l'en a accusée dédaigneusement quelquefois, ne ramasser que les miettes de l'histoire, l'archéologie provinciale s'estime encore heureuse de pouvoir rattacher à l'histoire générale de notre pays, le récit des événements qui se sont accomplis à l'ombre de ces forteresses du temps passé, derrière ces antiques et imposants manoirs.

Ne nous hâtons donc pas de dire que l'Archéologie n'avait rien à constater à Ferrières. L'habitation du banquier des têtes couronnées, comme on l'a surnommé, est, il est vrai, toute moderne, mais le village de Ferrières est souvent cité dans nos vieilles chroniques.

Dans la généalogie des grands officiers de la Couronne, figure un des anciens seigneurs de Ferrières, Raoul ou Radulfe, qui donna vers 1150, au prieuré de Gournay, une dîme lui appartenant. — En compulsant les annales de la maison de Montmorency, on voit qu'en 1366, il fut fait hommage du fief de Ferrières-en-Brie, au seigneur de Montmorency, comme ayant le bail de damoiselle Philippe de Montmorency.

Aux XVIe et XVIIe siècles, la terre de Ferrières fut possédée par divers représentants des deux familles parlementaires de Marillac et de La Briffe. Pierre-Armand de La Briffe, procureur-général au parlement de Paris, mort en 1700, obtint du roi Louis XIV l'érection de la seigneurie de Ferrières en marquisat.

Louis Bossuet, maître des requêtes, neveu de Bossuet, évêque de Meaux, épousa la fille de ce La Briffe le 22 février 1700. La voix du grand orateur sacré se fit entendre plus d'une fois sous les voûtes de l'église de Ferrières. L'abbé Ledieu, chanoine, secrétaire de Bossuet, sous la date du 26 septembre 1702, a consacré dans son journal quelques lignes à l'ancien château.

« La maison est à l'antique, dit-il, mais grande et logeable, avec » une galerie raisonnable et de beaux fossés à sec bien revêtus.

» Toute la vue est sur un étang et sur le parc, grand et spacieux,
» bien planté tout autour de l'étang. Les allées y sont belles ; la
» chapelle est très-propre, bien ornée et bien placée pour la dé-
» cence et la commodité. »

Le domaine de Ferrières appartient depuis plus de 30 ans à M. le baron James de Rothschild. Il a été acquis par lui des héritiers de Fouché, duc d'Otrante, moyennant 2,600,000 fr. Considérablement agrandi et augmenté depuis, il comprend aujourd'hui plus de 1500 hectares.

Dans un siècle un peu trop enclin à croire à l'infaillibilité du pouvoir de l'or, pourquoi ne signalerions-nous pas un fait étrange et piquant à la fois? — Comme un simple métayer villageois, M. de Rothschild est assujetti aux servitudes de la propriété rurale. Au beau milieu de son vaste domaine, se trouve une gênante enclave de six hectares, qui coupe une superbe avenue et dont il ne peut faire l'acquisition. Grande leçon morale, bien faite pour démontrer hautement qu'il n'est pas de puissance vraiment absolue sur la terre!

Constatons encore une particularité digne de remarque. Les deux royautés financières de notre époque se touchent à la ville comme à la campagne. Si Ferrières appartient aux Rothschild, les frères Péreire possèdent les terres contiguës d'Armainvilliers. Les deux puissances rivales et presque parallèles du marché Européen, semblent donc destinées à vivre côte à côte, à se rencontrer et à se heurterpartout, aussi bien sur le théâtre de leurs opérations industrielles,que dans les loisirs de leur villégiature.

Personne n'avait encore été autorisé à prendre, même sur un album, l'esquisse du château tout nouvellement construit de Ferrières, avant la visite de l'Empereur qui eut lieu le 16 décembre 1862. Avec les trésors dépensés par M. de Rothschild pour la réparation de l'ancien château et l'édification du nouveau, la France eût pu être dotée d'un chef-d'œuvre de plus. Mais construit dans un genre bâtard, le château de Ferrières, à l'extérieur, manque, il faut bien le dire, de style et de véritable grandeur. On reconnaît, dans l'œuvre de l'anglais Paxton, de nombreuses réminiscences de Chambord et de Chenonceaux; mais que n'a-t-il également emprunté la majesté et l'élégance architecturales de ces deux palais jumeaux des bords de la Loire!

Admirablement dessiné, mais complétement dépourvu d'accidents de terrain, et privé de perspectives, le parc de Ferrières ressemble fort au bois de Boulogne et au pré Catelan. Les bassins

sont immenses et bien empoissonnés, mais les eaux, comme à Trianon, manquent de cette limpidité sans égale que possèdent celles de Fontainebleau. — Notre attention s'est également portée sur le *Sequoïagigantea*, planté dans le parc par l'Empereur, suivant la coutume allemande, en souvenir de sa visite. Cet arbre exotique a déjà pris un développement remarquable.

Si la demeure de M. de Rothschild ressemble à une moderne et somptueuse villa, transportée des Champs-Élysées dans les plaines de la Brie; si la construction extérieure du palais de Ferrières donne quelque prise à la critique, on est forcé d'admirer sans restriction le bon goût et la richesse de la décoration intérieure.

Un escalier à double révolution conduit dans le *Hall*. Cette immense pièce occupe le milieu du château, en prend toute la hauteur, et se trouve fermée à 20 mètres du sol, par une toiture vitrée, éclairée le soir par 1,150 becs de gaz comme le Théâtre-Lyrique. Par sa disposition, le *Hall* rappelle l'immense salle des gardes, dans laquelle se déroule l'incomparable escalier à double vis et en forme de tire-bourre du palais de Chambord.

Autour du *Hall* rayonne une suite d'appartements qui n'en sont séparés que par une charmante galerie. Tout est admirablement combiné pour le comfort et la commodité des possesseurs et des hôtes de cette princière demeure. Par un véritable raffinement de prévoyance, qu'on ne saurait trop apprécier dans la saison d'automne, outre les escaliers de service, il existe un escalier spécial, ménagé pour les chasseurs, afin de ne pas troubler le sommeil des autres invités, par le bruit de leur départ matinal.

La plume se refuse à décrire toutes les raretés artistiques, renfermées dans ce véritable musée qu'on appelle le *Hall*, où règne beaucoup de profusion unie à quelque peu de confusion. Nous ne pouvons que citer, à la hâte, un splendide fauteuil bysantin, des toiles de Joseph Vernet, de Velasquez, du Guide, de Van Dyck, du Giorgone, de Van Mole, des tapisseries de haute lice, et enfin une bibliothèque de 8,000 volumes environ.

Dans le salon de famille, est exposé le trône de l'Empereur de Chine, qu'un membre de la maison de Rothschild a rapporté de Pékin. Une riche étoffe orientale couvre cette espèce de lit de repos, surmonté du dragon à cinq griffes. C'est dans le petit salon particulier de M. de Rothschild, orné de tapisseries des Gobelins, faites sur les dessins de Boucher « qu'au milieu de la charmante » journée du 16 décembre, » l'Empereur s'est retiré pour prendre une demi-heure de repos et expédier ses dépêches.

La chambre à coucher possède plusieurs merveilles picturales anciennes, au milieu desquelles on aperçoit, non sans quelqu'étonnement, l'un des chefs-d'œuvre de Roqueplan : « Rousseau conduisant par la bride la monture des demoiselles de Galley et de Graffenried, et les aidant à traverser un ruisseau. »

Ce charmant épisode des *Confessions* si délicieusement interprété par l'élégant pinceau du peintre français, fait regretter plus vivement encore l'absence du tableau du même artiste, faisant pendant et qui représente Jean Jacques monté dans l'arbre, lançant des cerises dans... le tablier de ces rieuses et aimables jeunes filles.

Le fumoir tout tapissé en cuir de Russie, couleur tabac, avec ses fresques d'Eugène Lami, la petite salle à manger avec ses animaux de Philippe-Rousseau, mériteraient une description détaillée, mais pour laquelle le temps nous manque.

A l'extrémité du salon, se trouve un petit oratoire israélite ; tout y est simple et de bon goût. Cette simplicité plaît au milieu du luxe des autres pièces; elle repose l'âme et l'esprit, et invite à la méditation.

Dans la salle à manger, pour la plus grande facilité du service, des crédences sont établies sur toutes les faces de l'appartement, orné de solives apparentes et peintes, rappelant la belle salle des gardes de Fontainebleau.

C'est ici l'occasion, après cette halte à Ferrières, de dire un mot des débuts de la fortune des Rothschild, et des causes de la juste et universelle considération qui entoure, depuis trois quarts de siècle, ces Rois de la Finance. — En 1793, Meyer Rothschild, banquier à Francfort, fut choisi comme dépositaire de l'immense fortune du Landgrave de Hesse-Cassel. Plein de confiance, le prince ne voulut pas accepter le reçu de son banquier. Peu de temps après, Meyer Rothschild perdit une grande partie de sa fortune dans le pillage de sa maison, mais il fut assez heureux pour sauver le dépôt du prince, et le faire valoir dans de fructueuses opérations financières. Au retour des années paisibles, il le restitua fidèlement au Landgrave, avec les intérêts accumulés. Telle est l'origine de la royale clientèle et de l'immense crédit des Rothschild.

De pareils traits sont d'incontestables et solides titres de noblesse pour cette maison, dont le prestige et la puissance se sont encore accrus avec les années. Ce sont là, sans contredit, les plus beaux fleurons de la couronne de ces hauts barons de la Finance.

LAGNY.

Mais le temps qui nous presse, nous force de quitter ce lieu enchanté, et de gagner Lagny. Station intermédiaire entre Ferrières et Meaux, Lagny, par les souvenirs historiques et littéraires qu'elle rappelle, se recommandait à l'attention d'une Société qui compte parmi ses membres plusieurs lauréats des concours académiques et littéraires. — Dans ses recherches, Pasquier constate qu'une institution pareille à celle des *Jeux floraux* de Toulouse, existait déjà de son temps à Lagny, et que chaque année des récompenses y étaient décernées aux fêtes de la Pentecôte. Lagny a donné le jour à un littérateur du commencement du XIIIe siècle : Geoffroy de Leigny ou de Lagny, généralement regardé comme le continuateur du Roman de la charrette ou de Lancelot, commencé par Chrestien, de Troyes. — Une autre illustration de Lagny, fut le chancelier de France, Pierre d'Orgemont, mort en 1389.

Le remarquable cartulaire de Lagny, formé pendant le règne de François Ier et conservé à la Bibliothèque impériale, est l'œuvre de Nicolas Vincelot de Lagny, procureur fiscal sous l'abbé François de Clermont, cardinal-archevêque d'Auch.

Suger, le savant abbé de Saint-Denys, ministre de Louis VII, rapporte que Lagny était le centre d'opérations commerciales fort importantes, et que les églises pauvres y engageaient leur argenterie.

Le vieux monastère de Saint-Furcy fondé, suivant la tradition, par Saint-Furcy, gentilhomme irlandais, est aujourd'hui complétement délaissé et converti (ô profanation !) en écuries et en magasins. — De ce couvent, véritable et vénérable pépinière de saints et de doctes bénédictins, il ne reste plus qu'une seule arche en plein cintre.

L'Église paroissiale de Lagny, bâtie en 1017, brûlée et reconstruite en 1206, restaurée au XVIe siècle, est remarquable par un large et profond *triforium*, ouvert et semi-circulaire, qui contourne l'abside. Deux personnes de front peuvent circuler librement dans ces tribunes hautes.

MEAUX.

A Lagny, la caravane abandonna les voitures pour se rendre directement à Meaux, par la voie ferrée. Dès son arrivée dans cette ville, elle s'empressa de se diriger vers la Cathédrale, pour en

admirer les beautés. Il était alors environ sept heures du soir. Eclairée comme nous l'avons vue au déclin du jour par les feux du soleil couchant, la façade de la vieille basilique nous sembla revêtir alors un double et incontestable caractère de majesté et de grandeur.

Le tympan du portail du milieu de la façade principale est orné de ces sculptures symboliques, si familières aux architectes du moyen-âge. On donne à cette page sculpturale une interprétation, que nous rapportons sans prétendre en garantir l'exactitude.

« A droite, l'enfer est indiqué par des flammes; à gauche, le paradis est figuré par des saints placés dans leurs niches. Un homme, couronne en tête, Philippe-le-Bel, semble vouloir se diriger résolûment vers le paradis, mais un ange le retient sévèrement par le bras, et l'empêche d'aller plus loin. Sa femme, Jeanne de Navarre, qui dota si généreusement la cathédrale de Meaux, intercède auprès de Saint-Pierre, armé de son énorme clef, et semble demander grâce en faveur du roi faux-monnayeur. »

La physionomie, à la fois rebarbative et paterne du gardien du paradis, reflète spirituellement ses irrésolutions. Lorsque l'œil se détache de cette œuvre sculpturale, on demeure presque convaincu que les grâces éloquemment suppliantes de la reine Jeanne, ne tarderont pas à vaincre la résistance du prince des Apôtres.

Dans son *Histoire de Meaux,* notre confrère M. Carro a reproduit cet ingénieux commentaire de la principale voussure de la cathédrale, emprunté à feu M. Letronne, membre de l'Institut.

Détruite par les Normands, recontruite par Gautier Ier dit le Sage, évêque de Meaux, la cathédrale renferme des beautés de premier ordre. On remarque tout d'abord la hauteur, la délicatesse du sanctuaire, et surtout l'abside qui s'élève brillante de grâce, de légèreté et d'harmonie dans une atmosphère paisible et lumineuse, tamisée par des vitraux du plus pur style flamboyant.

Si l'on en croit la tradition, la tête couronnée placée dans le rond-point du chœur, serait celle de Jeanne de Navarre, qui consacra des sommes considérables pour la construction des voûtes du rond-point et de la flèche.

Le nom de Bossuet, on peut le dire, est inséparablement lié à l'évêché de Meaux, dont il est l'honneur et la gloire impérissables. — Dès qu'on pénètre sous les voûtes de la vieille cathédrale, les yeux se portent instantanément sur cette chaire dont il a franchi tant de fois les degrés, pour l'illustrer à jamais. L'un des panneaux porte encore la date de 1618. Pendant près de 20 ans, du

haut de cette tribune catholique, a retenti la voix éloquente du plus puissant de nos orateurs sacrés.

On aime à se représenter Bossuet dans cette chaire, l'œil en feu, le front inspiré, les mains étendues sur la foule qu'il tenait haletante et suspendue aux mâles accents de son génie. Sous cette froide statue de marbre, tristement reléguée dans une nef latérale, sous cette physionomie placide et reposée, nous reconnaissons difficilement le grand évêque, à la parole tonnante et majestueuse. Il n'a, certes, pas été heureusement inspiré, l'artiste qui nous a représenté l'auteur des *Oraisons funèbres* assis, et non debout dans la chaire où nul ne l'a surpassé depuis. Le sculpteur nous a, peut-être, donné l'image exacte de l'écrivain méditant le *Discours sur 'histoire universelle,* mais à coup sûr, nous eussions préféré l'orateur sacré.

La mémoire du riche et libéral bourgeois Jean Rose, véritable *Petit Manteau bleu* du moyen-âge, s'est conservée depuis cinq siècles, avec une vénération non interrompue, parmi la population Meldoise. Cédant à la générosité de son cœur, et tout en faisant le commerce du blé, Jean Rose achetait un peu plus cher que les autres en temps de baisse, et la hausse venue, il vidait ses greniers sur place, à un prix moins élevé que le cours. Il fonda, en 1356, un hôpital pour 25 pauvres aveugles et pour 10 jeunes enfants qu'il fit instruire à ses frais, y joignit 12 lits pour les pauvres sans asile, établit deux religieux pour desservir l'hôpital converti, dès 1647, en chapelle pour le Séminaire.

La pierre tombale de Jean Rose a été relevée récemment, et encastrée dans le mur d'une des chapelles du bas-côté de droite de la cathédrale. Cette dalle est remarquable par d'élégantes ornementations du XIVe siècle et des incrustations en marbre blanc; deux personnages y sont figurés côte à côte. L'inscription indique que Jean Rose mourut en 1364, et sa femme en 1328, bien avant la fondation de son hôpital.

Il était huit heures du soir, lorsque nous quittâmes la cathédrale et le chapitre. Nous ne pûmes que parcourir à la hâte les diverses pièces de l'appartement, où l'un de nos plus dévoués confrères, M. Lefebvre-Thiébault, a su réunir une intéressante et nombreuse collection de médailles, colliers, bagues, fibules, faïences, tableaux, etc., etc.

Nous aurions désiré visiter le palais épiscopal et le fameux cabinet de Bossuet, mais nous craignîmes d'être indiscrets, vu l'heure tardive. Nous apprîmes le lendemain, que notre docte et pieux

Évêque, monseigneur Allou, comptait sur notre visite, et eût voulu être notre Cicérone, dans les jardins qui abritèrent le grand orateur chrétien.

Un souper confortable et fraternel termina la journée, et réunit toute la caravane.

DEUXIÈME JOURNÉE. — 19 JUILLET 1865.

QUINCY. — COUILLY.

Les programmes les plus complets ont toujours quelques fissures par où l'imprévu fait brèche. Aussi, la nécessité de parcourir un trop grand nombre de localités dans la même journée, nous força-t-elle d'opérer quelques éliminations dans notre itinéraire.

Bien que composée, comme eût dit Rabelais « de gens studieux, » grands amateurs de pérégrinités et singularités de la Brie cham- » penoise, » l'escouade archéologique fut obligée (qu'on nous pardonne ce néologisme), de « brûler » dans la première journée, plusieurs stations intermédiaires, telles que : *Villeneuve-le-Comte*, *Bussy-Saint-Georges*, *Guermantes, Saint-Thibaut-des-Vignes,* et dans la seconde *Pierre-Levée* et *Montceaux*.

Après avoir franchi les faubourgs de Meaux, et gravi le côteau qui sépare Nanteuil de Mareuil, notre première visite fut pour le village de Quincy, déjà mentionné dans une vieille charte octroyée par le roi Saint-Louis. Quincy est célèbre par l'héroïque résistance que les Réformés de ce bourg opposèrent, dans l'intérieur de l'église, à deux mille Ligueurs. Irrités de la vigoureuse défense des habitants, retirés sur les voûtes de l'église qu'ils avaient percées de meurtrières, les Ligueurs mirent le feu aux bancs, aux coffres de l'édifice, et une centaine de protestants périrent étouffés dans les flammes.

Reconstruite à l'époque de la Renaissance, l'église de Quincy possède encore deux arcs-doubleaux du XIIIe siècle. Son lutrin en fer est très-remarquable comme travail de serrurerie.

Au-delà de Quincy, au bord de la vallée du Grand-Morin, sont assis les deux villages voisins de Saint-Germain et de Couilly, séparés seulement par un pont jeté sur la rivière. Après avoir fait une halte de quelques instants chez M. Laurent-Thomas, qui voulut bien nous souhaiter la bienvenue dans le pays, après un coup-d'œil rapide à la chapelle vicariale de Saint-Germain, nous dûmes visiter avec plus d'attention la jolie et très-élégante

église de Couilly, qui mériterait à juste titre d'être classée parmi les monuments historiques.

Signalons en passant une des particularités saillantes de cet édifice : la clef de voûte de l'église, divisée en six branches, est d'une seule pièce. Chaque branche est terminée par une corniche délicatement sculptée et ornée de diverses figurines. Le chœur, bien disposé, est précédé de plusieurs colonnettes, reliées entr'elles, surplombant des piliers cylindriques. Le pilier à droite du chœur porte le millésime de 1542. On voit dans une des nefs l'épitaphe de Guillaume Poulain, chapelain de l'Annonciation de Meaux, natif de Couilly, et décédé en 1509.

Quelques annalistes attribuent à Lebrun une peinture, assez bien conservée, représentant un épisode connu de la vie de sainte Élisabeth : la sainte rêve qu'elle est fiancée au Divin Sauveur ; l'Enfant Jésus est dans les bras de la Vierge et passe un anneau au doigt d'Élisabeth. Ce tableau, ainsi qu'une jolie statue en marbre blanc de la Vierge, proviennent des libéralités des anciennes abbesses de Pont-aux-Dames. Par ses proportions, cette statue rappelle le bijou sculptural de Saint-Ayoul, de Provins, mais il y a moins de naturel et plus de mièvrerie dans la pose de la Vierge de Couilly.

L'abbaye de Pont-aux-Dames, située jadis près de Couilly, n'existe plus. Ce fut là que Louis XVI, dès son avénement au trône, relégua momentanément la comtesse Du Barry.

La sacristie de Couilly renferme aussi un fort curieux chapier, donné par Mme Lefèvre d'Ormesson, qui fut consacrée abbesse de Pont-aux-Dames par Bossuet.

Au moment de quitter Couilly, nous fûmes rejoints par M. le comte Audéric de Moustier, qui vint à notre rencontre, et s'associa dès ce moment à toutes les explorations archéologiques de la seconde journée. Ce confrère, si gracieusement secondé par Mme la comtesse de Moustier, qui devait nous offrir une hospitalité aussi affable que courtoise au château de Villegodet, avait hâte de nous faire les honneurs de La Chapelle-sur-Crécy, regardée comme la plus jolie église du diocèse, après la cathédrale de Meaux.

CRÉCY. — LA CHAPELLE-SUR-CRÉCY.

L'heure nous pressant, il fallut traverser promptement la petite ville de Crécy, digne pourtant d'un examen plus attentif et plus prolongé. Ce fut à regret que nous nous contentâmes d'entrevoir la

vieille muraille, fermant l'antique cité jadis si bien fortifiée et flanquée de nombreuses tours.

Cette ville, fière d'avoir eu pour l'un de ses premiers seigneurs le vieux favori de Hugues Capet, Bouchard, comte de Melun et de Corbeil, mort en 1012, n'a pas même aujourd'hui de faubourg, ni de jardins. Le territoire de Crécy, le plus petit du département, est tellement étroit que, pour établir un cimetière, la ville a été obligée d'acquérir un terrain situé sur une commune limitrophe.

Crécy s'honore, à juste titre, d'avoir donné naissance au savant mathématicien Camus, admis à l'Académie des Sciences dès l'âge de vingt-huit ans, et mort le 4 mai 1768.

L'église de La Chapelle-sur-Crécy est digne de sa réputation; l'extérieur en est majestueux, et l'intérieur vraiment ravissant. On comprend, en la visitant, la faveur toute particulière dont elle a été l'objet de la part de Sa Sainteté Pie IX qui, dès 1857, lui a accordé un autel privilégié. Elle est malheureusement fort enterrée, le sol ayant été exhaussé de dix pieds. Le chœur, éclairé par trois étages de fenêtres superposées, conserve le caractère de l'architecture de la fin du XIIIe siècle. Le large et profond *triforium* de l'abside forme une véritable tribune.

Près du baptistère, qui porte le millésime de 1531, on remarque une statue du XVe ou du XVIe siècle, représentant le Père Éternel, coiffé de la tiare, et supportant Jésus-Christ, crucifié, sur ses mains. L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, possède une statue exactement semblable à celle de La Chapelle-sur-Crécy.

M. le comte Audéric de Moustier, auteur d'un *Voyage dans l'Asie-Mineure et dans la Phénicie*, frère de notre ambassadeur près la Porte-Ottomane, a pris l'initiative d'une utile et heureuse innovation, dont nous ne saurions trop recommander l'adoption dans toutes les paroisses. Sur les murs intérieurs de la sacristie sont tracés, en lettres saillantes, les fastes de l'église de La Chapelle, avec l'énumération sommaire des diverses phases de l'histoire de cet édifice.

On peut parcourir en quelques secondes ces archives authentiques et facilement accessibles pour tous. Une méthode aussi simple et aussi ingénieuse, si elle était mise en pratique à la fois dans nos églises et dans nos mairies communales, faciliterait et mettrait à la portée du plus grand nombre la connaissance exacte et succincte des faits civils et religieux, intéressant l'histoire particulière de chaque localité. C'est là une de ces mesures efficaces

et importantes, qu'on ne saurait signaler avec trop d'insistance à la vigilante attention de Leurs Excellences les Ministres de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes.

Les archives départementales de Seine-et-Marne sont également redevables à M. le comte de Moustier de les avoir généreusement enrichies de pièces et de titres, concernant le comté de Crécy et le château de La Chapelle. Il serait fort à désirer que l'exemple de notre confrère fût suivi par les nombreux détenteurs d'archives provinciales; les documents relatifs aux divers fiefs seigneuriaux pourraient être alors consultés avec fruit par ceux qui se livrent aux études historiques.

Au seuil de son château, et avant de s'adjoindre pour le reste de la journée à notre groupe archéologique, M. le comte de Moustier a bien voulu, en des termes empreints de courtoisie et d'une spirituelle modestie, attribuer uniquement à la remarquable église de La Chapelle ce qu'il a appelé la bonne fortune d'avoir pu accueillir (comme convives) les excursionnistes du 19 juillet.

Un parc heureusement accidenté, coupé par de délicieux ombrages, une galerie historique de portraits de famille, remontant jusqu'au XIIIe siècle, auraient dû nous retenir plus longtemps à *La Chapelle-sur-Crécy*. Nous ne pûmes ni les traverser, ni les parcourir, pressés que nous étions d'arriver à Maisoncelles et à Jouarre.

MAISONCELLES. — JOUARRE.

L'église nouvellement restaurée de Maisoncelles, avec les deux élégants petits clochers qui la surmontent, était indiquée comme la première étape de notre après-midi. Notre confrère, maire et châtelain de la commune, M. Bayard, a présidé, avec le goût et le dévouement qu'on lui connaît, à la consolidation extérieure de cet édifice. M. Bayard, rivalisant de prévenance avec son collègue de La Chapelle, avait tout préparé pour une seconde et cordiale réception; mais nous ne pûmes que nous asseoir à sa table, sans y faire honneur.

A la suite de fouilles pratiquées récemment dans son parc, M. Bayard a trouvé, enfouis au pied d'une croix, plusieurs bas-reliefs, qu'il a fait placer dans l'église, à droite et à gauche de l'autel de la Vierge. Ces remarquables sculptures sur pierre représentent l'Annonciation et l'adoration des Mages et l'entrée de Jésus à Jérusalem.

M. Anatole Dauvergne pense que ces bas-reliefs ont pu orner, autre fois, le rétable de *Montgodefroy*. Il les regarde comme un des plus beaux spécimens de la sculpture du XIIIe siècle.

Sur une pierre commémorative, placée à gauche de la chaire, se lit l'inscription suivante : « Cy gist messire Christophe de » Hidricam, vivant chevalier s^r de Maisoncelles, Saint-Gorge-les- » Rocher en Toureine et autres lieux, décédé le 7 août 1639, le » 63e de son âge, qui a été ynumé dans cette église, à la diligence » de dame Marte de Bonneval, son épouse. »

L'église de Maisoncelles possède plusieurs statues en bois du moyen-âge : un saint Denis portant sa tête, et une sainte Élisabeth, dont la tête est ornée d'une couronne en fer battu.

Nous voici arrivés à Jouarre. Nous renvoyons, pour les détails sur l'église et sur les célèbres cryptes, à l'excellente et complète notice faite en collaboration par nos confrères, MM. Bourquelot et Dauvergne.

L'église paroissiale de Jouarre a été reconstruite dans le courant du XVe siècle. Toute la légende de sainte Madeleine est représentée sur un vitrail du chœur, peint suivant le style de la Renaissance. Le long de l'un des piliers octogones du chœur se trouve adossé un joli bas-relief en albâtre, peu remarqué pourtant, et représentant le crucifiement du Christ. Le trésor de l'église, entr'autres richesses, renferme un beau reliquaire et le crâne entier de saint Potentien.

L'église de Jouarre possède encore les huit châsses déposées jadis dans l'Abbaye, et contenant les reliques de sainte Ebrégésile, saint Prix et saint Hilaire, sainte Pélagie, sainte Julie, saint Potentien, les saintes Abbesses, saint Valérien, saint Claudien.

Il appartenait à nos confrères, M. Dauvergne et M. l'abbé Denis, l'érudit et bienveillant chanoine de la Cathédrale, de nous exposer *ex professo* toutes les raretés antiques, toutes les merveilles artistiques des deux célèbres cryptes de Jouarre, dont la première est ornée de chapiteaux en marbre excavé, ravagé par seize ou dix-sept siècles, et des colonnes romaines, galbées, renflées par le bas, surmontées du nénuphar, symbole de la chasteté. Le tombeau de sainte Théodechilde, est le plus ancien peut-être de toute la France.

La seconde crypte, construite aux dixième et onzième siècles, en exhaussement de la première, offre moins d'intérêt et n'en forme en réalité qu'une seule avec celle-ci. Une des différences consiste dans le style des colonnes à peine dégrossies ; elles sont

surmontées du symbole de la charité, c'est-à-dire de colombes buvant dans un vase.

L'ancien cimetière, communiquant avec cette nécropole, sera prochainement converti en un square, au milieu duquel s'élève une belle croix monolithe du XIIIe siècle. Il faut traverser le cimetière pour se rendre à la chapelle, récemment reconstruite, des Bénédictines, et dans laquelle nous fûmes introduits par M. l'abbé Fleurnoy, grand-vicaire du Diocèse. Les stalles des religieuses, le nouveau trône de l'abbesse supérieure, témoignent du soin qui préside à l'ornementation du couvent actuel.

Plusieurs essais ont été tentés pour déchiffrer exactement les inscriptions du tombeau de Théodechilde. D'après MM. Dauvergne et Bourquelot, il faudrait lire sur le côté droit du tombeau :

Hoc membra. post. ultima. teguntur. fata sepulcro beatæ (Theodiecheldis intemeratæ virginis genere nobilis meretis) fulgens strinua. moribus. flagravit in Deo flammam.

Et sur le côté gauche, beaucoup plus endommagé :

Cenubii hujus mater sacratas Deo Vir (gines sumen) tes oleum cum lampadibus prudent (i invitat) sponso filias occurri. rex. pius. has demum exultat par (adisi in gloria.)

Plusieurs savants ecclésiastiques qui nous accompagnaient à Jouarre, ont fait imprimer une nouvelle interprétation de ces inscriptions, qu'ils ont communiquée à tous les excursionnistes, et que nous reproduisons également :

A parte meridianâ.

† hoc. membra. post. ultima. teguntur. fata. sepulchro. beatæ Theodlecheldis. intemeratæ. virginis. genere. nobilis. meretis. fulgens. strinua. moribus. flagravit in dogmata almâ.

A parte septentrionali.

Cenubii. hujus mater. sacratas. D. ô. Vir gines sumentes. oleum. cum. lampadibus. prudentes. docuit sponso filias occurrire. x p. m hæc demû exultat paradisi. triumpho.

Cette seconde traduction que, dans notre impartialité, nous avons cru devoir citer textuellement, tout en nous abstenant de nous prononcer entre l'une et l'autre, diffère assez sensiblement de la première.

Une pensée naît inévitablement dans l'esprit, à la vue des élégantes basiliques, des gigantesques constructions élevées par nos pères, durant le cours du moyen-âge; aussi, ne peut-on s'empêcher de reconnaître que cette époque, si décriée de nos jours, n'a pas été sans profit pour la culture des arts et pour la grandeur du monde. On se rappelle alors ce cri si éloquent et si vrai, inspiré naguère à l'un des habitants de Fontainebleau, l'illustre poète Auguste Barbier, en contemplant les ruines de Larchant :

. . . . . Nous n'avons pas surpassé jusqu'ici
Ces trois sublimités des choses idéales,
Le livre de Gerson, Dante et les Cathédrales.

Mais revenons au couvent de Jouarre, dont nous nous sommes écarté un moment. C'est ici que doit prendre place un des épisodes les plus intéressants de ces deux journées. Sous les voûtes mérovingiennes de la crypte de Jouarre, nous était réservée la surprise d'une apparition non moins agréable qu'inattendue. Tout un essaim des dames les plus élégantes et les plus distinguées de Coulommiers, vint se mêler inopinément à la caravane, et prendre part à nos explorations.

Narrateur trop véridique, peut-être, pourquoi n'avouerions-nous pas qu'en présence du groupe gracieux, qui venait renforcer notre bataillon d'archéologues, l'attention des touristes fut légèrement divisée? — On délaissa bien un peu la tombe de la très-sainte et vénérée abbesse Théodechilde.— Tout en lui pardonnant d'avance et bien volontiers ce blasphème, nous avons entendu le plus courtois et le plus gentilhomme des antiquaires, mieux disposé alors au madrigal qu'à l'archéologie, établir un parallèle peu édifiant et peu flatteur entre cette science qu'il appelait : « l'amour des vieilles choses », et la néologie qu'il définissait d'une façon aussi spirituelle que galante « l'étude de la jeunesse et de la beauté. »

TRILPORT.

Une pluie battante, survenue intempestivement entre Jouarre et Trilport, nous empêcha d'admirer à notre aise le coteau de La Ferté-sous-Jouarre, justement réputé comme l'un des beaux points de vue de la Brie meldoise.

N'oublions pas de relever une erreur biographique trop long-

temps accréditée. On avait cru à tort, jusqu'à nos jours, que la marquise de Pompadour était née à La Ferté-sous-Jouarre en 1722. Un des chercheurs les plus persévérants de notre Société, M. Th. Lhuillier, en compulsant les registres de la paroisse St-Eustache, a acquis la preuve certaine que madame de Pompadour est née à Paris, le 29 décembre 1721. Son père, François Poisson, était écuyer de S. A. R. le duc d'Orléans, et son parrain fut Jean Pâris de Montmartel, écuyer, conseiller-secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances.

Il nous a été donné, au château de Trilport, où s'est terminée notre excursion, d'admirer chez notre confrère M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, maire de la commune, une rare et riche collection numismatique. Parmi les exemplaires de haute rareté qui ont passé sous nos yeux, citons le splendide et unique médaillon de Constantin, qui permet de rétablir la *porta inclyta* de Trèves. — L'art grec, l'art macédonien, l'art égyptien, l'art romain, représentés par des types en or les plus irréprochables, par des têtes de collection, nous conduisent à travers l'histoire, jusqu'à l'époque mérovingienne. C'est encore M. d'Amécourt qui possède, presque à lui seul, les témoins de la dynastie carlovingienne. La Gaule étale toutes les phases de son monnayage : 1500 monuments, la plupart en or, classés par provinces et par cités épiscopales, nous révèlent toute la géographie politique de la France du VIIe siècle. Que dire des séries relatives à notre histoire nationale ? — Cette collection offre une des plus riches séries de monnaies royales en or, depuis le moyen-âge jusqu'à l'époque contemporaine. Qu'il nous suffise, pour donner une idée des trésors numismatiques de notre confrère, d'indiquer le prix d'achat d'une de ses pièces capitales : — un Clovis II, frappé à Orléans, a été acquis, par lui, au prix de 1650 francs.

Avant de clore cette lecture, nous tenons à consigner, dans nos annales, l'expression de la gratitude de toute la caravane excursionniste. Que M. le comte et Mme la comtesse de Moustier, que M. Bayard, que M. et Mme Laurent-Thomas, que M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Ponton d'Amécourt, reçoivent nos publics remercîments pour leur réception si large et si hospitalière, pour l'accueil si intime et si cordial dont ils nous ont entourés pendant les haltes charmantes, faites successivement à Saint-Germain-lès-Couilly, à La Chapelle-sur-Crécy, à Maisoncelles et à Trilport.

En terminant notre relation, nécessairement incomplète, de la seconde excursion de la Société archéologique de Seine-et-Marne,

qui compte à peine 18 mois d'existence, nous ne pouvons nous défendre d'une dernière réflexion qui nous est suggérée par l'influence réelle que se sont déjà acquise nos Sociétés provinciales. Ce serait, à coup sûr, un objet d'étude fort intéressant par lui-même, que de rechercher le nombre et la nature de tous les travaux utiles et sérieux que nos Compagnies savantes ont déjà enfantés, provoqués, encouragés et couronnés.

Combien, parmi ces mémoires ou ces thèses modestes, récompensés uniquement par des médailles ou de simples mentions honorables, ont servi de piédestal à des monuments plus élevés, et sont devenus, par une habile transformation, de précieux traités, de bons livres et d'excellents ouvrages ! Tout borné qu'il soit, notre but, si nous savons l'atteindre, est encore assez étendu. Sachons donc, chers Confrères, choisir un sujet assez restreint quant aux développements qu'il exigera; suffisamment vaste, pour que les questions particulières qu'il renferme se rattachent aux principes généraux de l'art, de l'histoire, de la littérature et de la philosophie. Etudions, marquons dans ce sujet des points jusqu'alors inaperçus; éclairons d'une lumière nouvelle ceux que nos devanciers ont déjà découverts; marchons, à travers une discussion méthodique, à une conclusion nette et précise, qui grossisse, ne fût-ce que d'une obole, le trésor de la science. A ce compte, nous aurons accompli la mission à laquelle peut raisonnablement prétendre une Société départementale, et notre ambition devra être légitimement satisfaite.

Mais je me hâte de finir, chers Confrères, et de céder la parole à des voix plus autorisées que la mienne. Je suis plus avide et plus impatient que vous-mêmes encore, s'il est possible, d'écouter nos maîtres en l'art de penser, de parler et d'écrire.

CHAMPOLLION JEUNE

PAR M. JULES DAVID,

Président et membre fondateur (Section de Fontainebleau).

Au moment où l'un des plus grands événements de ce siècle se prépare, où les eaux de la Méditerranée vont se confondre avec celles de la Mer-Rouge, il n'est pas indifférent de rappeler que c'est à deux français que l'Égypte devra, à la fois, et les preuves de son éclat primordial, et les chances de sa prospérité future. Laissons à M. Ferdinand de Lesseps l'honneur d'achever son œuvre, avant de l'apprécier à sa haute valeur, et contentons-nous aujourd'hui d'examiner les travaux de son véritable prédécesseur, de l'initiateur patient et perspicace de cette célèbre contrée, du savant qui vint après le héros, de celui qui conquit des annales à l'histoire, comme Napoléon 1er avait conquis, trente ans plus tôt, une terre illustre à la France.

Il est rare de rencontrer chez un philologue ce feu sacré qui enflamme l'imagination, cet esprit de divination qui ouvre de nouvelles et profondes perspectives à travers les âges, au delà des temps connus et des idées acquises. Il en fut un, pourtant, qui, par une merveilleuse découverte, rendit aux ancêtres du monde leur part de gloire, contestée parfois, mystérieuse toujours, et qui réalisa le rêve historique que Bossuet avait fait; est-il besoin de nommer Champollion jeune? Né à Figeac, département du Lot, le 24 décembre 1790, son origine n'en était pas moins du Dauphiné plutôt que du Quercy, car sa famille venait de Grenoble et devait y retourner. A l'époque de sa jeunesse, l'enseignement public n'était plus qu'une des épaves du naufrage révolutionnaire, et l'on ne rencontrait que bien difficilement l'instruction et surtout la science. Mais un père patient, éclairé, et un ecclésiastique dépossédé de sa chaire, firent peut-être plus vite et mieux la première éducation de Champollion que la banale épellation d'une école. Aussi, dès l'âge de neuf ans, quand il quitta Figeac pour Grenoble, connaissait-il les classiques grecs

et latins, et meublait-il sa mémoire des imaginations d'Homère et de Virgile, plutôt que de celles de Perrault et de Florian.

On dirait qu'à la façon des grands hommes orientaux, il fut prédestiné à l'œuvre qui l'a immortalisé. Dès son jeune âge, en effet, il montra une rare aptitude aux recherches historiques, et une curiosité d'imagination qui aidait singulièrement sa mémoire. A mesure qu'il lisait dans Plutarque un règne de roi ou la vie d'un grand homme, il prenait un carton, dessinait à sa manière, et comme il se les figurait, les traits de celui dont les actes l'avaient frappé, et derrière ce portrait de fantaisie il inscrivait deux dates, celle de la naissance et celle de la mort. Ces cartons juvéniles furent plus tard si nombreux et si bien classés qu'ils servirent comme seules notes aux premières leçons, dans la chaire d'histoire, du professeur à la faculté de Grenoble. Ce charmant enfant, dont les récréations étaient des études, qui jouait avec la science jusqu'à ce qu'il la dominât, et qui, un jour, voyant pour la première fois des caractères chinois, les déchiffrait avec ardeur et prétendait, par leur moyen, parvenir à lire les hiéroglyphes, cet enfant si laborieux eut, du reste, le bonheur de rencontrer dans sa famille une affection profonde, un appui dévoué et un aide efficace dans le frère qui le précédait de dix ans dans la vie. Ce frère ainé, déjà établi à Grenoble, possesseur d'une bibliothèque, mieux choisie que considérable, vivait sans cesse avec lui, l'aidait dans ses recherches, l'excitait dans ses travaux, et s'efforçait de lui procurer tous les livres, tous les manuscrits, tous les textes dont il avait besoin. C'est ainsi qu'après avoir étudié à Paris de 1807 à 1809 les langues orientales, et particulièrement le copte, Champollion jeune put achever et imprimer dans une ville de province les deux premiers volumes de son *Egypte sous les Pharaons,* ouvrage prodigieux pour l'âge de l'auteur, et dont Fontanes écrivait : « Ce livre, » si plein d'érudition, ne pourrait avoir aux yeux les plus prévenus, » qu'un seul défaut, l'âge de l'auteur ; mais on aime à se le rap- » peler pour trouver encore dans cette œuvre un mérite de plus. » Et Fontanes avait raison, car la partie géographique, seule publiée, résume si bien les notions acquises, critique avec tant de sens les dénominations grecques et romaines, choisit ses sources coptes avec tant de sagacité, décrit si exactement les lieux, qu'elle a servi depuis un demi-siècle aux savants comme aux voyageurs, et que tous en ont répété les détails depuis Wilkinson et Lepsius jusqu'à MM. Ampère et Barthélemy Saint-Hilaire.

Lorsqu'à l'âge de 19 ans, grâce à ses études déjà brillantes et

fructueuses, Champollion jeune fut nommé professeur-adjoint d'histoire à la faculté de Grenoble, il trouva dans cette ville comme premier magistrat l'illustre Fourier, ce savant encyclopédique, tout enthousiasmé encore de son voyage en Égypte, pénétré de la grandeur des ruines qu'il venait de parcourir, ayant la conscience d'une civilisation primordiale qu'il avait devinée sans la connaître. Quels conseils une intelligence, si admirablement conformée, ne donna-t-elle pas à ce jeune professeur, qui avait si judicieusement choisi sa voie à travers les siècles! De quelles confidences le secrétaire perpétuel de l'Institut d'Egypte ne l'honora-t-il pas pour renforcer sa vocation littéraire? Quels matériaux ne lui confia-t-il pas pour éveiller sa pensée? Quel élan enfin n'imprima-t-il pas, par ses encouragements, par ses conversations, à cet esprit né chercheur, et qui ne pouvait se contenter ni d'une renommée banale, ni d'une gloire facile? Le savant généralisateur avait deviné juste en comptant sur son protégé; et peut-être Fourier fut-il aussi pour quelque chose dans le choix définitif de la contrée dont Champollion jeune devait nous révéler les annales incomprises.

En 1815, la faculté des lettres de Grenoble fut supprimée, et le jeune professeur d'histoire, loin de se plaindre de cette perte d'une fonction honorable, mais qui pour lui ne pouvait que le distraire de ses études spéciales, s'absorba tout entier dans son Égypte bien-aimée. Dès lors la carrière scientifique de Champollion était définitivement fixée, et elle fut suivie par lui avec cette résolution ferme, cette ardeur raisonnée, cette rare perspicacité, qui allaient le faire peu à peu pénétrer les arcanes les plus secrets de la nation la plus ignorée. Une de ses intuitions les plus sagaces fut de prévoir tout de suite que l'étude du copte, cette langue des descendants directs des peuples pharaoniques, devait être la route la plus sûre pour atteindre son but, et comme sa première étape; contrairement à Vossius et au père Hardoin, qui nièrent l'identité du copte et de l'ancien égyptien, Champollion l'affirma, s'y mit tout entier, et pour s'assurer des instruments d'exploration aussi exacts que surs, il refondit la grammaire de cet idiôme, et en composa un dictionnaire, accessoires pleins d'intérêt et d'importance dans son œuvre. Mais ne voulant pas, comme tant d'autres, borner à une syntaxe et à un lexique, le commencement de ses travaux, il entreprit en même temps le tableau général de l'Egypte, dont nous avons parlé, et dont malheureusement il n'a eu le temps de publier que la partie géographique. Puis, tout en

se rendant un compte sévère des versions admises sur le grand peuple dont il voulait approfondir les destinées, tout en contrôlant les récits sincères d'Hérodote avec les amplifications romanesques de Diodore de Sicile, le trait de lumière jeté par Clément d'Alexandrie sur les trois sortes d'écritures égyptiennes avec les critiques modernes, mais infécondes encore, des Deguignes et des S. de Sacy, il ne manquait pas non plus d'aller en avant et de répondre avec persévérance à son pressentiment de découverte. Lui aussi, il étudiait la célèbre pierre de Rosette, à l'inscription en trois caractères, le grec, l'hiéroglyphique, et le troisième indéchiffrable, et dont Thomas Young avait tenté des interprétations, reconnues tour à tour erronées ou douteuses. Lui aussi, il se trompa, se rectifia, fit plusieurs fois fausse route; et ce ne fut qu'après douze ans d'un travail assidu, réfléchi, comparatif et créateur à la fois, qu'il parvint en 1822 à cette vérité tant cherchée, et qu'il en développa toutes les merveilles dans sa lettre à M. Dacier.

La grande découverte de Champollion jeune a été de discerner la composition mixte des inscriptions égyptiennes, et leur système graphique, combiné, comme leur système religieux, au moyen de la triade. Il existe, en effet, trois caractères différents et mélangés dans l'écriture hiéroglyphique, le signe-figure, le signe-symbole, le signe-son ; ainsi, peindre un homme pour indiquer l'homme, c'est le signe figuratif; représenter un lion pour donner l'idée de la force, c'est le signe symbolique ; enfin former un trait pour rappeler un son de la langue parlée, c'est le signe phonétique. Que ce dernier, le seul employé par les autres nations, soit un progrès de l'esprit humain, cela ne fait aucun doute ; mais que, par suite du respect des traditions, les deux premiers, qui sont les rudiments de l'autre, aient été conservés et gravés à toute époque sur les monuments religieux, et mêlés pour les légendes royales à cette écriture phonétique, dérivée des signes figuratifs, n'est-ce pas là le problème qui fut si longtemps insoluble, et que seul un savant inspiré pouvait deviner à force d'études et de méditations ? Honneur donc à cette découverte, qui, une fois faite, permit à son auteur de reconnaître huit-cents figures dans l'écriture primitive, puis l'abréviation de ces figures dans l'écriture hiératique, enfin le mélange de ces figures abrégées avec des traits formant de véritables lettres dans l'écriture démotique. Cette dernière fut réservée tout d'abord pour les besoins ordinaires, contrats, lettres d'affaires, comptes de commerce, tandis que les premières plus

picturales et plus nobles, restaient employées dans le style lapidaire. Ainsi trois écritures, la première figurative, la seconde abréviatrice de la première, la troisième, abrégé encore de la seconde, et procédant des deux autres en leur empruntant une figure comme valeur de lettre : cette combinaison logique, quoique en dehors des formes graphiques des autres nations, avait été cause des erreurs des premiers philologues, Champollion seul ne s'y trompa point.

Une fois maître de cette découverte philologique, véritable lampe merveilleuse sous les rayons de laquelle il lira couramment dans les ténèbres de la tradition, il ne se croise pas les bras, il ne se repose pas, comme tant d'autres, après son vaillant effort; bien au contraire, plein d'une ardeur nouvelle, tempérée par la plus sûre des critiques, il perfectionne tous les jours sa découverte, il accumule ses observations, il classe les huit-cents signes qu'il a reconnus, il forme son alphabet phonétique, et a bientôt épuisé tout ce que les musées de notre pays pouvaient offrir à sa pénétration infatigable. Or, à cette époque, au refus du gouvernement français, le gouvernement sarde avait acquis de M. Drovetti, ancien consul général à Alexandrie, une collection inappréciable de restes égyptiens, cénotaphes, momies, statues, inscriptions, papyrus. Quelle mine de découvertes pour Champollion, quelle heureuse préparation au voyage oriental qu'il méditait! Il sollicita et obtint, en 1824, une mission en Italie, pour y continuer ses recherches et se dirigea tout d'abord sur Turin, sans négliger ni Rome, ni Naples; car tous les pays civilisés et tous les gouvernements avaient été curieux de rassembler des débris d'une des civilisations primordiales, quoique chacun ne vit que des énigmes dans ses inscriptions et que des dessins bizarres dans ses écritures. Du reste, toutes ces études diverses, tous ces matériaux dispersés, toutes ces lectures disparates, ne furent réellement que les prolégomènes des démonstrations que Champollion se préparait à accumuler en faveur de son système. Il lui fallait l'Orient, il lui fallait cette Égypte qu'il découvrit, ainsi que Colomb l'Amérique. Mais comme le hardi navigateur gênois, il ne recueillit pas tout d'abord les sarcasmes des grands et le refus des princes; tout au contraire, on doit cette justice à Charles X et à son digne représentant, M. de Blacas, qu'ils acquirent, en 1826, sur ses instances, la collection Salt, et la convertirent en musée égyptien dont il fut nommé le conservateur; puis, qu'ils préparèrent et décrétèrent à son profit, en 1828, une sorte de nouvelle expédition d'Egypte, véritable

corollaire ou plutôt couronnement de la première, au point de vue de la science. C'était là, en effet, que Champollion devait perfectionner son œuvre et préciser ses découvertes, et les lettres qu'il adressa à son frère, à Paris, pendant deux ans, au fur et à mesure de sa marche initiatrice, ont eu un tel retentissement et conservent une telle importance que nous croyons devoir en analyser les principaux faits, pour démontrer qu'elles sont le véritable et seul principe de ce que nous savons encore sur la patrie des Pharaons. Avant Champollion, l'antique Égypte était pour nous un sphynx, ses habitants ne nous apparaissaient que comme un peuple de statues, statues jadis animées sans doute, mais roides, compassées, aux gestes rectangulaires, à la démarche automatique; grâce à lui nous avons reconnu une grande nation dans les épitaphes de ces nécropoles creusées dans des montagnes, un grand art sous ces forêts de colonnes, un grand sens dans ses inscriptions naguère indéchiffrables, et toute une civilisation s'est dégagée peu à peu de l'inconnu : la langue découverte, le peuple fut retrouvé.

II.

Champollion avait ce style ferme, sobre et net, qui est indispensable à ces penseurs qui vont de la réflexion à la découverte, de la méditation à la certitude. Rien d'orné, rien de trop; il grave sa pensée en résumant ses recherches, ou il avance vers les arcanes de la science de ce pas leste et vif qui caractérise les trouveurs. Ses premières lettres de Sicile sont d'une excellente et charmante érudition classique. Il regrette de ne pas voir les temples d'Agrigente, et caractérise en quelques mots justes et sentis les côtes qu'il rase : c'est l'éducation classique se développant avec grâce et naturel, éducation préparatoire, si nécessaire pour comprendre le grand, et juger les aïeux par les fils, l'extrême antiquité par les civilisations moyennes. Mais le voilà qui aborde à Alexandrie, et son enthousiasme éclate avec la naïveté des grands esprits; il baise, en débarquant, le sol égyptien, ce sol de ses rêves comme de ses études, ce sol dont il pénétra les mystères, et dont il nous eut dévoilé l'histoire la plus immémoriale, s'il eut vécut la vie d'un de Sacy ou d'un Daunou.

Dès Saïs, il est stupéfait de la grandeur égyptienne par l'aspect de ses nécropoles : ces bouches béantes et sombres du royaume des morts, ces ténèbres habitées par un peuple de momies, ces grottes immenses, et qui furent trop étroites encore pour loger

les nombreuses générations d'une race archiséculaire, ces montagnes creusées en longueur et en largeur pour y faire tenir des millions de créatures, ces étages d'ossements, ces puits où l'on entassait le trop plein des cadavres; et parmi ces aspects terrifiants, sous ces dômes noirs et étouffés, ces représentations de l'existence active et en plein air, ces scènes peintes de la vie rurale ou militaire, cette histoire écrite de tous ces mouvements dans cette immobilité; quel spectacle pour un savant enthousiaste, qui, le premier, ne se contentait pas d'admirer des tableaux, mais allait en lire les exergues et en surprendre les secrets! Aussi, Champollion ne laisse-t-il rien sans l'étudier, et observe-t-il à la fois dans les grottes sépulcrales les traces des princes et celles des gens de métiers et d'arts, et découvre-t-il des peintures relatives à la vie civile et à la classe militaire. Rien de plus merveilleux, d'ailleurs, que ces hypogées qui contiennent des dessins de toutes les conditions humaines, preuves que l'art égyptien n'était pas si raide et sans mouvements que le prétend le commun des observateurs; tout au contraire, dans le portrait des guerriers, on rencontre des poses très-variées et comme un système de gymnastique militaire; puis des dessins zoologiques fort exacts et supérieurement exécutés, poissons, oiseaux, quadrupèdes. Ces derniers arrivent même à une ressemblance si parfaite, que lorsqu'ils furent soumis à l'illustre Cuvier, notre grand naturaliste n'hésita pas un instant à inscrire sous l'image égyptienne le nom de chaque animal qu'elle représentait. Les différentes découvertes de Champollion à Saïs et à Beni-Hassan, révèlent déjà toute une civilisation.

Plus loin, Champollion s'extasie devant les temples de Denderah, en admire l'architecture, mais critique les bas-reliefs, art en décadence, la sculpture s'étant dégradée avant l'architecture sous Cléopâtre. A Thèbes, l'enthousiasme redouble, il restitue à Rhamsès-Meïamoun le tombeau prétendu d'Osymandyas; il constate un édifice de l'Ethiopien Tharaca, un petit palais de Touthmès III, enfin le colossal palais de Rhamsès-Meïamoun; puis les tombes, creusées au ciseau dans la montagne, des rois de Thèbes des XVIIIe, XIXe et XXe dynasties. Le palais principal de Louqsor, aux deux obélisques de granit rose et aux quatre Colosses, c'est encore du Rhamsès; les autres parties sont de Mandouaï-Horus et Aménophis-Memnon, plus des additions de Sabacon; enfin, Karnac, le chef-d'œuvre de la contrée, a une salle de cent quarante colonnes, et contient des bas-reliefs représentant toutes les

victoires égyptiennes. Quant aux temples d'Ibsamboul, ils datent aussi du temps de Rhamsès-le-Grand, et leurs magnifiques colosses sont des portraits du prince et de sa femme Nofré-Ari, surnommée Ahmosis (née de la Lune).

Ce n'est pas de la présomption, c'est la confiance de la conviction, c'est la certitude d'un travail approfondi, c'est ce sentiment de force et de conscience qui s'exprime à la fin de la lettre que Champollion adresse à M. Dacier. D'un bras aussi intelligent qu'audacieux, il a soulevé le voile de l'Isis mystérieuse; mais la mort jalouse a bien vite séché cette main hardie qui s'apprêtait à dévoiler des secrets séculaires. Néanmoins, tant qu'il vit, il espère; il sent que, grâce à lui, *les Egyptiens feront à l'avenir dans l'histoire plus belle figure que par le passé.* Il déduit du respect des femmes le degré de civilisation, en voyant la femme du gouverneur des terres méridionales arrivant devant Pharaon après son mari, et avant les autres officiers de la province. Il découvre que Sésostris avait un lion apprivoisé, qui combattait avec lui, et que Rhamsès est un nom patronymique de Rha-msès (l'esprit du Soleil). On saisit à merveille la logique de ses déductions qui, de découvertes en découvertes, de comparaisons en comparaisons, restitue à la vérité son flambeau. Comme il a voulu tout d'abord prendre une idée générale du pays et parcourir l'ensemble de ces textes de pierre qu'il va déchiffrer pour la première fois, il pousse jusqu'à la seconde cataracte, et énumère en passant les merveilles qu'il étudie. Il trouve le prototype de la colonne dorique dans le temple d'Amada, du temps de Mœris; il ne croit pas, lui, à l'immobilité de l'art égyptien; il y discerne, au contraire, des différences sensibles, une apogée et une décadence. Mais voyez comme la vérité a de peine à percer : M. Barthélemy Saint-Hilaire écrit encore en 1860 : *L'art immobile des Egyptiens.* Il constate aussi un temple élevé par l'Ethiopien Erkamen, après la conquête de Cambyse, et l'indépendance reconquise de la Nubie; ces Ethiopiens, ainsi que les Lagides, ont refait les monuments détruits par les Perses. C'est donc souvent une seconde édition de temples, moins celui d'Amada, qui est resté primitif et pur.

Véritable voyageur scientifique, Champollion rectifie ses idées à mesure qu'il avance, qu'il observe : il reconnaît la triade d'Ammon-Ra, de Mouth et de Kons, et sa manifestation sur la terre, par Horus, Isis et Malouli. Tous les autres dieux étaient des dieux intermédiaires, sorte de patrons de certains pays, adorés spécialement dans certaines villes, mais reconnus par toutes; et

cette mythologie ne s'est altérée ni modifiée depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'établissement du Christianisme en Egypte. A Silsilis, il constate que des montagnes de grès, profondément fouillées par les architectes égyptiens, l'ont été à partir d'Horus, le conquérant de l'Ethiopie, et que ce grès très-beau servit à élever le Rhamesseum et les autres palais de Rhamsès-le-Grand. Il critique le temple d'Edfou, du temps des Ptolémées, décadence de l'art, qui remplace par la profusion des ornements, la simplicité et la sobriété grandioses de l'architecture pharaonique. Du temple d'Edfou, passez au temple d'Esnèh, construit sous les empereurs romains, et qu'on croyait si ancien, et ce n'est plus qu'un papillotage insupportable, un bavardage de pierres insipide au lieu de l'éloquence antique. Il trouve enfin à Eléthya une nomenclature des rois de la XVIIIe dynastie sur un tombeau, qui confirme la science et peut servir de supplément à la table d'Abydos.

De retour à Thèbes, il prouve de nouveau par les inscriptions qu'il traduit, que ce fut Aménophis-Memnon, de la XVIIIe dynastie, qui a fait élever une partie des palais de Louqsor. Mais à Louqsor il y a deux régimes de palais, ceux d'Aménophis et ceux de Rhamsès-le-Grand; et voilà pourquoi ces deux constructions ne sont pas au même alignement; excellente remarque, ainsi que celle relative aux inscriptions qui couvrent les obélisques : loin d'être, en effet, des mystères astrologiques ou religieux, les inscriptions des obélisques ne sont, en réalité, que des dédicaces explicatives de l'objet des édifices. Partout, dans son exploration si intelligente, Champollion distingue parfaitement les âges d'architecture, reconnaît les restaurations, les apprécie et les classe : c'est là de la véritable archéologie. Ainsi, outre les deux grands groupes de monuments d'Aménophis et de Rhamsès-le-Grand, il constate, à Thèbes, une porte refaite par l'éthiopien Sabacon, chef de la XXIVe dynastie, et une autre restauration de Ptolémée-Philopator. Se retrouver ainsi dans ces forêts de pierres, devenues confuses par le temps, inextricables pour une science vulgaire, est à la fois une preuve d'un grand sens et d'une étude méthodique supérieure.

Mais si les restes colossaux des palais pharaoniques sont sensibles aux yeux les plus ignorants, quelle autre série d'observations et de réflexions n'offrent pas, à l'initié, les hypogées de la vallée de Biban-El-Moulouk; là existent seize tombeaux qui contiennent, dans leur intérieur, tout un résumé de la philosophie égyptienne. C'est d'abord la destinée terrestre et ultérieure du

roi-soleil, son passage dans le jour (sur la terre), son coucher (sa mort), sa traversée dans les mondes fantastiques qui séparent les deux existences, le monde des peines et le monde des récompenses, précédé du jugement des âmes; puis un enfer, avec le paradis sur l'autre face, enfer digne de Dante par la variété des supplices et leur rigueur symbolique: ici, des processions de corps sans tête; là, des files de pendus les pieds en l'air; plus loin, des vases où brûlent éternellement des cœurs et des éventails, l'éventail est l'image du bonheur, ingénieux emblème sous un ciel de feu, dans un air embrasé. D'autre part, c'est le voyage céleste du Pharaon, dans une barque, sur l'éther, le fleuve céleste, divisé en autant de bassins qu'il y a d'heures du jour. Plus loin, la salle du jugement, avec Osiris pour président et 42 assesseurs, chacun répondant affirmativement ou négativement sur 42 vices, dont ils sont chargés de faire la recherche, l'instruction et le rapport. Puis des salles de symboles, d'astronomie, d'astrologie, de théologie et de mysticités. Il y a là une science que Champollion aurait complétement détaillée, si la mort ne l'avait arrêté brusquement.

Partant ensuite de l'explication de ces sculptures poétiques, il rectifie l'opinion qu'on avait que les types figurés des peuples divers, dans les tombeaux, étaient ceux de nations vaincues; ce ne sont que les divers habitants de la terre éclairée par le soleil, ce n'est que l'indication des quatre parties du monde d'après l'ethnographie égyptienne, consistant en l'Egypte, à elle seule partie du monde, séjour de la race par excellence; puis viennent l'asiatique, le nègre et l'européen, tous différenciés par la physionomie. Ensuite il découvre, dans le tombeau de Rhamsès-Meïamoun, des salles ornées de sculptures industrielles, pour ainsi dire, l'une de l'art de l'ébénisterie, l'autre de la fabrication des armes, une autre des barques et canges royales, puis des produits des saisons, puis des joueurs de harpe. Champollion, riche de toute sa science, ne fait qu'esquisser tous ses aperçus si lucides, toutes ses présomptions si acceptables : c'est avec le *Kasch* sévère de l'égyptien qu'il écrit, plutôt qu'avec le *Kalem* fleuri de l'asiatique.

Mais c'est surtout le Rhamesseum qui devient pour Champollion le texte sculptural le plus fécond. Il y voit l'histoire des conquêtes de Sésostris, et la preuve écrite de la grandeur de ses institutions; puis, la salle des panégyries, ces assemblées générales des peuples égyptiens; puis, d'autres tableaux de victoires contre les Schito (Bactriens); puis, des solennités religieuses

pleines de promesses de prospérité, dons gracieux des dieux protecteurs du héros; puis, l'investiture suprême par la faulx des batailles, l'arme invincible par excellence; enfin, une galerie de portraits des vingt-trois fils du roi, tous pourvus d'une charge près de sa personne, porteurs d'éventails dans les cérémonies, commandants de troupes pendant la guerre. Ce fut le treizième, Ménéphtha, qui lui succéda.

Après ces salles publiques, viennent les appartements particuliers, ornés de tableaux, où des Dieux inférieurs adorent Ammon-Ra et lui recommandent leur cher Rhamsès; enfin, la bibliothèque indiquée par les portraits sculptés de Thoth à tête d'Ibis, l'inventeur de l'écriture, et de la déesse Saf, la dame des lettres, la Clémence Isaure des Égyptiens.

Après le dépouillement du Rhamesseum, il passe au nord, au fond d'une vallée, où les restes d'un temple peu exploré l'amènent à reconnaître et à attester l'existence des ruines pharaoniques, avant Thoutmès III, et à établir les premiers princes de la XVIIIe dynastie. C'est ainsi que par la comparaison des monuments, l'explication des sculptures et la lecture des hiéroglyphes, il en arrive à dévoiler le secret des temps, à discerner des régences, des règnes de princesses, et même, par certains martelages constatés, à caractériser les tentatives d'usurpation d'une sorte de maire des palais pharaoniques, tyran obscur, dont ses contemporains ont cherché à effacer toute trace, et dont l'œil de la science pénètre et découvre l'infamie pour la faire maudire par l'histoire, à trente siècles de distance.

L'*Aménophium*, ce magnifique temple, qui n'est autre que le Memnonium des Grecs, est rendu à son véritable objet, et ses statues sont déclarées, non celles du dieu Memnon, mais celles du roi et de la reine. Il détruit aussi la croyance à un *temple d'Isis,* derrière l'Aménophium, et l'explique par le culte d'Hathôr et de Thmeï réunies, c'est-à-dire Vénus et Thémis. Enfin, il lave de l'accusation barbare de sacrifices humains les sculptures du temple le plus antique de Médinet-Habou, celui qui contient plusieurs représentations des victoires de Rhamsès-Meïamoun, vainqueur de tant de peuples du Nord et du midi, qu'on prétend reconnaître jusqu'à des Hindous dans la physionomie des prisonniers que le roi traîne derrière lui. C'est peut-être là, du reste, un des plus splendides monuments du beau siècle de l'art égyptien; hauteur des colonnes, vaste étendue des salles, perfection des sculptures, grands tableaux de batailles, d'investitures et de piété,

éclat des peintures, richesse des ornements, vérité des types représentés, développement des inscriptions, tout concourt à faire de ces ruines le spécimen le plus grandiose de la plus gigantesque puissance.

Ironique effet du temps ! Le peuple qui, peut-être, s'était le plus préoccupé de la postérité, qui, pour elle sans doute, avait écrit sur tous ses murs le nom de ses rois, le progrès de ses conquêtes, le nombre de ses exploits, les attributs de ses dieux; qui avait reproduit à l'infini les images de ses chefs; qui les avait sculptés dans le marbre de ses temples, dans la pierre de ses palais; qui les avait expliqués par une écriture à la fois populaire et hiératique; le plus soigneux de sa renommée, le plus jaloux de sa prépotence, ce peuple fut ignoré par ses descendants immédiats, calomnié par ceux qui lui empruntaient sa civilisation et ses arts, et il fallut, après plus de quarante siècles, qu'un homme de science enthousiaste et d'esprit inventif retrouvât, sous les ruines de la nature et de la barbarie, les titres de sa gloire et les preuves de sa grandeur! La haine des vainqueurs, l'antagonisme des races firent plus encore, il est vrai, que la marée montante des alluvions et les tempêtes répétées de sable. Champollion voit partout les traces de destructions systématiques et successives; les Perses d'abord, les Arabes ensuite, s'épuisèrent à détruire, comme les Égyptiens à élever. Le fanatisme religieux rasa sans pitié, autour de Thèbes, la Thoph vénérée des prêtres et des rois, sur l'une et l'autre rive du Nil: ici, les temples des deux Rhamsès et le palais élégant de Kourna, attribué à Ménéphtha Ier; là, les gigantesques monuments de Karnac et de Louqsor, les chefs-d'œuvres d'un art et d'une civilisation qui précédèrent et dépassèrent un moment toutes les autres. Aussi, quelle dispersion sur le sol, que de bris de statues, que de morcellements de colonnes, que de martelages d'inscriptions, et quelle intelligence ne faut-il pas pour reconnaître et classer ces prodigieuses ruines! L'archéologie moderne y travaille depuis trente ans avec une ardeur croissante; mais aussi, la découverte d'un seul homme en avait dévoilé le mystère, et, en pénétrant le système des écritures hiéroglyphiques, il avait trouvé le mot de l'énigme des siècles.

Le sens poétique est indépendant du mode qu'on emploie dans l'expression de la pensée: Bossuet est poëte dans ses sermons, Fourier dans ses dissertations scientifiques, Arago dans ses calculs, Champollion dans ses recherches. Si nous osions donc soumettre à l'analyse l'esprit de Champollion, il ne nous serait

pas difficile d'y rencontrer les plus hautes qualités : le sens poétique, source de l'inspiration, l'enthousiasme, ce feu sacré qui entretient la persévérance, la conscience, qui est la vertu du vrai savant, l'ordre, preuve d'une grande valeur intellectuelle, la foi dans l'ensemble de son œuvre, le doute dans le détail, en un mot tout ce qui constitue cette aptitude à la patience, qu'on a décoré d'un si beau nom, le génie. Mais le temps a manqué à Champollion pour son œuvre, et Dieu lui compta les jours, si la postérité ne lui compte pas la gloire.

III.

A son retour en France ses lettres d'Égypte, publiées dans le *Moniteur*, et dont nous avons cherché à donner une idée, avaient excité l'attention de toute l'Europe savante et provoqué l'intérêt de tous les esprits sérieux. L'académie des Inscriptions et Belles-lettres, qui, selon l'expression de son secrétaire perpétuel, M. Silvestre de Sacy, *s'étonnait de ne point le compter encore dans ses rangs,* le reçut membre le 7 mai 1830; et le gouvernement lui maintint la conservation du musée Égyptien, qu'il avait créé, pour ainsi dire, en le faisant acquérir, en le classant si intelligemment, et en le dotant d'une de ses pièces les plus belles et les plus curieuses, un sarcophage en basalte vert. Puis, malgré une révolution qui interrompit brusquement l'exécution de ses plans, sa découverte était si importante qu'elle résista aux préoccupations publiques, et fut adoptée par le gouvernement de Juillet. Champollion trouva dans le nouveau ministre de l'instruction publique un digne protecteur et un sérieux appui, et c'est pour le premier de nos égyptologues que M. Guizot institua au Collége de France la chaire d'archéologie égyptienne. Malheureusement, c'en était déjà fait des forces et de la santé de notre grand découvreur ; son voyage si laborieux, ses travaux si répétés, ses longues stations sous un soleil de feu, les ardeurs de son cerveau, les préoccupations de son esprit avaient brûlé son sang et épuisé sa vie ; et comme Le Tasse au Capitole, Champollion n'apparut au Collége de France que pour y mourir.

Ainsi s'éteignit à quarante-un ans, le 4 mars 1832, le corps épuisé, la tête pleine de projets et de pensées, celui qui venait de créer une nouvelle science historique, la lecture des hiéroglyphes. Il laisait une veuve désolée, une fille orpheline, une famille dans les larmes; car à sa science profonde il joignait le caractère le plus

affable et les vertus les plus douces. Son frère aîné lui survivait, dépositaire de ses œuvres, gardien de sa renommée, collaborateur de cœur et d'esprit à la fois, qui, avec une abnégation bien rare, s'était complétement dévoué à lui, et qui, malgré un précoce succès, une médaille conquise à l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, ne travaillait plus que pour son illustre cadet. Ce dernier l'eut associé à sa gloire, s'il eut vécu plus longtemps. Et néanmoins quelques savants égarés et quelques envieux de renommée l'attaquèrent; mais Dacier l'avait encouragé, Silvestre de Sacy prononça son éloge, Arago lui rendit justice, l'explorateur anglais de Salt, d'abord son adversaire, finit par devenir son disciple, l'illustre allemand Niebuhr le glorifia, Letronne le défendit, et J.-J. Ampère, avec ce style attrayant qu'on lui sait, ce don de plaire à chacun et de mettre à la portée de tous les recherches les plus abstruses, écrivit sur lui cette belle page que nous ne résistons pas au plaisir de répéter ici, quelque tort qu'elle puisse faire à nos appréciations sans autorité et sans nom : « ..... Oui, la lumière » des hiéroglyphes, oui, la main inspirée de Champollion a allumé » un flambeau dont l'éclat toujours plus vif, percera de ses rayons » la nuit séculaire d'où ce flambeau a été tiré! La gloire de » Champollion est déjà l'une des plus éminentes gloires de l'érudition française; elle grandira par tous les travaux que suscitera » la découverte de ce grand homme, et qui seront un hommage à » son génie. Aujourd'hui la méthode de Champollion a conquis » le monde savant; l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, l'Amérique, la proclament; la France pourrait-elle ne pas l'honorer? Et » la vraie manière de l'honorer, n'est-ce pas de la continuer? » Par une inintelligence qui serait de l'injustice et de l'ingratitude, la France voudrait-elle nier un des plus beaux titres d'honneur qu'elle ait reçu du siècle où nous vivons? Non, il n'en sera » point ainsi. Et si d'incroyables aberrations prétendaient faire » rebrousser chemin à la science, découvrir ce qui a été trouvé, » chercher dans le pays des rêves ce que le génie a placé dans la » sphère des réalités, j'opposerais à cet aveuglement la voix de » l'Europe savante, l'autorité de l'Académie des Inscriptions et les » travaux de plusieurs de ses membres. »

Pourtant, par une fatalité déplorable, la fin hâtive de Champollion, en laissant son œuvre incomplète, et son enseignement interrompu, sembla compromettre pour un temps sa mémorable découverte. Avant sa mission en Égypte, il n'avait pas eu le temps de former des élèves, et ses collaborateurs français étaient

des dessinateurs plutôt que des savants, sauf Nestor Lhôte et Charles Lenormant, trop jeunes, d'ailleurs, pour prétendre à lui succéder. Quant à la commission toscane, annexée à celle dont il était le chef, elle ne se composait comme érudits que d'un présomptueux, Rossellini, et d'un traître, Salvolini. Le présomptueux fit beaucoup de bruit et assez peu de besogne; le traître vola son maître au lit de mort, pour s'attribuer plus tard la science qu'il avait dérobée. Il fallut attendre le prussien Lepsius pour perfectionner le déchiffrement hiéroglyphique, et l'anglais Birch pour entreprendre la traduction des grandes inscriptions historiques. Puis, cette chaire d'archéologie, si longtemps vacante, ne fut remplie après Champollion, que par un savant ingénieux et fécond, mais dont la spécialité philologique était le grec et non le copte, et dont les précédents travaux se rapportaient aux traditions helléniques et non égyptiennes. Aussi, que fit Letronne? Il étudia l'Égypte par l'intermédiaire de ses plus illustres conquérants; il élucida l'histoire des Lagides, restaura telles inscriptions, rectifia telles autres, et mit fin, avec sa clairvoyance et sa perspicacité ordinaires, à deux préjugés ridicules : l'âge fabuleux des zodiaques ramené au temps de la domination romaine, les causes toutes matérielles des sons que rendait la statue dite de Memnon, laquelle statue, on le sait maintenant, n'est point celle d'un dieu, mais celle d'un homme, et laquelle vibrait mais ne parlait pas. Tel fut l'enseignement du judicieux Letronne; c'était là dégager et préparer le terrain des égyptologues, mais non continuer directement Champollion.

Qu'était devenue cette grammaire égyptienne, œuvre de prédilection de Champollion, qu'il s'était hâté d'achever à la fin de 1831, et qu'il avait remise à son frère aîné quelques jours avant sa mort, en lui disant : « voici ma carte de visite à la postérité »? On ne s'occupait donc plus d'hiéroglyphes? Si, on s'en occupait; on les étudiait avec conscience, mais on les méditait dans l'ombre : les uns avec une ardeur qui bientôt devait se détourner vers de plus neuves investigations, comme MM. de Saulcy et Brunet de Presle, les autres dans un but historique ou descriptif, comme MM. Ampère et Th. Devéria, d'autres enfin dans un but plus spécial, plus direct, et temporairement plus utile, comme MM. Aug. Mariette, Chabas, de Horrack, Th. Henri Martin. Pour de tels élèves, si sérieux, si résolus, si capables, il fallait un maître qui joignit une érudition étendue à une connaissance toute particulière de la grande découverte phi-

lologique, l'autorité critique à la persévérance de travail, le goût à l'esprit, le style à la pensée. Ces hautes qualités M. de Rougé les possède, et nous n'avons pu qu'applaudir à sa nomination à la chaire de Champollion. On lui devait déjà une *étude sur une stèle Egyptienne,* œuvre de science si avancée, publication si importante qu'elle suffit pour lui mériter un fauteuil à l'Institut; puis des *études sur le Rituel funéraire des anciens Egyptiens*, où la nouveauté des faits et l'intérêt de la dissertation dénonçaient un savant capable de lutter avec la patience des allemands, la perspicacité des anglais, la fougue studieuse des italiens, et de maintenir la France à la tête des nations qui s'adonnent à l'Egyptologie; enfin des notions instructives, et des rapports que lui seul alors pouvait écrire. Aussi, lorsque le 19 avril 1860, il ouvrit son cours au Collége de France, une élite d'auditeurs, avides de renouer la chaîne des temps, afflua à sa première leçon. Il remplaçait directement Charles Lenormant, homme d'un savoir incontestable, d'un talent aussi distingué que brillant, mais dont l'esprit encyclopédique, avait trop erré de sujets en sujets, de connaissances en connaissances, d'opinions en opinions, et pour qui l'Egypte n'était qu'un épisode dans son existence scientifique, qu'un chapitre dans ses études générales. Contrairement à Charles Lenormant, M. de Rougé semble vouloir se renfermer dans l'Égypte, bien suffisante pour occuper et remplir toute une vie. Nous l'en félicitons sincèrement, comme aussi, après son excellent résumé des travaux de ses prédécesseurs et de l'importance de l'Égyptologie, d'avoir renfermé son cours dans un cercle tout philologique. Qu'il fasse des élèves dans sa chaire et réserve pour le cabinet ses études approfondies et variées, desquelles nous pouvons espérer un jour une *Chrestomathie* égyptienne, et tout le monde continuera à l'applaudir.

En résumé, que savions-nous sur l'antique Egypte il y a un siècle? Nous n'en connaissions que les apparences, et les conjectures grecques et romaines. La Bible ne nous offrait que quelques jalons pour nous aventurer dans ce désert des siècles. Solon n'en avait rapporté que des inspirations, Moïse que des anathèmes. Si Josèphe y avait vécu, c'était chez des conquérants temporaires, les Hyksos; si Cambyse y avait passé, c'était pour y porter le ravage et la destruction; si Alexandre y avait laissé une colonie, c'était pour la transformer en l'assimilant à l'esprit hellénique; si les Romains l'avaient conquise, il était trop tard pour l'étudier avec fruit et en pénétrer les secrets. Le consciencieux Hérodote en avait

raconté quelques traditions grandioses; le romanesque Diodore de Sicile quelques usages curieux; le sage Plutarque ne nous avait laissé que quelques détails sur sa Théodicée. Un seul homme du pays, un seul membre de ses colléges de prêtres, inquiets de leur destinée et jaloux de leur science, Manéthon, avait parlé, mais son œuvre perdue et que des extraits contradictoires nous ont à peine conservée, ne nous relate que des noms propres de rois, que des listes dynastiques. Telles sont les sources maigres et avares dont les historiens modernes devaient se contenter. Aussi, sauf Bossuet, qui pressentit sa grandeur et qui la prit comme type du gouvernement-modèle auquel il incitait le fils de Louis XIV, l'histoire de l'antique Égypte, répétée sans critique, présumée sans vérité, ou calomniée sans justice, fatigua les lecteurs et découragea les écrivains. Voltaire s'en moqua avec grâce, mais sans bonne foi; Volney n'y chercha qu'un texte à déclamations; et les savants de cette mémorable expédition, conçue par un homme de génie et exécutée par des héros, nous laissèrent d'admirables dessins de ruines, mais sans pouvoir ni en deviner les âges, ni en déterminer l'emploi, ni en déchiffrer les écritures sculpturales.

Enfin Champollion vint, et cette étude des hiéroglyphes, qui avait provoqué tant de chimères, devint réelle et féconde. Il classa les temples de l'énigmatique contrée, leur restitua des dates certaines, expliqua leurs tableaux, lut les noms de leurs princes, rendit leur valeur aux listes de Manéthon, et pénétra les rites, les coutumes, les mœurs du grand peuple, dont les monuments sublimes protestaient contre l'oubli des siècles. Ce que la brièveté de sa vie empêcha Champollion d'amener à terme, car il avait tout projeté et tout entrepris, d'autres plus heureux le firent : Bunsen rendit à l'antique Égypte son rôle dans l'histoire du monde, Birch rendit sa gloire à Touthmès III, l'un de ses conquérants, Wilkinson résuma ses mœurs, Brugsch reconstitua sa géographie, Leemans décrivit ses monuments, M. Brunet de Presle rectifia sa chronologie, M. Chabas retrouva sa morale, en nous traduisant des extraits du livre de préceptes dû à Phthah-Hotep, contemporain d'Abraham, M. de Rougé enfin retrouva sa poésie, en nous faisant connaître le poème de Pen-ta-our, qui chante les exploits de Rhamsès-le-Grand, le Sésostris classique. D'un autre côté les explorations et les fouilles se continuaient avec une ardeur et une sagacité croissante : outre celles de Lepsius et de Wyse, M. Aug. Mariette, qui resta tout d'abord quatre ans en Égypte, obtint à force de persévérance et de tact les résultats les

plus précieux : le déblayement du *Sérapeum* de Memphis qui nous confirma le culte d'Apis, celui du Sphinx-Colosse de Gisèh, qui n'est autre chose qu'un rocher taillé sur place, et qui date de cette quatrième dynastie à laquelle nous devons les Pyramides ; enfin l'emplacement reconnu d'Avaris, la dernière ville du Delta habitée par les pasteurs, et d'où Amosis de Thèbes les chassa pour toujours, en permettant ainsi à la XVIIIe dynastie, la plus célèbre peut-être, de poursuivre sans obstacles intérieurs ses glorieuses destinées. Certes, voilà d'excellents travaux, et il suffit de les poursuivre avec zèle pour régénérer l'histoire égyptienne, et justifier une fois de plus le mot si juste et si vrai : *Ex Oriente lux.*

LE PIGNON DE SAINTE-AUBIERGE,

PAR M. VICTOR PLESSIER,

Membre fondateur (**Section de Coulommiers.**)

C'est sous ce nom que l'on désigne, à cause de sa forme, un immense bloc de grès qui se voit à Beautheil, dans l'arrondissement de Coulommiers, entre l'Yères et l'Aubetin, sur le point culminant du plateau qui sépare ces deux rivières. Il est à cent mètres environ de la digue du vaste étang des Rigauds et au sommet de celui de Pierrefitte. Sa hauteur est de 3 mètres 50 centimètres au-dessus du sol ; son épaisseur ne dépasse pas 50 centimètres. Large de 2 mètres 25 centimètres à sa base, il va s'étrécissant peu à peu et se termine en pointe. Il fait face au soleil de dix heures et s'incline légèrement devant l'astre qui l'inonde de ses rayons. On remarque à 80 centimètres de terre sur la grande face exposée au sud-est, une rainure peu profonde de 3 centimètres de largeur qui s'étend horizontalement d'un bord à l'autre.

Il n'est fait mention de ce monolithe ni dans l'histoire du département de Seine-et-Marne par le docteur Pascal, ni dans les essais historiques de M. Michelin. Le seul ouvrage, à ma connaissance, où il en soit parlé, est l'intéressante histoire de l'abbaye de Faremoutiers, par M. Eugène de Resbecq, un des membres distingués de notre Société. « Il existe, dit-il, dans le champ de Pierrefitte, appartenant à M. le Vicomte Pinon, un espèce de menhir sur lequel on raconte une légende. »

Cette pierre, dont la pose est antérieure à notre ère, appartient aux monuments primitifs. Elle est de celles que l'on appelle druidiques. La caste sacrée de Gaule, dit M. Henri Martin, absorbée dans une sombre adoration de la nature, ne voulut pas d'autres temples que ses forêts saintes et ne marqua pas son passage sur la terre par la création d'une architecture religieuse. Ses constructions ne sont que de simples pierres brutes, d'énormes blocs dressés et fichés en terre, isolément ou en longues avenues

(*peulwen*, *menhir*), rangés en cercle ou en ellipse (*cromleck*), rapprochés ou réunis par une ou plusieurs autres grandes pierres plates posées horizontalement (*dolmen*). Les menhirs, espèces d'obélisques grossiers, sont nommés dans nos campagnes *pierres-fittes*, *pierres-levées*, *pierres-fichées*, etc.

Les preuves du caractère monumental de cette roche abondent. Plantée debout dans un terrain sans aspérité et mollement ondulé, elle se distingue par un cachet spécial et grandiose des pierres de la contrée que, dans leur état naturel, on trouve couchées et recouvertes par la terre végétale. Ce contraste témoigne de l'intervention humaine. En un temps éloigné de notre civilisation, il fallut déployer beaucoup d'art et de force pour dresser sur sa tranche un bloc dont le poids, en y comprenant la partie enfoncée, ne peut être moindre de 30 mille kilogrammes. Aussi les voyageurs qui parcourent les chemins voisins du champ où il se fait remarquer, sollicités par son aspect extraordinaire, s'en approchent, et plusieurs, s'en faisant un passeport pour la postérité, ont eu la patience d'y graver leurs noms. On m'a assuré qu'un certain nombre de personnes vont s'agenouiller devant ce monument et y récitent des prières.

Une autre preuve, indépendante des conditions physiques du menhir, consiste dans le nom que lui a emprunté la contrée. La terre où il se dresse, l'un des étangs qui l'avoisinent, les bois de chênes qui l'entourent, s'appellent le champ, l'étang et les bois de Pierrefitte (petra fixa), dénomination usitée dans nos campagnes, comme l'a constaté M. Henri Martin, pour la désignation des Menhirs. Il est donc vrai de dire que le doute n'est pas possible puisque la chose frappe notre vue, et le nom, qui la caractérise, nos oreilles.

La légende fournit une nouvelle preuve, quoique sa tendance soit de rapporter au christianisme une œuvre qui l'a précédé. — Sainte-Flodoberte, ayant achevé sa chapelle d'Amillis, voulut offrir à sa sœur Sainte-Aubierge qui construisait la sienne à Saint-Augustin une pierre propre à constituer l'un des pignons de l'édifice. Elle la lui portait sur l'épaule, lorsqu'à mi-chemin les deux sœurs se rencontrèrent. Comme Sainte-Aubierge lui apprit qu'elle avait également terminé son oratoire, elle laissa tomber la pierre devenue inutile qui, de son propre poids, entra en terre et y demeura debout. Cette tradition, suivant l'usage, fait une large part au surnaturel. Ici le transport et l'érection de la roche sont le fait d'une religieuse qui la laisse tomber en chemin. Ailleurs, c'est

le travail d'une fée accompli dans des conditions analogues. Ailleurs encore c'est le diable qui, effrayé à la vue de la vierge, abandonne la pierre qu'il portait. Un digne ecclésiastique me faisait remarquer que la légende est nécessairement apocryphe puisqu'elle présente Sainte-Flodoberte et Sainte-Aubierge comme sœurs et contemporaines, tandis qu'elles ont vécu à cent ans l'une de l'autre. Mais peut-être sous sa forme naïve et merveilleuse, est-elle plus près de la vérité qu'on n'est disposé à le croire. Je m'explique.

Ces noms d'Aubierge et de Flodoberte, en même temps qu'ils désignent les deux saintes femmes, sont aussi les dénominations géographiques par lesquelles on indique les lieux de deux antiques pèlerinages à Saint-Augustin et à Amillis, comme les vieilles cartes de France en font foi. Là, sont des sources jouissant de la réputation de rendre la santé aux malades. A côté, s'élèvent des chapelles. Quelle est l'origine de ces noms? Sont-ils antérieurs à l'existence des saintes? Viennent-ils d'elles? Ou les ont-elles reçus des institutions que leur piété sut détacher d'un ancien culte pour les ranger sous la protection de la religion chrétienne?

Aubierge ou *auberge* se disait en celtique par deux mots : *al berga;* l'un, article, l'autre, substantif, dont le sens pur de toute idée mercantile se traduit par le refuge, l'habitation, la maison. Rien de plus facile à suivre que la transformation d'al berga en auberge. *Al* a fait *au* par le changement si commun de *l* en *u*. *Ber* est une syllabe, qui s'est conservée intacte. Et la terminaison sonore *ga* s'est adoucie. Selon la loi générale de notre langue, on a laissé tomber l'*a* pour faire place à l'*e* muet. C'est ainsi qu'on a obtenu *Auberge*. Entre ce mot et *Aubierge*, toute la différence gît dans l'*i*, qui, absent dans auberge s'est introduit dans aubierge. Mais la même diversité se retrouve trop fréquemment dans des mots ayant un même radical pour s'y arrêter. Il suffit de citer miel et mélasse, bénéfice et bienfait. Il est si vrai qu'on ne doit attacher aucune importance à l'*i* que, quoique la prononciation la plus usitée maintenant soit Aubierge, on a dit autrefois, et on dit encore indifféremment Ethelberge et Aubierge, ainsi qu'on le voit dans l'*Histoire de l'abbaye de Faremontiers*, par M. E. de Resbecq et l'*Histoire du département de Seine-et-Marne*, par le docteur Pascal.

Frodobert ou Frodoberg, Flobert ou Floberg, Flaubert et Flauberg font aussi les formes diverses d'un même mot (1). Les radicaux sont Fro et berg; on a fait flo par la conversion usitée

(1) Dictionnaire français de Trévoux au mot frodbert, et dict. latin v. flodobertus.

de *r* en *l*. La variante orthographique *berg* ou *bert* n'est sensible, dans la prononciation, qu'au féminin, bert faisant berte, et berg berge. Comme déjà nous avons donné le sens de ce dernier monosyllabe, il ne nous reste plus, pour achever la traduction de Flodoberte, qu'à expliquer *flod*. Ce radical, sous ces diverses formes : froc, flot ou flod, signifie source.

Aubierge désigne, d'une manière indéterminée, un refuge, une maison, et *flod* est un préfixe qui confère à floberte ou floberge le sens de refuge ou maison de la fontaine. Ce sont là, indubitablement, les noms d'une chose, d'un édifice. La fréquentation des sources engagea nos premiers pères à y établir un abri pour protéger les visiteurs contre les incommodités du temps. Mais comment ces noms devinrent-ils ceux de deux saintes femmes ?

Les Gaulois adoraient les sources et les autres puissances de la nature, que le druidisme déifia. L'espérance de guérison qui conduit encore aujourd'hui de rares malades vers les eaux autrefois réputées salutaires, est un vestige de la superstition de nos aïeux. Le christianisme est contraire à ces croyances d'origine essentiellement panthéiste. Mais pour se propager, les théories les plus pures ont dû partout et toujours transiger avec les préjugés enracinés. La disparition de vieilles erreurs accréditées pendant de longs siècles, exige un grand progrès dans le développement des lumières et ne s'opère que par le renouvellement de plusieurs générations. Mais les âmes ferventes qui introduisirent et propagèrent en France la religion chrétienne, durent commencer par détrôner les faux dieux, en substituant les autels catholiques aux établissements du paganisme. Inspirées par un pieux zèle, deux femmes dévouées à Dieu parvinrent, sans doute, à renverser l'opinion qui attribuait la vertu imaginaire des deux sources à l'influence des pratiques druidiques, et elles eurent l'immense honneur de faire passer ces fontaines dans les possessions du christianisme. Faut-il donc s'étonner que l'Église reconnaissante d'une pareille œuvre et vraisemblablement des conversions opérées dans les populations d'alentour, ait voulu perpétuer le souvenir de ces faits glorieux en sanctifiant et les deux dignes femmes et le théâtre de leur illustration ? Pourquoi se refuserait-on à admettre que, par un usage qui n'a pas encore complétement disparu de nos mœurs, les deux saintes soient connues sous le nom des lieux dont la chrétienté leur doit la conquête ? (1).

(1) On semble d'autant mieux autorisé à voir dans Flobert un nom de lieu, qu'il

Ainsi interprétée, la légende dont notre pierre a fourni le sujet est en harmonie avec l'histoire, puisqu'elle assigne une origine commune et contemporaine à l'érection du menhir et aux pèlerinages d'Amillis et de Saint-Augustin. L'établissement d'églises, de chapelles, de croix, dans les endroits consacrés au paganisme celtique, est un fait commun : « Sur les ruines du vieux monde payen, dit M. de Colombel, se sont épanouis de toutes parts, sous forme de pieuses fondations chrétiennes, les germes du monde nouveau. »

Mais j'abandonne la légende pour entrer dans un autre ordre d'idées. Quelle est la situation géographique du menhir? Est-il possible d'asseoir quelques conjectures sur les causes de son érection?

Posé sur le faîte du plateau qui fait la séparation de l'Yères et de l'Aubetin, il marque le partage des eaux de la Brie, entre la Marne et la Seine, l'Yères se jetant immédiatement dans le fleuve, et l'Aubetin se perdant dans le Grand-Morin, tributaire de la Marne. Il occupe le centre même du plateau de la Brie, puisqu'il se trouve à distance presqu'égale des deux grands cours d'eau qui la bordent, l'un au sud et l'autre au nord, et aussi à distance égale d'Alfort, qui est à la limite occidentale de cette ancienne province, et d'Allemand à l'orient sur le sommet de la colline formée par le terrain tertiaire, au pied de laquelle se développe la plaine basse et crayeuse de la Champagne. L'Yères, dont le versant septentrional est couronné par le menhir, fit la délimitation du territoire des Senons et de celui des Meldes, démarcation d'autant plus importante que ceux-là faisaient partie de la grande famille des Galls, qui occupèrent primitivement la Brie, et que ceux-ci appartenaient à la branche des Kimris qui n'y arrivèrent que cinq ou six siècles avant notre ère. Cependant, il ne me paraît pas qu'on doive en induire que ce monolithe ait jamais servi de limite.

Mais en considérant attentivement le menhir, plusieurs correlations m'ont paru le rattacher à l'étang des Rigauds et à celui de Pierrefitte.

La chaussée de ces étangs est revêtue d'un appareil en grès, de la même nature que ce monolithe. En mentionnant cette analogie, je ne me dissimule pas que, pouvant provenir uniquement des conditions minéralogiques de la contrée, elle serait sans valeur si elle était isolée.

a été employé dans ce sens, au siècle dernier, par un habitant de Coulommiers, qui ajoutait à son nom de famille le titre de marquis de Montflobert.

Mais, par une coïncidence très-digne d'attention, le pignon de Sainte-Aubierge occupe précisément le point où les axes longitudinaux des deux étangs viennent se couper à angle droit. L'axe de l'Étang des Rigauds, dont la nappe d'eau occupait le couronnement du vallon, s'abaisse perpendiculairement sur les larges faces du menhir. Par contre, celui de l'étang de Pierrefitte, posé sur le versant septentrional, s'aligne avec le profil de la pierre. Sur la colline opposée fut un troisième étang, appelé l'Étang Neuf, d'une date relativement récente, comme l'indique son nom. Cette disposition géométrique de la roche, en harmonie avec les axes des deux étangs qui l'avoisinent, est-elle un accident fortuit? ou plutôt n'est-elle pas le résultat d'une savante combinaison?

Ce menhir offre une autre particularité dont l'importance ressort suffisamment de ce fait qu'on n'en connaît pas d'autre exemple. Je veux parler de la rainure horizontale, faite évidemment de main d'homme, allant d'un bord à l'autre sur la face qui regarde l'Étang des Rigauds. J'ai constaté, à l'aide d'un niveau, que la crête de la digue de cet étang surmonte de 0^{m} 80 la hauteur de cette marque. Or, la différence représente l'intervalle toujours réservé entre le niveau de la nappe d'eau et le sommet de la chaussée. N'est-on pas autorisé à en induire que cette ligne résume les travaux de nivellement opérés pour l'établissement des étangs, et est le repère du déversoir réglementaire assurant l'évacuation du trop-plein de l'étang supérieur et l'alimentation de l'étang inférieur? Il n'y a pas d'autre explication possible de cette barre.

L'inclinaison du menhir n'est pas non plus indifférente : cette inclinaison, déterminée par un fil à-plomb, de $0^{m}.55$ pour toute la hauteur de la pierre, correspond au mouvement de retraite, autrement dire, à la pente du revêtement de la paroi intérieure des digues.

A ces rapports, on peut encore ajouter qu'il est probable que la pierre de forme triangulaire a été choisie intentionnellement pour représenter la configuration superficielle de l'Étang des Rigauds, avec laquelle elle est d'une ressemblance remarquable.

Un tel concours de circonstances n'est-il pas concluant? Toutes les indications qu'il était utile d'exposer au point central des travaux pour guider les constructeurs, ne s'y trouveraient-elles rassemblées que par l'effet du hasard? Identité de matière entre le monolithe et le revêtement des digues! Concordance des faces et du profil de la pierre avec les axes des deux étangs! Correspon-

dance entre la rainure et le déversoir! Autre rapport, entre l'inclinaison du monolithe et la pente intérieure des digues! Enfin, la forme de la pierre figurant la nappe d'eau de l'étang principal! Je ne puis croire que toutes ces choses soient sans signification.

Ici se présente une question archéologique : Est-il vraisemblable que les étangs des Rigauds et de Pierrefitte soient, comme l'érection de la Pierre, un travail gaulois? Je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur l'origine de la construction des étangs, dont l'historique est encore à faire, s'il n'a pas échappé à mes recherches. Loin de rien affirmer sur ce point obscur, je me borne à rappeler que les Gaulois, devenus sédentaires, se sont livrés à l'agriculture, ont fait usage de marne pour l'amendement des terres, ont élevé des villes et créé des fortifications. L'établissement d'une digue ne dépassait donc pas les limites de leur industrie. Il semble qu'ils aient dû s'adonner à l'éducation des poissons, dont ils faisaient une ample consommation, au rapport de Posidonius, qui s'assit souvent à leurs tables, de même qu'ils se livraient à l'élève du bétail. On peut croire aussi que la chose n'est pas moins ancienne que le mot : Étang se disait, en latin, *stagnum*, et en celte, *stanc*, *stancq*.

J'ai cru obéir aux incitations de notre Société en vous entretenant d'un antique monument, à peu près inconnu en dehors de la localité qui le possède. Si incertaines que soient les conjectures que j'ai exposées, j'ai cru convenable de vous les soumettre : la multiplicité des observations peut seule dévoiler la connaissance des faits que cachent, à nos yeux, les ténèbres des siècles anté-historiques.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE DES FRANCS

(ÉPOQUE MÉROVINGIENNE).

PAR M. TORCHET,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Dans quelques-unes de nos réunions intimes et particulières, j'ai eu l'honneur, Messieurs, d'entretenir plusieurs de nos collègues de la Section de Meaux, d'un sujet que l'on traite rarement dans les Sociétés archéologiques. Quoi de plus intéressant cependant, quand il s'agit de la recherche des origines, que de s'occuper de celle de l'art musical, cette langue divine des sons?

Toutes les muses d'ailleurs ne sont-elles pas sœurs?

Il n'y a dans les arts qu'une famille où tout se tient, où les contrastes eux-mêmes se rapprochent par de mystérieuses relations dont l'œil clairvoyant trouve le fil.

« La musique est une architecture de sons, et l'architecture une musique de pierres, » s'écriait Novalis, une des plus nobles intelligences que les temps modernes aient produites, et il ajoutait : « la sculpture est la forme fixe; la musique, la forme fluide. Entre la sculpture et la musique, entre la forme fixe et la forme fluide, la peinture sert de transition. »

Il se peut que je me trompe; mais on ne saurait, à mon sens, rien écrire de si vrai, de si juste, de si définitif, sur la nature élémentaire des beaux-arts, sur cette consanguinité virtuelle qui les unit et les enchaîne. Plastique, musique et poésie; tels sont les éléments que des circonstances passagères seules divisent, et qui, tôt ou tard se rejoignent.

Assurément, c'était un véritable Athénien celui qui prétendait qu'on ne devait jamais assister sans musique au spectacle d'un chef-d'œuvre de l'art plastique; comme aussi, d'autre part, il fallait se garder d'entendre une symphonie, si ce n'était au sein d'une harmonieuse et royale architecture.

Je ne me le dissimule pas, Messieurs, elle est rude et difficile pour moi, qui dans le temple de la science, ne devrais être qu'un *écouteur aux portes*, la tâche que j'ai entreprise de décrire l'histoire de la musique des races anciennes qui se sont agglomérées et fixées sur le sol que nous habitons.

Déjà, dans une autre enceinte et à huis-clos, j'ai essayé de tracer successivement le tableau de la musique des Gaulois, des Gallo-Romains, des premiers chrétiens et des Francs, à l'époque de leurs invasions. Mon intention aujourd'hui est de jeter un coup-d'œil rapide sur la situation de l'art musical pendant la période Mérovingienne.

En continuant mon travail devant un auditoire tout à la fois aussi brillant et aussi gracieux, j'éprouve deux sentiments bien opposés. D'abord, celui bien naturel de mon insuffisance, puis, la conviction d'être utile en cherchant à élucider des faits qui ne sont point assez connus et à répandre dans l'art musical un peu de lumière historique, flambeau nécessaire pour en embrasser l'ensemble.

J'abrite ces timides et faibles essais littéraires sous mon profond amour de l'art à la propagation duquel j'ai consacré mon existence, encouragé et enhardi d'ailleurs par l'ardente initiative de notre docte et dévoué président, qui a fait appel à la bonne volonté de tous et qui désire que chacun, dans la mesure de ses forces et de ses capacités, contribue au succès de l'œuvre entreprise.

Le cinquième siècle, Messieurs, est certainement remarquable parmi les autres siècles. Sa physionomie, sa couleur sont distinctes. Son histoire est comme le dernier acte de ce drame intitulé : Décadence du monde Romain, dont les scènes se sont déroulées pendant plus de quatre cents ans et qui a pour dénouement, l'an 476, la chute de l'empire d'Occident.

Mais un fait que le génie de Leibnitz et que de nombreux travaux historiques ont prouvé jusqu'à l'évidence : c'est qu'il n'y a jamais de solution de continuité dans la vie de l'humanité ! « Dieu, dit Châteaubriant, qui, d'une main abaissait l'Empire Romain, élevait de l'autre l'Empire Français. Augustule déposait le diadème l'an 476 de J.-C., et l'an 481, Clovis couronné de sa longue chevelure, régnait sur ses compagnons. »

Le dernier des Romains avait été Aétius, vainqueur d'Attila et de ses hordes barbares. Après lui, les torrents que vit rouler l'Empire d'Occident étaient comme les fleuves qui, descendant des

Alpes et se dirigeant vers des mers opposées, avaient soudain, détournant leurs cours, fondu à flots communs sur cette riche et fertile contrée. Tout avait péri dans leurs dévastations et la fuite avait été le seul moyen de salut pour les artistes et les savants.

Constantinople, Athènes, Alexandrie, leur avaient offert des asiles restés paisibles jusque-là. Heureusement pour l'humanité, ils avaient pu y reprendre en sécurité le cours de leurs travaux. Voilà ce qui nous explique la rapide décadence de la musique dans l'Occident à une époque où le même art était encore cultivé avec succès par les Grecs.

Le plain-chant ecclésiastique, formé des débris de la musique grecque, dont on avait été obligé de simplifier le système pour l'accommoder aux besoins et à l'inexpérience des fidèles ; le plain-chant, cet assemblage d'antiques mélopées sans rythme, sans modulation et sans tonalité précise, le plain-chant enfin, dont l'altération devait donner plus tard le jour à un art nouveau, comme les langues modernes naquirent de la corruption de la syntaxe latine et de l'instinct des peuples; le plain-chant formait toute la science musicale de nos pères à cette époque fatale où, la lumière intellectuelle se trouvant éteinte devant le souffle barbare, d'épaisses ténèbres paraissaient devoir envelopper pour longtemps l'Europe occidentale.

N'oublions pas, Messieurs, que si un peu de vie artistique a pu se conserver au milieu du chaos qu'amena cette irruption des peuplades du Nord sur le Midi, c'est à l'Église que nous le devons. A cette époque, toutes les cathédrales avaient une école qu'on appelait *école épiscopale*. C'était une sorte de séminaire où les clercs étaient formés, sans qu'on empêchât les laïques de participer aux leçons qu'on y donnait. Là s'enseignait ce qu'on nommait les sept arts libéraux, c'est-à-dire la Grammaire, la Dialectique, la Rhétorique, la Géométrie, l'Astrologie, l'Arithmétique et la *Musique*. Nous verrons plus tard comment Charlemagne recueillera ces rares étincelles pour ranimer le foyer des beaux-arts, presque éteint dans ces siècles de douleur et de désolation.

Clovis, le fier sycambre, le guerrier terrible qui, la framée à la main, abattait la tête de ses ennemis vaincus, et mutilait les monuments de la civilisation romaine, Clovis, ce type de l'héroïsme brutal, n'était cependant pas toujours insensible aux charmes que produisent les arts sur les cœurs les plus farouches.

Vous vous rappelez la cérémonie de son baptême; c'était la veille de Noël de l'année 496.

La solennité eut lieu à Reims, et tout ce que la civilisation romaine fournissait encore de brillant fut déployé avec profusion pour orner le triomphe des évêques. Les rues étaient décorées de tapisseries ; des voiles de diverses couleurs, tendus d'un toit à l'autre, interceptaient, comme aux jeux du cirque, l'éclat du jour; de joyeuses fanfares, de pieux cantiques retentissaient dans les airs. Le pavé était jonché de fleurs, et des parfums brûlaient en abondance. L'évêque de Reims marchait, en habit doré, à côté du roi de France, qu'il appelait son fils spirituel.

« — Patron, lui dit celui-ci, émerveillé de tant de pompe, n'est-ce pas là ce royaume du ciel où tu as promis de me conduire? »

L'école romaine brillait, à cette époque, d'un assez vif éclat. Désireux d'égaler la magnificence de Théodoric, roi des Ostrogoths, Clovis le pria de lui envoyer un musicien qui sût parfaitement chanter et jouer des instruments. C'est ainsi que le chantre Acorède, désigné par le savant et infortuné Boëce, vint à la cour de France.

Sous la direction de ce maître habile, les prêtres et les chanteurs de Clovis commencèrent à chanter plus agréablement et « ayant appris à jouer des instruments, ce grand monarque, dit Dupeyrat, s'en servit pour le service divin; ce qui a continué sous ses successeurs et jusqu'au déclin de sa lignée, que la musique a toujours été en usage à la cour de nos premiers rois. » Ainsi, nous trouvons dès le début de la monarchie française, un corps de musiciens régulièrement organisé, placé sous la direction d'un chef habile, possédant ses statuts, ses règlements, sa hiérarchie, et chargé de la double mission d'embellir de ses chants les solennités religieuses, et d'amuser les loisirs du roi et de ses courtisans.

Les enfants de Clovis suivirent son exemple, et Thierry Ier, roi d'Austrasie, eut comme son père, des prêtres musiciens attachés à son service. Dans un voyage qu'il fit en Auvergne, accompagné de la reine, il découvrit le jeune Gall dans un monastère où l'on venait de toutes parts admirer sa belle voix. Quelques mois suffirent pour compléter l'éducation du jeune chanteur, et son début à la cour produisit un effet merveilleux. Gall fut dès lors dans les bonnes grâces du roi, et quelques années après, lorsque Quintien fut mort, Thierry nomma son protégé au siége épiscopal de Clermont. Il y est mort en 554, ses vertus le firent canoniser et Saint-Gall est compté parmi les patrons des musiciens.

Fortunat, tout à la fois pontife et poète, chapelain de Sainte-

Radegonde, femme de Clotaire Ier, et auteur de plusieurs hymnes adoptées dans les offices, parmi lesquelles on cite le *Vexilla regis prodeunt*, nous parle avec détail des cérémonies de l'église de Paris dans un éloge qu'il fait de Saint-Germain et de son clergé.

Déjà, à cette époque, les chants sacrés étaient accompagnés des flûtes, des trompettes et de plusieurs autres instruments, comme l'attestent les distiques que nous devons à la muse de cet évêque, l'un des meilleurs poètes de VIe siècle :

Hinc puer exiguis attemperat organa cannis,
Indè senex largam ructat ab ore tubam.
Cymbalicæ voces calamis miscentur acutis,
Disparibusque tropis fistula dulce sonat,
Tympana rauca senum puerilis tibia mulcet
Atque hominum reparant verba canora lyram.

Grégoire de Tours rapporte un fait qui, dans ces temps barbares, semble empreint d'une couleur pittoresque.

L'inhumation de la reine Clotilde, dit-il, se fit avec un chœur nombreux de psalmodistes, *cum magno psallentio*, ses restes mortels furent transportés de Tours à Paris, et le convoi était accompagné de plusieurs prêtres qui chantaient par les chemins.

La psalmodie formait donc à cette époque une des parties les plus importantes de l'office liturgique. La traduction des psaumes de l'hébreu en grec, et du grec en latin, a dû nécessairement faire subir à la mélodie des altérations inévitables. Il faut que ce chant antique ait une puissance bien merveilleuse pour avoir conservé, à travers cette transmission par les manuscrits et la tradition orale, des Juifs aux fidèles de l'Orient, de ceux-ci aux églises de Milan et de Rome, une telle beauté, une telle influence sur l'esprit, le cœur et l'imagination.

De nos jours encore, lorsque des psaumes sont bien chantés par le chœur et par le peuple, avec les ressources vocales d'une maîtrise bien dirigée, il en résulte l'effet le plus grandiose que la musique puisse produire. Je regrette de ne pouvoir vous faire connaître ici quelques-unes des nombreuses instructions prescrites par le manuscrit du monastère de Saint-Gall, relativement à la précision qu'on exigeait dans la psalmodie au IXe siècle : elles vous prouveraient que nos aïeux attachaient plus d'importance que nous à la bonne exécution de ces mélodies antiques.

Si jamais vos loisirs vous permettent de voyager sur la ligne de l'Est, entre Paris et Strasbourg, lorsque vous serez arrivés au

bourg de Chelles, arrêtez vos yeux sur la vaste plaine de verdure qui s'étend à gauche, vers l'antique villa des rois mérovingiens ; vos regards découvriront un petit monument de pierre, fragment d'une ancienne croix qui mérite de fixer l'attention des archéologues. Un savant mémoire lu, il y a quelques années, à la Sorbonne, par l'auteur érudit de l'histoire de la ville de Meaux, récit que corrobore l'autorité de la tradition, en fait remonter la base à cette époque, berceau de notre histoire.

Cette colonne rappelle un souvenir, celui de Chilpéric Ier, assassiné à cette place même en 584. Cet homme, espèce de Néron sauvage, fut cependant le premier prince Franc qui cultiva les lettres. C'était un composé bizarre de barbarie atroce et de civilisation corrompue et mal comprise. Il se piquait de savoir la musique aussi bien que la poésie. Mais sa Muse boiteuse blesse à la fois la mesure et l'harmonie. Il traita des questions de théologie, rédigea sur la Trinité un ouvrage absurde, et composa des hymnes et des messes, dont la critique qu'en a faite Grégoire de Tours ne doit pas nous faire regretter la perte, *alia opuscula composuit, hymnos et missas quæ nullo modo recipi possunt.*

Vers ce temps, c'est-à-dire à la fin du VIe siècle, Gontram, le meilleur des quatre fils de Lothaire Ier, rendait le dernier soupir. Il fut sans doute regretté de ses sujets, car il est connu dans l'histoire, sous le nom du bon Gontram. Ce prince, mis par quelques auteurs au nombre des saints, était si passionné pour la musique qu'il ne pouvait prendre ses repas sans entendre exécuter, avec beaucoup de perfection, les psaumes et répons de l'office divin.

Un séjour que Gontram, roi de Bourgogne, fit à Orléans, nous permet de juger de son goût mélomane.

« A son arrivée, dit le chroniqueur, une foule de peuple de toutes les races vient à sa rencontre avec des enseignes et des drapeaux, en chantant ses louanges. Bientôt, sa faveur est grande auprès des habitants, car il va dans leurs maisons lorsqu'ils l'invitent, et accepte les repas qu'ils lui offrent. Il en reçoit beaucoup de présents, et sa bienfaisante libéralité les leur rend avec abondance. Grégoire, évêque de Tours, se trouvant à Orléans, Gontram se présente au logis. L'évêque se lève joyeux, va au-devant du roi, et après lui avoir fait l'oraison, lui présente les Eulogies de saint Martin, c'est-à-dire le pain bénit, Gontram entre avec bonté, boit un coup, invite l'évêque et ses prêtres à sa table, et s'en va joyeux. »

« Pour égayer le festin, ajoute Grégoire, le roi commanda que » je fisse chanter mon diacre qui, le jour précédent, avait chanté » les psaumes et répons à la Messe. Il voulut, de plus, que tous » les prêtres qui étaient présents, chantassent aussi devant lui, » selon l'ordre et le rang que je leur prescrirais. Tous ayant donc » été disposés par moi, chacun se mit à chanter, comme il put, » un répons. »

Avec un goût aussi prononcé pour le chant, il est très-probable que ce roi musicien mêlait volontiers sa voix à celle de ses clercs. Je n'affirmerais même pas que le bon monarque n'ait souvent lui-même donné l'intonation ou dirigé l'exécution de cette société chorale de date peu récente.

Clotaire II, orphelin à l'âge de six mois, fils d'une mère accusée et mal justifiée de la mort de son époux, possesseur peu assuré du plus petit royaume de France, envié et toujours attaqué par ses plus proches parents, devint roi par la méchanceté imprudente de sa tante Brunehaut, et réunit sous son sceptre toute la monarchie française.

« Les Saxons s'étant révoltés, dit un chroniqueur, il les dompta si pleinement par les armes, qu'il fit périr tous les mâles de cette race, dont la taille surpassait la longueur de son épée. Il voulait que le souvenir toujours vivant de cette immortelle épée, étouffât l'audace de leurs enfants.

Un chant de triomphe, en vers monorimes, destiné à célébrer cette victoire de Clotaire, nous a été conservé dans une vie de saint Faron, évêque de Meaux, attribué à Hildegaire, autre évêque de la même ville, sous Charles-le-Chauve. On y exalte la charité de saint Faron, qui sauva de la mort les députés vaincus. Il ne reste de ce chant que les deux couplets suivants, dont voici la traduction.

I

« Chantons Clotaire, le roi des Francs, qui alla combattre la » nation saxonne. Les députés saxons auraient été traités sévère- » ment, si Faron, de nation bourguignonne, n'eût intercédé pour » eux.

II

» A l'arrivée des Ambassadeurs en France, où Faron était

» prince, Dieu leur inspira de passer par la ville de Meaux, pour
» les sauver de la mort que leur roi leur préparait. »

I

De Clotaria est canere, rege Francorum,
Qui ivit pugnare cum gente Saxonum
Quum graviter provenisset missis Saxonum
Si non fuisset inclitus Faro de gente Burgundionum.

II

Quando veniunt in terram Francorum,
Faro ubi erat princeps, missi Saxonum
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,
Ne interficiantur a rege Francorum.

Sidoine-Apollinaire qui, dans une de ses lettres, reproduit les fragments de cette chanson, nous apprend qu'elle fut chantée à pleine voix, *magnâ vociferatione,* dans tout le royaume.

Le biographe de saint Faron, parlant de cette bataille, atteste la même chose. On composa, sur cette victoire, dit-il, un chant populaire qui, à cause de sa rusticité, volait de bouche en bouche jusqu'au fond des campagnes, où tout le monde le chantait, même les femmes qui le disaient en formant des rondes et en battant des mains.

En général, l'air de toute chanson avait, à cette époque, une affinité complète avec les hymnes religieux. C'étaient des mélodies prises du chant grégorien, auxquelles on adaptait des paroles en langue vulgaire.

Dans les premiers temps de la conversion des Gaules, on eut soin d'opposer aux hymnes druidiques les invocations du nouveau culte.

Redites avant ou après la bataille, celles-ci prenaient souvent le caractère des chansons militaires. Le Franc, converti, marchait contre les Sarrazins du Midi et contre les païens du Nord, en répétant pour cris d'armes, un *Alleluia*, un *Kyrie eleison* ou un *Gloria in excelsis.*

Les plus hauts dignitaires de l'Église, souvent présents au milieu des troupes, et quelquefois exerçant eux-mêmes le métier des armes, devaient naturellement encourager ces pieuses tendances, qui répondaient au caractère auguste dont ils étaient revêtus.

Dagobert naquit dilettante. Sans doute, vous n'attendez pas de

moi, Messieurs, que sur la foi de je ne sais quel historien, je vous donne de véridiques détails sur l'origine de cette ballade burlesque qui a transformé le premier ministre de Dagobert en valet de chambre toujours occupé à surveiller la garde-robe de son maître et à réparer le désordre de sa toilette, même dans les usages les plus familiers de la vie. Cette cantilène de carrefour, variée sur tous les tons et ajustée sur une fanfare de cors qui, probablement, a plus d'une fois lacéré votre nerf auditif, n'a que trop accrédité, sinon justifié, la maladresse de ce monarque Franc.

Dagobert avait une immense renommée dans l'Occident. Sa cour fastueuse, les hommes illustres, comme saint Ouen et saint Éloi qu'il avait pour ministres, les abbayes qu'il fit construire, les lois Salique et Ripuaire qu'il fit rédiger, font, de son règne, la période la plus brillante de l'histoire des Neustriens. Les Francs semblaient avoir remplacé les Romains dans l'Occident; aucun peuple ne pouvait lutter de puissance et de gloire avec eux.

Ce prince, dont Grégoire de Tours se dispense de nommer les maîtresses, parce que, dit-il, elles sont en trop grand nombre, savait merveilleusement allier la galanterie aux pratiques extérieures de la piété.

A l'église, si je m'en rapporte à l'étymologie de son nom, qui, selon quelques auteurs, signifie chantre héroïque, il mariait admirablement bien sa voix à celle des clercs et des prêtres; nul ne chantait avec plus de ferveur et de dévotion un verset ou un répons de l'office.

Dans son palais, où il avait conservé l'usage du triclinium romain, des bains parfumés et des moelleux tapis de l'Orient, il vivait couronné de fleurs au milieu des poètes et des parasites qui égayaient ses repas; nul ne le surpassait en amabilité auprès des dames; aussi sa mollesse l'avait-elle fait surnommer le Salomon de la France.

Un jour, il se rend à l'abbaye de Romilly pour y remplir ses devoirs religieux. Tout à coup, il entend sortir du sanctuaire une harmonie semblable au chœur des esprits célestes. Dagobert, à genoux et en prières, se lève; il s'avance vers le lieu d'où s'échappe ce merveilleux concert. Un timbre ravissant, délicieux, a soudain frappé son oreille et fait tressaillir son cœur. Son ardente imagination transforme, poétise, embellit des formes les plus séduisantes l'âme d'où s'exhale une si tendre mélodie. Il voit l'analogie la plus frappante entre deux beaux yeux noirs et deux tierces mineures tendrement soupirées par la virtuose dont le chant

suave vient de percer son cœur. Dagobert est ivre de bonheur.

Après l'office, il sonne à la grille du monastère. Les deux battants de la porte s'ouvrent devant le roi des Francs. Paré de la longue chevelure qui distingue sa puissance, et revêtu d'un vêtement d'écarlate que recouvre la pourpre consulaire qui lui a été envoyée de Constantinople, l'illustre monarque se présente à l'abbesse. Il passe en revue les recluses, et bientôt sa sympathie a reconnu celle dont les accents mélodieux ont fait vibrer les cordes de son cœur.

Dagobert n'avait pas été l'objet d'une illusion. La beauté de Nantilde égalait ses talents et ses grâces. C'était le plus admirable ensemble de distinction et de poésie, que l'imagination puisse rêver.

Protecteur des arts, le prince s'oppose à ce qu'un si riche trésor reste plus longtemps enfoui dans la solitude d'un cloître. Il a bientôt déclaré sa passion à la jeune professe. Nantilde, les yeux baissés, prononce à peine quelques mots confus; elle tremble, de grosses larmes roulent comme des perles brillantes le long de ses joues virginales. Elle éprouve des sentiments inconnus; une émotion nouvelle l'agite; Dagobert a fait miroiter à ses yeux l'éclat des diamants, le scintillement des pierreries; il lui a offert son trône et sa main. C'en est fait! la séduisante religieuse est vaincue; elle voit avec plaisir l'hymen qui va lui donner le titre de reine et, sans délai, elle sacrifie l'asile de l'innocence et de la prière à l'atmosphère embaumée de la cour; elle consent à échanger le voile de la vierge contre les insignes de la royauté.

Cependant une difficulté se présente. Dagobert était marié. Ne croyez pas, Messieurs, que cet obstacle puisse comprimer la passion du roi et éteindre la flamme qui le consume. Il est tout-puissant; il a toujours fermement tenu le sceptre royal. — Sa venue, dit Frédegaire, frappait de terreur les évêques et les grands. — Sa volonté saura bien rompre le lien qui l'unit à la reine Gomatrude.

Son mariage est cassé, annulé, et de nouvelles noces sont célébrées avec beaucoup de magnificence et d'appareil. Tous les Leudes de la Neustrie sont convoqués. Rangés en demi-cercle, ils tirent tous à la fois leurs épées, et les brandissant en l'air, présentent leurs hommages à la nouvelle reine.

Heureuse et fière de sa position, Nantilde devint encore plus belle; elle porta avec dignité le poids de la couronne; elle resta grande reine sans cesser d'être une musicienne éminente, une virtuose de cette époque.

Admirez ici l'influence magique de la musique. Toute une population est en émoi. Les grands s'agitent, les prélats s'assemblent ; une jeune religieuse renonce aux vœux éternels qu'elle a prononcés aux pieds des autels ; un roi devient parjure, il viole la loi de l'indissolubilité du mariage; et pourquoi tout ce mouvement, toute cette agitation? pour quelques sons plus ou moins mélodieux, pour quelques notes plus ou moins suaves échappées de la poitrine d'une jeune fille; — qui sait? peut-être pour un verset du *magnificat*, soupiré sur un mode plus ou moins passionné.

En vérité, on chercherait vainement dans l'histoire des arts un fait plus extraordinaire. Pour moi, je ne doute pas que cet épisode, traité par une plume habile, ne soit de nature à balancer le succès de la scène du couvent du *Domino noir*.

Après cette digression que j'ai crue nécessaire pour vous faire apprécier le règne de Dagobert sous un point de vue différent de celui que nous offre la grotesque chanson qui a bercé notre enfance, j'arrive tout naturellement et sans transition, à son ministre Éloi.

Saint Éloi, lui aussi, devait aimer les arts avec passion, car il nous reste de lui des chefs-d'œuvre en orfévrerie qui excitent encore aujourd'hui l'admiration des antiquaires. La vie de ce saint fait mention d'un chantre de Clotaire II, nommé Maurin, que les applaudissements de la Cour avaient rendu *vain et présomptueux*.

Nous voici arrivés à la période des rois que l'histoire a flétris du nom de *rois fainéants*. Malgré leur faiblesse, et peut-être même à cause de cette faiblesse, ils excitent votre compassion. Pauvres rois ! du bouclier sur lequel on les élevait jadis, on les a jetés dans un fourgon traîné par des bœufs ; désormais, retenus dans le fond de leur palais transformé en monastère, ils sont là comme de pauvres fleurs privées d'air et des rayons du soleil. Vous les voyez pâles et tremblants, accablés qu'ils sont par le poids de la lourde couronne que leur a léguée Clovis. Enfants, ils montent sur le trône, et enfants ils en descendent dans la tombe. A les voir ainsi, il semble, hélas ! que le manteau bleu-saphir des Francs, qui couvre leurs épaules, doive bientôt leur servir de linceul.

Thierry III fut l'un de ces princes infortunés. Le moine Angrade, dans la vie de saint Ansbert, rapporte que ce roi avait des chantres et des joueurs de toutes sortes d'instruments de musique. Leurs concerts ravissaient tellement le saint, alors chancelier de Thierry qu'il s'écriait, dans son enthousiasme religieux et musical :

« O mon Dieu, si vous donnez aux mortels une industrie ca-
» pable d'élever ainsi nos âmes jusqu'à vous, que sera-ce d'en-
» tendre dans le ciel le cantique éternel des anges et des saints? »

Sous le règne de ces rois dégénérés, la musique qui, je dois le dire, a été surtout et presqu'exclusivement liturgique sous la période mérovingienne, la musique dut nécessairement s'engourdir dans la mollesse et l'oiseveté, car les arts reflètent exactement le milieu prédominant des mœurs d'une époque historique. Tantôt religieuse, guerrière, dramatique, l'expression musicale revêt, à chaque siècle, la forme, je dirais presque le costume de la société où elle se produit. C'est ainsi que l'archéologie de la musique doit devenir tôt ou tard l'auxiliaire de l'histoire générale. Mais bientôt les maires du palais s'emparaient du pouvoir qui allait les élever sur le trône, et on pressentait déjà dans Charles-Martel le digne précurseur de Charlemagne, le puissant monarque qui devait bientôt jeter les premières bases de l'université.

Ce prince voulut que la musique fût enseignée dans les écoles qu'il avait établies, comme on le voit au livre Ier des Capitulaires :

Carolus constituit in singulis monasteriis et episcopiis scholas esse, ubi ingenuorum et servorum filii grammaticam, musicam et arithmeticam docerentur.

Charles établit dans chaque monastère et dans chaque ville épiscopale des écoles où l'on enseignait la grammaire, la musique et l'arithmétique aux enfants des hommes libres et des serfs.

Puisse, Messieurs, cet article des Capitulaires, qui date de 800 et qui, après plus de dix siècles, vient d'être remis en vigueur par S. Exc. le grand-maître de l'université, ne pas de nouveau rester lettre morte dans les archives du conseil impérial de l'instruction publique.

La musique parle à l'âme, comme le dessin parle aux yeux et les langues à l'esprit : ne scindons pas des choses si bien faites pour se compléter par leur ensemble. Rien n'est isolé, tout s'enchaîne et s'unit dans la vaste synthèse des connaissances humaines. L'enseignement de l'art musical mérite tout notre intérêt. C'est à nous à le relever à sa véritable hauteur, à la hauteur de l'enseignement scientifique.

DE PARIS A FONTAINEBLEAU,

PAR M. LÉON ESCUDIER,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

I

C'était autrefois à petites journées qu'on faisait le voyage de Paris à Fontainebleau, parfois le sac au dos, en touriste avide de souvenirs historiques, s'arrêtant à chaque village et à chaque bourgade, consultant sa mémoire et visitant les monuments qui s'alignent, comme des jalons, le long de la route menant de la capitale à cette résidence royale qu'un étranger appela avec raison un rendez-vous de châteaux.

Nous avons changé tout cela; nous ne voyageons plus maintenant, nous arrivons. Entraînés par une chaudière qui galoppe sur des rainures, nous supprimons le temps et les distances; mais combien d'intéressants souvenirs nous chassons ainsi de notre mémoire! Ce qui était un plaisir est devenu une affaire, et les affaires s'accomodent médiocrement de la poésie des souvenirs.

Vite, l'heure sonne, le monstre fait entendre sa bruyante respiration, impatient de remorquer la cargaison humaine qu'on attèle à sa suite. En route pour Fontainebleau! Le signal est donné, la machine s'ébranle, elle court, elle vole, elle nous emporte. Tout semble fuir sur son passage, les arbres et les maisons, les côteaux et les villages.

Voici Conflans, au confluent de la Seine et de la Marne, et son château que François de Harlay bâtit vers la fin du XVIIe siècle; la populace déchaînée en 1831 le saccagea impitoyablement en haine du prélat qui l'occupait. Et voici Charenton-le-Pont, cette sentinelle avancée de Paris, qui a toujours jeté le cri d'alarme quand l'étranger a voulu s'approcher de la capitale et toujours en a arrêté la marche, ne fut-ce qu'un instant. C'est ici que la belle

Gabrielle reçut dans sa demeure, située alors à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la mairie, son auguste et volage adorateur.

Plus loin, c'est Maisons-Alfort, tout peuplé du souvenir de Diane de Poitiers, que nous retrouverons plus tard à Fontainebleau. Qui aurait pu prévoir qu'elle serait un jour habitée par Maximilien Robespierre! Plus loin encore c'est Ivry-sur-Seine, qui était déjà debout au IXe siècle, et qui garde encore intacte l'habitation dans laquelle mourut la femme de Philippe-Égalité.

On s'arrête un instant : c'est déjà Villeneuve-Saint-Georges; son nom est devenu une antiphrase : Villeneuve est un village qui remonte à la plus haute antiquité. Il fut rudement éprouvé pendant les luttes de la ligue. A l'endroit même où la locomotive s'est arrêtée, était le pont que Turenne enleva au duc de Lorraine.

En marche de nouveau! Nous voyons derrière nous Crosnes, où naquit l'auteur des Épîtres et des Satires, de l'Art poétique et du Lutrin.

Ce domaine qui disparaît à notre gauche est celui de Gros-Bois. Un Valois, digne aïeul de cette misérable intrigante qui se fit appeler comtesse de Lamothe, et qui doit sa triste célébrité à l'affaire du collier de la reine, en avait fait un atelier de faux-monnayeurs. Si nous pouvions nous arrêter, nous irions visiter ce joli manoir qu'on nomme le château de La Grange et dont la gracieuse Mme Favart fut priée de faire les honneurs, auprès de son illustre persécuteur le maréchal Maurice de Saxe, sans que la belle cantatrice consentit jamais à oublier son mari, le fondateur de l'Opéra-Comique, — le pauvre Favart qui l'adorait, et encore moins à trahir ses devoirs d'épouse. Mais la vapeur ne permet pas ces retours vers le passé. Elle nous entraîne. Laissons nos regrets au château de La Grange, et traversons la vallée d'Hyères qui s'ouvre à nos pieds.

Quels souvenirs à la fois terribles et intéressants n'éveille-t-elle pas, cette riante vallée? C'est ici où les guerres de la Fronde furent plus sanglantes et plus acharnées; c'est ici qu'elles s'éteignirent après avoir si cruellement déchiré la France; c'est dans la vallée d'Hyères que Turenne força le duc de Lorraine à livrer son pont de bateaux et à quitter le royaume avant que Condé pût venir à son secours.

Encore quelques instants d'arrêt. Nous sommes à Montgeron,

le bourg tout émaillé de castels et de manoirs. Le parc du dernier de ces châteaux touche à la forêt de Senart, où la fille Poisson, qui devait changer son nom roturier contre celui de Le Normand d'Etioles, et y ajouter plus tard le titre de marquise de Pompadour, sut attirer les regards de Louis XV.

Étrange et fatal jeu de l'amour et du hasard ! Voilà une femme qui, née dans les rangs les plus obscurs, devint presque reine de France et plus que reine. Par contre, une autre femme, née riche et noble, mais qui, par une suite singulière d'événements, se croyait la fille d'un ouvrier, refusa d'épouser un patricien, un ambassadeur, le général comte Dupont-Chaumont, qu'elle aimait et dont elle était adorée, et mourut de douleur, si cruel était le sacrifice qu'elle s'imposa. On voit encore, non loin de l'obélisque de Sénart, la tour qui perpétue le souvenir de la noble et infortunée Thérésia, et sur laquelle est incrusté son nom en lettres d'or... On sait comment mourut la Pompadour!

Mais voici Brunoy, la halte où les voyageurs d'autrefois passaient inévitablement la nuit avant de reprendre le chemin qui conduit à Fontainebleau.

On ne saurait s'empêcher de ressentir un sentiment de tristesse et de patriotisme froissé, quand on songe que le titre de marquis de Brunoy fut conféré par décret de Louis XVIII au général duc de Wellington, après la bataille de Waterloo! Par bonheur, le titre s'éteignit avec la vie du titulaire anglais.

Un autre marquis de Brunoy, — un fou et un dissipateur, celui-là, — le célèbre Armand de Montmartel, qui entra dans le monde par une porte dorée en héritant de vingt millions, trouva le moyen de laisser plus de six millions de dettes, quand il mourut renfermé dans un cloître sous le coup d'une lettre de cachet. Tout Brunoy fut en deuil : ce qui n'étonnera pas, si l'on sait qu'une seule procession de la Fête-Dieu coûta à ce prodigue Épulon la somme de deux cent mille livres!

Talma, l'illustre comédien, lui aussi devait faire des folies à Brunoy, mais autrement modestes que celles d'Armand de Montmartel. Il y habitait la maison du complice d'Ankarstrœin, le meurtrier de Gustave III; devenu propriétaire d'un terrain, il y fit construire une villa charmante, puis il acheta le terrain vis-à-vis de l'autre côté de la rue, fit abattre la jolie maison de campagne fraîchement bâtie et la fit reconstruire sur le nouvel emplacement.

Passons Bussy, et avant d'arriver à Quincy, où l'on doit voir encore la maison, sinon le moulin de Michaud, le naïf hôte de Henri IV; saluons Jarcy ou Gercy, où est la tombe de Lusignan, et qui était la demeure de Boïeldieu. C'est à Gercy qu'il écrivit la *Dame Blanche*, œuvre acclamée pendant plus de mille représentations, et toujours fraîche et jeune comme si elle datait de la veille! On sait avec quel enthousiasme fut accueillie la partition que Boïeldieu apporta modestement, sous son bras, de Gercy à la salle Favart. On sait de quels applaudissements unanimes fut salué ce pas de géant fait dans l'art, cette orchestration tout à la fois savante et limpide qui se pose entre Mehul et Rossini, ce mouvement, cette vivacité musicale, ce souffle large et sonore qui traverse l'œuvre tout entière, cet écrin étincelant de joyaux mélodiques, cette soudure d'or, pour me servir de l'heureuse expression d'un critique, cette soudure d'or entre le passé et l'avenir de l'Opéra-Comique.

On sait aussi avec quelle modestie et avec quelle délicatesse de sentiments, Boïeldieu accepta les manifestations de l'enthousiasme général et repoussa le parallèle que les partisans de l'ancien régime musical firent en défaveur de Rossini. — « Quoi qu'on dise » ou que l'on fasse, répondit Boïeldieu, je ne prends des compli- » ments que l'on m'adresse que la part qui me revient. On ne » peut toucher à celle que l'Europe a faite à Rossini, sans donner » une preuve d'ingratitude ou de mauvaise foi. » Voilà comme un esprit élevé et un caractère droit faisaient justice de ce troupeau de flagorneurs qui ne trouvent d'autre moyen, pour exalter un homme de génie, qu'en cherchant à dénigrer ses émules!

Mais pendant que je m'arrêtais au souvenir de ce chef-d'œuvre de l'art musical, qu'on appelle la *Dame Blanche,* nous avons passé le village de Quincy, celui de Combs-la-Ville avec son pont du Diable, et Lieusaint, où fut assassiné le Courrier de Lyon en 1796. Infortuné Lesurques, tu portas la tête sur l'échafaud, innocente victime d'une erreur judiciaire, et ton procès n'a pas encore été révisé!... qu'importe! ta mémoire est depuis longtemps réhabilitée et ton nom s'accouple désormais à celui de Calas, martyr comme toi!

Nous franchissons le plateau de la Brie, nous passons la Seine sur un pont d'une hardiesse prodigieuse, et nous sommes à Melun, la ville aux brillants souvenirs. Le train ne s'y arrête que trois minutes. Dérision! Mais l'imagination le distance; elle ne

s'arrête pas une seconde, la folle du logis ! Elle évoque, en quelques instants, toute l'histoire de l'ancienne ville d'Isis, de Melodunum, comme la nomme César dans ses Commentaires ; rappelle le siége qu'y établit Childéric et l'horrible carnage qu'il fit de la garnison de Gillon, le patrice romain; le combat à outrance, dit jugement de Dieu, soutenu sous Louis-le-Bègue, pour le pape Engelbert contre Gontran, pour défendre la comtesse du Gâtinais, injustement accusée de meurtre et d'adultère; les ravages que les Normands firent de la ville dans la seconde moitié du neuvième siècle; le siége que Robert, fils d'Hugues Capet, vint y mettre à la dernière année du siècle suivant; les embellissements qu'il fit à Melun, sa résidence favorite et le lieu de sa mort; la guerre civile qui suivit; l'avènement de Louis-le-Jeune; l'académie qu'y fonda Abeilard; l'installation d'une cour de justice sous Philippe-Auguste; l'invasion des Anglais qui occupèrent la ville et y restèrent jusqu'à ce que Duguesclin vint les en chasser; mais ils se vengèrent sur le prince de Barbazan et sur cinq ou six-cents des principaux habitants de la ville, qui furent vengés à leur tour par l'expulsion définitive des Anglais sous Charles VII...

Mais avant même que la mémoire ait pu s'échelonner et rappeler les prodiges de valeur de Henri IV, lors des guerres de la ligue, et les épreuves qu'eut à subir Melun, à l'époque de la Fronde, la locomotive a quitté Melun, a dépassé Bois-le-Roi qu'on voit à gauche, dominant la ligne ferrée, et voici qu'elle s'enferme dans les ombres de la forêt tant de fois séculaire.

Nous sommes à Fontainebleau.

Que nous reste-t-il de ce rapide parcours ? De magnifiques points de vue si tôt disparus qu'aperçus, d'intéressants souvenirs si tôt effacés qu'éveillés pour faire place à d'autres souvenirs, refoulés à leur tour dès qu'un nouveau site, un château, un village se présentaient et s'enfuyaient.

Mais la station est de nature à nous indemniser de tout ce que la précipitation du voyage nous a fait regretter.

Entrons au château.

FONTAINEBLEAU.

II

Fontainebleau, le plus beau et le plus riche fleuron du diadème

de la France, toute notre histoire est gravée sur les pierres de ton magnifique palais dont chacune est un monument! Le poète, l'artiste, le philosophe, l'homme d'état, l'écrivain, tous y trouvent à s'inspirer ou à méditer. But d'un incessant et éternel pèlerinage, on te cherche avec avidité, on te visite avec admiration, on te quitte avec le plus profond regret, le désir ardent d'y revenir au plus tôt, le cœur plein d'émotions, la mémoire pleine de souvenirs!

Tout a retenti dans ton auguste enceinte : joyeux propos, aveux passionnés, mélodieux accords, chants d'amour, hymnes de victoire, cris de détresse, paroles d'adieu, sanglots déchirants, éclats de rire, longs gémissements. Tu as été tout à la fois fier donjon, palais de délices, séjour de rois, prison de pape, salle de conférences, rendez-vous de chasse, musée, boudoir, théâtre, tout!

On a versé bien des larmes entre tes murs, on y a versé du sang!

Chaque dynastie et chaque roi y ont laissé leur trace, depuis Louis VII, qui datait une de ses chartes de Fontene-Bleaudi, *anno domini* 1169, jusqu'à Napoléon qui data de Fontainebleau sa double abdication. La royauté et la beauté — cette royauté de la femme, — l'art et la poésie, la magnificence et l'hospitalité, la gloire et l'amour, le mystère et la douleur, ont tous collaboré pour rendre imposante, splendide et intéressante cette superbe résidence.

Les souverains d'abord, — Philippe-Auguste en tête, qui l'habita longuement. Viennent ensuite, Louis IX, le monarque croisé, le saint roi qui vint y mériter le céleste bonheur en faisant celui de ses sujets sur la terre ; il y fit bâtir un hôpital. On le reconnaît bien là! Philippe-le-Bel qui y naquit et y mourut. Celui-là comprenait tout autrement le triomphe de notre religion ; il croyait l'exalter et l'assurer en persécutant les juifs et en faisant brûler les Templiers. Ses successeurs, qui, Charles VII notamment, ajoutèrent de nouvelles constructions au château favori de leurs augustes ancêtres. Louis XI qui n'y devait pas regretter son séjour du Plessis-lès-Tours et qui y ajouta une bibliothèque. Louis XII qui fit transporter à Blois tous les volumes que son prédécesseur avait choisis pour le palais de Fontainebleau, Blois étant devenu résidence royale et siége du gouvernement. François Ier qui y établit une bibliothèque enrichie de précieux manuscrits et y appela les artistes dont il fut le Mécène et l'ami ;

il y donna hospitalité à Charles-Quint en échange de la prison que l'Empereur lui avait donnée à Madrid. Henri II qui continua l'œuvre de son père et prodigua les peintures et les riches ornementations à la salle que la postérité a connue sous son nom. François II, qui fut baptisé dans la chapelle de Fontainebleau ainsi qu'Elizabeth de France devenue, plus tard, femme de Philippe II et reine d'Espagne. Charles IX, qui marqua son séjour dans le château royal par une foule d'embellissements dus principalement au pinceau et au ciseau des meilleurs artistes. Henri III, son frère, roi de Pologne, qui lui succéda et qui naquit à Fontainebleau ; Henri IV, qui oubliait les fatigues du camp aux pieds de la belle Gabrielle d'Estrées, et qui, plus tard, n'était l'énergique opposition de Sully, y eût épousé Henriette d'Entragues pour se consoler de la mort de Gabrielle. Mais on sait que ce roi galant savait mener de front les affaires de la France et les siennes, la guerre et l'amour; il agrandit considérablement le domaine royal de Fontainebleau, en y ajoutant les constructions et la cour des offices et en y annexant la seigneurie du Montceau. Pourquoi faut-il que l'arrestation et l'exécution du maréchal de Biron viennent mettre une tache à la page de son séjour à Fontainebleau ! Louis XIII qui, y naquit et fut baptisé dans cette chapelle que plus tard il devait décorer splendidement. Etant encore dauphin, il y lava pour la première fois les pieds aux pauvres, usant ainsi d'un privilége qui était réservé aux rois. Le château royal lui doit aussi le grand escalier de la cour du Cheval-Blanc. Louis XIV, qui devait y signer, hélas! la révocation de l'édit de Nantes. Louis XV, qui épousa dans la chapelle du palais Marie Leczinska. Louis XVI, qui se borna à visiter Fontainebleau, sans montrer pour cette résidence royale la même prédilection que ses prédécesseurs. Napoléon Ier, qui y dépensa six millions ; qui y fit entendre pour la première fois le mot de divorce à Joséphine ; qui y amena l'année suivante l'impératrice Marie-Louise ; qui y signa le décret ordonnant de brûler toutes les marchandises anglaises ; qui y tint prisonnier le pape Pie VII, et qui, enfin, après avoir abdiqué en faveur de son fils et de sa femme régente, se résigna à l'abdication complète. Les adieux à la garde sont gravés dans tous les esprits. Un an plus tard, il passa en revue dans la même cour du Cheval-Blanc ces mêmes débris de l'armée auxquels il avait fait de si touchants adieux. C'était la dernière fois qu'il devait revoir Fontainebleau. Son nouveau règne ne durera que cent jours ; son voyage ne s'arrêtera

que sur un rocher de l'Atlantique ! Louis XVIII, qui ne vint qu'une fois à Fontainebleau pour le mariage de son neveu le duc de Berry ; Charles X qui y vint chasser tous les ans ; Louis-Philippe qui fit faire des travaux importants et qui voulut qu'on y célébrât en 1837, le mariage de son fils, le duc d'Orléans, avec la princesse Hélène de Mecklembourg ; il faillit y être victime de l'attentat de Lecomte. Enfin, Napoléon III qui a tiré Fontainebleau de l'oubli dans lequel l'avait plongé la restauration.

Voilà pour les monarques français.

Et voici maintenant pour les augustes hôtes étrangers.

On y a vu Charles-Quint s'arrêter et traverser la France pour aller mettre à la raison les révoltés de Gand. Il fut reçu à la lisière de la forêt par une troupe de divinités champêtres et, arrivé à l'avenue qui porte le nom de Maintenon, il y trouva François Ier qui lui donna l'accolade ; puis ce furent des fêtes splendides dont la duchesse d'Étampes faisait les honneurs. Dans un moment d'abandon, le roi qui causait avec la favorite s'adressant soudain à Charles-Quint lui dit : « Savez-vous ce qu'elle me conseille ? De vous retenir prisonnier.

» — Si le conseil est bon, mon frère, il faut le suivre, répondit l'empereur en souriant. »

Seulement, comme avant de se mettre à table, la duchesse présenta à l'auguste hôte de Fontainebleau une aiguière d'argent pour qu'il y trempât les doigts, Charles-Quint y laissa tomber, comme par mégarde une magnifique bague à laquelle brillait un diamant de valeur. « Je vois, dit-il, qu'elle veut changer de maître, » et il pria la duchesse de l'accepter en souvenir de lui. La favorite accepta et n'eut garde de renouveler à son royal amant le conseil qu'elle venait de lui donner.

Qui sait, n'était cet acte de magnificence politique, ce que seraient devenues les destinées de l'empire, voire celles de la France !

En 1664, Henriette de France, l'épouse de l'infortuné Charles Ier d'Angleterre, vint habiter Fontainebleau, et le cardinal Mazarin n'était pas homme à rendre moins cruelle sa peine par un séjour plus confortable.

Un demi-siècle plus tard, Charles Stuart, chassé de son royaume, trouva un refuge dans le château de Fontainebleau.

Dans l'intervalle, en 1657, Christine de Suède, qui avait abdiqué trois ans auparavant, fut invitée par Louis XIV à résider à Fontainebleau. Elle devait ensanglanter ce château par l'assassinat de Monaldeschi. Il fut frappé à l'extrémité de la galerie des Cerfs, qui était au rez-de-chaussée sous celle de Diane, et dont le nom lui venait d'une quantité considérable des plus grands bois de cerfs que Henri IV y avait fait placer avec symétrie.

Le czar Pierre-le-Grand vint passer à Fontainebleau, au mois de mai de l'année 1770.

En 1808, Charles IV, roi d'Espagne, y fut détenu pendant vingt-quatre jours.

Le Pontife Pie VII, enlevé du palais du Quirinal, trois ans auparavant, arriva au château le 19 juin 1812, ne reçut la visite de l'Empereur qu'au mois de janvier suivant, et resta à Fontainebleau jusqu'au 24 juin 1814.

Sous la Restauration, on vit dans cette résidence royale le duc de Glocester, le prince Frédéric-Auguste, qui devint après roi de Saxe, François Ier, roi des Deux-Siciles, son frère le prince de Salerne, Marie-Christine d'Espagne, etc.

Les favorites, qui ont habité le palais de Fontainebleau, sont innombrables. Nous avons nommé la duchesse d'Etampes, Gabrielle d'Estrées, Henriette d'Entragues. Ajoutons la comtesse de Châteaubriand, conviée à Fontainebleau lorsque François Ier, déclarant qu'une cour sans dames ressemblait à un printemps sans roses, invita toutes les jeunes châtelaines du temps aux fêtes de Fontainebleau; Diane de Poitiers, dont le souvenir est si perpétué dans ces royales résidences; Marie Touchet, la belle orléanaise qui voulut le cœur, non la puissance de son royal ami Charles IX, et qui le garda tant qu'il vécut; mademoiselle de La Vallière *et tutti quanti.*

Quant aux artistes, le Primatice en tête; quant aux musiciens, à commencer par l'auteur du *Devin du Village*, qu'on joua à Fontainebleau; quant aux poètes et aux écrivains célèbres: il suffit de rappeler que ce château fut habité par François Ier, par Louis XIV et par Napoléon, pour comprendre qu'il serait aussi long que

difficile d'énumérer toutes les étoiles de l'immense et lumineuse pleïade qui gravita, pendant trois périodes successives, autour de ces trois soleils.

III

Tout parle à l'imagination dans cet édifice splendide sur lequel chaque siècle a laissé son empreinte et chaque souverain son nom. Tout y réveille un souvenir, depuis l'armure de François Ier jusqu'à la table sur laquelle Napoléon signa l'acte d'abdication ! Ici, les voûtes de ces salles retentirent des accords joyeux d'une fête éblouissante ; là, de ces balcons, une cour brillante assista à des joûtes et à des tournois ; plus loin, dans ce pavillon, on tint la fameuse conférence à laquelle vinrent prendre place les plus savants et les plus illustres représentants de l'Église romaine et de l'Église réformée ; plus loin encore, on vous montre le corridor où fut décidé le sort du malheureux maréchal de Biron qui, pressé pendant toute une journée de faire l'aveu des intrigues dont Henri IV s'occupait, et n'ayant rien voulu révéler, fut envoyé à Paris, jugé sommairement, condamné et exécuté aux flambeaux dans la cour de la Bastille.

Ces chiffres entrelacés rappellent les amours de la belle Diane de Poitiers, dont l'irrésistible influence s'étendit du règne de François Ier à celui de Henri II, et qui contrebalança, sous le roi-chevalier, la puissance de la duchesse d'Étampes, opposant religion à religion, politique à politique. Elles personnifiaient même, dit un historien, deux doctrines artistiques et littéraires, car sur ce terrain aussi elles luttaient à armes égales, l'une plus jeune, l'autre plus séduisante ; l'une encore aimée du roi régnant, l'autre déjà aimée de l'héritier présomptif ; l'une dominant le père, l'autre gouvernant le fils. Le Primatice et Jean Goujon nous ont laissé, tous deux, le portrait de cette fille du seigneur de Meudon, qui avait nom Anne de Pisseleu et qui fut, plus tard, la duchesse d'Etampes. L'un a immortalisé ses traits sur la toile, l'autre dans le marbre.

Elle sut s'entourer de poètes et de savants. Elle protégea Rabelais, qu'elle fit nommer curé de Meudon, et Clément Marot, à qui elle fit traduire en vers les psaumes. Elle sut consoler François Ier de toutes les misères qu'il eut à subir et de tous les revers qu'essuya le royaume ; le monarque oublia à ses pieds la défaite de

Pavie, la trahison du connétable, les ennuis de l'exil et de la captivité, les sacrifices que lui avait coûtés sa rançon, tout, jusqu'au départ de ses deux fils livrés à l'empereur Charles-Quint, à titre d'ôtages, pour l'exécution du traité de Madrid.

Comme sa fière rivale en puissance et en beauté, Diane de Poitiers, fille du seigneur de Saint-Vallier, posa devant le Primatice et devant Jean Goujon. Le marbre et la toile témoignent de la grâce naïve et de la beauté rayonnante d'une toute jeune femme, et cependant elle avait dix-neuf ans de plus que le prince qu'elle savait captiver. La liaison de François Ier avec la duchesse d'Étampes avait duré sans trouble pendant vingt-et-un ans. Henri II aima pendant trente ans la même femme, Diane de Poitiers, d'une passion sincère, d'une inaltérable tendresse. Ces deux favorites semblent démentir ces vers d'une adorable insouciance que François Ier traça sur la vitre de la pointe diamantée de sa bague :

« Souvent femme varie
» Bien fol est qui s'y fie. »

C'est au château de Fontainebleau que le passage, dans ce monde, des deux puissantes favorites se révèle d'une façon plus durable. Il est vrai qu'on pourrait d'ailleurs écrire l'histoire de Fontainebleau, rien qu'en écrivant la vie des royales favorites, depuis Agnès Sorel, la poétique et chevaleresque amie de Charles VII, jusqu'à la frivole et énervante marquise de Pompadour, cette reine de boudoir, qui ne laissa derrière elle aucun regret. Car Versailles ne date réellement par sa splendeur que de Louis XIV, tandis que Fontainebleau remonte jusqu'à Louis VII. Qu'on calcule le nombre de reines de la main gauche qui se sont succédées ! Et combien d'entr'elles ont eu assez de pouvoir, assez d'influence, sinon pour gouverner la France, du moins pour engager les rois qui en étaient épris à des actes qui, sans elles, n'eussent probablement pas été accomplis ! Sans Agnès Sorel, sans son vigoureux appel au patriotisme et à la chevalerie, Charles VII n'eut point quitté ses chasses et ses jardins et n'eut pas expulsé les anglais de son royaume; sans Mme de Maintenon, Louis XIV n'eut peut-être pas eu la triste énergie de signer la révocation de l'Édit de Nantes qui causa tant de larmes et de sang à la France. Et nous ne prenons que les points presque les plus éloignés de l'histoire des favorites. Entre le 3 novembre 1437, jour de l'entrée solennelle de

Charles VII dans sa capitale, et le 22 octobre 1685, date de la signature au château de Fontainebleau de la funeste révocation de l'Édit de Nantes, il y a près de deux siècles et demi!

Que d'artistes ont prêté leur concours à l'embellissement de cette résidence! L'escalier dit du fer-à-cheval, dont la double rampe de degrés est l'œuvre de Lemercier. Les quatre anges en bronze de la chapelle de la Trinité et les statues de Charlemagne et de Saint-Louis, sont de Germain Pilon. La galerie des fresques, aux sujets allégoriques, est due au pinceau délicat d'Ambroise Dubois; celles de la galerie de François Ier, sont l'œuvre du Rosso et du Primatice.

La salle du Trône est ornée d'un portrait de Louis XIII, par Philippe de Champagne. Les deux statues de la Force et de la Paix, qu'on admire à la salle des gardes, ont été sculptées par Francarville. L'énumération serait longue, des chefs-d'œuvre comme des souverains.

IV

Et quel jardin enchanté! Le parterre fut dessiné par Le Nôtre. Quels délicieux ombrages dans le parc, traversé par un magnifique canal! l'étang est un petit lac.

Mais si intelligent, si habile que soit le travail de l'art, il est forcé de céder à l'œuvre bien autrement imposante de la nature. La forêt est là pour le constater. Le bourgeois de Paris ne connaît généralement l'opulente forêt de Fontainebleau que par les tableaux et les études que messieurs les paysagistes envoient régulièrement, chaque année, au salon de l'exposition. D'habitude, ce sont les mêmes chênes, les mêmes motifs, les mêmes points de vue. Le paysage est, il faut l'avouer, singulièrement routinier. Il s'inspire quelque peu de Panurge. On ne dirait pas, à voir les toiles des artistes qui font le pèlerinage annuel de Fontainebleau, on ne dirait pas que cette forêt est si vaste, si riche, si accidentée. Et, cependant, la nature l'a généreusement douée. Le paysage abrupt et sauvage de Salvator Rosa y alterne avec le paysage majestueux et calme de Claude Lorrain. Brilly y donne la main au Poussin. Roches, ravins, plaines, vallées, arbres séculaires, sites pittoresques, clairières, sinuosités, lumière, ombre, mystère, tout s'y trouve. On peut dire qu'ici la nature s'est faite

artiste, ou, comme dit Le Tasse en parlant des jardins d'Armide : « Elle imite, en jouant, sa propre imitatrice. »

« *L'imitatrice sua, scherzando, imita.* »

Quels plus agréables points de vue et quels sites plus pittoresques, chacun dans son genre, que les Plâtrières, le mont d'Assy, le nid de l'Aigle, la vallée de la Sole, le rocher des Deux-Sœurs avec sa roche cristallisée, la gorge et le vallon d'Apremont, d'une profondeur si mystérieuse? Et la caverne des Brigands, aujourd'hui si sûre; et l'Ermitage de Franchard, avec sa roche qui pleure, et la gorge du Houx, et la croix du Grand-veneur, avec sa sombre légende, qu'on dirait éclose dans la Forêt-Noire!

Quelle est la forêt au monde qui réunisse la magnifique promenade de la Reine, le rocher d'Avon, la gorge aux Loups, la mare aux Évées, le rocher des Marsouins, celui des Écureuils, la grotte de Georgine, la roche de Léviathan et celle du Diable?

Non, jamais plus magnifique château ne fut enchâssé dans une plus riche parure naturelle!

Et Napoléon Ier avait bien raison de dire à Sainte-Hélène, en parlant de Fontainebleau :

« — Voilà la vraie demeure des rois, la maison des siècles; » peut-être n'est-ce pas rigoureusement un palais d'architecte, » mais c'est assurément un lieu d'habitation bien calculé et parfai- » tement convenable. C'est ce qu'il y a sans doute de plus com- » mode, de plus heureusement situé en Europe pour un souve- » rain..... Fontainebleau est en même temps la situation politique » et militaire la plus convenable. »

Pourquoi maintenant cette forêt, qui ne mesure pas beaucoup moins de vingt mille hectares de superficie et près de cinquante kilomètres de pourtour — la distance qui est entre Paris et Fontainebleau! — pourquoi, dis-je, cette forêt était-elle dans l'origine appelée la forêt de Bierre, ou Bierra? On a prétendu, il est vrai, que Bierra était un guerrier normand, surnommé Côte-de-Fer, qui en 845 s'arrêta en cet endroit avec son corps d'armée, après y avoir commis d'effroyables ravages. Les anciens guerriers normands sont très-commodes pour les étymologistes. Il est moins commode, pour ces derniers, de fournir des preuves de leurs assertions le plus souvent hypothétiques.

Mais je m'adresse ici à une réunion de savants et d'archéo-

logues. Je prends la liberté de poser la question au sujet du vieux nom de la forêt de Fontainebleau. Plus heureux que moi et plus à même de la résoudre, ils seront assez aimables pour me renseigner, comme ils ont été assez indulgents pour m'écouter.

DE LA GRAVURE,

ÉCOLE DITE DE FONTAINEBLEAU (1),

PAR M. H. GAULTRON,

Secrétaire et membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

Messieurs,

Dans les chefs-d'œuvre de la gravure, il est une collection éparse connue sous le nom d'École dite de Fontainebleau.

Cette collection est en partie le travail des maîtres peintres, sculpteurs, architectes, qui ont orné le château de Fontainebleau, et dont les disciples ont gardé et continué le caractère.

Ces gravures offrent les plus grandes qualités souvent de style, toujours d'élévation dans la composition; elles sont la plupart aujourd'hui le souvenir d'œuvres disparues, telles que la galerie d'Ulysse, celle des Cerfs, le pavillon de Pomone, la chambre d'Alexandre et tant d'autres; les unes appartiennent à des graveurs connus par leurs noms et par leurs chiffres, les autres sont des pièces anonymes qui ne laissent aucun doute sur le genre, le goût de cette époque, et cataloguées sous ce titre.

La Société d'archéologie, section de Fontainebleau, sur les instances d'un de ses membres, a pensé qu'elle pouvait mettre respectueusement sous les yeux de Sa Majesté le projet de la conservation de cette précieuse collection, que le château si riche en souvenirs historiques pourrait la recevoir et que les maîtres qui ont concouru aux splendeurs de cette demeure, à ses travaux perdus aujourd'hui, y trouveraient un refuge et une nouvelle illustration.

A cet effet, elle a demandé l'appui de M. le ministre de la maison de l'Empereur, et s'autorisant des écrits des commentateurs des peintres-graveurs, elle a pris la liberté, dans un mémoire-appendice, de lui en montrer les indications déjà connues pour la forme.

(1) Lu en Séance générale, à Fontainebleau, le 15 octobre 1865.

Les noms des italiens, Messieurs, qui ont décoré le château de Fontainebleau, sont la plupart fameux. Ils sont nombreux, aussi le temps ici ne nous permet pas d'en énumérer les titres. Les graveurs contemporains qui nous ont conservé, par les estampes, leurs magnifiques travaux, et pour lesquels nous désirons aujourd'hui une conservation durable, sont aussi dignes de notre admiration. Mais à la suite des recherches que nous avons faites pour leur donner une conservation durable, il nous a semblé qu'il n'était pas sans intérêt d'y ajouter devant vous quelques mots, sans nuire toutefois à leur consécration.

Tout en rendant justice à l'éclat que cette génération d'artistes en tous genres a montré, on a beaucoup exagéré les bienfaits de l'influence italienne sur les travaux de nos peintres et de nos sculpteurs; on a oublié que le XVIe siècle, chez nous, portait déjà l'empreinte de notre nationalité.

Si la renaissance italienne est venue créer dans notre pays un art de tradition, un art renouvelé du paganisme, qui tranchait complètement avec le moyen-âge chrétien et gothique, et qui commença une phase nouvelle, l'art français, en perdant un moment son originalité pour obéir à l'impulsion des italiens, devait se continuer et se reconnaître dans les Clouët et Jean Cousin.

Les hommes qui apparurent ici et qui couvrirent nos murs, il faut le dire, n'appartiennent pas à la grande famille des maîtres. Ils gardent sans doute quelque chose des traits distinctifs de la race, une certaine noblesse naturelle, une véritable aisance dans les allures, et dans la physionomie du talent, mais cette aisance semble moins procéder d'un fond de vigueur morale que d'un contentement de soi-même; cette expression de noblesse s'exagère trop et dégénère en ostentation. Chez elle, rien ne subsiste de la grâce persuasive, de la sérénité, pourrait-on dire, avec laquelle les artistes italiens de la belle époque, et Raphaël, mieux que tout autre, instruisaient la pensée et les yeux de la foule.

A voir ces œuvres pompeusement futiles, ces œuvres composées au hasard de l'heure présente, on croirait que la peinture n'a d'autre principe que la fantaisie, d'autre fin que l'étalage de la facilité, et que l'office du peintre est de nous montrer non pas ce qu'il a senti en face de la nature, mais ce qu'il lui a plû d'imaginer en dehors d'elle. Et cependant, malgré la manière conventionnelle, malgré les caractères outrés, les jactances fréquentes du style, les incorrections, les injures à la vérité, au goût, il est impossible de ne pas admettre l'abondance des idées pittoresques, de ne pas être

frappé de l'harmonie somptueuse et facile qui relie, les unes aux autres, les diverses parties de si grands travaux. Ces hommes méritent donc qu'on honore en eux les derniers représentants, les dernières gloires de l'art italien.

Le Primatice entre tous est un grand talent, une intelligence puissante, c'est un artiste par l'abondance des idées, par la hardiesse de sa mise en œuvre, par l'habileté de sa pratique. Si l'on blâme l'excès de cette habileté, si le maître a mésusé des dons reçus, toujours est-il que ne cède pas qui veut à de pareils entraînements, et que pour dépenser avec cette prodigalité, il faut avant tout être en fonds de richesses.

Mais en imposant le spectacle d'œuvres à la Michel-Ange, en faussant le goût de l'École française, ils ont dû devenir antipathiques aux inclinations, aux habitudes, au génie même de l'art national. Ils ont méprisé la manière un peu minutieuse, mais profondément sincère, de nos vieux imagiers, le sentiment judicieux de nos vieux pourtraitistes, comme on les appelait, l'expression d'exactitude qui caractérisait déjà l'art français, et qui, s'affirmant de plus en plus, malgré leurs bruyants succès, devait dans le siècle suivant se formuler avec une autorité supérieure sous le pinceau de Lesueur et de Nicolas Poussin.

On a donc exagéré cette influence ; en les appelant en France, on a eu le tort, ajouterai-je, de délaisser les gens dont les ayeux avaient, entr'autres œuvres méritoires, sculpté les figures des porches de la cathédrale de Chartres, peint les plus belles verrières que l'on connaisse aujourd'hui, enrichi de miniatures exquises les pages des chroniques et des missels.

Où sont, en effet, les signes évidents de progrès, les preuves de l'action salutaire exercée par eux, les trouve-t-on dans les peintures refroidies qui suivirent, de Toussaint Dubreuil, d'Amboise Dubois, de Fréminet? dans ces contrefaçons d'un art dont les qualités principales sont la verve et la facilité? Est-il juste de rapporter aux maîtres de Fontainebleau les progrès qui s'accomplirent plus tard? Ces progrès, au contraire, ne deviennent sérieux qu'à partir du moment où les peintres français répudient les exemples qu'on leur avait imposés d'abord. Les traces s'en arrêtent et ne se voient plus dans les travaux qui se sont succédés depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. La manière italienne n'a pas, dans l'histoire de la peinture française, le caractère et les conséquences d'une révolution, elle y fut une exception.

Nos peintres, quoi qu'en aient dit les descendants du Rosso et

du Primatice, sont de race libre, et s'il fallait leur assigner une origine, on la chercherait dans l'art des Van-Eyck et des Memling.

Dans le domaine de la statuaire et de l'architecture, il faut le reconnaître, l'influence italienne a été plus positive et plus heureuse. L'art national a gagné en correction, en élégance, par l'introduction des ordres antiques et du style italien dans les formes architectoniques. Les disciples sont devenus des maîtres, — tels Philibert de Lorme, Pierre Lescot, Jean Goujon.

En restaurant leurs œuvres à peu près effacées, notre pays rend à l'art un véritable hommage, et à ces étrangers qui ont illustré notre cité. Nous y ajoutons le désir d'en voir conserver les traces par le recueillement de leurs travaux *gravés*, mais aussi nous devons affirmer, à l'honneur du génie français, qu'ils n'ont eu chez nous qu'un glorieux et isolé passage ; néanmoins, la collection qui les rappelle et qui nous occupe doit présenter encore et toujours le plus grand intérêt.

ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE CYNÉGÉTIQUE.

DES CAPITAINERIES DES CHASSES

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE,

PAR M. DOMET,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

Avant la révolution de 1789, parmi les nombreuses charges, parfois au moins inutiles, qui, achetées à beaux deniers comptants, se transmettaient de père en fils comme un héritage, une des plus recherchées, des plus importantes, surtout dans les environs de Paris, était sans contredit celle de Capitaine des chasses. Le rôle de celui-ci, ses fonctions, ses priviléges sont à peu près ignorés de tout le monde aujourd'hui; le nom seul est resté dans la société actuelle, mais ne s'applique plus qu'à une charge de cour presque honorifique. Peut-être quelque chasseur, ami des choses du passé, nous pardonnera-t-il de faire revivre ces personnages d'autrefois, et de raconter ce que nous savons des Capitaineries établies dans les pays qui forment maintenant le département de Seine-et-Marne.

Pour bien comprendre cette institution, il est utile de remonter plus haut que les temps qui l'on vu naître, et de passer rapidement en revue les principales ordonnances qui, dès le principe, ont régi la chasse en France.

Les Romains pensaient que les animaux sauvages, n'ayant pas de maître, appartenaient au premier qui s'en emparait. La conséquence de leur maxime, qu'ils importèrent avec eux dans les Gaules, était la faculté pour chacun de chasser en tous lieux, même sur le fond d'autrui. Ce principe est encore dominant dans beaucoup de pays du midi, notamment en Italie.

Les chefs Francs étaient trop chasseurs, et par conséquent trop jaloux pour s'accommoder de cette sorte de communisme cynégétique. Cependant le gibier se rencontrait encore abondant dans le

pays qu'ils venaient de conquérir, et ils se bornèrent longtemps à interdire la chasse sur leurs domaines propres.

Plus tard la féodalité s'établit, et la chasse devint, un droit féodal appartenant aux seuls seigneurs de fiefs. Un arrêt de Philippe-Auguste, du 1er mai 1210, le déclara personnel, et défendit de le céder ou l'affermer. Un arrêt de Philippe-le-Long, de 1318, interdit aux vilains de l'exercer, et les empêcha même de se servir de furons et rezeuls (*rezeul*, *de reticulum*, *petit ret*, *bourse*), quoique ce genre de chasse ait été flétri du nom de cuisinière par les anciens règlements.

Cependant le pouvoir royal commençait à s'affermir en France, et cette longue lutte qui ne devait finir qu'à Louis XIV, se poursuivait entre le souverain et ses vassaux. Un des droits les plus disputés était encore celui de la chasse. La maxime des Romains fut remise en honneur, avec un léger changement; les légistes enseignaient: que les animaux sauvages, n'ayant point de maître, appartenaient non pas au premier qui s'en emparait, mais au roi; que le droit de les tuer et de se les approprier faisait partie des attributions de celui-ci, et que les seigneurs n'en jouissaient que comme simples concessionnaires. Conformément à ce principe, on inséra dans les ordonnances une clause qui *permettait* aux nobles de chasser sur leurs propres terres. Comme ce qu'on permet peut, le lendemain, être défendu, un roi se trouva, Louis XI, qui interdit la chasse à tous, nobles comme vilains, mais il rencontra une opposition désespérée, et dut, malgré le déploiement d'une sévérité inouie, renoncer à ce projet qui fut, suivant les chroniqueurs du temps, une des principales causes de la guerre du Bien public.

François Ier reprit l'œuvre de Louis XI d'une façon moins radicale, mais plus durable; il ne s'appropria la chasse que sur certaines surfaces déterminées; pour la garder il commit des officiers appelés Capitaines des chasses du roi, d'où le nom de Capitainerie donné aux réserves royales. Cette spoliation du droit ancien des possesseurs de fiefs se reproduisit bientôt sur presque tous les points de la France, non-seulement au profit du souverain, mais aussi des princes apanagistes dans leurs domaines, et même de quelques gouverneurs de villes autour de leurs murailles. Seules les provinces du midi avaient été trop pénétrées par la civilisation romaine pour supporter patiemment un régime si contraire à leurs mœurs, et la Guienne, la Gascogne, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc n'eurent jamais de Capitaineries; bien plus,

dans ce dernier pays, Louis XII dut, par des lettres-patentes, de octobre 1501, confirmées de règne en règne, permettre aux roturiers de chasser librement, sauf les grosses bêtes, lièvres, perdrix, faisans et hérons.

Dans l'enceinte des Capitaineries on se borna d'abord à confisquer le droit de chasse aux propriétaires, puis, petit à petit, on leur imposa, pour la conservation du gibier qu'ils ne devaient pas tuer, des mesures vexatoires, souvent même onéreuses. Nous allons en passer les principales en revue : Henri IV, par une ordonnance de juin 1601, défendit de chasser le menu-gibier, à moins d'une lieue des réserves, et les sangliers, chevreuils, daims, lièvres et perdrix à moins de trois lieues ; puis, de mener dans l'étendue des Capitaineries, aucun chien qui ne fut en laisse ou qui n'eut un billet au cou, ou une jambe rompue ; les chiens des bergers ne devaient être lachés qu'au moment du besoin, pour la conduite des troupeaux. Une autre ordonnance de juillet 1607, prohiba le port de toute arme à feu, pour quelque raison que ce fut, sous peine de dix livres d'amende. Louis XIV, par une ordonnance du 7 décembre 1660, défendit de laisser aucun échalas dans les vignes, une fois les feuilles tombées. Par une autre, en date du 9 août 1666, il enjoignit aux propriétaires et fermiers de ficher en terre cinq épines par arpent, dans les huit jours qui suivaient la récolte, à peine de dix livres d'amende par épine manquante. Les bergers étaient tenus, pour repiquer convenablement celles qu'arracheraient leurs bestiaux, de ne jamais sortir sans s'être munis d'une cheville en fer. La même loi défendit, à peine d'amende arbitraire, d'établir aucun mur ou fossé, aucune haie ou barrière sans permission expresse, de couper ou arracher les chaumes avant le 1er octobre ; de faire exploiter les taillis, couper, faucher ou arracher de l'herbe dans les champs avant le jour de saint Jean-Baptiste. C'est à grand peine qu'on obtint, plus tard, la permission d'échardonner, après une visite du garde du canton. Un règlement du 17 octobre 1707 soumit à toutes ces prescriptions les parcs et jardins enclos de murs ; les Capitaines pouvaient se les faire ouvrir et y chasser quand bon leur semblait. Sous Louis XV, un arrêt du conseil du 6 septembre 1755 ordonna que visite serait faite des chemins à conserver ; que les propriétaires ou fermiers seraient tenus de creuser, le long de ceux-ci, des fossés de trois pieds de largeur sur deux pieds de profondeur, en observant de cinquante toises en cinquante toises des passages de quatre pieds ; et de détruire et

labourer tous les autres. Le propriétaire, son fermier ou son berger, purent seuls passer hors des routes ordinaires.

Les délits de chasse étaient punis, dans l'étendue des Capitaineries, des mêmes peines que dans le domaine propre du roi. François Ier réunit ces dernières en un code complet, par son ordonnance de mars 1515 : les chasseurs ou recéleurs de grosses bêtes étaient condamnés à une amende de deux cent cinquante livres tournois, — au fouet, et au bannissement à quinze lieues, pour la première récidive ; aux galères pour la deuxième ; et à mort en cas d'infraction de bans. S'il ne s'agissait que de menu gibier, les délinquants étaient punis d'une amende de vingt livres ; puis du fouet, sous la custode jusqu'à effusion de sang ; et du fouet suivi de bannissement à quinze lieues, s'il y avait récidive. Toutefois il est à croire que ces prescriptions ne reçurent pas une application immédiate, et que, pendant quelques années encore, les peines continuèrent à être infligées au bon plaisir du magistrat, comme il en avait été jusque là, car un jugement de la Table de marbre de Paris, de mars 1517, condamna Robin Durandon, pour avoir chassé dans la forêt de Bierre, à faire amende honorable à genoux, en chemise, tête et pieds nus, avec une torche ardentée à la main, et à 40 livres d'amende. Quoi qu'il en soit le seul changement important qui survint dans cette pénalité, jusqu'à la révolution, n'eut lieu que sous Louis XIV qui, par sa célèbre ordonnance d'août 1669, abolit absolument la peine de mort pour délit de chasse.

Grâce à toutes ces mesures la chasse devait être fort belle dans les plaisirs du roi, comme on disait alors ; mais celui-ci n'en profitait que dans un petit nombre de Capitaineries dites royales et situées aux environs de Paris ; partout ailleurs, c'étaient les heureux Capitaines qui seuls en usaient, et même quelquefois abusaient, s'il faut en croire mainte réclamation de ce temps-là. Tout chasseur comprendra combien devaient être nombreuses et pressantes les sollicitations qui assiégeaint les souverains pour obtenir la création de nouvelles Capitaineries : favoris, grands seigneurs, princes du sang même, c'était à qui achèterait de ces charges qui conféraient, d'une manière absolue, la jouissance de réserves si étendues et si giboyeuses, tout en donnant en même temps une grande considération. Aussi les Capitaineries se multiplièrent à un tel point qu'au commencement du règne de Louis XIV il y en avait plus de cent en France. L'édit de mars 1515 décida en principe leur création ; mais ce ne fut qu'en 1534 que la première fut établie à Fontainebleau, au dire du père Dan.

Capitainerie de Fontainebleau. — Nous n'avons pu nous procurer cette ordonnance de François Ier; mais il en existe une de Henri II, du 10 janvier 1549, qui la reproduit exactement. Elle donne seulement l'énumération des principales localités qui sont comprises dans la Capitainerie, sans indiquer les limites de cette dernière; ce sont les buissons qui sont près de Moret, ceux de Barbeau et de Molesmes, du seigneur de Boulas, des dames de la Voye, du seigneur de la Vo de Malvoisines du commandeur de Beauvoir, du seigneur de Bouron, de Thousée, de la Chenaye, Estrange-le-Beau et Bouvillon, ceux de Fretoiseau et du monastère de Fontainebleau, les bois Boutez, celui du Milleux, celui de Lige, la Forêt de la Reine, les taillis du Tirant, Motz, Comery et le buisson des Rougères. Le roi, quoique se réservant la chasse dans tous ces lieux, permet aux propriétaires gentilshommes d'y courre le lièvre et d'y voler la perdrix, en personne, sur leurs terres, hors des bois et buissons, et excepté toutefois dans les sablons de Moret, les plaines, vignes et sablons de Bouron, les plaines de Laque-Fontaine jusqu'à Melun et Chavois, où toute chasse est absolument interdite, sous peine de 100 livres parisis d'amende et de confiscation des engins, chiens, etc. Il est défendu, dans l'étendue de la Capitainerie à tout propriétaire de bois taillis de les couper au-dessous de huit ans; François Ier exigeait qu'ils aient dix ans. Cette mesure, prise dans le principe pour créer des demeures au gibier, fut plus tard étendue à toute la France, par deux ordonnances de Charles IX, de septembre 1563 et août 1573, dans l'intérêt de la conservation des bois qu'épuisaient des révolutions trop courtes. François Ier, qui affectionnait particulièrement Fontainebleau, où il venait très-souvent, ne trouvant pas sa forêt de Bierre suffisamment gardée, avait, par ordonnances d'avril 1532 et août 1534, créé, pour la surveiller spécialement, elle et ses dépendances, un Grand-maître des eaux et forêts qui s'appelait aussi le grand forestier; cette fonction et la Capitainerie des chasses furent réunies à la charge de concierge du palais, beaucoup plus importante alors qu'elle ne le fut depuis. Le concierge s'appela bientôt gouverneur; la Grande-maîtrise, étendue à toute l'Ile-de-France, fut transportée à Paris sous Henri IV, et remplacée à Fontainebleau par une maîtrise particulière pour le bailliage de Melun; mais, malgré ces changements de noms, la même personne continua à être investie des trois places et l'était encore à la révolution.

Jusqu'en 1538 les officiers forestiers connaissaient seuls des

faits de chasse ; ils se réunissaient de temps en temps en tribunal par devant lequel l'un d'eux et le procureur du roi poursuivaient les délinquants ; par une déclaration du 12 décembre 1538, François Ier voulut leur enlever cette juridiction, pour la donner au prévôt des maréchaux ; mais la maréchaussée prenait la loi à la lettre et infligeait consciencieusement aux délinquants les peines encourues ; or, comme on a pu le voir, elles étaient vraiment draconiennes, et il fallait user de grands ménagements dans leur application, aussi, devant la réprobation universelle, une ordonnance d'avril 1545 rendit-elle aux forestiers le pouvoir de juger les faits de chasse. Par déclaration du 20 janvier 1598, Henri IV le donna, dans l'étendue des Capitaineries, aux Capitaines et à leurs lieutenants, mais sans qu'ils puissent condamner à plus de quarante livres d'amende ; dans les causes plus importantes, les accusés devaient, après instruction sommaire, être renvoyés pardevant les maîtres particuliers. Deux ans après, une ordonnance de janvier 1600 supprima cette restriction pour les deux Capitaineries de Fontainebleau et Saint-Germain, lieux où le roi habitait le plus souvent, et donna l'instruction et le jugement de tous les procès de chasse aux officiers de robe longue, c'est-à-dire qui avaient pris leurs grades. On pouvait en appeler au Parlement des décisions de ce tribunal spécial ; presque tous les conseillers avaient des maisons de campagne aux environs de Paris, ils étaient donc frappés directement par les lois si dures des Capitaineries, et ils en entravaient l'exécution, le plus possible, en acquittant tous les prévenus. Louis XIII, par une ordonnance du 20 mai 1618, attribua alors au grand conseil l'appel des faits de chasse dans les Capitaineries du Louvre, de Saint-Germain, de Versailles et de Fontainebleau ; Messieurs du grand Conseil suivant les même errements, Louis XIV le donna au Conseil d'État par une déclaration du 9 mai 1656.

Le père Dan nous apprend que, vers la fin du règne de Louis XIII, le Capitaine des chasses avait sous ses ordres : un lieutenant à Fontainebleau et un autre au Châtelet-en-Brie, dix gardes spéciaux pour la forêt et vingt pour les environs, dont la moitié était à cheval. Une déclaration royale du 16 décembre 1598 leur avait accordé, à tous, l'exemption des tailles et impôts de la ville ; de plus ils étaient chauffés : le Capitaine, tant en cette qualité qu'en celle de gouverneur de Fontainebleau, recevait soixante cordes de bois d'officier, c'est-à-dire ayant huit pieds de couche sur quatre de hauteur et quatre de longueur de bûches,

les lieutenants et le premier des gardes avaient droit à dix cordes, et les autres gardes à trois; la plupart de ces prérogatives étaient loin d'être concédées à titre gratuit; les charges de capitaine, comme presque toutes les places en France depuis Henri II, étaient des offices vénaux; aussi, quand la célèbre ordonnance de 1669 eut défendu absolument toute délivrance de bois de chauffage, on dut rembourser la valeur de celui-ci aux officiers des chasses; des arrêts du conseil en fixèrent le prix général, par corde, du capital de six livres de rente. Le capitaine de Fontainebleau avait la jouissance de deux garennes, dans la forêt, affermées moyennant treize cents livres : celle de la Queue-de-Fontaine et celle de Grosbois; il faisait de plus exploiter, à son profit, les taillis de cette dernière, et depuis l'achat effectué par Henri IV en 1609, ceux de la butte du Montceau; ces coupes rapportaient encore de six cents à sept cents livres par an. L'acte de réformation de la forêt de Bierre, de 1664, prescrivit le rachat de toutes ces prérogatives.

En 1623 Louis XIII donna à son capitaine, qui était alors M. le baron de Persan, et aux successeurs de celui-ci, la maison ainsi que les revenus dépendant de la terre du Montceau. Louis XV y ajouta, par arrêt du conseil du 30 mai 1721 en faveur de M. de Montmorin Saint-Hérem, les cens, rentes, grains et argent, droits seigneuriaux et féodaux, et autres généralement quelconques de la seigneurie, le tout estimé environ sept cent quarante livres, à charge de payer aux Mathurins de Fontainebleau une rente annuelle de trois cent vingt livres douze sous six deniers, représentant la valeur des droits seigneuriaux qui leur avaient été abandonnés en 1612, de trois muids et demi de blé et de deux poules qui leur avaient été accordés sur ce domaine en 1610. Le capitaine prétendit que parmi les droits qui lui étaient concédés se trouvaient compris ceux de langayage des porcs, poids le roi, mesure, roulage, minage du marché de Fontainebleau, ainsi que ceux de tabellionage de ladite ville; le contrôleur général du domaine le lui contesta, et un procès eut lieu, sur lequel intervint le 28 novembre 1724 un arrêt du conseil qui, sans juger au fond, accorda à M. de Saint-Hérem et à ses successeurs ce qu'il réclamait.

Louis XIV payait au capitaine de Fontainebleau une pension de six mille livres; elle fut réduite à trois mille à la mort de François-Gaspard de Montmorin, en 1701, puis reportée à six mille livres. Sous Louis XV, le capitaine se faisait donner,

sans aucun titre, un boisseau d'avoine par chaque tête de bétail qui allait en pâture dans la forêt ; il exigeait aussi une somme d'argent des carriers qui travaillaient.

M. Duvaucel, grand maître de l'Ile-de-France, chargé en 1750 de la réformation de la forêt de Bierre, s'éleva avec force contre ces abus, mais rien ne prouve qu'il soit parvenu à les faire cesser.

Il y avait beaucoup de vague dans l'énonciation primitive des limites de la Capitainerie de Fontainebleau ; ce fut l'usage, à défaut de titre bien clair, qui les fixa pendant longtemps ; les officiers avaient pris l'habitude de défendre la chasse jusqu'à certaines limites, et personne ne réclamait contre une aussi ancienne coutume, mais il se trouva des capitaines qui négligèrent de faire garder la même étendue que leurs prédécesseurs, et quand on voulut revenir aux anciens errements, des contestations surgirent ; on dut marquer les circonscriptions par des bornes, de manière à ne plus laisser de doute. Il en fut ainsi pour la plupart des Capitaineries. Un édit de Louis XIV, en date de novembre 1687, régla rigoureusement l'étendue de celle de Fontainebleau, et défendit absolument à tous seigneurs, gentilshommes, hauts-justiciers et autres, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, de chasser ni faire chasser sur le territoire compris entre les limites suivantes : le ruisseau de Trois-Moulins de Melun à Fontenailles et à La Chapelle-Rablais, de La Chapelle, par les grands chemins, à Gurcy, à Forges et à Montereau-faut-Yonne, de là à Dormeil, Nanteau, Nonville, Grez, La Chapelle-la-Reine, Feuillard, Noisy et Milly, puis le ruisseau de l'École jusqu'à Ponthierry, et la Seine jusqu'à Melun. Un arrêt du conseil du 9 novembre 1698 précisa encore plus ces limites ; il indiqua qu'elles devaient passer, en partant de La Chapelle-Rablais, par le Petit-Villeneuve, les Bordes, Villeneuve-le-Comte jusqu'à Gurcy, puis de Gurcy à Montigny, et le long des bois de Montigny et Coutençon par les grands chemins, jusqu'à Forges. Enfin un autre arrêt du conseil, du 20 décembre 1700, réduisit un peu cette étendue en rectifiant la ligne de La Chapelle-Rablais à Forges, et en laissant Gurcy en dehors. La Capitainerie garda ces dernières limites jusqu'à la Révolution.

On cite parmi les capitaines des chasses de Fontainebleau : MM. Daugas, de Miraumont, de Vitry, du Hallier, de Persan, Jean de Souvré marquis de Courtenvaux, qui avait la place en 1634, Michel Sublet marquis d'Heudicourt, qui troqua sa charge

contre celle de grand louvetier, en 1655, avec François-Gaspard de Montmorin marquis de Saint-Hérem ; ces fonctions restèrent dans la famille de Montmorin jusqu'à la Révolution : à François Gaspard succéda, en 1701, Charles François, puis à ce dernier, en 1722, Jean Baptiste, et enfin à Jean-Baptiste, Louis-Victoire Luce, qui fut massacré le 2 septembre 1792, à la prison de la Conciergerie. Saint-Simon parle quelque part dans ses mémoires de Madame de Montmorin, la femme du premier capitaine des chasses de ce nom, et la tourne un peu en ridicule; il raconte, entr'autres choses, qu'elle avait grand'peur de l'orage, et qu'au premier coup de tonnerre elle faisait monter tous ses gens sur son lit, et se glissait bien vite dessous, espérant ainsi échapper à la foudre. Elle aimait à se baigner dans la Seine, à Valvins, et quand l'eau était trop froide, elle en faisait bouillir quantité et verser dans la rivière afin de réchauffer celle-ci.

Capitainerie de Corbeil. — Après la capitainerie de Fontainebleau, la plus ancienne de Seine-et-Marne et probablement de toute la France, fut celle de Corbeil, fondée par lettres patentes du 10 février 1538. On en confia, dans le principe, la surveillance au gruyer de Senart et Rougeau , c'est-à-dire au forestier chargé de la direction des bois royaux de ces deux localités ; ce n'est qu'au commencement du règne de Louis XIV qu'un capitaine spécial fut institué.

Aux dates près, les histoires de toutes les Capitaineries se ressemblent fort ; les limites ne furent pas tout d'abord indiquées beaucoup plus clairement à Corbeil qu'à Fontainebleau ; elles suivaient la Seine, disent les lettres patentes de fondation, des ponts de Melun à celui de Charenton, et devaient comprendre les lieux et endroits environnés des rivières de Seine et de Marne, puis aussi depuis Corbeil jusqu'à deux lieues tirant vers Fontainebleau et Montléry, ainsi que ladite étendue se pourrait le plus aisément prendre et régler. Comme à Fontainebleau, il était défendu aux propriétaires de bois taillis de les exploiter avant l'âge de dix ans.

Henri II, par lettres patentes du 10 janvier 1549, confirma celles de son père ; mais il n'empêcha la chasse d'une manière absolue que sur le territoire compris entre la Seine et le grand chemin allant de Villeneuve-Saint-Georges à Melun ; partout ailleurs les propriétaires gentilshommes pouvaient courre le lièvre ou voler la perdrix, en personne, et hors des bois et buissons. Tout contrevenant était puni d'une amende de cent livres parisis. L'âge

auquel les taillis des particuliers devraient être coupés fut abaissé de dix à huit ans ; les châtaigniers destinés à faire des cercles ne furent pas compris dans ces prescriptions. Une déclaration de Henri III, du 2 mai 1580, renouvela simplement les défenses ci-dessus.

Henry IV, le 5 février 1599, exempta les officiers et gardes de la Capitainerie de Corbeil du paiement de toutes tailles, comme il venait de le faire, l'année précédente, pour celle de Fontainebleau. Louis XIII confirma ces exemptions par lettres patentes du 12 décembre 1613.

Il n'y avait pas de résidence royale dans la Capitainerie de Corbeil ; aussi les souverains y chassaient peu et elle fut toujours bien moins importante que sa voisine, de beaucoup la plus considérable du département. Sous Louis XIII, en 1634, on n'y comptait que cinq gardes. Les officiers de robe longue n'y eurent l'instruction et le jugement de tous les procès qu'en décembre 1662. Louis XIV diminua beaucoup son étendue par une déclaration du 3 mai 1694 ; il lui donna pour limites, sur la rive droite de la Seine : la Marne, de Charenton au ruisseau de Morbras, ce dernier jusqu'à Sucy, puis une ligne passant par Boissy, Villecresne, Villemenu, Coulaville (pour Combs-la-ville), Moissy-Cramayel, Plessis-Picard, Pouilly-le-Fort et les portes de Melun, c'est-à-dire à peu près la grande route qui va de l'embouchure de la Marne à Brie-Comte-Robert et à Melun. Sur la rive gauche n'étaient plus compris dans la Capitainerie que les territoires d'Essonne, de Saint-Jean-en-l'Isle et d'Evry-sur-Seine. Les seigneurs justiciers pouvaient chasser librement, en personne, dans l'étendue de leur haute justice, sauf dans les bois et buissons du Grand et Petit-Sénart et de Rougeau, et aussi entre la Seine, depuis Villeneuve-Saint-Georges jusqu'au pont de Charenton, la Marne, le ruisseau de Morbras, Sucy, Boissy et Villeneuve, par les grands chemins.

La gruerie, puis Capitainerie de Corbeil, appartint très-longtemps à divers membres de la famille de Neuville, seigneurs de Villeroy ; ils la possédaient en 1580 et en 1694.

Capitainerie de Livry et Bondy. Nous ne connaissons pas la date de la création de cette Capitainerie ; elle existait déjà depuis plusieurs années, quand Louis XIII, ayant appris qu'un cerf avait été tué dans la forêt de Livry, rappela, par une ordonnance du 27 janvier 1619, que la chasse était « absolument défendue dans les bois de Groslay, Couldray, Buisson-Saint-Martin, Buisson-Saint-

Denis, Garenne-du-Tremblay, Bois-le-Vicomte, Bousure, Villeparisis, Momy, Mullet, Claye, Villevaudé, Montjai, Saint-Martin, Châlis, Pomponne, Forêts, Brou, Bois-d'Izane, Montguichet, Avon, Montereau, Neuilly et les plaines enclavées trois lieues ès environ. »

Le règlement des tailles de janvier 1634 affranchit les officiers de tout impôt, et fixa le nombre des gardes à huit.

Louis XIV, par une ordonnance du 22 mars 1659, confirma les défenses qu'avait éditées son père, puis, par une déclaration du 31 octobre 1663, donna aux officiers de cette Capitainerie l'instruction et le jugement des procès de chasse, en leur accordant de prononcer sans appel dans les affaires qui n'entraînaient pas une condamnation supérieure à quatre-vingts livres d'amende.

Les trois Capitaineries de Livry, de Vincennes et du bois de Boulogne se touchaient vers Le Bourget, et des contestations s'élevèrent entre les officiers au sujet des limites ; il intervint, le 5 juillet 1682, un règlement qui déclarait neutre le terrain situé entre Le Bourget et la Marne, sur mille cinq cents pas de large. Une déclaration du 10 octobre 1700 arrêta définitivement les limites de la Capitainerie de Livry et Bondy : elles partaient de Lagny, suivaient la Marne jusqu'à Annet, un ruisseau traversant Claye, Gressy, Compans, l'étang de Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, puis une ligne passant par Mauregard, Louvres, Gonesse, Pont-Iblon, Le Bourget, Drancy, Petit-Drancy, Baubigny, Noisy-le-Sec, Rosny, Péray, et enfin la Marne jusqu'à Lagny.

Louis XV, par édit de Juin 1761, supprima la Capitainerie de Livry, réunit à celle de Vincennes à peu près la partie située en dehors du département actuel de Seine-et-Marne, et rendit sur le reste la chasse aux propriétaires des fiefs.

Les seigneurs de Livry furent en possession presqu'exclusive de la Capitainerie de Livry et Bondy ; pourtant, en 1659, c'était un sieur Dechampré-Ménardeau qui en était titulaire.

Capitainerie de Montceaux et Varenne de Meaux. Elle en forma, dans le principe, deux bien distinctes ; la date de leur création ne nous est pas connue, elles existaient en 1634, car le règlement du mois de janvier de cette année-là, qui exempte de toute taille les officiers des chasses de Livry et Bondy, accorde les mêmes priviléges à ceux des Capitaineries de la Varenne de Meaux et de Montceaux. Il fixe le nombre des gardes à douze pour la première et à cinq pour la deuxième.

Une ordonnance du 20 octobre 1666 rappelle que les limites de cette dernière s'étendaient à deux lieues en tous sens, à compter du pied du château de Montceaux, et M. de Barillon, commissaire départi en la généralité de Paris, qui venait de terminer la réformation de la forêt de Bierre, fut chargé de les marquer sur les lieux.

La célèbre ordonnance de 1669 donna l'instruction et le jugement des procès de chasse, sans distinction, aux officiers de robe longue de ces deux Capitaineries, comme elle le fit, du reste, pour toutes les autres où une loi spéciale n'était pas encore intervenue.

M. le marquis de Vitry, qui était titulaire de la Capitainerie de la Varenne de Meaux, s'étant démis de sa charge, Louis XIV, par lettres de provision du 19 avril 1670, la donna à M. le duc de Gesvres, déjà capitaine de Montceaux. Un édit de septembre 1691 réunit définitivement les deux Capitaineries, supprima le lieutenant et cinq gardes à pied de la Varenne de Meaux.

Louis XIV rappela, le 18 octobre 1714, que cette dernière Capitainerie devait avoir cinq quarts de lieue en tous sens ; mais à la suite de diverses contestations, une déclaration royale du 24 janvier 1718 spécifia, pour la première fois, les limites des deux Capitaineries réunies : celle de Montceaux était comprise entre le chemin qui, depuis la Marne à Mareuil, conduit à la Grange-Dumont, et de là au grand chemin de Meaux à Crécy, ce grand chemin jusqu'au rû de Ségy ; le rû jusqu'au chemin de Meaux à Coulommiers, celui-ci passant par Sancy et Maisoncelles, jusqu'à une demi-lieue plus loin que ce village, une ligne allant gagner la chaussée de l'Étang-de-Saint-Denis, traversant Signy-Signets, la Marne au bac de Fay, et allant joindre le grand chemin de la Ferté-sous-Jouarre à Lizy ; ce chemin jusqu'au pont de Lizy, la rivière de l'Ourcq, puis celle de la Marne jusqu'à Mareuil. La Capitainerie de la Varenne de Meaux était bornée par une ligne partant de la Marne au ruisseau dit Brasset de Saint-Faron, allant à Crépy, puis revenant joindre la Marne au moulin de Poincy, par les hauteurs.

A ces quatre Capitaineries existant dans le département de Seine-et-Marne, et qui en couvraient plus de la moitié, il faut ajouter celle de Nemours, une des douze de l'apanage du duc d'Orléans. Le seul privilége que conférait l'érection de ces derniers consistait en une permission de chasser sur les terres qui y étaient comprises, sans que le droit en fût enlevé aux possesseurs des fiefs. Du reste, la Capitainerie de Nemours, dont l'étendue fut fixée

par un règlement du 15 septembre 1677, fut supprimée en même temps qu'un grand nombre d'autres, par déclaration du 12 octobre 1699.

Les Capitaineries étaient fort impopulaires en France. Ce qui excitait le plus de plaintes, ce n'était pas la confiscation du droit de chasse à la classe restreinte des possesseurs de fiefs : cela ne touchait pas beaucoup la masse de la population qui, dans aucun cas, ainsi que l'avons dit, ne jouissait de ce privilége ; mais c'était l'énorme quantité de gibier que les capitaines entretenaient, au grand préjudice de l'agriculture. L'ordonnance de 1669 avait essayé de remédier à ce mal, au moins partiellement ; elle avait prescrit aux officiers des chasses, sous peine de 500 livres d'amende et de suspension, de faire fouiller et renverser tous les terriers, dans les forêts du roi. En cas d'inexécution de cet ordre les officiers des maîtrises devaient y pourvoir. Mais la chasse aux lapins a bien des attraits ! les capitaines étaient, d'ailleurs, des personnes de la première qualité aux volontés desquelles on ne s'opposait guère, et malgré les réclamations de tous paysans et forestiers, l'ordonnance resta lettre-morte. Plus tard, sous Louis XVI, un arrêt du Conseil du 6 janvier 1776 permet aux propriétaires de détruire eux-mêmes les lapins dans les bois d'une contenance inférieure à cent arpents, et partout ailleurs, même dans les bois du roi, après s'être muni d'un certificat de l'intendant constatant que des dommages avaient eu lieu ; le produit de la chasse devait être remis aux gardes de la Capitainerie. Mais tant de restrictions furent apportées à cette autorisation, il fallut remplir un tel nombre de formalités pour en jouir, que l'arrêt devint à peu près inapplicable. En 1789, le 21 mars, l'assemblée des trois ordres des bailliages de Melun et Moret crut devoir adresser au roi un mémoire spécial pour demander la diminution des bêtes rousses et noires, ainsi que du menu gibier, et la destruction totale des lapins. Le civisme était alors de mode, et le capitaine des chasses de Fontainebleau, M. de Montmorin, consentit à la proscription de cette vermine des bois, selon l'expression pittoresque de M. le grand-maître Duvaucel. Une lettre, conservée aux archives du département, montre qu'il croyait agir avec une certaine grandeur d'âme : il était membre de l'assemblée ; ses collègues, craignant qu'il ne vît une personnalité dans leur résolution, étaient fort embarrassés ; enfin, un jour, il s'absenta et aussitôt on rédigea et envoya, séance tenante, le mémoire en question. A son retour, M. de Montmorin apprit ce qui

s'était passé ; il écrivit à l'assemblée pour se plaindre qu'on l'ait cru incapable de se sacrifier pour ses semblables : « Le titre qui a » pu m'admettre ici, dit-il, est celui de citoyen, et je ne me ren- » drais pas digne de porter ce nom si l'intérêt personnel pouvait, » un moment, m'aveugler sur le bonheur de tous..... Me per- » mettriez-vous de mettre sous vos yeux un trait arrivé à un de » mes ancêtres ? Un Montmorin, gouverneur d'Auvergne, reçut » l'ordre de Charles IX de faire exécuter le massacre de la Saint- » Barthélemy dans son gouvernement ; il répondit au roi : *Sire,* » *j'aurais cru mal servir Votre Majesté de lui obéir ; elle a été trompée,* » *je suis prêt à donner ma tête, mais jamais je ne serai l'instrument* » *du malheur de mes concitoyens.....* Il fut donc assez heureux, en » exposant sa tête, de sauver ses concitoyens. Combien petit est » mon sacrifice, en comparaison de celui qu'il a dû faire, et avec » quel plaisir je ferai tous ceux qui pourront contribuer au » bonheur de nos concitoyens ! »

La haine que l'on portait au système des Capitaineries avait encore pour cause les nombreuses vexations, aggravées par les abus qui s'étaient introduits, que devaient supporter les propriétaires et leurs fermiers. Un mémoire, dressé en mars 1789 par le clergé des bailliages de Melun et Moret, pour être joint au cahier du député aux états généraux, reproduisit les griefs de tous ; il se trouve aux archives départementales, et nous en devons la connaissance, ainsi que celle de la lettre de M. Montmorin que nous venons de citer, à l'obligeance gracieuse de M. Lemaire. Voici un extrait de cette pièce, rédigée par un sieur Gaucher, chapelain de la collégiale de Milly : « La Capitainerie de Fontainebleau, sans » parler des autres, est une cause de dépopulation ; toutes les » paroisses qui se trouvent enclavées dans l'extension qu'on lui a » donnée, en fournissent une preuve évidente. Les remises mul- » tipliées établies dans toutes les paroisses, au milieu des terres » cultivées, et choisies de meilleure qualité, privent le cultivateur » du fond que l'on n'a point payé. La construction et l'entretien » des murs et treillages ruinent les paroisses ; les frais en montent » dans certaines, telles que celle de Chailly et autres, de vingt à » soixante mille francs. Les habitants sont obligés de faire garder » pour éloigner les fauves pendant la nuit ; d'après calcul fait, les » gages qu'on donne à ces gardes font un état de dix mille livres. » Les gardes enlèvent les épines dans les champs de leurs enne- » mis et leur dressent le lendemain des procès-verbaux. Les » gardes se livrent d'ailleurs à d'autres concussions. Exemple :

» les habitants de La Chapelle-Gauthier prirent des fusils pour
» accompagner le Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu ; ils
» furent attaqués par les gardes, un d'eux a été assigné et con-
» damné par le tribunal de la Capitainerie à dix écus d'amende.
» Les officiers vendent le droit de chasse à diverses personnes,
» sur des terres où, faute de chemins, le roi ne peut jamais aller
» chasser de Fontainebleau, savoir : Courance, Milly, Villecerf,
» qui sont inabordables aux voitures et aux chevaux. »

Les capitaineries disparurent sous le premier souffle révolutionnaire ; une loi du 11 août 1789, complétée par une autre du 30 avril de l'année suivante, les supprima, déclara que chacun avait le droit de chasser chez lui, et recommanda au roi de gracier ceux qui étaient aux galères, bannis ou en prison pour contravention aux anciens règlements. Toute trace du passé ne fut cependant pas effacée, et un paragraphe de la nouvelle loi attribua exclusivement au souverain la chasse sur les enclaves particulières situées au milieu des forêts dont la jouissance lui était abandonnée. Les propriétaires des districts de Melun et de Nemours firent une pétition à l'assemblée constituante contre cette restriction au droit commun, si récemment proclamé. Sur ces entrefaites Louis XVI ayant écrit à l'assemblée, le 27 août 1790 : » qu'il tenait surtout à ne jouir d'aucun plaisir qui pût être onéreux à quelqu'un de ses sujets, » celle-ci, par un décret du 14 septembre suivant, ne maintint les réserves précédentes que sur les propriétés enclavées dans un certain nombre de parcs à enclore de murs aux frais de la liste civile ; encore la chasse n'était-elle défendue aux possesseurs que les jours où le roi prendrait en personne cet exercice, ce qui devait être signifié la veille avant midi. C'était d'un excès tomber dans l'autre ; du moins c'est ce que pensa Louis XVI qui ne sanctionna pas le décret, et fit aussitôt vendre ses équipages. Il ne fut plus question des chasses de Sa Majesté. Plus tard, quand un sénatus-consulte du 30 janvier 1810 désigna les forêts qui devaient faire partie de la dotation de la couronne, on se retrouva sous l'empire de la loi du 3 avril, et les propriétaires des enclaves durent se résoudre à ne pas jouir de leur chasse. Des arrêts de la cour de cassation des 2 juin 1814 et 31 mai 1822 maintinrent cette jurisprudence, qui cessa d'être appliquée en 1830. La loi, encore en vigueur, du 3 mai 1844 effaça enfin de nos codes ces restes d'une législation d'un autre âge, que bien peu de chasseurs de notre époque démocratique seraient, je crois, disposés à subir.

—

LISTE DES PUBLICATIONS

OFFERTES

A LA SOCIÉTÉ DEPUIS L'IMPRESSION DU DERNIER BULLETIN.

§ 1er. *Par le Ministère de l'Instruction publique:*

Revue des Sociétés savantes des départements (4e série); Paris, Imprimerie impériale; mars 1865, mars 1866, 9 livraisons in-8°.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 22 avril 1865, à la Sorbonne; Paris, Imprimerie impériale, 1865, in-8°.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. B. Hauréau (7 juillet 1855); Paris, in-4°.

Projet de classification des poignards et épées en bronze; Paris, Didier, 1866, in-8° avec planches (Extrait de la Revue archéologique). — Tirage à part pour la Commission de la topographie des Gaules.)

Projet de classification des haches celtiques, avec planches (Extrait de la Revue archéologique).

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques, en avril 1865. — Histoire, philologie et sciences morales; Archéologie. Paris, Imprimerie impériale, 2 vol. in-8° de 926 pages et 401 pages, et planches.

§ 2e. *Par les Sociétés correspondantes :*

Bulletin de la Société académique de Brest; tome III, 1862-1863. Brest, 1865, 1 vol. in-8°; — tome IV (1er liv.) 1865, 200 pages in-8°.

Mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France, pour 1864; Paris, Lahure, 1865, un volume in-8°.

Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France, 1865, 4 livraisons trimestrielles, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, pour 1864; Besançon, 1865, in-8°.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne); 1er fascicule, 1864, in-8° de 32 pages; — 2e fascicule, 1865, in-8° de 70 pages.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; 1865, nos 1, 2, 3, 4 (189 p.); Amiens, Lemer, in-8°; — 1866, n° 1, 46 pages in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault); 3e livraison du tome III, 2e série; — 1865, in-8° de 32 pages.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers; 1er et 2e trimestres de 1865, in-8° de 159 pages et 12 planches; — 3e et 4e trimestre 1865, in-8° de 90 pages; — 1er trimestre 1866, de 43 pages.

Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde; 1862-1864. Paris, Didron, 1865, in-8° de 136 pages.

Bulletin du Comité archéologique de Noyon; 1865, une livraison, in-8°.

Recueil de notices et mémoires de la Société Archéologique de la province de Constantine, 1864 et 1865; Constantine, 2 volumes in-8°.

Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean de Maurienne; Chambéry, Puthod, 1865, in-8°.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, années 1862-1863. Evreux, 1865, in-8° de 840 pages.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne à Auxerre; année 1865; 1er trimestre, sciences physiques et naturelles, 1 vol. in-8° de 283 — XXIV pages et planches; 2e trimestre, Sciences historiques, 1 volume in-8° de 273— XLVIII pages et planches; 3e trim., Sciences historiques et naturelles, 80 pages et planches.

Annales de la Société musicale et littéraire de Meaux, l'Orphéon; Meaux, Cochet, 1864, 1865, 1866, 4 fascicules, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie; Caen, septembre 1865; 3e volume de la 3e série, tome XXIII; in-4° de 550 pages.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, année 1863; Le Havre, 1864, in-8° de 475 pages.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse; 6e série, tome 3; Toulouse, 1865 in-8° de 540 pages.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura); 6e année 1865, nos 8, 9 et 10, in-8.; 7e année 1866, nos 1, 2, 3, in-8°.

Bulletin du Comité flamand de France; tome III, nos 1 à 18, de janvier 1863 à décembre 1865, 17 cahiers in-8°; tome IV, no 1 (1er trimestre 1866, in-8° de 48 pages.

Annales du Comité flamand de France, tome VII, 1863-1864; Dunkerque, Bacquet, in-8° de 466 pages et planches.

Compte-rendu des travaux de la Société du Berry, à Paris, 11e année; Paris, Chaix, 1864, grand in-8° de 632 pages.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie; 2e série, tomes VII et VIII; Chambéry, 1864, 2 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon; 7e année, 1865; Avallon, Odobé, in-8° de 215 pages.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1864-1865, 4 fascicules in-8°; 1866, no 1 de 20 pages in-8°.

Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes (Nord); tome II, Avesnes, Poulet, 1866, in-8° de V—20 pages et planches.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace; 1864-1865, 2e série, 2e liv.; Strasbourg, in 4° et planches.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 4e année, Vendôme, 1865, in-8° de 276 pages.

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France; tome 8 (5e série), 7e et 8e liv.; Toulouse, 1866, in-4° de XI-65 pages.

Bulletin de la Société protectrice des animaux; Paris, février 1866, in-8° de 32 pages.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie; tome IX; Chambéry, 1865, in-8° de 143 pages.

Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse); 2e année, 1864-65; 1 fascicule de 128 pages in-8°.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 17e volume ; travaux divers ; Angers, 1865, in-8° de 270 pages ; 18e volume ; sciences physiques et naturelles ; 1865, in-8° de 263 pages.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ; tome XV ; Limoges, 1865, in-8° de 96 pages.

Les registres consulaires de la ville de Limoges, publiés par la Société du Limousin ; 12 feuilles in-8° (à continuer).

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère ; Mende, janvier et février 1866, in-8° de 80 pages.

Bulletin de l'Académie Delphinale, année 1865, 3e série, 1er vol. ; Grenoble, in-8° de XLIII-459 pages.

Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, année 1865 ; Senlis, Duriez, in-8° de 75 et 300 pages.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris (juillet-décembre 1865); Paris, in-8° de la page 481 à la page 775.

Mémoires d'histoire naturelle ; tome 2. — Catalogue des lépidoptères du départment de Saône-et-Loire, par M. Constant. (Publication de la Société Eduenne). Autun, 1866, grand in 8° de 368 pages.

§ 3e. *Par les sociétaires et par divers :*

Etude historique et paléographique du rouleau mortuaire de Guillaume des Barres, etc., par M. Eugène Grésy; 1865, in-folio avec planche. — *Hommage de l'auteur.*

Notice sur une inscription découverte dans le Novarrais, par M. Alfred Maury, de l'Institut. — *Hommage de l'auteur (conservé à la section de Meaux.)*

Essai sur les sanctuaires primitifs, par M. Charles Toubin, in-8° — *Hommage de l'auteur (conservé à la section de Meaux).*

Mémoire sur les monuments primitifs, par M. Carro; in-8°.—*Hommage de l'auteur (conservé à la section de Meaux).*

Le Calice de Chelles, par M. Eugène Grésy, broch. in-8° et planches.— *Hommage de l'auteur (conservé à la Section de Fontainebleau).*

Gerbes glanées, poésies par M. Julien Travers (de Caen); Bavius et Mévius ; vie de Richard Lenoir; biographie de Jean Simer; biographie de Louis Dubois; bréviaire de Huet; toast au banquet de Dives ; par M. Julien Travers. — *Hommage de l'auteur (conservé à la section de Fontainebleau).*

Asphaltes etc., par M. Huguenet. — (*Conservé à la section de Fontainebleau*).

Notes sur les silex, et sur l'ancien hôtel de ville d'Amiens, par M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie de cette ville; in-12.

La Ligue, documents relatifs à la Picardie, d'après les registres de l'échevinage d'Amiens, par le même; 1859, in-8.

Justice et bourreaux, à Amiens ; XVe et XVIe siècles ; par le même ; in-8° de 32 pages.

L'œuvre de Blasset, célèbre sculpteur Amiénois, par le même; 1862, in-8° de 112 pages, portrait et autogr. — *Hommage de l'auteur.*

Recherches sur l'âge de pierre quaternaire dans les environs de Paris, suivies de quelques observations sur l'ancienneté de l'homme, par M. Anatole Roujou; Paris, 1865, in-8° de 46 pages. — *Hommage de l'auteur.*

Inventaire des archives anciennes de l'hôtel-Dieu de Sens ; in-4° de 17 pages à 2 colonnes.

Recueil de Chartes, et pièces relatives au prieuré Notre-Dame des Moulineaux et à la châtellenie de Poigny, par M. Auguste Moutié, correspondant du ministère, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet; Paris, Didot, 1846, grand in-4°.

Introduction au recueil précédent, par le même; Paris, Didot, 1847, gr. in-4° de 125 pages et pl. — *Hommage de l'auteur.*

Notice sur les comtes de Joigny, par M. l'abbé Carlier, président de la Société Archéologique de Sens; 1864, in-8° de 23 p. — *Hommage de l'auteur.*

Le Gallicanisme et l'Ultramontanisme au moyen-âge, par le même; Sens, 1864, in-8° de 23 p. — *Hommage de l'auteur.*

De l'Architecture en province, par M. Victor Calland, élève de l'École des Beaux-Arts; Soissons, Arnoult fils, in-8° de 15 p.

De l'Avenir du monde, par le même; Sens, Billot, 1842, in-8° de 16 p.

Congrès du département de Seine-et-Marne, pour l'étude et l'application des questions sociales, par le même; projet et statuts; 1848, in-8° de 11 p.

Fondement de la science sociale, par le même; Paris, 1848, in-8° de 31 p.

Revue du Socialisme chrétien, par le même; 7 livraisons, de janvier à juillet 1850, in-8° de 16 p. chacune.

Palais de famille, projet d'un établissement social à Beausite, près Jouarre; prospectus in-4°.

Suppression des loyers par l'élévation des locataires au droit de propriété, par le même; Paris, Ledoyen, 1857, in-18 de 64 p.

Régénération de la vie sociale par l'institution du palais de famille, par le même; 3e édition, Paris, 1858, in-18 de 64 p.

De la Science sociale au point de vue catholique, réponse aux politiques du jour, par le même; Paris, Dubuisson, 1859, in-8° de 32 p.

L'union sociale catholique, projet de compagnie générale de fondation des association civiles, industrielles, agricoles, etc.; 1860, 1/4 de feuille.

Fondation d'un institut libre des hautes sciences sociales, etc.; par une réunion de catholiques; La Ferté-sous-Jouarre, 1862, in-8° de 16 p.

Congrès international tenu à Bruxelles le 22 septembre 1862. Discours prononcé dans la section de législature comparée, par M. Victor Calland, ingénieur; in-4°

Fondation d'un établissement de retraite pour la vieillesse dans le département de Seine-et-Marne, par le même; Meaux, Cochet, in-8° de 15 p.

Proposition à MM. les capitalistes, médecins, directeurs d'institutions et chefs d'industrie à Paris, par le même; Meaux, in-4°.

Hommage de Mme veuve Calland, de Jouarre.

Journal historique de Jean Patte, bourgeois d'Amiens (1587-1617), publié par M. J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie; Amiens, 1863, in-8° de 194 p. — *Hommage de M. Garnier.*

La Cathédrale de Bourges, description historique et archéologique, par MM. le baron de Girardot et H. Durand; Moulins, Desroziers, 1849, in-12 de 238 p.

Mystère des actes des apôtres, représenté à Bourges en avril 1536, publié d'après le manuscrit original, par M. le baron A. de Girardot, correspondant des comités historiques; Paris, Didron, 1854, in-4°.

Des Administrations départementales, électives et collectives, par le même; Paris Guillaumin, 1857, in-8°.

Les Ministres de la République française, Roland et Mme Roland, par le même; Paris, Guillaumin, 1860, in-8° de 267 p.

Rapport de M. Desplanque, archiviste de Lille, sur une communication de documents faite à la commission historique du Nord, in-8° de 19 p.

Hommage de M. le baron de Girardot.

Catalogue des Inscriptions du Musée gallo-romain de Sens, par M. G. Julliot, secrétaire de la Société archéologique de Sens et conservateur du musée ; Sens, Duchemin, in-8° de 40 p. — *Offert par l'auteur.*

Causerie sur Poinsinet, par M. G. Leroy ; Fontainebleau, Bourges, 1866, in-8° de 8 p.

Antiquités gallo-romaines de la place Notre-Dame de Melun, par M. G. Leroy ; Meaux, 1866, in-8° et pl. — *Offert par l'auteur.*

Les Maouals, extrait d'une histoire de la poésie orientale, par M. Jules David (Extrait de l'annuaire de l'institut des provinces, pour 1865) ; Caen, Le Blanc-Hardel, 1864, in-8° de 28 p.

Raynouard, sa vie et ses œuvres, par le même ; (Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen); Caen, 1865, in-8° de 46 p. — *Hommage de l'auteur.*

Rapport au ministre sur les recherches archéologiques faites en 1865, à Gien-le-Vieux, par M. A. Bréan, membre correspondant ; manuscrit avec plans et un album de photographies. — *Hommage de l'auteur.*

Etude archéologique et historique sur l'Afrique française, par M. A. de Crozant-Bridier ; Toulouse, 1865, in-8° de 16 p. — *Hommage de l'auteur.*

Examen des avantages attachés à l'étude des langues classiques, par M. Siraudin, de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Bayeux (Membre correspondant) ; Melun, 1850, in-8° de 32 p. — *Hommage de l'auteur.*

Essai sur les croisements Ethniques, par M. J. A. N. Périer, médecin en chef de l'hôtel des Invalides (Membre correspondant) ; Paris, 1865, in-8° de 112 p. (Extrait du bulletin de la Société d'Anthropologie. — *Hommage de l'auteur.*

Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, par M. le comte Achmet d'Héricourt ; 4 livraisons, in-8°. — *Acquisition de la Société.*

Nouvelle méthode éclectique de sténographie, par M. Hippolyte Léchopié, (Membre correspondant) ; Paris, Rigaud, in-8° de 32 p. et pl. — *Hommage de l'auteur.*

Recherches sur la maison où naquit Du Cange, à Amiens, par M. A. Dubois, membre correspondant ; Amiens, in-8° de 8 p. (Extrait du bulletin de la Société des antiquaires de Picardie). — *Hommage de l'auteur.*

NOTE

SUR UNE VILLA ANTIQUE PRÈS DE MELUN

ET SUR DES POTIERS GALLO-ROMAINS.

PAR M. G. LEROY,

Membre fondateur (Section de Melun).

Dans un agréable vallon situé à l'ouest de Melun coule un ruisseau dont les eaux, après quelques détours, viennent se perdre dans la Seine au bas de la montagne du Mée. La principale des sources qui lui donne naissance s'appelle la Fontaine-la-Reine, nom qui, s'il faut croire certaine tradition populaire (1), tire son origine de la prédilection d'une reine capétienne pour ce site. Quoi qu'il en soit, l'existence de la Fontaine-la-Reine remonte à une haute antiquité, et de tout temps l'aspect pittoresque de ce vallon et de ses coteaux fixa l'attention des populations locales.

Sur le plateau qui domine la source, s'élevait, au commencement du siècle actuel, un monticule factice, formé de débris de murs écroulés, sur lequel croissaient à l'envi les épines et les ronces. Quelles avaient été ces constructions, et à quelle cause pouvait-on en attribuer la destruction? Nul ne pouvait le dire. Les habitants du Mée, des Fourneaux et de Saint-Barthélemy ne conservaient aucune tradition qui put servir à baser la moindre supposition.

Il y a une trentaine d'années environ, un jardinier-maraîcher commença le défrichement du monticule dont les dernières ondulations finissaient à la Fontaine-la-Reine, et le mot de l'énigme devint moins obscur. Les fouilles auxquelles il procéda lui firent

(1) Cette tradition subsiste chez tous les vieillards de la localité. Notre honoré confrère M. Labiche, qui a toujours habité le quartier Saint-Barthélemy, se rappelle l'avoir entendu raconter il y a une soixantaine d'années, par des personnes qui étaient alors extrêmement agées. Je ne pense pas, malgré l'orthographe de certaines chartes du moyen-âge, que le surnom de cette source vienne de *Raine, Rainette, Rana,* petite grenouille terrestre. Du reste, la municipalité melunaise a suivi la tradition en adoptant le nom de Rue de la Fontaine-la-Reine.

découvrirent d'énormes pans de murs, de larges tuiles à rebords, une grande quantité de poteries et beaucoup de petits objets en fer, en bronze et en cuivre dont il ne fit aucun cas. Peut-être les matières précieuses, s'il s'en rencontra, sont-elles venues s'engloutir dans le creuset des orfèvres de Melun. Ce qu'il prisa le plus, m'a-t-il dit, furent les pierres qui lui servirent à bâtir sa maison.

Les choses étaient en cet état, lorsqu'il y a une dizaine d'années, un amateur distingué, M. Jacob Desmalters, dont le nom est honorablement connu dans l'industrie artistique, commença sur son terrain des travaux analogues à ceux de son voisin le maraîcher. A peine les terrassiers eurent-ils fait quelques déblais, que M. Jacob reconnut la nature de la ruine qu'il explorait. Le monticule de la Fontaine-la-Reine n'était rien moins que les restes d'une villa antique, dont la destruction fut consommée par les invasions du Ve siècle, ou peut-être, avec plus de vraisemblance, par les hordes normandes dans la période carlovingienne.

En première ligne des charmes offerts par l'étude de l'antiquité, on doit placer les émotions d'une fouille. Quoi de plus attrayant, en effet, que d'interroger le sol sur l'histoire des siècles écoulés et de lui arracher ses secrets? Quelquefois, après avoir rêvé l'inconnu, après avoir goûté en expectative des joies indicibles, l'archéologue voit s'anéantir son rêve et s'effacer ses illusions. Mais aussi, lorsque par une bonne fortune, dont les exemples ne sont pas rares, il découvre une mine féconde, sa jouissance est grande et sa récompense bien douce. Alors, il n'est plus soumis aux caprices du hasard, il marche avec certitude, et, à l'exemple de ces géologues qui pressentent des eaux abondantes dans un endroit aride, il prévoit ce que l'outil de l'ouvrier va mettre au jour, et, s'il en était requis, il décrirait l'objet. C'est une fouille de cette nature que M. Jacob Desmalters a eu le bonheur de suivre, et dont il a bien voulu me raconter les péripéties.

Il constata l'existence de murs occupant une étendue de plusieurs ares, d'un hypocauste régnant sous la construction, de fourneaux et de vestiges de bains. L'intérieur des appartements était décoré de peintures murales variées dans chaque pièce. A en juger par ces apparences, c'était une habitation somptueuse et importante que celle qui s'élevait sur les hauteurs de la Fontaine-la-Reine, au temps où la Gaule était soumise à la domination Romaine.

Les différents objets recueillis par M. Jacob sont des plus intéressants, et annoncent également le rang occupé dans l'ordre so-

cial par les possesseurs de cette demeure champêtre. On a pu les voir sous les vitrines de notre exposition des Beaux-Arts, aux mois de mai et juin 1864. Le catalogue dressé à cette occasion, les a, le premier, signalé aux antiquaires et aux amateurs. C'est d'abord un dauphin en bronze d'un bon style et assez bien exécuté. Ses dimensions indiquent qu'il pouvait être fixé sur une porte ou servir à la décoration d'une salle de bains. Puis, viennent des bijoux antiques, émaillés en taille d'épargne, des fibules en cuivre et en bronze, et un petit nécessaire de toilette, qui prouve le raffinement des gallo-romains dans le soin de leurs personnes. La pince à épiler, la lame pour les ongles, le cure-dents, le cure-oreilles, couverts de ciselures, s'y trouvent réunis. C'est, à ma connaissance, le premier objet de cette nature qui ait été trouvé dans notre région.

Avec ces spécimens de l'orfèvrerie antique se trouvait une grande quantité de poteries de luxe, en terre dite de Samos, recouvertes d'un vernis éclatant et décorées de scènes de chasse, de nymphes, de génies, de rinceaux de feuillages et d'ornements courants d'un grand goût artistique. Il s'y rencontra aussi un vase en jade taillé à facettes, des poteries communes et des fragments de vases striés, en terre rougeâtre, imitation grossière des poteries de Samos. Ces vases, qu'on attribue aux premiers temps de la monarchie franque, peuvent fixer sur l'époque à laquelle fut détruite la villa de la Fontaine-la-Reine, destruction que des parties de murs calcinés font attribuer à un violent incendie. On peut croire que cette habitation partagea le sort de Melodunum, lors des invasions normandes, en 854, 888 et 909.

Les poteries conservées par M. Jacob Desmalters ont en outre un autre intérêt. Les noms et les marques dont elles sont revêtues ont une importance qui n'échappe à personne. Des archéologues émérites, Gori dans son *Recueil d'inscriptions* et Dagincourt dans son travail sur les *Antiquités en terre cuite*, nous apprennent que les lois de l'ancienne Rome contraignaient les artistes cérames à marquer leurs produits, pour en garantir la bonne exécution, et peut-être aussi pour en assurer le droit de reproduction. Ces lois furent observées dans la Gaule, du moins pour la poterie de luxe. Or, n'y a-t-il pas pour nous un charme puissant à relever, après un silence de plus de douze siècles, le nom des fabricants dont les œuvres étaient en usage dans nos localités? La curiosité ne doit pas servir de guide dans cette recherche; une plus haute pensée doit y présider. C'est une étincelle qu'il convient de faire jaillir du

milieu des ténèbres : et vous savez, Messieurs, que l'étincelle produit le rayon et le rayon la lumière.

Les potiers de l'antiquité avaient coutume d'abréger les mots de leurs légendes. Une grande diversité règne dans ces abréviations ; cependant il en est plusieurs qu'on rencontre très-fréquemment et qui apparaissent toujours à peu près de la même manière. Ainsi M ou MA placés à la suite d'un nom expriment *Manu* et suivant Brongniart *Magnario* (1) FIC, *Fictilis,* CF *Curavit Facere* et O ou OF *Officina.* Nous avons ici de nombreux exemples de ce dernier cas :

O SEVRI
OFLICINIVA
OFPRIMI
OFRVFNI

La première de ces marques nous montre l'F de l'abréviation *Officina* insérée dans la lettre O, ce qui est assez rare (2).

La deuxième offre à la fin les lettres VA accolées (3), abréviation du prénom du fabricant.

Les autres noms que j'ai relevés sur les poteries de la Fontaine-la-Reine sont les suivants :

LOCIRNI
FELIX
OFVI.... (Le reste nous manque.)

Peut-être est-ce *Vidicvs*, *Villanos*, *Virg*, *Virthus ou Vita* qui sont autant de noms de potiers gallo-romains, trouvés en différentes parties de la France.

.....AEROF (Saxofœre officina?)
AR.... (Arcanus, Ardici, Arici?)
.....ORFEC (it)-Marcator, Mercator, Nestor, Pastor?
..IA (Maïa. Midia?)
.... EN
EVNV
OFAO....

Il résulte de ce qui précède que quatorze fragments de poteries,

(1) Traité des arts céramiques.

(2) La typographie n'a pas permis de reproduire cette particularité. Il aurait fallu un type spécial.

(3) Même observation.

portant des noms de fabricants différents, ont été recueillis par M. Jacob Desmalters dans les fouilles qu'il a pratiquées à la Fontaine-la-Reine. Six de ces noms seulement sont complets ou peuvent être restitués avec certitude ; les autres ne donnent lieu qu'à des conjectures.

La plaine de la Varenne de Melun, où la ville s'étendit après le passage de César, et dans laquelle on rencontre de nombreux débris céramiques, est loin de présenter autant de documents sur les potiers de l'époque ; bien peu d'ailleurs ont été constatés.

Notre honoré confrère, M. le docteur Gillet, a soumis à nos séances deux anses d'amphores portant ces noms :

CAPIIOF (Capii Officina).

SAXOFERRE O (Officina).

Un autre de nos confrères, M. Gabry, vient de gratifier le Musée de Melun d'une coupe en poterie de Samos, portant ce nom :

FELIXF (ecit).

Enfin, j'ai trouvé dans un terrain de la rue de Dammarie, le fond d'un vase sur lequel est gravé OFNI, probablement *Officina Nimi*, nom de potier qu'on rencontre dans plusieurs localités.

Pour compléter cette nomenclature d'artistes céramiques, dont les produits subsistent dans le pays Melunais, il me reste à citer le nom de LIBERIVS gravé dans un vase en terre de Samos, trouvé à Vosves, commune de Dammarie-les-Lys. Le Musée de Melun, auquel il appartient, en doit la possession à la libéralité gracieuse de notre honoré confrère, M. Gabry.

Les noms de potiers catalogués jusqu'à ce jour sont très-nombreux. Plusieurs antiquaires se sont appliqués à les recueillir, et un d'entre eux, M. de Longpérier, membre de l'Institut, en a dressé une liste de plus de 3,000. Il n'est guère possible après une telle publicité, de pouvoir signaler des noms inédits, car les mêmes marques et noms de fabricants se retrouvent dans toutes les parties de la France. C'est ainsi que dans la nomenclature ci-dessus, les noms de SEVERVS, LICINVS, PRIMVS et SAXOFERRE ont été constatés sur des poteries gallo-romaines du Bourbonnais (1). Quant aux autres, peut-être font-ils partie des listes de M. de Longpérier, qu'il ne m'a pas été possible de consulter. Si, par hasard, ils étaient nouveaux et particuliers à notre pays, je serais heureux de leur avoir consacré ce faible souvenir, et d'avoir pu les rattacher ainsi, à l'histoire de l'industrie manufacturière de Seine-et-Marne.

(1) Tudore. Figurines Gauloises.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

du département de Seine-et-Marne

Pendant sa deuxième année d'existence,

PAR M. TH. LHUILLIER,

Secrétaire-général de la Société

Mesdames, Messieurs et chers Confrères,

Avant d'aborder le compte-rendu annuel des travaux de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, qu'il me soit permis de remercier mes confrères de la bienveillante sympathie dont ils viennent de me donner une nouvelle preuve. Nommé secrétaire-général pour la seconde fois, je m'efforcerai de justifier cette marque de confiance en continuant à travailler à la prospérité d'une Société capable maintenant de rendre des services et qui prend chaque jour de nouveaux développements.

Notre association compte deux années d'existence, pendant lesquelles elle a obtenu — je ne dirai pas des succès, le mot serait trop prétentieux, — mais les encouragements les plus flatteurs. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'en 1866, elle est du petit nombre de celles qui reçoivent des allocations du ministère de l'Instruction publique ; c'est un honneur que vous savez apprécier.

Depuis un an, elle a conquis 37 membres correspondants. Cinquante-huit Sociétés savantes échangent avec nous leurs publications, et plusieurs de ces appels de confraternité émanent des points extrêmes de l'empire : de Brest et de Toulouse, de Dunkerque et de Béziers, de Strasbourg et de Constantine...

Trente nouveaux membres titulaires sont venus accroître la force des diverses sections. Nous avons éprouvé aussi, il est vrai, des pertes sensibles, pour lesquelles notre digne Président a voulu exprimer lui-même publiquement les regrets de tous.

Peut-être, disons-le, serions-nous plus nombreux encore si le

titre de notre Société n'effrayait, bien à tort, des personnes instruites, qui se recommandent dans les lettres et dans les arts, mais trop modestes, et qui ne se croient aucune aptitude pour l'archéologie.

Le champ de l'archéologie pourtant est vaste, et parmi les sciences auxquelles l'isolement des petites localités permet de s'appliquer, en est-il qui offre plus de facilités, plus de satisfactions légitimes; où les découvertes, où les services soient plus à la portée de tous?

Un de nos confrères l'a dit, Messieurs : « En archéologie, avec des notions élémentaires et un coup de pioche heureux, on peut prétendre à quelques-uns de ces succès de la presse et de l'opinion qu'ambitionnent longtemps les littérateurs et les artistes. »

Cette science, compagne fidèle de l'histoire, cultivée avec ardeur, avec désintéressement, avec succès, s'est heureusement répandue; ses progrès ont été rapides, et elle est devenue une nécessité de notre époque. La tendance des études, la sévérité de la critique historique, veulent qu'on ne se contente plus d'ingénieuses conjectures, qu'on n'adopte plus sans examen la parole même des grands penseurs et des plus sérieux historiens ; il faut justifier ses idées, aujourd'hui, autrement que sur des récits; il faut s'appuyer de preuves puisées aux sources, connaître les monuments qui servent à contrôler le passé et contribuent à assigner aux faits leur véritable caractère.

Pour les membres qui n'écrivent point, — un rôle non moins actif leur est réservé dans les Sociétés archéologiques, et leur concours n'est pas moins précieux.

Dès 1830, M. Guizot, dans une circulaire ministérielle, recommandait la création de sociétés savantes dans les provinces : « les « monuments et les antiquités, disait-il, doivent être mis à l'abri « de la dégradation; il est bon qu'on le sache partout, et que dans « les villages même on veille par amour de l'art à leur conserva- « tion. »

De nombreuses associations ont vu le jour depuis cette époque, et leurs efforts assurément ont rendu de véritables services; ces Sociétés ont signalé des antiquités inconnues, sauvé de précieuses ruines, contribué à la restauration de superbes édifices, agrandi le domaine de l'histoire et de la science; mais, hélas! que le bien marche lentement! et qu'il reste encore à faire pour répandre le goût du beau, pour faire respecter dans nos campagnes les antiquités et les monuments *par amour de l'art!...*

C'est là, en effet, Messieurs, un des résultats auxquels doivent tendre les institutions comme la nôtre. Il leur appartient d'exhumer de l'oubli les vestiges du passé ; de sauver, de décrire, d'étudier les objets d'art ou les titres dispersés au souffle des événements et qui sont trop souvent détruits par ignorance ; mais il faut aussi inspirer le respect de ces antiquités locales, et faire comprendre, selon l'expression de S. Ex. M. Duruy, « ce qu'il y a de « religieux dans ce culte rendu par la science à la mémoire des « ancêtres. » Cette utile mission, la Société de Seine-et-Marne la remplit à chaque instant, grâce à ses nombreux représentants sur les divers points de la Brie, que leur goût, leur aptitude et leur devoir portent vers ce but.

Si les cinq Sections ont payé largement, durant l'année qui vient de s'écouler, leur tribut, aux séances particulières et générales, par la lecture de mémoires importants, elles n'ont pas moins heureusement contribué à la conservation de monuments épigraphiques, d'objets curieux, de documents intéressants pour l'histoire locale, et — dans leur sphère modeste — pour la science et pour les arts.

Le second volume du Bulletin de la Société, publié il y a quelques mois, atteste à la fois cette activité des Sections, la variété et — nous pouvons le dire — la solidité de leurs travaux.

Nous allons passer rapidement en revue la part que chacun à prise à l'œuvre commune, depuis notre précédent compte-rendu.

La *Section de Coulommiers*, dans ses séances trimestrielles, a entendu des lectures pleines d'intérêt, notamment de M. Anatole Dauvergne, président, et de M. Victor Plessier.

L'ancienne Commanderie de Chevru, appartenant tour-à-tour aux Templiers et à l'Ordre de Malte, a fourni à M. Dauvergne le sujet d'une notice historique et archéologique marquée au coin d'une érudition curieuse et sûre.

M. Plessier, après avoir exposé, dans sa Section et à la Sorbonne en 1865, des idées neuves sur la formation du plateau et des vallées de la Brie, a décrit, dans deux études courtes mais très-substantielles, les pierres celtiques de Saint-Brice, canton de Provins, et de l'étang de Maillard, près de Beautheil.

Depuis, le même sociétaire a présenté une notice sur Bossuet, parrain dans l'église de Bannost.

Plusieurs découvertes ont été signalées par MM. Dauvergne et Chemin ; un obituaire de Saint-Barthélemy-en-Beaulieu, manus-

crit du XVIe siècle, a été communiqué par M. Flamand; des médailles, une hache celtique, des matrices de monnaie romaine, un marbre tumulaire, etc., ont été offerts par MM. Teyssier des Farges, Plessier, le comte de Courcy et Cinot.

A Fontainebleau, où nous a réunis la séance générale d'octobre 1865, les travaux de la Section présentent une agréable variété : à côté d'une remarquable étude de M. Jules David, président, sur la vie et les travaux du célèbre orientaliste Champollion le jeune, se placent des mémoires habilement traités par M. le docteur Tabouret sur Lavater, sur les mariages arabes et sur les cloches des environs de Fontainebleau ; — par M. Domet, sur les Capitaineries des Chasses ; — par M. Gaultron sur la gravure, au point de vue des œuvres de l'école dite de Fontainebleau.

M. Maxime Beauvilliers, outre une étude bibliographique sur la Bible de l'humanité, de Michelet, a fait un rapport détaillé sur la seconde excursion archéologique de la Société.

Enfin, M. Étienne David nous conduit en Amérique, et raconte, dans un style vif et imagé, un bel épisode de la vie du général Paëz.

Dans cette Section, comme à Melun, les séances sont mensuelles et elles se trouvent parfois remplies de communications orales qui provoquent, entre quelques membres, cet échange d'idées et de souvenirs, ces éclaircissements, si souvent utiles et profitables à l'instruction de tous.

Nous arrivons à la *Section de Meaux*, dont nous avons constaté déjà, il y a un an, la vie active et laborieuse.

M. A. Carro, président, a lu à la séance générale de Provins un charmant travail intitulé : La Ferté-Milon et Racine; tout récemment, il a communiqué dans sa Section un mémoire sur l'institution des Chevaliers de l'Arc; ces deux notices ont obtenu les honneurs de la Sorbonne, en 1865 et en 1866.

On doit encore à M. Carro, indépendamment d'une étude sur les Grottes dites des Fées à Crouy et à La Ferté-Gaucher, une notice sur quelques facéties artistiques du moyen-âge, le récit d'une visite aux ruines du château de Boissy et à l'église de Forfry et d'une autre excursion à Oissery, motivée par la découverte récente de sépultures du IIIe siècle au bord d'une ancienne voie romaine.

M. le docteur Le Roy a étudié avec beaucoup de soin des ossements fossiles trouvés dans une carrière de sable.

La Section a entendu un rapport de M. de Colombel sur le projet d'établissement d'un Musée à Meaux, et une monographie de la commune du Plessis-l'Evêque, pleine de recherches sérieuses, par M. l'abbé Bécheret.

M. le vicomte d'Amécourt a examiné, en numismate émérite, une médaille mérovingienne en or frappée à Lieusaint ; M. de Ginoux, une monnaie de Sedan trouvée à Meaux, et M. Lefebvre-Thiébault de nombreux et très-curieux spécimens numismatiques. M. Lefebvre a fait aussi d'intéressantes communications au sujet de deux sceaux de la famille Cosset, et sur un vase en faïence aux armes de la fille du Régent, abbesse de Chelles.

Une esquisse pittoresque de M. Léon Escudier, intitulée : de Paris à Fontainebleau à vol d'oiseau, a été applaudie à la séance générale de Fontainebleau.

Les sujets abordés par M. Torchet : l'histoire de la musique des Francs, la légende relative au goût de Charlemagne pour la musique, et la légende de Ste-Cécile, ont été traités avec un rare esprit d'investigation : vous entendrez tout à l'heure sa notice sur un concours musical au temps de Louis XIV et de Bossuet.

Le savant historiographe du diocèse, M. l'abbé Denis, s'est occupé des anciennes peintures murales qui décoraient la chapelle du Chevet dans la cathédrale de Meaux : vous allez entendre également la lecture de ce travail.

Enfin M. l'abbé Petithomme a bien voulu se charger de rendre compte de la brochure de M. Plessier sur la formation du plateau de la Brie.

De nombreuses communications d'objets de curiosité ou d'antiquité ont encore été faites à la Section de Meaux par MM. Lefebvre, Demarsy, de Blavette, le docteur Le Roy, Lespermont et Muret, sociétaires ; ainsi que par MM. Rondel, Carre, Desgeans, Plicque, Andrieux, Sterlin, Duvoir, André, Mavré, Moquet, Benoist, Houzelot et Haran, tous étrangers à la Société.

Les travaux de la *Section de Melun* n'ont pas été moins abondants.

M. Eugène Grésy qui alors, la présidait, a communiqué un mémoire sur le fief et hôtel Lecocq, à Melun, logis des ducs de Longueville, qu'il a lu aussi à la Sorbonne ; de savantes notices, accompagnées de dessins, sur les sculptures légendaires du portail

de St-Loup-de-Naud ; sur un rétable du XVIIe siècle, sculpté par Jacques Ségogne, de Recloses ; sur des méreaux de l'abbaye de St-Père de Melun et du chapître de Champeaux. On lui doit également un appendice à la biographie, déjà publiée dans les *Archives de l'Art Français*, par M. Taillandier, l'un de nos membres correspondants, de Daniel Gittard, célèbre architecte du siècle de Louis XIV, originaire de Blandy.

M. Louis Leguay a traité des monuments dits druidiques et des sépultures de Maintenon (Eure-et-Loir); il a lu à la séance publique de Provins ainsi qu'à la Sorbonne, une note sur une pierre à polir les silex, trouvée en septembre 1860 à la Varenne-St-Hilaire, près Paris.

M. Anatole Roujou a entretenu aussi la section de Melun, des silex taillés trouvés dans le diluvium des environs de la capitale.

Nous avons tous gardé bon souvenir de la lecture qu'à faite à Provins M. Bréan, membre correspondant, sur les Gaulois primitifs ; depuis, M. Bréan nous a gratifiés d'un remarquable rapport, accompagné de dessins, plans et photographies, offrant le résultat des fouilles archéologiques qu'il a opérées en 1865, aidé par le ministère de l'instruction publique, sur l'emplacement de Gien-le-Vieux (Loiret).

M. Paul Quesvers a recherché l'étymologie du nom de Montereau.

Des documents nouveaux ou peu connus ont permis à M. Lemaire de communiquer un ancien inventaire de la fabrique de Brie-Comte-Robert et de retracer la fondation des Célestins de Marcoussis. M. Lemaire a signalé la découverte, en novembre dernier, de deux cercueils de pierre, d'un anneau abbatial et de poteries du moyen-âge, à Melun, dans la cour d'honneur de la préfecture, ancien couvent de Bénédictins.

Un autographe de St-Vincent-de-Paul, conservé à Brie-Comte-Robert, a fourni à M. Camille Bernardin, l'occasion d'une étude sur la confrérie de charité qui a existé dans cette ville, de 1631 à la Révolution. M. Bernardin a donné aussi une notice sur les foires de Brie-Comte-Robert.

M. Sollier a communiqué deux mémoires, l'un sur une lettre autographe, écrite par Colbert à Mazarin dans des circonstances tout particulières ; l'autre à propos de l'ancien couvent de Moret et de la célèbre Mauresse de ce monastère, qui a toujours passé pour fille de Louis XIV ; ce dernier travail, plein de recherches et de détails curieux, a été lu récemment à la Sorbonne et a mérité à l'auteur les approbations les plus flatteuses.

M. G. Leroy, outre un excellent rapport sur les fouilles exécutées à Melun en 1865, s'est occupé des épidémies qui ont affligé cette localité à diverses époques ; il a restitué les détails d'une fête officielle sous Louis XV, les noms des potiers de Melodunum connus d'après les vases et les fragments de poteries recueillis tant au Musée départemental que par des amateurs ; il a esquissé une visite à Saint-Loup-de-Naud et retracé l'historique de la compagnie d'arquebusiers de Melun et le tableau de cette ville au temps d'Henri IV. Dans la séance générale de Fontainebleau, au mois d'octobre dernier, M. Leroy a fait une causerie biographique sur le littérateur Poinsinet, qui a été imprimée à part.

M. Labiche a donné lecture d'une fantaisie mythologique sur le culte traditionnel d'Isis à Melun, et d'un certain nombre de fables et de poésies inédites, empreintes de naturel et d'élégance.

Votre secrétaire général, Messieurs, a présenté à la Section de Melun, l'état du comté de Crécy-en-Brie au XVIIe siècle, mettant en regard des charges qui pesaient sur ce domaine royal engagé, les droits seigneuriaux, les prérogatives et les revenus qui en constituaient alors toute l'importance. Il a retracé l'érection de Fontainebleau en paroisse par Louis XIV, et essayé de raviver le souvenir d'une famille de peintres, valets de chambre du roi (Ambroise Dubois et ses fils). Une autre notice a été consacrée à la mémoire de l'abbé Seguy, académicien aujourd'hui peu connu, mort chanoine de Meaux en 1761, et qui laissa sa modeste succession à l'hôpital général de cette ville.

En rendant compte de diverses publications offertes à la Société, votre secrétaire a dû s'attacher surtout à faire ressortir ce qui présentait, pour notre pays, un intérêt particulier.

Enfin, diverses communications d'objets antiques ou intéressants, de médailles, de sceaux, de poteries romaines ou gauloises, ont été faites à la Section de Melun par MM. Courtois, les docteurs Gillet et Ballu, La Joye, Grésy, Latour, Lemaire, Sollier, Leroy, Gaucher et Laffiley.

C'est à *Provins* que la Société s'est assemblée en séance générale au mois de mai 1865. Nos confrères n'ont pas oublié le discours prononcé dans la circonstance par M. le comte d'Harcourt qui avait pris pour sujet Hégésippe Moreau, le poète de la Voulzie ; ni les lectures de M. Félix Bourquelot, sur le sentiment de la nature au moyen-âge, de M. l'abbé Puyo sur les pierres druidiques branlantes, de M. Jules Michelin sur la tour du bourreau

de Provins, excellentes études dans des genres bien différents.

Depuis, M. Félix Bourquelot a savamment traité des *livres provinoises* ou sous du sénat, qui eurent cours en Italie du XIIe au XVe siècle.

D'autres communications étaient soumises en même temps à cette Section par M. le marquis de Pontécoulant sur des recherches pratiquées sur une des buttes de Mirvault et dans les puits de Châteaubleau, par MM. Teyssier des Farges et Burin; entr'autres objets mis au jour par la dernière de ces fouilles, nous avons cité déjà de nombreux moules monétaires gallo-romains.

Grâce encore au concours éclairé et généreux de M. Teyssier des Farges, de belles tombes seront prochainement relevées dans l'église de Pecy et préservées ainsi de la destruction.

Enfin des monnaies, trouvées à Soignolles et à Vimpelles, ont été adressées à la Section de Provins par des personnes étrangères à la Société.

Ce n'est pas tout, Messieurs, que ce contingent de travaux des Sections; mais je ne vous redirai pas après M. G. Leroy, dont le rapport a été inséré au Bulletin, le résultat des fouilles archéologiques entreprises, l'été dernier, sur la place Notre-Dame de Melun, à l'aide des subventions de la Commission de topographie des Gaules, du Conseil municipal, de M. le préfet, de la Section de Melun et aussi de quelques souscriptions particulières. Je dois cependant mentionner avec quel soin, avez quel zèle, cette laborieuse exploration a été dirigée et suivie par une commission, dont M. Leroy, ses collègues lui rendent cette justice, était la cheville ouvrière : les fouilles ont coûté 800 fr., et elles ont été pendant deux mois un travail de tous les instants.

D'importants fragments antiques précieusement recueillis : autels, cippes, tombeaux, inscriptions, céramique, numismatique, enrichissent aujourd'hui le musée de Melun.

Dans le cours de l'été dernier aussi, une seconde excursion à laquelle 40 sociétaires ont pris part, a été organisée dans l'arrondissement de Meaux.

En deux jours on a visité, un peu trop rapidement peut-être, Ferrières et son château princier, Lagny, Meaux, Quincy, Couilly, Crécy, La Chapelle, Maisoncelles, Jouarre et sa crypte antique, puis Trilport.

Notre confrère, M. Maxime Beauvilliers, dans son rapport lu à

la section de Fontainebleau, s'est chargé de consigner tout l'intérêt de cette exploration artistique, de démontrer son utilité, ses résultats, et de dire avec quelle rare courtoisie la caravane a été accueillie sur son passage.

Le programme de la Société ne s'étend pas seulement aux excursions scientifiques, aux fouilles archéologiques et à la publication de son Bulletin : l'article 2 des statuts comprend encore l'ouverture de concours et la distribution de prix sur des sujets archéologiques ou historiques relatifs au pays que nous habitons.

Déjà des médailles d'honneur ont été décernées en 1865 aux lauréats des premiers prix d'histoire de France, dans la classe la plus élevée des trois colléges de Melun, Meaux et Provins.

Des récompenses seront également acquises aux personnes qui auront fourni les renseignements les plus utiles pour la rédaction d'un dictionnaire historique et archéologique de Seine-et-Marne.

Mais jusque-là le vœu de nos statuts, sur ce point, ne se trouvait pas complétement rempli. Aujourd'hui, grâce à la libéralité d'un de nos honorables confrères, de M. le baron de Beauverger, député, la Société est en mesure d'ouvrir un véritable concours.

L'auteur des meilleures « Recherches historiques sur l'agriculture et les conditions des populations rurales, dans les contrées correspondant au département de Seine-et-Marne, aux XVIIe et XVIIIe siècles, » recevra une médaille d'or de 200 fr. dans la séance publique qui nous réunira à Melun, au mois de mai 1867.

Enfin, Messieurs, puis-je passer sous silence les Conférences publiques du soir ?

Sans prendre dans les Sections le patronage direct de ces Conférences, dont les bienfaits tendent à se répandre de toutes parts, la Société d'Archéologie a eu l'avantage de voir son Président, récemment nommé officier d'Académie, entreprendre à la fois durant l'hiver dernier, et partout avec un égal succès, des causeries populaires sur l'Astronomie, dans les villes de Melun, de Meaux, de Fontainebleau et de Provins.

Plusieurs de nos Confrères, bien inspirés, ont suivi l'impulsion donnée par M. le marquis de Pontécoulant; nous citerons dans cette ville de Meaux, M. Carro; à Fontainebleau, M. le docteur Tabouret; à Provins, M. le comte d'Harcourt; à Donnemarie,

M. Delettre; à Saints, MM. Chemin et Lefèvre; à La Ferté-Gaucher, M. Plessier. Et partout, le choix des sujets, la manière dont ils ont été traités, ont justifié le succès des Conférences populaires, tout en faisant honneur aux personnes instruites qui y ont pris part.

S'il est permis, en terminant, de jeter un coup-d'œil sur notre lendemain :

Une troisième excursion archéologique se prépare dans l'arrondissement de Coulommiers;

Un troisième Bulletin est sous presse, et quelques-unes des lectures que vous allez entendre seront les prémisses d'un quatrième volume déjà riche de promesses.

La Société se propose aussi de participer à l'Exposition universelle de 1867 et d'y apporter sa pierre à ce superbe édifice de l'histoire du travail. Pour y parvenir, les mesures préalables ont été prises et une commission, constituée dans ce but, étudiera en même temps l'ensemble de l'exposition aux divers points de vue scientifique, archéologique et artistique.

Tel est, Messieurs, le résumé sommaire, incomplet malgré son étendue, de vos principaux travaux pendant une seule année.

Permettez-moi d'espérer que ce zèle, qui peut étonner, ne se démentira pas. Un petit nombre seulement d'entre nous ont pris jusqu'ici une part active aux travaux, aux lectures : chacun tiendra à honneur d'y concourir selon ses aptitudes.

La scène sans doute est étroite pour les esprits supérieurs, pour les hommes éminents qui nous honorent de leur confraternité ; mais, comme l'a dit M. le comte de Portalis dans une dissertation sur l'utilité des académies de province : « Tout ce qu'on fait pour la petite patrie, tourne au profit et à l'avantage de la grande. »

Enfin, Messieurs, s'il nous est indispensable pour continuer à progresser, de compter sur l'activité des sociétaires, nous n'avons pas moins besoin de la sympathie et du concours de tous nos concitoyens, des lumières de tous les hommes éclairés; leurs efforts en se joignant aux nôtres, augmenteront l'importance et l'intérêt des travaux des Sections.

C'est ainsi que la Société ne cessera de mériter les approbations flatteuses qu'elle a obtenues, et les encouragements que lui a donnés en particulier M. le ministre de l'instruction publique.

Déjà d'utiles communications ont été faites dans les Sections, par des personnes étrangères à nos rangs ; on a offert à la Société

des objets antiques qui, naguère, eussent été brisés ou perdus par une ignorante insouciance ; on a signalé avec empressement des découvertes de quelque valeur ; aujourd'hui encore, la présence dans cette enceinte d'un public nombreux et distingué, prouve qu'au dehors on n'est pas indifférent aux efforts de la Société Archéologique. Nous constatons avec bonheur ces témoignages d'intérêt qui méritent toute notre gratitude, parce que nous les considérons comme un véritable progrès accompli et qu'ils sont, — il faut le reconnaître, — autant de gages précieux pour l'avenir.

POÉSIES

PAR M. LABICHE,

Membre fondateur (**Vice-Président de la Section de Melun**).

LE MYOSOTIS

OU NE M'OUBLIEZ PAS.

POÉSIE LÉGÈRE.

Petite fleur, simple et modeste,
Sois heureuse de ton destin:
N'as-tu pas la couleur céleste
De l'air azuré du matin?
Quand d'un beau jour paraît l'aurore,
Ne reçois-tu pas ses doux pleurs?
Et le rayon, si frais encore,
Qui vient ranimer tes couleurs?

Quand le soleil, les vents, l'orage,
Froissent l'espoir des laboureurs,
Petite, tu braves l'outrage
Qui vient flétrir tes grandes sœurs.
Lorsque tout dort dans la nuit sombre
Et que rien n'en trouble le cours,
Si le ver-luisant chasse l'ombre,
C'est pour éclairer tes amours.

Près de toi, quand sur la verdure
Viennent soupirer deux amants,
Tu peux entendre le mumure
De leurs voix et de leurs serments:
Petite fleur, reste muette,
Si tu disais le nom si doux

Que redit ma bouche indiscrète,
Tu me ferais trop de jaloux.

L'oiseau frileux qui fuit la France,
Le guerrier par le fer atteint,
Les amants qu'afflige l'absence,
Et la vieillesse qui s'éteint,
Tout dit ton nom sur cette terre;
Nul ne s'en va, loin ou là-bas,
Sans soupirer avec mystère
Ces doux mots: ne m'oubliez pas.

LA ROSE ET LA JEUNE FILLE.

FABLE.

J'attendais le rayon qui devait m'entr'ouvrir,
Quand, ce matin, tombaient les larmes de l'aurore;
Il a brillé ce soleil qui dévore,
Et tu daignes, ce soir, à peine me cueillir!
Un seul jour a suffi pour faner ma corolle
Qui va se disperser par le souffle d'Éole.
Mais à toi, jeune fille, il faut bien moins encor
Pour flétrir tes beaux jours et désoler ta vie :
Un seul mot prononcé par la haine ou l'envie,
Fût-ce une calomnie,
Et te voilà perdue! et ni le rang, ni l'or
Ne peuvent t'abriter d'une pareille atteinte;
Il te faut, avec l'air, en respirer la crainte.
Contre la voix du mal Dieu même ne peut rien;
Elle est comme le flot qui monte et nous inonde.
Fuis donc, si tu le peux, et le bruit et le monde,
De la réserve en tout adopte le lien;
Sois comme la rosée une amante de l'ombre,
Si ta pudeur préfère au soleil un jour sombre,
Enfant, tu t'en trouveras bien;
Car, tu le vois, tiennent à peu de chose
Le renom d'une femme et l'éclat d'une rose.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

A Meaux, chez **LE BLONDEL**, libraire de la Société.

A Paris, chez Auguste AUBRY, 16, rue Dauphine.

A Melun, chez Mme Ve THUVIEN, libraire.
A Coulommiers, chez BRODARD, libraire.
A Fontainebleau, chez LACODRE, libraire.
A Provins, chez LE HÉRICHÉ, imprimeur-libraire.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Fondée à MELUN, le 16 mai 1864

QUATRIÈME ANNÉE

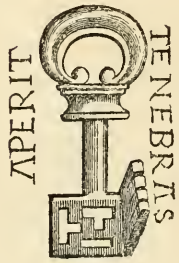

MEAUX

TYPOGRAPHIE DE J. CARRO

IMPRIMEUR DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

1867

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

TENUE A MEAUX LE 21 MAI 1866.

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne tient sa première réunion générale de l'année 1866 le vingt-un mai, dans la ville de Meaux.

Sont présents : MM. le marquis Ad. de Pontécoulant, président; Félix Bourquelot, vice-président sortant; A. Carro père, vice-président; Anatole Dauvergne, le vicomte de Ponton d'Amécourt, Félix Lajoye et le comte B. d'Harcourt, présidents de Sections; Th. Lhuillier, secrétaire-général; Courtois, trésorier; Lemaire, archiviste; Cauthion, vice-président de la Section de Fontainebleau; l'abbé Denis, vice-président de la Section de Meaux; le comte Eug. de Fontaine de Resbecq, membre de la Commission du bulletin; Eymard, membre de la Commission des finances; de Colombel, délégué de la Section de Meaux; Maxime Beauvilliers, de Fontainebleau; l'abbé Bécheret, curé de Monthyon; Jules Carro, de Meaux; Paul Cère, de Lagny; Amynthe Cinot, de Saint-Martin-lès-Voulangis; Cochet, de Meaux; Decœur, de

Lagny ; Charles Fichot, de Melun ; de Ginoux, de Meaux ; Eug. Godin, de Melun ; Laurent-Thomas, de Saint-Germain-lès-Couilly ; Latour, de Melun ; Le Blondel, de Meaux ; Louis Leguay, de Melun ; docteur Le Roy, de Meaux ; Léon Litzelmann, de Fontainebleau ; Morlot, de Meaux ; l'abbé Petithomme, curé de Villenoy ; Victor Plessier, de La Ferté-Gaucher ; l'abbé Torchet, de Chelles ; Torchet, de Meaux ; Troublé, de Meaux, et autres qui ont omis de signer la feuille de présence.

Ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance : LL. EE. MM. Duruy, ministre de l'instruction publique, et Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères ; M. le baron de Lassus Saint-Geniès, préfet de Seine-et-Marne ; MM. le baron de Beauverger et Josseau, députés ; Jules David, président de la Section de Fontainebleau, l'abbé Gillet, le comte Jules de Lasteyrie, Bourges, Bayard, G. Leroy, Sénèque et Sollier.

L'ordre du jour divise la Séance en deux parties : séance administrative et lectures publiques.

SÉANCE ADMINISTRATIVE :

A une heure, les Sociétaires sont réunis dans la principale salle de la bibliothèque publique, à l'Hôtel-de-Ville. Après diverses communications par le Président de la Société, le Secrétaire-général rend compte du résultat des élections qui ont eu lieu les 6 et 7 mai 1866, pour le renouvellement du Bureau central ; il donne lecture de la protestation d'un membre de la Section de Meaux, contre de prétendues irrégularités commises lors de ces élections, protestation à laquelle se sont associés plusieurs autres membres de la même Section. Il est également donné lecture de diverses pièces relatives à cet incident, notamment du procès-verbal des opérations qui ont eu lieu dans la Section de Meaux. A la suite de quelques explications, il est décidé, par acclamation, qu'aucun article du règlement n'ayant été violé, il n'y avait pas lieu à protestation, et il est passé à l'ordre du jour.

M. Courtois, trésorier, a la parole pour rendre compte de l'état financier de la Société au 1er janvier 1866. On entend avec intérêt la lecture du travail de M. Courtois (voir ci-après), qui est approuvé ; sur la proposition du Président, des remercîments sont unanimement votés au Trésorier, tant pour sa gestion intelligente que pour ses avances gratuites.

Le Président entretient la Société du rapport de la commission

nommée à la dernière séance du Comité central afin de déterminer les bases du concours ouvert pour 1867, grâce à la munificence de M. le baron de Beauverger, député, membre de la Section de Melun, sur cette question : *Recherches historiques sur l'agriculture et la condition des populations rurales dans les contrées correspondant au département de Seine-et-Marne, aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles. — Comparaison avec l'époque actuelle.*

Le programme de ce concours, dont les conditions générales sont d'ailleurs réglées par les statuts, est distribué aux membres présents.

En raison de l'heure fixée pour la séance publique, la séance administrative, suspendue à deux heures, est reprise à cinq heures du soir. On entend alors un rapport de M. Félix Bourquelot, au nom d'une commission chargée d'examiner la demande de modification de l'art. 80 du règlement de la Société. Après un débat, duquel il ressort qu'il convient, avant de rien modifier aux statuts en assemblée générale, de consulter préalablement chaque Section, les opinions sont divisées lorsqu'il s'agit de décider si l'on prendra pour base de la majorité le nombre des membres qui auront exprimé un avis, ou le nombre des Sections elles-mêmes ; l'assemblée décide le renvoi à la commission et la question est ajournée.

M. Félix Bourquelot qui, pour des raisons de santé, a décliné l'honneur de sa réélection aux fonctions de vice-président de la Société, est nommé, par acclamation, vice-président honoraire.

Le Président de la Société fait ensuite observer que quatre membres seulement ayant obtenu la majorité des suffrages dans les Sections, pour la composition de la Commission du bulletin, lors de la dernière élection, et les votes s'étant divisés pour un dernier membre à élire, il y a lieu de procéder en assemblée générale à la nomination de ce cinquième membre. M. le comte de Circourt, de Fontainebleau, qui avait réuni le plus grand nombre de suffrages au premier tour, est élu par acclamation. Le Président propose à l'assemblée de laisser à l'avenir à chaque Section la nomination d'un membre pour la Commission du bulletin. Cette proposition est adoptée.

Un amendement à l'art. 1er des statuts, proposé par plusieurs Sections, pour l'admission des dames s'occupant sérieusement des lettres, de sciences ou d'arts, et renvoyé par le Comité central à la décision de la Société, en assemblée générale, est mis en délibération. Après une discussion à laquelle prennent part MM. le docteur

Le Roy, Torchet, l'abbé Petithomme, Plessier, Courtois, le vicomte d'Amécourt et quelques autres membres, l'assemblée décide qu'il y a lieu, non de modifier à cet égard, l'art 1er des statuts, mais seulement d'interpréter l'expression *hommes d'études*. Par un vote au scrutin secret, la Société déclare que le sens le plus large doit être donné à ce mot, laissant, bien entendu, à chaque Section le soin de juger de l'opportunité d'admission et d'apprécier les titres des dames, lors de la présentation des candidatures.

A six heures et demie, la séance est levée.

SÉANCE PUBLIQUE :

A deux heures, le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, gracieusement mis, par l'autorité municipale, à la disposition de la Société, est rempli d'invités parmi lesquels les dames sont en grand nombre. Le Bureau et les membres de la Société prennent leurs places sur une estrade disposée à cet effet. A côté de M. le marquis de Pontécoulant, Président, se trouve M. de Marcilly, sous-préfet de l'arrondissement de Meaux.

La musique du régiment des Lanciers de la Garde, sous l'habile direction de M. Hippolyte Martin, annonce l'ouverture de la séance en exécutant un morceau d'Auber.

Les membres nouvellement élus pour former le Bureau central de la Société, du mois de mai 1866 au mois de mai 1867, sont installés dans l'ordre suivant :

Président : M. le marquis Ad. de Pontécoulant ;
Vice-président : M. A. Carro, père ;
Secrétaire-général : M. Th. Lhuillier ;
Trésorier : M. Courtois ;
Archiviste : M. Lemaire.

Membres de la Commission du Bulletin :

MM. Brunet de Presle, de l'Institut ;
Le comte F. de Champagny ;
Le comte Eug. de Fontaine de Resbecq ;
Le vicomte de Ponton d'Amécourt.

Membres de la Commission des Finances :

MM. Eymard,
Cauthion,
de Corny

M. Maxime Beauvilliers, l'un des Secrétaires de la Section de Fontainebleau, adresse au Président les paroles suivantes, au sujet de la médaille d'or qu'ont voulu lui offrir les auditeurs de ses conférences pendant l'hiver dernier, ainsi qu'un grand nombre de Sociétaires :

« Monsieur le Marquis,

» En m'accordant pour un moment la parole, permettez-moi, dès l'ouverture de cette séance, de vous féliciter de votre réélection.

» Par la confirmation de vos pouvoirs, cher Président et ami, la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, a voulu vous donner une preuve toute particulière de son dévouement et de son affection.

» Aujourd'hui, vous allez recevoir, en séance solennelle, la médaille qui vous est offerte à titre de reconnaissance, tant par divers membres de la Société que vous avez si puissamment contribué à fonder et à consolider, que par les auditeurs des conférences gratuites, faites et multipliées par vous aux diverses extrémités du département.

» Vous aviez cru devoir réserver à l'initiateur d'une souscription dont le succès a dépassé toutes ses espérances, la satisfaction de vous remettre lui-même cette médaille.

» Laissez-moi, Monsieur le Marquis, décliner cet honneur. Je ne suis que l'un des producteurs et l'un des travailleurs les plus zélés de notre Compagnie. Il me manque, sinon l'âge, du moins l'autorité nécessaire en pareille circonstance.

» Je prie donc, au nom de tous les souscripteurs, M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Meaux de vous faire la remise de cette médaille qui rappellera les incontestables services rendus par vous à la science archéologique et à l'œuvre des conférences publiques.

» Fidèle observateur des traditions de votre famille, vous aurez un souvenir de plus à inscrire dans les annales de votre vieille maison, qui a toujours tenu à honneur de se distinguer doublement par la plume et par l'épée. »

En recevant des mains de M. le Sous-préfet la médaille qui lui est offerte, M. le Marquis de Pontécoulant a remercié à peu près en ces termes :

« Les expressions me font défaut pour vous dire les senti-

ments de gratitude que j'éprouve au témoignage d'intérêt que vous me présentez au nom de mes confrères et de mes auditeurs et qui gagne encore à m'être transmis par M. le Sous-préfet.

» Mais je me demande ce que représente ce témoignage? Ce ne peut être un encouragement, à mon âge on n'en reçoit plus. Ce n'est pas non plus le prix de mon savoir, car je reconnais mon incapacité ; je ne puis donc voir, dans ce don, qu'une fleur que l'on veut bien placer par anticipation sur mon tombeau. Je vous avoue, Messieurs, que je suis fort heureux de ne pas laisser à mes héritiers, le soin de vous en remercier. »

Puis il a prononcé le discours suivant :

« Permettez-moi, Messieurs, en ouvrant cette séance, de vous exprimer combien je suis fier, combien je me sens touché de la marque d'estime que vous voulez bien me donner en m'appelant, pour la seconde fois, à l'honneur de présider la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.

» Je profite de cette occasion qui réunit des représentants de toutes les Sections, pour les prier d'offrir à mes confrères mes bien vifs remercîments. Le passé, Messieurs, répond de l'avenir : j'ai fait pour la Société et pour les Conférences tout ce que j'ai pu, et je n'ai qu'un regret, c'est celui de n'avoir pu faire davantage.

» J'aurais dû, peut-être, avoir conscience de ma faiblesse et décliner l'insigne honneur que vous me décernez aujourd'hui ; s'il n'en a pas été ainsi, c'est que, je vous l'avoue, Messieurs, votre choix a été pour moi si flatteur que j'ai cédé, malgré la profonde conviction de mon insuffisance, à l'orgueil de vous diriger encore et de vous maintenir dans la voie que vous avez déjà si dignement parcourue, espérant, en déployant le même zèle et le même dévouement que par le passé, me rendre digne de votre honorable confiance. Ce qui m'a encouragé dans cette détermination, c'est la pensée que vous aussi, Messieurs, quand vous avez daigné jeter, pour la seconde fois, les yeux sur moi et oublier en ma faveur le nom de tant d'hommes érudits qui brillent dans vos rangs, que vous aussi, dis-je, avez dû croire que l'amour de la science et qu'un dévouement sans borne à la prospérité de notre jeune association pouvaient tenir lieu de savoir. Telles sont, mes chers Confrères, les considérations qui m'ont encouragé à accepter l'honneur que vous voulez bien me faire; ce sont elles encore qui me soutiendront dans le

cours de mes fonctions et qui, en me rappelant les conditions de votre confiance, me retraceront sans cesse l'étendue de mes devoirs.

» Ces devoirs pourront parfois devenir difficiles, fatigants, pénibles même, mais veuillez en être persuadés, jamais votre Président ne faillira à leur exigence. Et d'ailleurs, pour m'aider à remplir les obligations qui me sont imposées, j'ai près de moi votre Comité central dont tous les membres sont connus de chacun de vous, par leur mérite éminent et par un zèle ardent et éprouvé.

» Comptant donc sur le concours de leurs lumières et m'appuyant sur leur expérience et leurs conseils, je me sentirai plus fort pour la tâche qui m'est confiée. Assuré d'avance de votre indulgence et de vos amitiés, j'espère pouvoir atteindre avec vous le but si noble, si élevé, que vous avez eu en vue en fondant, il y a deux ans, la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département.

» Puisque votre pensée, mes chers Confrères, se trouve reportée vers le principe et le but de notre association, permettez-moi de m'y arrêter un instant pour examiner et définir en quelques mots, en présence de ces honorables auditeurs qui ne les connaissent pas encore, la portée et l'utilité des travaux qui sont l'objet de vos études et de vos méditations.

» Je ne m'arrêterai pas ici, croyez-le bien, à vous signaler les avantages sans nombre qui s'attachent à l'existence des associations scientifiques ou littéraires, car ces avantages ne sont contestés que par quelques esprits chagrins, qui n'aperçoivent jamais, même dans les beaux ouvrages de l'homme ou de la nature, que les taches, que les erreurs ou les imperfections, comme si l'imperfection et l'erreur n'étaient pas inhérentes à tout ce qui est l'homme ou tient de l'homme. L'histoire des principaux corps savants et l'exposition des services qu'ils ont rendus, fourniraient une foule d'arguments à opposer à leurs détracteurs. Mais la meilleure réponse à faire à ceux qui nient le mouvement, c'est de marcher devant eux : c'est celle que, depuis des siècles, l'humanité fait à ceux qui contestent le progrès; c'est celle-là aussi, Messieurs, que vous préférez : c'est par vos travaux que vous répondez à ceux qui semblent douter de vos aptitudes.

» D'ailleurs, en dehors de tous les arguments tirés de l'histoire des sciences, il est un fait bien remarquable, fait qui caractérise spécialement notre époque et qui conclut d'une manière décisive en faveur de ces institutions; c'est cette tendance d'association qui

éclate aujourd'hui chez tous les peuples civilisés, et qui se manifeste aussi bien dans le domaine du travail matériel que dans celui du travail purement intellectuel. Partout, en effet, on voit s'élever de pareilles associations et leurs relations se multiplier en raison du progrès des sciences et des arts. Cette tendance ne serait-elle qu'une espèce de hasard, de caprice, un de ces phénomènes passagers qui ne tiennent à rien, ni dans le passé, ni dans l'avenir, que la mode a fait naître et qui disparaissent avec elle? Je ne saurais admettre cette idée, et je crois au contraire que ce fait constitue un des mouvements les plus rationels de l'activité humaine.

» A mesure qu'une science va s'étendant, se divisant et se subdivisant, il devient toujours plus difficile et bientôt même impossible pour l'individu d'embrasser, par sa seule intelligence, toutes ses ramifications. Alors, chacun de ses rameaux vigoureux devient l'objet de méditations particulières et d'études spéciales. Mais le besoin de réunion se fait sentir; le travail commun, le travail social devient une nécessité pour refaire, pour reconstruire, en quelque sorte, le grand corps de la science, décomposé par l'analyse individuelle. C'est ainsi, qu'il me soit permis de faire ici ce rapprochement, que dans l'ordre scientifique et littéraire comme dans l'ordre industriel, les progrès même de la civilisation, ramènent aujourd'hui l'humanité à cette loi conservatrice d'association, si puissante au moyen-âge et dont elle semblait s'être momentanément séparée.

» Vous n'avez donc fait, mes chers Confrères, qu'obéir à un grand besoin de notre époque, quand vous avez résolu de mettre en commun vos efforts et vos lumières, de rapprocher vos intelligences et vos cœurs pour l'étude de ces lettres que vous aimez tous avec ardeur; de ces arts que la plupart d'entre vous pratiquent avec succès; de l'archéologie, cette belle et vaste science que vous cultivez avec tant d'intérêt.

» Vous avez donc rendu, Messieurs, un service signalé au département, le jour où vous avez fait appel à tous ces hommes laborieux qui fouillent avec ardeur les décombres épars sur le sol, qui secouent la poussière des archives pour y rencontrer les traces du passé, pour en rechercher les débris et réédifier pour ainsi dire les monuments des temps qui ne sont plus, pour raviver de leur talent les souvenirs fastes ou néfastes des siècles qui nous ont précédés

» L'histoire, Messieurs, vous aura de grandes obligations, car

c'est surtout pour elle que vous travaillez, que vous recueillez, que vous préparez ces précieux matériaux qu'elle recevra de vos mains, contrôlés, éprouvés par une sage critique. Aussi, pour satisfaire à cette partie de votre mission, vous portez vos regards scrutateurs sur tout ce qui se rattache au passé si intéressant de notre département : *histoire*, *coutumes*, *légendes, proverbes, poésie*, *chants*, *tableaux*, *monuments, inscriptions*, *tombeaux*, etc. : tout est de votre domaine et subit vos investigations.

» Mais ce qui vous distingue surtout, Messieurs, des autres sociétés savantes et littéraires créées dans ce département, c'est votre ardeur à seconder, à encourager cette réaction moderne de respect et de vénération pour ce qui vient de nos ancêtres, réaction généreuse qui fait honneur à l'esprit réparateur de notre époque, mais qu'il ne faut pas laisser livrée à elle-même, car elle a besoin d'être sans cesse éclairée et dirigée.

» Ce respect des choses belles et saintes, que notre Société est appelée à inspirer, fera que l'on ne verra plus, comme nous en avons été souvent témoins, fouler aux pieds les restes d'un grand homme, ou briser, pour en faire des dalles, la pierre de son tombeau. Eclairée par vos travaux, par vos instructions, par vos conseils, la génération nouvelle, animée du véritable amour du progrès, jettera un regard en arrière. Elle comprendra que nos ancêtres ont fait de grandes et belles choses dont il importe de garder la mémoire. Elle comprendra également que tout ne doit pas tomber sous la pioche du démolisseur. Cette génération sentira qu'elle doit à un passé glorieux les mêmes respects qu'elle demandera un jour, du fond de son sépulcre, à ses arrière-neveux. Elle saura surtout que si c'est un devoir pour l'humanité d'élever de nouveaux temples, c'est un devoir également pour elle de soutenir ceux qui sont encore debout et d'en étayer les colonnes prêtes à s'écrouler.

» Par votre aide, enfin, mes chers Confrères, l'esprit de nos campagnes se formera, se développera, s'agrandira en raison de l'estime que le peuple saura accorder et conserver pour ce qu'il y a de beau dans le passé, pour tout ce qui a distingué les nations précédemment établies sur le sol natal.

» Vous aurez donc des droits à la reconnaissance du moraliste comme à celle du savant. Et cette étude si consciencieuse de nos vieux temples, à laquelle vous vous livrez avec tant d'ardeur, ne sera pas un moindre titre aux yeux du pays et surtout à ceux des amis des arts, car l'art, dans le département de Seine-

et-Marne, est essentiellement religieux; ses plus beaux monuments sont l'expression d'une pensée pieuse, la matérialisation imposante d'une aspiration de l'homme vers la divinité; et, vous le savez, par le style comme par la pensée, l'art religieux sera toujours le type le plus noble et le plus pur de la véritable grandeur.

» Ainsi donc : du point de vue artistique et monumental comme du point de vue historique, vos travaux sont avant tout la réalisation d'une pensée morale et généreuse; puissent-ils devenir un jour un monument dont aient à s'enorgueillir la science et le pays!

» Vous le voyez, chers Confrères, votre mission est grande et belle. En vous l'imposant, vous avez eu la conscience de vos forces et le sentiment du bien que vous êtes appelés à produire. De toutes parts ont éclaté les plus vives sympathies pour vos efforts. Vous voyez à chacune de nos réunions les hommes les plus éminents par leurs noms, par leur savoir, par leurs talents, par leur position, répondre avec empressement à votre appel et s'associer à vos travaux; qu'ils reçoivent les remercîments de la Société pour l'honneur qu'ils lui font de vouloir bien assister aujourd'hui à cette séance.

» Vous avez décidé, Messieurs, qu'un Répertoire historique et archéologique du département serait dressé et rédigé par les soins de la Société. Pour obtenir sur chaque commune le plus de renseignements possible, vous vous êtes adressés à différentes personnes et particulièrement à MM. les instituteurs, en leur faisant parvenir un questionnaire. Afin d'exciter leur zèle à y répondre, un membre de la Société a offert une médaille d'or et une de vermeil pour récompenser les auteurs des deux meilleurs travaux. Ces prix devaient être distribués dans cette séance, mais le petit nombre de questionnaires retournés jusqu'à présent force la Société à reculer d'une année le terme d'abord fixé. Voulant cependant reconnaître le zèle des premiers travailleurs, la Société, tout en réservant leurs droits au concours ouvert, croit devoir offrir une médaille d'encouragement à MM. le comte de Létourville, maire de Pontault; Giot, cultivateur à Chevry-Cossigny; Drouineau, de Lizy-sur-Ourcq; Radideau, instituteur à Saint-Martin-en-Bierre; Lhioreau, instituteur à Moisenay; Gouère, instituteur à Gretz; Sarazin, instituteur au Plessis-Placy; Dubois, instituteur à Coulommes; Leclère, instituteur à Augers; Boutillier, instituteur à Guérard; Flon, instituteur aux Chapelles-Bourbon, et Baussant, instituteur à La Chapelle-Iger.

» Au dehors, Messieurs, votre voix a été entendue, vos travaux, vos recherches ont eu du retentissement; déjà on vient de différents côtés vous signaler des épaves ignorées ou retrouvées. Ces témoignages d'intérêt, ce recours à votre savoir sont la meilleure preuve que vous avez été compris et que l'on a confiance en vos lumières. La Société doit et adresse des remercîments à toutes les personnes qui lui ont donné preuve de bon vouloir par leurs intéressantes communications; la liste, en tête de laquelle figure M. le baron de Lassus St-Geniès, qui porte à la Société un vif intérêt, serait trop longue à citer (1).

» Votre début, Messieurs, est trop heureux, la route à parcourir est trop belle et votre dévouement trop réel, trop sincère, pour n'être pas certain des brillantes destinées que l'avenir réserve à notre jeune association. Mais n'oublions pas qu'en toute chose, ici-bas, le travail est la première, la plus rigoureuse condition de l'existence et du succès. Travaillons donc, et surtout ne remettons que le plus rarement possible au lendemain ce que nous voudrions faire aujourd'hui; songeons sans cesse que le temps et la mort nous talonnent.

» Je suis fâché, Messieurs, de vous rappeler dans ce jour mémorable pour vous, des idées tristes, et de remplir ici l'emploi de cet esclave romain qui, accompagnant le char du triomphateur, lui criait de temps à autre : *Souviens-toi que tu es homme!* Mais c'est un devoir pour moi de vous signaler les pertes éprouvées par la Société.

» La section de Coulommiers a fait une perte regrettable dans la personne de M. Montagne, membre de l'Institut, et dans celle de M. Mauger, juge de paix.

» La mort est venue frapper à Fontainebleau, M. Colbrandt.

» Meaux et Melun n'ont heureusement aucun membre à regretter.

» Mais de toutes nos sections la plus éprouvée est celle de Provins, qui a perdu cinq de ses membres dans l'espace de six mois : M. Meunier, maire de Provins; M. Marin, architecte de la même ville; M. le comte de Saint-Chamans, M. Muret et M. V. Juin.

» Je viens de vous rappeler les personnes qui ne sont plus, donnons-leur un souvenir et un regret, car elles furent des premières à venir prendre place dans nos rangs. Plusieurs d'entre elles avaient promis, avaient annoncé des travaux à leurs Sections, et

(1) Voir le compte-rendu des travaux, lu par le Secrétaire-général à la séance publique de Meaux, et inséré ci-après.

leurs papiers prouvent que leurs promesses n'étaient pas vaines ; elles avaient déjà ensemencé le champ, elles se préparaient à en réunir les fruits quand la mort, cette moissonneuse aveugle, impitoyable, est venue enlever à la fois le laboureur et sa récolte.

» Un de nos éminents confrères manque aujourd'hui au rendez-vous, c'est la première fois que nous nous trouvons privés de sa présence. Il avait trouvé, vous le savez, dans ses travaux scientifiques leurs récompenses naturelles : au dedans la paix de l'âme, au dehors la considération jointe à la renommée. Mais Dieu lui avait réservé une bien douloureuse épreuve, la mort d'un fils à peine âgé de dix-neuf ans, qui, pour la bonté, la modestie et le savoir, marchait à grands pas sur les traces de son père. Je crois devoir témoigner publiquement, au nom de la Société, à Monsieur Brunet de Presle, notre estimé confrère, la part que nous prenons tous à la perte qu'il vient d'éprouver, ainsi que nos vifs regrets au souvenir de cette jeune vie qui vient de s'éteindre tout à coup au milieu des plus belles espérances, sans avoir encore engagé le combat ni subi aucun mécompte.

» Vous avez été étonnés sans doute, mes chers Confrères, de voir la seconde place du Bureau de la Société occupée aujourd'hui par une autre personne que celle que vous étiez habitués à y apercevoir depuis sa création. Notre honorable confrère M. Félix Bourquelot, par des raisons de santé seulement, a refusé toute espèce de candidature. S'il abandonne les fonctions de la vice-présidence, M. Félix Bourquelot nous a promis du moins de nous continuer ses bienveillants conseils et de nous faire participer à ses précieux travaux. Nous avons respecté les désirs de notre confrère ; nous n'avons pas voulu que la santé de M. Bourquelot eût à souffrir des exigences de notre Société, car c'eût été faire un vol à la science qu'il sait enrichir chaque jour. Nous devons des remercîments à notre honorable Confrère pour les soins et tout le temps qu'il a consacrés à l'organisation de la Société dont il a été un des douze premiers créateurs, et pour tous les conseils dont il a constamment entouré votre Président. C'est une dette, Messieurs, que nous avons contractée envers M. Bourquelot, et comme les dettes de reconnaissance sont les plus sacrées, je demande que pour y satisfaire nous proclamions, séance tenante, M. Félix Bourquelot vice-président honoraire de la Société (1).

(1) Cette nomination a été ratifiée par l'acclamation unanime de tous les membres présents, à la séance administrative.

» Nos dettes et de reconnaissance et de souvenirs acquittées, je termine en vous disant : je compte sur vous, mes chers Confrères, et veuillez compter sur moi. Je suis trop fier de vos suffrages pour ne pas consacrer avec zèle et avec bonheur tout ce qu'il peut y avoir en moi de force et de dévouement, à la réalisation de nos communes espérances. Ma récompense sera bien douce si je puis dire en me joignant à vous, mes chers Confrères : Nous aussi, nous avons coopéré aux progrès des sciences, aux progrès des lettres et des arts; nous aussi avons été utiles à nos concitoyens, et nous aussi, nous avons contribué à la gloire du département. »

Après ce discours couvert d'applaudissements, le Secrétaire-général rend compte des travaux de la Société pendant l'année 1865-1866; en résumant l'œuvre commune, il démontre l'activité des Sections, activité féconde qui peut étonner chez quelques-unes, et qui pourtant, il faut l'espérer, ne se démentira pas dans l'avenir.

M. Lhuillier proclame aussi les noms des douze personnes étrangères à la Société, qui ont fourni jusqu'à présent les renseignements écrits les plus utiles sur diverses communes, en réponse au questionnaire répandu pour parvenir à la rédaction d'un Répertoire historique et archéologique de Seine-et-Marne. Un Sociétaire ayant voulu, pour encourager ces communications, en dehors du concours ouvert pour le même objet jusqu'au mois de mai 1867, que des médailles de remercîment fussent décernées dès à présent aux douze auteurs de ces premiers renseignements, elles sont acquises à MM. le comte de Létourville, maire de Pontault ; Drouineau, propriétaire à Lizy; Giot, cultivateur à Chevry-Cossigny; Gouère, instituteur à Gretz; Lhioreau, instituteur à Moisenay; Radideau, instituteur à Saint-Martin-en-Bierre; Flon, instituteur aux Chapelles-Bourbon ; Boutillier, instituteur à Guérard; Baussant, instituteur à La Chapelle-Iger; Leclère, instituteur à Augers; Sarazin, instituteur au Plessis-Placy, et Dubois, instituteur à Coulommes.

Plusieurs médailles sont décernées immédiatement à celles de ces personnes qui assistent à la séance; les autres seront remises par les soins des Présidents de Sections.

M. Carro, vice-président de la Société, prononce quelques paroles pour encourager les communications archéologiques et pour démontrer tout l'intérêt que peuvent offrir parfois les plus modestes renseignements. Il cite, à ce propos, le précieux collier

antique, signalé par M. Plicque, maire de Vignely, et qui, formé de simples fragments de coquillages, n'en excite pas moins en ce moment l'intérêt des plus savants archéologues.

La parole est accordée ensuite à M. Max. Beauvilliers (de la Section de Fontainebleau), qui lit une notice sur des autographes de Henri IV et de Louis XIV, conservés aux archives de l'hôpital du Mont-Perreux à Fontainebleau ; il expose la cause première de la faveur dont jouît autrefois la famille de Béringhein, et relève, d'après l'un de ces autographes, une erreur reproduite dans diverses monographies, au sujet du fondateur de l'hôpital du Mont-Perreux.

M. Carro, — au nom de M. Domet, membre de la Section de Fontainebleau, qui n'a pu se rendre à la réunion, — donne lecture d'un mémoire historique sur les Capitaineries des chasses.

Dans une notice sur un Concours musical au XVIIe siècle, M. Torchet, de Meaux, présente le résultat de curieuses recherches au sujet de deux maîtres de chapelle de cette ville, contemporains de Louis XIV et de Bossuet.

M. Victor Plessier (de la Section de Coulommiers), dans une étude archéologique, a fait connaître, avec les légendes qui s'y rattachent, une pierre celtique située près de Beautheil, et connue dans le pays sous le nom de Pignon de Sainte-Aubierge.

Enfin, M. l'abbé Denis (de la Section de Meaux) rappelle d'intéressantes peintures décoratives, qui ornaient l'ancienne chapelle Notre-Dame-du-Chevet, dans la Cathédrale de Meaux, aujourd'hui reconstruite.

Avec ces lectures, vivement applaudies, a alterné l'excellente exécution de morceaux de musique qui n'ont pas peu contribué au charme de la séance. Un air varié de Bériot et un *Concerto* de Vieutemps ont été rendus avec un talent remarquable, sur le violon, par M. Lamoury. M. Perrier, ténor-solo de l'église Saint-Eustache de Paris, a délicieusement interprété deux mélodies de Quidant et de Gounod (*Ma barque* et *le Vallon*). Des artistes et amateurs émérites ont accompagné la 1re partie du *Concerto en la mineur*, de Hummel, pour piano, qui a été parfaitement exécutée par Mme Jules Carro. Enfin, un air varié, par un habile clarinettiste des Lanciers de la Garde, M. Gibert, a fort agréablement terminé la série des lectures et des morceaux de musique.

M. le président ayant exprimé les remercîments de la Société aux artistes et aux auditeurs, la Séance est levée à cinq heures.

—

COMITÉ CENTRAL.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 1866.

Présidence de M. BOURQUELOT, vice-président.

La Commission nommée par le Comité central, pour étudier le meilleur mode à suivre dans la distribution des médailles d'encouragement à l'étude de l'Histoire nationale, s'est réunie, à une heure après midi, sous la présidence de M. Bourquelot.

Étaient présents :

MM. Bayard, Fournials, Hautôme, vicomte de Ponton d'Amécourt, Thibault; M. Brunet de Presle s'est excusé par une lettre de ne pouvoir pas assister à la séance. M. Lhuillier s'est également excusé.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fournials, principal du collége de Melun, dans laquelle il demande que la médaille attribuée à chaque collége par la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, ne soit pas réservée pour le cours d'histoire de la classe la plus avancée, mais qu'elle soit accordée au cours dans lequel les élèves se seront le plus distingués par leur zèle et leurs progrès.

Après délibération, et considérant surtout qu'il serait assez difficile de comparer d'une manière exacte les résultats de cours dont les programmes ne sont pas les mêmes, et qui sont faits souvent par divers professeurs, la Commission est d'avis que la médaille, comme l'année dernière, soit décernée à l'élève qui aura obtenu le prix d'histoire dans la classe la plus avancée.

M. le Président de la Société d'Archéologie ayant fait pressentir que les ressources pourraient ne pas permettre de continuer d'accorder tous les ans une médaille à chaque collége, exprime l'avis que la Société pourrait se borner à une seule médaille, donnée successivement à chacun d'eux; la Commission est unanime pour prier M. le Président de prendre des mesures afin de continuer le don annuel d'une médaille par collége, dût-on, par économie, substituer le bronze à l'argent.

—

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS.

SECTION DE COULOMMIERS.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1866.

Présidence de M. Anatole DAUVERGNE.

L'an 1866, le dimanche 25 février, à deux heures et demie, la Section de Coulommiers de la Société archéogique de Seine-et-Marne, se réunit dans une des salles de l'Hôtel-de-ville, en conformité de l'article 4 de son règlement, sous la présidence de M. Anatole Dauvergne. Sont présents : MM. Josseau, député; Despommiers, membre du conseil général; Ludovic de Maussion, maire de Coulommiers; Ad. Bayard, maire de Maisoncelles; Chemin, maire de Saints; le marquis de Varennes; Edmond Marc; Liénard, de Mortcerf; V. Plessier, de La Ferté-Gaucher; Flamand, de Rebais; P. Lefèvre, des Aulnois; Fernand Ogier de Baulny, vice-secrétaire, qui tient la plume en l'absence de M. Adam, empêché pour cause de maladie.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le président donne lecture de la correspondance. Deux membres de la Section donnent leur démission : M. Mauger, juge de paix du canton de Coulommiers, se regardant comme un membre inutile; M. Mie, purement et simplement, sans indiquer la cause de sa démission. Ces deux démissions sont acceptées. — M. Leloup, de La Houssaye, adresse au président et aux membres de la Section une longue lettre pour réclamer contre un article des statuts que la Section n'a pas mission de modifier.

M. le comte de Courcy, président de la Société d'agriculture et membre de la Section, en adressant ses excuses de ne pouvoir assister à la séance, a bien voulu joindre à sa lettre plusieurs médailles et monnaies qui seront déposées au musée de l'arrondissement : 1° Un écu d'or de François Ier, à la Salamandre; 2° un franc

d'argent de Henri III; 3° un gros sol parisis; 4° un denier d'Édouard d'Angleterre, Civitas London; 5° un Gordien III en argent; 6° un beau bronze de Domitien; — ces deux dernières trouvées à Ostie, près de Rome. Les autres ont été rencontrées dans des démolitions à Nesles-la-Gilberde, près de Rozoy. M. le Président est invité à adresser à M. de Courcy l'expression de la gratitude de la Section, à l'occasion de cet envoi intéressant.

M. V. Plessier dépose sur le bureau pour le musée de Coulommiers : 1° un fragment de flèche ou de couteau celtique en silex; 2° une monnaie d'argent de Gordien III et deux moules en terre de pièces romaines, provenant des fouilles faites dans plusieurs puits de Châteaubleau, sous la direction de M. Burin, instituteur à Saint-Just, et aux frais de M. Teyssier des Farges, membre de la Société d'archéologie (section de Provins). Ces objets précieux intéressent vivement la Section, qui félicite M. V. Plessier d'avoir bien voulu les lui faire connaître.

M. le Président annonce que M. Teyssier des Farges est dans l'intention d'offrir à chaque Section de la Société d'archéologie un certain nombre de ces moules. Au mois de septembre 1866 de nouvelles fouilles doivent etre entreprises dans les puits de Châteaubleau en présence de plusieurs membres de la Société d'archéologie, et il est permis d'espérer de nouvelles découvertes sur ce territoire déjà si fécond.

M. Flamand, de Rebais, communique un manuscrit en parchemin découvert dans la commune de Saint-Barthélemy-en Beaulieu. C'est un obituaire ou nécrologe datant de la fin du XVIe siècle. Ce registre sera examiné par M. Anatole Dauvergne.

Il est procédé à l'élection de deux membres présentés par MM. Despommiers, le marquis de Varennes et Anatole Dauvergne : MM. Eugène Liénard, percepteur des contributions directes à Saint-Ouen, canton de Rebais, et Eugène Liébert, archiviste au château de La Grange-Bléneau, canton de Rozoy. Leur admission est prononcée à l'unanimité des membres présents, moins une voix.

M. Brayer, instituteur communal à Boissy-le-Châtel, envoie à la Section pour la collection d'autographes de la Bibliothèque publique de Coulommiers, un brevet sur parchemin donné à *un taille-basse* de sa musique par Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Ce document est curieux à plus d'un titre. Des remercîments seront adressés à M. Brayer, qui se montre l'un de nos plus zélés correspondants.

Dans l'une de ses dernières séances, plusieurs membres de la Section de Melun ont présenté, pour faire partie de la Société d'archéologie, des dames ayant acquis une certaine notoriété dans les sciences ou dans les arts. Après discussion, la proposition a été renvoyée au Comité central pour l'interprétation de l'article 1er des statuts généraux, mais le Comité central n'avait pas cette compétence : la Section de Coulommiers consultée, repousse à l'unanimité des membres présents la proposition qui lui est soumise.

M. Victor Plessier lit une note intitulée : *Bossuet parrain à Bannost.* Ce travail est renvoyé à la Commission du bulletin.

Il est ensuite donné lecture de trois notices, ou plutôt de réponses au questionnaire adressé à tous les instituteurs du département, sur l'histoire des communes auxquelles ils sont attachés. MM. Boutillier, de Guérard ; Flon, des Chapelles-Bourbon, et Beaussant, de La Chapelle-Iger, ont produit des renseignements intéresssants qui apporteront un secours des plus utiles à la composition du *Dictionnaire historique et archéologique* de notre département. La Section n'ayant, pour le présent, aucun moyen de récompenser le zèle de ces honorables correspondants, prie M. le Président de leur adresser des félicitations, avec mention spéciale du procès-verbal de la séance.

M. le marquis de Varennes propose l'acquisition par la Section d'une carte de l'arrondissement de Coulommmiers (celle dite du dépôt de la Guerre), destinée à noter les objets d'art ou d'antiquité découverts sur le territoire. En fixant ainsi et de la manière la plus certaine les lieux, les circonstances particulières à chaque trouvaille, on éviterait bien des erreurs aux archéologues futurs, et l'on rendrait plus faciles les recherches de monuments appartenant à une même région. Une entière adhésion est donnée à cette proposition qui sera communiquée aux autres Sections de la Société d'archéologie.

M. le Président fait remarquer qu'il n'a reçu aucun renseignement à propos de la conservation d'une dalle tumulaire existant dans l'ancienne commanderie de Chevru. Il déplore la destruction des ruines de La Celle (Église du Prieuré) aujourd'hui définitive. On ne verra plus désormais qu'un monceau de décombres qui disparaîtra à son tour. Du fragment de tombe que plusieurs membres de la Section espéraient conserver, on a réclamé 500 francs. La valeur vénale de cette pierre était de 15 francs tout au plus ; il n'y avait point à insister. Néanmoins, ce souvenir ne sera pas tout à fait perdu ; un estampage complet est déposé

au musée de Coulommiers, et il suffit à l'étude de ce qui reste de l'inscription.

En revanche, M. le Président se complaît à signaler à la Section un acte gracieux d'un membre de la section de Meaux, M. Cinot, propriétaire à Crécy. M. Cinot, voulant être agréable à la ville de Coulommiers, a adressé à M. Anatole Dauvergne une dalle de marbre noir et de provenance inconnue, trouvée à Crécy, et sur laquelle on avait lu le nom de Longueville. Un estampage de l'inscription a démontré l'inexactitude de cette lecture. Il s'agit d'un chevalier de Longvillies de Poincy, dont la famille, originaire du Ponthieu, posséda la terre de Poincy, aux environs de Meaux. D'après les renseignements fournis à M. Anatole Dauvergne par le savant historiographe du diocèse de Meaux, M. l'abbé Denis, plusieurs personnages du nom de Poincy ont figuré, au siècle dernier, parmi les chevaliers de Malte et les gouverneurs des possessions françaises aux Antilles et en Amérique; l'une des femmes aurait donné naissance à l'impératrice Marie-Françoise-Joséphine Tascher de la Pagerie, première femme de Napoléon Ier. Le fait mérite d'être étudié. Ce marbre sera offert pour la collection de l'hôtel de Cluny; un estampage en restera déposé aux archives de la Section de Coulommiers.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU LUNDI 7 MAI 1866.

Présidence de M. Anatole DAUVERGNE.

L'an 1866, le lundi 7 mai, à deux heures et demie, la Section de Coulommiers de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne s'est réunie en l'une des salles de l'hôtel-de-ville, en conformité de l'article 4 du règlement de cette Section, sous la présidence de M. Anatole Dauvergne. Étaient présents : MM. Chemin, maire de Saints; Edmond Marc, de Coulommiers; V. Plessier, de La Ferté-Gaucher; Maricot, notaire à Rozoy, le docteur Ernest Delbet, de La Ferté-Gaucher; Fernand Ogier de Baulny, secrétaire-adjoint. S'étaient fait excuser : MM. Ludovic de Maussion, le comte Jules de Lasteyrie et Eugène Liébert.

Le secrétaire-adjoint donne lecture à la Section, du procès-

verbal de la dernière séance, qui est adopté sans discussion, et de plusieurs lettres adressées à M. le Président :

1° Par M. l'abbé Huguenot, curé de Voinsles, demandant que, lors de l'excursion prochaine de la Société, une visite soit faite aux églises de Rozoy, Voinsles, Nesles et Bernay. Renvoi de cette demande à la Commission spéciale chargée d'organiser cette promenade archéologique ;

2° Par M. le comte Jules de Lasteyrie, insistant dans les termes les plus gracieux pour la Société, afin d'offrir la visite au château de la Grange et le déjeûner, demandant la permission, dans le cas où les membres de la Société ne déjeûneraient pas à la Grange, de les suivre où ils iraient pour passer quelque temps avec eux. Renvoi à la Commission de l'excursion, et vifs remercîments à M. de Lasteyrie;

3° Par M. Adam, secrétaire-trésorier de la Section, annonçant que son état de maladie ne lui permet pas de continuer ses fonctions, avec prière de pourvoir à son remplacement. La Section demande à M. le Président de transmettre à M. Adam, dont le dévouement est bien connu, l'expression de ses regrets et de ses sympathies.

M. Plessier lit une note intitulée : *Bossuet parrain de la grosse cloche de Saint-Martin-des-Champs et de celle de La Ferté-Gaucher* (fragment de Souvenirs inédits de Bossuet dans les paroisses de la conférence de La Ferté-Gaucher). Ce travail consciencieux, que la Commission du bulletin devra apprécier, constate principalement les relations qui ont existé entre l'évêque de Meaux et la famille du chancelier Michel Letellier. M. Plessier termine ainsi sa notice :

« En présentant dans leur ordre chronologique les faits connus » de la liaison qui a existé entre les Letellier et Bossuet, notre » but a été d'abord de faire ressortir les changements survenus » dans leurs relations. Ensuite, nous avons espéré attacher à des » événements de localité l'importance qui leur appartient réelle- » ment, lorsqu'ils jettent quelque lumière sur une vie qui est du » domaine de l'histoire.

» Les deux cloches n'existent plus : celle de La Ferté-Gaucher » a péri en 1734, d'un coup de foudre qui renversa le clocher ; on » ignore quel a été le sort de celle de Saint-Martin. »

M. Chemin lit ensuite une note sur les sépultures trouvées près du hameau d'Épieds, commune de Saints. Six squelettes ont été rencontrés dans la tranchée faite pour rétablir le chemin vicinal

qui conduit d'Épieds au hameau des Courrois. Tous étaient placés dans une même direction, la tête regardant le levant, vers lequel sont tournés les pieds. L'état fruste des ossements, complétement desséchés, ne permet pas de croire à un cimetière improvisé, soit lors de l'invasion de 1814, soit pendant les guerres du XIVe et du XVe siècles, dites des *Lorrains*. Mais aucun objet trouvé dans le sol n'autorisait à déterminer l'âge de ces sépultures. En fouillant, le 28 avril 1866, de concert avec M. Anatole Dauvergne, quelques parties inexplorées de la berge d'un champ de luzerne, M. Chemin a rencontré de nombreux fragments de tuiles plates et à rebords, de fabrication ancienne. Plus de doute, ces sépultures sont antiques. Le champ est situé sur le sommet du plateau, à trois cents mètres environ du chemin paré qui va de Chailly à Pommeuse. Mais quel était l'établissement, villa ou poste militaire, qui longeait presque la voie ancienne? C'est ce qu'il sera peut-être permis de connaître quand, à l'automne prochain, on pourra entreprendre des fouilles régulières. La Section félicite M. Chemin et demande le dépôt de sa note aux archives, en attendant qu'il puisse la compléter par de nouveaux renseignements.

M. le Président fait un rapport verbal sur le Martyrologe ou Obituaire de la paroisse de Saint-Barthélemy-en-Beaulieu, présenté à la Section par M. Flamand, de Rebais.

C'est un manuscrit, sur parchemin in-8°, contenant 90 feuillets, qui ne mentionne aucun acte antérieur à 1595 et s'arrête au commencement du XVIIIe siècle. Ce nécrologe, toujours intéressant pour l'histoire des communes, présente à la marge gauche, à côté des chiffres, tracés en vermillon de mauvaise qualité, des lettres majuscules ornées, dessinées à l'encre, qui semblent appartenir à une époque antérieure. Ces lettres, barbares comme celles des manuscrits des IXe et Xe siècles, sont remplies de figures grotesques, plus ou moins coiffées, la bouche ouverte, montrant les dents et tirant la langue. Il est probable que le calligraphe-dessinateur s'est inspiré de modèles plus anciens, qu'il a interprétés avec un sentiment personnel.

MM. Ernest Delbet et Victor Plessier font remarquer que les Obituaires manuscrits peuvent provenir d'une fabrication spéciale, d'une industrie organisée pour fournir ces registres, en quelque sorte obligatoires. Leur similitude, malgré quelques variantes, autorise cette supposition; il est peu probable que chaque église ait possédé un calligraphe ecclésiastique ou laïque

capable d'exécuter ce travail, qui n'est point dépourvu d'art.

Cette hypothèse est confirmée par l'examen d'un registre de même nature, adressé par M. Carbonnier, ancien maire d'Aulnoy et membre de la Section, qui présente des chiffres semblables à ceux de l'Obituaire de Saint-Barthélemy. Les lettres majuscules sont plus simples dans le *Martirologe de l'église parrochialle de Nostre-Dame d'Aulnoy, au diocèse de Meaux*. Également en parchemin, il contient 44 feuillets de 0m 35 de hauteur, et de 0m 25 en largeur. La plus ancienne mention porte la date de 1446; toutes celles qui y ont été inscrites au XVIe siècle sont de la même main, et le formulaire ne varie pas :

« Nous ferons le service de feu Jehan ..... qui a laissé à la » fabrique et marguilerie de céant ..... solz de rente à prendre etc. » à la charge que les marguiliers feront faire, dire et célébrer, cha- » cun an, en ladicte église une messe (basse ou haulte), et pour » offrir pain, vin, chandelle, pour le salut et remède de l'âme » dudict deffunct, etc. »

Parmi les donateurs, on trouve : *Bernard Bernier*, tabellion à Coulommiers, en 1447 ; *Jehan Chabert*, en 1519; *Jean Bobé*, marchand à Coulommiers, en 1553.

Le résumé des revenus de l'église d'Aulnoy constate qu'elle possédait au milieu du siècle dernier : 1° 22 arpents 20 perches de terres labourables; 2° 6 arpents 2 perches de pré; 3° une masure, un jardin et une partie de pré ; 4° un muid plus un septier de froment ; et 5° 56 livres 18 sols de rente.

M. Anatole Dauvergne présente à la Section : 1° trois monnaies romaines en potin offertes au musée de Coulommiers, par M. Frénoy, instituteur communal à Neufmoutier ; 2° une carte de l'élection de Coulommiers au XVIIIe siècle, donnée par M. Achille Viré, clerc d'avoué à Coulommiers. Un gisement considérable de médailles, qu'on évalue à plus de quinze cents pièces, a été rencontré sur le territoire de la commune de Neufmoutier. Remercîments à M. Frénoy qui promet un envoi plus considérable de ces monnaies ;

M. Dauvergne communique les plans, coupes et élévation de l'ancienne église priorale des Bénédictins de La Celle, exécutés par M. Achille Viré avec un dévouement des plus louables. Ce travail, composé de douze feuilles, devient précieux pour l'histoire du monument, totalement détruit aujourd'hui. La Section prie M. le Président de féliciter vivement M. Viré pour cette très-intéressante communication.

Une commission chargée d'étudier le programme de l'excursion archéologique proposée pour le mois de juin prochain est nommée; elle se compose de MM. Victor Plessier, président, et le docteur Ernest Delbet, pour le canton de La Ferté-Gaucher; Flamand pour celui de Rebais; Maricot et Liébert pour celui de Rozoy, et pour la ville de Coulommiers, de MM. Anatole Dauvergne et Fernand Ogier de Baulny.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau central de la Société d'archéologie, ainsi qu'à l'élection des membres du bureau de la Section de Coulommiers, dont les résultats seront proclamés à la réunion générale qui se tiendra à Meaux, le 21 mai 1866.

La séance est levée à cinq heures un quart.

SECTION DE FONTAINEBLEAU.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1866.

Présidence de M. Jules DAVID.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents :

MM. David, Multigné, Gillet, Beauvilliers, le comte d'Erceville, Marin-Darbel, Tabouret, Bourges et Ronsin.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. le Président fait à l'assemblée plusieurs communications :

Il rappelle que dans la séance du 10 juin 1865, la Section de Fontainebleau, comme toutes les autres Sections, avait décidé qu'on ferait parvenir à MM. les curés et les instituteurs de l'arrondissement, un questionnaire archéologique pouvant les mettre à même de fournir des renseignements sur les richesses archéologiques que leur offriraient les différentes localités qu'ils habitent.

Jusqu'ici aucune réponse n'est parvenue au bureau de la Section qui a lieu de s'en étonner; après examen, il est reconnu que le Comité central ne s'étant point expliqué sur les moyens d'exécution, et n'ayant pas dit à quelle source financière devaient incom-

ber les frais d'impression de ce questionnaire archéologique, qu'il était nécessaire d'adresser à toutes nos communes, il en est résulté que l'invitation du Comité central n'avait point eu de suite, et, par conséquent, était restée sans effet.

Reste donc à prendre des informations nouvelles pour réaliser le projet relatif au dictionnaire archéologique du département (1).

M. David donne lecture d'une lettre du Président de la Société et du Comité central, demandant l'avis des Sections, sur la possibilité d'admettre comme membres titulaires les dames qui solliciteront leur entrée dans la Société archéologique. Si les Sections répondent affirmativement, il serait important de modifier l'article premier de nos statuts généraux qui, sans l'interdire absolument, ne se prononce pas assez en faveur de cette admission. Dix signatures étant nécessaires pour apporter des modifications aux articles du règlement, la question est mise en délibération.

M. le Président expose que les antécédents ne sont point à créer en pareille matière, que les Jeux floraux, la Société des Arcades de Rome, la Société philotechnique, comptent un grand nombre de dames dans leurs rangs. Il est vrai que dans ces Sociétés, les dames n'ont titre que de membres auditeurs et prennent quelquefois un nom d'homme, sous lequel elles sont inscrites au rôle des sociétaires; mais l'on peut, cependant, se départir de cette coutume, et d'ailleurs, ajoute M. David, ce détail, sur lequel nous ne sommes point appelés à nous prononcer, relève du mode administratif qui pourra être ultérieurement mis en œuvre.

Le Président pense qu'admettre les dames dans nos assemblées est un heureux moyen de donner de la publicité à des ouvrages de mérite, qui trouveraient avec avantage leur insertion dans nos Bulletins semestriels.

Cette exposition a rallié tous les avis de l'assemblée, qui a voté à la presque unanimité l'admission des dames dans le sein de notre Société Archéologique.

La Section fera parvenir au Comité central les dix signatures nécessaires à la modification de l'article premier du règlement général.

La parole est donnée à M. Beauvilliers qui lit la deuxième partie de son rapport sur l'excursion archéologique dans l'arrondisse-

(1) La Section ignorait sans doute qu'au moment où son Président réclamait, 1200 exemplaires du questionnaire avaient été distribués depuis plusieurs mois, par les soins du Secrétaire général de la Société.

ment de Meaux. Ce récit, auquel M. Beauvilliers mêle l'histoire et la chronique, offre un intérêt plus marqué qu'un simple contre-rendu ; dans chaque localité, il exhume les chartes, les coutumes, les épisodes qui se rattachent aux gloires de la contrée, leurs richesses architecturales et artistiques sont exposées par une main habile, par un esprit dont la charmante érudition a mis tout à profit dans cette rapide excursion.

Un des membres de l'assemblée, M. Ronsin, annonce qu'il se propose de soumettre à la Section dans la séance prochaine, une lettre autographe de Louis XIV.

Il signale, dans une habitation de Fontainebleau, un petit monument archéologique décoré d'une fort belle salamandre, et demande qu'une commission soit nommée pour aller étudier sur place quelques précieuses œuvres d'art dans la ville de Fontainebleau.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 26 MARS 1866.

Présidence de M. Jules DAVID.

M. le Président nomme une commission pour étudier les restes d'architecture qui se trouvent dans une ancienne maison de Fontainebleau.

M. Lepage, avoué à Fontainebleau, est présenté comme membre titulaire.

MM. Cauthion et Lepage mettent sous les yeux de l'assemblée une copie de documents originaux qui se trouvent classés aux archives de Melun et établissent d'une manière certaine la date à laquelle le bourg de Fontainebleau fut érigé en paroisse. Ces pièces sont au nombre de trois (1) : 1° Copie d'une information ou enquête de *commodo et incommodo* datée du 18 mars 1662 ; 2° Procès-verbal où sont inscrites les délimitations devant constituer la nouvelle paroisse; 3° Lettre de la main de Louis XIV du 18 novembre 1661, établissant pour le bourg de Fontainebleau le droit de se séparer de la commune d'Avon et de s'ériger en

(1) Elles ont déjà fait l'objet d'une notice lue par le Secrétaire général à la séance publique de Provins et insérée au 2e vol. du Bulletin; — 1865, p. 109.

paroisse. 6,000 livres prises sur le revenu de la ferme lui sont assurées pour les nouveaux besoins de la cure.

M. Jacquemin demande la création d'un musée archéologique local. Une commission est nommée pour faire la recherche des richesses à l'aide desquelles on pourrait commencer la réalisation de ce projet.

M. le Président rend compte de la dernière session du Comité central dans laquelle plusieurs affaires d'intérêt général ont été traitées :

La question de l'envoi du questionnaire aux instituteurs et aux curés dans le but des recherches archéologiques reste à l'ordre du jour.

Indication de l'élection des bureaux respectifs des Sections ; — l'assemblée générale de Meaux est fixée au 21 mai.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1866.

Présidence de M. Jules DAVID.

Lettre de M. le Mis de Pontécoulant, président de la Société, qui annonce la prorogation d'une année pour le concours ouvert pour le dictionnaire historique et archéologique.

MM. le comte d'Armaillé, Dumesnil et Lepage présentés dans les séances précédentes sont admis membres titulaires.

Offre faite par MM. Dumesnil et Leroy de deux notices; la première, sur la restauration intérieure de l'église de Nemours ; la seconde, Causerie sur Poinsinet.

M. Beauvilliers, désigné comme rapporteur de la commission nommée pour les recherches archéologiques, s'excuse de ne pouvoir communiquer son travail, divers renseignements essentiels lui manquent et des indications nouvelles lui sont annoncées.

Il est donné avis des élections prochaines pour le Comité central.

M. le président donne lecture de la circulaire indiquant le plan de classement des œuvres caractérisant diverses époques de l'Histoire du travail que la commission impériale se propose d'adopter pour l'Exposition de 1867.

M. Jules David termine sa lecture sur Champollion jeune, après l'avoir fait précéder d'un résumé oral de la vie, des études, des voyages et de l'immortelle découverte du grand égyptologue. Cette dernière partie de l'œuvre du Président ne peut paraître dans le Bulletin de la Société parce que, étant un aperçu de l'his-

toire et des mœurs de l'Égypte d'après Champollion, c'est plutôt une esquisse qu'un travail complet et que cet appendice doit être de la part de l'auteur l'occasion de nouvelles recherches.

SÉANCE DU 28 MAI 1866.

Présidence de M. Jules DAVID.

M. le Président fait part à l'assemblée des votes émis pour l'élection des membres du Comité central et de ceux émis pour l'élection des membres du bureau de la Section. Il communique une lettre de M. le Mis de Pontécoulant qui exprime à la Section ses remercîments pour l'unanimité des votes qui lui ont été accordés, et qui annonce que l'admission des femmes est désormais autorisée au sein de la Société. — Rapports des commissions : la première, pour la création d'un musée archéologique; il est décidé qu'il sera demandé plus tard au conseil municipal un local approprié à cet effet. La deuxième, ayant pour objet une recherche archéologique dans la ville de Fontainebleau. Il est convenu que MM. les membres de cette dernière commission se réuniront le lundi 4 juin.

M. Thibault, délégué près le Comité central, rend compte de la décision prise pour continuer le don annuel d'une médaille, par collége, à l'élève qui aura obtenu le prix d'histoire dans la classe la plus élevée; l'assemblée y joint son adhésion, mais pour l'année courante; elle pense que cet encouragement de la Société ne peut devenir une fondation, se réserve de le juger à nouveau et même d'en ajourner l'emploi

M. Beauvilliers, présent à la séance générale de Meaux, par un compte-rendu très-succint, fait connaître aux membres qui n'ont pu y assister tout l'intérêt de cette séance.

Don de médailles par M. le docteur Le Boyer, de Misy.

SÉANCE DU 25 JUIN 1866.

Présidence de M. Jules DAVID.

En réponse aux préoccupations de la Section relativement au questionnaire dont aucun exemplaire n'a été retourné au Président, M. le Président général annonce à la Section qu'il va le faire imprimer et distribuer à nouveau. Une commission sera nommée pour rendre compte des réponses et distribuer des récompenses.

Les médailles offertes à la Section seront soumises à l'examen de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, numismate distingué de la Société de Seine-et-Marne.

M. Beauvilliers lit la première partie de son travail sur les curiosités archéologiques renfermées dans plusieurs maisons de Fontainebleau.

Il a signalé et décrit en détail les sculptures existant sur trois gresseries remarquables exposées dans le mur d'un bâtiment de l'habitation de M. Bordereau, rue des Sablons, n° 11. Ces gresseries sont placées parallèlement à une hauteur égale. Chaque chapiteau formé par des cariatides ou génies ailés dont les queues se réunissent et se confondent pour figurer le croissant de Diane de Poitiers. Le soubassement du chapiteau de gauche est supporté par une tête de satyre barbu à oreilles pointues, le pendant figuré par une tête de femme. Une sorte d'écharpe est nouée au-dessus des oreilles. Suivant la loi des contrastes, les figurines surmontant la tête du satyre sont du sexe féminin, celles au-dessus de la tête de la nymphe sont du sexe masculin.

Au-dessus, encastrée dans la muraille, une salamandre aussi en gresserie, parfaitement conservée, diffère du type le plus fréquemment adopté à Fontainebleau. — Au lieu de vomir des flammes au-dessus de sa tête, elle les lance sous son ventre. La vigueur de la sculpture et l'anatomie fermement prononcée de sa forme, les nervures profondément fouillées assignent une valeur artistique à cette salamandre.

M. Beauvilliers n'a pas cherché à découvrir un sens caché à la position de cette sculpture, il a pensé que les artistes qui ont enrichi les palais de Chambord et de Fontainebleau, ont surtout obéi au caprice et à la fantaisie.

La majorité de la commission a partagé l'avis de M. Beauvilliers : elle a pensé que ces morceaux ont été rapportés dans la maison de M. Bordereau par suite de démolitions faites au château. Rien n'indique dans la construction de la maison ni dans les titres de propriété, que cette habitation ait eu jadis une destination seigneuriale ou religieuse.

Le rapporteur émet le vœu que les sculptures soient modelées en plâtre ou photographiées. L'assemblée vote l'envoi de ce rapport au Comité central.

M. Paul Domet commence la lecture d'un travail sur la forêt de Fontainebleau ; cette œuvre qui captive l'attention de l'assemblée sera continuée.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1866.

Présidence de M. Jules DAVID.

M. le comte d'Armaillé offre à la Société l'Histoire des poteries, faïences et porcelaines de M. Marryat, traduite de l'anglais par MM. d'Armaillé et Salvitat, préface de M. Riocreux, conservateur du Musée de Sèvres, 2 beaux vol. in-8°, ornés de plus de 600 gravures et monogrammes.

MM. Bourges et Tabouret présentent, comme membre titulaire, M. Peyre, ministre protestant à Fontainebleau, qui est admis à l'unanimité.

M. Beauvilliers donne lecture de la deuxième partie de son rapport archéologique local. Il rend compte de la visite faite par la Commission dans la maison de M. Pauly, rue de France, 83, où elle a constaté des boiseries dans le goût Louis XV, ornés de camayeux, attributs, fleurs et oiseaux, œuvres des élèves de Boucher qui peignit, au château, les peintures et décorations de la chambre, aujourd'hui, du conseil. Il cite l'ancien hôtel de la Coudre, aujourd'hui converti en brasserie, ancienne demeure du grand écuyer de France, de plusieurs amiraux, du grand fauconnier, et réuni en 1791 au domaine de la Couronne. Il décrit la porte principale ornée de sculptures en gresserie; la maison du sieur Ladmirault, située impasse d'Avon, qui possède, à l'intérieur, des rinceaux et des sculptures sur bois dans le style Louis XV.

« Messieurs, dit le Président, vous venez d'approuver l'excel-
» lent rapport de M. Maxime Beauvilliers, l'un de nos plus zélés
» confrères. Vous vous souvenez aussi avec quel soin, avec quelle
» conscience il vous a analysé, il y a un mois, la pièce principale
» de nos explorations locales : les cariatides et la salamandre de
» la rue des Sablons.

» Cette salamandre est, en effet, travaillée avec un goût et
» rendue avec une vigueur qui révèlent la main d'un artiste.
» Quant aux cariatides, elles nous semblent d'un mérite différent.
» Celle à figure masculine a de l'énergie, du caractère, un style
» accentué; celle à figure de femme, au contraire, est un peu
» molle, commune et sans originalité évidente. M. Beauvilliers
» nous a paru un peu indulgent à ce sujet.

» Vous avez écouté, aujourd'hui, avec non moins d'intérêt, son
» appréciation de l'appartement Pompadour de M. Pauly, et ses

» recherches sur les traces encore existantes de quelques maisons » seigneuriales, dans notre ville si peu riche en antiquités.

» Il n'a rien laissé passer inaperçu, il n'a rien dédaigné. Mais » tous ces restes ont-ils une valeur réelle, en face de ce colossal » Musée que nous offre le Palais impérial de Fontainebleau, com- » posé de trois châteaux différents d'époque, de style et d'his- » toire?

» Est-il permis de s'arrêter ici à quelques gresseries égarées en » ville et probablement détournées de leur centre somptueux? » Assurément non, au point de vue des touristes; mais l'archéo- » logue est plus curieux que le touriste, plus consciencieux sur » tout, et son devoir est de ne laisser rien oublier, de ne rien » négliger de ce qui peut fixer un point de l'histoire de l'art ou de » celle des empires.

» C'est à ce titre que je réclame de votre satisfaction, d'abord, » un vote de remercîments pour le travail distingué de l'un de » vos secrétaires; ensuite, l'expression de votre vote unanime, je » l'espère, pour que cette seconde partie, aussi bien rendue que » sagement pensée, soit recommandée, comme la première, au » Comité central, pour être insérée dans un prochain Bulletin de » la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.

» Je demanderai aussi, avant de finir, à M. Beauvilliers, de » mentionner, chez M. Pauly, la reproduction en plâtre de la » belle madone, attribuée à Benvenuto Cellini. Cette madone est » la vraie Pan-Aya du culte grec, la toute-sainte, la Vierge au » diadème, aux tresses somptueuses et à la robe brillante; elle est » riche dans ses atours, magnifique dans ses vêtements, et elle » semblerait coquette, n'était sa dignité grave, sa grâce divine et » son amour maternel. Elle ne s'enquiert, en effet, ni de l'or qui » l'entoure, ni des pierres précieuses qui la couvrent. Elle ne voit » que son *bambino* sacré, et songe plutôt au ciel qu'à la terre, à » l'apothéose qu'au Calvaire. »

Il est décidé que cet intéressant rapport sera recommandé au Comité central pour être inséré dans le bulletin de la Société.

M. Paul Domet continue la lecture de son travail sur la forêt de Fontainebleau. Il en raconte les origines, comme domaine royal. Selon lui, les premières acquisitions faites au pays de Bière pour les rois de France remontent à Robert le Pieux, et le domaine de Fontainebleau fut bientôt, à 2,000 arpents près, constitué comme il est de nos jours. Saint-Louis en aliéna une assez notable partie : près de 2,500 arpents furent donnés par ce roi à l'abbaye

du Lys et surtout aux Trinitaires de Fontainebleau. La contenance de la forêt resta à peu près la même pendant bien longtemps. En 1664, M. Barillon D'Amoncourt en fit, pour la première fois, une délimitation générale et un bornage. Louis XIV décida en principe et commença le rachat des terres concédées par Saint-Louis; mais ce n'est que sous Louis XV qu'elles furent toutes réunies au domaine ; le prince fit faire en 1750 par M. Duvaucel un nouveau bornage de la forêt et en fit lever un plan exact : la contenance fut trouvée de près de 33,000 arpents.

A la révolution, le domaine s'accrut de divers bois appartenant à l'ancien clergé. Napoléon Ier fit quelques acquisitions, ainsi que Charles X et Louis Philippe, dès lors l'étendue n'a plus sensiblement changé : elle est actuellement en chiffres ronds de 17,000 hectares.

Il a été, après cette lecture, exprimé à M. Domet le désir de voir cet intéressant travail accueilli par le Bulletin de la Société, mais M. Domet, dont l'intention est d'en faire une publication particulière, a vivement remercié la Section.

SECTION DE MEAUX.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1866.

Présidence de M. CARRO père.

Le Président dépose sur le bureau les objets suivants offerts à la Société :

1° Un tronçon d'épée avec la poignée, trouvé dans un terrain à 200 mètres au nord de l'hospice de Meaux et donné par M. le docteur Houzelot. Cette épée dont la date a été d'abord controversée, a été rapprochée d'un fragment semblable trouvé dans la terre auprès d'Epernay, et se rapportant au siége de cette ville par Henri IV ; l'analogie est d'une parfaite évidence. L'épée de Meaux peut donc être considérée comme un témoin des guerres de la Ligue;

2° Deux pièces de monnaie et un ornement indéterminé en bronze, provenant des sépultures Gallo-Romaines d'Oissery;

3° Un cachet ou sceau trouvé à Montceaux, dans la propriété de M. Mavré qui en avait déjà envoyé des empreintes;

4° Des monnaies, étrangères pour la plupart, rencontrées dans le lit de la Marne à La Ferté-sous-Jouarre, et envoyées par M. l'ingénieur Moquet;

5° L'empreinte sur papier, d'une belle pierre tumulaire de l'église d'Oissery, prise avec beaucoup de soin par M. Benoist, instituteur de la commune.

Il est donné lecture : d'une lettre de M. Numa Lafontaine, de Lagny, qui souscrit au nom de Mme veuve Lafontaine et de ses fils, à la médaille offerte à M. de Pontécoulant, voulant ainsi, en mémoire du vénérable M. Lafontaine père, témoigner de l'affection qu'il portait à la Société d'Archéologie dont il était l'un des membres fondateurs;

D'une autre lettre de M. le comte de Jaucourt prenant part à la même souscription;

Et enfin, d'une lettre dans laquelle le secrétaire de la Société française de numismatique constate l'intérêt que lui a inspiré, ainsi qu'à d'autres archéologues, le cabinet de médailles et d'objets antiques de notre confrère M. Lefebvre-Thiébault.

On procède à la nomination d'une commission qui sera chargée de l'organisation de la séance publique que la Société tiendra à Meaux, le lundi 21 mai; cette commission se compose de MM. Lefebvre, Jules Carro, Torchet, Le Blondel, docteur Leroy, Morlot, Troublé, Plée et l'abbé Denis.

L'assemblée entend ensuite la lecture :

D'une curieuse notice de M. Torchet, sur un Concours musical au XVIIIe siècle, sous Louis XIV et Bossuet, concours auquel prirent part deux maîtres de chapelle de la cathédrale de Meaux;

De notes sur une excursion à Oissery, par M. Carro, président;

Et des réponses au questionnaire, envoyées par M. Sarazin, instituteur du Plessy-Placy, et M. Dubois, instituteur de Coulommes.

Des remercîments sont unanimement votés aux personnes auxquelles on doit les dons mentionnés précédemment, à celles qui ont fourni les intéressants documents contenus dans les réponses au questionnaire, ainsi qu'à MM. Haran et Delamarre fils, d'Oissery.

L'assemblée s'associe à l'intérêt déjà témoigné par la Société d'agriculture au Concours d'orphéons qui aura lieu le 13 mai à Lagny, en votant ainsi que cette Société, une médaille de vermeil qui sera attribuée à l'un des Orphéons de l'arrondissement.

SÉANCE DU 7 MAI 1866.

Présidence de M. CARRO père.

Cette séance n'a pour objet que le vote relatif à l'élection du Comité central, élection dont le résultat général sera proclamé dans la séance publique du 21 mai.

SÉANCE DU 9 MAI 1866.

Présidence de M. CARRO père.

La séance est employée au dépouillement des bulletins cachetés reçus dans le cours de la semaine, pour le renouvellement du bureau de la Section. Ce dépouillement a donné les résultats suivants :

Président	M. le Vte de Ponton d'Amécourt.
Vice-président	M. l'abbé Denis.
Délégué	M. de Colombel.
Secrétaire	M. l'abbé Petithomme.
Archiviste	M. Lefebvre-Thiébault.
Trésorier	M. Le Blondel.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1866.

Présidence de M. l'abbé DENIS, vice-président.

M. de Pontécoulant, président de la Société, procède à l'installation du bureau de la Section ; au regret de tous ses collègues, M. de Ponton d'Amécourt, nouveau président, retenu par une indisposition, ne peut assister à la séance.

L'assemblée entend la lecture d'une lettre de M. le Surintendant des Beaux-Arts, relative aux objets d'antiquité à présenter pour l'Exposition universelle de 1867, et d'une lettre de M. Burdel, de Lagny, accompagnant l'envoi de quelques médailles romaines de l'empire, trouvées à Neufmoutiers, canton de Rozoy.

Des remercîments sont votés à M. Burdel. Il en est de même à propos de la copie d'une inscription trouvée lors de la restauration du pont de Chelles, copie transmise par M. Desgeans, conducteur des ponts et chaussées, ainsi que pour une médaille

de Pie IX portant la date du 22 mars 1848, et une pièce d'argent, de Louis XV, très-bien conservée, données par M. Lespermont.

M. l'abbé Denis, vice-président, communique diverses pièces de monnaie, une petite cuiller à encens du XIVe siècle et un fragment de parchemin contenant un acte de 1350, trouvés dans les combles de l'église de May, où ils avaient sans doute été cachés dans les temps de troubles.

M. Le Blondel présente de la part de M. Alphonse Langlois, de Saône-et-Loire, qui en fait hommage à la Société, deux volumes ayant pour titre : *Études topographiques, historiques, hygiéniques, morales, sur le canton de Bourbon-Lancy.* Des remercîments sont votés à M. Langlois.

L'assemblée entend avec intérêt un compte-rendu par M. l'abbé Petithomme, de la première journée de l'excursion archéologique dans l'arrondissement de Coulommiers. L'insertion complète de cette relation au registre des procès-verbaux est unanimement votée par les membres présents qui regrettent que M. Petithomme n'ait pu assister à la seconde journée.

On entend encore une savante et très-complète notice historique et archéologique sur la commune de Germigny-sous-Coulombs, par M. l'abbé Bécheret, et le compte de gestion rendu, comme trésorier, par M. Le Blondel : ce compte est présenté avec une clarté qui vaut à M. Le Blondel les félicitations de ses collègues.

SÉANCE DU 6 AOUT 1866.

Présidence de M. l'abbé DENIS, vice-président.

M. d'Amécourt, président, retenu par une indisposition, fait offrir à la Section, une gravure de 1728, représentant la façade, les autels latéraux et la principale entrée du chœur de la cathédrale de Meaux. Il prie le vice-président de vouloir bien donner lecture d'une notice, accompagnée de dessins, sur une pierre tumulaire de l'église de Vinantes, du commencement du XIVe siècle, par M. Ch. Marcilly. Cette lecture présente un haut intérêt historique. L'auteur ayant rencontré sur cette pierre le nom de Raoul Maufillâtre, et l'indication suivante, XXXVII, terminaison d'une date, conclut après une discussion savante que Raoul Maufillâtre

de Vinantes, décédé l'an 1337, est l'un des derniers représentants de l'ancienne famille de ce nom qui a dû s'éteindre vers la fin du XIVe siècle; cette famille n'a aucun rapport avec les Malfilâtre de Normandie.

M. Carro rend compte de la séance tenue à Paris le 2 août, par la commission nommée pour organiser l'exposition, en 1867, des œuvres caractérisant les diverses époques de l'histoire du travail. Il donne lecture d'une circulaire qui sera adressée aux principaux habitants de Seine-et-Marne, pour leur faire part de l'organisation de cette exposition, avec prière d'indiquer à l'un des Présidents de Sections la nature des objets qu'ils seraient dans l'intention d'y faire figurer.

M. l'abbé Bécheret continue et achève la lecture de sa notice historique et archéologique sur la commune de Germigny-sous-Coulombs. MM. Torchet et le docteur Leroy émettent l'avis qu'il soit fait par l'auteur un résumé de cette notice pour le bulletin.

Une belle photographie de l'église de La Chapelle-sur-Crécy est présentée au nom de M. le comte de Moustier, à qui des remercîments sont votés. Le secrétaire est chargé de lui en faire part.

M. l'abbé Denis donne des notes détaillées sur des pièces de monnaies trouvées dans l'église de May-en-Multien.

M. Cinot dépose sur le bureau deux planchettes en chêne peint, provenant d'un ancien couvent, et portant un monogramme qui doit dater du commencement du XVIIIe siècle.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. L. Vesseron, de Meaux; l'abbé Ravaux (Pierre-Joseph), professeur de sciences au petit Séminaire de Meaux; Burdel, de Lagny; Thoumy, vérificateur en bâtiments à la La Ferté-sous-Jouarre, et Bourgoin Alphonse, de la même ville.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1866.

Présidence de M. le vicomte de PONTON d'AMÉCOURT.

M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président, fait hommage à la Section de trois exemplaires de l'annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie; il offre aussi une *Veue de la ville et vieulx marché de Meaux*, par Chastillon, de 1600 à 1610. Cette gravure donne une idée complète de la ville à cette

époque, avec ses fortifications et la porte monumentale qui défendait l'entrée du Marché.

M. Lefebvre-Thiébault communique une pièce de monnaie trouvée par M. Chéron, ferblantier à Meaux, qui en fait don à la Société. C'est un *blanc* de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, poignardé le 10 septembre 1419, à Montereau (Seine-et-Marne).

Le secrétaire donne lecture d'une notice archéologique sur l'église de Couilly et sur les anciens remparts de cette commune, par M. Quéru, instituteur. Des félicitations unanimes ont accueilli ce travail.

La Société entend ensuite une première lecture d'un travail de M. le curé de Chelles, sur le trésor de son église. L'auteur fait une description scientifique des châsses qui sont au nombre de dix et donne des notes pleines d'intérêt sur les reliques : ossements, linges, authentiques et étiquettes anciennes. Ce chapitre est terminé par une exposition pleine de détails utiles à connaître au sujet du calice de saint Éloi et des sandales dites de sainte Bathilde, qui sont conservées dans un coffret dépourvu d'authentique.

Sur la demande de plusieurs membres de la Section, il est décidé qu'à l'avenir les réunions auront lieu tous les mois.

M. Laurent (Léon-Anatole), conducteur des ponts et chaussées, est admis à l'unanimité comme membre titulaire ; — renvoi au Comité central.

A l'issue de la séance, M. le Président a invité les membres présents à visiter les ateliers de peinture sur verre de M. Plée, leur collègue. Parmi les travaux en cours d'exécution, on a surtout remarqué une Verrière avec sujet, destinée à l'église de Fontenay-Trésigny.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1866.

Présidence de M. l'abbé DENIS, vice-président.

M. l'abbé Denis ouvre la correspondance par une lettre de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président, qui remercie M. Lefebvre de l'hommage de sa notice sur les méreaux de la ville de Meaux, et demande que cette notice soit envoyée à la commission du bulletin.

M. le marquis de Pontécoulant, président général, communique deux circulaires relatives : l'une, au Congrès archéologique international d'Anvers qui se tiendra l'an prochain ; l'autre au Congrès archéologique de France qui aura lieu, à Nice, dans le courant de janvier. Il annonce aussi que la deuxième réunion générale de la Société, pour 1866, aura lieu le dimanche 21 octobre, à Coulommiers.

Le Président de la Section nomme une commission chargée d'étudier les fouilles qu'il serait utile de faire sur le territoire de Meaux, dans l'intérêt de la science. Sont désignés pour en faire partie : MM. Carro père, le docteur Le Roy, Lefebvre, Morlot et Laurent (Léon).

M. l'abbé Torchet, curé de Chelles, fait hommage de la notice historique qu'il a publiée sur Luzancy. Il continue sa lecture sur les reliques de Chelles. Après la partie descriptive ou purement archéologique qui avait fait l'objet d'une première partie, lue à la séance précédente, il restait à envisager les reliques sous le rapport historique. L'auteur le fait dans son deuxième chapitre, en notant jusqu'aux moindres événements qui s'y rattachent, depuis la mort des personnages auxquels elles ont appartenu jusqu'à nos jours.

Une trouvaille d'environ douze cents médailles et de divers instruments ayant été faite dernièrement à Cuiry (Aisne), M. Lefebvre, archiviste, vrai sauveteur d'antiquités, n'a pas manqué de s'y rendre; il a voulu recueillir quelques épaves de cette découverte, et cent soixante-quinze médailles romaines forment son butin. Ce sont des petits bronzes et des cuivres purs. Le plus grand nombre, dit M. Lefebvre dans son rapport, appartiennent à Posthume qui se fit nommer Empereur par ses légions l'an 257 de J.-C. Il signale une médaille très-rare de Lælien, un des lieutenants de Posthume, qui prit la pourpre à Mayence. Elle porte pour légende : Imp. C. Lælianus aug.

Vient ensuite la liste des têtes qui se trouvaient avec celles de Posthume; M. Lefebvre en compte treize.

L'enfouissement de ces monnaies a dû avoir lieu vers l'an 270, sous Quintille, frère de Claude le Gothique, c'est-à-dire à l'époque connue sous le nom des Trente Tyrans, bien qu'en réalité il n'y en eût jamais que dix-neuf ou vingt.

M. le docteur Le Roy dépose sur le bureau des ossements trouvés dans une carrière à Villenoy et lit une note à ce sujet. Ce sont des tibias de rongeurs, le radius d'un ruminant de la

taille et de la famille des chevreuils, un cubitus très-remarquable dont les apophyses énormes dénotent un animal analogue aux taureaux ou buffles de l'époque actuelle, mais plus grand et plus fort. Ces ossements qui gisaient dans le sous-sol du calcaire lacustre inférieur, remontent à une haute antiquité.

Dix-sept moules de monnaies, en terre cuite, provenant des puits (inépuisables) de Châteaubleau, sont offerts à la Section par M. Teyssier des Farges; deux de ces moules renferment encore la pièce qui a été coulée.

M. l'abbé Bécheret enrichit les archives d'une lettre autographe de Volney, et de quatre lettres de M. de Monthyon, de la part de M. Gredelue, de Saint-Soupplets. On ne saurait trop recommander la recherche et la conservation de ces sortes de pièces. Combien de manuscrits qui sont détruits chaque jour, et qui, cependant, fourniraient des renseignements utiles pour redresser des erreurs ou confirmer l'histoire. — Remercîments à M. Gredelue.

La prochaine séance est fixée au lundi 5 novembre.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1866.

Présidence de M. le vicomte de PONTON d'AMÉCOURT.

Dès l'ouverture de la séance, l'attention des membres se porte sur un vieux cahier manuscrit, le plus ancien registre des actes de l'état civil de Villemareuil, communiqué par M. le baron d'Avène. On trouve dans ce registre, entre autres pièces intéressantes, l'acte du baptême de Marie-Marguerite de Lorraine, 8 août 1651, fille du duc d'Elbœuf, alors seigneur de Villemareuil, et les signatures de plusieurs personnages de la famille.

M. Gabriel Leroy, membre fondateur, secrétaire de la Section de Melun, fait don d'une brochure ayant pour titre : *Le retour de Mars*, comédie en un acte et en vers, 1746, par Sauvé de la Noue, poète dramatique né à Meaux.

M. Andrieux, professeur au collége de Meaux, offre deux statuettes en cuivre.

La Société reçoit ensuite les communications suivantes :

Par M. Lefebvre-Thiébault, d'une pièce d'or française de l'époque mérovingienne, sur laquelle on lit : *Parisius civ. Arnoaldus*;

Par le secrétaire, de trois monnaies romaines de l'empereur Constantin-le-Grand, 306 à 337.

M. Torchet, inspecteur des orphéons du département, donne lecture d'un travail sur *l'Histoire de la musique des Francs, — époque Carlovingienne, VIIe siècle, Maires du Palais, Pépin-le-Bref.*

M. Bouvier, pasteur protestant de Meaux, présenté par MM. Le Blondel et Morlot, est admis en qualité de membre titulaire, par la Section; son admission sera proposée au Comité central.

Le Président exprime le désir de voir s'élever dans les villes ou villages de notre département les statues des principaux personnages qui les ont illustrés; on pourrait au moins, ainsi qu'il est pratiqué dans beaucoup d'endroits, établir des inscriptions sur les maisons où ils ont vécu. Cette heureuse idée ne peut manquer de porter ses fruits.

SECTION DE MELUN.

SÉANCE DU DIMANCHE 11 MARS 1866.

Présidence de M. GRÉSY.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Aubergé, Ballu, Courtois, Desprez, comte d'Erceville, Eymard, Gaucher, docteur Gillet, Hautôme, Hérisé, Labiche, Leroy, Liabastres, Latour, Lhuillier et Sollier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépouillement de la correspondance : M. le marquis de Béthisy exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. — Accusé de réception du Bulletin par la Société des Antiquaires de Picardie. — Hommage à la Société par M. Siraudin, membre correspondant, d'une brochure intitulée : *Examen des avantages attachés à l'étude des langues classiques*; 1850, in-8° de 32 pages.

Des demandes d'admission, comme membres titulaires, sont faites par M. Gassies, artiste peintre à Barbizon, présenté par MM. Courtois et Leroy, et par M. Dorlin, licencié ès-sciences, chef d'institution à Melun, présenté par MM. Courtois et Cotelle.

Le Secrétaire signale à la Section les documents qui lui ont été adressés pour servir à la rédaction du Dictionnaire archéolo-

gique de Seine-et-Marne, par les personnes ci-après nommées :

MM. Radideau, instituteur à Saint-Martin-en-Bierre,
Giot, cultivateur à Chevry-Cossigny,
Le comte de Létourville, maire de Pontault,
Lhioreau, instituteur à Moisenay,
Gouère, instituteur à Gretz,

Des remercîments sont votés à ces correspondants, et leurs communications renvoyées à la commission du Dictionnaire.

M. le Président annonce que, dans sa dernière séance tenue à Paris le 8 mars courant, le Comité central de la Société a voté, à une grande majorité, le principe d'admission des dames, et renvoyé à la prochaine Assemblée générale le vote de la modification qu'il convient d'apporter aux statuts, en vue de cette admission.

M. Sollier donne une nouvelle lecture de sa *Notice sur l'ancien couvent de Moret et la religieuse connue sous le nom de négresse de Moret*, notice qu'il se propose de lire aux réunions de la Sorbonne au mois d'avril prochain.

Conformément aux instructions de S. E. le Ministre de l'Instruction publique, la Section, par un vote au bulletin secret et à l'unanimité de quinze voix, autorise la lecture en Sorbonne.

M. G. Leroy lit un mémoire intitulé : *Le Commerce et l'Industrie à Melun avant* 1789.

M. Labiche donne lecture d'une fable qui a pour titre : *Le Chien de l'Aveugle*, et d'une poésie intitulée : *Sur la Rose*.

La séance est levée à trois heures.

Nota. — Il n'y a pas eu de séance au mois d'avril, en raison de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

SÉANCE DU 5 MAI 1866.

Présidence de M. SCHREUDER, doyen d'âge.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Ballu, Costeau, Cotelle, Courtois, Desprez, Eymard, Fournials, marquis de Fraguier, Fuser, Gaudard, Gillet, Hautôme, Hérisé, Labiche, Latour, Lemaire, Leroy, Lhuillier, de May, Poyez; Sertier et Sollier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance, comprenant notamment deux lettres de MM. Grésy et H. Fréteau de Pény, par lesquelles ces Sociétaires font savoir qu'ils donnent leur démission : le premier de membre de la Société, et le second de vice-président de la Section de Melun. Il est également lu une lettre de M. E. Lefèvre, de Brie-Comte-Robert, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, et une circulaire de la Société de l'Aveyron, relative à la publication de la correspondance inédite de Monteil, décédé à Cély, canton-sud de Melun, le 20 février 1850.

La démission de MM. Grésy et Héracle Fréteau de Pény donne lieu à des explications, à la suite desquelles la Section décide, à l'unanimité, qu'il sera écrit à ces honorables membres, pour les informer du regret que leur détermination fait éprouver à tous les Sociétaires présents. La Section de Melun ne saurait oublier qu'elle doit sa prospérité actuelle au dévouement et à l'érudition de ses anciens président et vice-président. Le secrétaire est chargé du soin de faire parvenir cette décision à MM. Grésy et Fréteau de Pény.

Il est ensuite procédé :

Premièrement, — au vote pour l'élection du Bureau de la Section pendant l'année 1866-1867.

Deuxièmement, — et à deux autres votes sur la proposition d'admission de M. Gassies, artiste peintre à Barbizon, présenté par MM. Courtois et Leroy; et de M. Dorlin, chef d'institution, licencié ès-sciences à Melun, présenté par MM. Courtois et Cotelle.

Ces opérations donnent les résultats suivants :

Renouvellement du Bureau.

Votants, 23. — Majorité absolue : 12.

Président : MM. Félix La Joye, 17 voix; — Grésy, 2; — Gillet, 2; — De Bonneuil, 1; — De Champagny, 1.

Vice-Président : MM. Labiche, 17 voix; — Latour, 2; —La Joye, 2; — H. Fréteau de Pény, 1 ; — Lemaire, 1.

Délégué au Comité central : MM. Poyez, 19 voix; — Sollier, 3; — De Bonneuil, 1.

Secrétaire : M. G. Leroy, 22 voix.

Secrétaire-adjoint : M. Lhuillier, 22 voix.

MM. La Joye, Labiche, Poyez, Leroy et Lhuillier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés , sont proclamés membres du Bureau de la Section de Melun, pour l'année 1866-1867, dans l'ordre suivant :

Président : M. Félix Lajoye.

Vice-Président ; M. Labiche.

Délégué au Comité central : M. Poyez.

Secrétaire : M. G. Leroy.

Secrétaire-adjoint : M. Lhuillier.

Admission de M. Gassies : Votants, 19. — Majorité absolue, 10. — Pour l'admission, 19.

L'admission de M. Gassies sera soumise au Comité central.

Admission de M. Dorlin : Votants, 19. — Majorité absolue, 10. — Pour l'admission, 19.

L'admission de M. Dorlin sera également soumise au Comité central.

Une demande d'admission est faite par M. Adrien Delacourtie, ancien avoué à Paris, membre du Conseil d'arrondissement de Melun, demeurant à La Planche, commune de Perthes; ses présentateurs sont MM. l'abbé Delaforge et G. Leroy. La Section décide qu'il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance, conformément au règlement.

Il est ensuite donné lecture des travaux suivants :

Par M. Sollier : — *L'Ancienne auberge de la Belle-Image, à Moret.*

Par M. Lemaire : — *Notice historique et topographique sur l'abbaye de Barbeau.*

Et par M. Labiche : — *Les deux Mariés*, fable.

Ces travaux, accueillis avec un vif intérêt, sont renvoyés au Comité central, pour être soumis à la Commission de lecture, et, s'il y a lieu, insérés dans le Bulletin de la Société.

Attendu la prochaine réunion générale, qui doit être tenue à Meaux, la Section de Melun ne se réunira pas au mois de juin.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1866.

Présidence de M. LAJOYE.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. La Joye, Courtois, Decourbe, Dorlin, Eymard, Gillet, Labiche, Lemaire, Lhuillier et G. Leroy.

M. La Joye prend la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

« Permettez-moi de vous adresser tous mes remercîments de » m'avoir nommé Président de Section dans notre Société d'Ar- » chéologie. Je ne puis me dissimuler que ce ne sont pas mes » mérites qui m'ont valu cette très-honorable distinction ; ce n'est » donc qu'à votre bienveillance que je dois cette haute fortune, je » n'en sens que davantage le prix. Mais pourquoi faut-il qu'au » milieu de mes joies viennent se mêler de cruels regrets? Pour- » quoi faut-il que je ne doive qu'à l'abstention de notre collègue, » M. Grésy, de me voir assis dans ce fauteuil? Hélas! Messieurs, » nous avons perdu un des plus beaux fleurons de notre couronne. » Espérons tous que nous verrons rentrer dans nos rangs ce » membre si distingué.

» Veuillez agréer, de nouveau, l'hommage de ma reconnais- » sance. »

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observation.

Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance : M. le marquis de Béthisy exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, et M. le comte d'Erceville, membre de la Société, adresse une *Note détaillée sur l'historique et les antiquités de la commune de Machault*, qu'il habite et dont il est maire. Cette Note est renvoyée à la Commission du Dictionnaire archéologique, et des remercîments sont votés à M. le comte d'Erceville.

Lecture est donnée de la circulaire relative au concours ouvert, par la Société, pour le prix de 200 francs, institué par M. le baron de Beauverger, en faveur de l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : *Recherches historiques sur l'agriculture et la condition des populations rurales, dans les contrées correspondant au département de Seine-et-Marne, aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles. — Comparaison avec l'époque actuelle.* Des exemplaires de cette circulaire sont remis aux membres présents, qui sont invités à prendre part à ce concours.

Le scrutin ouvert pour l'admission, comme membre titulaire, de M. Adrien Delacourtie, ancien avoué à Paris, conseiller d'arrondissement, demeurant au château de La Planche, commune de Perthes, dont les présentateurs sont MM. Delaforge et Leroy, donne le résultat suivant :

Votants, 9. — Majorité absolue, 5. — Pour l'admission, 9.

L'admission de M. Delacourtie sera soumise au Comité central.

Une demande d'admission, comme membre titulaire, est faite

par M. Kerckhoffs, professeur de langues vivantes au collége de Melun. Ses présentateurs sont MM. Fournials et Decourbe. Le vote sur cette demande aura lieu à la prochaine séance.

M. Courtois présente un rapport sur l'état des finances de la section de Melun pendant l'exercice de 1865.

Il résulte de ce rapport que les recettes se sont élevées à	216 fr.	»
Et les dépenses à	208	50
En sorte qu'il y a un excédant de recettes de . .	7	50

Lequel figurera à l'actif du compte de 1866.

Les conclusions du rapport de M. Courtois sont adoptées, et, à l'unanimité, des remercîments lui sont votés pour les soins et le dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement de la mission dont il a bien voulu se charger.

M. Lhuillier fait un compte-rendu de différents ouvrages offerts à la Société par des compagnies correspondantes, et d'une publication récente de M. Liébert, membre titulaire de la Société de Seine-et-Marne, publication qui a pour titre : *le Château de La Grange.*

M. Labiche lit deux fables intitulées : *La Fleur et l'Abeille, le Rossignol et l'Oiseleur.*

M. La Joye donne lecture d'une étude historique, statistique et topographique sur Le Châtelet-en-Brie.

Toutes ces communications sont renvoyées au Comité central.

Enfin M. G. Leroy, fait hommage à la Société et aux membres présents, des publications suivantes dont il est l'auteur :

» *Rapports présentés à la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, sur les fouilles exécutées sur la place Notre-Dame de Melun en* 1865. Broch. in-8° de 30 pages avec planches; Meaux, imp. J. Carro.

» *Causerie sur Poinsinet*; mémoire lu à la séance générale de Fontainebleau en octobre 1865. Opuscule in-12 de 8 pages. Fontainebleau, imp. Bourges.

» *L'effroyable assassinat, commis à Sermaise, commune de Bois-le-Roi, par la bande des Chauffeurs, en germinal an IV.* Broch. in-8° de 8 pages, Melun, imp. Hérisé.

» *Notice sur les épidémies qui ont sévi à Melun* Broch. in-8° de 24 pages, Melun, imp. Michelin.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE DU 12 AOUT 1866.

Présidence de M. LAJOYE.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents MM. La Joye, Decourbe, Dorlin, Hérisé, Labiche, Lemaire, Lhuillier, Schreuder, Sollier et Leroy.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Hennecart exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. Le secrétaire général du Congrès archéologique de France annonce que la 34e session de ce Congrès aura lieu l'hiver prochain à Nice, dans le courant de janvier, en même temps que la 5e session des Assises scientifiques de la Provence. M. Burin, membre de la Société, instituteur à Saint-Just, canton de Nangis, envoie à la Section de Melun, des moules ayant servi à la fabrication de médailles romaines, trouvés à Châteaubleau, dans des fouilles faites par les soins de M. Teyssier des Farges, membre de la Société.

La Section de Melun exprime ses remercîments à MM. Teyssier des Farges et Burin; elle arrête, conformément au désir des donateurs, que ces moules seront déposés au musée.

Il est également donné lecture d'une note adressée par M. Lhioreau, instituteur à Moisenay, dans le but de compléter les renseignements qu'il a déjà envoyés pour servir à la publication du *Dictionnaire archéologique de Seine-et-Marne*. La Section, remerciant de nouveau M. Lhioreau, renvoie sa seconde note à la commission du Dictionnaire.

A ce sujet, M. le Président entre dans certains détails historiques et archéologiques sur la commune de Moisenay, voisine de celle qu'il habite, et qu'il connait particulièrement.

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission de M. Kerckhoffs, professeur de langues vivantes au collége de Melun, dont les présentateurs sont MM. Fournials et Decourbe.

Ce scrutin donne les résultats suivants :

Votants 10 ; — pour l'admission 10.

M. Kerckhoffs ayant réuni l'unanimité des votes exprimés, son admission sera soumise au Comité central, conformément aux statuts.

M. Leroy annonce que la commission nommée au sein de la Société, pour prendre part à l'organisation de l'exposition de

l'Histoire du Travail, à l'Exposition universelle de 1867, s'est réunie le 2 août courant. Il a été pris différentes mesures préparatoires en vue de cette organisation. La Commission a également décidé qu'une demande serait faite à chacune des Sections pour contribuer, à raison d'un franc sur la part leur revenant dans la cotisation de chaque membre, aux frais que cette exposition pourra entraîner.

M. le Président, prenant en considération le nombre restreint des sociétaires présents à la séance de ce jour, plusieurs autres réunions coïncidant avec cette séance, propose de renvoyer le vote demandé à la plus prochaine réunion de la Section de Melun, où il espère qu'un plus grand nombre de sociétaires assisteront. La proposition est unanimement adoptée.

Ensuite, M. le Président communique une note relative à la découverte d'un cercueil en plomb renfermant un squelette, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du château de La Borde, commune de Châtillon, canton du Châtelet.

M. Labiche donne lecture d'une fable ayant pour titre : *Le bûcheron et les deux cognées.*

M. Leroy fait hommage à la Société et aux membres présents de deux brochures intitulées : *Les archers et les arquebusiers de Melun*, in-8° de 20 pages. Melun, imp. Michelin. — *Melun sous Henri IV*, 1590-1610, in-8° de 30 pages. Melun, imp. Hérisé.

Attendu l'heure avancée, les autres communications inscrites à l'ordre du jour sont renvoyées à la prochaine séance.

Avant de se séparer, la Section décide qu'en raison des vacances et de l'absence d'un certain nombre de ses membres, elle ne se réunira pas au mois de septembre.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1866.

Présidence de M. LAJOYE.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. La Joye, Aubergé, Ballu, Dardenne, Decourbe, Eymard, Fontaine, Gaucher, Gaudard, Gillet, Kerkhoffs, Labiche, Latour, Lemaire, Lhuillier, Schreuder, Sertier, Sollier et Leroy.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, ce procès-verbal est adopté.

Dépouillement de la correspondance : — MM. le marquis de Béthisy, Dorlin et Quesvers expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour. — M. le marquis de Pontécoulant, président de la Société, annonce que l'Assemblée générale doit avoir lieu à Coulommiers, le 21 octobre courant. M. le comte d'Harcourt, président de la Section de Provins, annonce que cette Section a voté un franc sur la cotisation de chacun de ses membres, pour subvenir aux frais qu'entraînera la participation de la Société dans l'organisation de l'Exposition des œuvres caractérisant les différentes époques de l'Histoire du Travail, à Paris, en 1867. M. Garnier, membre de la Société, envoie la liste des objets qu'il se propose de faire figurer à cette exposition. — Indication des sujets mis au concours pour l'année 1867, par la Société académique de Saint-Quentin.

Après délibération, la Section de Melun vote à l'unanimité le prélèvement d'un franc sur la portion qui lui est attribuée dans la cotisation de chacun de ses membres, pour subvenir aux frais d'organisation de l'Exposition concernant l'Histoire du Travail, dont il vient d'être parlé.

Il est ensuite donné lecture des travaux ci-après :

Par M. Kerkhoffs, — *Rapports entre les idées religieuses et l'art monumental ;*

Par M. Sollier, — *Notice sur la maladrerie de Moret;*

Par M. Lhuillier, — *La nourrice de Louis XIV et le père nourricier de Louis XVI*, esquisses biographiques ;

Et par M. Gaucher, — Notes sur plusieurs objets antiques trouvés à Drachy, hameau dépendant autrefois de Nanteuil-sur-Marne.

Ces mémoires sont renvoyés au Comité central.

M. Lhuillier dépose sur le bureau :

1° Une notice sur les jetons et méreaux inédits de la ville de Meaux, par M. Lefebvre, membre de la Société, qui en fait hommage à la Section de Melun.

2° Un titre original de 1452, concernant l'église collégiale de La Chapelle-sur-Crécy, dans lequel il est fait mention de Denis de Chailly, bailli de Meaux et de Crécy. La Section, à laquelle ce titre est donné par M. Cinot, membre de la Société, décide qu'il sera remis aux archives départementales, où sont conservées un

grand nombre de pièces originales du même temps ou de même nature.

3° Le moulage en plâtre d'un médaillon antique, trouvé sur le bord de la voie Gallo-Romaine de Bibracte à Genabum. Cet objet qui est offert à la Société par M. Bréan, membre correspondant à Gien, sera déposé au musée de Melun.

Des remercîments sont adressés à MM. Lefebvre, Cinot et Bréan.

M. G. Leroy dépose également sur le bureau :

1° Une monnaie romaine remarquable par sa conservation et sa patine, à l'effigie de Julia Domna, femme de Septime-Sévère, morte en l'an 217. Cette monnaie a été trouvée à Machault, canton du Châtelet, au lieu dit le *Camp de César*, par M. Richard, cultivateur, qui en a fait don au musée de Melun.

2° Des moules en terre cuite pour la fabrication des monnaies, à l'effigie de Gordien, Philippe, Posthume, etc. trouvés à Châteaubleau, canton de Nangis, et donnés à la Section de Melun par MM. Teyssier des Farges et Burin, ainsi qu'il a été annoncé à la précédente séance.

3° Le croquis géométrique d'une cave du XIIIe siècle, située à Melun, rue du Four, sous une maison qui vient d'être mise à l'alignement, opération qui a fait perdre à la cave en question ses proportions et son caractère. M. Leroy explique que de semblables substructions, également remarquables et datant aussi des XIIe et XIIIe siècles, existent à Melun dans les rues des Nonettes, d'Abeilard, de Saint-Aspais, de l'Hôtel-de-Ville, de la Juiverie, Neuve et du Presbytère. Les plus curieuses sont celles des maisons n° 14 de la rue Saint-Aspais et n° 12 de la place de Pointe. Cette partie de la communication de M. Leroy est renvoyée à la Commission du *Dictionnaire archéologique de Seine-et-Marne*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

SECTION DE PROVINS.

SÉANCE DU 14 MAI 1866.

Présidence de M. Jules MICHELIN, vice-président.

L'an mil huit cent soixante-six, le quatorze mai, à deux heures,

La Société d'archéologie, Section de Provins, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel-de-Ville de Provins, sous la présidence de M. Jules Michelin, vice-président de la Section.

Sont présents : MM. J. Michelin, Husson, E. Bourquelot, A. Arnoul, Moulenq, Le Hériché et A. Lenoir, secrétaire.

M. le comte d'Harcourt, retenu par une indisposition, a informé par lettre M. le Vice-Président qu'il ne pourrait assister à la réunion.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Il est ensuite procédé au dépouillement des votes adressés pour l'élection des membres devant composer en 1866-67 le bureau de la Section ;

Ont pris part au vote :

MM. Moulenq, Michelin, comte d'Harcourt, Husson, Puyo, Durvelle, F. Bourquelot, Fourtier, Bourgeat, Boby de La Chapelle, E. Bourquelot, Delettre, Chaubart, De Haut, Burin, Le Hériché, Blanc, Arnoul, Auguste Lenoir et Presles : — 20 votants.

Les voix se sont réparties comme il suit :

Président,	MM. le comte d'Harcourt,	19 voix.
	Brunet de Presle,	1
Vice-Président,	Jules Michelin,	19
Délégué,	Félix Bourquelot,	18
	Teyssier des Farges,	1
Conservateur-archiviste,	E. Bourquelot,	19
Secrétaire-trésorier,	Auguste Lenoir,	19

MM. Jules Michelin et E. Bourquelot ont ensuite présenté une demande d'admission dans la Société d'archéologie, Section de Provins, formée par M. E. de Lépinois, auteur de plusieurs ou-

vrages d'archéologie et conservateur des hypothèques à Clermont (Oise).

La Section, consultée, a été d'avis à l'unanimité que cette admission fut prononcée par le Comité central de la Société.

M. le Vice-Président a donné lecture d'une communication de M. Puyo, curé-doyen de Villiers-Saint-Georges, membre de la Section, relative aux antiquités récemment découvertes à Augers; puis il a donné la parole à M. Auguste Lenoir, qui a lu une notice sur Durand de Villegagnon, provinois.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1866.

Présidence de M. le comte B. d'HARCOURT.

Sont présents : MM. d'Harcourt, Jules Michelin, Boby de La Chapelle, Brunet de Presle, Puyo et Aug. Lenoir, secrétaire.

Le Secrétaire-trésorier présente la situation financière de la Section pour l'année 1865. Cette situation se résout par une encaisse de 52 francs, qui devra s'augmenter du quart des cotisations restant encore à toucher, soit pour 8 cotisations 24 francs, ce qui portera l'encaisse totale à 76 francs.

Le compte du trésorier est adopté et joint au registre des délibérations.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire de la Commission pour l'Exposition universelle de 1867, et soumet au vote des membres présents le prélèvement d'un franc sur la portion attribuée à la Section dans la cotisation annuelle de chaque membre pour 1866. Ce prélèvement a pour but la coopération de la Section dans les frais qu'entraînera, pour la Société, la réunion de curiosités archéologiques répandues dans le département et pouvant figurer à l'exposition des œuvres caractérisant les diverses époques de l'Histoire du Travail.

La proposition est adoptée à l'unanimité de tous les membres présents.

M. le Président présente ensuite de M. Victor Arnoul, comme membre titulaire de la Section de Provins.

Les Sociétaires proposent cette admission à l'adoption du Comité central.

M. le comte d'Harcourt expose qu'on pourrait appliquer aux

monuments de l'arrondissement de Provins une mesure qui, dans d'autres localités a donné de bons résultats. Cette mesure consisterait à placer sur les principaux monuments des plaques, où seraient gravées une date et une mention sommaire indiquant l'origine et la destination primitive de l'édifice. Ce serait une sorte d'instruction primaire archéologique, à l'aide de laquelle on porterait à la connaissance de tous des notions claires et précises sur les monuments qui ne rappellent, chez le plus grand nombre, que des souvenirs assez confus. Ces plaques pourraient aussi être regardées comme un porte-respect, et défendraient moralement les édifices contre les libertés que des voisins sont trop souvent disposés à prendre vis-à-vis des vieilles ruines. On les défendrait en même temps contre les erreurs et les hyperboles des cicerones, qui sont loin de puiser toujours à bonne source les récits et les descriptions qu'ils font aux voyageurs.

Après une discussion à laquelle tous les membres présents prennent part, la mesure proposée par M. le comte d'Harcourt est adoptée en principe.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

TRAVAUX.

DEUXIÈME COMPTE-RENDU ANNUEL DU TRÉSORIER

PAR M. COURTOIS,

Membre fondateur (**Section de Melun**), Trésorier central de la Société.

Messieurs et très-chers Confrères,

Honoré de Balzac a dit quelque part : « L'avarice commence où » la pauvreté cesse. » Si cela est vrai, rassurez-vous; ce n'est pas encore cette année que nous pourrons être atteints de ce vilain défaut, s'il a réellement pour cause unique *la possession*. Mais, à mon sens, le grand écrivain s'est trompé; son aphorisme paraît plus profond qu'il n'est juste, Dieu merci, car il ne peint qu'une exception, — les Harpagons; et malgré la forme rapide et incisive de sa sentence, elle porte à faux. Loin d'être l'avarice, l'ordre et l'économie sont presque des vertus, au moins des qualités, et sans leur pratique la pauvreté ne cesse guère ou revient bien vite; c'est là une vérité presque banale. Et peut-être, Messieurs et honorés Confrères, trouverez-vous assez naturel que votre trésorier ne puisse prendre pour modèle cet homme de génie qui, dans un jour de bonne humeur, sans doute, et probablement pour résumer son système personnel d'économie financière, disait si plaisamment que s'il avait un sou à lui il le ferait encadrer.

Cela dit, voyons, pour la seconde fois, quel est l'état de nos finances et tâchons de tirer de cet examen un profit pour l'avenir, en dépit du *moraliste*, comme d'aucuns nomment aujourd'hui l'illustre auteur de la *Comédie humaine*.

C'est une tâche assez ingrate que celle qui consiste à *manier* des chiffres, car les chiffres sont tellement ennuyeux qu'ils *déteignent* toujours un peu sur les doigts qui les touchent. Mais, vous le savez mieux que moi, Messieurs, il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe..... sur les ailes de la poésie ou par les sentiers plus ou moins pénétrables de l'archéologie : les Muses n'ont de sourires que pour leurs adorateurs; les sphinx de muettes

révélations que pour les pionniers de la science qui savent les interroger et leur arracher leurs secrets...

Votre indulgence, Messieurs et honorés Confrères, m'est donc nécessaire plus qu'à tout autre, et j'ai le ferme espoir que vous voudrez bien me l'accorder.

Ainsi que vous allez bientôt en être convaincus, ce n'était pas sans de justes appréhensions que, déjà l'an passé, je prêchais l'ordre et l'économie comme cela incombe rigoureusement à ma fonction, — j'allais dire à mon personnage; — car, s'il vous en souvient, notre premier exercice se soldait *en prévision*, non par un excédant de recettes, mais par un petit déficit qui s'est accru quelque peu, sans que cela ait pris une importance sérieuse. Ce petit déficit avait d'ailleurs son explication, son excuse même, — presque sa raison d'être,— dans la nécessité où nous avions été de faire supporter par la seule première année les frais d'organisation de notre Société, alors que, d'autre part, le nombre de nos sociétaires ne pouvait, au début, égaler celui que l'avenir devait légitimement nous promettre, et alors aussi qu'aucune allocation officielle n'avait même pu encore être sollicitée.

Or, cette année-ci, c'est-à-dire durant l'exercice 1865, nous n'avons plus eu de frais de premier établissement, le nombre de nos adhérents a augmenté, — justifiant ainsi nos espérances, — et cependant, malgré ces circonstances favorables, au lieu de combler le déficit du premier exercice, nous l'avons élevé !

D'où cela provient-il?

C'est ce que j'ai la mission de vous faire connaître, et pour vous fixer sur l'état véritable de nos finances d'une manière à la fois aussi complète et aussi succincte qu'il me paraît utile de le faire, permettez-moi, Messieurs et honorés Confrères, non de reproduire simplement nos recettes et dépenses, jour par jour, dans un relevé où seraient confondus et noyés, pour ainsi dire, les résultats généraux et les causes, — qu'il importe surtout de connaître, — mais, en quelque sorte, de disséquer mon compte, — si vous voulez bien me passer la métaphore, — et de vous en soumettre la substance. La seule balance de la situation à ce jour nous parlera déjà assez éloquemment par elle-même, et nous n'aurons plus alors qu'à la commenter, — qu'à l'expliquer, — qu'à nous en souvenir surtout.

Situation de la caisse à ce jour 21 mai 1866.

DÉPENSES.

Les dépenses effectives acquittées depuis le premier compte

jusqu'à ce jour pour différents exercices s'élèvent à la somme de. . . . . 3,870 f. »

RECETTES.

Tandis que les recettes, effectives aussi, opérées sur les mêmes exercices depuis la même époque, ne s'élèvent qu'à	3,601	70
D'où il résulte une avance de la part du trésorier central de.	268	30

Somme absolument conforme à la balance de ses écritures.

Cette première indication est déjà fort utile, je pense, puisqu'elle donne un renseignement précieux : l'état de la caisse, — moyen de contrôle de tout compte et base de tout budget, — mais elle serait insuffisante à cause de son laconisme, et il me paraît nécessaire de vous présenter une situation raisonnée qui permettra d'apprécier facilement, je l'espère, les résultats de chaque exercice en particulier, en même temps qu'elle fera connaître la nature des dépenses auxquelles la Société a eu à faire face et les ressources dont elle a pu disposer pour y satisfaire jusqu'à due concurrence. *Due concurrence*, vous le comprenez, Messieurs et honorés Confrères, vous ferait suffisamment pressentir un déficit si je ne venais déjà de vous l'annoncer positivement; mais n'anticipons pas sur l'ordre de ce travail.

Les dépenses faites postérieurement au premier compte, — et que je place ici les premières parce qu'elles sont supérieures aux recettes, — les dépenses, vous l'avez vu, se sont élevées jusqu'à ce jour à 3,870 francs, et les recettes à 3,601 fr. 70 c.; mais ce n'est pas assez de le dire, il faut le justifier, et sans vouloir entrer ici dans des détails qui ne me paraissent pas indispensables, il est bon, je crois, de vous indiquer sommairement en quoi ont consisté ces dépenses et ces recettes.

Indication sommaire des Dépenses.

Elles se composent d'abord des frais d'impression du Bulletin de 1864, de factures payées à Mme Thuvien, libraire à Melun, et à MM. Massue, marchand de papier, et Berthault, imprimeur-graveur à Paris; de deux autres petites factures payées à des personnes de Paris, enfin de reliquats de frais du premier exercice réclamés par les Sections de Coulommiers, Fontainebleau et Meaux, le tout applicable à l'exercice de 1864, et non payé lors du premier compte-rendu faute de production des factures jusque

là; ensemble. . . . . 1,428 f. 35

2° des frais du Bulletin de 1865, y compris dessins, gravure, etc., suivant état que j'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux, ci 1,836 32

3° de déboursés faits pour les séances générales de Provins et Fontainebleau, montant à. 299 15

4° des frais de correspondance pour 1865, qui se sont élevés, savoir :

Ceux de M. le Secrétaire général, à 82 f. 05 } soit 86 30
Et ceux de votre Trésorier central à 4 25 }

5° de pareilles dépenses s'appliquant à 1866. . . 28 45

6° de la faible somme de 36 fr. 43 qui, avec 230 fr. figurant au premier compte-rendu comme dépenses s'appliquant à 1865, a suffi à faire face aux frais de correspondance et autres de M. le Président, ci 36 43

7° Enfin de pareilles dépenses à celles du n° 6 s'appliquant à 1866. . . . . 155 »

Somme égale aux dépenses générales ci-dessus annoncées, comme ayant été faites depuis le premier compte. . . . . 3,870 »

Indication sommaire des Recettes.

1° Balance du premier compte du Trésorier central. . . . . 843 f. 85

2° Encaissement de 8 cotisations de l'exercice 1864 sur les 16 qui restaient à recouvrer, savoir :

Section de Coulommiers, 4 }
— Fontainebleau, 2 } ensemble 8 à 12 f. 96 »
— Melun, 2 }

3° Petit solde du compte de 1864 du Trésorier de Coulommiers. 1 35

4° Encaissement de 227 cotisations, à 9 fr. l'une, sur l'exercice de 1865, et dont je donnerai plus loin le détail . . . . . 2,043 »

5° Recettes de 13 droits de diplômes à 6 fr., dont 5 par le Trésorier central et 8 par M. le Trésorier de Provins . . . . . 78 »

6° Vente de 3 Bulletins par le Trésorier central. . 7 50

A reporter. 3,069 70

Report.	3,069	70
7° Allocation ministérielle pour 1865.	350	»
8° Versement de M. le Trésorier de Fontainebleau à compte sur le même exercice.	182	»
Somme égale au chiffre ci-dessus annoncé pour les recettes générales faites depuis le premier compte.	3,601	70

Les recettes et les dépenses ainsi connues, il me semble, pour être logique, qu'il y a lieu tout d'abord d'en extraire les éléments propres à établir les résultats définitifs de notre premier exercice, — résultats que nous n'avions pu qu'entrevoir lors du premier compte, attendu que certaines recettes et dépenses restant alors à faire ne pouvaient être appréciées d'une manière définitive à cette époque, faute de documents précis.

Apurement de l'exercice 1864.

Ainsi qu'on le voit dans mon premier compte-rendu (page 55 du Bulletin de la 2e année), le déficit prévu approximativement pour l'exercice 1864 devait être d'environ 125 fr. 60. Ce chiffre, par suite d'une petite erreur de 1 fr. produite dans la dernière soustraction et passée inaperçue parce que, s'agissant de prévisions, il n'y avait pas le contrôle du fait, — ce chiffre doit être ramené à . . . . . 124 f. 60

Mais, les dépenses payées depuis cette époque — et qui soldent, je l'espère, le débit de cet exercice, — se sont élevées (voir le 1er art. des dépenses générales ci-dessus) à	1,428 f.	35		
Et comme elles n'avaient été prévues provisoirement que pour.	1,318	45		
Il est résulté de ce chef un excédant de dépenses de	109	90		
D'autre part, au disponible alors en caisse, et qui était de 843 fr. 85 (voir le 1er article des recettes ci-dessus), j'avais cru pouvoir ajouter l'encaissement probable de 10 cotisations sur les 16 restant à recouvrer de cet exercice. Or, il n'en est encore rentré que 8, ce qui fait, pour les deux cotisations non encaissées, un déficit sur les prévisions de.	24	»		
Et nous donne un mécompte de . . .	133	90	133	90
qui, ajoutés au déficit prévu, élèvent le déficit définitif de 1864 à			258	50

En termes plus généraux, aux dépenses déjà acquittées lors du premier compte-rendu et qui se montaient à . . . 1,749 f. 15

Moins le retranchement qui a été fait de la somme s'appliquant à l'exercice 1865, soit . . . 230 »

Ce qui les réduisait en réalité pour 1864 à . . . 1,519 15

Il y a lieu d'ajouter les dépenses payées depuis pour complément de cet exercice et portées ci-dessus pour 1,428 35

Ce qui élève les dépenses de l'exercice 1864 à. . 2,947 50

Tandis que, aux recettes qui s'élevaient à la même époque, à. . . . . 2,593 f. »

Il n'y a lieu d'ajouter que l'encaissement de 8 cotisations à 12 fr. l'une, soit. 96 »

Ce qui porte les recettes du même exercice à . . . . . 2,689 » ci. 2,689 »

Et donne bien un déficit semblable à celui susindiqué pour 1864 de 258 50

Ce point ainsi acquis et contrôlé, voyons quelles sont, parmi les recettes et les dépenses générales, celles qui s'appliquent à l'exercice 1865, et quel est le résultat provisoire de cet exercice.

EXERCICE 1865.

DÉPENSES.

Les dépenses s'appliquant à cet exercice sont :

1° Les frais du deuxième Bulletin, imprimeur, graveur, etc., portés sous le n° 2 du chapitre intitulé : *Indication sommaire des dépenses*, soit . . . . . 1,836 f. 32

2° Les frais des séances générales de Provins et Fontainebleau 299 15

3° Les frais de correspondance et autres de M. le Président, savoir :

Ceux portés au premier compte, mais s'appliquant à 1865 . . . . . 230 f. »

Et le complément porté au présent compte, soit 36 43

Ensemble . . . . . 266 43 — 266 43

4° Enfin, les frais de correspondance de M. le Secrétaire général et du Trésorier central, soit. . . 86 30

Ce qui porte les dépenses applicables à l'exercice 1865 à 2,488 20

RECETTES.

Les recettes, également applicables à l'exercice 1865, se composent :

1° De l'encaissement de 227 cotisations sur cet exercice, à 9 fr. l'une, déduction faite du quart alloué aux Sections, soit 2,043 f. »
(*Je donnerai plus loin le relevé par Section de ces encaissements.*)

2° Du coût de 13 diplômes, à 6 fr. . . . . 78 »

3° Et de la vente de 3 Bulletins, à 2 fr. 50. . . . 7 50

Ce qui porte le total des recettes applicables à 1865 à fr. 2,128 50

BALANCE.

Les dépenses de l'exercice 1865 étant de 2,488 20
Et les recettes seulement de 2,128 50
Il en résulte que cet exercice se solde, quant à présent, par un déficit de 359 70

Pour abréger autant que cela est possible ce travail, forcément un peu long à cause de la nécessité — qui n'existait pas lors de mon premier compte-rendu — d'apurer notre premier exercice et de vous présenter séparément le résultat définitif de cet exercice (1864) et le résultat provisoire de 1865; pour abréger, dis-je, je supprime ici un tableau que j'avais dressé et dans lequel, — après avoir retiré des recettes et dépenses générales tout ce qui s'appliquait aux exercices 1864 et 1866, — j'arrivais à donner, par ce simple procédé, la preuve absolue, incontestable, de l'exactitude du compte ci-dessus pour l'exercice de 1865.

Mais chacun pourra suppléer à l'absence de ce tableau en se reportant aux chapitres intitulés : *Indication sommaire des dépenses*,— *indication sommaire des recettes*, — et en y voyant que les articles de recettes et dépenses relevés ci-dessus pour l'exercice 1865, sont bien les seuls articles qui ont dû être extraits de ces chapitres pour former le compte de cet exercice.

Néanmoins, pour être aussi clair et aussi complet qu'il me semble qu'on puisse l'être lorsqu'il s'agit d'une comptabilité de la nature nécessairement un peu compliquée de la nôtre, — par suite de l'éparpillement obligé des éléments de cette comptabilité, — il ne sera peut-être pas inutile de vous faire connaître le nombre de nos sociétaires pendant l'année 1865; le chiffre des encaissements

opérés sur cet exercice dans chacune des Sections; enfin, d'additionner les déficits de nos deux premiers exercices et de vous indiquer comment, d'après mes appréciations, ils pourront se modifier et s'atténuer.

Ce qui va suivre étant comme le couronnement de ce qui précède, j'estime, dès lors, que ce ne sera pas la partie de mon travail qui offrira le moins d'intérêt, et je vous prie en conséquence, Messieurs et honorés Confrères, de vouloir bien me continuer quelques instants encore votre bienveillante attention.

Relevé comparatif du nombre des Sociétaires en 1864 et 1865, du chiffre de cotisations encaissées à ce jour dans chacune des Sections, et de celles restant à recouvrer.

SECTIONS DE	NOMBRE DES MEMBRES		AUGMENTATION en 1865	COTISATIONS DE L'EXERCICE 1865		Observations
	en 1864	en 1865		en-caissées	à re-couvrer	
Coulommiers..	37	44	7	27	17	*dont une par le trésorier central.
Meaux.....	42	48	6	42*	6	
Melun.....	80	82	2	71	11	
Fontainebleau	81	81	0	60	21	
Provins.....	23	39	16	27	12	
TOTAUX....	263	294	31	227	67	

Il résulte, comme on le voit, de cet état, que le nombre de nos sociétaires, qui était en 1864 de 263, s'est élevé en 1865 à 294, ce qui a donné une augmentation de 31 membres pour la deuxième année; et que, ainsi que cela est établi dans mon compte, 227 cotisations de cet exercice ont été encaissées jusqu'à ce jour; il reste donc, pour compléter le chiffre de 294 membres, 67 cotisations à recevoir ou à passer en non-valeur. 67 cotisations en retard sur 294 ! c'est beaucoup; la première année les encaissements s'étaient

mieux faits : 247 cotisations avaient été encaissées sur 263 au moment du compte-rendu, et sur les 16 qui étaient restées en souffrance 8 ont été encaissées depuis. Nous verrons tout à l'heure quelle est la cause principale de cet arriéré, relativement important, de 67 cotisations sur notre deuxième exercice, et ce qu'il y a à en attendre.

Ces renseignements, Messieurs et honorés Confrères, vous étaient, je crois, indispensables à connaître à plus d'un titre, et ils vont me servir à vous fixer d'une manière aussi approximative que possible sur le résultat final de nos deux premiers exercices.

Résultats réunis des exercices 1864 et 1865.

On peut, je pense, regarder aujourd'hui comme n'étant plus susceptible de modifications — au moins de modifications sérieuses — le déficit de l'exercice 1864 qui, comme l'on s'en souvient, est de			258 f.	50
En y ajoutant provisoirement, pour son chiffre actuel, celui de 1865 susceptible, lui, de modifications, et qui est de			359	70
On trouve que notre déficit à ce jour, bien et dûment établi, est de			618	20
Mais, dès à présent, il est tardivement réclamé sur cet exercice : par M. Michelin, imprimeur, une note de	18 f.	50		
Et par Mme Thuvien, lithogr., une note de	16	40		
Ensemble.	34	90 ci.	34	90
Ce qui, à supposer qu'il ne soit plus présenté aucun mémoire s'appliquant à 1865, élèvera le déficit des deux premiers excercices à			653	10
Mais il semble que nous pouvons légitimement espérer recouvrer encore un certain nombre des cotisations arriérées de l'exercice 1865, et en les portant seulement à 27, à 9 fr. l'une, cela nous donnera un chiffre de recettes nouvelles de			243	»
Ce qui pourra réduire notre déficit à environ (1), .			410	10

(1) Malheureusement quelques efforts qu'ait faits votre trésorier pour présenter un résultat à peu près définitif, surtout pour l'exercice 1864, et alors qu'il croyait y être arrivé, il a le regret d'annoncer que pendant l'impression du présent rapport, plu-

Ainsi, Messieurs et honorés Confrères, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, au lieu de combler le déficit de notre premier exercice nous l'avons augmenté, mais d'un chiffre heureusement peu important, en résumé; et au besoin, pour l'atténuer et même pour l'effacer presque entièrement, nous avons dès à présent en caisse une recette nouvelle de 350 fr., montant de l'allocation généreuse de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.

Voilà les faits; voyons maintenant les causes :

Trois causes principales ont concouru à céer le déficit signalé :

En première ligne, il faut placer les frais imprévus et relativement considérables de dessins et gravure pour le Bulletin de la seconde année.

En second lieu, les frais également imprévus des deux séances générales de Provins et Fontainebleau en 1865, qui se sont élévés à près de 300 fr. — Pour ordre, celle de Melun, en 1864, n'avait rien coûté ou à peu près.

Enfin, l'irrécouvrabilité presque certaine d'environ 40 cotisations sur l'exercice de 1865, chiffre énorme comparé à celui de l'exercice 1864 qui n'a été en définitive que de 8 seulement.

Cette importante non-valeur provient pour la moitié environ de la Section de Fontainebleau. C'est un gros mécompte qui devait être assez imprévu aussi, attendu que si nous n'avions rien fait pour attirer à nous ces membres déserteurs, nous avons tous la conscience d'avoir moins fait encore, — si cela est possible, — pour les éloigner.

Et à cet égard, Messieurs et honorés Confrères, veuillez me permettre une réflexion qui a dû vous venir à l'esprit comme à moi, et cette réflexion est celle-ci : on se demande quelles ont bien pu être les bonnes raisons qu'ont dû avoir des gens sérieux entrés dans une société *dont le programme leur était connu*, pour n'y rester que ce que durent les roses?

Certes, nul plus que moi ne respecte la liberté d'autrui, et je ne crois pas mériter d'être traité d'incendiaire en faisant cette réflexion. La question qui en résulte peut avoir son importance pour l'avenir, et le jour où l'on retouchera aux statuts, peut-être verra-t-on s'il n'est pas nécessaire d'imposer un minimum quel-

sieurs réclamations tardives, montant à plus de 400 fr., lui ont été faites; de sorte que notre déficit dépassera 800 fr. C'est beaucoup; espérons du moins que ce sera le dernier chiffre de notre mécompte.

conque de durée d'engagement? Des souscripteurs, qui ont brigué l'honneur de figurer sur nos premières listes, ont trouvé des prétextes pour ne pas même payer leur première cotisation; de sorte qu'ils auront été sociétaires sans jamais avoir payé un centime. Cela n'est pas très-exemplaire, car le plus impérieux de tous les devoirs est de satisfaire à ses engagements.

Quoi qu'il en soit, Messieurs et honorés Confrères, je crois être l'écho de vos sentiments en disant que, comme moi, vous regretterez ceux qui nous abandonnent, moins pour le tort matériel qu'ils causent à la Société, que pour le tort moral que leur départ pouvait lui faire, — et que vous les regretterez surtout pour eux-mêmes.

Ce petit devoir confraternel rempli, laissez-moi revenir, en terminant, aux considérations par lesquelles j'ai commencé :

En dépit de M. de Balzac, l'ordre et l'économie sont nécessaires dans toutes les conditions, et, dans notre situation présente, ils sont indispensables absolument ; aussi, pour mon compte, je vous prie de croire que je ne me départirai pas de ces principes salutaires.

Le mal est heureusement insignifiant et il faut non-seulement nous appliquer à empêcher qu'il augmente, mais encore à le réparer.

— « Ne pouvait-on le prévoir, le prévenir ? » diront d'aucuns.

Cela était difficile, pour ne pas dire tout à fait impossible, avec notre mode de procéder.

— « Au moins l'expérience nous profitera-t-elle?

Il faut l'espérer quoique, malgré l'expérience, on fasse encore chaque jour des écoles en toute matière.

— « Mais ne pourrait-on, par un budget préparé à l'avance, régler nos recettes et nos dépenses? »

C'est là où gît le mal, peut-être aussi le remède, — le poison et l'antidote. *Pour les Recettes*, la difficulté est grande, car c'est l'imprévu presqu'absolu, puisqu'elles dépendent non-seulement du nombre fluctuatif des membres de la Société, mais encore de la rentrée des cotisations; cependant on pourrait peut-être essayer de résoudre cette première difficulté en exigeant rigoureusement, d'une part, conformément aux statuts, le versement de toute cotisation due pour l'année commencée avant la démission; et d'autre part, en ne faisant pas de dépenses sérieuses avant l'entier encaissement des cotisations. Mais ces mesures sont-elles possibles en pratique? Je n'oserais l'affirmer.

Pour les Dépenses, la difficulté est peut-être moins grande :

réduire le plus possible les dépenses générales, et ne mettre à exécution tel ou tel projet qu'après s'être assuré à la fois et de la dépense qu'il doit entraîner pour la Société, et de l'état au moins probable de nos ressources.

Cela est très-désirable, et d'ailleurs il faut de toute nécessité qu'il en soit ainsi : car aucune Société, aucun trésorier ne pourraient continuer une existence ou des fonctions alors que les budgets annuels se solderaient constamment par des déficits.

« Nous avons une Commission des finances, » dira-t-on? Oui, mais par suite de la forme fédérative de notre Société et du choix fait dans plusieurs arrondissements des membres de cette Commission, peut-elle, en pratique, fonctionner d'une manière utile? la meilleure réponse c'est qu'elle n'a pas fonctionné jusqu'ici, et fonctionnât-elle, qu'il est douteux qu'elle puisse faire mieux ou moins mal, si l'on veut, que ce qui a été fait.

Le Président et le Trésorier sont donc, par la force des choses, — et encore le Trésorier très-secondairement, — amenés à avoir seuls la lourde responsabilité des finances. La sollicitude toujours si vive de notre aimé et honorable Président, son zèle véritablement infatigable pour les intérêts de la Société; et, je crois pouvoir le dire, l'ordre et la vigilance de votre Trésorier central, et l'obligation pour lui *d'aligner*, comme on dit en matière de comptabilité, garantissent autant que possible la Société de tout mécompte sérieux.

Il va de soi que je tiens à la disposition de mes honorables collègues de la Commission des finances et de tous les membres de la Société, la justification de tous les articles de recettes et dépenses figurant au présent compte-rendu.

Je vous devais, Messieurs et honorés Confrères, ces détails, — un peu longs peut-être, — non pour vous seuls, mais aussi pour la Société qui a bien voulu me confier l'honneur périlleux de veiller à sa prospérité financière, et j'aurai accompli l'une des parties essentielles de ma tâche si j'ai réussi à porter la lumière dans vos esprits.

ICONOGRAPHIE DE SAINT-LOUP

EMPRUNTÉE PRINCIPALEMENT AUX MONUMENTS DE L'ART LOCAL,

PAR M. EUG. GRÉSY,

Ancien membre fondateur (**Section de Melun**).

Saint Loup ou saint Leu (*Lupus*) né, suivant la légende, de race royale à Orléans, vers 573, fut élu archevêque de Sens en 609 et mourut en 623. Sa fête se célèbre le 1er septembre, et sa translation le 23 avril. Son culte était très en honneur dans la Brie, et, pour preuve de cette popularité, nous nous contenterons de donner la liste des églises qui lui sont consacrées dans Seine-et-Marne. Bellot, Bransles, Chatenoy, Chenoise, Courquetaine, Crépoil, Grisy-sur-Seine, Le Vaudoué, Luzancy, Neufmoutiers, près Rozoy, Nonville, Planoy, Rouilly, Saint-Loup-de-Naud, Samois et Tigeaux l'invoquaient comme premier patron.

A Melun, la riche corporation des bouchers s'était aussi rangée sous son patronage et c'était justice, puisque c'est dans cette ville que la légende place un de ses plus éclatants miracles. On voit encore dans l'église Saint-Aspais l'élégante chapelle et la splendide verrière que les bouchers firent élever en son honneur. Nous avons même la date de l'année à laquelle la corporation en fit les frais, par l'inscription placée à la naissance de l'ogive : *l'an MXVcXVII ay esté faicte* (*des*) *deniers de la cōfrarie S. Loup.* Au sommet de l'ogive brillent les insignes de l'état : un couperet, un couteau de boucher et le fusil à aiguiser. Au bas de la verrière, à droite, on remarque un élégant cartouche rehaussé d'arabesques où l'explication des trois scènes représentées se trouve ainsi résumée : *Comment S. Loup fut consacré, puis fut chassé.* Le panneau supérieur donne l'intronisation de saint Loup. A genoux, les mains jointes, il vient de recevoir la croix primatiale à double traverse, à laquelle lui donnait droit le titre de primat des Gaules; c'est le moment où les deux évêques qui l'assistent lui posent la mître sur la tête, en présence d'un cardinal : sur le devant de la scène, dans les compartiments voisins, six diacres et sous-diacres en dalmatique font l'office de clercs

servants et complètent le cérémonial en portant des chandeliers.

D'après la *légende dorée*, « pour ce que saint Loup n'avait donné nul don à Farulf, sénéchal envoyé à Sens, celui-ci le diffama, si que le roi Clotaire l'envoya en exil. » Dans le panneau suivant, le prélat est accompagné d'un concours de peuple qui manifeste ses regrets, mais il jette son anneau épiscopal dans les fossés de la ville en déclarant qu'il ne reviendrait que quand on l'aurait retrouvé. En effet, peu de temps avant son retour, fut pêché à Samois, près de Melun, un barbeau dans le corps duquel fut trouvé l'anneau du Saint, anneau qu'on montre encore dans le trésor de la cathédrale. Papirius-Masson a même trouvé une autre version : ce ne serait, selon lui, que du règne de Louis VII qu'aurait été pêché le barbeau, et l'édification de l'abbaye de ce nom aurait été entreprise avec le prix de la pierre précieuse. On raconte de S. Grat, treizième évêque de Châlons-sur-Saône, une légende absolument semblable : ayant été attardé pour dire sa messe, le saint prélat, dans son humilité, se crut indigne de continuer l'exercice du sacerdoce, il jeta donc son anneau pastoral dans la Saône et alla s'enfouir dans la retraite avec sa sainte mère ; il y avait sept ans qu'un pieux ecclésiastique leur apportait leur nourriture quotidienne, lorsqu'un jour le fidèle serviteur acheta un poisson qui avait l'anneau pastoral de S. Grat dans le gosier. On répand la nouvelle de ce miracle dans la ville; aussitôt chacun s'émeut, la multitude se dirige vers la demeure du prélat, l'arrache de sa cellule et le ramène en triomphe à la cathédrale. M. Maury, dans ses études légendaires, cite plusieurs affabulations du même genre : dans les récits arabes un poisson rapporta à Salomon un anneau magique qu'il avait perdu. Dans la légende écossaise sur la vie de saint Kentigern, une femme laissa tomber son anneau dans un fleuve pour justifier son innocence aux yeux de son époux jaloux et, par l'intercession du saint, un poisson le rapporta du fond des eaux.

Mais revenons à notre vitrail de l'église Saint-Aspais. Au troisième panneau, S. Loup, précédé d'un clerc, qui porte la croix primatiale, s'avance sur le pont de Melun, étend sa main bénissante vers le château et arrête l'incendie qui allait le dévorer. Un détail curieux, c'est qu'on reconnaît dans le pinceau du peintre verrier l'intention de retracer notre château du moyen-âge, avec son donjon, ses tourelles, ses courtines et même les contreforts de la double enceinte qui le protégeait contre les inondations de la Seine.

Quoique la légende de S. Loup n'ait rien de commun avec celle de saint Gilles, leur culte est presque toujours associé parce que leur fête tombe le même jour ; aussi le saint solitaire figure-t-il sur la verrière de Saint-Aspais et la biche qui est son attribut ordinaire forme pendant à l'autre extrémité du vitrail.

Dans l'église de Grisy, près de Montereau, le rétable est occupé par une peinture du XVIIe siècle représentant S. Loup arrêtant l'incendie de Melun.

Autrefois à Châlons-sur-Saône, c'était la coutume lors des incendies, de baigner le chef de S. Loup dans deux tonneaux de vin et d'eau qu'on jetait sur le feu. Après cette cérémonie, ceux qui apportaient la précieuse relique faisaient un tour en procession près du lieu embrâsé, mais pendant tout le temps que la relique était absente de l'abbaye, il fallait qu'un des échevins y restât en otage.

Dans sa Vie des Saints illustrée, un habile graveur de Louis XIV, Sébastien Leclercq, a représenté le même épisode de la vie de S. Loup. Aussi, lorsqu'après la séance générale tenue à Provins, plusieurs membres de notre Société proposèrent une excursion à l'église de Saint-Loup-de-Naud, j'avoue que l'espoir d'y découvrir le miracle de Melun exécuté par un tailleur de pierres vives du douzième siècle, avait pour moi un bien puissant attrait. Toutefois je n'avais pas oublié que deux de nos savants confrères, MM. Félix Bourquelot (1) et Fichot (2), avaient déjà donné en grande partie l'explication des sculptures légendaires du portail ; après d'aussi habiles explorateurs, je ne pouvais donc compter que sur un glanage bien chétif. Le porche de S. Loup-de-Naud est aussi muet que la *légende dorée* sur l'anneau pastoral et l'incendie de Melun ; j'en dois conclure que ces épisodes de la vie du saint prélat sont des interpolations dans sa légende, qui pourraient bien ne dater que du XIVe ou du XVe siècle. En compensation, l'archivolte du portail de Saint-Loup-de-Naud nous offre vingt-six sujets de sa vie légendaire. Le plus excentrique et le plus original est évidemment celui qui représente un personnage à genoux affublé d'une cloche en guise de chemise ; l'anse et le cerveau de la cloche se détachent merveilleusement de ses parois et semblent former nimbe au-dessus de la tête du suppliant ; on y remarque encore, fixés, le marteau du timbre et la corde de rappel de

(1) *Bibliothèque de l'école des Chartes*, T. II, 3e livraison.
(2) *Les Monuments de Seine-et-Marne*, p. 139.

l'horloge. On ne pouvait rendre d'une façon plus ingénieuse et plus conforme aux lois de l'acoustique le miracle d'une cloche qui change de son.

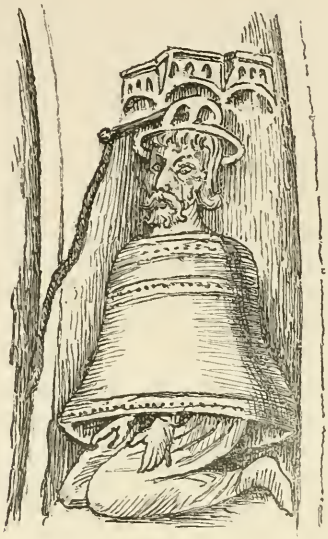

Voici comment le rapporte la *légende dorée :* « Le roy Clotaire « ouyt que les cloches de S. Etienne avoient merveilleuse doul- « ceur en leur son, si envoya dire qu'elles fussent apportées « à Paris afin qu'il le ouyst sonner et il despleut au benoist sainct « Loup, et si comme ilz furent dehors de la cité ils perdirent la « doulceur de leur son et quand le roy ouyt, il commanda qu'elles « fussent restituées, et tantost que elles furent à sept lieues de la « ville ilz sonnèrent leur son arrière, ce sainct Loup alla à l'en- « contre et reçut à grand honneur ce qu'il avoit perdu dolent. »

Le nimbe bizarre dont la tête du personnage est décorée m'avait fait supposer d'abord que c'était le saint lui-même invoquant la puissance divine pour obtenir ce phénomène d'acoustique, mais je me range tout à fait de l'avis de notre savant confrère, M. le comte de Bonneuil (1) qui y reconnaît l'envoyé du roi Clotaire rapportant la cloche à Sens, en faisant en quelque

(1) En 1850, dans un congrès de la Société française, M. le comte de Bonneuil a donné de vive voix une notice sur le portail de Saint-Loup-de-Naud, et il est regrettable que le *Bulletin monumental* n'ait pu qu'en faire simplement mention (n° 3, XVIIe vol. p. 169.)

sorte amende honorable pour le rapt commis par son maître. En effet, le personnage est à genoux dans une attitude qui exprime plutôt l'humiliation et l'affaissement, et ce qui est encore plus concluant, c'est qu'il est en costume séculier : avec les grègues collantes.

L'exorcisme du démon que le saint tient emprisonné dans un vase à boire pendant toute une nuit, pour avoir voulu le tenter par la soif, donne une idée piquante des naïvetés superstitieuses de l'époque ; mais notre siècle est-il bien sûr d'être moins simple, et, par exemple, combien voyons-nous de pauvres d'esprit porter leur argent aux somnambules ?

Parmi les sujets qui n'ont pas encore été expliqués, je crois pouvoir désigner avec une certaine assurance celui qui occupe le sommet de l'ogive : le saint voyageant à cheval se penche sur sa selle pour écouter les voix des anges qui chantent l'oraison dominicale (1) ; ceux-ci, portés sur un nuage, tiennent ensemble un philactère à la main comme des musiciens qui exécuteraient un motet.

Pour ne pas troubler la symétrie architecturale, les compartiments sont, en général, divisés à peu près également et il en résulte forcément une certaine obscurité dans les compositions. En effet, l'artiste a pu être quelquefois obligé de rejeter dans un compartiment voisin les personnages qui concourent à une seule et même scène et la complètent ; ainsi, dans la délivrance des prisonniers liés et garottés, ils sont tenus en laisse par un geôlier qui occupe une case supérieure. Les portes de l'église Saint-Aignan d'Orléans s'ouvrent d'elles-mêmes à la prière du saint qui tombe à genoux dans une autre bande parallèle; le musicien qui joue de la viole me paraît fêter la réconciliation du roi Clotaire et de S. Loup qui occupent une division inférieure. A côté de deux femmes qui s'embrassent, figureraient les deux clercs qui les regardent avec des yeux de concupiscence, mais qui, par la prière du saint prélat, obtiennent de résister à la tentation. Du reste, le dessin que M. Fichot a donné de ce portail dans ses *Monuments de Seine-et-Marne*, est un chef-d'œuvre d'exactitude si consciencieuse que l'on peut y étudier tous les détails de la sculpture avec autant de confiance que sur le monument même.

La représentation la plus capitale est celle qui figure debout et de grandeur naturelle sur le pilier d'estanfiche, le prélat, revêtu

(1) Orationem dominicam ab angelis decantari audit (Acti SS. apud Boll).

de ses habits pontificaux, crossé et mitré, foulant aux pieds deux dragons qu'on chercherait vainement dans la légende ; évidemment c'est ici l'emblême de ses victoires remportées sur le paganisme, car l'évangélisation paraît résumer la somme capitale de la vie de S. Loup, et il faut se rappeler que, dans la zoologie mystique, le dragon est la personnification du démon. Ne sont-ce pas les mêmes traditions qui ont fait représenter S. Loup foulant aux pieds un lion, conformément au passage de l'Écriture « *conculcabis leonem et draconem* » ? C'est ainsi que nous le voyons sur deux enseignes de pélerinage en plomb provenant d'Esserant, près Senlis, et remontant au xve siècle (1). Le prélat, revêtu de la chasuble et la tête mitrée, tient à la main sa croix de primat des Gaules, mais à une seule traverse. A ses côtés sont à genoux deux petits pélerins, probablement des enfants, car on invoquait spécialement S. Loup pour les convulsions, l'épilepsie, et la peur qui dispose souvent les enfants à ces deux terribles maladies. Il ne serait donc pas impossible que la crédulité naïve de nos mères ait attribué ce mérite à S. Loup sur la foi de son nom. Les *évangiles des quenouilles* allaient jusqu'à prétendre qu'il faut préalablement faire son offrande à S. Loup, si l'on veut manger impunément d'un animal étranglé par un loup; néanmoins, l'explication que donne M. le président de la Société académique de Beauvais du lion de S. Leu d'Esserant, me semble bien hasardée ; M. Danjou le prend pour un rébus picard, la dégénérescence d'un loup (*leu* en patois), par allusion au nom du saint.

Il existait autrefois à Vernelle, dans le canton de Brie-Comte-Robert, une chapelle dédiée à S. Leu, où avaient lieu de nombreux pélerinages pour la guérison des convulsions des enfants. La tradition locale était que le saint archevêque de Sens, au retour de son exil en Etrurie, avait passé par Paris pour guérir le roi qui l'y avait mandé, et qu'en se dirigeant vers Sens le couvent de Vernelle était le premier endroit où il s'était arrêté pour passer la nuit. Depuis la réunion de ce prieuré à l'abbaye d'Hivernaux, cette chapelle a été transférée dans l'église d'Evry-les-Châteaux, où l'on conserve sur l'autel une statuette du saint pouvant remonter au xve siècle, mais tellement fruste et mutilée qu'elle est dépourvue d'intérêt. Les pélerinages s'y continuent encore de nos jours et, selon une ancienne pratique, chaque mère qui vient invoquer le

(1) V. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, par M. A. Forgeais. 2e série, p. 186.

saint ne manque pas de lui offrir un écheveau de fil qu'elle lui passe au cou.

Enfin, la cathédrale de Sens garde dans son trésor un des types les plus précieux des peignes mérovingiens au VIIe siècle. Ce peigne en ivoire est à deux fins, c'est-à-dire qu'un côté a de fortes dents pour démêler et l'autre de plus fines; c'est à peu près ce que notre docte correspondant, M. l'abbé Cochet, a observé dans les tombeaux mérovingiens d'Envermeu, mais celui de Sens est orné d'une garniture de cuivre et rehaussé de deux lions affrontés qui s'élancent sur une tête de bouc et semblent révéler un sens moral sous leur signification symbolique. Une inscription du XIIIe siècle porte : *Pecten sancti Lupi*, et témoigne de l'antiquité de la tradition qui attribue l'objet au saint évêque. On ajoute que le vénérable pontife s'en servait dans les ordinations, lorsqu'il consacrait à Dieu quelque représentant de cette race chevelue. Tout le monde sait qu'alors le signe de l'entrée dans l'église était la déposition de la chevelure : « *comâque capitis depositâ monachus factus est* » est-il dit de Gamardus, seigneur de Villy-sur-Yère qui, au VIIe siècle, se plaça, sous la conduite de S. Wandrille, dans le monastère de Fontenelle (1), et lorsqu'en 640, S. Eloi fut ordonné malgré lui, son illustre biographe a soin de l'appeler « *invitum detonsum.* » (2) Dans ces données, la relique, qui n'éveille aux yeux du vulgaire que l'idée d'un objet de toilette assez prosaïque, revêt réellement un caractère sacré et doit prend rang parmi les insignes de la prélature mérovingienne.

(1) *Gallia Christiana,* T. XII, p. 161. — *La Normandie souterraine,* par l'abbé Cochet, p. 255.

(2) Vie de S. Eloi, par S. Ouen.

LES CLOCHES

DE L'ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU,

PAR M. A. TABOURET,

Membre fondateur **(Section de Fontainebleau).**

Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son; or, j'ai l'intention de vous faire entendre le son de toutes les cloches de l'arrondissement de Fontainebleau, ou plutôt de vous tracer l'historique de ces êtres, je dirais presque animés, qui sont les compagnes inséparables de notre existence.

Si par leur ding, ding, din, dong, comme le dit notre sublime chansonnier, les cloches aiment à fêter un baptême, elles ne refusent point de s'associer à notre deuil le jour où le créateur a prononcé pour quelqu'un de nous l'arrêt qui le rappelle à lui ; elles s'attristent avec ceux qui restent, elles pleurent, elles se lamentent avec eux.

Un de nos écrivains les plus harmonieux du siècle, Chateaubriand, n'a-t-il pas dit : les cloches sont des voix placées entre le ciel et la terre ? Si nos belles églises, nos immenses cathédrales attestent la vigueur du génie chrétien, les cloches, ces courriers célestes, sont destinées à le proclamer. Elles parlent au cœur de l'homme avec cette puissance magique dont l'écho sans cesse nous poursuit. Pour l'exilé sur la terre étrangère, c'est le clocher de son village qui vient le plus souvent se dresser dans le mirage des souvenirs de la patrie absente; c'est qu'aussi le clocher de son village lui rappelle les beaux jours de ses premières années, ses parents, ses amis, toutes ses joies perdues. Voix de la cité populeuse, leur son anime aussi la solitude de nos plus humbles campagnes; elles règnent en un mot en souveraines sur tout l'empire du monde civilisé, car pendant qu'autrefois le beffroi de l'hôtel-de-ville de Paris retentissait pendant trois jours et trois nuits à la naissance du Dauphin de France, pendant qu'aujourd'hui les cloches de Notre-Dame, se mêlant au bruit du canon, affirment la durée de la dynastie impériale, pendant que la cloche du Capitole par ses

longs mugissements annonce l'exaltation ou la mort du saint Pontife, la cloche du plus petit de nos hameaux prévient aussi qu'un bras de plus est donné à la terre, ou qu'un bras vient de lui être retiré.

Les cloches sont habituellement les symboles de paix et d'actions de grâce, mais malheureusement aussi elles ont servi de signal au fanatisme et aux cruautés : c'est au son des cloches de Palerme qu'en 1282 périssaient les Français le jour des Vêpres Siciliennes, c'est au son de la cloche de St-Germain l'Auxerrois que les massacres de la St-Barthélemy étaient annoncés à la cité parisienne. De nos jours elles sonnent parfois les révolutions et les incendies, hélas ! elles ne chôment pas souvent.

J'aurais pu laisser parler les cloches elles-mêmes, car vous n'ignorez pas qu'elles parlent, qu'elles babillent volontiers; comme nous elles ont reçu le baptême, on a prononcé aussi pour elles le mot *éphetà* (ouvre-toi) et en leur accordant le droit de parler, on leur en a sans doute inspiré le désir. Cependant elles ont besoin d'un intermédiaire pour vous raconter aujourd'hui les fêtes qui ont présidé à leurs destinées. Elles m'ont chargé de ce soin dont je m'acquitte d'autant plus volontiers qu'il y a toujours eu entre les cloches et moi une parfaite harmonie. Je n'ose vous en dire la raison, la gravité d'une séance archéologique m'interdit cette petite excursion dans le domaine de ma personnalité : si je le faisais, vous me croiriez plus babillard que le plus échevelé des carillons.

Les cloches chez différents peuples.

En vous parlant de mon amour pour les cloches, j'ai bien peur de faire mon procès, car l'auteur du traité des superstitions (J. B. Thiers, curé de Vibraye) prononce formellement cet arrêt: la canaille aime le son des cloches. Et malheureusement, si nous consultons l'histoire, nous sommes forcés d'admettre cette autre conclusion: plus un peuple est policé, moins il aime le son des cloches. Les Grecs avaient peu ou point de cloches, les Romains ne connaissaient point les grosses cloches, les Italiens en général n'en ont que de fort petites; mais, par contre, les Allemands et les Flamands n'en ont que de très-grosses et en fort grand nombre. En Russie c'est un véritable luxe de cloches, et tout le monde a entendu parler de la fameuse cloche du Kremlin sous laquelle vingt personnes pouvaient tenir parfaitement à l'aise. En France, ce pays de liberté, nous donnons asile à toutes les fantaisies du genre.

Un peuple, le peuple Chinois se signale, non par le volume excessif de ses cloches, mais par la prodigalité de ses clochettes ; on pourrait avec difficulté compter le nombre de celles appendues aux tours polygonales d'un temple chinois. Cet excès ne prouve certes pas que le peuple Chinois soit un peuple grossier, mais il nous laisse à penser que, malgré la civilisation avancée qu'on invoque en faveur des Chinois, ce peuple est resté un peuple d'enfants. Le cadeau le plus apprécié que puisse faire chez nous une nourrice à son poupart est encore un petit chapeau chinois orné de mille clochettes.

Chez les Arabes, ce peuple grave et silencieux, les cloches ont été absolument proscrites. La voix du muezzin est seule chargée d'appeler du haut du minaret les fidèles croyants à la prière. Le calme et le silence des villes orientales permettent seuls à leur invocation rhythmée de se faire entendre au loin à toutes les heures prescrites par le Koran.

Effet des cloches chez les gens du monde.

Dans le monde, les gens grossiers aiment à sonner les cloches, les fous sont fous de cloches, mais leur son importune les gens spirituels, ils prétendent que cela leur casse la tête. Louis XV résidant à Choisy-le-Roi, dont il avait fait son habitation privilégiée, ordonna que dans la construction de la nouvelle Eglise, le clocher fût moins élevé que les combles afin de n'être point abasourdi par le son des cloches. Qui de nous n'a point tressailli une fois au moins au tintement métallique, inopportun, de la sonnette de la rue ? Plus d'un de nous a regretté qu'on ait mis fin à la dynastie des marteaux dont le son grave et prolongé, donne le temps à la réflexion, et, certes, est bien moins impératif que le son aigu de la sonnette qui semble vous dire qu'elle veut être obéie à l'instant. Aussi la sonnette pour nos usages domestiques est presque une invention récente. Elle devait naître sous le règne de celui qui disait : l'État c'est moi. Le duc de St-Simon prétend que ce petit tintinnabulum fut créé pour éviter à la fière madame de Maintenon de se déranger trop souvent, alors qu'elle n'était encore que dame de compagnie dans une opulente maison de Paris.

Effet des cloches sur les animaux.

Les animaux eux-mêmes sont désagréablement impressionnés

par le son des cloches. A part maître baudet qui chemine insouciant et rêveur avec une lourde clochette très-près de ses longues oreilles, à part la génisse qui reste indifférente au milieu du pâturage au son argentin de sa clochette et de celles de ses compagnes, la plupart de nos animaux domestiques supportent impatiemment ce bruit douloureux à leur tympan: le chien mêle son hurlement lugubre au glas funéraire de la paroisse voisine, ainsi que le confirme St-Amand, l'auteur de *Moyse sauvé*.

Le clocheteur des trépassés,
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés,
Bien que le corps en sue :
Et mille chiens, oyant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.

Les oiseaux voyageurs fuient de toute la rapidité de leurs ailes les vibrations des cloches qui se font entendre sous eux au moment de leur passage: et si vous me permettiez de prendre un exemple qui sent un peu son bas lieu, je vous dirais que l'on raconte dans une chronique de la mère Michel, que son chat devint fol par la malice d'une voisine qui attacha un grelot au col de la pauvre bête.

Cloches au moyen-âge.

Dans le moyen-âge on chérissait fort les cloches, nos églises ne se contentaient point d'une seule, il leur en fallait au moins deux; quelques églises abbatiales en comptaient jusqu'à sept : nombre très en honneur dès la plus haute antiquité, mais de plus consacré dans la religion de Moïse comme dans les rites du christianisme. Maintes bonnes âmes de cette époque envoyaient une partie de leur argenterie pour contribuer à la fonte des cloches, excès de dévotion qui, au temps où nous sommes, trouverait très-peu d'imitateurs.

Au règne des sept cloches, M. l'abbé de St-Séverin se rendait à sa paroisse avec son vassal et deux serfs. Le premier tenait un beau faucon sur le poing, les deux autres menaient en laisse deux superbes levriers. En ce temps là M. l'abbé marchait l'égal du grand seigneur.

Au règne des sept cloches, messire Jehan et tous les clercs de la basoche, au son de toutes les cloches, se promenaient le dimanche dans les rues de Paris, en chantant les psaumes de David. En

certaines occasions Messieurs du Châtelet mêlaient au son des cloches le bruit de leur musique guerrière; musiciens et écoliers se groupaient ensemble, le jour de la monstre pour faire célébrer une messe solennelle à la cathédrale de Paris. Ce jour-là, bien certainement, Quasimodo se tenait dans la tour du sud et ne manquait pas de donner à la maîtresse cloche ses plus étonnantes vibrations. A cet appel tous répondaient, car au moyen âge il existait entre les cloches et les hommes un lien religieux, politique et social.

On pouvait dire à cette époque que l'Église était un monument national. Dans ces jours de misère, c'était le seul bâtiment dans lequel toutes les classes de la nation se trouvaient réunies; le seul où chaque homme oubliait son infériorité sociale relative, le seul bâtiment qui sous ses ombres majestueuses laissait entrevoir au cœur de l'homme le symbole de l'égalité.

Aussi nos immenses cathédrales d'alors, ces édifices élevés à la foi religieuse, politique et sociale, semblent impérissables. Vainement la hache des révolutions, plus terrible que la fureur des guerres religieuses, s'est heurtée contre la cité du peuple. Les cathédrales ont résisté à tous ces outrages et leurs clochers nous répètent encore que la cité du peuple est la cité de Dieu. Nos tours gothiques, de leur sublime hauteur, jettent un défi au temps et à la main des hommes. L'Église était si bien alors la maison du peuple, que les jeux, les divertissements n'étaient point, à certains jours, proscrits de son enceinte. Le sacré s'y mêlait parfois au profane. Ai-je besoin de vous rappeler la fête de l'âne, celle des fous, — qui ne furent interdites qu'à la fin du xve siècle ; le jeu de la pelotte ou du ballon, qui jusqu'en 1538 faisait dans l'église même les délices du peuple et de messieurs les chanoines de la cathédrale d'Auxerre ?

Autorité des cloches.

En ce temps-là les cloches jouissaient de la plus grande autorité. Leur voix était écoutée avec le plus grand respect. Sous Louis VII voulait-on mettre fin à quelque perturbation publique, on sonnait les cloches et notamment la cloche du chœur de Notre-Dame, la cloche en colère (*campana irata*). Voulait-on tirer justice de quelque méfait public, on faisait cesser tout service divin, mais ce qu'il y avait de plus sensible au cœur du peuple, c'est qu'on interdisait la sonnerie des cloches. Les seigneurs souverains enlevaient les cloches aux villes rebelles : c'est ainsi que vers 1550 les Bordelais,

les habitants de Montpellier, ceux de Marennes, furent privés de leurs cloches pour avoir refusé de payer l'impôt de la gabelle. Heureux et soulagé d'un grand poids était le peuple quand enfin, le soir arrivé, il entendait le couvre-feu,

La cloche de la Sorbonne
Qui toujours à neuf heures sonne. (Villon)

Origine des cloches.

Les cloches datent de loin ; sans parler de Moïse, des Grecs et des Romains, arrivons de suite à l'an 604 où, de par le pape Sébastien, l'usage des cloches fut prescrit dans toutes les églises pour annoncer le service divin. Elles avaient déjà une certaine importance, car si nous nous en rapportons au dire de plusieurs historiens qui racontent tous de la même façon la même anecdote, l'air était si vivement ébranlé par les vibrations terribles des cloches de Sens, qu'elles mirent en fuite toute l'armée de Clotaire II.

Au temps des premiers chrétiens, quand, pour fuir la persécution, le culte cherchait un asile dans les catacombes de Rome, ou quand au IIe siècle il venait cacher la profondeur de ses mystères dans les premières cryptes de la Gaule, l'usage des cloches eût été un véritable danger. Les réunions se faisaient au moyen d'une trompette, dont les accents mystérieux étaient seuls connus des fidèles; plus tard on se servit d'une crécelle, qu'un cursor ou courrier faisait vivement tourner en passant devant chaque maison, ou bien d'un marteau frappant sur une plaque de bois comme cela se pratique encore pendant la semaine sainte aux offices des ténèbres.

Origine du carillon.

Il est à présumer que les premières cloches furent petites et timides, car les premiers tintinnabula employés au service divin étaient tenus à la main par un moine ou par un clerc, qui les faisait tinter à la porte du temple ou du haut d'une plate-forme. Mais elles ne tardèrent point à croître en force et en volume, et nous voyons le bon roi Robert qui aimait tant à faire des dons gracieux à ses églises, en donner une à Orléans, qui pesait 2,600 livres. Nous sommes encore loin du fameux bourdon de Notre-Dame dont Louis XIV et Marie-Thérèse furent parrains en 1684, et qui pesait 32 milliers de livres, sans le battant qui à lui seul pesait 966 livres.

A l'époque du roi Robert, la cloche n'a qu'un son, qu'il soit bon

ou mauvais, peu importe, pourvu qu'il soit fort. Une cloche, deux cloches, sept cloches avaient un son quelconque dont la force constatait seule la valeur. Vous comprenez qu'on ne put pas longtemps se contenter de cela, le goût vint en sonnant. On imagina donc de faire deux cloches d'une proportion d'alliage différente, de manière à produire deux intonations, l'une grave, l'autre aiguë. Dès lors l'harmonie dans la cloche fut créée. On ne s'arrêta pas à ce premier essai; on fondit bientôt pour le même édifice un plus grand nombre de cloches d'alliages variés, que l'on combina suivant une proportion arrêtée et que l'on disposa en table d'harmonie : nous possédions le carillon.

On pourra désormais servir tout le monde à sa guise, et alors les gens d'esprit aimeront les cloches tout comme les autres : à votre tristesse on servira du faux bourdon, à la naissance de vos enfants, au mariage de votre fille, on vous offrira une très-jolie cantate, seulement il faudra dans ce cas mettre votre bourse en harmonie avec la sonate du carillon. Vous pourrez donc, à coup sûr, revêtir vos habits de fête ou de deuil, et suivant les modulations différentes de la cloche, prendre en sortant de chez vous l'air de figure qui conviendra à la circonstance.

Le carillon est une très-jolie invention, et dès sa naissance il arriva à une perfection presque complète. Il consiste en une collection de cloches accordées de manière à former une échelle chromatique d'environ deux octaves ou même trois. On les accorde en limant les timbres, en les amincissant sur le tour. Ainsi disposés, ces timbres sont mis en vibration au moyen de ressorts mus par un double clavier. Le premier de ces claviers servira à jouer les notes intermédiaires en frappant les touches avec le poing, tandis que l'autre clavier placé plus bas donnera les notes graves et se jouera avec les pieds.

Je vous ai dit que le goût vint en sonnant, il vint également en carillonnant. On ne se contenta plus de ce premier carillon qui laissait une trop large part à la plus ou moins grande habileté de l'artiste carillonneur, on voulut un carillon qui fît entendre sous la main la moins expérimentée une multitude d'airs tout faits. Dans le nouveau carillon, les marteaux frappants sont mis en action par des pointes métalliques fixées à une roue, comme cela se passe dans une vielle ou un orgue de barbarie, et alors on put faire entendre tous les airs à la mode sur toutes les variations connues.

Dans le clocher d'Anvers on voit un carillon qui se compose de

99 cloches ; pourquoi pas 100? Messieurs les musiciens nous le diront. Le son de ces cloches de différentes grosseurs donne toutes les gammes à plusieurs octaves. La tour du Kremlin possédait, dit-on, avant son incendie, le carillon le plus formidable. Citons les carillons d'Amsterdam, de Mons, de Malines, de St-Omer et, pour mémoire, celui de la Samaritaine près du Pont-Neuf à Paris.

Le carillon se permet un grand nombre de fantaisies qui n'iraient pas bien aux allures de nos grosses cloches ; quelquefois, il chante sans retenue, il se croit tout permis, et souvent il a fallu mettre arrêt à sa verve qui s'égare volontiers dans les airs des plus nouveaux comme des plus anciens opéras, sans tenir compte du lieu ni des circonstances.

Ce même mécanisme de la serinette fut adopté pour certaines horloges et chaque division de l'heure fut accompagnée d'un air de musique. De plus, on voulut y joindre un appareil scénique, ce qui donna naissance aux jacquemards, cette personnification du temps qui, avec son marteau, vient frapper l'airain sonore et nous annonce que « le temps passe et qu'il ne faut point laisser écouler sans profit l'heure présente. » Dans quelques jacquemards, chefs-d'œuvre de mécanique du moyen-âge, à l'heure de midi, Saint-Pierre avec tous les apôtres viennent processionnellement frapper douze fois le timbre de l'horloge, la Vierge se présente à son tour et sonne l'heure de l'Angélus. Dans le nord, cette petite représentation a son cercle d'habitués comme le canon du Palais-Royal à Paris.

Les sonneurs de cloches.

Autrefois, n'était pas qui voulait sonneur de cloches; dans les premiers temps de l'Eglise, il fallait certaine condition pour remplir cet emploi : n'être point souillé de péché. Ce soin était donc confié à des religieux, à un diacre, à un sous-diacre ou à une corporation de marguilliers. Cet office était complétement interdit aux femmes, — la raison en est simple, je pense, c'est que considérant leur force relative, on craignait de les fatiguer. Aujourd'hui tout le monde peut prétendre à l'honneur de sonner les cloches et personne n'ignore le dicton :

« Pour être bon sonneur de cloches
« Il faut être bon videur de brocs.

Plusieurs ordonnances réglaient les diverses manières de sonner

les cloches; sonner les cloches était souvent même une redevance, une servitude imposée. C'est ainsi que le curé de St-Remy, à Meaux, était dans l'obligation de venir en personne dans certaines occasions, sonner les cloches de la cathédrale de Meaux et témoigner ainsi la servilité de l'église St-Remy à la dite cathédrale.

Pour parler des cloches, il faut les décrire; une description technique n'est point toujours chose amusante, mais ici je parle d'un objet connu de tous, et si vous voulez porter vos regards sur la clochette officielle de M. le président, vous pourrez facilement suivre sans grand ennui la description que je vais en faire.

La cloche offre à considérer:

1° La patte ou bord inférieur, ce bord qu'on amincit quand on veut la disposer pour les variations du carillon;

2° La panse, partie la plus épaisse, contre laquelle frappe le battant;

3° Les saussures, partie moyenne, de forme cylindrique;

4e La gorge ou la fourniture, passage entre les saussures et la panse;

5° Le vase, partie supérieure à peu près cylindrique, entre les saussures et le cerveau;

6° Le cerveau, calotte supérieure où le battant est suspendu;

7° Enfin le battant, en forme de poire alongée, terminé par un appendice ou poids destiné à lui donner la volée.

La cloche par sa forme, dit l'auteur du Symbolisme des cloches, est une véritable merveille de l'art. Elle possède à la fois la pureté des lignes, la juste mesure des proportions, la précision des notes et la justesse des accords. En effet, cette forme elle-même est une particularité, constituant un type unique, différant à tous égards de toutes les formes connues, et qui n'a d'autre dénomination que son type même: en forme de cloche.

Fonte des cloches.

Les cloches se fondent aujourd'hui dans des ateliers dont l'entrée est généralement interdite au public. Autrefois c'était l'occasion d'une grande solennité. On procédait en plein jour à cette opération, que l'on pratiquait dans un fossé près de l'Eglise à laquelle la cloche était destinée. Une foule nombreuse faisait cercle autour des ouvriers de l'art; les moines étaient les fondeurs privilégiés de cette époque. Le nom du moine Tanchon est par-

venu jusqu'à notre époque : il passait pour le plus habile fondeur de cloches. Plus près de nous on cite comme très-habile fondeur Jean Jouvente qui fondit, en 1371, la cloche qui donna le signal de la St-Barthélemy.

Au moment de la fonte d'une cloche, les poitrines des spectateurs sont haletantes; la fonte va-t-elle réussir? sous quelle forme va sortir de sa chrysalide cet être si impatiemment attendu ? Voilà les préoccupations de cette immense assemblée, muette tant elle est religieusement attentive. Si l'épreuve ne réussit pas, le désespoir pénètre dans tous les cœurs, le deuil est sur tous les visages, on présage quelque grand malheur, on se retire en silence; mais si l'épreuve est bonne, entendez les vivats, les cris de joie et d'enthousiasme.

Composition des cloches.

Le bronze n'est pas la seule matière qui entre dans la composition des cloches, les métaux les plus précieux, l'or, l'argent en font très souvent partie. En Russie, dans ce pays ami des cloches, un ancien usage est encore en pratique aujourd'hui. Quand on doit fondre une cloche, les habitants sont convoqués à l'œuvre sainte. Trois vases sont déposés près du lieu consacré et destinés à recevoir les offrandes en métaux de tous ceux qui veulent participer à la confection de la cloche. Personne ne manque guère à une convocation de cette nature ; les hommes, les femmes, les enfants viennent y jeter leurs bijoux, — bagues, colliers, bracelets, — soit en or, soit en argent, soit en cuivre. Le zèle n'a besoin que d'être ralenti, car il est rare que les offrandes volontaires ne dépassent point le poids désiré et l'on se trouve souvent dans l'obligation de faire de nombreuses restitutions.

Noms donnés aux cloches.

Quand cette belle vierge sort de son creuset, elle porte presque toujours sa légende d'invocation, son nom et l'inscription du jour de sa naissance. Ce que je regrette c'est que belle comme elle est, on ne lui donne pas toujours un nom de femme, qui va si bien pourtant avec sa belle forme crinolinée, avec ses allures de fille de l'air qui peut faire entendre sa voix à 140 mètres de hauteur. Aussi quelle surprise, quel désappointement quand on vient à lire sur les restes de la superbe cloche de Moissac cette appel-

lation faite par elle-même : je me nomme Paul (Paulus vocor) ! A la bonne heure, madame la cloche de la cathédrale de Paris, on vous nomme Jacqueline, c'est-à-dire la diligente, la bonne ménagère, toujours levée avant que le soleil ne vous surprenne.

Ornements des cloches.

Les cloches, ne vous en étonnez pas, les cloches suivent la mode ; celles du XVIIIe siècle sont entourées de fanfreluches, leur dur habit est orné de fleurs et de rinceaux, elles portent des sceaux, des armoiries, elles se font aussi coquettes qu'elles peuvent.

Baptême des cloches.

Avant que notre belle chatelaine quitte la terre et monte dans son sublime donjon, elle reçoit la consécration religieuse, on célèbre son baptême. La bénédiction des cloches est certainement fort ancienne, il faudrait, je crois, la faire remonter à la première cloche de nos églises. Cependant c'est seulement du pape Jean XIII (972 que datent les édits qui en règlent le cérémonial.

Le baptême des cloches ne fut pas toujours chose acceptée ; au plaid tenu par Charlemagne en mars 789, le grand roi siégeant comme chef de l'Eglise, comme évêque des évêques, défendit plusieurs superstitions, entre autres le baptême des cloches (H. Martin). Il s'opposait à ce que l'on conférât à un vil métal un sacrement qui doit racheter tout être chrétien du péché originel.

Toutefois, le parrain et la marraine choisis, on procède à la bénédiction. La cloche est suspendue à un échafaudage improvisé, l'église est parée comme au jour de ses plus belles solennités. Les armoiries des grands dignitaires du clergé décorent les piliers de la nef et du chœur, on ressuscite les écussons des hauts et puissants barons et chevaliers qui ont illustré la contrée. Les parois du temple sacré sont revêtues de leurs plus riches et de leurs plus brillantes tapisseries ; c'est jour solennel. L'époque où pour cause d'utilité publique on est venu deshériter nos églises de leurs voix d'airain, est un jour de deuil encore présent aujourd'hui au souvenir du clergé de France, et la bénédiction d'une nouvelle cloche nous représente, en quelque sorte, le retour de l'enfant prodigue qui vient frapper au seuil de la maison.

La cloche est couronnée par un dais formé de dentelles du plus haut prix, qui retombent en magnifiques flots jusqu'au dessous du limbe et lui constituent une véritable robe de baptême ; l'archevêque impose ses mains sacrées sur le bronze, récite les prières

d'usage et de ses doigts enduits de l'huile sainte, trace plusieurs signes de croix en prononçant les noms que lui ont donné le parrain et la marraine. Trois beaux rubans sont fixés au battant de la cloche, un pour le haut dignitaire officiant, les deux autres sont confiés aux mains du parrain et de la marraine. Ces rubans mettent alternativement en mouvement le battant de la cloche et sont, pour ainsi dire, les traits d'union qui, par leur tintement distinctif, établissent un langage intime entre l'Eglise et la cloche répondant ainsi elle-même. Suivent les trois aspersions en dedans et en dehors et le reste du cérémonial usité.

Le choix du parrain et de la marraine est chose très-importante. Il faut des représentants dignes du glorieux enfant ; à ces filles de haut parage, il faut des têtes couronnées ou au moins des têtes ducales, c'est Louis XIV et Marie-Thérèse qui sont les parrain et marraine du bourdon de Notre-Dame, fondu en 1684. De nos jours, il faut l'avouer, elles sont descendues quelque peu de cette haute parenté; quelques préfets, quelques maires, quelques conseillers municipaux participent à cet honneur. Malgré ce petit échec porté à leur amour-propre, elles n'en sonnent pas moins dans la circonstance à double carillon.

J'ai dit en commençant que j'avais l'intention de vous faire entendre le son de toutes les cloches de l'arrondissement de Fontainebleau. Combien y en a t-il? Je vais vous le dire, — approximativement du moins. Il y a dans l'arrondissement de Fontainebleau sept cantons, autant qu'il y avait de cloches dans certaines abbayes du moyen-âge. Ces sept cantons comportent cent-trois communes: or, en mettant seulement une cloche dans chaque commune, c'est donc la description de cent-trois cloches que je vous dois. C'est beaucoup, et si j'étais homme de parole je vous paierais aujourd'hui ma dette intégralement. Mais, comme le dit le bon Virgile: *haud ignara mali, miseris succurrere disco.* Ce qui veut dire que cela vous fatiguerait, et moi également. Aussi je ne me propose aujourd'hui de vous parler que des cloches du canton de Fontainebleau. Nous n'avons donc que six communes à parcourir, Fontainebleau, Avon, Samoreau, Vulaines, Samois et Bois-le-Roi. Nous commencerons notre petite excursion par Fontainebleau ; à tout seigneur tout honneur.

FONTAINEBLEAU.

L'édification de l'église Saint-Louis par le roi Louis XIII marque une période entièrement nouvelle pour la ville de Fontai-

nebleau. Le simple rendez-vous de chasse de Louis-le-Jeune est devenu un magnifique château; le clocher de l'église paroissiale a groupé autour de lui les rangs pressés d'une population industrieuse; les modestes habitations des gardes-chasse ont fait place à des bâtiments réguliers, à des rues parfaitement alignées, en un mot Fontainebleau est devenu une des plus élégantes et plus jolies villes de la contrée. Ville au parfum aristocratique, séjour privilégié de la cour, rendez-vous des nobles étrangers.

Mais ne perdons point de vue notre clocher. Quel destin ont subi les cloches qui, les premières, glorifièrent l'église de Saint-Louis? Je ne vous en dirai rien, car dans les archives de la localité qu'il m'a été possible de consulter, je n'en ai rencontré aucune trace. Il faut que nous arrivions jusqu'au 26 octobre 1745 pour assister à la bénédiction des quatre nouvelles cloches auxquelles Louis XV et la reine voulurent bien donner leur nom.

« Lazare-Joseph-Buisson, — dit le procès-verbal conservé à la « mairie, — étant curé de la paroisse royale de St-Louis de Fontai- « nebleau, Jean-Louis Marrier, lieutenant de la maîtrise des eaux « et forêts, Pierre-Nicolas Guyon, receveur de la capitation du dit « Fontainebleau, Louis-Gratien Aubinaut, vitrier des bâtiments « du roi, étant marguilliers en charge de la dite paroisse;

« Cejourd'hui, mardi 26 octobre 1745, ont été bénites dans la nef « les quatre cloches de la dite église par messire Jean-Joseph « Languet, archevêque de Sens. Les quatre cloches ont été nom- « mées :

« La 1re Louise-Marie, par le roy et la reyne présents.

« La 2e Louise-Anne-Henriette, aussi par le roy avec Madame, « présents.

« La 3e Marie-Thérèse par monsieur le Dauphin et madame la « Dauphine, présents.

« La 4e Louise-Marie-Adélaïde, aussi par monsieur le Dauphin « avec madame Adélaïde, présents.

Tous ont signé:

LOUIS,

MARIE,

LOUIS,

MARIE-THÉRÈSE,

HENRIETTE, ANNE,

et nous JOSEPH, archevêque de Sens,

MARRIER, GUYON, AUBINAUT, BUISSON, curé.

Que sont devenues ces belles cloches? Je dis belles, si je m'en rapporte à la haute parenté qui assista à leur entrée dans le monde. Ont-elles subi le sort des persécutions auxquelles les cloches elles-mêmes ont payé un large tribut? Il est probable que, comme un très-grand nombre de leurs compagnes, elles furent transformées en canons de bronze, alors que la patrie faisait canon de tout pour repousser l'invasion étrangère. Nous aurions peut-être pu le savoir, si nous avions eu à notre disposition un précieux document qu'on nous a dit avoir existé dans les archives de la préfecture et portant pour titre: Inventaire de la paroisse de Fontainebleau fait en 1793.

De nouvelles cloches vinrent occuper leur place au moment où nos églises furent rendues au culte religieux. Mais la même obscurité règne sur la période de temps qui s'écoula du Concordat jusqu'en 1827, époque qui donna naissance aux trois jolies cloches que nous possédons aujourd'hui, et dont voici la description.

Au dessous du niveau de la panse, on lit sur chacune d'elles en lettres majuscules : *Osmond, fondeur du roi, m'a faite à Paris pour l'exposition de* 1827.

La première de ces trois cloches, la plus forte, mesure 90 centimètres de diamètre ; elle porte sur le vase, au dessous de son cerveau, une inscription tracée à l'anglaise ainsi conçue : « le 20 X^bre 1827 4e année du règne de Charles X. Charlotte-Marie-Thérèse a été baptisée, ayant le roi pour parrain et madame la Dauphine pour marraine, représentés par M. le comte et madame la comtesse de Polignac. »

Des ornements très-variés décorent la surface de cette première cloche; comme servant de trait à l'inscription dont nous venons de parler, se dessine un charmant cordon enguirlandé, interrompu par quatre embrasses pendantes et recevant dans la concavité de ses courbes des portraits alternés du parrain et de la marraine. Sur un des côtés de la surface comprenant les saussures et la gorge, on voit la vierge Marie couronnée d'un diadème et tenant sur les bras l'enfant Jésus : deux anges sont près d'elle.

Sur l'autre côté se dresse un Christ en croix. Ces ornements sont en relief et quatre grandes fleurs de lys occupent l'espace restant entre les deux tableaux religieux. En bas, au-dessus de la patte, règne un cordon ou cable circulaire.

La deuxième cloche, d'un moindre diamètre,— 80 centimètres — porte pour inscription au-dessous de son cerveau : « le 26 mars, moi, Julie-Nicole, ai eu pour marraine la Ville de Fontainebleau,

représentée par M. Charles-Nicolas, baron de l'Armina, écuyer, maire conservateur, chevalier de la Légion-d'honneur, et par madame Marie Julie. »

Sous cette inscription une guirlande circule ornée de lys et richement ouvragée. Sur les côtés de la cloche, un Christ est avec une Madeleine, accostée d'une femme à tête couronnée, et d'une seconde tête d'altesse royale. Deux grosses fleurs de lys complètent cette décoration du milieu. A l'opposé du Christ, la Vierge couronnée de fleurs de lys, entre deux vases de fleurs; un cordon de perles termine la base de la cloche.

Sur la troisième cloche, la plus petite, — 70 centimètres de diamètre, — nous lisons : « moi, Anne-Caroline, ai eu pour marraine la ville de Fontainebleau, représentée par Charles Le Dreux, premier adjoint au maire, et par madame Lemoine, Anne-Caroline.»

Un cordon de perles remplace la guirlande des deux premières cloches; plus bas, un Christ accosté de deux écussons fleurdelysés; faisant face au Christ, la vierge Marie; un cordon de perles métalliques couronne la patte ou extrémité inférieure de la cloche.

1827 est une date récente, et cependant aucune trace de procès-verbal de la bénédiction de ces trois cloches n'existe dans les archives de la paroisse. Les recherches faites par l'estimable M. l'abbé Boutroy n'ont pu me donner satisfaction à cet égard. Malheureusement cette lacune regrettable se renouvellera pour la plupart des cloches du canton dont nous nous occupons; elle est regrettable à tous égards, car sans ces documents, notre étude doit rester évidemment incomplète. Notre seule ressource est d'aborder résolument le clocher. Mais aborder une cloche, parvenir jusqu'à son cerveau pour en déchiffrer l'inscription est, la plupart du temps, chose presque impossible. Tout au plus si, par suite de la disposition des lieux, il nous est permis d'approcher du bord inférieur de la cloche. Tenter une ascension au-delà et, comme me le conseillait certain sonneur émérite, monter à cheval sur une première cloche pour lire l'inscription de la seconde, ne serait pas toujours considéré sans danger par un plus habile gymnasiarque que moi. Que notre bon vouloir, tout impuissant qu'il est, me serve d'excuse, si je ne dis que ce que je puis voir.

AVON.

En bonne justice, j'aurais dû commencer mes entretiens par la

cloche d'Avon, car Avon fut le berceau de Fontainebleau jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Cette petite église avait ouvert son asile sacré aux premières populations qui vinrent se grouper autour du prieuré; Fontainebleau n'est en réalité qu'une émigration brillante d'Avon, mais qui, comme bien des filles de notre époque, est parvenue bientôt à éclipser sa mère.

L'église d'Avon porte encore, dans presque tout son ensemble, les traces accusées de l'architecture romane. Si j'avais trouvé là par hasard une cloche d'une époque voisine du IXe ou du Xe siècle, je n'en aurais point été étonné, je m'en serais réjoui ; mais non, celles qui auraient pu porter une pareille date ont été enlevées, détruites, que sais-je? Nous avons tant perdu de choses depuis quelque temps que chacun est maintenant préoccupé de rétablir l'inventaire du passé.

Le clocher d'Avon n'a pas toujours été réduit à la seule cloche qu'il possède aujourd'hui ; la disposition des lieux indique clairement qu'il y avait là, dans les temps de la splendeur paroissiale d'Avon, trois cloches, peut-être quatre, parlant toutes ensemble, et il me semblait de la place où j'étais, ces jours derniers dans le clocher, apercevoir l'heureux carillonneur les mettant toutes quatre en joyeuse harmonie. L'unique cloche que je vois n'a probablement aucun souvenir de celles qui l'ont devancée, car l'inscription gravée autour de son cerveau porte : « fut donnée en 1611 par Louis de Bourbon XIII, roy de France et de Navarre, fils de Henri-le-Grand. » Au niveau des saussures se présente une croix à pied dont les ornements en rinceaux sont délicatement travaillés. L'inscription que je donne, je ne la donne point complète, elle possède encore, sans doute, d'autres ornements, mais hélas! malgré quelques essais de gymnastique, je n'ai pu me mettre directement en rapport avec elle. Heureux cependant, puisque j'ai pu surprendre un secret que beaucoup d'autres qu'elles cherchent à cacher, — la date de sa naissance. Il me restait un moyen, c'était d'aller arracher ces mystères aux archives municipales. Ici encore ce document nous a manqué. Une main curieuse, trop curieuse pour ne point lui donner une autre épithète, a déchiré et emporté le feuillet de 1611 qui concerne la cloche de l'église d'Avon. Il faut donc nous contenter de ce que rapporte la tradition : son diamètre dépasse un mètre, elle pèse 5,500 livres; quand le son qu'elle projette dans les airs est distinctement entendu de l'endroit où nous sommes, il est d'un favorable augure, il nous promet beau temps. Elle nous l'envoie en

souvenir sans doute de ses anciennes relations de famille avec la ville de Fontainebleau.

SAMOREAU.

La cloche de Samoreau, — l'unique cloche de cette commune a perdu tous ses papiers de famille. Ni les archives de la mairie, ni celles de la cure ne possèdent les titres de son passé, mais heureusement elle porte encore sur elle la date de sa noble antiquité.

Son inscription en belles lettres gothiques nous dit : « L'an mille cinq cent, je fus faicte à Samoisseau, en Brie et je fus nommée Marie. » — Tout le pays sur la rive droite de la Seine faisait probablement à cette époque partie de la Brie —Au-dessous de l'inscription existent deux monogrammes : *Jesus Christus ; Ave Maria.* Elle n'a point d'autres décorations qu'une croix à pied sans ornement. Elle est modeste et coquette à la fois; son tintement argentin est frais et juvénile, on la dirait d'origine italienne. Son diamètre n'excède pas 65 centimètres.

Le jour où elle a conquis sa place dans le monde des harmonies religieuses, elle a sans doute été appelée à jouer un rôle plus brillant que celui auquel elle est réduite aujourd'hui. La petite église de Samoreau, à la nef romane, était une dépendance de l'ancienne abbaye de Samoreau, qui faisait autrefois partie du domaine des religieux de Saint-Germain-des-Prés. Son clocher, vu du pont de Valvins, se détache admirablement au milieu d'un bouquet de verdure qui, par sa position pittoresque, nous offre l'aspect d'un oasis flottant dans une des courbes de la Seine.

Un artiste de notre localité, M. Splindler, vient de faire don à cette modeste cure d'un tableau représentant Jésus-Christ remettant les clefs du paradis à saint Pierre, tableau que les amateurs sont venus plusieurs fois admirer à Fontainebleau dans l'atelier du maître.

Le parrain et la marraine de la cloche ne nous sont point révélés, mais il est certain que cette charmante cloche fut assistée à son baptême par quelque grand seigneur du lieu, peut-être par Son Éminence le cardinal d'Amboise, peut-être même par Louis XII en personne. Ne lui faisons pas l'injure de croire qu'on avait dérogé à son égard aux coutumes si fort en usage à ces époques de royale mémoire.

—

VULAINES-SUR-SEINE.

La commune de Vulaines possède une toute petite église qui possède une toute petite cloche ; l'une et l'autre sont très-intéressantes. L'église était primitivement, à n'en pas douter, une chapelle de construction romane, dépendante d'un prieuré. Au temps des guerres de religion, elle fut en grande partie détruite, car la nef a subi des reconstructions qui appartiennent au commencement du xve siècle. Les arceaux qui parcourent la voûte viennent au centre se terminer en cul-de-lampe, portant un écusson chargé d'une croix à pied, de deux bâtons et de trois merlettes, 2 et 1. Le badigeon laissant peu distincts les ornements que je décris, je ne veux pas en garantir l'exactitude.

Avant de monter au clocher, permettez-moi de signaler comme ornement de cette petite église une peinture sur bois qui a au moins quelque mérite de composition : dans une prairie, la Vierge assise porte sur ses genoux l'enfant Jésus, un autre enfant, saint Jean probablement, vient vers lui et cherche à l'amuser en lui présentant des fleurs des champs. Trois anges aux ailes déployées prennent leurs ébats au milieu des herbages, un d'eux, plein de grâce, chevauche sur un mouton. Cette petite composition qui n'a point de signature, figure tout un panneau à la manière de Boucher.

Nous avons dit que la cloche est fort petite, elle ne mesure guère que 55 centimètres. Sa surface nous montre une croix aux bras fleurdelysés, une troisième fleur de lys couronne le sommet de la croix. D'autres ornements doivent exister sur le côté opposé. Sa position ne nous permet ni de les découvrir, ni de lire complétement l'inscription; mais grâce à l'obligeance de M. le comte d'Erceville, maire de la commune, qui a bien voulu en relever la lettre au moment où la cloche fut descendue en 1849, nous possédons en entier son état-civil.

«En 1692, dit-elle elle-même, j'ai esté béniste par messire Claude Pierron, vicaire perpétuel de Saint-Étienne de Bourges, curé de Vulaines, et nommée Marguerite par messire Édouard de Poussemote de l'Estoile, chevalier, sire et comte de Graville, baron d'Héricy, conseiller du roy en ses conseils, président en sa cour des aides; la marraine dame Marguerite Martineau, épouse de messire Louis de la Grange-Trianon, seigneur de Nandy, ancien président des requestes». Plus bas : «François Moreau m'a fait».

Un mot effacé « .... an de Vulaines. Pierre Garnier, marguillier. » Une seconde croix termine l'inscription.

L'intérieur d'un clocher n'est point, en général, la partie la plus soignée d'une église, *experto crede Roberto*. L'édilité locale et spéciale n'y fait que de rares visites, les sonneurs n'ont pas tous le feu sacré de Quasimodo et ne surveillent point assez les accidents que doivent, à la longue, déterminer les vibrations répétées des cloches. Il en était ainsi au mois d'août 1849 pour la cloche de Vulaines, qui, par les soins vigilants de M. le comte d'Erceville, fut descendue le 6 août ; la charpente fut réparée, et le 29 du même mois la cloche alla reprendre possession de sa demeure aérienne.

SAMOIS.

La commune de Samois, dont l'église romane, quant à sa construction primitive, vient d'être restaurée avec une si louable intelligence par M. Mollet, curé de la paroisse, possède à elle seule trois cloches ; il paraît que c'est le moins qu'elle puisse avoir pour répondre, si ce n'est aux besoins du service, au moins aux goûts de la population qui est demeurée, à n'en pas douter, très-sensible aux vibrations de cette triple harmonie.

La première de ces cloches date de l'époque de notre grande régénération sociale. Le 9 décembre 1789, elle prenait possession du clocher de Samois qu'elle n'a pas quitté depuis. Fille d'une époque qui fermait la barrière aux abus du privilége, elle n'a pas cependant subi le sort de beaucoup de ses voisines; et si, pour un temps donné, elle est restée muette pendant cette période où tout se taisait, où tout faisait silence pour écouter la voix toujours tumultueuse d'une souveraineté nouvelle,—celle du peuple,—elle a, sitôt qu'elle a pu, repris la parole, et les jours de grande fête, de grand émoi ou de grands désastres elle lance, à cris répétés, les vibrations sonores de son *fa* naturel. Elle pèse, dit-on, sans son battant, 650 à 700 kilogrammes; nous avons trouvé dans les archives de la commune toutes les pièces qui établissent son identité.

Marie, tel est le nom qui lui fut donné à son baptême, est parfaitement apparentée. Son parrain et sa marraine sont de qualité; c'est, d'un côté, messire Philippe Dufresne, aumônier du roi, ministre de la maison des chanoines réguliers de la Trinité de Fontainebleau; de l'autre, Marie-Anne Bobusse, veuve de messire

de Moransel, écuyer, ancien contrôleur des bâtiments du roi.

Elle reçut le baptême des mains de messire Nègre, prieur-curé de Samois, au milieu d'une nombreuse assemblée dans laquelle figurèrent les desservants de toutes les paroisses environnantes : Messires Protat, curé d'Héricy, Jean-Baptiste Roux, prieur de Barbeau ; Vallin de Surge, curé de Samoreau ; Dessepart, desservant d'Avon ; Etienne Pastoris, prieur-curé de Saint-Ambroise de Melun ; à ceux-ci étaient venus se joindre les autorités administratives, messire Oudot, procureur du roi, et d'autres fonctionnaires éminents de la province.

Elle est restée longtemps seule en sa vieille tour carrée, et très-tard elle dut subir le voisinage des deux sœurs cadettes. Ce fut seulement le 18 octobre 1857 qu'on échelonna sous elle les deux nouvelles arrivantes ; je ne sais si cette manière de superposer l'une sur l'autre les trois cloches, doit ou peut contribuer à l'harmonie de chacune d'elles, si le son de la cloche inférieure est renforcé, ou diminué, ou perverti par celle qui la domine? —Question musicale sur laquelle je me déclare incompétent.

Toutes deux arrivaient le même jour des ateliers de M. Le Goussel, fondeur à Metz. Toutes deux le même jour reçurent la bénédiction, à la fête de Saint-Luc. L'une donne le *fa*, l'autre le *sol* et elles sont parfaitement concordantes. Leur différence en poids est minime. La première, qui mesure un mètre cinq centimètres de diamètre, pèse 491 kilogrammes avec son battant. La seconde n'offre que 90 centimètres de diamètre et pèse seulement 337 kilogrammes. Les noms des parrain et marraine ainsi que la date du baptême sont inscrits à la base de leur cerveau ; sur le côté de l'une d'elles, la moins considérable, existe un bas-relief de 12 à 15 centimètres de longueur artistement exécuté, qui représente la Cène du Christ à la manière de Léonard de Vinci. Elle porte, sans doute, d'autres ornements, mais la position difficile, nécessaire pour s'en assurer, ne nous a point permis de le constater.

Ce qui particulièrement caractérise les nouvelles cloches de Samois et leur donne une importante valeur locale, c'est que toutes deux furent fondues aux frais de quelques habitants du pays. La première a été payée des deniers de feu Laurent Jumeau, ancien passeur, marinier à Samois ; trois personnes ont contribué à la solde de la seconde, MM. Jacques-Abraham Brou, serrurier ; Michel Petit, vigneron, et Jacques Mollet, curé desservant de Samois.

A la vue de cette offrande qui, en général, ne sort pas du rang moyen de la société, ne vous semble-t-il pas que nous sommes revenus au temps de cette foi robuste où chacun portait sa pierre à la construction de l'édifice sacré?

Si un simple ouvrier, le passeur Jumeau, a fait à lui seul les frais de l'une des deux cloches, un prince et une princesse ont voulu la baptiser. Les noms d'Anne et de Nicolas sont ceux donnés le jour du baptême par le prince et la princesse russes Trowbetzkoï, propriétaires du château de Belle-Fontaine, voisin de Samois.

L'autre cloche n'a point eu la faveur de se voir des princes pour parrain et marraine; Marie-Charlotte fut assistée pendant la pieuse cérémonie par la première autorité locale, M. Charles Fleury, maire de Samois, et par madame Florentine Brou, née Allène.

Le ministre du culte, fut par délégation de monseigneur l'évêque de Meaux, M. Charpentier, archiprêtre, chanoine honoraire et curé de Fontainebleau, auquel sont venus prêter leur concours MM. Cavalier, Gillet de Kervéguen, Clés et Cahès, — des noms bien connus de nous.

BOIS-LE-ROI.

Cloche de Bois-le-Roi, cloche dévastée, portant les traces de la persécution ou, du moins, d'une émigration pendant laquelle elle aura beaucoup souffert, et aura été mise tellement à l'étroit dans sa cachette, qu'elle n'a pu être ramenée au grand jour en son entier.

Ce n'est pas le seul exemple d'émigration, d'emprisonnement, que nous pourrions présenter ; une cloche d'un arrondissement voisin a passé le temps de la Terreur sous les eaux de la Seine. Quand les temps plus heureux reparurent, ceux qui lui avaient choisi cet asile la ramenèrent en triomphe, mais elle avait tant souffert que sa voix, par suite d'une fêlure irréparable, n'a jamais reconquis la pureté de son timbre.

La cloche de Bois-le-Roi a éprouvé sur sa patte, ou bord inférieur, plusieurs pertes de substance considérables; le large cordon qui couronne le limbe, sur lequel sans-doute étaient inscrits le nom du fondeur et le lieu de sa provenance, est presque totalement effacé; le Christ et la Vierge qui, de chaque côté, ornaient sa surface, ne présentent plus qu'un relief indistinct; à peine aperçoit-on les fleurs de lys qui enchatonnaient les bras et l'extrémité supérieure de la croix du Christ.

Aussi, n'est-ce pa sans hésitation que je donne comme lui appartenant l'extrait de baptême relevé dans les actes de la paroisse.

« Ce jourd'hui, 21 décembre 1790, la seconde cloche de cette église a été bénite par nous prêtre, curé de cette paroisse, et nommée Louise-Marie, par messire Louis-Victor-Hippolyte Luce, comte de Mont-morin, maire de Fontainebleau, maître particulier des eaux et forêts, colonel du régiment de Flandre etc., et Louise-Angélique-Jean-Baptiste Dezonance de Grigny, femme de François Menon, comte de Menon, maréchal des camps et armées du roi, commandant de l'ordre de Saint-Lazare, parrain et marraine ; lesquels n'ayant pu se trouver à la bénédiction de ladite cloche, ont été représentés par messire François-Pierre Gillet de La Renommière, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie, commandant en second de la garde nationale de Fontainebleau et lieutenant des chasses, qui a répondu au nom de messire de Mont-morin, et par Mlle Anne-Geneviève-Pétronille de La Renommière, sa fille, qui a répondu au nom de madame de Menon.

« La dite bénédiction faite en présence du plus grand nombre des habitants de la paroisse et nommément de MM. Gaspard-François Gobaut, électeur ; Adrien-Claude Girardot, commandant de la garde nationale de ladite paroisse; Joseph Gonin, maire de cette paroisse ; Sébastien Dagneau, marguillier ; Jean Varly, officier municipal; Augustin Lefèvre, greffier de la municipalité, qui ont signé ainsi que M. et Mlle de La Renommière, représentant M. le parrain et Mme la marraine de ladite cloche, et MM. les curés de Chartrettes et de Samois.

« Signé : Gillet de La Renommière ; Pétronille de La Renommière; Girardot ; Gobaut ; Gouin : Cahouët, curé de Chartrettes ; Nègre, prieur de Samois, et Aide, curé de Bois-le-Roi. »

Tels sont, messieurs, les renseignements que j'ai pu me procurer sur les cloches de Fontainebleau. Je ne suis pas le dernier à m'apercevoir combien ils s'éloignent de la précision que réclame toute étude archéologique ; l'étude des cloches demande bien d'autres appréciations. Un intérêt plus précieux que celui que je vous ai exposé, consisterait à envisager les cloches au point de vue de leur métallurgie, de leur harmonie musicale. D'autres le feront mieux que je ne pourrais le faire sans doute. Sachez-moi gré seulement aujourd'hui d'être monté aussi haut que j'ai pu monter.

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

Sur d'anciennes peintures de la chapelle Notre-Dame-du-Chevet, dans la Cathédrale de Meaux,

Découvertes en septembre 1863.

PAR M. L'ABBÉ F.-A. DENIS,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Les travaux entrepris pour la restauration des chapelles absidales de notre cathédrale depuis le mois de juillet 1857, ont mis à jour d'anciennes peintures cachées sous un enduit de plâtre ou sous des boiseries. Déjà, *le Journal de Seine-et-Marne* a entretenu ses lecteurs du sujet de celles qui ornaient les deux chapelles du nord, et également, mais avec plus de détails, de celles des chapelles du midi (1). Quant à la chapelle centrale, autrement dite Notre-Dame-du-Chevet, nous ne voyons pas que les fresques dont elle était primitivement décorée, et qui n'ont été mises en lumière qu'en septembre 1863, aient été signalées à l'attention publique. Je sais qu'elles ont excité l'intérêt de plusieurs amateurs distingués ; mais jusqu'ici, elles n'ont pas été décrites. Elles le méritaient cependant. Une partie même eut dû être relevée et reproduite, sinon par la peinture au moins par un dessin quelconque. Elles étaient plus anciennes que celles des autres chapelles, leur exécution avait été beaucoup mieux soignée, et enfin nous avons des renseignements précis sur leur époque. Les annalistes Janvier et Rochard (2), dans leurs manuscrits, aussi bien que Dom Duplessis (3), dans son histoire imprimée, ont mentionné ces fresques. L'ensemble des onze tableaux, ou environ, qu'elles comprenaient formait un tout complet, une sorte de gracieux poëme, destiné à rappeler les premiers traits, les premiers mystères de la vie de Marie. Il est vrai qu'une grande partie de

(1) Voir l'article du n° du 3 août 1861, intitulé : *Travaux de la Cathédrale.*

(2) Claude Rochard, *Mémoires sur l'Histoire et les antiquités de la ville de Meaux*, tome 1. p. 53.

(3) Dom Toussaint Duplessis, *Histoire de l'Église de Meaux*, tome 1, p. 305

ce beau travail avait été profondément altérée. Toutefois, les morceaux qui en étaient restés laissaient deviner ce qu'il devait être dans son état primitif, et même deux dessins pouvaient être étudiés dans la plupart de leurs détails. Tout annonçait l'œuvre d'un artiste éminent de la fin du xve siècle.

Il fallait se hâter, pour saisir l'ensemble de ces peintures et en étudier les parties encore conservées. Cachées sous de grandes boiseries, le défaut d'air avait maintenu les murailles dans un état constant d'humidité; mais bientôt la chaleur extérieure et la poussière allaient les envahir : puis le marteau en faisait disparaître la plus grande partie.

La chapelle de la Sainte-Vierge forme le sommet du plan de la cathédrale et elle est nommée, pour cette raison, la chapelle du Chevet. Elle présente le même genre de construction et la même dimension que les autres chapelles, dont deux sont situées à sa droite et deux à sa gauche; celles-ci, avec elle, constituent la grande abside du monument. On peut considérer chacune d'elles comme une petite abside, ou absidiole. Leur plan est très-simple : quatorze arcatures saillantes terminées en haut par une pointe ogivale se détachent sur le soubassement de la muraille et y règnent circulairement, suivant le dessin que présente la construction ; elles sont réunies deux à deux entre huit colonnettes assez grosses, qui profilent depuis le sol de la chapelle jusqu'au rond point de la voûte. C'est ainsi que ces arcades géminées correspondent aux doubles lancettes des cinq verrières et des deux fausses verrières qui les surmontent. Tout ce travail architectural est de la fin du xiiie siècle ou du commencement du xive (1).

La double arcade placée près de l'autel, du côté de l'épitre, avait été disposée pour servir de piscine. Elle offrait, il est vrai, la même construction que les autres : mais tout en conservant par devant la forme géminée, on avait creusé dans le mur une arcade unique qui présentait une certaine profondeur. Cette disposition ménagée dans un but d'utilité était assez ingénieuse. Les arcades qui avoisinent l'autel de Saint-Eloi, près la petite porte, sont une imitation de ce genre de travail, avec cette différence que la piscine est double. Plus tard, sans doute au xviie siècle, lors de la première restauration des ornements de

(1) Ce ne fut que dans le courant du xive siècle que les architectes donnèrent plus de profondeur à la chapelle qui formait le chevet des églises. Nous en avons un exemple à Nangis.

cette chapelle, on trouva que cette arcade intérieure était trop vaste; elle fut réduite aux proportions d'une seule arcade extérieure, celle de droite (1); en même temps, le niveau du sol ayant été probablement exhaussé, la pierre qui servait d'appui et qui avait été creusée au milieu, en forme de vase quadrilobe, avec conduit pour l'écoulement des eaux, dut s'élever davantage. Il était facile de remarquer tout au bas de l'arcade en question, une rigole taillée dans une pierre; cette rigole correspondait au conduit dont nous parlons; l'eau se perdait sous le dallage.

Dans la double arcade qui suivait celle-ci, vers la gauche, au fond de la chapelle, la colonnette du milieu avait disparu, aussi bien qu'un des côtés de l'ogive qui la surmontait. Dans quel but avait été opérée cette destruction, cette sorte de vandalisme, pourrait-on dire ? Le voici : au siècle dernier, quand la chapelle reçut ces grandes boiseries de salon que nous avons vu règner jusqu'en 1863, on avait pratiqué un escalier secret en forme d'échelle de moulin pour parvenir jusqu'à l'extrémité supérieure du rétable, c'est-à-dire jusqu'à la niche qui renfermait la chasse de Saint-Fiacre. Cette niche, très-élevée, servait, comme on a pu le remarquer, de couronnement à tout cet édifice de boiseries.

Il faut encore signaler la disparition de deux fûts ou colonnettes à la deuxième arcade du côté nord. Les autres détails d'architecture de cette chapelle n'étaient point endommagés. Nous avons remarqué plusieurs chapiteaux dont la peinture était d'une conservation parfaite.

Or les tableaux qui vont nous occuper, se suivaient en allant de gauche à droite sur la muraille semi-circulaire jusqu'à la piscine : il y avait probablement un sujet distinct pour chaque arcade qui était peinte de haut en bas. Les colonnettes et les ogives qu'elles supportaient étaient également décorées. Ainsi, les fûts étaient marqués d'un rouge foncé; aux bases et aux chapiteaux on avait appliqué une dorure sur un fond de vermillon. Entre les ogives, sous le bizeau saillant du bas des fenêtres, étaient peintes des draperies fleuronnées. Cette sorte de dessin servait d'encadrement aux divers sujets, ainsi qu'une bordure de teinte un peu foncée qui figurait au bas des arcatures. Seule, la double arcade servant de piscine et qui, comme nous l'avons dit, était placée, la seconde, du côté sud, ne portait la marque d'aucune couleur.

(1) Ce changement tenait à la nouvelle rubrique adoptée depuis cette époque : e prêtre n'alla plus comme autrefois, après la communion, se laver les mains dans a piscine.

De temps immémorial, le vocable principal de notre chapelle (1) était la Conception de la sainte Vierge ; aussi le sujet des compositions est emprunté à la première partie de la vie de Marie. Où était placé le sujet dominant, celui qui rappelait le mystère de la Conception? c'est ce qu'il a été difficile de découvrir, d'autant plus que les deux arcades du fond étaient entièrement effacées.

La première arcade du côté septentrional de la chapelle laissait voir encore quelques traits d'un personnage que nous n'avons pu déterminer ; il portait un vêtement de couleur verte. Le sol sur lequel posaient ses pieds était formé par un grand nombre de petits carrés inscrits dans un autre plus grand de même forme, mais d'une seule pièce. Au bas paraissait une légende, composée de deux vers en minuscules gothiques ; il n'a été possible de lire que ces mots :

Cy est.... de Joachim.
Marie sa fille.....

Peut-être le personnage en question était-il saint Joachim, père de la Sainte-Vierge.

L'arcade suivante porte aussi la trace d'une légende, mais rien n'a pu être déchiffré.

Dans la cinquième, figure un personnage portant un nimbe rouge : le fond du tableau est vert.

La sixième était assez bien conservée ; l'archange Gabriel nimbé de rouge avec des ailes bleues, est à gauche et se présente à la Sainte Vierge qui est à droite. Celle-ci se tient à genoux dans une attitude d'étonnement; elle a le nimbe rouge et le manteau bleu. Entre les deux personnages s'élève en flottant une banderolle de couleur blanche, sur laquelle sont écrits ces mots : *Ave Maria, Dñus tecum.* Plus haut dans l'ogive de l'arcade, le soleil placé un peu à gauche étincelle de feux, au milieu d'un ciel rouge.

Examinons présentement la dernière arcade, celle qui est à l'entrée du côté sud de la chapelle.

Quoique cette arcade soit encore conservée, puisqu'elle est placée au-dessous de la fausse fenêtre et qu'elle appartienne à la muraille qui n'était pas sujette à une reconstruction, néanmoins

(1) C'était bien le titre de la première chapellenie : il y avait encore deux autres bénéfices affectés à l'autel de cette chapelle : tous deux étaient sous le vocable de la décollation de Saint-Jean-Baptiste.

depuis deux ans et demi qu'elle a été découverte, les couleurs semblent avoir disparu ; c'est à peine si l'on peut encore reconnaître l'ensemble de la scène. Mais au moment de l'enlèvement des boiseries, il était bien facile d'en saisir presque tous les moindres détails. Nous nous plaisons à décrire ce tableau ; on comprendra plus loin qu'il mérite de l'intérêt à plus d'un titre :

Il s'agit de l'Adoration des rois Mages : la sainte Vierge est assise sur un trône ; elle porte sur les épaules un ample manteau bleu avec des galons d'or et sur la tête une couronne nimbée. Sur le bras gauche elle tient l'enfant Jésus, également couronné et nimbé. Ici, le nimbe est crucifère ; c'est l'attribut distinctif du Dieu-Rédempteur. Jésus plonge les deux mains dans un vase d'or à pied ; ce vase a la forme d'un large calice ou ciboire orné, sur la coupe et sur le pied, de longues saillies ou côtes perpendiculaires. Ce genre de décoration indique bien le style du XIVe siècle. Les pièces d'or qui remplissent le vase sont placées sur champ. Le Mage qui offre ce présent est à genoux ; il a déposé sa couronne, il est revêtu d'un manteau rouge avec de larges bandes ou orfrois tissus d'or et sur lequel se jouent de gracieuses volutes ou enroulements plus ou moins fortement nuancés.

Les deux autres Mages, debout à la droite du premier et plus jeunes que lui, sont d'une belle taille. Ils sont couverts de riches vêtements relevés par une ceinture ; leurs têtes portent des couronnes de haute forme et pointues à leur extrémité supérieure ; à ces divers traits, on reconnaît des princes orientaux. Les vases qu'ils portent à la main sont fermés et de plus petite dimension que celui qui renferme l'offrande de l'or : cependant, ils sont de même style. Au fond du tableau apparaît la tête de différents personnages ; ils prennent part à cette scène dont le dessin est si bien touché et dont l'ensemble est si gracieux. Des feuilles vertes de palmier sont jonchées sur le sol au pied des adorateurs.

Le ton des couleurs, le mouvement donné aux principaux acteurs de cette scène, la dignité imprimée sur les traits de la sainte Vierge, la grâce et la joie qui respirent dans le Dieu-enfant, tout révèle le travail soigné en même temps que la touche d'un artiste éminent.

Mais c'est le portrait du premier Mage, de celui qui fait l'offrande de l'or que l'artiste s'est appliqué à représenter ; c'est ce personnage qui semble avoir été l'objet d'une étude spéciale. Ce Mage est plus âgé que ses compagnons. Ses joues sont colorées, son œil bleu est à la fois doux et animé ; son front est entièrement

chauve; ses traits sont empreints d'une grande finesse; il porte une longue barbe de couleur blonde; c'est un peu le portrait de saint François de Sales, sauf que le front est moins élevé et que le menton est moins large; toute cette figure d'un personnage qui agit et semble parler en même temps est vraiment bien touchée.

Je ne crois pas me tromper en découvrant, dans ce premier Mage, l'évêque de Meaux (1458-1473), Jean du Drac qui fit exécuter les peintures de cette chapelle. Voici les motifs qui semblent autoriser cette opinion ; c'est d'abord le soin particulier avec lequel ce tableau a été exécuté. Si nous établissons une comparaison entre celui-ci et tout ce qui nous a été conservé des autres, nous devons reconnaître que l'adoration des Mages présente une facture plus soignée ; l'attention de l'artiste s'est portée spécialement sur le premier Mage et le vêtement qu'il porte est évidemment une chape d'église. De plus, l'emplacement adopté pour cette peinture qui se trouvait, la première à l'entrée de la chapelle, du côté droit, n'avait-il pas été choisi avec intention? Car en observant l'ordre de la galerie, on remarque que ces tableaux se suivaient en commençant par la gauche; c'était d'ailleurs l'ordre naturel. Or, ici se présente une inversion. L'arcade qui précède et dont nous n'avons pas encore parlé contient des armoiries et une légende, qui sont là comme une suite, comme une dépendance du tableau de l'Adoration des Mages et qui sont destinées à le compléter. Le premier Mage étant à genoux tourné vers l'orient, il en résulte que les armoiries qui figurent dans l'arcade suivante sont devant lui et à ses pieds et qu'elles servent à le désigner personnellement. Ce rapprochement est d'une grande valeur ; c'est un indice qui fournit un degré puissant de présomption, nous pourrions dire de certitude en faveur de notre sentiment. Ces armoiries étaient écartelées au premier et au quatrième des du Drac, d'or au dragon de sinople, au deuxième et troisième des vicomtes d'Aï ; on ne distinguait que la couleur de ce dernier écu ; il est de sinople. Jacqueline ou Jacquette d'Aï, dernière héritière des vicomtes de ce nom était mère de l'évêque de Meaux.

Une légende était placée au-dessus des armoiries, nous n'avons pu lire que le mot *terra,* à la fin d'une ligne et les mots *per quem meruit* au commencement de la ligne suivante, tout le reste avait disparu.

Jean Meunier, prédécesseur de Jean du Drac (1447-1458), sur le siége de Meaux avait doté la cathédrale de riches tapisseries

de Flandre. Sur l'une des pièces était représenté le couronnement de la Vierge par Dieu le père et Dieu le fils, au milieu d'un groupe d'anges. Au bas, figurait le prélat à genoux et les mains jointes; à ses pieds l'écusson de ses armoiries. N'est-il pas permis de croire que du Drac ait voulu être représenté mais d'une façon plus discrète et plus délicate dans ces peintures dues à sa pieuse libéralité, ou mieux, n'est-ce pas là le caprice intéressé d'un artiste qui voulait laisser un hommage à l'évêque en perpétuant son souvenir? Cette idée de représenter un donateur sous la transparence d'un personnage biblique qui offre des présents à Dieu, ne s'est-elle pas souvent rencontrée à l'époque dont nous parlons. Avouons qu'aucune scène de l'histoire évangélique ne pouvait se prêter plus heureusement à la flatterie ingénieuse du peintre.

Il faut reconnaître qu'aucun autre de nos anciens prélats n'eut peut-être autant de droits que Jean du Drac à vivre dans la mémoire de la postérité; il compte parmi les bienfaiteurs insignes de notre belle cathédrale (1). Héritier de grands biens, entre autres de la seigneurie de Claye dont il rebâtit le château, il s'appliqua, comme ses prédécesseurs et dans des conditions plus larges, à réparer les désastres que la funeste invasion des Anglais avait causés à la cathédrale. On lui doit la restauration des piliers de la grande nef. Sur l'un de ces piliers sont sculptés deux dragons grimpants; il fit poursuivre activement les travaux de la grande tour. Mais la chapelle du Chevet, Notre-Dame de la Conception fut l'objet privilégié de sa dévotion et de sa munificence. Un titre bénéficial de chapelain fut fondé par lui pour y célébrer la messe non pas tous les jours, comme le dit Dom du Plessis (2), mais tous les lundis de l'année: c'était pour le repos de son âme; il y fut inhumé suivant le désir exprimé dans son testament.

Les travaux que l'on vient d'exécuter pour la reprise des fondations de cette chapelle ont amené la découverte de trois tombes maçonnées; on a recueilli, auprès des squelettes, différents vases, tels qu'on en plaçait encore au xve siècle dans les cercueils; ils étaient, suivant l'usage, remplis de charbons; mais aucun ornement, aucun attribut n'a pu faire distinguer le corps de l'évêque

(1) Voir Dom du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, tome I. p 294, et *l'Essai historique et archéologique sur Pecy*, p. 93 et 94.

(2) Voir l'endroit cité plus haut.

Jean du Drac. On n'a pas reconnu davantage celui d'un célèbre chanoine, Juste Tenelle, mort dans le siècle suivant. Montaigne, dans le *Journal de son Voyage,* raconte qu'en passant à Meaux, il visita ce personnage, l'un des plus savants hellénistes de son temps. Il avait été envoyé en Orient, par François Ier, et il en rapporta un grand nombre de manuscrits grecs.

On demandera peut-être à quelle époque furent endommagées ces riches peintures dont nous venons de parler?

Les divers historiens de notre ville nous racontent que l'année 1562, le 25 juin, la cathédrale fut pillée par les Réformés et livrée à une complète dévastation. Un grand nombre d'objets d'art et d'ornements précieux périrent dans le désastre; il fallut plus d'un siècle pour en effacer les traces.

En l'année 1661, Dominique de Ligny, évêque de Meaux s'occupa de décorer la chapelle du Chevet (1); mais ce fut sous l'influence des idées artistiques qui régnaient à cette époque. Le secret de la peinture cultivée au xve siècle, était perdu comme celui de l'architecture ogivale. Au reste, cette restauration paraît avoir été entreprise dans des proportions assez restreintes. Un tableau de l'Annonciation, copié de Stella (2), d'autres disent de Senelle (3), et que l'on conserve à la cathédrale, est signalé comme l'ornement principal qui figura dans la chapelle. Il était réservé au siècle suivant (1755), de lui donner une décoration plus complète et plus grandiose. Celle-ci, opérée à grands frais, devait encore moins s'harmoniser avec le style de l'édifice. Le sol de la chapelle fut exhaussé; de grandes boiseries de salon couvrirent toutes les murailles jusqu'à la naissance des verrières, et un immense rétable se dressa en pyramide derrière l'autel (4). Il fallait donc qu'une reconstruction de la chapelle fit tomber toutes ces boiseries et nous révélât, au moins durant quelque jours, des fragments de peintures si dignes d'intérêt.

(1) Voir Dom du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux,* tome I. p. 305.

(2) Idem, au même endroit.

(3) Voir Rochard, *Mémoires* cité plus haut tome I. p. 68.

(4) En blâmant cette ornementation de la chapelle, exécutée, il y a un siècle, nous ne la considérons qu'au point de vue de l'architecture de notre cathédrale. Relativement à son époque, c'était une œuvre assez remarquable : elle avait l'avantage de s'accorder avec les autres décorations du même genre, alors multipliées dans cet édifice. La niche, qui renfermait la belle statue de marbre d'une vierge-mère dominait le maître-autel de façon à être aperçue toute entière du fond de l'église.

Qu'il me soit permis, en finissant, de formuler une expression d'espérance. Déjà une intéressante restauration rend à nos chapelles absidales toute la beauté de l'architecture primitive, toute la perfection de ses détails. De riches et gracieuses verrières s'ajoutent à des travaux habilement conduits.

Pourquoi la peinture ne viendrait-elle pas compléter cette sorte de résurrection? Pourquoi des fresques ne reproduiraient-elles pas, dans les nouvelles arcades, les traits historiques, les mystères qui figuraient, si à propos, dans les anciennes.

Tant de patientes recherches ont été faites de nos jours pour retrouver et reproduire les œuvres du moyen-âge! Bien des fois déjà ont été signalées les formes diverses sous lesquelles plusieurs artistes anciens traduisaient les histoires sacrées. Le sujet des mystères de la Sainte Vierge est un de ceux qui furent le mieux étudié et le plus pieusement retracé au temps que nous rappelons. On le voyait sculpté aux portes des cathédrales, peint aux verrières des fenêtres, brodées sur les tapisseries et les ornements d'église avec les variantes que le génie, propre à chaque artiste, savait lui inspirer.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter encore un mot. Et si le vœu que j'émets parvient à se réaliser, il serait encore permis au généreux donateur de ces tableaux futurs, quand même il ne serait pas évêque de Meaux, de laisser reproduire son portrait sous la figure d'un Mage adorateur ou de tout autre personnage secondaire soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

Au Mémoire Historique et Archéologique sur les peintures de la chapelle Notre-Dame-du-Chevet dans la Cathédrale de Meaux.

Vous voudrez bien, Messieurs, me permettre d'ajouter un mot au mémoire qui vous a été communiqué à la séance du mois de février dernier. Depuis cette époque, me trouvant un jour à Paris, j'allai voir chez M. Curmer, le célèbre libraire-éditeur de livres illustrés : *Les Heures de maistre Etienne Chevallier*, qui sont en voie de publication. Rien de plus frais, de plus pur, de plus splendide que ces miniatures coloriées du XVe siècle, qui sont

l'œuvre d'un grand artiste, d'un peintre français. Ces riches dessins appartiennent à la même époque que les belles peintures que nous regrettons. Le sujet de l'Adoration des Mages, l'un de ceux qui ont paru, est d'une noble et magnifique conception. De nombreux personnages figurent dans cette scène et y sont groupés avec art. On est saisi à la fois et de l'éclat du coloris et du mouvement donné à chacun des personnages. Ici le principal adorateur, celui qui présente l'offrande de l'or n'est pas même transparent : c'est un grand seigneur magnifiquement habillé à la manière de son époque : vêtements courts et étroits. Ne devrait-on pas trouver dans ce fait une nouvelle preuve, propre à faire reconnaître l'évêque Jean du Drac dans les peintures de notre cathédrale. Mais alors se présente une autre question : à quel artiste devons-nous attribuer ces peintures ? Sur la fin du règne de Charles VII et au commencement de celui de Louis XI, il n'est possible de distinguer que quatre peintres dont les noms aient laissé quelque célébrité. Guillaume Josse qui travailla au Louvre ; Nicolas Pion, à Saint-Germain-des-Prés ; Philippe de Foncières et Jehan Foucquet. Ce dernier, né à Tours, avait étudié à Rome dans sa jeunesse. Actif et laborieux, il put dans le cours d'une longue vie produire un grand nombre d'œuvres remarquables. Son nom jusqu'à nos jours était à peine connu. C'est grâces à de patientes recherches que l'on a découvert qu'il était patronné par Etienne Chevalier, de Melun, trésorier général de France sous Charles VII et Louis XI et favori du premier de ces rois. Foucquet composa pour ce personnage le beau livre d'Heures que notre siècle devait voir publier. Louis XI le nomma son peintre en titre d'office. « Le premier, dit M. Ch. Louandre, auquel nous em» pruntons ces détails, il forma une véritable école, et en mou» rant il laissa deux fils qui s'adonnèrent également à la pein» ture. »

C'est à Jehan Foucquet qu'il faut attribuer deux beaux tableaux placés autrefois derrière le chœur de l'église collégiale de Notre-Dame de Melun. Aucun doute ne peut s'élever désormais à ce sujet. Or, ne serait-il pas permis d'attribuer à ce grand maître ou du moins à son école les fresques de la chapelle du chevet de notre cathédrale. Voilà l'hypothèse que je me permets de formuler, en désirant que le temps et les heureuses investigations faites par des hommes habiles lui donnent de la réalité.

UNE FAMILLE DE PEINTRES DU ROI

A FONTAINEBLEAU.

LES DUBOIS (XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES)

PAR M. TH. LHUILLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**) Secrétaire général.

I.

Après les célébrités italiennes attirées chez nous sous le règne de François Ier, et qui commencèrent la transformation du château de Fontainebleau ; après Léonard de Vinci, Andréa del Sarto, Serlio de Bologne, Le Rosso, Nicolo dell' Abbate, Le Primatice, une colonie de peintres français, admirateurs de cette belle époque, voulut aussi concourir à l'exécution de travaux si heureusement entrepris. Roger de Rogery, Bunel, Jean de Brie, Blin de Fontenay, Martin Fréminet, Dubreuil, Lérambert, Toussaint Dumée, Vernausal, Maugras, s'y succédant presque tous de père en fils, avaient créé à Fontainebleau, du temps de Henri IV, une seconde époque de peinture toute différente, il est vrai, de la première et qui resta loin derrière elle.

Tandis que Dubreuil et Fréminet se plaçaient à la tête de cette école française, Ambroise Dubois, suivi par Jean de Hoëy et Paul Bril, importait au milieu d'eux l'école flamande et dotait Fontainebleau de remarquables productions.

Dubois, originaire d'Anvers, devint dans sa nouvelle patrie la tige d'une famille heureusement douée, chez laquelle les traditions d'honneur et de loyauté devaient marcher de pair avec les saines traditions artistiques; cette famille, alliée aux Fréminet, aux Dupont de Compiègne, aux Dupont de Vieuxpont, s'est perpétuée, et sa descendance, si nous sommes bien informés, n'est pas éteinte autour de nous (1).

(1) Les principales alliances de la famille Dubois et son ancienneté à Fontainebleau se trouvent constatées dans une inscription tumulaire du cimetière de la paroisse, rapportée déjà par M. l'abbé Tisserand ; elle est ainsi conçue : « Ici, près de

II.

La naissance d'Ambroise Dubois remonte à l'année 1543, puisqu'il avait 25 ans, en 1568, lorsqu'il arriva à Paris. On ignore quel avait été son maître, mais déjà le jeune artiste possédait un véritable talent ; un gracieux portrait de femme, dit-on, le fit apprécier en haut lieu et lui valut l'honneur de travailler au Louvre.

Vers 1578, il épousa la fille d'un peintre médiocre, maintenant oublié, Charles de Maugras, également occupé lui-même tantôt aux travaux de Fontainebleau, tantôt à ceux du Louvre.

Ce n'est que douze ans plus tard, vers 1590, que Henri IV appela Ambroise Dubois à Fontainebleau (1).

Le moment était favorable. Considérés et bien traités par le roi qui aimait leur caractère, les artistes le sont aussi au dehors ; ils s'identifient à cette somptueuse demeure que leur talent enrichit, ils s'y plaisent, et, renonçant à une vie en quelque sorte nomade, ils se fixent ici d'une manière définitive. La plupart d'entre eux avaient tout à gagner à se faire mieux connaître, dans cette existence solitaire et laborieuse. Les familles distinguées de la ville les recherchent et s'honorent de les admettre dans leur société ; les gens titrés, les officiers de la garde du roi, le prévôt de Fontainebleau les choisissent pour tenir leurs enfants sur les fonts de baptême ; on donne de préférence à ces enfants les noms des maîtres en vogue : Roger, Martin, Claude, Toussaint, Ambroise ; puis, ces fils de famille s'unissent aux filles des peintres, des sculpteurs, des architectes, des jardiniers-ingénieurs du roi.

Leur bonne renommée les fait accueillir avec non moins de faveur dans les paroisses du voisinage ; les peintres et les tailleurs

son père Antoine Dupont de Compiègne, de sa mère Louise Dubois de Fréminet, de son frère Henri Dupont de Compiègne, de sa sœur et de ses autres parents, repose le corps d'Aglaé Dupont de Compiègne, noble rejeton d'une famille qui édifie notre ville depuis 350 ans par sa fidélité à Dieu et au roi. — *Deum timere regem honorificate.* »

Les Dubois se sont distingués par leur générosité envers l'hospice de Fontainebleau. En 1724, madame Jean Dubois, née Tiron, donnait 3,000 livres à cet établissement, et tout récemment encore, en 1859, madame de Lagorsse, née Dubois d'Arneuville, laissait 117,000 fr. pour fonder à l'hospice un service de maternité, à charge d'une pension viagère envers madame de Maugras.

(1) Il fut installé dans le pavillon situé à l'angle nord de la cour des cuisines, au deuxième étage.

d'images, — comme l'a remarqué M. l'abbé Tisserand (1), — ornent les petits châteaux, à temps perdu, ou décorent les églises de villages en dînant joyeusement avec le curé.

C'est ainsi que le château de Fleury-en-Bierre, bâti par Pierre Lescot, fut enrichi de peintures du Primatice; que, plus tard, Fréminet exerça son pinceau à Saint-Ange, à Barbeau, et qu'Ambroise Dubois ébaucha dans la modeste église de Saint-Martin-en-Bierre des fresques aujourd'hui perdues par l'humidité et le mauvais état de l'édifice.

En 1595, à la naissance de son fils Jean, Dubois prend sur les registres paroissiaux d'Avon la qualité de *peintre du roi*, et dans les années suivantes celles de *peintre ordinaire* et de *maître peintre pour Sa Majesté en son château de Fontainebleau.*

En 1599 et 1600 c'est à Paris qu'il exerce son pinceau.

« Grand travailleur, sans ambition et gagnant peu, » d'après les notes d'un de ses confrères, Ambroise obtint pourtant, en 1601, des lettres de naturalité avec le titre de valet de chambre du roi. Ce fut pour lui l'occasion de redoubler d'ardeur. Sa position s'était améliorée : on le traite alors de noble homme, et ses gages s'élèvent à une centaine de livres tournois par année (2).

Cinq ans plus tard, Marie de Médicis devait aussi se l'attacher plus particulièrement, car il prend la qualification de *maître peintre pour la reine*, et pendant la régence de cette princesse elle l'occupe au Luxembourg, ensuite au Louvre pour la décoration de la salle dite des sept cheminées ; puis, avec Bunel, Dumée et Gabriel Honnet, aux travaux de la petite galerie brûlée en 1660.

Dubois revint mourir à Fontainebleau, où il se sentait plus à l'aise que dans la capitale. Il succomba à la tâche le 29 janvier 1614, au moment où son chevalet venait de recevoir une troisième toile pour la chapelle haute. Il avait 71 ans. On lui fit l'honneur de l'inhumer dans l'église paroissiale d'Avon (3), où sa tombe existe toujours au pied du sanctuaire, côté droit.

(1) Auteur d'un bon travail sur les curieux registres paroissiaux d'Avon et de Fontainebleau (Bull. des Comités histor. 1854).

(2) Les finances royales étaient en fort mauvais état. Fréminet, « premier peintre du roi, » ne recevait aussi que 100 livres tournois ; encore les Comptes des Bâtiments royaux, pour 1609, portent-ils en regard de ce chiffre : « N'a pu être payé faulte de fonds. »

En revanche, on allait le nommer chevalier de Saint-Michel.

Quelques années plus tard, les artistes furent mieux rétribués.

(3) Le château de Fontainebleau dépendait alors de la paroisse d'Avon.

Les écrivains, assez rares d'ailleurs, qui ont signalé cet artiste, ne sont pas d'accord sur la date de sa mort, que la pierre tumulaire elle-même donne d'une manière inexacte.

L'épitaphe, dont l'erreur s'explique sans doute par l'époque tardive de son érection, est ainsi conçue :

Ci-gist. honorable. homme. feu Ambroise.
Dubois. natif. d'Anvers. en Braban.
vivant valet. de. chambre. et
paintre. ordinaire. dv. Roy. Leqvel.
est. deccédé. le XXVIIme décembre MVIXV.
Priez. Diev. povr. son. âme.

Les registres de l'état-civil d'Avon, qui ont levé le doute et permis de rectifier cette date fautive (1), témoignent aussi de la haute estime dont le peintre était entouré, en constatant qu'il fut tour à tour parrain d'une quinzaine d'enfants de 1596 à 1607.

Sans approcher de la perfection des grands maîtres, Dubois et Fréminet dépassèrent tous leurs compagnons de travail et nul de leurs élèves ne songea à les éclipser ; leurs successeurs, au contraire, selon de Piles, laissèrent tomber la peinture française dans un goût fade, qui dura jusqu'au moment où Blanchard et Vouet revinrent d'Italie.

On a dit avec raison que Ambroise Dubois, appelé ici quelques années avant Fréminet, avait été le véritable fondateur de l'École de Fontainebleau, de cette école laborieuse où, durant une certaine période et non sans quelques succès, les leçons des maîtres italiens furent mises en pratique. Parmi ses élèves, ceux qui lui firent le plus d'honneur sont ses deux fils Jean et Louis, — son neveu Paul Dubois — Maugras, parent de sa femme, — et un flamand

(1) A ce sujet, j'ai un fait regrettable à signaler. J'avais pris note depuis plusieurs années de la véritable date du décès d'Amb. Dubois, et passant récemment à Avon, je voulus contrôler mon renseignement à la mairie. Les registres étaient en meilleur état que je ne les avais vus autrefois : ils étaient reliés, — pas toujours, il est vrai, dans un ordre parfait ; mais, fatalement, le feuillet dont j'avais besoin, contenant des décès de 1613-1614, avait été coupé et enlevé !

La mention du décès de Dubois, *maître peintre de la reine*, à la date du 29 janv. 1614, a été vue aussi et heureusement relevée, il y a une douzaine d'années, par M. l'abbé Tisserand. (Bull. des Comités histor. 1854).

On a peine à concevoir ces actes de vandalisme.

nommé Nivet. Antoine, son troisième fils (1), également peintre d'histoire, n'eut qu'un talent très-médiocre.

Les œuvres d'Ambroise Dubois, autrefois nombreuses à Fontainebleau, sont devenues rares : ce qu'il en reste, pourtant, permet d'apprécier sa couleur transparente, son dessin rond, mais bien accentué. Comme tous les flamands du XVIe siècle, selon M. Ch. Blanc (2), dans son *Histoire des Peintres*, c'est un flamand croisé d'italien, d'une abondance de verve, d'une facilité pittoresque, qui laissent à désirer plus d'expression et de chaleur. Sa composition est sage, mais dénuée de mouvement ; sa couleur pâle n'est pas toujours harmonieuse ; ses figures ni longues ni courtes, n'ont ni le caractère de l'élégance ni celui de la force. Pourtant les connaisseurs s'accordent à lui reconnaître une touche large et spirituelle, et M. Blanc lui-même proclame que ses figures de femmes, peintes avec douceur et d'un ton effumé, semblent annoncer Lesueur.

La galerie de Diane, qui passait pour son chef-d'œuvre, a malheureusement été détruite depuis plus de 50 ans. A côté de sujets allégoriques, peu édifiants sans doute, mais bien traités, qui célébraient les amours d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées sous les traits de Diane, se trouvaient 23 grands tableaux consacrés aux victoires du roi. En 1840, on est parvenu à en replacer des fragments dans la galerie des fresques, et en 1858 MM. Gatteaux et V. Baltard ont publié à grands frais une suite de gravures, imprimées en rouge, reproduisant sur les dessins de l'architecte Ch. Percier, l'œuvre capitale de Dubois (3).

A l'extrémité de la célèbre galerie d'Ulysse, il avait peint la reddition d'Amiens en 1597 ; on lui devait plusieurs sujets tirés de l'histoire d'Adam et d'Ève, exécutés dans un appartement situé au rez-de-chaussée, sous celui de Monsieur.

Lorsque, après la visite de don Pèdre de Tolède, ambassadeur d'Espagne, le Béarnais résolut de *loger la divinité aussi dignement que les hommes*, Ambroise Dubois et Fréminet chargés de créer la chapelle de la Trinité, firent preuve d'un grand talent ; aussi les mêmes artistes eurent-ils aussitôt, avec Paul Bril, la mission

(1) Né à Fontainebleau le 5 décembre 1605. Son parrain fut Gracieux Jamin, concierge du château.

(2) Hist. des peintres, école française ; appendice. Paris, veuve Renouard, in-fo.

(3) *Galerie de la Reine, dite de Diane, à Fontainebleau, peinte par Amb. Dubois en 1600, sous Henri IV ;* Paris, Gatteaux et Baltard, 1858, in-fo.

de décorer la salle dite des Nobles, chambre ovale où naquit Louis XIII. Si l'on se reporte à cette époque de dégénérescence pour les arts, on ne s'étonne guère de n'y point retrouver l'éclatant appareil, les grâces, l'élégance, le goût de la Renaissance; il ne faut pas s'étonner davantage si les peintres, au lieu de choisir les épisodes d'un poème d'Homère pour décorer le salon des Nobles, s'inspirent des aventures de Théagène et Chariclée, roman que la traduction de Jacques Amyot avait seule pu mettre un instant à la mode.

C'est également là que Dubois a peint Louis XIII enfant, à cheval sur un dauphin.

Enfin, le maître peintre de la reine avait orné encore, avec un goût parfait, une volière construite au fond du jardin de l'Orangerie, qu'un incendie détruisit à la fin du XVIIIe siècle.

On possède un portrait de Dubois; d'après un usage ancien et presque constant, le peintre s'est représenté dans son quinzième tableau du salon des Nobles (*Union de Théagène et Chariclée*), aujourd'hui transporté dans la salle dite de saint Louis; il est vêtu d'une robe rouge et placé entre Sully et le financier Zamet. C'était, selon la tradition, un homme de médiocre stature, vif, ardent, laborieux; son portrait nous l'offre tel : on reconnaît ce caractère à l'accentuation des traits, à l'expression de la physionomie; on devine les qualités du peintre dans cette tête de quasi-vieillard fièrement posée, à la barbe rousse, au regard pénétrant.

Presque tout ce qu'il avait produit disparut peu à peu. A peine

retrouve-t-on de cet excellent artiste quelques peintures dans la chapelle haute de Saint-Saturnin, des fragments de l'histoire de Tancrède et de Clorinde, dans les anciens appartements du roi et de la reine, et une suite de tableaux restant des aventures de Théagène et Chariclée, dont le Louvre conserve aussi un panneau : *Chariclée subissant l'épreuve du feu.*

III.

Ambroise Dubois avait eu cinq enfants, dont deux filles Élisabeth et Marie (1).

Dès le 15 mai 1596, on le voit marier sa fille aînée, à Fontainebleau (2). Jean, son premier fils, né et ondoyé le 10 janvier de l'année précédente, paraît n'avoir été baptisé que le 26 février 1604 dans la chapelle royale ; il eut pour parrain le peintre flamand Jean de Hoëy, ami de la famille et beau-père de Fréminet.

Il était jeune encore lorsque son père mourut, mais formé à bonne école, il faisait preuve déjà d'un talent distingué.

Sa mère, qui avait conservé en survivance l'entretien des peintures d'Ambroise Dubois, abandonna cette charge à Jean Dubois, en 1615, avec les 1,200 livres qu'elle rapportait. Celui-ci avait alors 20 ans ; il épousa aussitôt Marie Outrebon, fille d'un jardinier valet de chambre du roi (3), et se mit au travail avec non moins de succès que d'ardeur.

En 1635, Claude de Hoëy fils, qui avait l'entretien des pein-

(1) Une tradition populaire qui, dit-on, s'est perpétuée à Fontainebleau, attribue à Amb. Dubois trois filles, qui seraient nées, auraient vécu et seraient mortes célibataires dans une petite rue, en face de la Cour des Offices. On aurait, en leur honneur, donné à cette rue le nom *des Trois-Pucelles*, changé en 1859 en celui de Montébello. Mais c'est évidemment là une tradition fort hasardée.

Nous n'avons retrouvé la trace que de deux filles du peintre, lesquelles, étant les aînées, ne paraissent pas avoir vu le jour à Fontainebleau. Si elles y étaient nées, c'eût été, comme deux de leurs frères, au château, dans le pavillon de la Cour des Offices, où Ambroise Dubois avait son logement.

Les registres paroissiaux prouvent d'ailleurs que la première se maria dès 1596.

La qualification de *demoiselle* qu'on donnait alors aux personnes de qualité et qui leur est donnée dans des actes de baptême des 28 novembre, 21 avril 1626, 9 mars 1636, etc., aura aidé peut-être à la piquante explication du nom de la rue des Trois-Pucelles.

Nous croyons qu'il en faut chercher une autre.

(2) Reg. d'Avon. — M. l'abbé Tisserand ; publications des Comités hist., 1854.

(3) Marié à Anne de Hoëy, fille de Jean, et sœur de Claude et de Françoise, femme de Fréminet.

tures et vieux tableaux des salles, galeries et cabinets de Fontainebleau, avec 1,200 livres d'appointements, se démit de ses fonctions; Louis XIII, pour récompenser le zèle de Jean Dubois, le gratifia par brevet du 26 décembre 1635, de l'emploi qui devenait ainsi vacant. Neuf ans plus tard, nous ne savons pour quelle cause, on lui enlève l'entretien de toutes les peintures qui ne sont pas dues à son père, et ses émoluments se trouvent réduits à 1,000 livres (26 octobre 1644). Puis, le 14 juillet 1651, non-seulement, on rétablit l'état ancien des choses, mais encore Jean Dubois, sur la démission de son frère Louis, est chargé d'entretenir les peintures de Fréminet, dans la chapelle de la Trinité, avec 200 livres de gages. Il est, en outre, pourvu de la conciergerie des écuries de la reine.

Cet artiste termina sa carrière en 1679, sans avoir jamais quitté sa ville natale, et l'abbé Guilbert, dans sa *Description de Fontainebleau*, rend de lui cet honorable témoignage que Jean Dubois, aussi modeste qu'habile, se montra parfait imitateur de la probité et du pinceau de son père.

Il avait décoré l'appartement de la reine, mais on cite plutôt de lui, comme d'une composition parfaite, *la Nativité* dans la chapelle haute et une *Descente de Croix* sur l'autel de la chapelle de la Trinité.

Dans la salle du Trône, Louis XIV lui avait fait remplacer le portrait de Louis XIII par Flore et Zéphyre, que l'Empire enleva pour faire place au portrait de Napoléon; sous la Restauration, on y mit Louis XV; enfin, Louis-Philippe eut l'heureuse idée d'y restituer l'œuvre de Philippe de Champagne.

Jean Dubois a laissé deux fils, Jean et Louis, peintres du roi.

IV.

Le second fils d'Ambroise, Louis Dubois, après avoir été un de ses meilleurs élèves, se fit peu remarqner par ses productions. En 1644, on l'avait néanmoins chargé, comme nous l'avons dit, de l'entretien des œuvres de Fréminet; il était déjà qualifié alors de peintre valet de chambre de Sa Majesté.

Au décès de Louis Fréminet fils, en 1651 (1), Louis Dubois

(1) C'est à tort que M. Villot (notice sur les tableaux du Louvre), à qui nous empruntons quelques détails, dit que Fréminet fils était *frère de mère* de Louis Dubois.

ayant obtenu la pension de 2,000 livres dont ce dernier jouissait, se démit, en faveur de son frère aîné, de l'entretien de la chapelle de la Trinité.

Il est mort sans postérité quelques années après.

Ses neveux Jean et Louis, puis ses petits-neveux, conservèrent les revenus et les titres de Louis Dubois jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, tout en cumulant les fonctions que Ambroise avaient précédemment remplies.

Jean (2e du nom), né en 1640 (1), valet de chambre du roi et concierge des écuries de la reine, figure sur l'état des officiers du château de Fontainebleau pour la survivance de l'entretien des peintures, et les Comptes des bâtiments pour 1673 font connaître les charges de son emploi, dont le traitement était réduit à 600 livres :

« A Jehan Dubois, peintre, ayant le soin et nettoyement des » peintures, tant à fresques qu'à huisles, anciennes et modernes, » des salles, galeries, etc., la somme de 600 livres pour ses ap- » pointemens de 1673, à la charge de rétablir ceux qui sont gastés, » nettoyer les bordures des tableaux et de fournir le bois, charbon » et fagots pour brûler esdittes salles, galeries, chambres, etc., » pour la conservation d'iceux... »

Louis, né le 4 avril 1646 (2), se fit moins remarquer, mais il eut lui-même un fils que mit en relief une certaine habileté; celui-ci, né en 1673, est mort peintre ordinaire du roi et concierge de la Cour des Fontaines le 12 avril 1702, laissant un héritier de son nom et de son talent.

V.

A l'époque des Dubois et à coté d'eux, florissaient à Fontainebleau plusieurs autres familles d'artistes, originaires de la localité.

Sans qu'aucun membre de ces familles, peut-être, n'ait brillé du plus vif éclat, quelques-uns ont acquis un mérite relatif et joui d'une réputation honorable, dont le souvenir local, aussi bien que celui des Dubois, doit être soigneusement conservé.

Comme l'exprimait récemment M. Amédée Thierry (3) : « C'est

(1) Baptisé seulement le 18 mai 1645 ; mort en 1694.

(2) Baptisé le 16 au château ; parrain, Louis Dubois, son oncle ; marraine, Gabrielle Tabouret, femme de Claude de Hoëy. Marié en 1671 à Xainte Jamin.

(3) Compte-rendu à la Sorbonne, 1864.

» une des meilleures missions des Sociétés savantes de la province, » que de conserver le patriotisme des gloires locales et d'en raviver » le souvenir quand il menace de s'éteindre. » Nous savons tous que le nom des artistes de premier ordre ne s'efface pas ; c'est donc aux talents secondaires, dont la renommée est toute locale, qu'il nous faut d'abord songer.

Ne dédaignons pas ces humbles réputations dans la carrière difficile des arts ; loin de les repousser ne doit-on pas, au contraire, publier ces exemples d'enfants de modeste condition, se complaisant dans la vue du beau, se formant le goût et l'esprit devant ces galeries superbes, alors en cours d'exécution ; quittant les jeux de leur âge pour aider les maîtres à broyer des couleurs ; puis, entraînés par un irrésistible courant, embrassant avec résolution cette rude carrière où les guidaient, en les encourageant, les Rosso, les Primatice, les Fréminet, dont ils devaient un jour, bien qu'à distance, continuer l'œuvre ?...

Mais nous ne pouvions songer à étendre davantage cette étude ; laissons-en le soin à de plus habiles (1).

La Section de Fontainebleau est nombreuse ; nous y comptons de vrais amis des arts, habiles à bien dire ; ils aborderont, espérons-le, le sujet que nous n'avons fait qu'indiquer, et grâce à leur talent, la réputation des Dubois, des Voltigean, des Nivelon, des Bouzé, des Desbouts, des Jamin, des Lefèvre, sera mieux connue, appréciée, popularisée, et leur nom pour quelques-uns, peut-être, sauvé de l'oubli.

(1) Cette notice a été lue à la séance publique de Fontainebleau, le 15 octobre 1865.

LES GROTTES DES FÉES

LA FERTÉ-GAUCHER — CROUY-SUR-OURCQ

PAR M. A. CARRO,

Membre fondateur (Section de Meaux) Vice-Président de la Société.

A quatre ou cinq kilomètres à l'orient de la jolie petite ville de La Ferté-Gaucher, sur le territoire de la commune de La Chapelle-Véronges, se trouve un vallon resserré, ombreux et solitaire, où coule le Grand-Morin, qui malgré son nom, tout relatif et nullement prétentieux, n'est guère là qu'un simple ruisseau. La rive droite du cours d'eau est dominée par le flanc boisé du coteau, que surmontent des bancs de rochers abrupts d'une cinquantaine de mètres de hauteur.

Ces rochers sont bien plus qu'un accident pittoresque dans un séduisant paysage; ils ont une importance spéciale par leur notoriété bien méritée.

Dans leurs anfractuosités se trouvent quatre grottes, dont trois n'ont qu'une importance secondaire, mais une autre assez grande, et réceptacle fort habitable, a été réellement habitée. On l'appelle *la Pierre, ou la Grotte aux Fées.*

Les documents qui se rattachent à cette dénomination et à la tradition qui la concerne, sont en général si peu répandus que j'ai pensé qu'il pourrait ne pas être sans quelque intérêt d'en faire le sujet d'une notice.

Vous vous doutez bien qu'il ne s'agit pas ici de fées contemporaines de Peau-d'âne et de Cendrillon, nous allons remonter beaucoup plus loin. Permettez-moi de vous conduire rapidement, par la pensée, au-delà de nos temps historiques.

Nous ne limitons plus notre histoire nationale aux Druides; on sait que leurs doctrines, et leur culte ne nous furent apportés de l'Asie occidentale que vers l'an 580 avant J.-C., par Esus, personnage demi-historique, demi-légendaire, qui semble avoir, comme Mahomet, réuni les divers caractères de chef militaire et de législateur politique et religieux.

Or, avant l'invasion d'Esus et des Kimris, c'est le nom donné à ses compagnons, avant, par conséquent, l'introduction d'une doctrine qui enseignait un Dieu suprême, souverain créateur de toutes choses, les populations qui habitaient déjà le sol sur lequel nous vivons aujourd'hui, adoraient les fleuves, les lacs, les fontaines, les pierres, les montagnes, les forêts (1), sans représentation matérielle toutefois de la divinité, sans idoles en un mot. Elles symbolisaient seulement ces objets par l'imagination, leur donnaient ainsi des formes humaines et vivantes, et celles de ces formes entre autres qui représentaient une essence féminine, ont transmis un souvenir jusqu'à nos temps : ce sont les *Fées,* qui, après avoir été des objets d'adoration pour nos pères, ont quelquefois effrayé, mais souvent aussi amusé leurs petits-enfants.

Le nom de fée ne remonte pas, il est vrai, à cette époque, il ne nous a pas été transmis d'une langue que nous ne connaissons plus, il est un peu plus moderne, nous y reviendrons.

La notion des êtres fantastiques qu'il personnifie est, au reste, fort répandue sur toute l'étendue de la France et même de l'Europe. Ainsi on compte quantité de localités où se trouvent *la Pierre aux Fées, la Grotte des Fées, la Combe* c'est-à-dire *la vallée des fées*, etc., (2), ou des noms analogues suivant le patois ou suivant la langue. On a même appliqué improprement le nom de pierres des fées à quelques grossiers monuments primitifs, ouvrages de l'homme, et qui n'étaient que des sépultures, mais les grottes des fées proprement dites, sont des antres ou cavernes dans les rochers aux flancs de certains vallons. Telle est, nous venons de le voir, la pierre aux fées de la Ferté-Gaucher, telle est une autre qui, dans notre contrée aussi, avoisine la ville de Crouy-sur-Ourcq ; telle en est peut-être, une encore dans la vallée de Meun, commune d'Achères au sud de la forêt de Fontainebleau; telles sont, enfin sur des points forts distants, plusieurs grottes que j'ai visitées ou dont j'ai pu lire la description.

La grotte de Crouy n'a pas conservé le caractère sauvage et mystérieux que l'on remarque à celle de La Ferté-Gaucher. Le vallon qui avoisine Crouy, couvert de bois autrefois, est dénudé maintenant; le roc est moins âpre et abrupt qu'aux rives du Grand-Morin, mais l'analogie n'en est pas moins évidente, indépendamment du nom transmis par la tradition.

(1) Alfred Maury, *Les Fées du moyen-âge,* page 4.
(2) Comba, *locus déclivis in vallem désinens.* DUCANGE.

« Les antres furent les premiers temples » dit avec raison M. Ch. Toubin, auteur d'un remarquable *Essai sur les sanctuaires primitifs;* là, en effet, séparé des objets extérieurs, plongé dans l'obscurité ou ne percevant qu'une lueur incertaine, l'homme si faible en face des roches gigantesques qui l'entouraient devait éprouver un sentiment de frayeur religieuse ou du moins de recueillement; il devait être atterré ou s'exalter, suivant ses dispositions ou les enseignements reçus.

Le druidisme ne détruisit pas entièrement le premier culte de nos ancêtres, il se combina seulement avec lui. M. Maury dans sa savante étude intitulée : *Les Fées du moyen-âge*, en donne de nombreuses preuves. La divinité eut alors des prêtres et des prêtresses. Les druides ne construisaient pas de temples, les bois leur en tenaient lieu, et surtout dans les bois beaucoup plus étendus alors sur notre territoire qu'aujourd'hui, les parties les plus sauvages, les plus empreintes d'un solennel isolement et par conséquent les vallons et les rochers. C'était dans ces retraites sombres, dans ces bois sacrés que se tenaient leurs réunions et se célébraient leurs mystères. Plusieurs d'entre eux ainsi que des druidesses y faisaient leur constante demeure.

Les druidesses furent naturellement les intermédiaires des divinités féminines, elles parlèrent en leur nom ; en leur nom elles annoncèrent l'avenir, les destinées, *fata*, radical latin dont est venu d'abord le mot *fatuæ*, puis le nom de *fée*, remplaçant leur ancien nom de *vala* (d'où véléda, voluspa).

Les vêtements des druides étaient blancs, et les druidesses étaient revêtues de robes blanches. Elles durent bien souvent dans l'ombre des forêts, dans l'obscurité des cavernes, s'offrir comme une apparition vaporeuse, aérienne, insaisissable; la divinité et la prêtresse durent se confondre dans l'imagination, et les fatidiques dames blanches devinrent les objets d'une vénération craintive.

Les rapprochements que je pourrais faire ici entre les fées et les druidesses nous entraîneraient bien trop loin, on peut les suivre avec intérêt dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut de notre honoré confrère M. Alfred Maury.

Un jour vint où l'adversité atteignit les fées elles-mêmes, à la suite de l'invasion des Romains : Rome jalouse les proscrivit avec les druidesses. La persécution de Claude continuée par ses successeurs (période de 40 ans environ), pesa cruellement sur elles, et les grottes cachées au fond des sombres vallées servirent de re-

traite aux prêtresses, protégées encore par la crainte superstitieuse ou l'affection des populations.

Le chritianisme vainqueur du druidisme amoindrit surtout l'autorité morale des fées sans toutefois pouvoir en dissiper le souvenir. Les chrétiens leur firent mauvaise réputation. Au lieu de l'épithète de *bonnes* qui était originairement leur titre attributif ordinaire, *les Bonnes mères*, *les Bonnes dames* (1), on vit figurer dans les récits, dans les légendes, les méchantes fées, les fées envieuses, les fées vindicatives; on les fit vieillir, on en fit des sorcières. La dame blanche apparut encore, mais le plus ordinairement pour annoncer un malheur ou comme un signal de mort. C'est ainsi que les fées, sauf pourtant quelques figures gracieuses, Urgande, Viviane, Morgane, Urgèle, Melusine, etc., ont passé à travers tout le moyen-âge, figurant dans les fabliaux et les récits émouvants de la veillée, défrayant les poètes, les conteurs, et enfin il faut bien le dire, les mères et les nourrices. Longtemps encore cependant on les prit au sérieux, on a célébré jusque dans le XVIIe siècle à l'église de Poissy une messe pour préserver le pays de la colère des mauvaises fées, et des pièces du procès de Jeanne-d'Arc constatent que tous les ans le curé de Donremy allait chanter l'évangile près de l'arbre des fées, pour les chasser (2).

Des traces, sinon d'habitation, du moins de fréquentation et de séjour se remarquent fort bien dans la grotte de Crouy; la roche étant peu résistante aux instruments tranchants, il semble qu'on a cherché à arrondir les voûtes; on peut y distinguer même des indices de nervures et d'ornementation. Est-ce le travail de quelque solitaire, ou le produit du loisir de quelque pâtre du XIIIe siècle gardant ou censé garder son troupeau dans la vallée; ou bien encore n'aurait-on point établi ou tenté d'établir en ce lieu un oratoire, une sorte de petite chapelle pour le purifier et le sanctifier? Un exemple fort notable de ces sanctifications se trouve précisément dans le voisinage, c'est *Notre-Dame-du-Chêne*, ancien but d'un pélerinage qui y avait déterminé la fondation d'un couvent. La statuette de Notre-Dame consacrait au culte chrétien un de ces arbres auxquels jusqu'au temps de Charlemagne, suivant les capitulaires, un reste de superstition payenne venait encore offrir des luminaires et apporter des offrandes.

Nous ne sommes réduits ici qu'à des conjectures; mais nous

(1) Alf. Maury, *Les Fées du Moyen-Age*, pp. 10 et 35.
(2) Id., p. 52.

savons avec certitude que la grotte de La Ferté-Gaucher a été habitée, elle l'a surtout été de nos jours ; cela remonte à trente et quelques années seulement, et déjà l'individu qui y fit sa demeure prend dans la contrée les proportions d'un personnage légendaire sous le nom de l'ermite de la grotte ; il est vrai que c'était un étranger, un Italien, et de plus un octogénaire.

Au risque d'irrévérence envers la légende, je vais donner sur l'habitant quasi-mystérieux de la Pierre aux fées, quelques détails authentiques ; je les tiens de l'obligeance de notre confrère M. Plessier qui habite La Ferté-Gaucher, et en compagnie duquel j'ai visité la grotte.

Michel Théard, né à Monclia, dans la république de Gênes, habita la grotte aux fées une dixaine d'années. Ce n'était point un ermite dans le sens religieux ordinairement reçu de ce mot, il était marié, il l'avait même été cinq fois. Il est vrai que s'étant marié pour la première fois à l'âge de cinquante ans, il n'avait épousé successivement que des femmes de plus en plus âgées qui n'avaient pu le suivre dans sa carrière de longévité. Lors de son dernier mariage il avait 78 ans.

On ne sait pas bien par quelles circonstances il avait été amené à La Ferté-Gaucher où avait eu lieu son premier mariage, c'était sans doute à la suite de nos premières campagnes en Italie. Quoi qu'il en soit, il était resté, tant à La Ferté que dans le voisinage et notamment à La Chapelle-Veronges, travaillant comme simple journalier, se faisant aimer par son obligeance et la douceur de son caractère.

Il avait souvent fréquenté les bois et les champs avoisinant la Pierre aux fées, qui n'avait plus rien d'extraordinaire ni de redoutable pour lui, aussi obtint-il de s'y loger, sans doute par économie de loyer. Quand l'âge ne lui permit plus de travailler bien fructueusement, il ne fut pas abandonné, nombre de gens des environs et même de la ville qui prenaient plaisir à le visiter, le secouraient de leurs dons ; il avait d'ailleurs une petite cloche qui lui servait à se rappeler à leur souvenir. Il mourut paisiblement dans sa grotte, le 20 août 1832, âgé de 85 ans.

J'ajouterai ici l'indication d'un curieux rapprochement que m'a communiqué notre confrère le docteur Delbet, propriétaire de la grotte aux fées, qui a pendant plusieurs mois parcouru la Palestine ; c'est que la grotte de La Ferté-Gaucher présente une très-grande similitude d'aspect intérieur avec celle d'Odollam où se retira pen-

dant quelque temps David fuyant la colère de Saül. Celle d'Odollam est seulement trois ou quatre fois plus grande.

Notre vieil ermite avait exécuté dans sa retraite solitaire quelques travaux de clôture et d'appropriation qui ont à peu près disparu depuis. On n'y voit plus qu'un petit fragment de mur, les parois cyclopéennes et tourmentées du roc, et l'ouverture par laquelle, comme entourée d'un cadre sombre, apparaît mélancolique et presque solennelle encore la vallée qu'elle domine. A cela se joint le souvenir, distant déjà de plus de deux mille ans, des rites mystiques qu'elle a vu s'accomplir.

Un dernier mot, à l'adresse de la légende. Michel Théard fut d'abord appelé le père Génois du nom de son pays; puis, par corruption, il ne fut plus connu que sous le nom du père *Chinois*. Si mon humble notice ne survit pas, rien ne s'oppose à ce qu'il ne soit bientôt avéré comme tradition, qu'un habitant de la Chine était venu chercher une retraite dans les rochers du Grand-Morin.

L'ANCIENNE AUBERGE DE LA BELLE-IMAGE

A MORET,

PAR M. SOLLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

La petite ville de Moret, dont l'origine remonte à une haute antiquité, est riche de souvenirs historiques. Ses anciens monuments, qui presque tous ne sont plus aujourd'hui que des ruines, sont néanmoins un précieux sujet d'études pour ceux qui s'occupent de recherches archéologiques. Dans les premiers siècles de la monarchie française, cette ville et les villages qui l'entourent ont dû à leur position topographique d'avoir été le théâtre de faits mémorables, et la guerre y a laissé, à plusieurs reprises, des marques de son funeste passage. A une époque plus rapprochée de la nôtre, l'inutilité de ses fortifications et, plus encore, la prospérité croissante de Fontainebleau diminuèrent son importance et la reléguèrent au second plan. Toutefois, elle ne tomba pas dans une complète obscurité : le voisinage de l'une des plus splendides résidences de nos souverains, la proximité de la belle forêt de Bière et les sites charmants et pittoresques qui environnent la campagne de Moret, lui ont conservé jusqu'à nos jours la faveur d'être visitée par d'illustres personnages, parmi lesquels on compte des rois et des reines de France.

L'histoire de cette petite ville ne serait donc pas sans intérêt, car le souvenir du passé est gravé, pour ainsi dire, sur chacun de ses vieux édifices et même sur quelques-unes de ses modestes habitations.

Je n'ai pas l'intention d'entreprendre en ce moment cette histoire. Ce serait un trop long travail pour qu'il me soit possible de le mener à bonne fin. Mais, comme les recherches auxquelles je me suis livré m'ont déjà fourni quelques renseignements utiles sur plusieurs des anciennes maisons de Moret, je vous demanderai, au fur et à mesure que j'aurai pu les compléter, la permission de vous les communiquer sous forme de petites monographies.

Celle que je viens vous présenter aujourd'hui a pour objet une maison située dans la principale rue de Moret, en face de l'Hôtel-de-ville. C'était, il y a quarante ans environ, une vieille auberge

noire et enfumée qui avait pour enseigne une grossière peinture représentant la sainte Vierge, avec cette inscription : *A la belle image*. Je ne vous ferai pas la description de cette hôtellerie, qui a disparu pour faire place à une belle habitation bourgeoise et qui, d'ailleurs, ne mériterait pas de fixer l'attention, si elle n'avait eu l'honneur, à des époques et dans des circonstances bien différentes, d'abriter pendant la nuit deux hommes diversement illustres, tous deux bannis, tous deux revenant de l'exil : Voltaire, à son retour de Ferney, et Napoléon Ier, à son retour de l'île d'Elbe.

Dans sa retraite de Ferney, Voltaire jouissait d'une immense célébrité. L'Europe était remplie de son nom et de ses écrits. Autour de lui, florissait une population de douze cents personnes qu'il avait attirées dans sa terre et qui le chérissaient en reconnaissance de ses bienfaits et de sa générosité. Placé au milieu d'un paysage majestueux et enchanteur, son château réunissait tous les avantages de la solitude et de la société, et il en avait fait, à proprement parler, le centre du monde littéraire et du monde savant. Mais ni l'éclat de sa brillante renommée, ni les charmes de sa résidence, ni les agréments d'une existence paisible et animée tout à la fois ne suffisaient à remplir son cœur toujours avide de gloire, et ne pouvaient satisfaire l'activité juvénile qu'il avait conservée malgré son grand âge et ses infirmités.

Le patriarche de Ferney voulait revoir Paris et, bien que l'ordre qui lui en interdisait le séjour n'eût pas été levé, il conçut le projet d'y revenir pour faire représenter sa tragédie d'*Irène*.

Ce fut le 5 février 1778, au plus fort de l'hiver, que Voltaire, âgé de 84 ans, partit de Ferney en compagnie de son secrétaire Wagnière. Il traversa Dijon, et arriva le 8 au soir, à Joigny, où il passa la nuit. Le 9, vers un lieu voisin de ceux qu'on appelle Le Colombier et Le Vaustin, sur le territoire de Varennes, à une lieue et demie de Moret, l'essieu de son carrosse se rompit. Il fallut envoyer chercher à la ville les secours nécessaires pour le réparer. Heureusement, le marquis de Villette (1) était venu au-devant de Voltaire jusqu'à Moret et l'y attendait depuis la veille. A la nouvelle de l'accident, il va chercher l'illustre vieillard et l'amène dans son propre carrosse à l'auberge de la belle image. Il était alors cinq heures du soir. La population de Moret, avertie de son arrivée, se pressait aux abords de l'hôtellerie pour apercevoir les traits de l'auteur de *la Henriade*. Le voyageur, souffrant et fatigué,

(1) Voltaire considérait le marquis de Villette comme son fils. Il l'avait marié à Mlle de Varicourt, qu'il nommait *belle et bonne*.

dut se soustraire à l'ovation villageoise, prélude de l'accueil enthousiaste que lui réservait Paris. Il ne voulut recevoir personne, et il passa la soirée avec son secrétaire et le marquis de Villette (1). Quel fut le sujet de leur conversation? Nul ne le sait. Mais il est probable que Voltaire, se rappelant les premières années de sa jeunesse, leur parla des voyages qu'il avait faits à Moret plus de soixante années auparavant, alors qu'il recevait, au château de Saint-Ange, la gracieuse hospitalité de M. de Caumartin, marquis de Saint-Ange, comte de Moret et intendant des finances (2). Que d'événements depuis lors avaient rempli cette vie laborieuse et agitée! Que d'œuvres impérissables avaient suivi le célèbre poème épique composé par le jeune Arouet (3) sur les bords de la rivière d'Orvanne! Tous ces souvenirs, en reportant son esprit aux débuts de sa longue et orageuse carrière, n'ont-ils pas impressionné vivement le poète-philosophe; et, le lendemain, lorsqu'à neuf heures du matin, il quitta Moret, ne dut-il pas laisser tomber un regard d'adieu et de regret sur ce pays, qui avait été le témoin de ses plus pures inspirations poétiques et qu'il traversait pour la dernière fois?

Ce serait sortir de mon sujet que de raconter la suite du voyage de Voltaire, son arrivée à Paris, l'ovation dont il fut l'objet de la part du peuple, de la cour et de l'Académie elle-même, et sa mort arrivée le 30 mai 1778. Qu'il me suffise d'avoir appelé l'attention sur la petite auberge qui avait abrité l'un des plus grands génies littéraires du dix-huitième siècle et où, trente-sept ans plus tard, le plus grand génie guerrier des temps modernes vint chercher l'hospitalité.

On sait que Napoléon partit de l'île d'Elbe sur le navire *l'Inconstant*, le 26 février, à huit heures du soir; qu'il aborda au golfe Juan le 1er mars; qu'après avoir traversé Grenoble, Lyon et Auxerre, entraînant avec lui toutes les troupes échelonnées sur son passage ou envoyées pour le combattre, il arriva le 19 au soir à Moret avec un corps d'armée composé de quatre divisions; qu'il y

(1) Tous ces détails sont de la plus grande exactitude. Je les tiens de M. Chevreau, vieillard instruit et intelligent, mort il y a quelques années, qui avait, à l'âge de dix ans assisté à l'arrivée de Voltaire à Moret. Sa mémoire était très-fidèle; car il se rappelait jusqu'aux noms des deux postillons qui conduisaient le carrosse du voyageur et qui s'appelaient Courcelle et Floucaud.

(2) Voir la remarquable notice de M. Lhuillier sur le château de Saint-Ange, insérée dans le premier bulletin de la Société, page 203.

(3) Arouet (François Marie), ajouta le nom de Voltaire à son nom de famille au mois de novembre 1719. Il avait alors 25 ans et demi.

passa une partie de la nuit en attendant le retour des grand'gardes qui avaient été expédiées en éclaireurs pour sonder la forêt; qu'il arriva le 20, à quatre heures du matin, à Fontainebleau et que le soir même, après une marche triomphale que la postérité regardera comme un des prodiges les plus étonnants de l'histoire, il fit son entrée dans la capitale du royaume, redevenue par sa seule présence la capitale de l'empire.

A Moret, où il ne séjourna qu'environ six heures, l'Empereur vint s'intaller, avec son état-major, dans un corps de logis qui dépendait de l'ancienne auberge de la belle image, et il y occupa une modeste chambre, préparée à la hâte, dans laquelle il consacra plus de temps au travail qu'au sommeil, et qu'il quitta bien avant le jour.

Cette chambre existe encore telle qu'elle était à cette époque. Les travaux de construction de la maison qui remplace aujourd'hui l'auberge, ne l'ont pas atteinte et le propriétaire, M. Clément, a conservé les objets dont Napoléon a fait usage, notamment un beau saladier en porcelaine qui, par une méprise du grand homme, a reçu, en cette nuit mémorable, une destination tout à fait étrangère à ses ordinaires attributions.

Il y a dix ans environ, M. Desmarets, maire de Moret, a fait placer au-dessous de l'unique fenêtre qui éclaire sur la grande rue la chambre où a couché l'Empereur, une plaque en marbre noir, sur laquelle est gravée en lettres d'or l'inscription suivante : « Napoléon Ier, au retour de l'île d'Elbe, a passé dans cette » chambre la nuit du 19 au 20 mars 1815. »

Pour terminer l'historique de l'auberge de la belle image, j'ajouterai que, lors de sa démolition, on a trouvé dans les terres que recouvrait le pavé de la cour, un certain nombre de monnaies romaines à l'effigie des empereurs Vespasien, Trajan et Marc-Aurèle. Je n'en concluerai pas que l'hôtellerie remontait au temps des Césars et des Antonins; je tiens à constater seulement que les Romains ont laissé sur son emplacement, comme en plusieurs autres endroits de la ville, des traces de leur passage.

Je vous demande pardon de vous avoir entretenu d'un sujet de si peu d'importance. Mais, comme l'histoire locale me paraît avoir pour principal objet d'enregistrer les faits particuliers que dédaigne l'histoire générale, j'ai pensé qu'il n'était pas sans quelque intérêt de conserver le souvenir du court séjour que firent à Moret Voltaire et Napoléon.

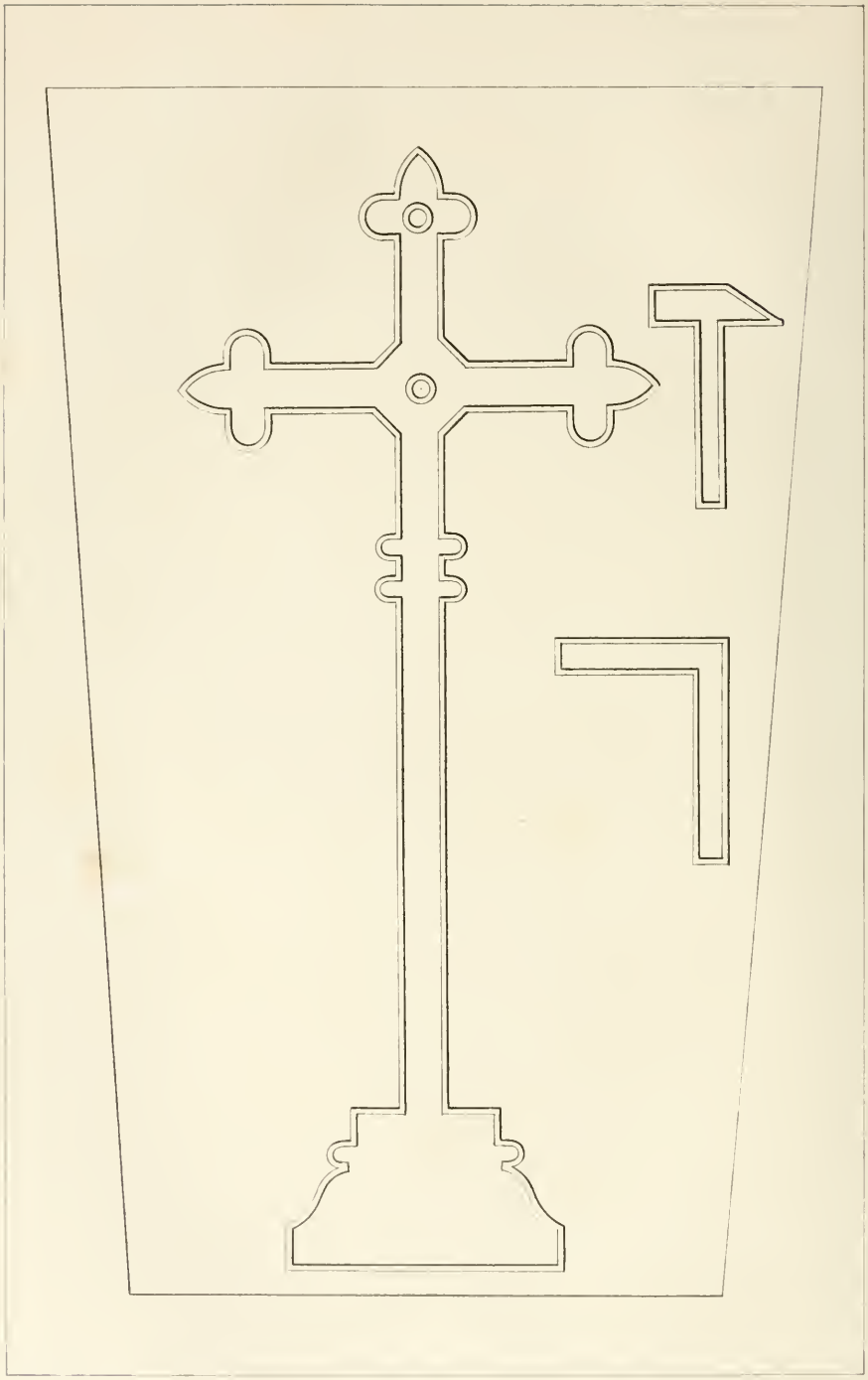

J. Devarenne

DALLE FUNÉRAIRE A SAINT LOUP DE NAUD

UNE VISITE A SAINT-LOUP-DE-NAUD.

PAR M. G. LEROY,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Au lendemain de la séance générale de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, tenue à Provins le 25 mai 1865, plusieurs Sociétaires, qui y avaient assisté, se dirigeaient vers Saint-Loup-de-Naud (1). Sous l'émotion que leur avaient inspirée les curiosités archéologiques de l'ancienne capitale des comtes de Champagne, ils pouvaient croire qu'ils étaient au terme de leurs admirations; il n'en était rien. L'édifice qu'ils se proposaient de visiter soutint aisément le rapprochement avec les monuments provinois qu'ils venaient de quitter. Favorablement disposés, d'ailleurs, par l'agrément des sites qu'ils traversèrent pédestrement, pour se rendre de la station de Longueville au lieu de leur excursion, ils ne purent retenir un cri d'enthousiasme, lorsque le portail de Saint-Loup apparut devant eux. Il n'y eut qu'une voix pour en proclamer la beauté, pour en exalter le triple caractère, artistique, hiératique et mystique; pour en louer la conservation, fait rare dans notre pays, que tant de guerres ont dévasté.

L'architecture intérieure de l'église répond au portail. Tout y est beau, complet et harmonieux. Le style du XIe siècle s'y montre dans son impostante sévérité, accolé au style plus élégant du siècle suivant, qui employa, concurremment et avec bonheur, le plein-cintre et l'ogive.

La description de l'église de Saint-Loup demande une monographie spéciale et de laborieuses études. Deux de nos confrères, MM. Félix Bourquelot et Fichot, ont abordé ce sujet et l'ont traité avec le talent et le savoir qui les caractérisent (2). Après avoir trouvé les historiens qui ne pouvaient lui faire défaut, ce monument ne saurait être privé, non plus, des réparations dont

(1) C'étaient MM. Beauvilliers, Carro, Courtois, Grésy, Lhuillier et G. Leroy.

(2) Notice sur l'ancien prieuré de Saint-Loup-de-Naud, avec pièces justificatives, par M. Félix Bourquelot; Bibliothèque de l'école des Chartes. — Les Monuments de Seine-et-Marne, par MM. Fichot et Aufauvre.

il a tant besoin, pour l'arracher à une ruine imminente. Si le portail, si l'extérieur tiennent les promesses de leur renommée; si les troubles du moyen-âge ont épargné ce que les générations contemporaines des premiers Capétiens ont élevé, le temps, qui ne respecte rien, se montre plein de menaces. Une humidité constante et un défaut presque absolu de réparations, mettent en péril la partie orientale de la construction. Les voûtes et les arcades sont étayées, en prévision d'une chute prochaine; le culte n'est plus exercé que dans les travées voisines du porche. Le bon aspect des murs extérieurs et du portail, la solidité du clocher roman et des absides trinitaires font naître des espérances qui s'évanouissent en franchissant le seuil. Un sentiment de tristesse succède à la satisfaction qui semblait réservée. Mais, en présence de ce délabrement, on aime à penser que l'Administration supérieure, qui déjà s'est chargée de la conservation du portail, en le classant parmi les monuments historiques, étendra sa sollicitude à l'église entière, qui la mérite au même titre. L'urgence de cette mesure est grande, si l'on veut éviter des ruines plus fâcheuses, qui pourraient être irrémédiables.

Sous l'influence de ces réflexions, les Archéologues, qui visitaient Saint-Loup, le 26 mai dernier, se dédommageaient, par l'examen des détails de l'édifice, de la privation d'un aspect d'ensemble plein de grandeur et d'harmonie, et de l'absence d'une élégante perspective rompue par des cloisons et des étais. Ils admiraient ici de charmantes colonnettes géminées du XIIe siècle, supportant les voûtes de la salle des cathécumènes; plus loin, une délicate menuiserie, véritable dentelle, dont le coquet agencement le dispute au fini. Ils s'essayaient à déchiffrer le sens caché des sculptures, ou bien à lire les pierres funéraires dont le sol est parsemé.

Au milieu de leurs recherches et de leurs attrayantes surprises, une pierre du dallage, placée dans le côté droit du transept, attira leur commune attention. Ce n'était pas la tombe d'un moine ou d'un prieur de Saint-Loup; encore moins celle d'un haut et puissant seigneur; elle ne présentait pas cette imagerie splendide qui excite, à bon droit, l'intérêt des amateurs. Aucun nom, aucune légende n'y étaient inscrits, mais trois signes y étaient gravés. Et il suffit de ces signes pour mériter à la modeste pierre l'attention recueillie de nos Archéologues. Quel était donc ce mystère, quels étaient ces caractères, ces hiéroglyphes, dont le mutisme avait tant d'éloquence?

Dans cette dalle, ornée d'une croix trilobée de la fin du XIIe siècle, d'un marteau et d'une équerre, il était impossible de méconnaître la sépulture d'un architecte, d'un maître de l'œuvre ou appareilleur, — comme on voudra le qualifier, — qui concourut à la construction de l'église, et dont le nom, par un profond sentiment d'humilité, s'est englouti, avec son talent, dans le silence de la tombe (1). Et, dès lors, comment rester impassible devant une si grande abnégation, que rehausse surtout l'importance de l'édifice où elle se produit? Un religieux artiste du moyen-âge put seul accomplir ce sacrifice. Ce qui confirme cette opinion, ce sont les prescriptions de l'ordre de Saint-Benoist, auxquelles était soumis le prieuré de Saint-Loup. Le fondateur de cet ordre célèbre avait fait, de l'humilité, la première, et, pour ainsi dire, la seule recommandation de sa règle aux moines qui cultivaient les arts. — « S'il y a des artistes dans le monastère, avait-il dit, qu'en » toute humilité et révérence ils exercent leur art, si l'abbé le » permet. Que si quelqu'un d'eux s'enorgueillit pour la science de » son art, parce qu'il lui semble être de quelque utilité au monas- » tère, qu'il soit arraché à sa pratique, et qu'il n'y revienne qu'a- » près l'ordre de l'abbé. »

Il semble qu'on ne pouvait exiger plus d'humilité et d'obéissance de la part de subordonnés; mais, chose remarquable, les disciples s'astreignirent plus rigoureusement encore aux instructions du maître. La tombe de l'architecte de Saint-Loup en est un éclatant exemple. L'auteur d'une œuvre, qui est une étincelle de génie, ne réclama rien autre chose pour la décoration de sa sépulture, que la croix au pied de laquelle il cherchait ses inspirations, que le marteau et l'équerre qui lui servaient à les traduire. Son nom peut demeurer ignoré. Qu'ajouterait-il au monument où rayonne son talent, et qu'en résulterait-il de plus pour sa gloire? Ce qui vaut mieux qu'un nom, c'est l'œuvre elle-même, et ici, elle subsiste intacte, pure, belle et grande, comme l'artiste la conçut, telle qu'il l'exécuta. Le mystère qui environne ce nom offre, au contraire, certain attrait qui pique la curiosité, intrigue et invite à pénétrer davantage dans la personnalité de celui qui le fait naître. L'imagination fait revivre le moine artiste, dont l'unique

(1) Dans son Traité d'architecture monastique, M. Albert Lenoir cite l'exemple d'une tombe sans légende, trouvée dans les catacombes de Rome, sur laquelle se trouvaient gravés un marteau, une équerre, un ciseau, etc. Il n'hésite pas à y reconnaître la sépulture d'un architecte.

préoccupation fut d'entrevoir un rayon de la véritable beauté, dont la pensée fut une contemplation, l'œuvre une formule de foi. Une pompeuse inscription n'aurait pas le pouvoir des signes que, dans sa modestie, et pour seule oraison funèbre, il fit graver sur sa dalle funéraire !

COMPTE-RENDU

Des dépenses occasionnées par les fouilles de la place Notre-Dame de Melun,

PAR M. G. LEROY,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée le 4 septembre 1864, pour diriger les fouilles de la place Notre-Dame, vous a rendu compte, par mon intermédiaire, des résultats archéologiques de sa mission, dans la séance du 9 juillet 1865 (1). Aujourd'hui, chargé par elle de l'honneur de vous entretenir de la situation financière de ses opérations, je viens m'acquitter de ce soin.

Pour commencer les fouilles, votre Commission disposait d'une somme de 600 francs, fournie moitié par la Commission de la Topographie des Gaules, instituée près le Ministère de l'Instruction publique, et moitié par le Conseil municipal de la ville de Melun en 1864. La difficulté des travaux ne tarda pas à absorber cette ressource; c'était avec le plus profond regret que votre commission se voyait forcée d'interrompre son entreprise, et cela au moment même où les découvertes de chaque jour devenaient des plus précieuses. Elle intéressa de nouveau à sa cause la Commission de la Topographie des Gaules et le Conseil municipal de notre ville provoqua une souscription entre les membres de la Société, obtint une allocation de M. le Préfet, et vous voulûtes bien aussi accorder une pareille allocation sur les fonds réservés à la Section de Melun. Une nouvelle somme de 700 francs, ainsi réunie, permit de mener à bonne fin des fouilles véritablement exceptionnelles par les difficultés qu'elles présentaient et l'importance de leurs résultats. Les travaux, auxquels quatre ouvriers ont été occupés chaque jour, ont duré près de trois mois. Ils ont nécessité

(1) Voir le Bulletin de la Société, année 1865.

l'emploi de la mine, l'intervention de charpentiers, de maçons et maintes fournitures d'un prix élevé. Mais je me hâte d'ajouter que les prévisions n'ont pas été dépassées, et que nos comptes présentent un exédant actif.

Notre honoré confrère, M. Latour, receveur municipal de la ville de Melun, a été constitué dépositaire d'une somme de 800 francs composée :

1° Des 300 francs accordés par MM. les Membres de la Commission de la Topographie des Gaules en 1864. .	300f	»
2° De pareille somme votée par le Conseil municipal de Melun, dans la même année.	300	»
3° De 100 francs votés par le même Conseil, le 13 juin dernier	100	»
4° Et de semblable somme allouée le 24 juillet aussi dernier, par M. le Préfet de Seine-et-Marne. . . .	100	»
Ensemble	800	»

M. Latour a payé :

Au sieur Mauraud, chargé des travaux de terrassement, de ceux de charpente et de différentes fournitures :

Le 6 juillet, pour journées d'ouvriers, en deux mandats	384f	64
Le même jour, pour poudre de mine.	9	65
Le 8, pour journées de charpentiers, réparations d'outils et fournitures	74	65
Le 12 août, pour journées de terrassiers.	293	12
Et le même jour, pour fournitures diverses . . .	37	94
Total égal	800	»

Le compte de M. Latour se trouve ainsi complétement soldé, et nous n'avons plus qu'à remercier notre excellent confrère de son empressement à faciliter la tâche de la Commission.

Notre autre confrère, M. Courtois, trésorier central de la Société, n'a pas craint d'ajouter au labeur des nombreuses fonctions dont il est chargé, le surcroît d'un nouveau compte spécial aux fouilles. Avec sa bienveillance et son empressement habituels, il s'est fait aussi le trésorier de votre commission.

Ses recettes, faites ou à faire, consistent dans :

1° 100 francs alloués par la Section de Melun, le 9 juillet

dernier		100f »
2° 200 francs accordés de nouveau par la Commission de la Topographie des Gaules. . . . , ...		200 »
3° Et semblable somme à laquelle s'est élevé le montant de la souscription ouverte entre les membres de la Société		200 »
Ensemble		500f »

M. Courtois a payé :

1° Le 22 juillet pour fournitures diverses, photographies de l'aspect des fouilles, impressions de circulaires, affranchissements, réparations de poteries et gratifications aux ouvriers	83f 65	
2° Le 5 août, au sieur Mauraud, pour solde de journées et fournitures.	157 13	
3° Le 16 du même mois, au sieur Lucas, maître maçon, pour journées et fournitures .	45 »	
4° Le 25 septembre, à M. Louviot, pour photographie des principales antiquités. . .	30 »	
5° Et à M. Decourbe, pour dessins qui ont été gravés et figurent au Bulletin de 1865	40 »	
Total des dépenses	355f 78	355f 78
Il restera donc disponible, sur la somme encaissée par M. Courtois.		144f 22

Cette somme recevra la disposition que vous jugerez à propos.

En terminant, permettez-moi, messieurs, de vous soumettre quelques réflexions.

La conservation de nos antiquités est de la plus haute importance. Il est urgent de les mettre à l'abri du contact du public et de leur épargner toute dégradation qui serait une perte irrémédiable pour l'histoire et la science. Ce ne sont pas seulement des pierres qui sont réunies sous les galeries de l'Hôtel-de-ville, c'est une longue suite d'annales, c'est l'histoire, jusqu'alors inconnue de notre cité pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne. Qu'on juge après cela du soin que leur conservation réclame ! La ville de Melun en doit être aussi fière que de ses vieilles traditions de gloire et de patriotisme. Or, une lettre effacée dans une inscription, la mutilation d'une sculpture peuvent altérer, détruire même

la preuve de faits et de déductions qui constituent ces annales et cette page historique.

Je n'ai pas besoin d'insister davantage ; vous partagez, Messieurs, toute ma conviction et, comme moi, vous reconnaissez qu'il est indispensable d'élever une légère barrière entre les débris des édifices de *Melodunum* et le public du XIXe siècle, — public dont je ne voudrais pas mal parler, — mais qui, dans son indifférence ou dans sa légèreté, pourrait bien ne pas avoir pour ces contemporains d'un autre âge tout le respect auquel ils ont droit. Ai-je besoin d'ajouter que parmi lui sont les enfants, souvent portés au malin plaisir de détruire.

Notre Société réunit, en un nombre qui l'honore, des membres du Conseil municipal de Melun. Leur concours a lieu de me rassurer sur le sort de nos antiquités. Leur dévouement aux intérêts de la cité, leur patriotisme et leurs lumières me donnent le ferme espoir qu'ils voudront bien se faire, au sein du Conseil, les avocats de la conservation des souvenirs de *Melodunum*, et qu'ils l'assureront en y associant tous leurs collègues.

Après la lecture de ce rapport, la Section décide que « le reliquat actif qui s'y trouve constaté, restera déposé entre les mains » de M. Courtois, trésorier de la Société, pour recevoir la destination qui sera indiquée ultérieurement. Elle manifeste le désir » que ce nouveau travail de M. Leroy, sur les fouilles de la place » Notre-Dame de Melun, figure au Bulletin et, à cet effet, elle en » ordonne le renvoi au Comité central. »

NOTICE SUR UN DOUBLE DENIER DE SEDAN,

TROUVÉ DANS LES ENVIRONS MEAUX,

PAR M. DE GINOUX

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Des ouvriers employés à l'exploitation d'une sablonnière, ont trouvé, en décembre 1865, dans la Varenne de Meaux, une pièce de monnaie ancienne qui, bien qu'ayant au premier aspect, l'apparence de l'or, était, en réalité, de cuivre. Sa valeur intrinsèque est donc tout à fait nulle, mais il n'en est pas absolument de même de sa valeur historique. C'est du moins ce que font penser les détails qui suivent.

Cette pièce qui est du module et de l'épaisseur d'une pièce de dix francs de notre monnaie d'or, et sur laquelle sont inscrits, au revers, les mots : « double de Sédan, » est un double denier de la petite principauté indépendante qui a porté le nom de cette ville. On y voit en outre distinctement trois fleurs de lys héraldiques, une tour surmontée d'une autre fleur de lys de moindre dimension, et deux croissants.

La face représente la tête d'un personnage que désigne clairement la légende suivante :

F. M. D. L. TOVR. DVC· D. BOVILLON.

Indication qu'on peut considérer comme très-précise, les La Tour d'Auvergne ayant été ducs de Bouillon et princes de Sédan.

L'époque où la pièce dont il s'agit a été frappée, resterait incertaine, aucun millésime n'y étant inscrit, si l'histoire ne suppléait à cette insuffisance et si elle n'enseignait qu'il a existé un duc de Bouillon du nom de *Frédéric-Maurice*.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, père de Frédéric-Maurice, avait acquis tout à la fois le duché de Bouillon et la principauté de Sédan par son mariage (1591) avec Charlotte de la Marck, fille de Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon. Mais les titres que cette union lui avait conférés, et que le testa-

ment de la duchesse, morte en 1594, avait confirmés, ne devaient pas appartenir longtemps à sa famille. Frédéric-Maurice qui trempa dans la conjuration de Cinq-Mars, en fut puni, dès 1642, par la réunion à la France de la principauté dont la mort de son père l'avait investi en 1623. C'est donc entre cette mort du premier prince de Sédan, de la maison de la Tour d'Auvergne, et la déchéance de son fils, c'est-à-dire entre 1623 et 1642, qu'il faut placer la date à laquelle fut frappée la pièce de monnaie qui nous occupe.

Le châtiment infligé au duc de Bouillon n'eut pas du reste grande efficacité. On le voit en effet devenir bientôt l'âme du parti de la Fronde que le maréchal de Turenne, son frère, devait embrasser à son tour.

La présence d'un double de Sédan dans un lieu voisin de Meaux, semble naturellement expliquée par les troubles auxquels le duc de Bouillon fut mêlé. Les Espagnols qui envahirent la France à l'appel des chefs de la Fronde, ravagèrent particulièrement le pays meldois, et il est permis de penser que la principauté de Sédan leur fournit son contingent de soldats.

Quand au double lui-même, on peut le considérer comme un objet relativement assez rare, le duc de Bouillon Frédéric-Maurice n'ayant pu, en vingt ans au plus, en frapper qu'un nombre très-limité. Mais il est précieux à un autre titre encore.

On sait que le droit de battre monnaie était un attribut essentiel et presqu'exclusif de la royauté. Les seigneurs féodaux, les archevêques, les évêques, les principaux barons, en fabriquèrent dans leurs terres au moyen-âge ; mais le pouvoir royal ayant absorbé peu à peu ces petites souverainetés, le droit de battre monnaie finit par se concentrer dans la main du chef de l'état. On peut donc admettre avec raison que la principauté de Sédan a fourni l'un des derniers exemples de l'exercice de ce privilége.

CONSTANTINOPLE,

FRAGMENT D'UN JOURNAL DE VOYAGE EN ITALIE, EN GRECE ET EN TURQUIE, EN 1861 (1),

PAR M. FÉLIX BOURQUELOT

Membre fondateur (**Section de Provins**).

Samedi 24 août. — Le jour commence à paraître; notre navire à vapeur, *le Phase*, quittant les Dardanelles, entre et s'avance fièrement dans les eaux du Bosphore de Thrace. Nous voguons au milieu d'un long canal, limité à droite par la côte d'Asie, qui porte les mosquées, les habitations et le cimetière de Scutari, à gauche par la côte d'Europe, sur laquelle s'échelonnent en amphithéâtre la ville de Constantinople proprement dite, et, au-delà du golfe étroit et profond de la Corne d'Or, les quartiers de Galata et de Péra. Une vapeur assez intense voile, dans les premiers moments, quelques lignes du tableau mouvant qui s'offre à nos yeux; mais le soleil, en se levant dans un ciel d'azur, dissipe peu à peu la brume matinale et fait resplendir tous les objets d'un éclat infini. Des murailles garnies de tours crénelées, qui semblent sortir du sein des flots, des collines couvertes de maisons aux couleurs vives, aux fenêtres treillissées, de longues suites de palais; des dômes resplendissants, des minarets dont les colonnes sveltes et gracieuses montent vers le ciel comme la prière du croyant, une multitude de jardins dont la verdure s'éparpille entre les murs et les toits, en formant les contrastes les plus inattendus, une incroyable variété de tons et d'aspects, un ensemble magnifique et des détails enchanteurs, voilà ce qui m'a frappé dans un rapide coup d'œil jeté avec une curiosité avide sur la ville des sultans. Que l'on ajoute les eaux transparentes et pailletées du Bosphore, les navires rangés comme une armée dans l'échancrure qui forme l'entrée de la Corne d'Or, les caïqs, bateaux longs, légers, élégants, qui passent avec la vitesse de l'oiseau, manœu-

(1) D'autres fragments de ce voyage ont paru dans les *Nouvelles annales des voyages* (septembre 1863), et dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*.

vrés par de robustes rameurs, une lumière éclatante, un ciel du bleu le plus pur, et l'on comprendra le sentiment de plaisir et d'admiration que le voyageur éprouve quand il visite ces lieux pour la première fois : C'est comme un doux rêve. La baie de Naples, dont cependant l'effet saisit si vivement l'imagination, doit, ce me semble, céder la palme de la beauté ; elle est, selon moi, acquise au Bosphore.

Constantinople, la ville de Constantin, que les turcs appellent *Istamboul* ou *Stamboul*, par corruption des mots grecs εἰς τὴν πόλιν (à la ville), portait, comme on sait, primitivement le nom de Bysance. Fondée au VIIe siècle avant J.-C., elle passa des mains des Grecs dans celles des Perses, auxquels les Grecs la reprirent. Après avoir été déclarée ville libre par les Romains, elle fut réduite par Vespasien à la condition de province romaine, et Constantin le Grand, l'érigeant en capitale, la combla de faveurs et l'embellit de somptueux édifices. Elle vit décliner sa prospérité sous le gouvernement des empereurs d'Orient ; conquise par les Croisés en 1203 et 1204, elle retomba, en 1261, au pouvoir de Michel VIII Paléologue, qui y rétablit le siége de l'empire grec. Enfin, en 1453, elle devint la proie des Turcs, commandés par le sultan Mahomet II, et depuis lors, elle sert de capitale à la monarchie Ottomane.

Constantinople se compose de trois parties distinctes : 1° Stamboul, sur un sol triangulaire, limité de deux côtés par les eaux du Bosphore et de la Corne d'Or, fermé du troisième par une muraille fortifiée, et contenant le palais du sérail, les mosquées de Sainte Sophie, d'Ahmed, de Nouri-Osmani, la Suleimanié, le Mohamadié, etc, les bazars, l'ancien hippodrôme ; — 2° sur la rive opposée de la Corne d'Or et au bord du Bosphore, les villes de Péra et de Galata, peuplées en partie d'Européens, les villages et les résidences impériales de Top-Hané, de Foundouklu, de Bechik-Tasch, d'Orta-Keuï, etc ; — 3° en Asie, sur la rive Orientale du Bosphore, la ville de Scutari, qui occupe la base, les flancs et le sommet d'une colline assez proéminente.

Nous voici au port ! La douane visite nos effets, qu'une barque (le caïq ne convient pas pour de lourdes charges), transporte vers la côte d'Asie. C'est là, dans le quartier élevé et bien aéré de Baglar-Bachtchi, que nous devons trouver l'hospitalité dans une famille amie. Notre barque, après un assez long détour, qui lui permet d'éviter la violence des courants, nous dépose à l'échelle de Scutari, espèce de plancher avancé, près duquel peuvent se ranger les embarcations.

Une vaste place est ouverte devant nous. A gauche on remarque un café, aux abords duquel de nombreux fumeurs, assis sur des bancs, hument tranquillement la vapeur odorante du tabac ; un peu au-delà, entre des touffes de verdure, se dresse le minaret, s'arrondissent la coupole et les dômes en plomb de la mosquée de Buyuk-Djami ; au centre, s'élève une jolie fontaine de marbre blanc, peinte, dorée, ornée d'arabesques et d'inscriptions en relief, et couverte d'un toit en auvent. La place, qui sert de marché, est pleine de monde ; des fruits et des légumes de toute sorte sont déposés sur le sol ou sur des étaux en bois. Une foule d'hommes aux costumes variés et pittoresques, des voitures bariolées de couleurs voyantes, des chevaux, des porteurs chargés de fardeaux, s'agitent autour des marchands ; un murmure étrange sort des groupes. Ce ne sont plus nos vêtements, nos mœurs, notre langage ; la vie orientale apparaît dans toute son originalité.

Le fils de nos hôtes, qui nous avait rejoints et accompagnés depuis les Dardanelles, nous fit monter dans un *talika* (sorte de fiacre), qui devait nous conduire à Baglar-Bachtchi, tandis que les bagages, confiés à des portefaix ou *hammals*, partaient de leur côté. Notre talika, peint en rouge, décoré de fleurs et d'ornements d'or, est surmonté d'un toit qu'encadre une petite tenture rouge. La caisse, dépourvue de portières, est presque complétement ouverte sur le devant et sur les côtés, et on entre avec assez de peine par une échancrure pratiquée entre les banquettes. Je ne raconterai point notre voyage à travers des chemins montueux et mal pavés ; il suffit de dire qu'il se termina sans accident, sinon sans secousses, et qu'en arrivant, nous fûmes reçus avec beaucoup d'empressement et de grâce par les amis qui nous attendaient.

La maison dans laquelle nous entrions peut servir de type aux habitations des gens aisés dans ce pays. Elle est construite en bois, et se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. La plus grande partie du rez-de-chaussée est occupée par une vaste salle, qu'une cloison basse et percée de deux petites portes termine du côté de la rue, en formant vestibule. Un épais badigeon couvre les murs ; une fontaine en marbre blanc se montre entre un double escalier orné de colonnes qui mène à l'étage supérieur. Cet étage prolongé en appentis, est close par des vitrages qui s'ouvrent au besoin pour laisser arriver l'air pur qui circule ici en abondance, tandis qu'on se garantit du soleil au moyen de volets. Une antichambre nue, un salon entouré de divans et de banquettes, deux

chambres sans cheminées, une fontaine remplissent en entier cette partie de la maison. La disposition du second étage est à peu près la même. Il y a un jardin, mais petit et mal tenu.

Après le repas, nous sommes allés nous promener hors de le ville. Des jardins et des villas bordent les chemins. La végétation n'a plus la vigueur exhubérante qu'on admire à Messine et à Malte. Grâce à la position élevée, et au voisinage de la Mer-Noire, la chaleur est tempérée par une brise continuelle, et le ton de la verdure, l'aspect des arbres plantés sur les routes, rappellent presque nos contrées occidentales. Nous avons rencontré plusieurs grandes voitures ou *arabas*, dans lesquelles étaient entassées des femmes voilées, comme doivent l'être toutes les Mahométanes. Mais le diable ne perd pas grand'chose à ces précautions inventées par la jalousie masculine. Le voile est plus ou moins transparent, plus ou moins serré; d'ailleurs l'œil se voit, l'œil brille d'un éclat très-vif dans ce cadre de mousseline. Les voyageuses chantaient une cantilène assez monotone, que j'ai vainement cherché à retenir.

Un marchand s'arrête devant nous; il dresse une petite table qu'il porte avec lui; il étale avec prestesse une boutique à compartiments, qui renferme des bombons et des confitures; il nous vend moyennant quelques paras (très-faible monnaie) des morceaux blancs ou roses de *Rahat Loucoumia*, sorte de pâte parfumée et molle, composée de sucre et d'amidon, puis il continue sa marche.

En rentrant à la maison, j'ai contemplé la vue qui de ses fenêtres, s'offre aux regards; elle est immense et magnifique. D'un côté, on découvre des campagnes verdoyantes, la mer de Marmara et les îles des Princes, qui ressemblent à de grands navires se reposant sur les flots; de l'autre, l'œil parcourt Scutari dans tous ses détails, passe sur le Grand champ des morts, sur les belles eaux du Bosphore, et s'arrête avec admiration sur les lignes gracieusement indécises de Constantinople.

Dimanche, 25 *août*. — Ces dames sont allées chercher l'office divin dans la chapelle catholique de Scutari. J'ai traversé avec elles plusieurs rues, dont toutes les maisons présentent des espèces de miradores en saillie, disposés les uns au-dessus des autres, et produisant, sous leurs formes diverses, des effets très-originaux. La chapelle catholique n'a rien de remarquable. L'église arménienne grégorienne ou schismatique, qui s'élève à peu de distance, mérite d'avantage d'attirer l'attention. C'est un édifice assez élé-

gant, avec un vestibule et une nef surmontée d'une petite coupole. Les hommes seuls peuvent pénétrer dans le temple proprement dit; les femmes se tiennent dans des tribunes. Les fidèles, pour la plupart, croient devoir, avant d'entrer dans la nef, se dépouiller de leurs souliers, et ils les déposent les uns sur les autres dans le vestibule où ils forment une assez étrange montagne. Quelques-uns sont assis les jambes croisées, à la façon orientale; d'autres s'agenouillent; d'autres enfin restent debout. A certains moments de l'office, on baise la terre plusieurs fois. Près de l'entrée, dans un petit pavillon, orné d'une image de la vierge (la *Panaghia*, comme les grecs l'appellent) se vendent des cierges qu'un sacristain allume à mesure qu'ils ont été payés, et qu'il place devant la représentation sacrée; cette pratique ne diffère pas de celle qui a lieu dans nos églises catholiques. J'ai suivi avec une curiosité attentive toutes les cérémonies de l'office; un voile tendu devant l'autel, en cache la plus grande partie. De temps en temps le voile est levé et l'on peut contempler le prêtre revêtu d'un brillant costume. Un chant d'une facture assez originale se fait entendre, accompagné à certains passages par une sorte de vielle. Une cour, un jardin planté d'arbres et quelques bâtiments forment l'entourage de l'église. L'office terminé, j'ai vu défiler les fidèles retournant à leurs demeures. Les Arméniennes, comme les femmes musulmanes ont le visage en partie couvert par le *féredgé*, sorte de manteau à capuchon, sans manches, en laine ou en soie, teint de couleurs plus ou moins voyantes, qui porte sur les épaules et dessine les formes du corps.

Quelques lecteurs vont peut-être s'étonner. Quoi! à Constantinople, chez les turcs, des églises chrétiennes et catholiques, où l'on peut aller librement chanter et accomplir les devoirs du culte? — Sans doute, et chez nous, qui nous croyons si avancés, l'esprit de liberté n'a rien fait de plus.

Dans la journée, nous nous sommes rendus au cimetière mahométan, ou au Grand champ des morts de Scutari. En suivant pour y arriver la rue principale de Balglar-Bachtchi, on passe près d'une fontaine circulaire, qui dépend de la mosquée voisine. Un banc, abrité par les rebords avancés du toit, règne autour de l'édifice, et des tasses attachées aux pierres par des chaînettes, permettent aux fidèles de faire leurs ablutions et aux passants d'étancher leur soif. Un peu plus loin, s'élève un corps de garde d'architecture classique, qui jure avec tout l'entourage; devant la porte stationnent des soldats que le pantalon étroit et la redingotte bleu-

foncé dont on les affuble, rendent singulièrement mesquins et disgracieux.

Le Grand champ des morts de Scutari occupe un terrain inégal, de plus d'une lieue de longueur, coupé par plusieurs allées et ombragé par un bois de cyprès. La renommée de ce cimetière est immense en orient ; le rôle important qu'a joué la ville de Scutari dans le développement de l'islamisme, l'idée, assez répandue chez les turcs que leur nation sera un jour chassée d'Europe, lui donnent un caractère particulièrement respectable et l'ont fait choisir pour lieu de repos par une foule de grands personnages. Les cyprès peuplés de colombes, qui se dressent à peu de distance les uns des autres et balancent doucement dans les airs leurs tiges vêtues d'un sombre feuillage, ont un aspect à la fois triste et imposant. Le système des monuments funéraires est fort simple et ne fournit guère à l'art l'occasion de se produire. Ils consistent pour la plupart en tables de pierre ou de marbre plus ou moins inclinées, et en colonnes surmontées de la figure d'un turban ou d'un fez. Des épitaphes, des versets du coran, des emblèmes, palmiers, rosiers, paniers pleins de fruits ou de fleurs, raisins, figues, grenades ouvertes, sont gravés sur plusieurs monuments. Les tombes de femme se distinguent par la forme anguleuse et effilée de leur sommet. Quelques turbés aux arcades moresques, quelques sépulcres de famille entourés de grilles dorées, sortent de la foule ; un dôme, soutenu par six colonnes de marbre, abrite le cheval préféré du sultan Mahmoud.

Aucun soin du reste ne préside à l'entretien et à la conservation des tombeaux ; une partie d'entre eux est brisée, et les pierres jonchent le sol sans que personne semble s'en inquiéter. On marche sans scrupule sur les sépultures, le pied s'enfonce parfois jusqu'aux cadavres mis à nu par des éboulements, et le cimetière sert au public de lieu de promenade et de récréation. Des cafés sont établis jusque dans l'enceinte réservée aux morts, et les pierres des tombeaux y servent de bancs pour les fumeurs. Les choses se passent de la même manière dans tous les cimetières musulmans. J'en exprimais un douloureux étonnement. Je comprends, disais-je, qu'on travaille, qu'on se promène, qu'on s'amuse même au milieu du domaine de la mort : cela peut tenir à des idées philosophiques très-respectables, et ne dénoter aucune intention profanatrice. Mais il y a dans la disposition même des cimetières mahométans, dans le soin que l'on a d'y planter des arbres funèbres, dans l'habitude où l'on est de consacrer des monuments aux morts, une

contradiction flagrante avec la négligence et l'abandon dans lesquels sont laissés les tombeaux. — On m'a répondu que cette négligence est un effet de l'indifférence générale des Orientaux, qui s'abstiennent même de réparer leurs maisons croulantes, et de leurs idées sur la mort. Pour eux, le regret causé par le trépas de ceux qu'on a connus et aimés a une forme très-différente de celui que nous éprouvons. Les premiers cris poussés, les premiers devoirs remplis, tout est fini, et le mieux est d'oublier.

Lundi 26 *août*, — Notre journée devait être consacrée à la visite des quartiers de Galata, de Péra et d'Orta-Keuï. Nous quittâmes la maison dans la matinée, et nous descendîmes vers la mer, en traversant Scutari et en passant par le quartier qu'habitent les bohémiens ou tsingari. Ces pauvres gens, qui se distinguent par le ton olivâtre de leur teint et par l'extrême vivacité de leurs yeux, sont vêtus de la manière la plus misérable; on les voit, sur le devant de leurs portes ou dans l'intérieur des maisons largement ouvertes, travailler le fer ou tresser des paniers. Plus loin, sur notre route, des cris déchirants sortirent tout-à-coup d'une maison fermée avec le plus grand soin; quelqu'un venait d'y mourir, et la douleur était bruyante. Une femme arriva, criant elle-même de toutes ses forces. La porte s'ouvrit pour la laisser entrer et se referma aussitôt. Enfin, nous parvînmes à la place dont j'ai déjà parlé et nous gagnâmes l'embarcadère avec l'intention de prendre un des bâteaux à vapeur-omnibus, qui font le trajet de Scutari à Stamboul.

Après que nous eûmes acquitté le prix du passage, on nous parqua dans une petite salle grillée distincte de celle qui renfermait les femmes turques, et il fallut attendre dans ce triste réduit l'arrivée du pyroscaphe. Il vint enfin; on ouvrit la porte de sortie, la foule se précipita sur le pont et chacun s'y casa comme il put. Il n'y a aucune distinction de places. Des bancs et de détestables tabourets s'offrent aux plus agiles; les autres se tiennent debout, s'asseoient par terre, sur les auvents de la machine, sur les cordages, partout où ils le peuvent. Les femmes turques ont une chambre réservée, où elles s'entassent avec leurs enfants. Le navire part, chacun allume son chibouque ou sa cigarette, et, au bout de vingt minutes, nous entrons dans la Corne d'Or et l'on nous dépose sur le pont qui réunit Stamboul aux faubourgs de Galata et de Péra. Ce pont, construit sur bâteaux, formé de planches mal jointes, présente deux élévations fort incommodes aux endroits où il a fallu réserver de hautes arches pour l'introduction des bâtiments dans

l'intérieur de la Corne-d'Or. Ces parties peuvent au besoin se séparer de la masse et laisser aux navires un libre passage. La circulation sur le pont est des plus actives. Voyageurs et promeneurs à pied, à cheval ou à âne, en calèche ou en araba, hommes, femmes, porteurs de fardeaux, tous les costumes, toutes les religions, toutes les races, toutes les conditions sociales s'y rencontrent, s'y pressent et s'y bousculent. C'est un va-et-vient singulier, un bruit de pas sans relâche, un bourdonnement continuel de voix diverses ; on est tout à la fois étourdi et ébloui.

Suivons du côté opposé à Stamboul l'espèce de trottoir réservé aux piétons, qu'une traverse de bois disposée sur toute la longueur du pont sépare de la voie dans laquelle se meuvent les voitures, les bêtes de somme et les autres gros animaux. Nous voici dans le faubourg de Galata, qui occupe sur la côte septentrionale de la Corne-d'Or une colline de forme conique. Du point où débouche le pont, partent plusieurs rues, les unes suivant le rivage du Bosphore, les autres s'élevant vers Péra. Galata est le principal séjour des Francs ; il a été, depuis l'an 1216, le siége d'une colonie de Génois presque indépendante, souvent redoutable aux empereurs, et qui ne perdit son individualité qu'après la conquête de Mahomet II. Là, se trouvent les comptoirs des plus riches négociants, les bureaux des bateaux à vapeur, des messageries françaises et du Lloyd autrichien, la douane, la police, etc. On y remarque l'église de Saint-Georges, de jolies fontaines turques, et la tour ronde bâtie au XIIIe siècle par les Génois, qui porte le nom de *Tour de Galata*, et qui domine d'une façon très-pittoresque tous les édifices du faubourg. La partie inférieure et la grande rue montante de Galata, que bordent de nombreuses boutiques de fruitiers, de tailleurs et quelques cafés, ont presque autant d'animation que le pont. Une multitude de gens affairés y afflue ; les porteurs de fardeaux se font faire place en poussant leur cri significatif : *garda, garda!* des marchands ambulants offrent de tous côtés aux passants de la limonade, des glaces ou *doulourma*, et surtout de l'eau fraîche, qui se vend ici comme une denrée rare. Les costumes de l'occident dominent sur ceux de l'orient ; la forme des maisons, la disposition des boutiques, la langue dans laquelle sont écrites les enseignes (*à la ville de Troyes*, par exemple), les noms des marchands rappellent l'Europe, mais d'une manière presque toujours abâtardie. Le caractère national, qui, pour le voyageur, entoure d'un si vif intérêt le pays qu'il visite, a disparu, sans être remplacé par la propreté, par l'élégance de nos grandes villes.

Le faubourg de Galata, comme celui de Péra, n'est qu'un ramassis informe de toutes les nations.

Péra, bâti sur les hauteurs qui dominent Foundouklu, Top-Hané et Galata, est séparé de ce dernier faubourg par une muraille percée de portes et ayant pour limites deux cimetières, le Grand et le Petit champ des morts. C'est un quartier en partie renouvelé, par suite de l'incendie effroyable de 1831 et de celui de 1853 ; les rues ont sur celles de Stamboul l'avantage de porter des noms et d'être éclairées au gaz. L'ambassade de France, installée en vertu du traité qui fut conclu en 1535 entre le roi François Ier et le Sultan, les ambassades d'Angleterre, de Russie, d'Autriche, et les autres légations étrangères, ont leurs siéges dans le faubourg de Péra ; elles y forment des espèces de gouvernements particuliers, avec des cours de justice et des institutions protectrices pour les nationaux. Péra renferme en outre, les bureaux des consulats, la poste aux lettres, les théâtres, les principaux hôtels dans lesquels peuvent se loger les Européens, etc. On y prend d'assez bonnes glaces, soit dans les cafés, soit chez les confiseurs.

Nous avons fait avec nos hôtes une visite dans une maison de Péra où l'on parlait grec et un peu italien. On nous y a offert, selon l'usage, des rafraîchissements consistant en confitures accompagnées d'eau fraîche. Le pot de confitures, les cuillers, les verres d'eau, sont disposés sur un plateau de grande dimension que le porteur présente successivement aux assistants, et chacun puise à son tour une part de confitures. Nous sommes ensuite redescendus, en traversant Galata, au pont, où nous avons trouvé avec quelque peine, parmi les nombreux bâtiments qui font le service du Bosphore, celui qui pouvait nous transporter au village d'Orta-Keuï. La disposition est la même que celle du vapeur que nous avions pris le matin, sauf l'addition d'une tente grossière qui ne nous abrite du soleil qu'à la condition de nous étouffer. J'y retrouve la cloison en planches percée de jalousies, qui protége les femmes turques et arméniennes et un public mélangé, dans lequel on remarque plusieurs officiers de l'armée du sultan, que la redingotte et le pantalon européens habillent décidément fort mal.

Le nom d'Orta-Keuï, première station des bateaux à vapeur du Bosphore, veut dire *village du milieu.* Une mosquée nouvelle, qui ne manque pas d'élégance, forme le principal ornement du lieu. C'est à Orta-Keuï que devait s'élever un magnifique palais destiné à la sultane Fathmé, l'une des filles d'Abdul-Medjid ; mais

l'édifice commencé a été abandonné faute d'argent, et il n'en reste qu'un jardin, qui s'étend depuis la côte jusque sur la hauteur qui la domine. Nous sommes entrés dans la maison, maintenant inhabitée, de nos hôtes, maison tout à jour, comme celle de Baglar-Bachcthi, entourée de terrasses et embellie de fontaines. On nous a introduits dans les jardins de Fathmé ; ils sont remarquables par des serres étendues et bien fournies, par de belles eaux, enfermées dans des bassins de marbre, par des arbres agréables et des fleurs brillantes, et, dans la partie élevée, par de frais ombrages et une admirable vue du Bosphore.

Quand nous regagnâmes le quai d'Orta-Keuï, les bateliers vinrent en foule nous offrir leurs services. Nous arrêtâmes un caïq à deux paires de rames et nous partîmes. J'ai déjà dit quelques mots de la rapidité de ces bateaux longs, légers, élégants, qui peuvent lutter avantageusement avec les gondoles de Venise. Il est nécessaire d'y entrer avec précaution et de s'y tenir presque sans mouvement, sous peine de chavirer. On s'assied au fond de la barque sur un coussin, les jambes allongées ou croisées, et l'on se fie à la vigueur et à l'habileté des caïqdgis, qui sont en réalité très-grandes. Le passage des bateaux à vapeur qui soulève de hautes vagues, imprime aux caïqs des mouvements violents et parfois dangereux.

Nous avons abordé sur la côte d'Asie, à Beyler-Bey, village où se trouvent une mosquée et un grand palais en bois construit par Mahmoud II. Après avoir gravi, à pied, dans un chemin poudreux, bordé de deux hautes murailles, la montagne qui domine Beyler-Bey, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un talika, dont le cocher, moyennant cinq piastres (environ 15 sous), nous a ramenés chez nous à la nuit tombante.

Mardi, 27 septembre. — Le canon avait annoncé depuis le matin des régates qui devaient avoir lieu dans les eaux de Cadi-Keuï, village bâti sur la côte d'Asie, au point où la mer de Marmara, se rétrécissant, change son nom en celui de Bosphore. C'était une excellente occasion pour faire connaissance avec les populations de l'Orient, et nos aimables hôtes voulurent nous conduire à Cadi-Keuï. Une voiture retenue d'avance vint vers midi, nous prendre à la maison. Rien de plus brillant, de plus gai que notre talika, peint en rouge de feu, et relevé de dessins dorés. Nous y entrâmes au nombre de quatre, et après avoir traversé la grande rue de Baglar-Bachtchi et le Grand champ des morts, nous gagnâmes le bord de la mer. Là, le chemin devint assez difficile. Il est bordé

d'un côté par une ligne de murailles; de l'autre, au contraire, il est tout à fait découvert, et, sur une longueur assez considérable, les eaux l'envahissent et le couvrent entièrement. Le cheval et la voiture qui nous portaient furent obligés de marcher pendant près de dix minutes dans la mer, dont les flots venaient battre les rochers entassés au pied du mur. Heureusement, un calme parfait régnait sur l'onde aplanie, et nous avions, pour nous donner confiance, la vue de plusieurs voitures qui faisaient devant nous sans accident un semblable trajet. Enfin nous parvinmes nous mêmes sur un sol plus élevé et à sec. A quelque distance de la route, sont établies dans l'eau des cabanes destinées aux bains de mer; on y parvient par de longues chaussées en planches plus ou moins mobiles. En continuant notre chemin, nous rencontrâmes des bandes de Circassiens et de Circassiennes qui se rendaient à la fête; les hommes étaient reconnaissables à leurs longs bonnets feutrés.

Le village de Cadi-Keuï (village du juge) a de très-nobles origines. Il occupe l'emplacement de l'antique ville de Chalcédoine, qui, dit-on, fut fondée plusieurs années avant Bysance. C'est là qu'eut lieu le fameux concile œcuménique qui condamna les doctrines d'Eutychès. Les turcs détruisirent Chalcédoine de fond en comble. Mais Cadi-Keuï, dans l'agréable position qu'il occupe, avec son port, ses cafés au bord de la mer, ses élégantes villas, est encore un lieu plein d'attrait. Aujourd'hui, la place du village est animée par un grand concours d'étrangers et surtout d'Européens, de Grecs et d'Arméniens. Pour ces derniers, c'est la fête de la Vierge, les autres viennent jouir du spectacle recherché des régates.

Les maisons de plaisance que possède Cadi-Keuï méritent d'être signalées. Celle de M. Ignace Corpi, riche négociant auquel notre hôtesse nous a présentés, m'a paru surtout remarquable. Elle est précédée d'un petit jardin bien dessiné, et s'annonce par un portique à colonnes; on entre ensuite dans une immense salle, séparée par des vitraux d'un second salon qui a vue sur la mer. De ce côté s'étend un large balcon, d'où l'œil, après s'être promené sur d'autres jardins pleins de verdure, rencontre l'azur étincelant des flots et, dans le lointain, Stamboul, avec ses mosquées, le dôme et les minarets de Ste-Sophie. En ce moment, la mer est sillonnée par une multitude de barques, de caïqs, de bâteaux à vapeur, de bâtiments à voiles, qui sont venus pour assister ou pour prendre part à la lutte, et leur réunion ajoute à l'imposante grandeur du tableau le charme du mouvement et de la vie.

Après avoir pris les rafraîchissements qui nous ont été offerts

et fumé le tabac fin et doré qu'on nous a apporté dans des coupes persanes, nous avons quitté la compagnie pour nous diriger vers le point d'où l'on pouvait le mieux voir les régates. Le chemin contourne la montagne presque à pic que baigne la mer; il est abrité de place en place par d'énormes térébynthes. C'est là que se presse la foule des curieux; quelques talikas gravissent péniblement la côte ou stationnent sur le bord du chemin; chacun attend avec impatience le moment où les courses vont commencer.

Ce moment est venu; un grand mouvement se manifeste parmi les embarcations; la musique militaire fait entendre ses fanfares joyeuses; on va partir, on part..... Mais, ô fortune contraire! Tout à coup, le vent se met à souffler avec violence, la mer grossit, la pluie tombe en abondance, dissipe les spectateurs et interrompt la course. Quant à nous, nous nous hâtons de regagner la maison hospitalière qui nous a déjà reçus.

Quand cette pluie malencontreuse, qui avait mis fin à la fête, eut cessé, nous remontâmes en voiture et nous allâmes visiter l'église inachevée et le palais que M. Brunnoni, archevêque catholique de Constantinople, a fait élever à Cadi-Keuï, au moyen des aumônes des fidèles. Ce sont de fort laides constructions, et l'on accuse le prélat d'avoir, en cette affaire, consulté plutôt ses intérêts personnels que ceux de la religion. Je me borne à mentionner la petite chapelle que l'on montre à Cadi-Keuï comme ayant fait partie de la basilique de Ste-Euphémie et servi aux séances du concile; cette tradition est tout à fait inacceptable.

En route maintenant pour Phanar-Bachtchi, petit cap du voisinage, dont la disposition est fort pittoresque! Nous traversons une campagne d'un aspect singulier, des marais peuplés de hautes touffes de jonc, un long canal dans lequel pénètrent les eaux de la mer, et tout un pays tristement étrange où se montrent de loin en loin quelques pauvres maisons. Enfin, nous parvenons à la langue de terre étroite et allongée qui forme la pointe ou le cap de Phanar-Bachtchi. La voiture s'arrête et nous descendons près d'une plate-forme à laquelle conduisent de plusieurs côtés des escaliers de six à sept marches. Des platanes énormes croissent dans cette enceinte et l'abritent de leurs feuilles découpées. Un bassin carré est creusé au centre et reçoit les eaux vives que lui verse par quatre goulots de bronze une petite fontaine en marbre. A côté s'élève un café. Cet ensemble est délicieux d'ombre, de fraîcheur et de poësie. C'est là que se donnent rendez-vous la plupart des gens venus à Phanar-Bachtchi pour y jouir des plaisirs de la promenade. Les

uns se tiennent accroupis au bord du bassin, avec un contentement calme, qui n'a besoin que d'air pur, de soleil et de verdure; d'autres entourent de petites tables où on leur sert des rafraîchissements. Les chevaux des voitures qui ont laissé leurs habitants sur la plage viennent se désaltérer successivement à la fontaine. A l'une des extrémités de la plate-forme, des bateleurs juifs font la parade, environnés d'un cercle de spectateurs qui les regardent et les écoutent avec une attention avide, peinte sur leurs visages. L'un des bateleurs est vieux et tient à la main un tambour de basque qu'il fait de temps en temps résonner; l'autre, tout jeune est armé d'une batte, dont il frappe son compagnon sur les joues et sur le dos. Je ne puis rien entendre au dialogue, mais je vois l'assistance rire aux éclats, comme chez nous, des coups de batte que reçoit le vieillard.

Nous quittons la plate-forme, pour parcourir la plaine de Phanar-Bachtchi, et nous y trouvons des aspects qui se diversifient à mesure que nous avançons. Le cap, qui s'allonge, comme je l'ai dit, en une étroite langue de terre, porte à son extrémité un phare auquel il doit son nom. Le sol uni, semé de gazon, offre en même temps sur trois côtés, la vue, toujours séduisante de la mer. En se plaçant près du phare, on découvre en face de soi l'entrée du Bosphore de Thrace; un peu à droite, paraissent derrière le canal d'azur dont les eaux baignent leurs pieds, les merveilleuses collines sur lesquelles s'étend la ville de Stamboul; à gauche sont la mer de Marmara et les îles des Princes. La plaine est plantée de cyprès et de térébynthes, qui lui donnent de l'ombre, sans cacher tout-à-fait le ciel; les cyprès, aux troncs élancés, aussi droits, aussi hauts que des mâts de navires, aux touffes d'une couleur sombre; les térébynthes, aux masses larges et puissantes, aux feuilles d'un ton clair et tendre, mélangent de la manière la plus harmonieuse leurs lignes et leur verdure. Vers le centre, s'élève un édicule sépulcral, un *Coubé*, dont les murs dorés par le temps, dont les coupoles arrondies se couronnent joyeusement de feuillage. Dans cet Eden, la foule prend ses ébats. De petites cuisines sont établies en plein air; un brave homme fait tourner au-dessus d'un brasier pétillant une brochette en fer qui tient enfilés d'appétissants morceaux de mouton; c'est ce que l'on appelle *kebab*, mets très-friand et très prisé des Orientaux. Ici on se promène, là on se repose doucement sur l'herbe, on fait le *kief*, pour me servir d'une expression habituelle en ce pays. Les Arméniens figurent en majorité à Phanar-Bachtchi; la fête du jour est chez eux en grand honneur, et ils

cherchent à égayer leur loisir. Les femmes, vêtues de pantalons larges, couvertes du *féredgé* aux couleurs voyantes, des broderies d'or dans les cheveux, sont nonchalemment assises ou couchées sous les arbres. Des musiciens, jouant de la mandoline, du violon et de divers autres instruments, prennent place à côté des groupes et font entendre des airs du pays.

L'originalité et le charme du spectacle qu'offrait en ce moment le cap de Phanar-Bachtchi a produit en moi une très-vive impression. La nature et la vie orientale s'y présentaient ensemble dans leur plus doux éclat. Ces flots bleus et tranquilles, cette terre ombreuse, ces scènes de plaisir, d'une animation tempérée, cette harmonie errante formaient un ensemble si gracieux, si reposant, que j'avais peine à m'en arracher : Il semblait qu'on respirait le bonheur. Enfin, nous rejoignîmes notre talika, arrêté près de la fontaine et nous nous remîmes en route pour Baglar-Bachtchi, où nous étions avant la tombée de la nuit.

Jeudi 28 *août.* — Je n'ai rien dit encore des chiens, que l'on rencontre à chaque pas dans les rues de Constantinople et de Scutari. Leur nombre est en effet très-considérable. Entourés d'une sorte de respect de la part des musulmans, ils vivent et dorment en public, sans attaquer les passants et sans que personne songe à les inquiéter. Les chiens de Constantinople et de Scutari, jaunes, noirs ou blancs, au poil raz, au naseau allongé, sont d'une laide apparence. Ils se repaissent d'ordures jetées ou laissées sur la voie publique, dont ils sont en quelque sorte les balayeurs. Au besoin, les mosquées et les dévots musulmans prennent soin de leur nourriture. Devant beaucoup de maisons, il y a des vases plus ou moins élégants, que l'on tient remplis d'eau à leur intention. Ces précautions, l'état de liberté dans lequel elle vit font que les cas de rage sont extrêmement rares dans la population canine. Ceux qui ont été observés en ces derniers temps, ont eu lieu dans les quartiers chrétiens, où l'on a beaucoup moins de soin des chiens que dans les quartiers musulmans. Lors de la guerre de Crimée, plusieurs de ces animaux ont été détruits à Galata et à Péra.

Je suis allé visiter le cimetière arménien de Scutari. Il est situé dans la circonscription de Baglar-Bachtchi. C'est un vaste terrain, en partie découvert, en partie abrité par des arbres. Les monuments funéraires s'y montrent beaucoup moins pressés que dans les cimetières turcs. La forme des tombes est très-simple. Elles consistent généralement en de grandes tables de pierre ou de marbre, posées à plat sur le sol, et portant quelques gravures ou

reliefs qui représentent les insignes ou les instruments de travail du défunt, et des inscriptions en langue arménienne, qui relatent son nom, la date de sa mort, etc. Les tombeaux les plus considérables et les plus ornés ont la forme d'un grand coffre avec des moulures. Chez les Arméniens, comme dans les cimetières musulmans, des cafés sont installés au milieu des sépulcres. On s'assied, on se couche, on fume sur les mausolées; les chevaux paissent librement entre les tombes. Au moment où je suis arrivé, on venait de terminer un enterrement; il y avait grand concours de monde. Les quatre *papas* qui avaient présidé à la cérémonie, après avoir ôté les insignes particuliers de leur ministère, se dirigèrent vers le café, et y prirent place sur une plate-forme qui y est attenante. Les assistants vinrent ensuite se ranger autour d'eux, on apporta des tchibouques et chacun se mit à fumer.

Je renouvellerai, à propos du cimetière arménien de Scutari, une observation déjà émise plus haut : c'est que, dans l'empire Ottoman, dont les populations manifestent encore de temps en temps un extrême fanatisme, la liberté religieuse, quant à l'exercice des cultes étrangers, est légalement très-grande. A côté de la mosquée musulmane s'élèvent l'église grecque, la synagogue israélite, l'église arménienne et l'église latine. Chaque religion a ses cérémonies publiques, son cimetière spécial, ses assemblées délibérantes, et se livre aux pratiques qu'elle préfère, sans que les musulmans ou l'administration paraissent y mettre des obstacles. Il y a, au point de vue religieux deux sortes d'Arméniens : les Arméniens schismatiques, qui refusent de croire à la double nature de Jésus-Christ, à la procession du Saint-Esprit *ex patre*, au purgatoire, à la suprématie de l'évêque de Rome, etc; les Arméniens unis ou catholiques, qui se reconnaissent dépendants du pape et dont les doctrines ne diffèrent que par quelques détails de celles de l'église catholique. L'appel à la prière se fait pour les Arméniens par des espèces de hérauts, qui chantent le matin dans les rues un air doux, un peu plaintif et assez semblable à celui dont le muezzin se sert pour chanter Allah! du haut des minarets. Ce chant me réveille chaque jour en passant dans la grande rue de Baglar-Bachtchi. Le chanteur frappe de temps en temps le pavé avec un bâton armé de fer.

Jeudi, 29 *août*. — Il s'agissait de faire connaissance avec les bazars de Constantinople, que les turcs appellent tsarsi ou tcharchi. Le bazar, dans les villes d'Orient, est une espèce d'exposition permanente des denrées du pays et des produits des industries

locales ; c'est un marché général, où se vendent des objets de toute sorte, depuis ceux dont la valeur est la moins élevée, jusqu'aux étoffes, aux bijoux, aux diamants les plus précieux. Des magasins ou khans particuliers sont seulement réservés à la vente en gros des marchandises venues des pays étrangers. Les bazars de Constantinople jouissent d'une renommée universelle, soit à cause de leur étendue, soit à raison des richesses qu'ils renferment. Le grand bazar s'ouvre le matin vers neuf heures, et se ferme au moment du coucher du soleil.

Le bateau à vapeur qui traverse le Bosphore nous a déposés sur le pont de Galata. Après nous être réunis à une dame qui s'était chargée de nous servir de guide, nous sommes entrés dans Stamboul par la porte de fer qui termine le pont de ce côté, et laissant à gauche la mosquée nouvelle ou *Yéni-Djami*, nous nous sommes engagés dans des rues montantes, irrégulières, mal pavées et encombrées de gens à pied, de chevaux, d'ânes et de voitures.

Les charrettes ne sont guère employées ici au transport des fardeaux. Les objets les plus pesants sont transportés par les hommes ou par les bêtes de somme. Les *hammals* ou portefaix sont ordinairement des turcs robustes et bien bâtis; leurs jambes nues laissent voir des muscles énormes. Ils se servent, pour tenir les fardeaux en équilibre, d'un appareil fort ingénieux. C'est une sorte de boîte dont l'extrémité inférieure est beaucoup plus épaisse que la partie supérieure, et qui se place sur le dos, accrochée aux épaules par des courroies solides. Pour peu que le hammal se penche en avant, la surface de l'appareil devenant horizontale, il peut, sans fatigue manœuvrer les plus lourdes charges. Je suis disposé à croire que cette méthode est plus avantageuse que celle des crochets verticaux dont usent nos portefaix. D'autres porteurs, réunis en troupes de deux, quatre, six, huit personnes, suspendent les objets à de longues perches qu'ils appuyent sur leurs épaules. Le bois, les pierres, les poutres, etc., sont attachés sur le dos des chevaux et des ânes, qui souvent les traînent à travers les rues en mettant en péril la vie des passants.

Nous voici arrivés au Khan des Egyptiens ou au bazar des drogues. C'est une longue galerie couverte et mal éclairée, dans laquelle sont réunies les couleurs, les matières appartenant à la chimie et à la pharmacie, les parfums, les objets servant à la cuisine, les épices, etc. Les marchands sont accroupis dans leurs cases particulières entre les sacs et les paquets, et le public circule au milieu de la galerie, comme dans un passage.

En dehors du Khan des Egyptiens, dans la rue qui communique avec lui, se trouve un restaurant (qu'on me passe le mot), renommé pour la confection du kebab et où nous sommes entrés. Nous nous trouvons dans une petite salle voûtée en berceau et ornée de quelques arabesques ; la moitié de cette salle est occupée par un plancher élevé de deux ou trois pieds, et séparée de la rue par un grillage ; dans la partie basse, réservée pour la cuisine et où travaillent les cuisiniers, sont la cheminée, la tablette sur laquelle s'étale la pâte du pain et l'étalage de la boutique, avec le pot de basilic, qui forme l'ornement obligé d'une fenêtre en orient. Nous montons sur l'esplanade qui sert de salle à manger ; on nons apporte d'abord (nous étions six) plusieurs de ces détestables tabourets, si communs ici, dont le fond très-bas est dépassé par la saillie des montants, et un énorme plateau, qui prend lui-même place au milieu de nous sur un tabouret : Puis on se met à fabriquer le mets qui nous est destiné, c'est-à-dire le fameux kebab. Bientôt le plat tout brûlant est déposé sur le plateau que nous entourons. C'est un composé de petits morceaux de mouton embrochés et cuits sur le gril, et de lames à demi grillées d'un pain azyme que la graisse ruisselante du mouton imbibe et colore. Des verdures d'oignon sont servies à part sur des soucoupes, et chacun est libre d'en assaisonner sa portion. Point d'assiettes, du reste, et, pour me servir d'une expression un peu triviale, on pêche au plat. Les verres sont rares ; l'eau, la seule boisson qui soit permise aux musulmans, se distribue dans une grande cruche d'étain, qui passe à la ronde. Comme chrétiens nous pûmes rougir notre eau avec du vin de Bordeaux que notre compagne avait eu l'attention d'apporter. Le kebab fut mangé de bon appétit ; c'est un mets très-bon et très-friand. Mais les six portions qu'on nous avait préparées étaient beaucoup trop abondantes pour nos estomacs, et nous en laissâmes plus de la moitié au grand déplaisir des préparateurs. — Ne l'avez-vous pas trouvé bon, nous disaient-ils tristement ? — Nous les rassurâmes de notre mieux, et, ayant payé notre écot, nous sortîmes accompagnés de leurs salutations et de leurs souhaits.

Après avoir traversé le khan des Persans, qui peut contenir un nombre considérable de marchands, nous avons pénétré dans l'une des mille galeries du grand bazar. La plupart d'entre elles sont surmontées de voûtes et éclairées par de petites fenêtres percées au sommet ; quelques-unes ont d'élégantes arcades, soutenues par des colonnes ; il y a des fontaines pour les ablutions, et où l'on

peut se désaltérer. Les diverses parties du bazar appartiennent à des époques différentes et se distinguent par des caractères particuliers d'architecture. Les rues se multiplient à l'infini et forment un vaste labyrinthe où, sans une grande habitude, on a peine à se retrouver. Dans les parties anciennes, les boutiques ne consistent guère qu'en une élévation en planches sur laquelle se tient le marchand, et en une série de rayons qui portent les marchandises. Sur certains points, des chambres intérieures communiquent avec la boutique et servent au dépôt des objets les plus précieux. Tels sont les magasins d'un marchand arménien, appellé Ludovic, auquel M. Théophile Gauthier a donné une certaine célébrité, en parlant de lui dans sa remarquable description de Constantinople. Ludovic possède en effet une belle collection de curiosités, et il les montre facilement ; mais son principal mérite m'a paru être de vendre beaucoup plus cher que les autres. Les diverses boutiques placées à une même hauteur, ne sont séparées les unes des autres que par une barrière très-peu apparente. Cependant, et quoique la réunion des articles semblables dans des quartiers particuliers doive faire naitre de continuelles occasions de rivalité, je n'ai vu aucune dispute, je n'ai entendu aucun mot désobligeant échangé entre les voisins, au moment où l'acheteur passait d'une boutique à une autre. Le marchand abandonné remettait tranquillement en ordre les objets qu'il avait étalés, et attendait qu'on revint à lui pour proposer un prix inférieur. Il faut dire que, depuis quelques années, l'habitude de surfaire s'est introduite dans le commerce turc ; pour ne point être trompé, il faut offrir au vendeur le tiers seulement du prix qu'il a demandé. Les boutiques du bazar et en général les boutiques turques sont tenues par des hommes. La femme, ici, n'occupe aucune place ni dans la vie religieuse, ni dans la vie civile, elle est l'épouse et la mère de famille, voilà tout. Sa présence dans une boutique, le contact nécessaire qu'elle y aurait avec les hommes, répugnent à la rigidité musulmane.

En parcourant les galeries anciennes du bazar par lesquelles notre tournée avait commencé, nous avions fait quelques acquisitions. Nous avions obtenu pour des prix peu élevés, des draps brodés, dont les dessins sont si originaux et si éclatants, des fichus de tête ou de cou (*kalemkiars*), qui sont peints à la main et dont le tissu est si moelleux et si léger, etc. Nous passâmes aux galeries modernes. Celles-ci sont disposées à l'Européenne et beaucoup plus commodes que les autres. Là se trouve une boutique, remplie de riches étoffes de soies, dans laquelle le sultan vient quelquefois

s'asseoir pendant le temps du Baïram; un canapé et quelques meubles y sont installés à demeure, attendant la présence du souverain. Le bazar des armes, qui occupe le centre du tsarsi est extrêmement curieux; on doit s'abstenir d'y fumer. Les joailliers sont relégués dans de misérables boutiques, dont quelques-unes renferment d'immenses richesses. Les bijoux qui ne sont pas déposés dans des coffres sont étalés dans de petites cages de verre dont la transparence permet à l'observateur de se faire une idée de l'état de l'art de la joaillerie et de la bijouterie chez les Orientaux.

Près du bazar, se voit la mosquée de Bajazet. Cet édifice, qui donne sur une vaste place, est réputé la plus élégante mosquée de Constantinople. Il est flanqué de deux minarets à une seule galerie. Deux cours s'ouvrent à l'intérieur ; la seconde se recommande par une jolie fontaine et par un portique ogival en marbre blanc et rouge, que soutiennent des colonnes en marbre précieux, à chapiteaux en ruche de miel. De beaux arbres ombragent cette cour; ils sont peuplés d'une multitude de pigeons, que l'on entretient au moyen d'une dotation spéciale, et qui descendent, dit la tradition, de deux ramiers que Bajazet donna à la mosquée après les avoir achetés d'un pauvre homme auquel il faisait l'aumône.

Des alentours du Bajazidié, on aperçoit les bâtiments du Seraskierat, ministère de la guerre, et la tour qui les surmonte; c'est le point le plus élevé de Constantinople. Deux portes donnent entrée dans la cour du Seraskierat : l'une du côté du nord, l'autre en face de la mosquée de Bajazet. Près de cette dernière, est ménagée une loge grillée dans laquelle se place le sultan pendant les fêtes qui terminent le Rhamazan.

En repassant par une des ruès qui avoisinent le bazar, nous avons eu la curiosité d'entrer dans une boutique où se fait ce qu'on nomme le *Mouchalébi*. C'est un composé de lait, de poitrine de poulet hachée et de sucre, que l'on saupoudre de canelle au moment de le manger. Le prix de cette friandise assez agréable est des plus minimes.

Vendredi 30 *août*. — Constantinople a ses derviches tourneurs, Scutari, ses derviches hurleurs. Jongleurs ou illuminés, trompeurs ou convaincus, ces espèces de moines musulmans sont très-intéressants à observer. Par une disposition contraire à celles qui distinguent les institutions religieuses des mahométans, les derviches permettent aux giaours de pénétrer dans leurs *tékiés* et les laissent volontiers assister à leurs exercices, pourvu qu'ils aient soin de se déchausser. Les derviches hurleurs de Scutari sont visibles le

vendredi de chaque semaine. Je cherchai leur tékié; mais de mauvaises indications et mon ignorance de la langue turque m'empêchèrent de le découvrir, ce que je regrettai vivement.

Ayant manqué le spectacle des derviches hurleurs, je résolus de visiter mieux que je ne l'avais fait jusqu'alors quelques quartiers de Scutari. Les fontaines sont ici très-nombreuses; elles varient de forme, de dimension et d'importance. Quelques-unes ne consistent qu'en de simples plaques de marbre blanc, encastrées dans les murs des maisons particulières, avec des inscriptions en relief et de petits robinets de cuivre; d'autres se distinguent par des colonnettes, des toits cannelés, des bassins et des arabesques; d'autres enfin sont isolées et forment des monuments compliqués et élégants. L'activité des rues principales de Scutari, surtout aux environs de la plage est toujours très-grande. J'ai revu la mosquée de Bujuk-Djami, devant laquelle plusieurs bons musulmans faisaient leurs ablutions, et dont l'intérieur était occupé par d'autres fidèles en prières, et par des derviches couchés et endormis. A peu de distance s'élève la mosquée de la sultane Validé, avec deux minarets à double galerie, un portique ogival soutenu par des colonnes arrondies, et le tarbé ou tombeau de la fondatrice surmonté d'une grille de fer en forme de dôme.

Arrivé sur la grande place, je m'assis devant le café dont il a déjà été question et je demandai du café et un narghilé. En Orient, le café se prépare tout autrement que chez nous. Réduit en poudre impalpable, on le fait cuire en quelque sorte dans l'eau poussée jusqu'à l'ébulition, et on sert tout ensemble la liqueur et le marc dans une petite tasse en porcelaine, qui se porte sur un godet à pied en métal auquel on donne le nom de *zarf*. Il y a de ces godets en filigranes d'argent inscrusté d'or, mêlé de pierreries et de perles, dont le travail charmant fait honneur à l'industrie de ces contrées. Quant au narghilé, c'est une pipe perfectionnée, consistant en un vase en partie rempli d'eau, un fourneau à tabac qui communique avec l'eau par un tube de verre, et un long serpenteau aboutissant à la partie vide du vase et terminé par un bouquin. Le tabac dont on se sert pour ces sortes de pipes, le *tombeki*, est l'objet d'une préparation particulière, et l'aspiration qu'en fait le fumeur, différente de celle qui a lieu pour le tchibouk, offre quelque difficulté à un commençant. Mon inexpérience à cet égard et ma maladresse à tenir le zarf et à avaler un café bourbeux auquel je n'étais pas accoutumé devaient être assez ridicules. Chez nous, les habitués, tournés de mon côté, m'auraient

considéré avec une curiosité étonnée et auraient au moins laissé échapper un sourire. Ici, le respect de la liberté que chacun veut pour soi et entend laisser aux autres est bien plus étendu. Six ou huit individus étaient installés autour de moi ; pas un ne se dérangea, ne porta ses regards de mon côté et ne parut s'apercevoir de mon embarras. Un fait du même genre m'avait déjà frappé quelques jours auparavant. Nous étions, au nombre de trois ou quatre, dans une boutique de fruitier pour acheter du raisin; un musulman était assis sur les planches en bois de l'étalage et lisait le Koran. Notre arrivée ne lui fit pas faire un mouvement ; il ne leva pas les yeux, il n'interrompit pas sa lecture. Quelque temps se passa pendant que nous arrêtions notre choix et que nous convenions du prix. Notre homme n'avait pas bougé ; ce fut seulement lorsque la lecture fut terminée qu'il posa avec calme son livre à côté de lui et qu'il parut rentrer dans les conditions ordinaires de la vie.

Tandis qu'en observant je prenais lentement mon café, et que j'essayais de fumer le narghilé dont j'avais voulu prendre le plaisir, un mouvement inusité se manifesta sur la place. Les soldats du corps de garde s'agitaient; des chevaux préparés d'avance semblaient attendre, et des curieux en assez grand nombre se pressaient du côté de la plage. Au bout de quelque temps, on vit arriver des navires à voiles, qui amenaient au port un bataillon de zouaves ottomans. Cette troupe, dont le costume est imité de celui de nos zouaves, se rangea sur la place, fut passée en revue par ses chefs, et se dirigea, musique en tête, vers sa caserne. Les soldats paraissaient embarrassés de leurs nouveaux uniformes; ils marchaient dans un ordre satisfaisant, mais ils tenaient fort mal leurs carabines. Les autres militaires qui portaient l'ancien costume, regardaient les nouveaux venus avec envie; ils annonçaient à ceux qui les voulaient écouter que, sous l'influence du nouveau sultan Abdul-Azis, toute l'armée turque allait quitter le pantalon et la redingote que Mahmoud avait adoptés comme un signe de la part prise par ses sujets aux bienfaits de la civilisation européenne.

Cet Abdul-Azis, que nos journaux ont tant prôné, doit-il, comme on l'a cru dans les premiers temps de son règne, changer la face de l'empire Turc ? D'après ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu dire, il n'y a rien de semblable à espérer. Le nouveau souverain paraît plus disposé que son prédécesseur, Abdul-Medjid, à favoriser les vieilles routines, à maintenir les anciennes barrières. Quant à la durée même de la monarchie Ottomane, la guerre de Crimée l'a-t-elle assurée pour longtemps ? Je ne le crois pas. Il y a en Turquie

des éléments de dissolution qui n'ont pas cessé, qui ne cessent pas d'agir, et qui doivent fatalement lui donner le coup de la mort. Ceux qui rêvent la conservation de l'état de choses fondé par Mahomet II, le soutiennent au moyen des arguments que voici : Au dehors, la plupart des puissances Européennes sont intéressées au maintien de l'empire Turc ; cet empire ne peut être partagé, parceque Constantinople est un point unique au monde, et que les gouvernements occidentaux ne consentiront jamais à ce qu'il reste aux mains de l'un d'entre-eux. — Au dedans, les chrétiens sont nombreux, il est vrai, plus nombreux que les musulmans, mais très-divisés et leurs diverses fractions grecque, catholique, arméno-grégorienne , arméno-catholique, préfèrent les turcs aux dissidents. De plus les turcs font des progrès constants ; ils sont lents, sans doute, mais ils sont réels. Le sort des chrétiens a été sensiblement amélioré, et, par l'exclusion du service militaire, il est devenu au point de vue des charges publiques, meilleur que celui des musulmans. D'autre part, les chrétiens sont entrés dans la vie politique et l'on peut citer parmi les hauts fonctionnaires : Callimaki, Vogoridès, Davoud-Oghlou, etc. Enfin le régime des impôts a été considérablement perfectionné. On n'exige plus d'un pacha, avant qu'il parte pour son gouvernement, le versement d'une somme destinée à entrer dans le trésor, et dont le gouverneur se recouvre ensuite en pressurant ses administrés. L'impôt est perçu au nom de l'Etat ; les pachas sont payés par l'Etat. Les douanes même ne sont plus affermées. Il faut aussi reconnaître que, pour récompenser les services rendus, les sultans montrent une générosité qui tend à multiplier ces services ; elle est poussée, suivant quelques personnes, jusqu'à la prodigalité. Voilà certes d'assez bonnes raisons ; mais.....

Samedi 31 *août.* — Le Bosphore, que l'on regarde comme ayant été ouvert par un tremblement de terre, forme un canal dont la longueur est d'environ vingt-sept kilomètres, et dont la largeur varie de cent cinquante à trois cent mètres. Les sinuosités de ses rives sont disposées en une série de bassins dans lesquels le courant venant de la Mer-Noire fait des zig-zag très-prononcés. Des souvenirs mythologiques et historiques s'attachent au détroit du Bosphore. Son nom Βοός πόρος, passage du Bœuf, vient, dit-on, de ce que la vache Io le traversa à la nage. Ses eaux ont porté les vaisseaux des Argonautes, les flottes de Darius, des Turcs, des Croisés.

Je connaissais les rives du Bosphore qui s'étendent de la mer de Marmara à la Corne d'Or, d'un côté, et de l'autre, à Scutari. Il me restait à visiter les côtes européenne et asiatique jusqu'à l'entrée de la Mer-Noire, qui passent pour un des endroits les plus charmants que l'on puisse admirer. Cette visite est très-facile à faire, et des bateaux à vapeur parcourent plusieurs fois par jour le canal, en s'arrêtant aux points les plus importants pour déposer ou prendre les voyageurs. Un caïq nous ayant transportés à bord de l'un de ces bâtiments, nous partîmes du pont de Galata, par un temps magnifique, et nous pûmes contempler à loisir le panorama qui se déroulait successivement devant nos yeux. Je ne dirai que quelques mots de cette ravissante promenade. Depuis Top-Hané, où l'on stationne en sortant de la Corne d'Or, jusqu'à l'entrée de la Mer-Noire, la rive européenne, formée d'un sol déclive et verdoyant, présente une suite variée et pittoresque de maisons aux vives couleurs, de cafés dont les terrasses s'avancent dans la mer, de palais élégants, de jardins, de kiosques, de places ombragées où se presse une foule bigarrée, d'anses heureusement découpées dans lesquelles s'abritent les navires, de cimetières avec leurs cyprès, etc. L'intérêt ne cesse pas pendant un seul instant, et après avoir vu, on voudrait arrêter le navire qui passe, pour voir plus longtemps encore. Voici la mosquée de Top-Hané; voici celle d'Orta-Keuï, avec ses deux minarets et sa jolie coupole; voici Arnaout-Keuï, habité par des Grecs, Bebek, l'antique Chelæ, dont la disposition autour d'une baie arrondie a tant de prestige, Roumeli-Hissar, château, tours et murailles à créneaux, bâtis par Mahomet II en 1451, Balta-Liman, Stenia, Therapia, où s'élèvent les maisons de campagne des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et enfin Bujuk-Déré, dont le quai est à certains jours un lieu de promenade très-fréquenté.

C'est à peu de distance de Bujuk-Déré, au cap de Mézar, que le Bosphore se termine en un canal très-étroit, qui le fait communiquer avec la Mer-Noire. Notre bâtiment change de direction, et bientôt nous nous trouvons à portée de la côte asiatique. Elle est moins peuplée que la côte européenne, mais elle a aussi des aspects pleins d'originalité et d'attrait. On y remarque le mont du Géant, la plus haute montagne de ces parages, un joli kiosque construit par le dernier sultan, la magnifique plaine de Beykoz, le vieux château d'Anatoli-Hissar, dont il ne reste que quelques tours à demi-ruinées, Chamlidgé, sur une pointe pittoresque du même nom, la belle prairie et le palais impérial des Eaux-Douces d'Asie,

Kandili, Kouléli et Beyler-Bey. Enfin nous arrivons à Scutari, enchantés de tant de merveilles.

Dimanche 1er *septembre.* — J'ai eu ce matin l'occasion d'observer dans tous leurs détails les cérémonies d'un enterrement arménien. Il s'agissait d'une jeune fille. On apporta la défunte sur un branard où elle était couchée le visage découvert et paré d'ornements d'or. En avant du cortége, marchaient cinq ministres ou prêtres, ayant des vêtements noirs sur lesquels des croix blanches étaient tracées à l'endroit de la poitrine et des épaules, et des bonnets assez semblables aux toques de nos avocats. En même temps des manœuvres étaient occupés à creuser une fosse, qui resta très peu profonde. Le corps fut laissé quelque temps de côté et un des assistants se mit à coudre autour de lui un linceul, en s'abritant derrière une espèce de voile rouge qui le dérobait en partie aux regards. Enfin, on prit le cadavre, on le plaça dans la fosse, dont la terre avait été préalablement bénie, et chacun des assistants se hâta de jeter sur lui un morceau de la terre environnante. Puis, les fossoyeurs achevèrent de remplir la fosse; on distribua des verres, de la liqueur alcoolique appelée *raki* et des bonbons, les prêtres dépouillèrent leurs ornements sacerdotaux et l'on se retira. Bientôt après l'assistance se trouva réunie presque en entier devant un café voisin, établi dans l'enceinte même du cimetière, un cercle fut formé, dans lequel figuraient le frère de la défunte, les prêtres et les invités; on but et on fuma en commun; enfin, la foule se dispersa, et le cimetière reprit son silence et sa solitude.

La chaleur diminue; il est cinq heures. Partons pour chercher sur un sommet élevé une vue que l'on dit admirable. La montagne qu'il s'agit de franchir, et que l'on désigne sous le nom de Grand-Chamlidgé, doit être la même que celle que MM. Joanne et Isambert appellent *mont Boulgourlou* dans leur *Itinéraire de l'Orient*, si utile aux voyageurs. Nous suivons, pour nous y rendre, la rue principale de Baglar-Bachtchi dans le sens opposé au Grand champ des morts, en laissant à gauche le cimetière arménien, et à droite un café ou casino, d'où s'échappe le bruit d'une musique joyeuse. Cette musique se fait entendre le dimanche pendant toute la journée; les airs qui se succèdent à peu d'intervalle viennent indubitablement d'Europe, et l'on peut, en les entendant, se figurer un de nos cafés-concerts. La musique, et ce genre de musique en particulier sont-ils donc une des voies par lesquelles la civilisation européenne doit s'introduire en Orient?

Nous voici sur une grande route, bordée de villas, parmi les-

quelles on m'a montré celle de Véli-Pacha, l'ancien gouverneur de l'île de Crète, l'ambassadeur de la Porte à Paris. Cette suite d'habitations forme une partie du village de Topanel-Oghlou. On commence ensuite à monter par une pente douce, et après avoir côtoyé un cimetière musulman aussi négligé que les autres, on s'élève dans un chemin en zig-zag, pratiqué le plus agréablement du monde parmi les bosquets et les vignes. Cette pente est un véritable jardin. Nous ne sommes pas les seuls du reste qui fassions l'ascencion du Chamlidgé. Outre les piétons, on rencontre des cavaliers, des promeneurs en voiture; les uns remplissant d'élégants et légers talikas, les autres sont entassés dans des arabas de forme archaïque. L'araba est d'ordinaire traîné par des bœufs; c'est une longue voiture (je pourrais dire un charriot) portée par des roues massives, couverte d'un toit en berceau, avec franges rouges à l'entour, enfin presque totalement ouverte au fond et sur les côtés. Les banquettes sont disposées dans le sens de la longueur. La suspension consiste en quatre pivots de bois établis sur un brancart, qui lui même repose sur le moyeu des roues. Les bœufs sont tenus en éveil par le mouvement d'une série de fils de laine suspendus au-dessus du cou par une tige de bois ou de fer recourbée en arrière, qui s'attache sur le sommet de la tête de l'animal. Des troupes de femmes sont accumulées dans les arabas qui passent près de nous; on les voit s'agiter, on les entend chanter et rire, tandis que le char s'avance avec une lenteur magistrale, et il ne semble pas vraiment qu'elles se trouvent trop malheureuses de leur isolement et de leur servitude. En ce pays d'ailleurs, on est très-souvent en fêtes; les musulmans se reposent et s'amusent le vendredi, les chrétiens le dimanche. Ces jours-là, on fait des promenades aux environs de la ville; on va se divertir, manger dans la campagne, sur l'herbe, dans les endroits les plus agréables et les plus pittoresques. Les habitudes des Orientaux à cet égard manifestent un sentiment vif des beautés de la nature; je l'avais déjà remarqué à Phanar-Bachtchi, je le constatai de nouveau au Grand-Chamlidgé.

Au bout d'une assez longue marche, nous arrivâmes près d'un café construit sur une esplanade bien unie et ombragé d'arbres magnifiques. De ce point, où s'arrêtent nécessairement les voitures, on a déjà une perspective très-étendue et très-belle. Mais on gagne encore en montant davantage. Nous nous remîmes à marcher sur un terrain rocheux, abrupte, et où verdissent seulement quelques touffes massives de plantes odorantes et épineuses.

Au moment où nous atteignîmes le sommet de la montagne, sur lequel quelques bouquets de hêtres et de pins parasols dressent leurs vigoureuses silhouettes, le soleil se couchait, nous le voyions descendre lentement, rouge, large et majestueux, vers les hauteurs qui bornent l'horizon du coté de Constantinople. C'était un spectacle d'une singulière magnificence. A notre droite, se découpaient le sol accidenté de la côte d'Asie, et pardessus tout, la cîme du mont Géant; une suite de collines verdoyantes de l'aspect le plus animé et le plus riant s'abaissait doucement vers les flots, et les eaux du Bosphore, colorées par les derniers feux du jour, circulaient, comme un grand fleuve, dans les profondeurs de la vallée ; en face de nous, paraissaient Constantinople, ses dômes, ses minarets, son port peuplé de mâts et de voiles ; à gauche enfin, s'étendait la mer de Marmara, entrecoupé par son gracieux archipel d'îles montueuses.

Lundi, 2 septembre. — Pour un étranger, ignorant la langue usuelle, il est assez difficile de se diriger seul dans Stamboul. Il a affaire à un sol inégal, à un dédale infini de rues irrégulières qui se croisent dans tous les sens, et aucun écriteau, aucune dénomination ne permettent de les reconnaître. Je m'adressai donc à un de ces guides, ordinairement israélites, qui abondent à la tête du pont de Galata, et il se chargea de me donner les indications nécessaires pour retrouver les principaux monuments qui restent des temps antiques. Après avoir traversé le bazar, j'arrivai près d'une colonne de bronze qu'on nomme la colonne murée et qui est aujourd'hui enfermée dans les murs d'un jardin particulier. Elle a, dit-on, été apportée de Rome par Constantin-le-Grand. La foudre a renversé la statue d'Apollon, qui surmontait son chapiteau. Plus loin, je vis le turbé du sultan Mahmoud, édifice de style moderne, travaillé avec soin, et décoré de pilastres ioniques; il renferme à la fois les restes de Mahmoud, de la sultane Validé, et ceux des enfants du Sultan. — Un peu plus loin encore, on me signala la *citerne des mille colonnes*, qui s'annonce aux alentours par plusieurs effondrements de voûtes, restés sans aucune réparation. Elle est à sec ; des cordiers exercent leur industrie dans ses profondeurs, qu'éclairent avec peine quelques rayons de soleil. Les colonnes très-allongées sur lesquelles porte une série encore assez bien conservés d'arceaux en briques et en pierres, sont au nombre, non pas de mille, mais de deux cent vingt-quatre, ce qui est déjà considérable. Vers la base, il y a un renflement très-prononcé, dont la destination paraît être de diminuer pour

l'œil l'effet désagréable que produit la maigreur des colonnes. Les chapiteaux en marbre sont assez grossièrement sculptés. Constantinople possède plusieurs autres citernes du même genre qui ont été construites par les Empereurs.

De là, je me suis rendu à la place de *l'At-meïdan* (place des chevaux), qui est l'ancien hippodrôme de Bysance, et qui a conservé du passé divers monuments remarquables. L'hippodrôme, fondé par Septime Sévère et terminé par Constantin-le-Grand, était divisé par un petit mur ou *spina* qui marquait l'axe du cirque; des gradins le dominaient sur les grands côtés; il était entouré de colonnes et orné de statues et de figures en marbre ou en bronze, parmi lesquelles on remarquait les fameux chevaux de Lisippe qui sont aujourd'hui à Saint-Marc de Venise. L'Atmeïdan est une place assez régulière, en forme de rectangle, dont un des grands côtés est limité par la grille qui ferme le jardin de la mosquée d'Achmet. Les beaux arbres de ce jardin, les arceaux et les dômes de la mosquée donnent un grand charme à cette partie de la place. Un peu plus loin, dans un enfoncement ombragé par un énorme platane, se tient un marché où la foule afflue; les dômes et les minarets de Sainte-Sophie dominent l'ensemble. Sur l'un des petits côtés se voient les restes d'une mosquée en ruines; les autres côtés sont bornés par des maisons de médiocre apparence. La ligne médiane, celle de la Spina, est occupée par deux obélisques et une colonne de bronze. Le sol s'est considérablement exhaussé, et les bases des monuments, que l'on a déblayées depuis peu, se trouvent maintenant dans des espèces de puits qu'il a fallu entourer de grilles.

L'obélisque de Constantin, qu'on appelle aussi la *pyramide murée*, indiquait jadis la limite de l'hippodrôme. Il est formé d'un assemblage de grandes pierres régulièrement taillées, qui reposent sur un piédestal de marbre. Ces pierres, autrefois revêtues de plaques de bronze qui ont complétement disparu, sont profondément rongées par le temps et disjointes pour la plupart; la partie supérieure n'est plus d'aplomb et menace ruine. La tradition et une inscription grecque gravée sur le piédestal attribuent la réparation de ce monument à Constantin Porphyrogénète, dont le nom lui est resté.

A quelque distance, se voit une petite colonne en bronze connue sous le nom de *colonne serpentine*. Elle a la forme de trois serpents enroulés, dont les anneaux, d'un très-petit diamètre à la base, où leurs queues se dessinent, augmentent successivement de gros-

seur, puis finissent par diminuer. La partie supérieure, qui devait comprendre les têtes, est brisée, et la hauteur actuelle de la colonne n'est plus que de cinq mètres quarante-cinq centimètres. Elle repose sur un socle de granit, qui est enfoncé dans le sol à plus de deux mètres. Il n'y a pas longtemps que des travaux intelligents ont dégagé la portion du monument enfouie dans la terre, et ont permis de l'étudier.

La colonne serpentine est un des plus précieux restes de l'antiquité que nous possédions. Placée primitivement dans le temple de Delphes, elle y soutenait le trépied d'or consacré par les Grecs à Apollon après la bataille de Platée. Constantin-le-Grand la transporta dans l'hyppodrôme de Bysance. Sur les orbes inférieurs formés par les serpents, on distingue encore l'inscription en caractères et en dialecte doriques que les Lacédémoniens y firent graver, et qui, conformément au récit de Thucydide, donne les noms des cités grecques dont les guerriers mirent en déroute l'armée de Mardonius. Des versions très-diverses ont été mises en avant pour expliquer la disparition de la partie supérieure de la colonne serpentine et la destruction des têtes des serpents. On raconte entre autres que Mahomet II, entrant vainqueur à Constantinople, et voulant donner une preuve de son adresse, coupa une des têtes avec son épée ; les deux autres auraient été détachées par des voleurs, mais beaucoup plus tard.

L'obélisque de Théodose, monolithe en granit rose, dressé à environ cinquante mètres au nord de celui de Constantin, toujours sur la ligne de la Spina, est élevé d'une trentaine de mètres et s'appuie sur quatre socles ou pieds en bronze, qui reposent eux-mêmes sur un piédestal de marbre blanc. Des hiéroglyphes sont gravés sur les quatre faces du monument ; le piédestal est orné de bas-reliefs, qui représentent l'empereur, sa cour, des ambassadeurs étrangers qui viennent lui rendre hommage, des fêtes publiques, et les opérations au moyen desquelles l'obélisque a été élevé. Certains détails sont extrêmement curieux. Deux inscriptions se lisent sur les faces est et ouest, l'une en latin, l'autre en grec. Elles mentionnent toutes deux l'empereur Théodose comme ayant ordonné, et Proclus comme ayant surveillé l'érection de l'obélisque.

La mosquée de Sainte-Sophie est très-voisine de l'At-Meïdan. Je dirigeai mes pas vers cet édifice, qui, chacun le sait, est un des plus anciens monuments du Christianisme. Construite en 325, par Constantin, en l'honneur de la sagesse divine, agrandie

par Constance, incendiée deux fois en 404 et en 532, elle fut rebâtie par Justinien avec la plus grande magnificence. Les meilleurs architectes du temps furent chargés de la direction des travaux; on employa les marbres les plus précieux, les colonnes les plus belles qu'on pût trouver et qu'on enleva pour la plupart aux temples du paganisme; la peinture, la dorure, l'art de la mosaïque furent mis à contribution; enfin, on accumula dans l'église nouvelle, les vases, les croix, les candélabres, pour lesquels furent prodigués l'or, l'argent, les diamants, les pierres dures et les perles. La basilique de Sainte-Sophie fut achevée en 548. Les Turcs maîtres de Constantinople, la convertirent en mosquée et l'augmentèrent successivement de quatre minarets et de plusieurs constructions qu'ils exécutèrent, soit pour l'appliquer au culte musulman, soit pour la consolider.

Ces constructions empêchent de retrouver aujourd'hui du dehors le plan primitif de la basilique de Sainte-Sophie, que nous connaissons par Procope, par Paul le Silentiaire et par un anonyme du xie siècle. Quatre minarets très-élevés, une coupole d'une grandeur extraordinaire (35 mètres de diamètre), entourée à sa base d'une couronne de fenêtres cintrées et soutenue par des murs aux assises alternativement blanches et roses, deux demi-coupoles à l'orient et à l'occident, voilà les principales parties qui se distinguent au premier abord. On remarque en outre une belle porte, ornée de colonnes en marbre et en porphyre, d'autres portes plus ou moins soignées, des turbés, des bains, une fontaine pour les ablutions, dont la forme, l'ornementation et les dorures produisent un effet très-agréable.

Il me restait à voir l'intérieur de Sainte-Sophie. Or, on sait que l'entrée des mosquées est interdite aux giaours, et qu'il faut pour l'obtenir un firman de Sultan qui se paie fort cher. Dans les hôtels, les voyageurs se procurent assez aisément des permissions de ce genre, dont le prix, partagé entre un grand nombre de personnes, finit par devenir fort minime. Mais l'étranger, logé chez des particuliers n'a pas les mêmes ressources; il est obligé de faire diverses démarches, de s'adresser à l'ambassadeur de sa nation, et de supporter la totalité des droits. Je tenais fort à éviter tous ces ennuis. J'eus recours à mon guide juif, et je lui demandai si, moyennant une somme qui m'avait paru raisonnable, la visite de Sainte-Sophie ne me serait pas possible. Il me quitta pour s'en informer, et revint bientôt me dire que, pour la somme annoncée (15 francs ou 150 piastres), un de ses amis, ce jour-là

de service, se faisait fort de m'introduire dans la mosquée. Tout fut ainsi convenu, et, lorsque je me présentai, je ne rencontrai aucun obstacle ; seulement, comme c'était le moment de la prière, je dus m'abstenir d'entrer dans la partie réservée aux dévotions des fidèles, et me contenter de tout voir par les galeries qui entourent le temple.

Une rampe tournante en pente douce m'a conduit sous les voûtes de ces galeries ; au-dessous de moi, j'avais le sol de la mosquée, couvert de tapis et peuplé de dévôts agenouillés; au-dessus, la grande coupole et les arcs au nombre de quatre sur lesquels elle repose, et presque au même niveau les deux demi-coupoles orientale et occidentale. L'effet général est des plus saisissants. Grandeur des proportions, hardiesse, légèreté des voûtes et des arceaux, heureuse disposition des fenêtres et des colonnades, tout concourt à former un ensemble qu'on ne retrouve pas ailleurs, et qui dépasse en beauté Saint-Pierre-de-Rome. Voici les principales dispositions : la basilique proprement dite, précédée par une cour rectangulaire à portiques dont il ne reste que des vestiges informes, et par un double vestibule, est divisée en trois parties : la nef, surmontée par la grande coupole et par les deux demi-coupoles, qui lui donnent une forme ovoïde, — et deux galeries latérales ou bas-côtés. Les arcs de la grande coupole sont soutenus par quatre énormes piliers ; au nord et au midi, l'espace est rempli par un mur percé de plusieurs étages de fenêtres et orné de colonnades ; au levant et au couchant, des hémisphères plus petits, viennent prénétrer les demi-coupoles. Trois absides s'ouvrent autour de l'hémicycle que recouvre la grande demi-coupole orientale.

La basilique de Sainte-Sophie était toute revêtue de plaques de marbre précieux et de mosaïques qui représentaient des sujets religieux et les figures de Justinien et de sa femme Théodora. Une grande inscription en lettres enclavées courait autour de la coupole et faisait connaître les noms des fondateurs. Les principes de la religion musulmane en matière d'images, ont obligé les sultans à cacher les magnificences de cette décoration ; on a recouvert les mosaïques d'un badigeon qui en laisse apercevoir seulement quelques traces. Les gardiens recueillent les petits cubes de verre doré ou de marbre qui tombent des murailles ou des voûtes, ils aident même probablement au besoin à les faire tomber, et ils les mettent presque de force dans les mains des visiteurs, qui donnent de l'argent en retour. D'immenses disques verts, portant des versets du

Koran, écrits en lettres d'or, sont pendus aux murailles. Les galeries supérieures, avec leurs colonnes en marbre vert, à chapiteaux blancs et noirs, avec leurs voûtes heureusement ordonnées, avec leurs fenêtres à plein cintre, ont un très-bel aspect. J'ai distingué sur le sol de la mosquée deux urnes colossales en albâtre, le mihrab, indiquant la direction de la Mecque et qui ne se trouve pas au centre de l'édifice, la chaire élégamment découpée, dans laquelle se fait tous les vendredis la lecture du Koran, et la loge du sultan, avec une grille en fer doré.

En rentrant, après avoir vu aux alentours du palais de la Sublime-Porte les apprêts que l'on faisait pour la réception du vice-roi d'Egypte en ce moment à Constantinople, j'ai trouvé à la maison un médecin arménien dont les récits donnaient une idée intéressante de l'état actuel de la liberté religieuse en Turquie. « Le patriarche arménien de Jérusalem vient de mourir, disait-il; or une constitution solennelle, un réglement adopté l'an dernier veut que, lors du décès d'un patriarche, le nouveau titulaire soit élu par des représentants des populations arméniennes de l'empire Ottoman, sur la présentation du clergé local. Cette fois le clergé de Jérusalem prétendait faire l'élection, et il avait pour celà demandé l'agrément du patriarche de Constantinople, qui n'avait pas manqué de consentir. Sur ce, grande émotion. Les Arméniens de Constantinople et des provinces se sont réunis au nombre de plusieurs mille personnes pour protester contre la violation de la loi. Le ministre de la police a cru devoir intervenir, et, ayant pénétré incognito dans la salle des délibérations, il a pris part au débat, et s'est trouvé interpellé assez vivement par un des principaux délégués. — Vous ne savez pas, s'écria alors le ministre, à qui vous vous adressez. — Je le sais, répondit son interlocuteur; je sais que vous êtes muchir et ministre de la police; mais vous-même, savez-vous qui je suis? Je ne vois en rien à quel titre vous êtes ici. Nous délibérons d'affaires religieuses, auxquelles vous n'avez en rien à vous mêler. Moi, je représente mes co-réligionnaires, et j'agis ici en vertu de mon mandat et de mon droit. Le ministre a du céder; le patriarche a été obligé d'adhérer aux décisions de l'assemblée et d'approuver l'élection faite, autrement, il lui eût fallu donner sa démission. »

Mardi, 3 *septembre*.— Nous partons en voiture pour une excursion au petit Chamlidgé. On suit d'abord la même route que pour aller au grand Chamlidgé, puis on tourne à droite, et l'on monte par des chemins bordés de haies et d'arbres, sinueux, ombreux,

variés, et qui laissent de temps en temps, par échappées, paraître les horizons bleus de la mer. Après une marche enchanteresse, on parvient à une esplanade, qui marque le point où s'arrêtent les voitures. C'est un lieu de rendez-vous, admirablement disposé pour la vue, et au milieu duquel s'élève un magnifique pin parasol. Au moment où nous arrivions, cinq ou six Turcs étaient occupés à faire leur prière; ils étaient rangés en ligne, les pieds déchaussés, sur un tapis tourné comme eux vers la Mecque. Mon attention tout entière se porta de leur côté : ils multipliaient leurs génuflexions, ils baisaient la terre, ils accomplissaient les pratiques voulues avec une dignité, une placidité, une indifférence de ce qui se passait autour d'eux, un oubli des regards des autres qui me parurent à la fois touchants et admirables. Je ne pus m'empêcher de remarquer que ces hommes, dont nous traitons les croyances avec un si profond dédain, montrent dans la manifestation de leurs sentiments religieux un sérieux, un air de conviction qui manquent à beaucoup de chrétiens.

Il restait à faire une ascension assez rude pour parvenir au sommet du petit Chamlidgé. A la différence de l'autre pointe montueuse que j'avais visitée quelques jours auparavant, le Bosphore ne fait pas partie de la perspective que celle-ci présente; mais, du côté opposé, la vue, plus complète, est vraiment splendide. La mer de Marmara, les îles des Princes, les montagnes et les plaines d'Asie forment un tableau admirable, surtout au coucher du soleil; étendue, lignes, couleur, tout y est.

Mercredi, 4 septembre. — Un caïq, dans lequel nous sommes montés, à défaut du bateau à vapeur déjà parti, nous a déposés à l'échelle de Top-Hané. Top-Hané (maison du canon) tire son nom de la fonderie de canons et des établissements d'artillerie qui s'y trouvent. J'ai déjà signalé la mosquée de ce village; sa fontaine mérite une attention toute particulière. C'est un édifice quadrangulaire, orné sur toutes ses faces d'inscriptions et d'arabesques, et qui peut passer pour une des plus gracieuses productions de l'art turc.

De Top-Hané, nous nous sommes dirigés vers Péra, et particulièrement vers le quartier des postes étrangères. Ayant trouvé la poste française fermée, je m'adressai à la poste autrichienne pour affranchir des lettres et pour changer du papier-monnaie. Ce papier remplace aujourd'hui presque exclusivement à Constantinople les espèces métalliques. L'unité monétaire est la piastre, dont

la valeur, après avoir été de huit francs au XIVe siècle, est descendue à quatre sous de notre monnaie; la piastre se divise en 40 paras et même en une monnaie plus petite. La piastre est en argent. Au-dessus d'elle, il y a l'écu d'argent, ou *Medjidieh* (20 piastres), la demi-livre d'or, *Ellilik* (50 piastres) et la livre d'or, *Juslik* (100 piastres). Les espèces en papier s'appellent *Caïmés*. Il y a des caïmés de 10 piastres, de 20 piastres et au-dessus. La valeur du papier monnaie est très-inférieure à celle de la monnaie réelle. Ainsi, la piastre argent étant, comme je l'ai dit, à peu près égale à 4 sous, un caïmé de 20 piastres devrait équivaloir à 4 francs et il passe pour 2 francs seulement ou 2 fr. 50 centimes. La piastre papier est donc d'environ 12 centimes; ce taux varie du reste d'un jour à l'autre.

La création du papier monnaie, montre dans quel état déplorable se trouvent les finances de la Turquie. Cette pénurie du trésor est une des plaies les plus vives de l'empire Ottoman. Depuis plusieurs années, le gouvernement fait des efforts louables pour remettre de l'ordre dans les finances et pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Jusqu'à présent, rien n'a réussi. L'impôt est loin de rendre ce qu'il devrait produire dans un état aussi vaste et aussi riche que la Turquie. La corruption infecte les services de l'Etat. Le gouvernement, pour répondre aux nécessités journalières, se voit forcé de recourir à des emprunts ruineux. Pendant que j'étais à Constantinople, il a fait un appel de numéraire, en donnant du papier pour de l'argent et en s'engageant à rembourser dans un certain nombre d'années les caïmés au taux de la piastre réelle. Mon hôte, qui croit à la durée de l'empire Ottoman a pris des titres de cet emprunt et m'engageait à suivre son exemple; j'ai jugé prudent de m'abstenir.

En parcourant de nouveau la grande rue de Péra, je l'ai trouvée moins déplaisante que lors de ma première visite. Elle manque de caractère, voilà son principal défaut. Les rues latérales ont des plaques sur lesquelles leurs noms sont inscrits, ce qui, ainsi qu'on l'a vu, n'existe pas à Stamboul. La grande rue de Péra mène à un cimetière musulman qu'on appelle le *Petit champ des morts*, ou simplement le *petit champ*. Il est, comme les autres, ombragé de cyprès, rempli de tombes plus ou moins en ruine, percé de quelques chemins que bordent des débris tumulaires, et il sert de lieu de promenade. Un café nommé *Bella-vista*, s'élève à son extrémité. Ce qui le distingue, c'est sa situation. Etabli sur un grand espace de terrain qui s'étend de la Corne d'Or au sommet de la

colline de Péra, il offre de ses parties élevées, un admirable spectacle. Le Bosphore, jusqu'aux Eaux douces d'Asie, Stamboul, ses onduleuses déclivités, sa verdure, ses édifices, se déroulent aux regards avec une variété d'aspects, une richesse de couleurs, qui jettent l'esprit dans l'enthousiasme.

Sur le bateau à vapeur, encombré de monde, qui m'a ramené à Scutari, j'ai pu observer, avec soin, le costume des femmes turques, et il m'a paru peu gracieux. Les bottines jaunes des dames, leurs pantoufles trainantes, cachent le bas de la jambe et l'attache du pied, et donnent à la démarche un air, non-seulement de nonchalance, mais de gaucherie; le féredjé enveloppe leurs épaules et leurs corps, sans même indiquer les contours de la gorge et les lignes de la taille; le voile blanc qui couvre leur tête, supprime pour l'œil les trésors de la chevelure, et ne laisse voir que le nez et une partie des yeux. La jalousie des Ottomans a disposé les choses avec un art implacable, et l'on se demande qui pourrait devenir amoureux de leurs épouses sous les couvertures qu'ils ont inventées pour dissimuler les charmes féminins. Il paraît, pourtant qu'à travers ces obstacles le cœur devine, et deviner est une grande chose dans les affaires d'amour; mais que d'erreurs et de déceptions? Comme compensation, les belles musulmanes, au tsarsi, dans les promenades publiques, se découvrent, dit-on, assez volontiers et laissent voir bien des choses, sous prétexte que le vent, le mouvement ont dérangé leur féredgé; de plus, le voile qui encadre leur visage est souvent léger et presque transparent. En somme..... J'aime mieux le vêtement de nos parisiennes.

Jeudi, 5 *septembre*. — Nous sommes allés visiter avec nos hôtes une famille grecque dont l'habitation est située à peu de distance de la nôtre. Je n'ai pas besoin de dire que l'on nous a offert des confitures et du café; c'est l'indispensable de la politesse orientale. J'ai retrouvé dans la maison où nous étions la disposition caractéristique que j'ai précédemment signalée : la substitution presque complète pour les salons et les chambres d'habitation des vitrages aux murailles. Le constructeur est obligé de réserver un côté pour les communications avec le reste de la maison; mais il s'en tient là, et il use de tous les moyens, il profite de toutes les circonstances pour se mettre, autant que possible, dans l'air et dans la lumière. Il pare, au moyen des volets, aux inconvénients de la chaleur; mais le soir, lorsqu'arrive une douce fraîcheur, le divan se trouve, pour ainsi dire, au milieu de la campagne, on peut

voir la nature sous tous ses aspects et dans toutes ses splendeurs. D'ici, particulièrement, le panorama est magnifique : Cadi-Kenï, Phanar-Bachtchi, la mer de Marmara et les îles des Princes, d'un côté, de l'autre les pointes du grand et du petit Chamlidgé, forment le paysage le plus grandiose et le plus heureusement accidenté. Pour nous, les splendeurs du ciel s'ajoutent aux beautés de la terre et des flots ; le disque enflammé du soleil descend vers l'horizon et se cache derrière les montagnes lointaines, en laissant de tous côtés les traces lumineuses et décroissantes de son passage ; l'air a une telle transparence, qu'éclairées par les reflets du soleil disparu, les lignes conservent toute leur pureté, les détails toute leur importance. Le ciel prend successivement et par gradations ménagées, des tons d'un rouge éblouissant, d'un rose tendre, des nuances jaunâtres, violacées dont la variété, dont la finesse feraient le désespoir du peintre et du poète. Pour rendre de telles merveilles, nos moyens sont impuissants ; heureux ceux dont l'œil a pu les contempler !

L'instituteur des enfants du maître de la maison, M. Baphiadès a eu l'aimable pensée de me faire présent d'une sorte de calendrier de sa façon, rédigé en langue grecque et imprimé à Constantinople. C'est un recueil intéressant, qui contient des détails très-divers, des poésies, une chronologie des sultans, des fragments d'histoire et d'économie, des correspondances entre le sultan Soliman, le roi François Ier et le schah de Perse. L'ouvrage, intitulé Χρονος, ἡμερολογιον του ἐθους 1862, est enrichi de plusieurs gravures sur bois, représentant des figures d'empereurs grecs et de sultans.

Vendredi 6 septembre. — Il était plus de deux heures quand nous partîmes, ma femme et moi, pour les eaux douces d'Asie, dans un joli talika, rouge et doré, qu'on avait retenu pour nous moyennant 70 piastres. Nous avons passé, en sortant de Baglar-Bacthchi, à côté d'un cimetière juif, qui occupe le versant et le sommet de deux collines. Les tombes sont plates, sauf quelques unes, dont la dalle principale est surmontée d'une longue pierre hexagone. L'aspect de ce grand espace dépourvu de verdure, où les enfants d'Israël trouvent un abri tranquille, après les déboires de la vie, m'a vivement impressionné. Pour ceux qui ne savent pas que la liberté des cultes existe en Turquie, il montre au moins qu'ici la mort assure le respect aux hommes, même quand ils n'ont pas pratiqué la religion de l'état. De là, nous sommes descendus au village de Beyler-Bey, par une pente longue et très-rapide. L'arabadgi, dans les moments difficiles, quittait son siége placé très-

bas, et prenait le cheval par la bride, ou, de côté et à distance, par les rênes plus ou moins allongées. C'était un grec fort habile dans l'art de conduire. Après avoir traversé Beyler-Bey, nous nous sommes trouvés dans des campagnes agréablement accidentées et entrecoupées de charmantes villas. Parfois, le chemin passe au bord de la mer, et alors la vue, en s'étendant sur le côté Européen du Bosphore, rencontre des effets splendides. Mais presque jamais on ne se trouve sur un sol uni et régulièrement aplati ; ce ne sont que rudes montées et rapides descentes. Dans les villages, le chemin qui les traverse est pavé, mais si mal pavé que, quoique la voiture soit bien suspendue, la caisse éprouve des cahots effroyables et semble à chaque instant prête à se briser. Plusieurs fois, ma tête brusquement soulevée a heurté les ais de notre plafond ; heureusement l'une et les autres ont résisté au choc. Dans beaucoup d'endroits, la route est tellement étroite, que deux voitures seraient incapables de passer de front. Malgré ces difficultés, le cocher fait courir vivement son cheval, descend d'un saut leste, quand il le faut, soutient au besoin la voiture avec la main, si elle penche trop de côté ou en avant, et quand on n'aurait pas les distractions que donnent la beauté de la nature et la variété des jardins et des habitations, on ne songerait pas à craindre de verser. A un endroit que l'arabadgi a appelé Our-Bachtchi, on remarque une vaste esplanade, plantée de grands et beaux arbres, et qui sert, à juste titre, de lieu de promenade et de rendez-vous de plaisir.

Nous avons traversé Kandili, long village où les aspérités de la route ont rendu plus violentes encore qu'auparavant les secousses dont nous étions victimes, et après avoir suivi pendant quelque temps la rive du Bosphore d'où l'on aperçoit sur la côte opposée le château-fort de Roumelie-Hissar, nous avons franchi sur un pont de bois le Gueuk-Sou, ou ruisseau céleste, dont les eaux se jettent près de là dans la mer, et nous sommes parvenus à la fameuse plaine des Eaux douces. Cette plaine est bornée d'un côté par les flots du Bosphore ; du côté opposé, s'élève une ligne de collines assez arides ; à gauche paraît le château d'Anatolie-Hissar ; à droite la vue se porte sur le kiosque, artistement disposé du sultan. Quelques arbres, malheureusement trop rares, jettent de l'ombre dans la prairie.

C'était un vendredi, jour de fête musulmane et adopté pour les promenades élégantes dans ce lieu. Une longue suite de voitures, de toutes formes et de toutes couleurs, circulait lentement dans la plaine des Eaux douces. Les femmes turques, dans leurs toi-

lettes les plus brillantes, enveloppées de feredgés en soie aux nuances vives, parées de diamants, étalaient, aux regards le plus qu'elles pouvaient de leurs charmes. Les marchands de bonbons et de Rachat-Loucoum dressaient au milieu des groupes de curieux les petites tables rondes qu'ils portent toujours avec eux, tandis que les marchands d'eau fraîche promenaient, en criant, leurs cruches et le verre unique que remplissait, à chaque instant, la liqueur simple et bienfaisante que les Turcs aiment encore, quoi qu'on en dise. Des troupes de musiciens s'efforçaient d'attirer la foule autour d'eux et de recueillir quelques paras. Les alentours du palais étaient particulièrement animés.

Ce palais est un édifice quadrangulaire, dont la mer baigne un des côtés, et qu'entoure une grille fermée par des portes monumentales. Il ne manque pas d'élégance, mais il pêche par l'excès des ornements; pas une pierre ne paraît au dehors, qui ne soit découpée ou sculptée. Par un heureux hasard, le nouveau sultan, Abd-ul-Azis, était venu passer quelques heures dans son kiosque des Eaux douces. Nous le vîmes, assis près d'une fenêtre qui donnait sur la plaine, regardant le spectacle qui s'étalait à ses pieds et causant avec ses familiers. Son visage paraissait beau et régulier ; on distinguait la barbe noire qui l'encadre et qu'il ne laisse croître que depuis qu'il est sur le trône. Son caïq, très-svelte, embelli d'ornements d'or et d'argent, stationnait devant la porte du palais qui donne sur la mer, tandis que les caïqs des grands qui l'accompagnaient, étaient mouillés à l'embouchure du Gueuk-Sou. Les caïcqdgis du prince, mêlés à la foule, se distinguaient par leurs costumes blancs et leurs belles chemises de soie. Du reste, la présence du sultan ne paraissait pas émouvoir les assistants ; chacun se promenait paisiblement sans paraître s'apercevoir qu'il était là.

Beaucoup de femmes se tenaient assises ou plutôt accroupies près de la grille du palais, de façon à suivre le défilé des voitures; d'autres étaient réunies aux abords d'une fontaine voisine, dont les murailles et la toiture les abritaient du soleil. Quant à nous, nous parcourions la plaine, examinant avec des yeux curieux les types variés qui s'offraient à nous, lorsque des soldats, dans leur affreux costume européen bâtard, nous abordèrent, et, autant que nous pûmes comprendre, non par leurs mots turcs, mais par leurs gestes, ils nous enjoignirent de ne pas passer ensemble sur tels ou tels points de la promenade. En effet, la séparation des hommes et des femmes est devenue plus rigoureuse depuis l'avè-

nement du sultan actuel ; telle partie de la plaine était réservée aux dames, telle autre aux hommes, et les deux personnes de notre couple devaient prendre la route que son sexe marquait à chacune d'elles. Pour échapper à cette importune formalité, comme il ne nous restait plus rien à visiter, nous prîmes le parti de remonter dans notre voiture, d'où nous pouvions jouir, tant que nous voulions, de la vue générale de la plaine et des promeneurs. La foule commençait à s'éclaircir ; nous nous remîmes en route et nous gagnâmes, à travers une campagne délicieuse, un autre lieu de promenade, désert ce jour là, qui porte le nom de : Les Grandes Eaux-douces. C'est encore une plaine, entourée de la manière la plus heureuse, que le voisinage du Gueuk-Sou, l'abondance des grands arbres, la vue du château d'Anatolie-Hissar, enfin la disposition du site nous font préférer aux Eaux-douces.

Après une courte pause, nous nous engageâmes de nouveau dans le chemin que nous avions suivi le matin, et nous rencontrâmes sur ses bords un grand nombre de femmes en habits de fête, qui regardaient, assises et conversant les unes avec les autres, passer les promeneurs et les voitures ; à sept heures, nous étions rentrés dans la maison hospitalière de Baglar-Bachtchi.

Samedi, 7 *septembre*. — Le moment de quitter Constantinople pour continuer notre voyage approchait ; il fallait arrêter notre passage sur un bâtiment allant à Smyrne et remplir les formalités du passeport. Je ne donnerai pas le détail de mes ennuis ; je dirai seulement qu'à la police turque (iman odassi), on a refusé, sous prétexte de manque de monnaie, de recevoir mes caïmés, qui sont le papier légal, et que je n'ai pas trouvé au consulat de France toute l'obligeance et même toute l'urbanité qu'un français a droit d'attendre des agents de son pays.

Les affaires terminées à Galata et à Péra, je me dirigeai vers Stamboul, avec l'intention de prendre connaissance des murailles fortifiées qui l'entourent. En partant du pont de Galata, et en suivant le rivage de la Corne-d'Or, on trouve ces murailles établies dans la même direction, à quelque distance de la mer. Des maisons ont été bâties, des rues ont été disposées sur le sol inoccupé. En certains endroits, le mur, avec ses tours carrées, forme un des côtés de la rue ; ailleurs, il est enclavé dans les maisons et l'on ne peut voir que les créneaux au-dessus des toits ou des pans à demi-ruinés. On rencontre de ces habitations, qui sont placées, comme des nids sur le faîte de la muraille ; leurs

fenêtres vitrées et ornées de moucharabis, les plantes verdoyantes qui les entourent, et retombent en longues guirlandes jusqu'au sol inférieur, offrent des échappées fraîches et pittoresques au possible. A mesure que l'on s'éloigne du pont de Galata, les tours deviennent plus multipliées ; de place en place, la construction est uniquement en pierres, mais presque toujours elle est en pierres mêlées de briques. J'ai rencontré plnsieurs portes ; Zindar-Kapou, Odoun-Kapou, Oun-Kapoussi, Djoubath-Kapou, léni-Kapou, etc. ; elles ne se distinguent par aucune particularité remarquable.

En marchant ainsi au pied des murailles, j'avais d'abord traversé des marchés couverts où abondent les carpouses, des rues vivantes et très-fréquentées, où fonctionnent des marbriers en grand nombre, puis d'énormes chantiers de bois ; j'avais passé le point où le pont de Mahmoud, aujourd'hui incendié, reliait jadis le Petit champ des morts de Galata à Stamboul ; enfin, franchissant le quartier du Phanar, j'avais atteint l'endroit où le mur quitte la ligne de la Corne-d'Or, pour aller joindre les rives de la mer de Marmara. Le quartier du Phanar, ainsi nommé, dit-on, parce qu'il fut fortifié à la lueur des flambeaux, est habité par les Grecs et renferme l'église patriarcale et plusieurs autres églises du rite grec. La rue principale, mal pavée et presque déserte, est assez large et bordée de jolies maisons en pierre, de forme mauresque.

L'heure déjà avancée me força de quitter pour ce jour-là la visite des murailles de Stamboul. J'étais rentré à Baglar-Bachtchi, il faisait nuit noire, lorsque tout à coup le canon gronde. Qu'annonce ce bruit sinistre? J'apprends que c'est un incendie. Le feu a pris à Beschik-Tacsh ; nous voyons de nos fenêtres, sur l'autre rive du Bosphore les rouges lueurs des flammes. A ceux qui n'ont été avertis ni par le son du canon ni par la vue de l'incendie, l'autorité musulmane envoie un autre appel ; des agents spéciaux sont chargés d'éveiller l'attention du public et de requérir les secours. L'un d'eux parcourt la grande rue de Baglar-Bachtchi ; de distance en distance, il frappe avec un bâton armé de fer les pierres du chemin, en criant d'une voix grave ces mots dont il traîne longuement la dernière syllabe : *Ianghin-Var*, *Beschick-Tasch !* Notre émotion fut vive; on sait ce que sont les incendies dans une ville de bois comme Constantinople, et nos hôtes ont leur maison de ville à peu de distance des quartiers atteints. Heureusement, au bout de peu de temps, la lueur du feu a cessé

de briller, et nous apprenons que tout est fini ; une maison ou deux seulement ont péri.

Dimanche, 8 *septembre*. — La promenade des Eaux-Douces d'Europe est avec celle des Eaux-Douces d'Asie, une des plus aimées de la société élégante de Constantinople. Elle a lieu le dimanche, mais elle ne dure que pendant une partie de l'année. Nous nous trouvions au jour consacré, et quoique la saison ne fût pas celle que choisit la foule, nous résolûmes de faire notre visite aux Eaux-Douces d'Europe. Un cafetier de Scutari, gros turc un peu lettré, que l'on décore à cause de celà du titre d'Effendi, et auquel nos hôtes avaient rendu quelques services, s'était chargé de nous arrêter d'avance un caïq à deux paires de rames. Nous trouvâmes en effet un caïq élégant et sculpté avec soin, qui nous attendait à l'échelle de Scutari ; il était gouverné par deux musulmans de bonne mine, l'un jeune, l'autre vieux et à barbe blanche, qui savaient leur métier, sans posséder peut-être la vivacité et l'énergie ordinaire des caïqdgis. Pendant qu'ils se tenaient, les rames en main, sur le plancher qui doit les porter, nous nous installâmes, un de nos amis , ma femme et moi, dans l'espace étroit qui nous était réservé, et où nous nous rangeâmes de notre mieux, les jambes étendues et le dos appuyé sur les parois. Le soleil brillant et chaud, — soleil d'Orient bien caractérisé, — nous forçait de nous abriter sous un de ces parapluies blancs, dont on aime à se servir dans le pays.

Nous traversâmes le Bosphore, et entrant dans la Corne-d'Or par une des arches du pont de Galata, nous avançâmes dans le canal de plus en plus étroit, ayant à notre gauche Stamboul et particulièrement le quartier du Phanar, et à droite Galata, Péra et le Grand champ des morts. Le second pont, dévoré par un incendie, n'existe plus qu'en partie. Après l'avoir franchi, on passe à côté du quartier des Juifs, de l'École de médecine, de l'Arsenal et du Kiosque impérial qui tient à cet établissement. La colline de Péra, du côté qui regarde la Corne-d'Or, est loin d'avoir un aspect aussi agréable que la côte où Stamboul est assis. On n'y rencontre presque plus de jardins, à cause de la cherté des terrains, et, pour l'œil, ce n'est plus guère qu'une masse informe de toits aplatis.

Le lit du canal se resserre; on voit les murs de Stamboul s'éloigner en tournant des bords de la mer et monter sur la colline ; les arbres se multiplient entre les villas, et l'on finit par arriver au point où le Barbizès se jette dans la Corne-d'Or. C'est

là que, sur la droite, on distingue la jolie mosquée d'Eyoub, avec ses minarets élancés, son dôme de métal reluisant au soleil, ses petites coupoles et sa verdure merveilleusement entremêlées. L'ensemble est charmant. On pénètre dans la rivière, dont le lit est encore assez important, et la vallée commence à se dessiner, faiblement dominée par des hauteurs pelées et sans arbres. Des joncs d'un vert tendre parsèment le bord. La rivière devient de moins en moins large, et la plaine, s'étendant peu à peu, se peuple avec beaucoup d'agrément de grands saules et de magnifiques térébynthes. Bientôt notre caïq est obligé de s'arrêter ; des soldats turcs s'occupent à faire et à défaire un pont de bateaux sur le Barbizès, et interceptent le passage. Nous abordons et nous continuons notre route, en suivant à pied la rive. Tout à coup, des clochettes retentissent ; une caravane de chameaux qui était en repos se lève et se met lentement en marche. C'étaient les premiers chameaux que j'eusse vus en Orient. Un âne chemine en avant, portant avec une certaine dignité l'homme conducteur de la bande ; puis viennent sept chameaux attachés par une corde les uns aux autres ; un second âne ferme la marche.

En avançant nous-mêmes dans la campagne que sillonne le Barbizès, nous percevons les variétés et comme les nuances d'un même paysage ; c'est toujours la plaine unie dont les ardeurs de l'été ont jauni l'herbe, les douces montagnes qui la séparent du ciel, la rivière ondulant en mille gracieux détours les saules, et les térébynthes, qui semblent disposés pour un paysage de convention, et au-dessus de tout celà une mer d'azur, d'où coulent des torrents d'une incomparable lumière. Ajoutez des ponts en bois, des compagnies de promeneurs mangeant à l'ombre ou jouant, courant et se poursuivant sur l'herbe, des petites cuisines établies dans le creux des arbres ou bâties en terre et dans lesquelles se fabriquent le kébab et le café, quelques marchands d'eau fraîche, et des débitants de Loucoum, portant leurs balances, leur petite table ronde et leurs bonbons en étalage, des bateleurs juifs parvenant avec leurs farces grossières, à attirer autour d'eux un cercle de curieux; ajoutez encore au bord de la rivière un kiosque impérial, aujourd'hui abandonné, mais dont les ponts, les édifices, les jardins s'harmonisent bien avec la nature environnante, et vous pourrez peut-être vous faire quelque idée de la délicieuse sensation que j'ai éprouvée en contemplant ces lieux enchanteurs. Avec presque rien, le tableau est rempli sans être confus ; on le voit, on en jouit, sans avoir la peine de le regarder,

il vous environne, il vous saisit doucement, comme un rêve de bonheur. En d'autres temps de l'année, la plaine des Eaux Douces est plus animée et plus bruyante; une foule variée s'y presse et s'y coudoie ; les caïqs couvrent la rivière, les talikas, les arabas traînés par des bœufs circulent ou attendent; les femmes émaillent la prairie des milles couleurs de leurs féredgés, et ce coin du monde devient un lieu de plaisir et de bruit. Je ne regrette pas de l'avoir vu dans son calme naturel.

Nous visitâmes le palais du sultan. Les portes des cours et des jardins étaient ouvertes et nous pûmes nous y promener à notre aise. C'est, ou plutôt c'était, une très-agréable habitation. Des pavillons à colonnes de marbre, à toitures moresques, sont disposés sur les bords du Barbizès; des cascades ont été ménagées dans un canal aujourd'hui presque sans eau, et où l'on ne peut plus que les imaginer ; les jardins négligés abondent en verdure. Dans un espace découvert s'élève un grand kiosque arrondi ; en mettant l'œil dans les intervalles de l'étoffe qui sert seule à le fermer, on aperçoit les colonnes dorées de l'intérieur, les divans et les canapés où le maître se reposait en fumant. Près de là sont dressées des tables de marbre sur lesquelles on a tracé en lettres d'or des versets du Koran, pour la prière du sultan, une estrade demi-circulaire à trois marches, qui lui servait à monter à cheval. De là, et des balcons du palais principal, la vue s'étend, en une longue allée d'eau et de verdure jusqu'au village des Eaux-Douces, dont les maisons blanches brillent dans le lointain sur le versant de la colline opposée.

Pendant la promenade, nos caïqgis étaient venus nous rejoindre ; nous remontâmes en bâteau, après qu'ils eurent pris le café et mangé des carpouses, et nous descendîmes la rivière, en passant près d'un autre palais impérial. La solitude était devenue presque complète, et nous distinguâmes seulement dans la plaine une autre compagnie de chameaux, les uns debout, les autres reposés sur leurs genoux. Le soleil se couchait, lorsque nous arrivâmes à la hauteur d'Eyoub et je pus admirer encore une fois, sous l'influence d'une autre lumière, l'heureuse disposition de ce lieu. A quelque distance, sur un bâteau, un musulman faisait sa prière : je le regardai avec la sympathie que j'avais ressentie déjà en semblable occasion. Quelle est cette prière, que disait dans son cœur le batelier solitaire ? Elle doit être simple et belle, elle doit exprimer avec force une idée profondément religieuse, puisqu'elle inspire à ceux qui la répètent un recueillement si absolu, puisqu'elle élève à une si

noble hauteur l'esprit des petits comme celui des grands. Le voyageur Pococke raconte qu'une dispute s'étant élevée entre les Maures qui étaient sur son navire, et leur chef s'étant aperçu qu'ils allaient en venir aux coups, il entonna une litanie mahométane à laquelle ils répondirent, et tout fut apaisé. (1) Chez les musulmans, aujourd'hui encore, les incrédules et les négligents font exception.

Nous voici rentrés dans la Corne d'Or; le soleil, descendu derrière l'horizon, n'a plus laissé dans le ciel qu'une lumière douce et légèrement dorée, sur laquelle les édifices et les arbres de Stamboul forment une silhouette originale, tandis que, sur la rive opposée, les collines de Galata et de Péra en sont encore illuminées. Un aqueduc antique et à demi-ruiné, dont les arceaux dominent les maisons du Phanar, produit surtout un admirable effet. Du côté de Galata, dans la cour d'une caserne turque, nous voyons des soldats nègres, dansant éperdument au son continu du tambourin, et des rondes fantastiques se dessinent dans la pénombre, comme une protestation vivante de la gaîté contre les exigences de la discipline. De nombreux caïqs filent dans le canal; ils ramènent dans leur quartier, fort considérable, des familles juives, qui se sont un instant mêlées aux plaisirs de la foule. J'ai pu observer en cette occasion l'habileté des caïqdgis, qui, dans une course à toutes rames, lancés les uns sur les autres, parviennent à s'avertir, à se tourner et à s'éviter. On tremble, ils vont se couper en deux; le temps de lever les yeux, on les trouve rangés et passant tranquillement à côté les uns des autres.

La nuit arrive, avec un rayon de lune qui l'éclaire faiblement. Nous franchissons le pont de Galata, et les courants nous forcent à faire un détour considérable pour regagner l'échelle de Scutari. Les bateliers nous déposent sur la rive, contents de 50 piastres que nous leur donnons, au lieu de 40 qui étaient convenues. La montée jusqu'à Baglar-Bachtchi était assez difficile, dans les rues mal pavées, peuplées de chiens et dépourvues de tout éclairage. Heureusement nous rencontrons le cafetier Suleyman-Effendi à cheval, et cet honnête homme, qui nous attendait, voulut absolument que nous prissions son talika pour retourner chez nous.

Lundi, 9 *septembre*. — Il me restait à voir plusieurs monuments de Stamboul, les colonnes de Marcien et d'Arcadius, l'aqueduc de Valens, une partie des murailles, diverses mosquées, etc. Mais,

(1) Description de l'Orient, T. IV, p. 218.

dans le peu de temps dont je pouvais disposer, m'était-il permis de prétendre à ne rien laisser inobservé? Je résolus de parcourir la ville, en m'arrêtant à tous les points qui me sembleraient mériter quelque attention.

Le premier édifice qui se présente à moi est la mosquée de la sultane Validé, ou Yéni-Djami, qui a été bâtie pour la mère du sultan Mahomet IV. Cette mosquée se distingue par deux minarets à trois galeries, un dôme flanqué de quatre demi-coupoles et de plusieurs petits dômes, et une double galerie extérieure à colonnes de marbre et à arceaux moresques. Un portique carré, interrompu par deux portes opposées, environne la cour. Sous les voûtes de ce portique, plusieurs familles ont établi leur domicile; on y voit des lits, des couvertures entassées, des femmes couchées. Plus loin, une sorte d'assemblée solennelle paraît se tenir. Un vieux musulman, de belle et noble apparence, au visage doux et bienveillant, est assis à genoux et appuyé contre une colonne. Une douzaine de personnages l'entourent et s'asseyent comme lui; puis arrive un nouvel assistant, qui lui donne une double accolade. Alors, le vieillard prend la parole et prononce un long discours; les autres parlent après lui chacun à leur tour. Qu'était-ce que cette assemblée et quels en étaient les membres? Je ne pus me livrer qu'à des conjectures.

Autour de la mosquée de Yéni-Djami, est établi un marché où règne une grande animation. On y voit étalés des assortiments nombreux de vêtements tout faits, les uns légers, les autres épais et fourrés, des pardessus, des objets de coutellerie, dont la plus grande partie m'a paru venir de France et d'Angleterre, des armes, des poignards damasquinés, de la feronnerie, des étoffes, du savon, etc. Parmi les boutiques de ce marché, il y a des boucheries, des rôtisseries où opèrent des faiseurs de kébab, etc.

En quittant ce quartier, je me suis dirigé vers le sérail (palais), qui occupe la rive la plus occidentale de Stamboul et l'emplacement de l'Acropole de l'antique Bysance. Construit par Mahomet II, affecté d'abord à la résidence des femmes des sultans morts, habité ensuite par les sultans eux-mêmes, qui laissèrent pour s'y installer l'Eski-Serail (aujourd'hui le Séras kiérat), le sérail a repris sa destination primitive, quand Abdul-Medjïd s'est transporté au palais de Dolma-Bachtchi. Il est entouré de toutes parts de murailles crénelées, et flanqué de tours, qui, du côté de la mer, se confondent avec les murs de la ville. Cette vaste enceinte présente à peu près la forme d'un œuf dont on aurait coupé

irrégulièrement une des extrémités ; l'autre extrémité est ce cap célèbre que l'on désigne sous le nom de *Pointe-du-Sérail.* Elle comprend une multitude de bâtiments, de portes, de cours, de jardins, une haute tour carrée, l'ancienne église de Sainte-Irène, bâtie par Constantin et transformée en arsenal, le palais proprement dit du sultan, les écuries, le pavillon des eunuques noirs, la caserne des bostandgis, les cuisines, avec leurs petits dômes surmontés de longues cheminées, de nombreux kiosqués, entre autres ceux du harem, la colonne de Théodose, en granit noir, couronnée d'un chapiteau corinthien, la colonne de Gul-Hané, la porte Auguste ou Bab-Humaioun, en marbre blanc avec des colonnes de vert antique, la charmante fontaine d'Ahmet III, et quelques constructions faites lors de la guerre de Crimée.

Je n'ai vu le sérail qu'en passant ; certaines parties sont ouvertes au public, dans d'autres on ne pénètre qu'avec un firman et d'autres sont tout à fait fermées. Les jardins, peuplés d'arbres séculaires qui y croissent en liberté et y répandent un délicieux ombrage, ont un singulier attrait; les édifices, élevés sans ordre, n'offrent rien de bien remarquable que leurs couleurs variées et les grillages de leurs fenêtres. Mais la position est admirable, et elle montre une fois de plus chez le peuple Turc, l'instinct des beaux sites que j'avais déjà observé et qui avait frappé également M. de Lamartine.

Après avoir passé près de Sainte-Sophie et traversé l'At-Meïdan, dont les monuments demandent une longue étude, j'ai rejoint les murailles de Stamboul, dans lesquelles on retrouve encore, mais plus rarement que sur les rives de la Corne-d'Or, la disposition des grandes pierres entremêlées de briques. Dans cette partie de la ville, que baigne la mer de Marmara, le mouvement ordinaire d'une grande capitale a tout à fait disparu. Quelques jardins, dont la verdure monte au-dessus de leur clôture, d'immenses terrains vagues, qui semblent avoir été dévastés par le feu, quelques pauvres habitations et une jolie petite mosquée, voilà ce que j'y ai rencontré. Les rues, au moment où je les parcourais, c'est-à-dire vers trois heures, étaient absolument désertes ; on entendait dans les intérieurs quelques bruits d'enfants qui jouaient; mais à l'extérieur, rien ne paraissait. Point de boutiques, point d'ateliers de travail. Les femmes étaient enfermées, les hommes avaient quitté la maison.

Mon retour ne s'est pas accompli sans difficulté. Après avoir une première fois perdu mon chemin, j'étais parvenu à gagner

la belle mosquée Osmanié, puis celle de Bajazet et enfin le grand bazar. Mais là, dans le dédale des rues qui s'y croisent, mon embarras recommença. Je voulus interroger, en me servant tour à tour du grec, du français et de l'italien ; on ne m'entendit pas ou on eut l'air de ne pas m'entendre. Les derniers marchands auxquels je m'adressai parurent se méprendre sur le sens de mes questions et refusèrent durement de me répondre. La nuit approchait, ma perplexité devenait pénible. Enfin, par bonheur, en marchant au hasard, je me trouvai hors du tsarsi dans une rue que je connaissais, et je pus arriver au bâteau à vapeur qui me ramena à Scutari.

Mercredi, 11 septembre. — C'était le jour fixé pour le départ ; nous avons fait nos remercîments et nos adieux aux bons amis qui avaient exercé l'hospitalité envers nous avec tant de grâce, et un caïq nous a transportés, nous et nos bagages, de l'échelle de Scutari sur le pont de l'Europa, bâtiment à vapeur du Lloyd autrichien, en destination pour Smyrne.

Nous voici en marche. Encore quelques regards sur cette contrée qu'il faut quitter et que j'ai trop peu vue ! Une terre, courbée en un immense demi-cercle, se penche doucement vers les eaux azurées du Bosphore ; cette terre, qui porte la vieille Bysance, la ville des empereurs et des sultans, n'a point d'égale au monde pour la grandeur pittoresque, pour la brillante variété des tableaux offerts à ceux qui la contemplent. Soit qu'à la naissance du jour, elle sorte des vapeurs transparentes du matin, soit que le soir, le soleil la colore amoureusement de ses derniers feux, Constantinople est toujours belle et séduisante. On ne peut la voir sans être charmé. J'ai cherché à rendre de mon mieux l'impression qu'elle a produite en moi au moment où, du haut du pont du Phase, je l'apercevais pour la première fois ; plume impuissante ! Je sens combien elle a trahi mes efforts. Que dirai-je aujourd'hui ? Comment peindrai-je cette fois Constantinople ? Vanter la magie des couleurs, dont l'éclat est à la fois si vif et si doux, la souplesse des lignes, le mélange heureux des arbres et des habitations, la disposition originale des édifices, dômes étincelants, tours superbes, minarets élancés, le jeu harmonieux de la lumière et de l'ombre sur tous les objets, est-ce faire passer dans l'esprit des autres l'enthousiasme que ces merveilles inspirent quand on les voit ? Ne vaut-il pas mieux se contenter des jouissances d'une admiration muette !

Cependant le navire s'éloigne, les objets diminuent et Cons-

tantinople s'efface peu à peu; ce sont tour à tour de nouveaux aspects, de nouveaux tons, beaux et saisissants encore. Puis, tout se fond et les minarets se distinguent seuls, laissant une ligne blanche dans la pénombre bleuâtre qui environne les rives du Bosphore. Enfin, on cesse de percevoir les lignes et les couleurs; le soleil se couche dans les splendeurs de l'horizon..... Constantinople n'est plus pour moi qu'un souvenir.

LES SOCIÉTÉS PROVINCIALES

DE BRIE ET DE CHAMPAGNE AU DIX-HUITIÉME SIÈCLE.

PAR M. LE COMTE B. D'HARCOURT,

Membre fondateur (**Section de Provins.**)

Messieurs, les Sociétés qui s'occupent, soit d'archéologie, soit de lettres, soit de sciences, ont, comme les individus, des devoirs vis-à-vis de leurs ascendants; et parmi ces devoirs vous trouverez peut-être qu'on doit ranger celui de mentionner quelquefois leur nom, d'évoquer leur souvenir, de rappeler leur existence. Les sociétés qui se fondent de nos jours ont quelque intérêt à jeter, de temps à autre, un regard sur les associations qui les ont précédées, qui ont vécu et fonctionné dans la même région, à une autre époque. Mon désir est de vous parler un instant des sociétés provinciales de Brie et de Champagne, au XVIIIe siècle. Je serai, sur ce sujet, aussi bref que je le pourrai; car je me ferais et vous me feriez un reproche d'employer, à vous parler des sociétaires d'autrefois, une partie notable du temps qui sera si utilement consacré à entendre les intéressants travaux des sociétaires d'aujourd'hui.

Il y a peu de chose à dire des sociétés champenoises, au commencement du XVIIIe siècle; soit que le mouvement de l'opinion publique ne se dirigeât pas de ce côté, soit que ses manifestations rencontrassent des obstacles, on n'aperçoit pas du tout, dans les premières années du XVIIIe siècle, cette tendance à se réunir, à s'entretenir en commun des questions générales, qui devient si marquée un peu plus tard. La grande affaire locale, qui passionna les esprits pendant cette première période, fut la querelle des vins de Champagne et des vins de Bourgogne. Ce débat, qui donna lieu à une polémique si vive, avait eu, à son origine, des proportions restreintes : Deux jeunes étudiants, originaires de la Bourgogne, ayant à soutenir leur thèse devant la Faculté de médecine de Paris, embarrassés peut-être de choisir un sujet, et ne se doutant pas de l'orage qu'ils allaient soulever, attribuèrent au vin de Champagne de graves défauts, au point de vue hygiénique. Suivant eux, ce vin attaquait les nerfs, donnait naissance aux affections

goutteuses, et c'était avec grande raison que Fagon, premier médecin de Louis XIV, lui en avait interdit l'usage. Cette thèse eut du retentissement et ne tarda pas à être connue à Reims, où elle produisit l'impression la plus fâcheuse. Plusieurs habitants de la ville s'associèrent pour relever le gant par une publication, qui eut lieu en 1700.

Malheureusement, ils n'eurent point la sagesse de rester sur le terrain de la défense; ils prirent aigrement l'offensive, prodiguèrent le mépris au vin de Bourgogne, et lui rendirent outrage pour outrage. Une étourderie de jeune homme mettait ainsi deux provinces aux prises. Les Bourguignons répliquèrent, et ne se firent pas faute d'employer des arguments blessants : « Le vin de Champagne, disaient-ils, est faible, mou, aqueux, et manque de cette qualité qu'on nomme générosité; il ne doit sa réputation qu'aux ministres Letellier et Colbert, qui, ayant des propriétés près de Reims et voulant en accroître le revenu, avaient vanté outre mesure les produits qui en sortaient. » Les Champenois, dans un nouveau factum, soutinrent que ni Letellier, ni Colbert n'avaient jamais possédé de vignobles en Champagne; que la célébrité de leurs crûs était bien antérieure à ces deux ministres; qu'à la vérité, les personnes qui accompagnaient Louis XIV à son sacre, ayant eu occasion de boire du vin des environs de Reims, en parlèrent plus tard avec éloge, et contribuèrent à en répandre le goût, mais que le vin de Champagne devait sa renommée à ses mérites, et non point à la faveur.

Tout cela fut dit avec une extrême animation, en prose et en vers, en français et en latin. Pour assigner le rang des vins, on versa des flots d'encre. Les journaux de l'époque se posèrent en champions de l'un ou de l'autre des deux adversaires, et mirent à défendre leurs clients une ardeur qu'ils ne pouvaient déployer en d'autres matières.

Imprimeurs et journalistes étaient astreints, par la législation du temps, à des règlements sévères; les peines corporelles, et même la pendaison, étaient prononcées contre ceux qui contrevenaient aux édits défendant de rien publier sans être spécialement autorisé à cet effet. Mais, quand les vins de Champagne et de Bourgogne étaient seuls en cause, on laissait une grande latitude aux écrivains, lesquels étaient charmés de trouver un sujet qui intéressait tout le monde et qui ne portait ombrage à personne.

A mesure qu'on avance dans le XVIIIe siècle, la situation se présente sous un nouvel aspect; les lois restent les mêmes, mais elles

sont modifiées par les mœurs; les intérêts purement locaux ne prennent plus, dans les préoccupations de chacun, une place exclusive. Les réunions, les associations de toute sorte deviennent un des besoins de la province; elles s'établissent avec l'assentiment et le concours du gouvernement. Tout le monde était frappé des avantages que présentait la création, sur un grand nombre de points, de centres intellectuels où l'on put échanger et mûrir ses idées, se connaître, s'encourager et s'éclairer mutuellement. On comprenait que faute de cette excitation salutaire, beaucoup de bons esprits restaient ignorés et inutiles, semblables à ces tisons épars dans un foyer, qui s'éteignent si on les laisse isolés, et qui projettent la chaleur et l'éclat si on les rapproche.

Le laps de temps qui s'est écoulé de 1750 à 1789, est peut-être la période la plus brillante des sociétés provinciales. On y agitait les sujets les plus élevés et les plus délicats; ainsi, l'Académie de Châlons-sur-Marne, qui était une des plus marquantes, mettait au concours, ou faisait discuter dans son sein, les questions suivantes: Quel est le meilleur système d'éducation pour l'ensemble de la nation? — Quelles sont les lois pénales les plus efficaces pour contenir et réprimer le crime, en ménageant l'honneur et la liberté des citoyens? — Quels perfectionnements pouvaient être apportés au mode d'administration de la Champagne? — Quels seraient les moyens les plus propres à y créer de nouvelles routes, en améliorant la condition des travailleurs? — Un ingénieur des ponts et chaussées, M. Viallet, développait, devant ses collègues de l'Académie châlonnaise, un plan pour établir dans le royaume une seule mesure et un seul poids. — Un médecin distingué, le docteur Gellé, se livrait à des études comparatives pleines d'intérêt, sur la proportion dans laquelle la population s'accroissait. On voit que l'Académie de Châlons ne craignait pas d'aborder les sujets les plus vastes et les plus variés. D'autres sociétés spécialisaient leurs efforts et s'occupaient, les unes de beaux-arts, les autres de sciences; à Reims, deux sociétés s'étaient fondées, vers 1750. Jean Hélard était à la tête d'une Académie de peinture et de sculpture. Dans la même ville, une association, qui portait le nom de Société d'émulation, se réunissait au couvent des Augustins; on y entendait, non-seulement des habitants de la localité, mais des savants venus du dehors. Le célèbre physicien Pilatre de Rosier et l'abbé Nollet, dont les leçons et les ouvrages scientifiques avaient alors une grande réputation, y firent ce qu'on appellerait aujourd'hui des conférences. L'agriculture eut aussi sa part dans le mouvement qui portait les hommes du XVIIIe siècle

à mettre leurs observations et leurs connaissances en commun, pour les rendre plus fécondes. Les comices agricoles ont commencé à fonctionner, dans la région qui nous entoure, dès 1761.

C'est au commencement de cette année que se fonda une association appelée Société royale d'agriculture, dont le ressort s'étendait sur toute la généralité de Paris; elle se divisa en sections, dont l'une comprenait la Brie et avait son siége à Meaux. On trouve, dans ses procès-verbaux, le reflet des discussions très-animées auxquelles l'état de l'agriculture et la législation des céréales donnèrent lieu à cette époque. Tout ce qui se rapportait aux conditions de production de la terre était alors l'objet d'une sorte d'enquête permanente. Le recueil des procès-verbaux dont je parle, contient un questionnaire en 54 articles, destiné à faire connaître la situation et les besoins de la population rurale.

La Société royale d'agriculture ne se contentait pas de discuter; elle agissait et subventionnait. Des prix étaient donnés par elle à ceux qui obtenaient la récolte de froment la plus abondante, sur un terrain de cinq arpents, entièrement travaillé à la charrue; elle distribuait des semences, donnait de la publicité à tout ce qui pouvait intéresser les habitants des campagnes, et cherchait à propager les meilleures méthodes de culture, à l'aide d'encouragements pécuniaires qui représentaient une somme considérable.

En dehors de ces associations, il y en avait encore d'autres dont l'importance était moindre et dont je ne parle pas, parce qu'il faudrait entrer dans des explications assez longues, pour montrer les tendances qui se cachaient parfois sous des dénominations excentriques et sous des apparences un peu frivoles. Les limites de temps dans lesquelles je dois me renfermer, et que j'espère n'avoir pas dépassées, m'ont obligé à indiquer seulement les principales sociétés qui ont existé dans la Brie et dans la Champagne, au XVIIIe siècle. J'ai cru qu'une mention, même sommaire et incomplète de ces sociétés, ne serait pas jugée inopportune dans une réunion de personnes habitant le même sol, continuant la même œuvre, faisant des choses d'autrefois une de ses préoccupations principales, acceptant l'héritage de ses devanciers pour le transmettre, accru et amélioré, à ses successeurs. Il semble, en effet, qu'aux sociétés comme celle qui tient aujourd'hui sa séance à Coulommiers, on pourrait appliquer avec justesse cette pensée d'un ancien poète : « Tout ce qui prend ses racines dans le passé a pour feuillage l'avenir. »

UN CONCOURS MUSICAL AU XVIIe SIÈCLE.

DEUX MAITRES DE CHAPELLE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE MEAUX SOUS LOUIS XIV ET BOSSUET.

PAR M. TORCHET,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Lorsqu'on lit les chroniques du temps de Louis XIV, on est surpris qu'elles ne le montrent pas comme un grand homme. Jamais prince, en effet, n'excita autant de haines jalouses; peu de rois eurent à lutter, au dehors, contre des ennemis aussi acharnés; au dedans, contre tant d'erreurs et de préjugés.

Et cependant, quel siècle plus glorieux étonnera les races futures? Quel règne a répandu autour de lui une auréole plus lumineuse de gloire et de majesté? Paris est le centre des lettres : Racine, Molière, Bossuet, Fénelon, Mansard, Le Nôtre, semblent s'être donné rendez-vous, pour créer ce siècle grand, ce siècle illustre entre tous.

La plus grande gloire de Louis XIV, sans contredit, c'est d'avoir excité, dirigé le mouvement des arts, qui prirent un si grand essor sous son règne, et de s'être montré, à part quelques rares exceptions, généreux, prodigue même, envers les hommes d'élite qui les cultivaient. La musique et les musiciens furent surtout, de sa part, l'objet d'une protection spéciale.

Transportez-vous, par la pensée, en l'année 1683. Déjà, à cette époque, un événement remarquable s'était accompli. Le premier parmi tous les rois, Louis XIV avait pris sous sa protection le spectacle nommé *opéra*, à la splendeur duquel devaient concourir tous les beaux-arts, mais seulement pour faire cortége à la musique, qu'on entourait ainsi à son berceau de luxe et d'éclat, comme un enfant d'un sang royal.

A cette époque, Lulli tenait en France le sceptre de l'art.

Amené de Florence à Paris par le chevalier de Guise, Lulli avait préludé à sa brillante carrière de compositeur dramatique, par un modeste emploi de marmiton, dans les cuisines de Mlle de Montpensier. Bientôt le Florentin a déserté les fourneaux; il s'est

élancé dans la grande bande des violons du roi, et c'est à lui qu'on s'adresse pour composer la musique des divertissements de la cour, divertissements où figuraient les plus grands personnages de France, et dans lesquels Louis XIV lui-même ne dédaignait pas de déployer les grâces de sa personne.

Autour de Lulli, dominateur jaloux, on voyait un groupe assez nombreux de bons musiciens, que son humeur envieuse savait tenir à distance.

C'était l'abbé Henry Dumont, sous-maître de chapelle du roi, excellent compositeur et organiste, qui, par un scrupule religieux, et pour obéir aux décisions du concile de Trente, refusa longtemps, malgré le désir de Louis XIV et les conseils de l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, d'ajouter à ses motets des accompagnements d'orchestre. Sa messe en plain-chant, si bien connue sous le nom de messe de Dumont, est encore, de nos jours, appréciée et entendue avec plaisir, au milieu des pompes du culte catholique.

C'était Michel de Lalande, auteur de motets estimés, qui, refusé par Lulli comme violoniste, de dépit brisa son instrument et retourna à l'étude de la composition.

C'étaient encore Guillaume Minoret, Marc-Antoine Charpentier, Loulié, professeur et théoricien, premier inventeur du métronome, Marchand, Couperin, et d'autres que je m'abstiens de nommer.

Il n'est pas, Messieurs, que vous ne vous rappeliez ces vers de Boileau :

> Molière, avec Tartufe, y doit jouer son rôle;
> Et Lambert, qui plus est, m'a donné sa parole.
> C'est tout dire, en un mot, et vous le connaissez.
> — Quoi! Lambert? — Oui, Lambert : à demain. — C'est assez.

Vous vous demandez quel était ce Lambert, dont le donneur de festins faisait entrevoir la présence comme une bonne fortune, que n'égalait pas même celle de Molière? Lambert était le musicien par excellence, sous Louis XIII et sous Louis XIV. Il chantait, jouait du luth, du théorbe et du clavecin et, de plus, composait de fort jolis airs. Jamais artiste ne fut plus à la mode; de la place Royale à la rue Saint-Denis, dans les salons de la noblesse comme dans ceux de la finance et de la bourgeoisie, on se disputait la faveur de le posséder; il était l'âme des fêtes et des réunions intimes.

Partout on l'invitait, mais ne l'obtenait pas qui voulait; le *qui plus est* des vers de Boileau en fournit la preuve.

Quand La Fontaine veut donner une idée de la perfection du chant, dans sa fable *le Lion, le Singe et les deux Anes,* il dit : « Vous surpassez Lambert. »

Tel était ce Michel Lambert dont le nom, comme celui de Philidor, fut porté par une famille nombreuse d'artistes. Parmi eux, je ne saurais ici passer sous silence Charles Lambert, professeur de piano au Conservatoire, dont le gendre, Théodore Labarre, peut compter parmi les illustrations musicales de notre époque, et dont la fille, Honorine Lambert, soutient encore aujourd'hui, dans notre ville de Meaux, l'honneur musical attaché à ce nom célèbre parmi les musiciens.

Transportez-vous par la pensée, vous disais-je, à cette année digne d'être mentionnée dans les annales de la musique. Louis XIV profite des loisirs que lui laissent ses gigantesques entreprises, ses travaux d'administration intérieure et les intrigues du palais, pour régénérer la musique de sa chapelle.

Pour y parvenir plus promptement, les abbés Dumont et Robert, après avoir été récompensés de leurs services, sont mis à la retraite; et, malgré le préjugé de cette époque, qui réprouvait l'usage des violons dans les églises, l'orchestre est définitivement introduit dans la musique sacrée.

Lulli, surintendant de la musique du roi, propose alors de partager le service de la chapelle par quartiers; il sait que *l'ennui naquit un jour de l'uniformité* : il veut que l'introduction d'un plus grand nombre de compositeurs donne plus de variété au genre de musique que la cour entendra dans le temple saint.

Le roi décide donc qu'il soit ouvert un grand concours musical, auquel pourront prendre part tous les musiciens du royaume. Tous devront faire chanter des motets, pour que l'on puisse plus facilement juger quels sont ceux qui sont capables de posséder, non-seulement les deux nouvelles charges, mais encore les deux anciennes, remplies jusqu'à ce jour par les deux sous-maîtres de la chapelle royale, vieux et malades.

Voilà, Messieurs, l'idée principe des concours, l'origine de ces tournois pacifiques qui, dans notre siècle, excitent une si puissante et si heureuse émulation parmi tous les artistes.

De toutes parts on répondit à l'appel du roi. Les directeurs des maîtrises, les chapelains des cathédrales se préparèrent à la lutte. Des artistes de premier ordre, des virtuoses distin-

gués, des chanteurs émérites se disposèrent à entrer dans la lice.

Trente-six concurrents se présentèrent, parmi lesquels on remarquait Lorenzani, Nivers, Fossard, Mignon, Desmarets, Lesueur.

C'est que tous désiraient s'attacher au grand roi par le triple lien de l'intérêt, de la reconnaissance et de leur propre gloire.

Où, en effet, auraient-ils trouvé un patronage plus intelligent, plus généreux et plus noble? Où auraient-ils rencontré un auditoire plus capable d'apprécier leurs talents que cette cour si brillante, si spirituelle, si passionnée pour tout ce qui était grand et beau?

Aussi, la lutte fut vive et acharnée, le prix disputé avec ardeur.

Parmi tous ceux qui s'étaient distingués le plus par leur mérite, huit musiciens avaient été surtout jugés dignes de la haute mission qui devait leur être confiée. Louis XIV voulut, — usage qui se pratique encore de nos jours, pour le concours du prix de Rome, — qu'on enfermât ceux qui devaient entrer dans la lice, chacun séparément, pour composer la musique du psaume *Beati quorum*. Conformément à cet ordre, les huit concurrents furent gardés dans une maison, les portes closes, et traités pendant six jours aux dépens du roi, sans communiquer avec personne. Chacun travailla de son mieux sur le thème donné, et l'émulation fut telle qu'elle donna à leur œuvre, si l'on s'en rapporte au verdict du jury, une parfaite égalité de mérite.

Un semblable jugement vous étonne, Messieurs. Il prouve en effet, jusqu'à l'évidence, que les appréciations des jurés ne furent pas sérieuses; nous ne saurions admettre que huit compositions, sur un même sujet, pussent présenter une entière similitude de valeur.

Sur les huit rivaux, quatre candidats étaient principalement recommandés à la bienveillance de Louis XIV.

Minoret avait un puissant protecteur dans l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Letellier, premier pair ecclésiastique de France, et maître de chapelle en titre du roi.

De son côté, Lulli, tout puissant auprès de Louis XIV, recommandait fortement son élève Colasse.

La musique du disciple ne faisait pas beaucoup d'honneur au maître, témoin cette épigramme faite sur un opéra dû à la collaboration de Campistron et Colasse :

Entre Campistron et Colasse,
Grand débat s'émeut au Parnasse,

Sur ce que l'opéra n'a pas un sort heureux.
De son mauvais succès nul ne se croit coupable;
L'un dit que la musique est plate et misérable,
L'autre que la conduite et les vers sont affreux;
Et le grand Apollon, toujours juge équitable,
Trouve qu'ils ont raison tous deux.

Un troisième prétendant à la place en litige mérite de fixer notre attention. C'est l'abbé Goupillet, le directeur de notre maîtrise, le maître de musique de l'église de Meaux. L'abbé Goupillet ne s'était pas encore fait connaître par quelque œuvre importante; jusqu'alors, il était resté inconnu. Toutefois, s'il n'était pas un musicien fort habile, du moins passa-t-il, dans cette circonstance solennelle, pour un habile homme, car il parvint, à force de sollicitations et d'intrigues, à se faire un parti puissant à Versailles. Notre maître de chapelle, dont on ne saurait cependant contester le zèle intelligent, zèle qu'il déployait dans la majesté des offices de l'église épiscopale, se trouvait aidé et encouragé par Bossuet.

Vous savez, Messieurs, que la manière de vivre du grand évêque de Meaux, dans sa famille et avec ses amis, était toujours noble et amicale; toujours il recherchait les occasions de rendre service à ceux de ses gens qui lui étaient attachés. C'était à ses témoignages et à son crédit qu'un grand nombre d'entre eux étaient redevables des places honorables qu'ils remplissaient à Paris et à la cour.

« On croit, disait le vertueux prélat, que je ne pense qu'à mes livres; voyez si ce que je viens de faire pour tel et tel n'est pas convenable. » Aussi, la reconnaissance se réunissait-elle à tous les sentiments d'estime et d'admiration qu'il commandait à ceux qui l'approchaient.

Goupillet profita de cette bienveillance naturelle de son évêque, pour se faire appuyer par lui auprès de la Dauphine, dont il était le premier aumônier. Il était encore recommandé par l'abbé Robert, qui se retirait de la maîtrise de Paris, et qui avait supplié le roi de vouloir bien agréer son protégé.

Lesueur, maître de musique de Notre-Dame de Rouen, figurait aussi parmi les concurrents à la place de maître de chapelle du roi. Musicien d'un génie fécond, nourri de fortes études, cet artiste réunissait toutes les conditions de mérite et de capacité désirables. Mais comme il ne comptait, parmi les hommes influents de l'époque, aucun personnage qui se chargeât d'appuyer

chaudement sa candidature, il avait désiré se faire connaître, avant d'aborder le concours, par une œuvre sérieuse et de haute portée. Il avait donc fait exécuter un de ses motets à la messe du roi : c'était le psaume LXX.

Au septième verset, *cadent à latere tuo* (vos ennemis tomberont à votre gauche), Lesueur, pour se conformer au goût du temps, avait joué sur le mot *cadent*, en faisant descendre tour à tour chaque partie sur une roulade, qui se terminait au grave, afin d'imiter la chute d'un homme roulant du haut d'une montagne. Le roi et toute sa cour écoutaient le motet avec une grande attention, lorsqu'un plaisant, frappé de l'effet de cette combinaison musicale, s'écria : « En voilà un à bas, qui ne se relèvera pas ! » Cette plaisanterie avait fait fortune, tout le monde avait ri aux éclats, et le roi avait partagé l'hilarité générale.

Cependant Louis XIV se rappelant qu'il était dans le temple du seigneur avait réprimé cette saillie de gaîté ; le motet continuait, le silence s'était rétabli.

Au dixième verset *Et flagellum non appropinquabit* (et le fouet ne vous atteindra pas). Lesueur qui ne s'était pas mis au-dessus de toutes les puérilités scholastiques, avait trouvé un nouvel effet au mot *flagellum* (fouet), en imitant le bruit, long, aigu, sifflant des fouets et des disciplines. « Oh ! dit un autre plaisant, depuis que ces gens-là se fouettent ils doivent être tout en sang. » Un rire homérique avait agité l'assemblée et le motet s'était trouvé étouffé sous une grêle de bons mots et d'épigrammes. Malgré son mérite éminent, Lesueur avait dû renoncer aux espérances qu'il avait conçues. Ses rêves d'avenir s'étaient évanouis sous d'inintelligents et vulgaires sarcasmes.

Le service de la chapelle royale fut donc reparti entre Goupillet, Colasse, Minoret et Lalande, qui ne devait cette position qu'à son talent et à la haute opinion que Louis XIV en avait conçu.

Le quartier de janvier avait été confié au maître de chapelle de notre cathédrale ; celui d'avril à Lalande ; celui de juillet à Colasse, et le quartier d'octobre était échu à Minoret. Mais le protégé de Bossuet se trouva fort embarrassé pour se maintenir dignement au poste qui lui avait été assigné ; car, il faut bien le dire, s'il l'avait brigué, c'était plutôt par vanité que par envie et espérance de l'obtenir, ses motets n'avaient pas toujours le bonheur de plaire aux oreilles des seigneurs et des dames de la cour. Toujours sa présence à la chapelle était accueillie avec les préventions les plus hostiles.

Une certaine année, le quartier du pauvre musicien allait commencer. « En voilà pour trois mois de supplice, disait M. de Noailles, qui avait confié l'éducation musicale de ses filles à Lalande. » Vraiment, répondait la marquise de Nangis, le quartier de Goupillet devrait venir en carême ; le chapelain de l'église de Meaux infligerait une pénitence salutaire à nos oreilles. M. Bossuet, ajoutait la maréchale d'Estrées a eu une malheureuse distraction, il a placé son protégé dans le sanctuaire et lui a donné le bâton de mesure ; mais c'était à la porte de l'église qu'il fallait laisser Goupillet en lui mettant un goupillon à la main.

Telles étaient, Messieurs, les épithètes peu flatteuses qui accompagnaient l'arrivée de notre maître de chapelle à la cour de Versailles.

Cependant le quartier de janvier s'ouvrit, et au lieu de lourdes et monotones mélodies auxquelles on s'attendait, on fut tout surpris d'entendre un motet plein d'éclat et de vigueur sur le psaume *dominus regnavit, exsultet terrâ*. Le roi était ravi, transporté, et tous les seigneurs de la cour, vrais moutons de Panurge, conformant leur physionomie sur celle du monarque, lui disaient du regard qu'ils éprouvaient une admiration au moins égale à la sienne.

Contre l'attente générale, et en dépit des sarcasmes, Goupillet eut un vrai triomphe. Chacun manisfestait sa surprise et son étonnement. Larochefoucault rencontrant Bossuet dans une galerie de Versailles, lui dit : « Par Dieu, Monsieur, j'étais bien sûr que vous ne pouviez mettre la main sur un homme médiocre, et que le talent du directeur de votre maîtrise se révélerait tôt ou tard. » Bossuet s'inclina et passa sans mot dire.

D'où venait donc ce changement, cette métamorphose subite dans l'appréciation du talent musical de l'abbé Goupillet ; c'est que notre musicien pour faire honneur à sa réputation et ne pas compromettre l'évêque de Meaux, à qui il était redevable de sa position, avait eu recours, moyennant finance, à Desmarets jeune artiste d'un mérite réel, mais pauvre et inconnu. Desmarets composait la musique, et Goupillet la faisait exécuter, comme si lui-même fût l'auteur des mélodies qu'il achetait à un prix débattu à l'avance.

C'est ainsi que Goupillet brilla pendant douze ans dans son emploi, et parvint à fermer la bouche à ses détracteurs. Mais à la fin, soit malice, soit besoin, Desmarets voyant le succès de ses compositions, révéla le secret et confia à plusieurs personnes le mystère du nouveau talent musical du maître de chapelle.

Informé de cette supercherie, Louis XIV fit venir le protégé de

Bossuet, et lui demanda si les motets qu'il faisait exécuter lui appartenaient : « Assurément, Sire, répondit le maître de chapelle, ils sont à moi, au même titre que les sermons de l'abbé Roquette sont à lui.

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui,
Moi qui sais qu'il les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui. »

Un sourire effleura les lèvres du monarque. — Et, dit le roi, avez-vous payé le prix convenu pour ces motets? — Sire, j'ai rempli mes engagements avec une scrupuleuse exactitude.

Louis XIV indigné, fit défendre à Desmarets de paraître devant lui, et obligea Goupillet à donner sa démission.

Pour achever l'histoire de notre maître de chapelle, il me reste à vous dire que le roi, en lui accordant sa retraite, ajouta un canonicat à un bénéfice dont il jouissait, de sorte que les dernières années de notre bon abbé s'écoulèrent fort paisiblement au milieu des douceurs d'une honnête aisance et des marques d'estime et d'affection de tous ses amis de la ville de Meaux.

S'il est des artistes qui, comme l'abbé Goupillet, ne recherchent que le bruit et l'éclat; il en est d'autres aussi, Messieurs, dont la vie, fort occupée, s'écoule dans un tel calme, — dont, malgré le talent, la personnalité s'efface derrière une sorte de renoncement si absolu à toute pensée d'ambition et de vanité, — que n'étaient leurs œuvres et les souvenirs qu'ils ont laissés, il serait impossible de reconstituer leur existence, de retrouver leur passage en ce monde.

Tel fût le second maître de chapelle de la cathédrale de Meaux, dont il me reste à vous entretenir en peu de mots.

Sébastien de Brossard, né en 1660, fut d'abord prébendé, député du grand chœur, et maître de chapelle de la cathédrale de Strasbourg. Je ne saurais vous nommer ni la ville, ni le collége où il fit ses études littéraires et musicales; mais le style de ses compositions nous porte à croire que ce fut à Paris, ou dans quelque ville de l'ancienne France, car son harmonie rappelle exactement celle des musiciens français de cette époque.

Il est incontestable aussi que Brossard s'est rendu, jeune encore, en Alsace, car la facilité avec laquelle il écrivit et parla l'Allemand, prouve qu'il apprit cette langue de bonne heure. Il fut ordonné prêtre, aussitôt qu'il eut atteint l'âge fixé par les canons.

Dès lors, il ne cessa de remplir, avec la plus scrupuleuse exactitude, les nouveaux devoirs de sa profession. Sa conduite, comme homme, comme artiste, comme prêtre, fut toujours recommandable.

En 1698, Brossard s'était déjà fait connaître par plusieurs compositions, dans le style religieux, le seul qu'il ait jamais cultivé. Ces premiers travaux furent si bien accueillis à Strasbourg, et excitèrent, parmi le monde musical, une telle admiration, que la place de directeur de la chapelle de la cathédrale de Meaux étant devenue vacante, il y fut élu d'un commun avis.

A l'époque où vivait Brossard, les livres intéressants et instructifs sur la musique n'existaient nulle part en France. Il est le premier musicien de mérite qui ait abordé l'étude de l'art, par ses trois principaux aspects : par la théorie des principes, par l'histoire de ses transformations, par la biographie des artistes et des savants qui ont contribué à étendre la limite et la puissance de l'art musical.

Sans méconnaître la valeur des nombreuses compositions religieuses qui sont dues à la plume infatigable de Sébastien de Brossard, je dois reconnaître que c'est dans son Dictionnaire de musique qu'il a concentré tous ses efforts.

La première édition de cet ouvrage, qui a paru en 1703, renferme une dédicace, adressée à l'évêque de Meaux, à Bossuet. Bossuet, alors âgé de 75 ans, un an seulement avant sa mort, ne dédaignait pas d'accepter l'hommage du principal maître de musique du diocèse qu'il administrait depuis vingt-deux ans.

Cette adresse du grand chapelain de notre cathédrale à son évêque, nous prouve, Messieurs, que Bossuet n'était pas insensible aux charmes de la musique. Rien, dit Cicéron, n'est plus près de notre âme que la musique. Et quelle âme que celle de Bossuet! Cette épître dédicatoire, dont la brièveté du temps qui m'est donné m'empêche de vous citer le texte, nous montre encore le zèle du grand évêque à s'acquitter, avec scrupule, de toutes ses fonctions épiscopales.

« Jamais, dit l'historien de sa vie, aucune affaire, de quelque nature qu'elle fût, jamais aucune considération de bienséance n'empêcha le vertueux prélat de se rendre à Meaux, aux approches des fêtes solennelles. Il ne crut pas même que ses fonctions de premier aumônier de madame la Dauphine fussent une excuse suffisante, pour le dispenser d'une obligation qu'il regardait comme le premier de ses devoirs. »

« Bossuet, ajoute-t-il, avait même rempli, avec une telle assiduité, cette loi qu'il s'était faite, qu'après sa mort, le chapitre de sa cathédrale, dans un procès qu'il eut avec son neveu, au sujet des réparations de l'église, fit entrer les réparations des ornements dans l'état de ses réclamations. »

Le chapitre représenta alors « que feu M. de Meaux avait usé les ornements les plus riches de son église, en officiant lui-même, aux dix-sept fêtes solennelles de chaque année, » et demandait, en conséquence, cinq mille livres d'indemnité.

Brossard fut le premier en France qui, comme je vous l'ai dit, s'occupa de la littérature de la musique, et en fit une étude sérieuse et profonde. Jean-Jacques Rousseau qui a censuré, avec amertume, son travail, en a tiré tout ce qu'il dit sur la musique des anciens et celle du moyen-âge.

A l'exemple des artistes savants, notre maître de chapelle n'avait d'autre richesse, d'autre capital que sa bibliothèque. Elle se composait de quantité d'ouvrages précieux sur la théorie, l'histoire et la pratique de l'art musical.

Elle renfermait une collection de manuscrits, d'œuvres importantes disséminées de toutes parts, que cinquante années de patientes recherches n'avaient pas encore rendue complète. Plus tard, il en fit don à Louis XIV qui, en l'acceptant, fit remettre à Brossard le brevet d'une pension de douze cents francs sur un bénéfice, et lui en accorda un autre, de même somme, sur le trésor royal.

Un repos de vingt-six années suivit la publication du Dictionnaire de musique de Brossard; et, circonstance singulière, il paraît que dans ce long espace de temps, le maître de chapelle de notre cathédrale écrivit peu de musique pour l'église. Ce ne fut que peu de temps avant sa mort, et lorsqu'il touchait à sa 70e année, qu'il sembla se réveiller d'un long sommeil, par la publication d'une brochure écrite à l'occasion du système de notation de Demotz. — Il mourut à Meaux, le 10 août 1730, et fut inhumé dans la cathédrale.

Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir vous donner lecture de son acte mortuaire. Ce document nous manque. Les registres de la paroisse de Saint-Étienne n'existent dans les archives de notre ville qu'à partir de 1737, tandis que ceux des autres paroisses datent du XVIe siècle.

Vous pouvez voir sa pierre tumulaire : elle est placée dans la nef latérale de notre cathédrale, à gauche, vis-à-vis la chaire, entre le

premier et le second pilier. Elle porte cette simple inscription : Ci-gît Messire, Sébastien de Brossard, prêtre du diocèse du Mans, chanoine de cette église, décédé le 10 août 1730.

En parcourant les œuvres diverses de la collection gigantesque que Brossard avait entreprise, et dont les matériaux gisent aujourd'hui dans la poussière de la Bibliothèque Impériale, en mesurant d'un regard la richesse de ces débris précieux, on admire, comme le dit si bien l'illustre Halévy, dans la préface du Dictionnaire de musique de notre confrère M. Léon Escudier, on admire les transformations successives de l'art musical, de cet art toujours le même et pourtant toujours jeune, renaissant de lui-même à l'instant qu'il vieillit, qui descend jusqu'au peuple en restant un mystère: semblable à ces fleuves bienfaisants qui coulent à pleins bords, et dont on ignore les sources cachées ; de cet art qui éveille au fond de l'âme la prière pour la porter au ciel, et qui est, pour ceux qui le cultivent, un bonheur de plus dans les jours heureux, une consolation suprême dans la douleur.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A MELUN

AVANT 1789,

PAR M. G. LEROY,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Antérieurement à la révolution, la ville de Melun n'avait qu'une importance commerciale et industrielle très-secondaire; tout concourait cependant à lui assurer une prospérité qui lui fut toujours inconnue : entourée des plaines fertiles de la Brie, traversée par la Seine, voisine de forêts qui auraient pu alimenter les fourneaux de nombreuses usines, assise sur un sol qui offre des ressources à l'art céramique, tous ces dons semblent avoir été méconnus, ou s'ils ont été mis en œuvre, ce fut avec une telle réserve qu'il n'en reste, pour ainsi dire, aucun témoignage.

L'industrie locale se bornait aux nécessités premières. En effet, les anciens terriers, sur lesquels figure la propriété foncière de notre cité, en montrent les possesseurs uniformément livrés à un commerce de détail ou à des travaux manuels sans importance.

Différentes causes engendraient cet état de choses. La principale fut la protection insuffisante de l'autorité royale, détournée peut-être de ses desseins à ce sujet, par les luttes et les difficultés de toute nature qui s'opposèrent longtemps à l'affermissement de sa puissance. D'autre part, la condition même du régime féodal sur nos territoires, où se heurtaient les intérêts de la royauté, de la noblesse, du clergé et du peuple, constituait un obstacle dont le temps seul pouvait avoir raison. D'ailleurs, les possesseurs de fiefs, au cas où ils l'eussent voulu, manquaient des moyens propres à favoriser les transactions et la création d'établissements industriels. Quels eussent été les résultats de franchises accordées aux habitants d'une petite ville ou d'une seigneurie de village, par exemple, si les pays voisins restaient soumis à un asservissement complet? Là, où le commerce et l'industrie prirent le plus d'extension, le sol appartenait à de grands feudataires, dont l'autorité réelle ou morale s'étendait au loin; ou bien ce fut au sein de villes populeuses s'administrant elles-mêmes. Ce qui se passait, dès les premiers Capétiens, dans les vastes domaines des comtes de

Champagne et de Brie, et dans les villes de la Flandre en est une preuve manifeste.

Melun n'était pas dans ces conditions. Ville du domaine royal, elle était absorbée par le voisinage de Paris et des autres cités importantes, également comprises dans l'apanage des rois de France. Vainement, le moyen-âge tenta d'y fonder quelques établissements, des foires et des marchés, leur existence ne put résister aux difficultés qui surgirent autour d'eux.

Aussi, en essayant de savoir ce que fut l'industrie Melunaise aux siècles écoulés, la tâche devient aussi modeste que le sujet lui-même.

Dès le XIe siècle, les marchands qui fréquentaient ordinairement les marchés de Melun, étaient en butte à de nombreuses exactions. Les droits légitimement dus, les amendes encourues pour délits ou contraventions étaient perçus d'une manière inique et selon l'arbitraire de ceux qui exerçaient l'autorité. Il ne fallut rien moins que l'intervention du roi de France pour mettre fin aux abus. Une charte accordée par Louis-le-Gros en 1178, fournit de précieux renseignements sur l'état du commerce en ces temps éloignés. Elle détermine les devoirs réciproques des acheteurs et des vendeurs, le mode de régler leurs différends, les droits qu'ils devaient acquitter; enfin, elle atteste l'existence du fameux coche, ce primitif véhicule de nos ancêtres à jamais détrôné par la vapeur, et dont il ne reste plus qu'un vague souvenir. Voici la teneur de ce document, que l'analyse pourrait dénaturer : (1).

(1) Le texte original est ainsi concu :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, providentes animæ nostræ saluti et subjectorum nobis attendentes utilitatem, pravas consuetudines quæ Meleduni, diebus nostris, per avaritiam servientium nostrorum nobis ignorantibus fuerant introductæ duximus reprobandas. Recepto itaque hominum antiquorum juramento et testimonio, statuimus ne homines in clauso et foro Meleduni manentes extra clausum vel forum placitandum trahantur, sed ibi placitent et ibi bella consumment, et forifacta de LX solidis ad V solidos et de V solidis ad XII denarios redigantur, et districtum majoris ad quatuor denarios. Si tamen homines de clauso vel foro ad presens forifactum intercepti fuerint, in die mercati placitabunt et emendabunt sicut alii homines de castro vendentes acrumen in foro. Si in viga vendiderint, pro viga I denarium dabunt, quotquot oneris vige fuerint parti cipes. Si vero in terra vendiderint, pro unoquoque acervo unam pictavinam dabunt. Preco nullam violentiam faciet venditoribus, sed ei semper aliquid dabitur secundum voluntatem venditoris. Venditori vigarum, absente emptore, et emptori absente venditore, teloneum suum reddere licebit : Corpora hominum pro

» Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Amen. Louis, par
» la grâce de Dieu, roi de France, voulant pourvoir à notre salut,
» et au bien de nos sujets, nous avons cru devoir réprouver d'in-
» justes coutumes introduites à Melun, de notre temps et à notre
» insu, par nos gens de justice. C'est pourquoi, ayant reçu le ser-
» ment et le témoignage d'hommes anciens, nous avons réglé que
» les habitants du Clos et Marché de Melun ne soient point con-
» traints de plaider hors desdits clos et marché, mais qu'ils y
» plaident et vident leurs différents; que les amendes soient ré-
» duites de soixante sols à cinq sols, et de cinq sols à douze de-
» niers, et l'honoraire du juge à quatre deniers. Si cependant
» des habitants du Clos ou Marché étaient pris en flagrant délit
» un jour de marché, ils seront traduits et jugés comme les habi-

debito aliquo non capientur, nisi primo eis terra nostra vetita fuerit. Qui si post prohibitionem ex parte nostra factam in terra nostra inventi fuerint, capi eos licebit Baccus Meleduni applicans pro rivagio I denarium tantum dabit et quotcumque mercaturas deferat, nihil amplius capietur; et cochetus similiter I obolium. Mercatores euntes ad nundinas, dato pedagio in eundo, infra quindecim redeuntes nihil dabunt. Sua autem sola manu poterit mercator probare quod infra quindecim redierit, si inde fuerit requisitus. Navis ducens mercenium per arcum pontis, quotquot fuerint mercenii participes, non dabit bonitatem ultra quinque solidos, et tantum semel in anno. Pro fructu vero vel pro alia mercantura consuetudinem debente nulla bonitas prestabitur. Quid ad prepositum clamorem fecerit pro aliquo forifacto, si clamor receperit emendationem ab eo de quo clamorem fecit, nullam ipse clamator inde faciet preposito emendationem. Nullus emet vinum Meleduni ad revendendum in eadem villa, nullus pisces Meleduni vel in tota banliva emet ad revendendum. Omnes mensuræ Meleduni ad mensuram regiam formabuntur (1). Hæc omnia ut perpetuam obtineant firmitatem, presens scriptum sigilli nostri auctoritate ac regii nominis caractere fecimus confirmare. Actum Parisiis, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo septuagesimo octavo, astantibus in palatio nostro, quorum nomina supposita sunt et signa. Signum comitis Theobaldi, dapiferi nostri. Signum Guidonis, buticularii. Signum Raginaldi, camerarii. Signum Radulphi, constabularii.

(Copie du XVIe siècle. Archives municipales; Série DD.)

Cette charte fut confirmée par différents rois, notamment par Louis XII, en décembre 1512.

(1) Voici quelles étaient ces mesnres et leur capacité : MELEDUNUM. — Modius bladi Paris valet I modium, III minellos, I boissellum Meleduni ; et de illis boissellis, IIII faciunt minellum ; et XII sextaria faciunt modium Meleduni.

Modius avene Paris valet I modium, I minellum, I boissellum meleduni; et de illis boissellis, septem faciunt minellum; et XII sextaria avene faciunt modium ibi.

Modius vini Meleduni valet XXI sextaria, III chopinas Paris.

« Des poids et mesures au XIVe siècle, » par M. E. Bontaric, Revue des Sociétés savantes. 2e série. Tome 3. 1860, 1er semestre, page 328.

Parmi les autres localités des arrondissements de Melun et Fontainebleau qui avaient leurs mesures particulières, on peut citer Flagy, Lorrez-le-Bocage, Grèz, La Chapelle-la-Reine, Moret, Samois, etc.

» tants du quartier du Château vendeurs de légumes au mar-
» ché. S'ils vendent en voiture, ils donneront un denier par voi-
» ture, quel que soit le nombre de ceux qui en auront fait le
» chargement. S'ils vendent par terre, ils donneront une poitevine
» (ou pite) par tas. Le crieur ne fera pas violence au vendeur,
» mais il sera toujours donné quelque chose selon la volonté du
» vendeur. Le vendeur à la voiture, en l'absence de l'acheteur, ou
» l'acheteur en l'absence du vendeur, pourra payer le droit. L'ar-
» restation des débiteurs ne pourra avoir lieu, sans qu'auparavant
» notre terre leur soit interdite. Si, après défense de notre part,
» des délinquants sont trouvés sur notre terre, il sera permis de
» les arrêter. Le bateau qui amarrera à Melun au bord de la ri-
» vière, ne donnera qu'un denier, et quelles que soient les mar-
» chandises qu'il porte, on ne prendra rien de plus. Le coche
» donnera aussi une obole. Les marchands qui iront aux foires
» et qui auront acquitté le péage en allant, ne donneront rien
» s'ils repassent dans les quinze jours. Le marchand pourra
» prouver, simplement en levant la main, qu'il est revenu dans
» les quinze jours, s'il en est requis. Le bateau qui passera des
» marchandises sous le pont, quel que soit le nombre des expé-
» diteurs, ne donnera pas plus de cinq sols, et seulement une fois
» l'an. Quant aux fruits et autres marchandises sujettes à cou-
» tume, on ne payera rien. Si quelqu'un défère un délit au Pré-
» vôt, et qu'il obtienne ensuite satisfaction amiable de celui contre
» qui il a réclamé, il n'aura pas à payer l'amende pour plainte
» mal fondée. Nul n'achètera de vin à Melun pour le re-
» vendre en la même ville. Nul n'achètera de poisson à Melun ou
» dans toute la banlieue pour le revendre. Les mesures de
» Melun seront réglées sur la mesure du Roi. Afin de rendre
» stable à toujours ce que dessus, nous avons fait confirmer
» la présente charte de l'autorité de notre sceau et du signe
» de notre nom royal. Fait à Paris, l'an de l'Incarnation du Sei-
» gneur MCLXXVIII, en présence, dans notre palais, de ceux
» dont les noms et les signatures sont ci-dessous. — Sceau du
» comte Thibault, maître d'hôtel. S. de Guy, bouteiller. S. de
» Regnault, chambellan. S. de Raoul, connétable. »

Louis-le-Gros autorisa aussi les chanoines de la collégiale Notre-Dame de Melun à tenir dans la ville, quatre foires franches aux fêtes de la Vierge, 2 février, 25 mars, 15 août et 8 septembre de chaque année. Il défendit à ses officiers et sergents d'y faire aucun exploit de justice, ni d'y réclamer aucune prestation, re-

devance ou coutume (1). Dès lors, les chanoines n'avaient plus rien à envier aux moines de l'abbaye du Mont Saint-Père, qui, depuis un temps immémorial, avait le monopole d'une foire ouverte au mois d'août dans le faubourg Saint-Barthélemy, foire très-fréquentée, et dont ils tiraient grand profit (2).

En accordant ces insignes priviléges, Louis VI était vivement pénétré du bien-être des habitants de ses domaines. Malheureusement, ses efforts, qui tendaient à convertir la royauté en une véritable magistrature publique devaient demeurer sans résultat.

A la faveur des prérogatives qui venaient de lui être octroyées, le commerce de Melun se ranima. Sans dépasser la sphère modeste dans laquelle il gravitait, il put s'exercer avec sécurité et assurer à ceux qui s'y livraient une juste rémunération de leurs labeurs. Il n'en fut pas longtemps ainsi; l'ordre social était trop souvent ébranlé pour qu'un jour pût répondre de son lendemain. Sous les règnes qui suivirent, à peine peut-on citer le nom de quelques monarques sincèrement dévoués à la prospérité publique. Un d'entre eux, qui s'y montra plus favorable, Charles IV, créa, en 1322, la foire de Blandy, se tenant le jour de Saint-Mathieu, 21 septembre, et fréquentée de nos jours encore par les marchands de la ville de Melun (3). Déjà Philippe-le-Long y avait permis l'établissement d'un marché le jeudi de chaque semaine (4). Ces institutions étaient dues au crédit des vicomtes de Melun, hôtes habituels du manoir de Blandy.

Les guerres des XIVe et XVe siècles furent, pour notre pays, la cause des plus cruelles calamités qu'il ait jamais éprouvées. Les abus, les impôts onéreux, l'altération des monnaies, le pillage des gens de guerre furent autant de fléaux qui ruinèrent les populations et tarirent la source de leur industrie. L'ennemi mettait le comble à ces maux en élevant outre mesure les droits perçus dans les lieux soumis à son autorité. « C'est ainsi, rapporte Rouillard, » qu'en l'an 1359, alors que les Anglois et les Navarrois occu- » paient le château de Melun, de toutes marchandises qui pas- » soient sous la maîtresse arche du pont, on levoit d'excessifs et

(1) Notes et documents recueillis au XVIIIe siècle, par M. Gauthier, sur la collégiale Notre-Dame de Melun (Archives municipales). — *Histoire de N.-D.*, par M. Bernard de La Fortelle, page 6. — Rouillard, *Histoire de Melun*, pp. 286, 287.

(2) Notes de M. Gauthier.

(3) *Histoire du château et du bourg de Blandy-les-Tours*, par M. Taillandier, un vol. in-8°, 1854, page 34.

(4) *Histoire de Blandy*, page 33.

» d'estranges subsides : savoir, de chaque tonneau de vin six escus » d'or, de chasque muid de bled deux escuz, de ce qu'ils appe- » loient couple de foin huict escuz, d'un millier de cotterez un » escu d'or, et des autres denrées mesme levée ou à l'équipol- » lence. (1) » On était loin, comme on voit, des cinq sols perçus en vertu de la charte de 1178.

Le règne de Charles V mit trève à l'épuisement général. Des règlements dus à ce prince remédièrent momentanément à ces maux, et le commerce fleurit jusqu'au jour où, sous Charles VI et Charles VII, il retomba dans un affreux marasme. De cette époque, date l'anéantissement complet des fameuses foires de Champagne et de Brie. La foire de Blandy, qui, grâce à la protection des seigneurs du lieu, avait pris une extension considérable, fut également interrompue. Les marchands n'osaient plus confier aux hasards et aux périls des grands chemins, leur fortune et leur existence. « Ce n'était partout, dit un chroniqueur contemporain, que pilleries, voleries et meurtres. Les habitants des campagnes, complétement ruinées, ne fréquentaient plus les marchés. » Une ordonnance rendue par Charles VI, en 1392, pour le rétablissement de la foire de Blandy, confirme ce dire : « Par le » fait des guerres et mortalités qui depuis ont été partout nostre » royaume, mesmement environ ladite ville de Blandy, le peuple » et les marchands avoient délaissez de fréquenter icelle foire et » marché, tellement qu'ils en étoient et sont de tout adnihi- » lez. (2) »

Les pertes occasionnées par des troubles aussi profonds sont longues à se réparer, quels que soient, d'ailleurs, les éléments naturels de richesse et de bien-être d'un pays. Il peut subvenir promptement aux nécessités les plus impérieuses, mais les bases sur lesquelles s'appuient le commerce et l'industrie sont pour longtemps altérées. Les efforts de Louis XI, tendant à favoriser les transactions, à leur donner plus d'importance et à rétablir le crédit public, n'eurent que des résultats incomplets : au temps seul appartenait cette consécration.

La foire du Mont-Saint-Père de Melun, qui avait cessé d'être fréquentée pendant les troubles, notamment à l'époque du siége de la ville en 1420, ne put jamais être rétablie, malgré les efforts

(1) *Histoire de la ville de Melun*, par Sébastien Rouillard ; Paris, un vol. in-4°, 1628, page 455.

(2) *Histoire de Blandy*, page 202.

des religieux. Quant aux réunions commerciales des fêtes de la Vierge, elles étaient abolies depuis le rachat que Philippe-le-Bel en avait fait des chanoines de Notre-Dame, en l'an 1308 (1).

La suppression de ces grands marchés, où s'accomplissaient encore quelques transactions, eut un fâcheux contre-coup sur l'industrie locale. Si l'on consulte les doléances présentées par les habitants, à différentes époques, pour obtenir l'abaissement de la taille, on y lit uniformément : « Que le pays est pauvre; que le commerce est nul; qu'il est ruiné de longue date par les guerres, les pillages des hommes d'armes, par les mauvaises années, et que chacun y est dans une profonde détresse (2). » — En tenant compte de l'exagération de ces plaintes, il demeure certain que la plupart d'entre elles étaient fondées.

Les impressions personnelles de Claude Haton, qui certes n'écrivait pas de parti pris, sont un tableau exact de la triste situation de la Brie durant le XVIe siècle (3). On s'explique par son récit le découragement des populations et le délaissement du commerce et de l'industrie.

Après avoir présenté en termes généraux ce que pouvait être l'état commercial de la ville de Melun au moyen-âge, je passerai aux détails que me fournissent les documents de nos archives.

Les rues de notre cité, aujourd'hui larges et belles, garnies de brillants magasins et de luxueuses boutiques, présentaient un autre aspect à quelques siècles de nous, et même à un intervalle moins éloigné. Sur l'emplacement des maisons à triple étage, qui font l'ornement de la voie publique, s'élevaient alors de chétives constructions en pans de bois, surmontées de pignons aigus et ouvrant sur la rue les fenêtres borgnes de leurs boutiques basses, étroites et obscures. Dans ces boutiques, dont des spécimens ont survécu jusqu'en ces derniers temps, trafiquaient les marchands du lieu. Le luxe y était inconnu, tout y respirait une simplicité primitive, et c'est à peine si, le soir venu, une chandelle fumeuse répandait sa lueur incertaine sur le comptoir de l'établissement.

Veut-on savoir quels en étaient les possesseurs et quel genre de

(1) Notes Gauthier. — *Histoire de Notre-Dame de Melun*, page 16.

(2) Archives municipales de Melun. Pièces diverses, série CC. — Voir aussi les documents concernant les ELECTIONS. Archives départementales de Seine-et-Marne.

(3) Mémoires de Claude Haton, curé du Mériot, près Provins, publiés par M. Félix Bourquelot, sous les auspices du ministère de l'instruction publique. 2 vol. in-4°.

commerce s'y pratiquait? Des terriers et d'anciens comptes vont nous l'apprendre (1):

Nous sommes à la fin du XIVe siècle, sous le règne de Charles VI. Les possesseurs de la maison faisant le coing du Martroy et de la Grand'Rue, attenant le cimetière de l'Ostel-Dieu-Saint-Jacques, sont les hoirs feu Jehan Tuleu (2). A la suite, en remontant vers la porte tirant sur la Brie, vient la maison de Pierre Maillart le drapier. Chez lui, deux aulnes et demi de camelot, propres à *vestir* une servante, valent à raison de X sous l'aulne, XXV sols. Viennent les deux maisons et la granche de Jehan le Maignen, puis la demeure de Hanri le chandelier, qui vend la livre de chandelle XII deniers. Suit Robin Liboire, oillier, chez lequel la chopine d'huile vaut également XII deniers. En continuant, se trouvent la maison de *l'Asne Rayé*, appartenant à Pierre Lemaistre; celle de Philippe la Richère, *l'ostel* de Jehan Pichars, sergent; la maison du Gros-*Tournois*; la demeure d'Estienne Chiquausts, cousturier, qui prend pour façonner cotte, chaperon et chausses III sous, y compris le fil, etc. etc. Chez Drion Daniel, boucher, qui habite la Cerclerie, un collet de veau se paie XII deniers, un demi-quartier de mouton XVI deniers, et un porcel gras à faire lard XXVI sols parisis (3).

Dans la grand'rue Saint-Aspais, sont des boutiques d'aussi mince apparence, où se fait un commerce également modeste, sous les enseignes du *Cygne couronné*, du *Prescheur*, du *Dieu d'Amour*, du *Griffon*, du *Gantelet*, de *l'Aigle*, des *Troys Pucelles*, du *Singe vert*, des *Marmousets*, des *Trois Piliers*, etc. (4).

D'autres rues possèdent aussi quelques boutiques, mais en moins grand nombre. La magistrature et la bourgeoisie habitent les *ostels* des rues Jehan Chastelain, de la Juiverie et de la Frapperie (5).

A l'encoignure de la rue Saint-Aspais et du Martroy, s'élèvent

(1) Archives départementales de Seine-et-Marne, de l'Hôtel-de-Ville et de l'Hôtel-Dieu de Melun, etc.

(2) Comptes de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Melun, pour l'année 1389, série E, 12. — Inventaire des titres, pièces et chartes de l'Hôtel-Dieu de Melun, dressé par l'auteur, 1 vol. manuscrit de 100 pages. 1865.

(3) Tous ces renseignements sont tirés du compte de 1389. *Vide supra.*

(4) Terriers de Carrois (vicomté de Melun) et de l'abbaye du Mont-Saint-Père. (Archives départementales de Seine-et-Marne).

(5) En ces dernières années, on voyait encore dans ces rues de vieilles maisons, les plus importantes du vieux Melun, qui ont disparu dans les alignements ou que les habitudes modernes ont tout à fait tranformées.

les petites halles, dont la propriété appartient à l'abbé de Saint-Père, en vertu de priviléges remontant à l'an 1141, confirmés par lettres royales de février 1322. Les bouchers paient annuellement pour droit d'étal 40 livres (1).

Les grandes halles, qui appartiennent au roi, sont à l'encoignure de la rue Aulain, proche le Chastelet; à certains jours, on y vend la chair, le poisson frais, la marée et autres denrées (2). Un demy baril de harengs salés vaut III francs IV sols, un chapon et deux poussins IV sols, etc. (3).

En face les halles, la rue de la Pescherie est habitée par les pêcheurs et les potiers de terre. Aux maîtres pêcheurs de Melun appartient, en vertu d'une concession royale, le privilége de pêcher dans la rivière de Seine, depuis le lieu de la Pierre de Seine, près Montereau, jusqu'à celui appelé l'Ecole attenant Saint-Assise; mais ils doivent se rendre en personne, aux grands jours tenus à Fontainebleau par le maître particulier des eaux et forêts, pour lui payer X sols parisis (4). Par un contrat qui rappelle celui d'Esaü avec Jacob, l'abbé de Saint-Père, possesseur d'un droit de pêche sous le Pont-aux-Fruits, le cédait aux pêcheurs de Melun pour deux plats de poisson (5).

Le four banal de la paroisse Saint-Aspais est également situé dans la grande rue, presque en face la rue aux Fromages ou du Sonneur. La cuisson d'une mine de blé coûte VI deniers (6).

Après avoir dépassé la voûte du Chastelet, et en s'engageant sur le Pont-aux-Fruits, se trouve, à droite, la poterne des Plastriers, donnant dans le quartier appelé Trou de Chiau, autrement dit Trou de Chaux. Là, existent plusieurs fours à cuire la pierre à chaux, et aussi loin que le regard peut s'étendre, on voit sur la rive droite de la Seine, en tirant vers Paris, nombre d'établissements semblables qui écoulent leurs produits dans la capitale, où la chaux de Melun et des Fourneaux jouit d'une réputation méritée (7). Tous les marchés de construction passés à cette

(1) Archives départementales. Fonds de Saint-Père.

(2) Archives départementales. Domaine royal.

(3) Compte de 1389. Hôtel-Dieu Saint-Jacques. *Vide supra.*

(4) Lettres patentes pour les maîtres-pêcheurs de Melun, antérieures au XIVe siècle, confirmées par Henri IV le 7 septembre 1593, et par Louis XIV en décembre 1669. — (Archives municipales. Communautés d'arts et métiers. Série HH.)

(5) Archives départementales. Fonds de Saint-Père. Inventaire des titres de l'abbaye.

(6) Compte de 1389.

(7) Ces fours ont été en activité jusqu'en ces derniers temps. L'exploitation de

époque, contiennent l'obligation pour le maître maçon de n'employer que de la chaux de Melun (1).

Les moulins faisant de blé farine, surchargeant autrefois les arches du Pont-aux-Fruits, ont disparu depuis que l'abbé de Saint-Père les a cédés à Philippe-Auguste en 1210 (2).

La paroisse Saint-Etienne, ce berceau de Melun, forme une cité particulière, distincte des autres parties de la ville. Elle possède des fortifications qu'entoure la Seine, une collégiale, un Hôtel-Dieu, un prieuré, et à l'occident s'élève le château des rois de France sous les murs duquel tant de prouesses et de hauts faits se sont accomplis. Le four banal de la paroisse est placé dans la rue du Four ; il appartient à l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas qui en tire grand profit (3). Dans la grande rue, s'exerce le commerce du quartier, commerce sans importance, adonné seulement aux principaux objets de consommation qui se vendent aux enseignes du Compas, du Pot d'œillet, etc. Près du Château sont les *ostelleries* du Lion-Ancré, de la Bastille, où s'arrêtent les voyageurs du coche (4).

Sur la Seine, près du prieuré Saint-Sauveur, est le moulin de ce nom, servant au foulage des draps (5) ; non loin, existe la ruelle des Etuves, où des bains chauds sont préparés à toute heure du jour. Quatre moulins à farine, appartenant aux établissements religieux de la localité, encombrent le pont qui unit l'île Saint-Etienne à la paroisse Saint-Ambroise (6).

L'industrie principale de cette dernière partie de la ville consiste dans les tanneries de la rue de la Rose, à laquelle ce nom a été donné, par ironie sans doute, pour la mauvaise odeur qu'elle exhale en tout temps. Plusieurs hôtelleries et quelques boutiques complètent le commerce du quartier. Dans l'origine, avant la venue des Anglais, le prieur de Saint-Sauveur avait droit d'étal

carrières de chaux est encore une industrie locale. (Voir ma notice : *Recherches sur l'industrie des provinces. La chaux de Melun.* Ms inédit.)

(1) Les monuments de Seine-et-Marne, par MM. Aufauvre et Fichot. 1 vol in-folio. Paris, 1858. Page 8.

(2) Trésor des Chartes, par M. Teulet. Tome 1er, page 349. — Archives impériales, J. 158, (Melun 1, no 2).

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu de Melun. Fonds de Saint-Nicolas.

(4) Anciens terriers de la collégiale Notre-Dame. Archives de la préfecture de Seine-et-Marne.

(5) Notes Gauthier. Prieuré de Saint-Sauveur de Melun. Archives municipales.

(6) Topographie ancienne de la ville de Melun. Plans conservés aux archives municipales.

sur la place des Mailletz, au bout du Pont-aux-Moulins (1).

Enfin, en citant les tanneries du pont d'Alemont, le moulin de Poignet, faisant de blé farine, les fours à tuiles et à chaux, et les nombreuses boulangeries du faubourg Saint-Liesne (2), on aura un aperçu de ce qu'étaient le commerce et l'industrie de Melun au moyen-âge. La ville possédant à peine trois mille habitants, les transactions devaient y être fort restreintes, car les relations commerciales, sauf l'exportation des cuirs et de la chaux, étaient entièrement locales.

On serait dans une erreur étrange, en pensant que les marchands que nous avons entrevus exercent librement leur modeste négoce. Il n'en est rien. Les règlements et les ordonnances prescrivent les droits et les devoirs de chacun, et malheur à celui qui s'en écarte, car la corporation rivale, scrupuleusement conservatrice de ses priviléges, recourt volontiers à la justice pour les sauvegarder. Le serrurier fabrique-t-il un clou, procès de la part des cloutiers ; le chapelier vend-il un bonnet, procès des bonnetiers, et de même entre les cordonniers et les savetiers, les bouchers et les charcutiers, les pâtissiers et les rôtisseurs, les barbiers chirurgiens et les simples barbiers, les apothicaires et les droguistes, etc. (3).

Le roi, le vicomte de Melun, et d'autres seigneurs, sont possesseurs de droits sur certaines corporations de la ville. Au roi et au vicomte, les boulangers, cuisant à l'intérieur des vieux murs, doivent six sols parisis, et un pain la veille de Toussaint ; les pâtissiers une poitevine ou un gâteau ; les cordonniers seize deniers parisis ; les merciers une redevance en nature ; les mégissiers ou corroyeurs deux lanières ; les tonneliers besongnant de leur métier sur le pavé de Melun, demi-corvée, et les bouchers neuf deniers. Il n'est jusqu'à un métier infâme qui ne soit lui-même taxé. Chaque fille d'amour, venant de nouveau à Melun, doit au vicomte quatre deniers parisis ou *l'estendue*. Enfin des droits de péage sont exigés sur toutes les marchandises qui passent dans la ville (4).

(1) Notes Gauthier. Prieuré de Saint-Sauveur.

(2) En 1356, il n'y avait pas moins de quatorze boulangers dans le faubourg Saint-Liesne. (Ordonnances des rois de France, tome IV, page 592). On doit croire qu'ils expédiaient leurs produits à Paris, comme un grand nombre de boulangers des environs de la capitale. Autrement, la population ne leur eût assuré qu'un faible débit.

(3) Les archives du greffe du bailliage en fournissent la preuve.

(4) Titres et pièces de la vicomté et du domaine de Melun. (Archives de la préfecture).

Après cette visite dans les quartiers commerçants du vieux Melun, je reprendrai au point où je l'ai laissé, l'historique de l'industrie locale.

Les anciennes administrations municipales ont souvent tenté d'encourager les transactions commerciales et de faciliter leur développement. Pour atteindre ce but, elles mirent en œuvre leur crédit, et en des circonstances fréquentes, elles furent aux prises avec les officiers qui percevaient les droits de minage, jaugeage rouage, forage, tonlieu, étalonnage, banalité, coutumes, etc. La communauté des habitants ne craignit pas d'engager des procès onéreux, que les formes et les lenteurs de la procédure perpétuaient à loisir.

L'ouverture d'un grand centre de réunion, pour raviver le commerce de la ville, fut longtemps le désir de l'édilité. Mais, outre les temps peu favorables pour réussir dans ces projets, il fallait aussi compter avec les résistances des localités voisines, dotées de semblables institutions. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, Melun fut privé de cet avantage, et peut-être n'en dut-elle la possession ultérieure qu'à l'anarchie qui s'introduisit alors dans l'administration du royaume.

En 1588, au plus fort de la Ligue, Melun, resté fidèle à Henri III, obtint de ce prince des lettres ainsi conçues, datées du mois de juillet et du 24 novembre (1).

« En considération du fidèle debvoir rendu par les habitants de » Melun en la conservation et défense de la dicte ville contre ceux » qui, au préjudice de nostre autorité l'auroient peu de jours au- » paravant assiégée et tenté de la forcer et oster de nostre pou- » voir et obéissance, leur accordons une foire franche par chascun » an pour estre commune à toutes les paroisses indifféremment » tant de nostre dicte ville que faubourgs d'icelle, durant quatre » jours entiers, le premier d'iceux commençant le premier jour de » lundi eschéant immédiatement après le jour et feste de Tous- » sainctz, et finissant au vendredy ensuivant, pendant lesquelz » jours tous marchands et autres pourront trafficquer, aller, sé- » journer et retourner, vendre, acheter, permuter et troquer li- » brement et franchement toutes sortes de marchandises et den- » rées non prohibées, etc. »

La continuation des troubles et leur accroissement ne permirent

(1) Archives municipales. Foires et Marchés. Série H. H.

pas aux Melunais de jouir de ces priviléges. On connait les maux qui les accablèrent à l'occasion du retour des Ligueurs au commencement de l'année 1589, et de la prise de la ville par Henri IV, en avril 1590. La paroisse Saint-Aspais, emportée d'assaut, fut mise à sac par les vainqueurs. Au mois de septembre suivant, les faubourgs furent incendiés et détruits de fond en comble (1). Le commerce, cruellement éprouvé, sortit difficilement de cette crise, malgré les ordonnances rendues par Henri IV, en faveur de plusieurs corporations de la ville et la sollicitude de son administration pour les intérêts industriels. Ce fut seulement après la reddition de la capitale et des principales villes des environs de Paris, que la population Melunaise put véritablement jouir de quelque repos et se livrer avec sécurité aux opérations du négoce.

En 1597, des gentilshommes obtinrent l'autorisation de créer à Melun une manufacture de verrerie, qui semble être restée à l'état de projet (2). Nulle part, dans les archives locales et dans les nombreux documents que j'ai compulsés, je n'ai trouvé trace de sa réalisation. L'établissement analogue, qui existait autrefois dans les bâtiments occupés par le magasin des fourrages militaires, remontait seulement aux premières années de la Révolution.

Encouragés par les intentions royales, les habitants de Melun sollicitèrent la confirmation des franchises qu'ils devaient à la libéralité de Henri III, faveur qui leur fut accordée par lettres données à Fontainebleau au mois de novembre 1602, registrées en la cour des aydes le 27 octobre de l'année suivante (3) :

« Pour la considération du voisinage de la ville et de nostre
» chasteau et maison de Fontainebleau, y est-il dit, désirant à
» ceste occasion voir la ville de Melun améliorée et accomodée de
» marchandises, vivres et autres commodités pour l'usage de
« nostre cour et ensuites fois pour s'en ayder ou prévaloir pendant
» le passage fréquent, commun et ordinaire que nous faisons en
» icelle, allant ou retournant de nostre dicte maison, soict au
» séjour que nous faisons audict Fontainebleau ; estant pour ce
« mesme subject raisonnable de remettre les habitants des dom-
» mages et récompenser de ce qu'ils souffrent d'incommoditez de

(1) Voir ma publication : *Melun sous Henri IV* 1590-1610. — Melun, Imp. Hérisé, 1866 ; broch. in-8° de 30 pages.

(2) Henri Martin, *Histoire de France*. — Bulletin des Comités historiques, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique.

(3) Archives municipales. Foires et Marchés, série H. H.

» nostre dicte cour, et ensuite pendant le séjour, notamment
» depuis quelque temps, du logement du régiment de nos gardes,
» nous, pour ces causes, leur octroyons, etc. »

Il ressort de cet acte que la présence de la cour dans une localité n'entraînait pas de grands avantages, puisque l'octroi d'un privilége devenait plus tard la compensation des inconvénients qui en résultaient.

La nouvelle foire n'eut pas le succès qu'il était possible d'en espérer. Sa tenue coïncidait presque avec le 11 novembre, jour de Saint-Martin, qui est, dans nos environs, l'époque du paiement des fermages, des rentes, du renouvellement des baux, du louage des domestiques, et dès lors un jour généralement consacré aux transactions commerciales et agricoles. Cette circonstance semblait devoir contribuer à sa prospérité; cependant il n'en fut pas ainsi. Des villes peu éloignées, de simples villages même, possédaient, de temps immémorial, des réunions analogues que les populations avaient l'habitude de fréquenter. Il est difficile de changer les usages profondément enracinés chez les habitants des campagnes. Aussi, la foire de Melun, désertée par les acheteurs, fut bientôt abandonnée par les vendeurs. Après avoir végété pendant quelques années, elle tomba tout à fait en désuétude. Vainement, à plusieurs époques, on tenta de la rétablir. Reconstituée de nos jours, sa plus grande importance consiste dans la vente des vins, qui ne donnaient lieu jadis qu'à des affaires restreintes.

Au commencement du règne de Louis XIV, la ville de Melun était extrêmement affaiblie ; la peste et la famine (1) l'avaient visitée différentes fois, et son commerce était nul ; les troubles de la Fronde y avaient eu un douloureux retentissement dont le contre-coup se fit sentir durant de longues années. Les habitants se trouvaient dans l'impossibilité de subsister, et encore moins de subvenir aux contributions, tailles et charges qu'on exigeait d'eux. Ce fut dans ces circonstances que le maire, les échevins et les principaux citoyens représentèrent au roi (2) ; « que leur
» ville est située en bon pays, sur la rivière de Seine; qu'ès en-
» virons sont plusieurs autres villes, bourgs et villages fertiles et
» abondants en grains, denrées et bestiaux ; et qu'il y a un pont
» qui est le plus fréquent passage du pays, par lequel on com-

(1) Voir ma notice intitulée : *Les épidémies de la ville de Melun.* Broch. in-8° de 24 pages. Melun, Michelin, 1866.

(2) Requête pour l'établissement d'un marché franc à Melun. Foires et Marchés. (Archives municipales, série H. H.)

» munique avec les villes et provinces circonvoisines. » — S'appuyant sur ces motifs, ils demandaient la création d'un marché franc pour faciliter le rétablissement du commerce. Leur démarche fut couronnée de succès. Des lettres datées à Paris du mois de septembre 1655, signées Louis, et sur le reply de Guénégaud, portent ce qui suit (1) : — « Créons et érigeons en nostre dite » ville de Melun un marché franc tous les premiers jeudis de » chascun mois de l'année, pour y estre tenu, gardé et observé » perpétuellement et à toujours, auquel jour de marché nous » voulons que tous marchands français, étrangers et autres per- » sonnes puissent aller, venir, séjourner, vendre, acheter, tro- » quer et échanger toutes marchandises licites et permises, bœufs, » moutons, porcs et autres bestiaux avec toutes franchises, pri- » viléges, exemptions généralement quelconques, dont ils » jouissent aux autres marchés-francs, etc. »

En accordant ces franchises, le roi n'avait pas songé à son fermier des aides, dont les droits allaient éprouver un notable préjudice. Le marché fut tenu quelques fois, est-il dit dans un mémoire daté du 15 novembre 1690 (2). Mais les marchands forains, qui s'y trouvaient avec leurs bestiaux et marchandises, en furent détournés par cette seule raison que le préposé des aides prétendait y percevoir les huitième et vingtième sols par livre. Le procès qui s'en suivit ayant donné gain de cause au fermier, par arrêt du 16 août 1672, le marché fut délaissé. Aux symptômes de prospérité qu'on signalait dans la ville, succédèrent le découragement et la gêne. Des magasins se fermèrent, des maisons furent abandonnées et tombèrent en ruines, faute d'être habitées ou louées. Ces faits n'ont rien d'exagéré. Ils sont consignés dans le mémoire déjà cité, qui fut dressé pour obtenir l'exécution des franchises. — « Le marché-franc subsistant, y est-il dit, c'est le » seul et unique moyen de restablir cette pauvre ville de Melun, » et de faire revenir les citoyens habiter ou louer leurs maisons, » et d'y rétablir le commerce, par le moïen duquel un chascun » des pauvres habitants taschera de trouver sa subsistance et les » moyens de contribuer au soulagement du roy pour les affaires » de son estat. »

La cause était définitivement perdue. Les efforts des magistrats municipaux restèrent sans résultat. Il faudrait entrer dans de

(1) Requête pour l'établissement d'un marché franc à Melun. Foires et Marchés. (Archives municipales, série H. H.)

(2) Archives municipales. Série H. H. Note écrite de la main de M. Guibert, échevin et notaire royal à Melun.

trop longs détails pour rappeler les débats qui eurent lieu à cette occasion et les difficultés qui se produisirent entre le lieutenant-général du bailliage et les officiers de l'hôtel-de-ville. Faut-il le dire, des intérêts personnels, auxquels on sacrifiait ceux des habitants, étaient en jeu. Si l'on doit croire le maire et les échevins, la tenue du marché rencontrait une si vive opposition de la part du lieutenant-général par le motif que ce magistrat craignait un notable préjudice « pour le grand commerce et négoce qu'il faisait de » grains, vins et autres marchandises. » C'est là tout le secret de l'affaire.

Sous le règne presque séculaire de Louis XIV, les intérêts commerciaux furent-ils toujours protégés et encouragés? Devant des faits de la nature de ceux qui précèdent, peut-être est-il permis d'en douter. On se confirme encore dans cette idée en scrutant l'esprit et la lettre des instructions données par Colbert en 1669, sur le fait de la confection des étoffes et de leur vente en détail. Il existe aux archives municipales de Melun un volumineux dossier concernant la mise en pratique de ces instructions, dossier dont l'étude engendre une douloureuse surprise (1). Les réclamations des intéressés, leurs protestations contre les exigences nouvelles, contre la surveillance vexatoire et abusive à laquelle ils étaient soumis, attestent le préjudice et les difficultés qu'elles leur causaient. Certes, les marchands de Melun sont gens pacifiques; et quand on les voit protester avec véhémence contre les instructions du ministre, refuser les jurandes qu'on veut leur imposer ou ne les accepter que dans la crainte de perdre leurs maîtrises, évidemment on peut croire que les intérêts de leur modeste commerce se trouvaient gravement compromis. Les visites domiciliaires auxquels les drapiers furent soumis, la vérification obligée de leurs marchandises, le poinçonnage de chaque pièce d'étoffe à l'hôtel-de-ville — qualifié, pour ce motif, du nom de manufacture, — les nombreux arrêts, rendus à cette occasion, n'étaient-ce pas autant de sujets d'effroi pour les inoffensifs négociants? Ces craintes étaient fondées. Un arrêt du Conseil d'État, du 24 décembre 1670, déterminait les pénalités encourues pour contraventions. (2) Un fabricant mettait-il à ses produits une trame de plus ou de moins, la pièce défectueuse, après avoir été attachée sous un écriteau racontant le méfait aux passants, était coupée, déchirée, brûlée ou confisquée. Ceci était

(1) Archives municipales. — Usines et Manufactures, série H. H.

(2) Arrest du Conseil d'Estat, qui ordonne des peines contre les marchands et

pour la première fois. En cas de récidive, le marchand montait en personne au pilori et prenait place à côté de l'étoffe incriminée. Voilà les faits qui justifient l'émotion des drapiers et des merciers melunais, émotion commune à tous leurs confrères du royaume. Comme il était à peu près impossible d'exécuter à la lettre le règlement du ministre de Louis XIV, la crainte du pilori restait véritablement sérieuse.

Il est encore d'autres causes qui s'opposaient à la prospérité du commerce. Je pourrais les citer, mais à quoi bon? Ne sait-on pas que les maîtrises constituaient un monopole étrangement exclusif; que la création de nouveaux offices, de tout nom, de tout genre, véritables sinécures ou taxes déguisées, affaiblissaient à l'infini les corporations d'arts et métiers qui, à leur tour, se dédommageaient sur leur clientèle? Tous ces faits sont de l'histoire, et en interrogeant le passé commercial de notre cité, il était difficile de les laisser entièrement dans l'ombre. Il est vrai que si les règlements ministériels gênèrent plus d'une fois la liberté du commerce, l'élan qu'ils communiquèrent au travail et à la production compensèrent peut-être les fautes qu'il est possible de leur reprocher. Colbert, en voulant fonder l'industrie en France, oublia trop que les moyens d'y parvenir sont la protection et la liberté.

De nouvelles tentatives furent faites au commencement du XVIIIe siècle, pour raviver les affaires dans la ville de Melun. Les essais infructueux des officiers municipaux les avaient sans doute découragés, car cette fois, ce fut un seigneur des environs qui prit l'initiative. Des lettres-patentes données par le roi, à Versailles, au mois de janvier 1701, à messire Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, seigneur de Vaux-à-Pénil, de Saint-Liesne-lez-Melun et autres lieux, autorisèrent la création, au faubourg Saint-Liesne, de deux foires annuelles, les jours Saint-Jean-Baptiste et Saint-Martin d'hiver, et d'un marché-franc le dernier jeudi de chaque mois (1). Malheureusement, les mêmes difficultés qui s'étaient déjà produites s'opposèrent encore à la réussite de ce nouvel essai.

ouvriers qui fabriquent et exposent en vente des marchandises défectueuses et non conformes aux règlemens, du 24 décembre 1670. — A Paris, chez F. Muguet, imprimeur du Roy, rue de la Harpe, à l'adoration des trois Roys, MDCLXXI. De l'exprès commandement de Sa Majesté. — (Archives municipales, Usines et Manufactures, série H. H.

(1) Archives départementales de Seine-et-Marne. Registres de l'Election; série C.

D'ailleurs, le marquis de Lavardin mourut sur ces entrefaites, et ses héritiers ne semblent pas avoir eu la même prédilection pour les habitants de son domaine. La Saint-Jean-Baptiste et la Saint-Martin restèrent ce qu'elles étaient de longue date, c'est-à-dire des réunions ou fêtes fréquentées par les habitants des campagnes, notamment par les domestiques qui s'y louaient pour les travaux des fermes.

En compensation, il était d'autres lieux de réunion qui prenaient plus d'extension. Les affaires y devenaient de plus en plus considérables. Je veux parler des marchés d'approvisionnement de la ville. De temps immémorial, ils se tenaient, comme aujourd'hui encore, les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine. Abondamment fournis de denrées apportées par les paysans des environs, il s'y faisait un grand trafic.

Depuis l'abandon du marché du faubourg des Carmes, dans le cours du xve siècle, et avant 1737, époque de la création de la place Saint-Jean, le marché se tenait dans les rues du quartier Saint-Aspais. Le beurre, les œufs, la volaille se trouvaient dans la rue de Boissettes; la viande dans la rue du Miroir et du Sonneur; les légumes dans la rue de la Savaterie (Jacques Amyot); la marée dans la rue de la Frapperie (du Presbytère); et la lingerie, la quincaillerie et autres marchandises dans la rue aux Oignons (de l'hôtel-de-ville) (1). Si l'on se représente le peu de largeur des rues en ce temps, on jugera de l'encombrement et du désordre qui devaient y régner les jours de marché. Cependant, personne ne s'en plaignait; au contraire, à différentes reprises, après qu'il eut été transféré sur la place Saint-Jean, les habitants demandèrent et obtinrent le rétablissement de leur marché dans les rues, tel qu'il était autrefois.

Pendant la durée éphémère des marchés-francs, la rue aux Oignons servait d'étape aux vins. — Il n'est pas de produit, dont, alors, la vente soulevait de plus vives contestations. Aux xive et xve siècles, les cabaretiers et les habitants se trouvaient aux prises avec les seigneurs qui jouissaient du droit de forage, de courtepinte, etc; plus tard, ce fut avec les commis des aides. Que de fois, l'élection de Melun fut saisie d'affaires de cette nature! Tantôt c'étaient des luttes entre les commis et les habitants, des rixes où le sang coulait; d'autres fois, c'étaient un échange de grosses injures, des accusations calomnieuses frappant tout le monde indistinctement, jusqu'à des prêtres de campagne inculpés, bien à

(1) Registres des délibérations municipales de Melun. xviie et xviiie siècles; série B. B.

tort, sans doute, de vendre vin à faux bouchon. Que de scènes ridicules ou burlesques s'en suivaient, témoin comme en 1695 lorsque deux commis des aydes, pénétrant dans l'auditoire de l'Élection de Melun, racontèrent l'aggression dont ils avaient été victimes de la part d'un hôtelier de Saint-Liesne et de sa femme qui s'étaient rués sur eux à coups de pieds et à coups de poings « leur » avaient arraché leurs perruques, les avaient rompues en pièces » et jetées dans la rue, avec le registre portatif (1). » Que résulte-t-il de ces faits, sinon la preuve de l'élévation des droits et des entraves apportées à la liberté du commerce.

D'autres difficultés entre les corporations elles-mêmes se produisaient jusque sur les places publiques, et cela au grand désavantage des consommateurs. Ainsi, les boulangers et les charcutiers de village, qui n'avaient pas satisfait aux règlements sur la maîtrise, ne pouvaient étaler dans les marchés des villes. Plusieurs fois, pour ce fait, le prévôt de Melun les menaça de saisir leurs marchandises. Il leur reconnaissait seulement le droit de vendre aux portes de la ville, mais sans pouvoir franchir l'enceinte fortifiée. Les officiers municipaux protestaient, en alléguant notamment, comme ils le firent le 30 janvier 1672, que c'était aller contre la liberté publique et le soulagement de la garnison; que la concurrence des marchands forains produisait une diminution notable sur les denrées, etc. (2). Le prévôt, sans tenir compte de ces dires philanthropiques passait outre et chassait les marchands. Ainsi le voulaient les ordonnances sur les maîtrises. Le droit de travailler et de contribuer au bien-être de son semblable, constituait un privilége. — Le plus important des anciens marchés hebdomadaires de Melun, était le marché aux grains, se tenant le samedi sur la place du Martroy, dans la seigneurie des moines de Saint-Père. Au temps où la vente sur échantillon était inconnue, la place était toujours abondamment garnie. Les droits de minage et jaugeage constituaient un profit du Trésor royal. Les bénédictins de Saint-Père possédaient le tonlieu, c'est-à-dire le droit de place. A l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques appartenait le minage des grains mis en vente devant l'entrée de l'établissement (3). Aux jours de marché, on voyait circuler dans la foule un homme à mine sinistre, dont chacun s'écartait précipitamment. C'était l'exécuteur des sentences criminelles du bailliage de Melun, qui

(1) Archives départementales. Registres de l'Election, C. 123.

(2) Archives municipales. Foires et marchés, série H. H.

(3) Archives départementales de Seine-et-Marne. Fonds des Saint-Pères. — Archives de l'Hôtel-Dieu de Melun. Fonds de Saint-Jacques. A. 10.

prélevait les droits attachés à son lugubre métier. Il prenait une cuillerée de menu grain sur le contenu de chaque sac. Mais la cuillère étant devenue démesurément grande, les contribuables réclamèrent, et, de là, plaid et procès au Présidial qui en régla les dimensions (1).

On manque de renseignements exacts sur la quantité de blé figurant ordinairement au marché. On sait seulement que l'approvisionnement actuel est inférieur à celui du temps passé, alors que les fermiers de la Brie se livraient exclusivement à la culture du blé, et qu'ils ignoraient la vente *en poche*. Et cependant, la production des céréales n'était pas aussi considérable qu'à présent; car on ne saurait l'oublier, à cette époque de tailles, de taxes et de dons gratuits, le jour où le gouvernement élevait l'impôt, la culture cessait dans les territoires de médiocre qualité (2).

Malgré les obstacles qui pesaient sur le commerce au milieu du XVIIIe siècle, les grands établissements industriels tendaient à se multiplier. Aux premières années du règne de Louis XVI, une filature de coton fut fondée à Melun, dans une maison de la rue de l'Hôtel-de-Ville, et transférée presqu'aussitôt dans le faubourg Saint-Liesne, par un nommé Perrenod, d'origine suisse. Cet établissement, modeste à son début, prit en peu de temps une certaine importance, sous la direction des sieurs Hurel et Beaufrère, qui succédèrent à Perrenod. Il en fut de même d'une autre manufacture, fondée en prairial an X, par le sieur de Surmont. En 1817, ces deux établissements, qui auraient pu devenir d'un grand profit pour la ville, n'occupaient pas moins de cinq cent trente-trois ouvriers. Des circonstances particulières, qu'il ne m'appartient pas d'apprécier ici, en amenèrent la suppression vers 1830 (3).

Déjà, plusieurs années avant, la manufacture de verrerie établie à Saint-Ambroise, et dans laquelle, sous le premier Empire, cent soixante-quinze personnes étaient employées, avait également pris fin.

En 1769, une fonderie de suif, pour la fabrication de chandelles, qui existe encore aujourd'hui, avait été créée dans la paroisse Saint-Ambroise.

Ces différents créations ou tentatives, émanant d'hommes compétents, sont une preuve des ressources particulières que notre

(1) Archives municipales. Police et règlements des marchés.

(2) Mémoires sur la Généralité de Paris. 2 vol. in-4°. Manuscrits, donnés au Musée de Melun, par M. Larné, ancien adjoint au maire de cette ville.

(3) Archives municipales. H. H.

pays offrait à l'industrie manufacturière. Si la réussite leur fit défaut, c'est moins à l'élément local qu'on doit l'attribuer qu'aux lois et règlements anti-protectionistes auquels les nouveaux établissements se trouvèrent soumis.

Pour clore ce tableau du commerce et de l'industrie locale, avant la Révolution, j'emprunterai les citations suivantes au cahier de doléances, rédigé par les habitants de Melun, en 1789 (1). Ce sera la conclusion du sujet que j'ai voulu traiter :

« La communauté des habitants de Melun enjoint à son député de demander :

« Que pour la facilité du commerce, de province à province, il ne soit plus admis dans tout le royaume qu'un seul poids et qu'une seule mesure.

« Que pour la liberté de ce même commerce, de quelque nature qu'il soit, les douanes intérieures soient reculées jusque sur les frontières.

La facilité des communications aurait pu contribuer à la prospérité commerciale. Malheureusement le pouvoir s'en montrant peu soucieux, apportait la même incurie dans la création des routes et dans leur entretien. Jusqu'au XVIIIe siècle, les environs de Melun furent privés de chemins facilement carrossables (2). Le coche, mentionné dans la charte accordée par Louis-le-Gros en 1176, demeura jusqu'à nos jours le véhicule le plus usité pour le transport des voyageurs et des marchandises. Sous Louis XV, il en passait six, à Melun, par semaine ; un d'entre eux desservait spécialement cette ville, et les autres avaient pour destination Nogent-sur-Seine, Sens, Montargis, Auxerre et Montereau. Le coche de Melun, partant pour Paris le lundi et revenant le vendredi, accomplissait la route en un jour en été, et en un jour et demi en hiver, si toutefois des accidents, assez fréquents, ne venaient pas s'y opposer. Les tarifs furent souvent modifiés. Avant 1642, le prix du transport de Melun à Paris était de dix sols pour l'aller et de vingt sols pour le retour (3). Comme toutes choses susceptibles de lucre, le coche constitua un monopole transmis à prix d'argent ou gracieusement. C'est ainsi que Louis XIII, Louis XIV et Louis XV investirent MM. de La Grange-Leroy, Fouquet et de Caumartin, de l'exploitation du coche de Melun, exploitation

(1) Archives départementales. B. 136.
(2) Registre des délibérations municipales de Melun. XVIIe et XVIIIe siècle.
(3) Idem. — Voir aussi la liasse intitulée : *Coches d'eau*. Série H. H.

qu'ils transmirent à des fermiers rançonnant à plaisir les voyageurs et les marchandises. Il en résultait procès sur procès, sentences et arrêts, tournant presque toujours au préjudice des populations (1).

Le coche n'eût jamais de concurrence sérieuse ; le monopole et le mauvais état des chemins ne le permettaient pas. On en trouve la preuve dans une requête présentée au Conseil d'État, par les habitants de Melun, en 1701, pour le maintien du passage, dans leur ville, des messageries de Fontainebleau à Paris, itinéraire qui avait été abandonné par le défaut d'entretien de la route dans la plaine de Villeneuve. Ils demandaient aussi que le prix de trente-cinq sols pour chaque personne allant de Melun à Paris, et de quarante-cinq sols pour le retour, fut scrupuleusement observé (2).

La construction de la route de Paris à Lyon, par Melun, en 1753, fut très-profitable au commerce de notre ville. Des hôtelleries s'ouvrirent de tous côtés, notamment sur la place du marché au blé, où avaient lieu les relais, et leur prospérité s'augmenta dans la suite par la suppression du privilége des postes et des messageries.

« Que les priviléges des postes et messageries soient supprimés, de manière à ne plus gêner la liberté des routes et interdire aux citoyens les moyens de voiturer et voyager qu'il leur plaira choisir.

« Que toutes les entraves qui s'opposent au progrès de l'industrie, nuisent à la liberté des arts et métiers, et à celles du commerce, soient détruites.

« Enfin, indépendamment de ces principaux objets, qui forment la matière des vœux et doléances de l'Assemblée de la ville de Melun, il en est de particuliers à chaque corps et corporation dont il serait à désirer que la Nation assemblée put s'occuper; car il n'est presque point de citoyen qui ne gémisse sous le poids des maux attachés à chaque lieu, à chaque état, à chaque profession. »

Tous ces vœux reçurent leur sanction. Et maintenant, le commerce et l'industrie, sincèrement protégés, libres d'entraves, s'avancent sagement et résolument dans la voie de l'avenir, dans la voie du progrès !

(1) Archives départementales. Titres et pièces de la Vicomté de Melun. — Archives municipales. *Coches d'eau*. série H. H.

(2) Registres des délibérations municipales. Série B. B.

NOTES SUR LES ANTIQUITÉS DE CHAMPDEUIL

ET SUR

UN SCEAU DU COMTE DE VARAX,

SEIGNEUR DE NANTEUIL-SUR-MARNE AU XVIIe SIÈCLE,

Qui a servi pour la juridiction seigneuriale de Nanteuil jusqu'à la suppression de ces juridictions.

PAR M. GAUCHER,

Membre fondateur (**Section** de **Meaux**, et momentanément de celle de **Melun.**)

M. Gaucher, membre fondateur de la Société d'archéologie, lettres, sciences et arts du département de Seine-et-Marne, résidant présentement à Champdeuil, a signalé à la Section de Melun :

1° Quatre médaillons en marbre formant, à ce qu'il paraît, avec les huit que possède l'église Saint-Aspais de Melun, — deux au nouvel autel de la Vierge et les six autres à gauche de la porte de la sacristie, — la collection des apôtres qui décorait autrefois l'église de Champdeuil ;

2° Au bas du chœur de cette église, une pierre tombale qui recouvre la sépulture, en cet endroit, d'une dame du lieu ;

3° Trois dalles, dont deux servent de margelle au puits de la maison d'école ; la troisième, brisée exprès, pave l'entrée d'une porte de cette maison. Une quatrième a dû exister.

Ces dalles se trouvaient au pied d'une pyramide élevée, par les habitants, sur la place publique, lors de la première République ; sur chacune d'elles, se lisent des paroles dictées par les idées exaltées de l'époque.

4° Enfin, une pierre tombale, peut-être déjà connue, a été trouvée il y a cinq ans environ, lors du déblai des restes de la chapelle de l'ancienne paroisse de Champigny-en-Brie.

Elle rappelle une dame inhumée en cet e droit.

Brisée en quatre morceaux épars et laissée aux injures du temps,

cette pierre, sans aucun doute, va bientôt disparaître. Ne conviendrait-il pas de relever l'inscription qu'elle contient, et de la faire placer en un lieu convenable ?

SCEAU DU COMTE DE VARAX.

De gueule à la fasce d'or, accompagné de trois étoiles d'argent : deux en chef et une en pointe.

En vous communiquant ce sceau sans légende, Messieurs, ma démarche serait, je crois, bien infructueuse si je ne venais en même temps vous donner la preuve de son authenticité.

Avant qu'il me fût remis, j'avais déjà, lors de la reconstruction du mur latéral de face gauche de l'église de Nanteuil, en 1857, et après l'enlèvement des lambris du chœur, calqué, assez difficilement sur l'ancienne muraille à peine enduite, des armoiries peintes entre deux piliers au milieu d'une litre ou ceinture funèbre. Ces armoiries que n'avait pu atteindre, en 1840, la brosse du badigeonneur, dans l'appropriation intérieure de l'édifice, me donnèrent l'espoir de reconnaître un jour le seigneur Patron ou Haut-Justicier, pour lequel l'église avait pris le deuil à son décès.

Je crois devoir vous décrire ces armoiries qui ne diffèrent d'avec le sceau que par une palme entre la couronne et l'écu.

Ecu, hauteur 21 centimètres largeur 17 et 15 centimètres :
Palmes vertes, noucés avec un cordon ou ruban rouge.
Couronne d'or.

Déjà aussi dans les milliers de titres que j'avais compulsés pour établir l'ancien ordre de choses relatif au petit bourg de Nanteuil, j'avais trouvé une mention me faisant connaître qu'une apposition de scellés avait été faite le 12 mai 1772, « aux armes » de M^re^ le comte de Varax, ancien seigneur dudit Nanteuil,

» pour le défaut du cachet aux armes de Monseigneur le duc de
» Montmorency, seigneur actuel du lieu. »

Les armoiries de l'église, le sceau et la mention qui précède, ne m'avaient encore indiqué positivement à quel seigneur de Nanteuil ces armes pouvaient appartenir. En toutes choses, et en archéologie surtout, il faut de la patience ; le temps permet tout. Une pièce, revêtue d'un sceau me fut remise un jour où je m'y attendais le moins, et en fin de cette pièce, je pus lire :

« Nous soussigné, François Royne, bailli de la chastellenie de
» Nanteuil-sur-Marne, pour Monseig^r le comte de Varax, sei-
» gneur chastelain dud. lieu, certifions, etc., etc., — en foy de
» quoy nous avons signé et fait apposer le cachet des armes
» dudit seigneur, ce septiesme jour de mai *vj*^c quatre-vingt-
» seize (1696). »

Venaient ensuite la signature du bailli et le sceau en cire rouge dont l'empreinte entre parfaitement dans celui qui fait l'objet de ma communication. J'avais reconnu que ce cachet et les armoiries peintes sur les murs de l'église étaient sinon de Pierre Pérachon, tout au moins de Louis-Alexandre Pérachon, son fils, tous deux comtes de Varax, seigneurs de Nanteuil-sur-Marne dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, comme on va le voir ci-après.

Cette pièce est déposée aux archives municipales de Nanteuil.

Les comtes de Varax, seigneurs de Nanteuil.

« Le 29 aoust 1670, Mre Pierre Pérachon, seigneur de Sainct-
» Maurice et autres places, con^er du Roi en ses conseilz et secré-
» taire de Sa Majesté, maison et couronne de France et de ses
» finances (en 1677, marquis de Varambon et de Treffort, comte de
» Varax, puis, en 1681, baron de Loye et de Châtillon), acquiert la
» terre et seigneurye de Nanteuil, seize sur la rivière de Marne,
» de Mre Léon Potier, duc de Gesvres, héritier par bénéfice d'in-
» ventaire de deffunt Mre René Potier, pair de France, son père. »
(Archives départementales de Seine-et-Marne, E. 796).

« Le 31 mars 1689, Mre Louis-Alexandre Pérachon, comte de
» Varax, marquis de Treffort, seigneur de Nanteuil-sur-Marne,
» fils et héritier du précédent, rend foi et hommage aux adminis-
» trateurs de l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais de Soissons, à cause du

» droit de dîmes réservé dans la vente faite en 1600, de cette » seigneurie, par les administrateurs, à Louis Potier de Tresmes, » duc de Gesvres, père de René, précédemment dénommé. » (Archives dudit Hôtel-Dieu).

Cette seigneurie appartint ensuite en descendance collatérale à la même famille jusqu'en 1766.

LA SUCCESSION DE L'ABBÉ SEGUY,

PAR M. TH. LHUILLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**), Secrétaire général.

Joseph Seguy, l'un des quarante de l'Académie française au XVIIIe siècle, bien que né dans la ville de Rodez n'est pas tout à fait étranger à notre pays. Il a été chanoine de la cathédrale de Meaux, et, comme son compatriote Alexis Monteil, c'est dans la Brie qu'il termina sa carrière.

La communication de quelques documents inédits qui se rattachent à la mort et à la succession de cet académicien, n'est donc pas déplacée ici.

Sans essayer de surfaire la réputation de l'abbé Seguy, on peut dire qu'il réussit dans la poésie et dans l'éloquence. Dès sa jeunesse, le poète remportait à diverses reprises les couronnes académiques, en même temps que l'orateur sacré prêchait avec distinction au milieu de la capitale et à la Cour (1). Dans ses panégyriques, dans l'Éloge de Louis XIV, dans les Oraisons funèbres de la reine de Sardaigne, du maréchal de Villars et du cardinal de Bissy, il faut reconnaître de la noblesse, de l'onction, du pathétique, joints à une grande pureté de style ; mais on y chercherait en vain ces sublimes peintures, ces traits de génie, ces véritables beautés qu'on admire dans Massillon ou dans Bossuet. Un biographe a dit, avec raison, que Joseph Seguy était fait pour suivre les sentiers battus, et non pour se tracer une carrière nouvelle.

Elu membre de l'Académie à trente-neuf ans (2), en remplacement de Jacques Adam (de Vendôme) oublié aujourd'hui, les épigrammes ne firent pas défaut au triomphe du jeune abbé,

(1) Seguy avait prononcé, en 1729, le panégyrique de Saint-Louis, devant l'Académie Française, et s'en était acquitté avec un talent si remarquable que cette compagnie avait demandé et obtenu pour lui du cardinal Fleury, alors premier ministre, l'abbaye de Genlis, au diocèse de Noyon. — Lorsqu'il publia ses Panégyriques des Saints, en 1736, il se qualifia de prédicateur du Roy.

(2) Son discours de réception et la réponse de l'abbé de Rothelin, directeur de l'Académie, prononcés le 15 mars 1736, se trouvent au 5e vol. du *Recueil des Harangues*, etc., p. 182.

presque inconnu la veille, que quelques amis officieux avaient pour ainsi dire obligé à faire les visites d'usage. On lui contesta même la paternité de son Panégyrique de Saint-Louis, qui fut attribué à tort à Lamotte ; Seguy se contenta, pour toute réponse, de produire, dans la suite, de nouveaux discours d'un mérite supérieur au premier. Le triolet lancé par Piron, le lendemain de l'élection, est le seul quolibet dont on se souvienne :

» Grâce à Monsieur l'abbé Segui,
Messieurs, vous revoilà quarante.
On dit vous faites aussi
Grâce à Monsieur l'abbé Segui.
Par la mort de je ne sais qui,
Vous n'étiez plus que neuf et trente :
Grâce à Monsieur l'abbé Segui,
Messieurs, vous revoilà quarante. »

Maintenant aussi, il faut l'avouer, le nom de Seguy, comme le nom d'Adam (de Vendôme), compte parmi ceux des immortels qu'on connaît le moins.

Le digne ecclésiastique occupa pourtant pendant vingt-cinq ans le fauteuil de Racan, de La Bruyère et de l'abbé Fleury. Pendant quelque temps, il assista régulièrement aux séances et partagea avec zèle les travaux de l'Académie ; puis il vint dans la Brie, d'où il se contenta de surveiller la publication de ses ouvrages. A la mort du cardinal de Bissy, évêque de Meaux, qui l'avait attiré dans cette ville, Seguy prononça l'oraison funèbre du défunt, dans sa cathédrale, le 5 décembre 1737 ; il renonça aussitôt après à la prédication (1).

C'était d'ailleurs un homme extrêmement modeste. Cherchant plus à se faire oublier du public qu'à briller, il était venu à Meaux cacher le peu de gloire qu'il avait acquis. Aussi y vécut-il retiré, dans la compagnie d'une de ses sœurs qui, restée célibataire, s'était faite sa gouvernante (2).

L'abbé Séguy ne possédait aucune fortune personnelle, toutefois l'abbaye de Sainte-Élisabeth de Genlis, qu'il tenait en commande

(1) Préface des *Sermons pour les principaux jours de carême;* Paris, Prault, 1744, in-12.

(2) Ils habitaient ensemble une maison canoniale, rue Saint-Maur, qui provenait de M. Pastel et que le chapitre affermait moyennant 260 livres. Elle a été habitée successivement ensuite par MM. Collier de la Marlière, et Mannoury chanoines.

dans le diocèse de Noyon, certains droits sur le séminaire de Saint-Magloire (?) et les revenus de son canonicat, l'avaient mis au-dessus du besoin, et lui permettaient toujours de soulager discrètement quelque infortune autour de lui.

Au mois de janvier 1761, voyant sa santé altérée, accablé de douleurs et d'infirmités, le digne chanoine fit son testament et y joignit des observations qui prouvent l'ordre et le soin qu'il apportait à régler ses affaires d'intérêt. Il mourut, en effet, le 18 mars suivant, à soixante-quatre ans, et on l'enterra dans la cathédrale (1).

Joseph Seguy, qui remplissait avec une édifiante assiduité ses devoirs de chanoine (2), passait à Meaux pour un homme simple, pieux et bienfaisant ; cette réputation ne devait pas se démentir. A l'ouverture de son testament olographe, déposé chez Me Delagranche, notaire à Meaux, on apprit que le défunt avait disposé de sa modeste succession en faveur des pauvres : l'hôpital de cette ville était institué son légataire universel.

Les héritiers présomptifs, néanmoins, — deux frères et deux sœurs, — avaient dû être appelés : c'étaient Antoinette Seguy, domiciliée à Meaux; Anne Seguy, qui habitait Rodez ; un frère, secrétaire du maréchal de Broglie (3), et Namas Seguy, procureur domanial de S. A. S. le duc d'Orléans, à Aiguesperse. Tous étaient dans une certaine aisance ; le dernier seul souleva des difficultés pour l'exécution du testament, et ce ne fut pas avant l'année 1766 (4) que l'hôpital de Meaux obtint la délivrance du legs fait à son profit.

Ce legs, consistant en deniers comptants, produisit net une somme de cinq mille quatre-vingt-quatre livres, dix-neuf sols, neuf deniers.

Avant de rapporter l'acte de baptême, le texte du testament et l'acte d'inhumation de l'abbé Seguy, ainsi qu'un résumé du compte rendu aux administrateurs de l'hôpital, en 1776 (5), ajoutons que sa succession à l'Académie française fut recueillie par un grand seigneur, le prince de Rohan-Guémenée, coadjuteur de Strasbourg,

(1) Personne n'a cité cette tombe, en décrivant la Cathédrale de Meaux.

(2) Voir le discours du duc de Nivernois, en réponse au duc de Rohan, prononcé à l'Académie Française, en 1761 (tome VI, p. 515 du *Recueil des harangues*).

(3) Georges, sans doute, né à Rodez le 16 janvier 1688, qui était lié avec Jean-Baptiste Rousseau et qui donna en 1743 une édition de ses œuvres (Didot, 3 vol. in-4° et 4 vol. in-12.)

(4) 21 avril 1766, sentence du bailliage de Meaux.

(5) Archives de l'Hôpital Général de Meaux.

qui possédait dans la Brie les terres de Coupvray, Montry, Magny-le-Hongre, etc. Comme chanoine de Meaux, l'abbé Seguy eut pour successeur M. de Villedon, et son bénéfice de Sainte-Élisabeth de Genlis passa aux mains de messire Henri-Ignace de Chaumont de La Galezière, lequel, contrairement à l'exemple de Namas Seguy, s'empressa de donner décharge des grosses réparations de son abbaye, qui pouvaient être mises à la charge de l'hôpital de Meaux.

I

Naissance de l'abbé Seguy.

Extrait des registres de la paroisse Notre-Dame de Rodez (cathédrale) ; registre n° 8 ; année 1697 (1).

« Joseph Seguy, fils du sieur Pierre (marchand) et à demoiselle Anthoinette Drulhe, né le 19e mars, baptisé le 21e. Parrain, Georges Drulhe, — marraine, Catherine Drulhe, présents comme dessus. »

« Fontanon, vicaire. »

II

Testament olographe de l'abbé Seguy (déposé chez Me Delagrange, notaire à Meaux, le 19 mars 1761).

« Voicy mon testament que je mets sous la protection de M. le Procureur Général du Parlement de Paris.

« Je fais mon légataire universel l'Hôpital général de Meaux, et je fais M. Cannelle, procureur du Roy au Présidial dudit Meaux, mon exécuteur testamentaire, en chargeant ledit Hôpital général de Meaux de faire présent à mon dit sieur Cannelle, de la pendule de la chambre où je couche, si ledit sieur parvient par tous ses soins, à faire exécuter mon présent testament dans toute sa teneur.

« Item je prie ledit Hôpital général de Meaux de laisser à ma sœur Antoinette Seguy, qui demeure avec moy, mon portrait, et du reste, je déclare devant Dieu que ledit hôpital ne peut, en qualité de mon légataire universel, rien prétendre sur les meubles de l'appartement de ma ditte sœur, lesquels appartiennent à elle en

(1) Cet acte permet de rectifier les dates fautives indiquées dans toutes es biographies antérieures.

propre, en vertu de l'échange que je fis avec elle desdits meubles avec ceux qu'elle apporta de Sainte-Marie, sur lesquels je n'avois rien à prétendre, mais dont je me suis accomodé en conséquence de l'accord fait entre nous deux, dont elle a copie signée d'elle et de moy. Fait avec toute la réflexion dont je suis capable, lu et relu à Meaux, ce trois janvier mil sept cent soixante-un.

« (Signé) L'abbé Seguy. »

III

« Instruction au sujet de mon Testament, pour ceux qui pourroient prétendre y avoir quelque intérest pour ou contre. Je laisse une succession qui ne peut consister qu'en meubles, m'étant fait un principe, depuis que je suis au-dessus de mes affaires, de ne me réserver qu'une certaine somme pour la dépense journalière de ma maison, somme qui était épuisée au bout de chaque trois mois et remplacée par une pareille, ce qui ne manque jamais, moyennant l'exactitude avec laquelle je suis payé tous les quartiers et les mesures que j'ai prises.

« Je proteste devant Dieu que je ne dois rien à personne, hors au Chapître (1), à qui il n'est pas possible à un chanoine de ne pas devoir, à moins qu'il n'ay finy son année canoniale, et qu'il n'ait point d'absence à payer. Les dépenses trop considérables que j'ay faittes dans ma maison ont été payées à mesure, ainsy ni maçon, ni menuisier, ni vitrier, ni tel ouvrier que ce soit, n'ont pas un sol à demander à ma succession. Tous les lambris et boiseries que j'ay fait faire dans ma maison, je les reconnois appartenir à la ditte maison, suivant qu'il est convenu entre le Chapître et moy, en ce que ledit Chapître a bien voulu m'accorder pour laditte maison. Mon successeur dans mon abbaye (2) n'aura rien à prétendre sur ma succession, vu que depuis trente ans et plus que je jouis de ce bénéfice, les religieux, toujours mes fermiers, se sont chargés, par tous les baux passés entre eux et moy, de toutes les réparations grosses et menues des fermes, de payer toutes les impositions actuelles et à venir, d'acquitter toutes les charges prévues et imprévues, et de me payer tous les ans, par quartier, deux mille livres, même en cas de non-dépouillement de grains. Mon successeur ne voulant pas connaître tout cela, ne manquera pas de faire

(1) Saint-Etienne de Meaux.
(2) Sainte Elisabeth de Genlis, Ordre de Prémontré réformé.

faire une saisie sur ma succession, mais ce sera à mon exécuteur testamentaire à mettre les religieux en cause et obtenir mainlevée de laditte saisie. Je le conjure, luy et tous les amis des pauvres, d'emploier leur zèle et leur crédit pour garantir ma ditte succession de toutte déprédation, en faveur des pauvres à qui elle est destinée.

« Fait à Meaux, ce dix-huit février mil sept cent soixante-un.

Signé : l'abbé Seguy.

« A l'égard de mes meubles, mes domestiques sçavent que je n'ay en argenterie que six couverts, une cuillère à soupe et deux cuillères à ragoût ; ma sœur, quand je donne à manger, me prête les six siens, qu'elle fit faire longtemps avant qu'elle vint chez moy, et qu'elle fit marquer à ses armes ; n'ayant pas actuellement de garçon domestique, je ne dois que les gages de ma cuisinière qui est depuis environ sept à huit mois à mon service, sur le pied de vingt écus de gages, ceux de la femme de chambre de ma sœur ne me regardent point. J'ai neuf paires de draps de maître, environ huit ou neuf de domestique, cent soixante et quelques serviettes, et le linge de ma cuisine. A l'égard de mes autres meubles, comme ils sont en place, c'en est un mémoire qui se montre aux yeux. Je n'ay point fait de catalogue de mes livres.

A l'égard de mes papiers (je ne parle pas de mes écrits) (1), qu'on ne soit pas surpris qu'il en manque plusieurs, ils ont été

(1) La liste des écrits publiés par l'abbé Seguy, peut être dressée ainsi :

1° Poésies, 2 vol. in-12.

2° Sermon prononcé aux nouveaux convertis, en 1732, in-8° (reproduit dans ses sermons pour les principaux jours de Carême.

3° Panégyrique des Saints, 1734-1736, 2 vol. in-12.

4° Oraison funèbre du maréchal de Villars, 1736, in-4°.

5° Discours de réception à l'Académie Française, 1736, in-4°.

6° Discours académiques et poësies, La Haye, Néaulme, 1736, in-12.

7° Oraison funèbre de.... Henry de Thiard de Bissy, cardinal et évêque de Meaux, prononcé dans l'église cathédrale de Meaux, le 5 décembre 1737 ; — Paris, Prault père, 1737, in-4°.

8° Sermons pour les principaux jours de carême ; Paris, Prault, 1744, in-12 de 670 pages.

9° Oraison funèbre d'Elisabeth de Lorraine, reine de Sardaigne, 1745, in-4°.

10° Nouvel essai de poësies sacrées ; 1756, in-12.

On lui attribue aussi, en collaboration avec l'abbé Trublet, la 2e édition de l'Introduction à la connaissance de l'esprit humain, de Vauvenargues ; Paris, Briasson, 1746-1747. — Barrois aîné, 1781, 1 vol. in-12.

Notre savant compatriote, le bibliographe Barbier (de Coulommiers), attribue encore à l'abbé Séguy, mais d'une façon douteuse, la traduction de deux livres de Saint-Augustin.

perdus dans mes divers déménagements par l'étourderie de gens que j'ay employez, car quel intérêt auraient-ils pu avoir de le faire par malice.

A Meaux, les jour et an que cy-devant.

L'abbé Seguy.

IV

Décès de l'abbé Seguy.

(*Extrait du registre des sépultures faites en l'église cathédrale de Meaux, année* 1761.)

Cejourd'huy jeudy dix-neuf mars 1761, par Me Philippe Pidoux prêtre licencié en Théologie de la maison et Société Royalle de Navarre, Doyen et Chanoine de l'Église Cathédrale de Saint-Étienne de Meaux, député de Messieurs du Chapître de la même Église, a été inhumé sur les six heures et demie du soir, dans laditte Église Cathédrale, dans le premier bas-côté du parvis des Lions, entre les deux premiers pilliers vis-à-vis la Chaire, le corps de Messire Joseph Seguy, prêtre du diocèse de Rhodez, abbé de Sainte-Élisabeth de Genlis, diocèse de Noyon, chanoine de laditte Église Cathédrale de Meaux, et l'un des Quarante de l'Académie françoise, décédé le jour d'hier sur les quatre heures et demie du soir, âgé de soixante-un ans (1), en présence de MM. Philippe-Louis Durel, conseiller du Roy, lieutenant particulier criminel aux baāge et siége présidial de Meaux, MM. Claude-Charles Canelle, conseiller du Roy et son procureur auxdits baāge et siége présidial de Meaux, et encore en présence de Mes Pierre-Ézéchiel Le Vasseur de Rocher, Jacques-Nicolas Desmiés, prêtres grands-chapelains, hauts-vicaires, Mes François Scellier, prêtre, et Claude Denis Plaisir, clerc tonsuré, marguillers de laditte Église Cathédrale, témoins à ce requis, demeurans à Meaux, qui ont signé avec mondit sieur Pidoux, doyen.

(Signé) Durel, Canelle, Desmiés, Plaisir, Levasseur, Scellier, Levasseur et Pidoux, doyen.

V

Compte de la succession Seguy.

Il résulte du compte rendu en 1766 aux administrateurs de l'hô-

(1) C'est une erreur ; le défunt avait 64 ans, moins un jour.

pital général de Meaux, que la succession de M. l'abbé Seguy, s'est liquidée comme il suit :

ACTIF.

1° Prix de la vente des meubles et effets mis sous les scellés à Meaux		6,033 liv.	14 s.	6 d.
2° Prix de la vaisselle d'argent. . . .		369	19	»
3° Billet Cherrier.		227	10	»
4° Billet de partition du Chapître. . .		100	»	»
5° Montant de la vente des meubles trouvés sous les scellés apposés au séminaire de Saint-Magloire, suivant procès-verbal du 6 février 1762. . . .	1,208 l. 10 s.			
6° Et de l'argenterie.	239 » 10 » 6 d.			
	1,448 liv. 6 d.	1,448	»	6 d.
Total de l'actif.		8,179 liv.	4 s.	

PASSIF.

Sur cette somme on a payé :				
A Meaux,				
Pour capitation, garde des scellés, frais de justice et d'inhumation, frais de dernière maladie, etc. . .	2,156 l. 3 s. 9 d.			
Un an des gages de Marie-Louise Colnoy, domestique	60 » »			
Une tombe de marbre blanc (mémoire de J. F. Tretté). . . .	75 » »			
	2,291 l. 3 s. 9 d.			
Au séminaire de Saint-Magloire,				
Pour frais de justice.	587 3 6 d.			
Pour frais d'économat au comptable	598 4 »			
Total des dépenses.	3,476 l. 11 s. 3 d.	3,476	11	3 d
Excédant de l'actif. . .		4,702 liv.	12 s.	9 d.

Report . . .			4,702 liv. 12 s. 9 d.
Il faut encore ajouter : les fruits et revenus de l'abbaye de Genlis jusqu'au 18 mars 1761, date du décès de l'abbé Seguy		433 l. 6 s. 7 d.	
Déduisant : les deux sols pour livre, attribués à l'économe .	43 l. 6 s. 7 d.		
Et pour les frais de saisies-arrêts entre les mains des fermiers . .	7 13 »		
	50 l. 17 s. 7 d.	50 17 7	
Reste. .		382 l. 7 s. »	382 7 »
Il est donc entré net dans la caisse de l'hôpital général de Meaux			5,084 liv. 19 s. 9 d.

NOTES SUR LA FONDATION DES CÉLESTINS

DE LA SAINTE-TRINITÉ DE MARCOUSSIS,

PAR M. LEMAIRE,

Membre fondateur (**Section de Melun.**)

L'établissement religieux dont je vais m'occuper n'a pas appartenu à notre département, c'est vrai; mais comme il s'y rattache par ses possessions les plus considérables, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de rappeler l'érection d'un monastère doté d'une manière splendide, dès son origine, par une de ces familles qui avaient su conquérir une large place dans le pays et qui, encore aujourd'hui, peut être considérée à bon droit comme une des plus honorables de France, par ses vertus, sa piété éclairée et sa bienfaisance inépuisable connue de tous les malheureux.

Je dois le dire, c'est cette dotation même, et surtout la description des joyaux et des reliquaires donnés par les fondateurs, qui ont éveillé en moi le désir de les faire connaître.

Marcoussis, où Jehan, seigneur du lieu et de Montagu ou Montaigu (hameau de la commune de Champbourcy, entre Saint-Germain et Poissy), édifia le monastère qu'il destinait aux Célestins, est un village de l'Ile-de-France. Il paraît avoir été fondé en l'an 661 par Saint-Wandrille, qui y fit bâtir une église. Un château-fort construit vers la fin du XIVe siècle, existait à Marcoussis; il a été démoli en 1807, sans doute par les sieurs Joseph Boutron et Jean Donnat, qui s'en étaient rendus acquéreurs le 28 prairial an VI.

Ce château passait pour une des plus fortes places du royaume. L'entrée était couverte par un ouvrage avancé dans lequel on pénétrait par deux ponts-levis. Après avoir traversé une première cour on arrivait au château par un autre pont-levis jeté sur un fossé large de 20 mètres. La forme générale de l'édifice était celle d'un parallélogramme d'environ 55 mètres de longueur sur 30 de largeur, dont les angles et les côtés étaient défendus par dix tours de grandes dimensions, y compris celles qui flanquaient l'entrée formant donjon, et plus rapprochées entr'elles que les deux du côté opposé. (Planche II, fig. A).

Avant de parler des Célestins de Marcousis et de leur fondateur, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur la création de l'ordre, qui du reste n'était qu'une branche de celui des Bernardins ou Bénédictins réformés.

« Les Célestins ont pris leur nom du pape Célestin V, qui avant » son avènement au siége pontifical, et connu alors sous le nom » de Pierre de Mouron, établit une congrégation de religieux ré- » formés de l'ordre de Saint-Bernard. Cette congrégation date de » l'an 1244 ; elle fut approuvée en 1264 par Urbain IV, et confir- » mée 10 ans après par Grégoire X, au deuxième concile général » de Lyon. D'Italie, les Célestins passèrent en France l'an 1300. » Le chef de l'ordre fut établi à Paris en 1318. Vingt-trois monas- » tères en dépendaient ; ils étaient gouvernés par un provincial » élu tous les trois ans, et qui avait titre et pouvoir de général. » (Dubreuil. Antiquités de Paris.

Les Célestins de Paris furent fondés par Pierre Martel, bourgeois de cette ville ; ils jouissaient des mêmes droits et priviléges que les secrétaires du roi. L'origine de ces droits vient de ce que Robert de Jussi, reçu novice dans le monastère du Mont-de-Chartres, et ayant quitté l'habit avant de faire profession, s'attacha au service du roi Philippe de Valois, et fut du nombre des conseillers-secrétaires de ce prince. L'affection qu'il avait pour l'ordre le porta à proposer dans une assemblée des secrétaires du roi d'ériger une confrérie dans l'église des Célestins de Paris. La proposition fut acceptée, et, pour donner moyen aux religieux de subsister parce qu'ils n'étaient pas riches en ce temps-là, ils leur accordèrent tous les mois, chacun 4 sols parisis sur l'émolument de la bourse. Depuis ce temps, Charles, dauphin de France, régent du royaume pendant la détention du roi Jean, son père, leur donna une bourse semblable à celle de chaque secrétaire du roi. (*Histoire des ordres monastiques.* — Tome VI, pages 189-190).

Marcoussis est une commune de 1,350 habitants ; elle fait partie de l'arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise). — Le monastère établi en ce lieu doit sa fondation, ainsi que je l'ai dit plus haut, à Jehan de Montagu (1), vidame de Laon, seigneur de Montagu, près Poissy, de Marcoussis, du Bois-Malesherbes, de Tournenfuye, chevalier, chambellan du roi Charles V, souverain

1) Ses armes sont : D'argent à la croix d'azur, cantonnée de quatre aigles de sable.

Plan du Château de Marcoussis.

Fig. a.

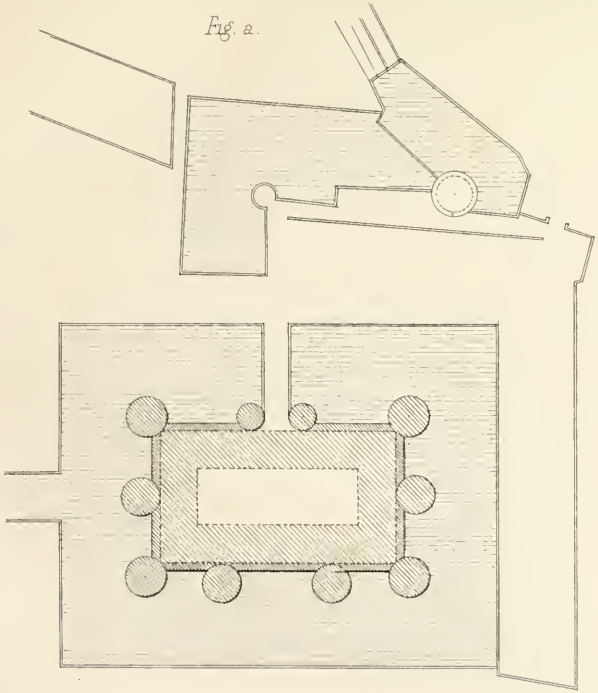

Plan du Monastère des Célestins de la S.te Trinité,
fondé en 1304 par Jehan, Seigneur de Montaigu
et situé à environ 350.m du Château de Marcoussis.

Fig. b.

J Devarenne

Imp. Lemercier & Cie Paris

maître de l'hôtel du roi Charles VI, et surintendant des finances du royaume.

Jehan de Montagu fut aimé de ces deux souverains : le dernier lui donna les maisons de Massonvilliers et de Franconville, près Chartres. Il acquit en 1390 le vidamé de Laon, en échange de la terre de Ver, et fut capitaine du château de la Bastille. Au mois de mai 1401, le roi lui fit don de l'hôtel de Chanteloup avec ses dépendances, pour l'unir à la châtellenie de Marcoussis qu'il avait acquise; c'est deux ans après qu'il le pourvut de la charge de souverain grand maître de son hôtel.

A Jehan de Montagu succéda, comme dame de Marcoussis, Elisabeth, sa fille aînée, veuve de Jehan VI, comte de Roucy; elle mourut en octobre 1429, à Lyon, d'où son corps fut porté aux Célestins fondés par son père.

On voit ensuite, comme seigneur de Marcoussis, Jehan Mallet, cinquième du nom, sire de Graville, fauconnier, panetier et maître des arbalétriers de France, qui eut pour deuxième femme Jacqueline de Montagu, veuve de Jehan de Craon, seigneur de Montbazon et de Moncontour en 1346.

Une troisième fille de Jehan de Montagu, nommé Jehanne, épousa en 1417 Jacques de Bourbon, deuxième du nom, chevalier, baron de Thury, qui se destinait d'abord à l'état ecclésiastique et abandonna ensuite ses bénéfices. Il prit le parti de Charles de France, dauphin de Viennois, régent du royaume, qui lui donnait 100 francs par mois pour être en sa compagnie. Jehanne de Montagu mourut à Valère en Touraine, dans le mois de septembre 1420, âgée de vingt-trois ans; son corps fut aussi apporté à Marcoussis, où il a été inhumé le 15 mars 1468.

Les seigneuries de Montagu et de Marcoussis passèrent par alliance dans la famille de Balzac.

Jehan de Montagu, ainsi qu'il le dit dans son acte de donation, était fils de Girard, seigneur du même lieu, secrétaire du roi, trésorier de ses chartes, et de Bicète de Cassinel, laquelle était vraisemblablement nièce de Ferry Cassinel, archevêque, duc de Reims, pair de France, seigneur de Marcoussis, par suite de l'échange qu'il avait fait avec le roi, de sa terre de Galargues, contre le *châtel maison forte* de Marcoussis et la maison de La Ronce, en la châtellenie de Montlhéry, par acte du 9 février 1386.

Avant de fonder le monastère dont il s'agit, Jehan de Montagu achetait de Gontier Col, trésorier de France, pour les donner en toute propriété aux religieux qu'il patronnait, les seigneuries,

terres, prés, bois, étangs, cens, rentes, etc., d'Ozouer-le-Voulgis, de Garigny et de Retal, ainsi que les manoirs, granges, écuries et autres bâtiments en dépendant.

Je n'ai pu découvrir de qui Gontier Col tenait les domaines achetés de lui par Jehan de Montagu, ni les noms de ses prédécesseurs, à moins pourtant que le premier n'ait été aux droits de Jehan de L'Hôpital, seigneur de Montignon, à qui Ozouer aurait appartenu. Celui-ci a été naturalisé par lettres du 26 septembre 1349. Le régent du royaume, depuis Charles V, lui avait donné au mois d'octobre 1348, en échange d'une rente de 200 livres qu'il avait à prendre sur le trésor, la terre et seigneurie des Allueux en Palluel, mouvant du château de Crèvecœur-en-Brie. — (En 1416, un François de L'Hôpital était gouverneur de ce château). On croit savoir aussi qu'en 1206, dame Jude de Cresne devait être en possession de la terre d'Ozouer-le-Voulgis, dont elle détachait une pièce de bois contenant 439 arpents (185 hectares 32 ares), pour la donner aux habitants, à la charge « de » 4 deniers parisis de cens, réduits du denier parisis, et d'un » pain par chacun particulier habitant, feu et ménage, pour la » reconnaissance de leur droit d'usage, » suivant le titre-nouvel, qu'ils en ont fourni devant Sureau, notaire audit Ozouer, le 21 juin 1582, duquel il résulte que la communauté du lieu aurait été en possession de ces usages depuis trois ou quatre cents ans environ ; « confessent aussi lesdits habitants que de tout tems les » seigneurs Célestins, leurs officiers et justiciers audit Ozouer, » ont eu, et comme ils ont encore de présent, la connaissance de » toutes forfaitures, crimes et délits qui se sont commis et com- » mettent ès dits bois des usages par quelconques personnes et » pour quelque cas que ce soit. »

Si tous, nous ne connaissons pas Ozouer-le-Voulgis et Rétal, au moins leurs noms ne nous sont pas étrangers.

Ozouer dépendait de la province de l'Ile-de-France ; il resssortissait aux bailliage, présidial, grenier à sel et élection de Melun ; il dépendait du doyenné de Melun. D'après un pouillé du diocèse de Sens transcrit en 1717, le revenu de la cure d'Ozouer était de 900 livres, elle payait 49 livres de décimes ordinaires et 70 livres de décimes extraordinaires; l'archevêque de Sens en était collateur, la paroisse a pour patron Saint-Martin.

Suivant une déclaration de M. François Marchand, curé du lieu, faite devant le directoire du district de Melun, le revenu de son bénéfice aurait été pour : le presbytère, cour et jardin, 100 li-

vres ; dîmes des grains de toute nature, 4,500 livres; menues et vertes dîmes, agneaux, vin et filasse, 400 livres; 21 arpents de terre estimés devoir rapporter 918 livres 15 sous; autres revenus, 745 livres ; soit au total 6,663 livres 15 sous, sur lesquels il y aurait eu à déduire pour charges et frais de perception, 2,653 livres; mais, attendu que la déclaration du titulaire de ce bénéfice n'a pas été reconnue exacte dans toutes ses parties, l'administration, par son arrêté du 16 avril 1791, a fixé le revenu de la cure d'Ozouer à 4,177 livres 2 sous; les charges à 738 livres au lieu de 2,653 livres, et le traitement à allouer à M. Marchand à 2,688 livres 11 sous 3 deniers.

Aujourd'hui, Ozouer-le-Voulgis est une commune de 835 habitants (recensement de 1866); cette commune fait partie du canton et de la justice de paix de Tournan, arrondissement de Melun. En 1790, la population était de 750 âmes; elle a été en 1846, de 912.

Si l'on s'en rapporte à Sébastien Rouillard, Ozouer viendrait du mot oratoire. Tout en n'admettant les étymologies qu'avec une grande réserve, je ne crois cependant pas inutile de citer notre vieux chroniqueur, qui, tout en remontant aux Romains, aux Grecs et souvent même par delà le déluge, n'est pas toujours à dédaigner. Voici comment il s'exprime en son Histoire de Melun, § 2e de la page 376 : « Et d'autant qu'ès mêmes archives (de l'ab-
» baye du Jard), en un aultre tiltre d'icelle année 1220, est faict
» récit de Hugues de Voulgis, chevalier, et de son oratoire, vul-
» gairement nommé Osouër-le-Voulgis. Ie veux dire pour l'expli-
» cation de ce mot Osouër, que c'est un terme corrompu, selon la
» prononciation brioise, coustumière de mettre un S pour un R,
» à l'opposite du prouerbe *Eretriensium Rho*; et ainsi fault dire
» Orouer, qui est la vieille diction traduicte du mot latin Ora-
» torium, tourné par les modernes en Oratoire; et en ce sens
» Osover-le-Voulgis veult signifier l'Orouer ou Oratoire du che-
» valier et seigneur de Voulgis. »

Le manoir ou hôtel seigneurial d'Ozouer, ainsi que les bâtiments de la ferme donnés aux Célestins de Marcoussis, enveloppaient en partie l'église paroissiale, ainsi qu'on le voit encore aujourd'hui.

En ce qui concerne les droits politiques d'Ozouer-le-Voulgis, il est à remarquer que les habitants n'auraient pas été représentés à la rédaction de la coutume de Melun en 1560. On ne trouve au procès-verbal que le nom de maître Guillaume Le Lièvre, leur curé, qui était là évidemment comme membre du Clergé, et non pour le Tiers-État.

En 1614, lors de la convocation des États-Généraux du royaume sous Louis XIII, encore enfant, ces mêmes habitants comparaissaient à l'assemblée du bailliage de Melun, par leur syndic pour le Tiers; le curé s'y trouvait aussi.

En 1789, l'assemblée tenue dans la paroisse, pour la nomination des députés qui devaient comparaître à l'assemblée générale des bailliages royaux de Melun et Moret, convoquée le 5 mars, élisait pour ses représentants, les sieurs Pierre Chevalier et Jean-Louis Belesme, tous deux vignerons à Ozouer.

Garigny, situé sur le territoire de la même commune devait être un hameau avec manoir féodal, à environ 500 mètres de l'église paroissiale. Les fondations de bâtiments que l'on rencontre encore en fouillant le terrain attestent suffisamment que cet endroit a été habité; mais à quelle époque peut-on faire remonter sa destruction? il n'est pas facile de le dire, car rien dans nos anciens documents ne vient nous révéler le fait. Toutefois, il est certain que Garigny existait encore en 1406, puisque Jehan de Montagu en faisait don au monastère qu'il venait de fonder; or, nous savons tous que, de 1420 à 1430, la Brie et le Gâtinais furent ravagés, saccagés et brûlés par les Anglais. On peut donc, sans crainte de trop se tromper, reporter à la fin de cette période décennale, la disparition du manoir de Garigny et des autres habitations dont il devait être accompagné.

Quant à Retal, c'est un hameau de la commune de Liverdy, appartenant aussi au canton de Tournan. Il est situé à 2,700 mètres en ligne droite d'Ozouer-le-Voulgis, dans la direction du N.-E. Sa population, en 1866, était de 88 habitants.

Il y aurait encore beaucoup à dire, sans doute, sur le sujet que j'ai essayé d'esquisser, mais le temps et les moyens de recherches m'ayant fait défaut, je passerai de suite à l'acte d'acquisition des terres et seigneuries indiquées plus haut, et à la fondation du monastère de Marcoussis.

Cependant, je demanderai encore la permission de faire une remarque avant d'aller plus loin : c'est que les 600 livres parisis de rente, dont nous allons voir doter ce monastère, formeraient aujourd'hui une somme bien considérable, car en 1405, le marc d'or était évalué 68 livres 15 sous, et aujourd'hui il vaut en métal monnayé environ 734 francs, ce qui fait plus que décupler la somme. Si, en outre, on considère la valeur des terres aux deux époques, on trouvera une bien autre différence. En effet, Jehan de Montagu donnait au monastère qu'il fondait, sans y comprendre

la valeur des édifices en construction, ni les bâtiments, maisons et manoirs de ses seigneuries, environ 950 arpents d'héritages provenant de la vente que venait de lui faire Gontier Col, moyennant 6,200 écus d'or de 22 sous 6 deniers chacun. Porter la valeur de tous ces biens à un million de notre monnaie actuelle ne paraîtra sans doute pas exagéré (1), et comme les Célestins de Marcoussis ne devaient pas être plus de treize, le prieur compris, on voit que ces bons religieux pouvaient vivre sans préoccupation du lendemain, et que ceux qui, pour l'amour de Dieu, pouvaient faire un tel sacrifice devaient posséder une fortune véritablement colossale pour l'époque.

(1) Les fermes d'Ozouer-le-Voulgis et de Rétal, terres, prés et bois en dépendant, ainsi que le bois des Seigneurs, vendus les 18 avril et 20 août 1791, 28 juillet 1808 et 10 décembre 1818, en exécution des lois sur les biens nationaux, ont rapporté à l'État plus de 575,000 fr. ce qui est déjà quelque chose; mais tout le monde sait que la vente de ces biens a été loin d'atteindre leur valeur réelle, et que depuis les époques que je viens de citer, les biens ruraux ont singulièrement augmenté de prix; ce qui, joint à la dépréciation des métaux, vient encore ajouter à mes appréciations.

VENTE *par Gontier* COL, *trésorier de France, à* JEHAN, *seigneur de Montagu, vidame de Loannais, de la seigneurie, château, tours, maisons, ville et terre* D'OZOUER-LE-VOULGIS.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Guillaume, seigneur de Tignonuille, chevalier, conseiller, chambellan du Roy nostre Sire, et garde de la prévôté de Paris, Salut. Sçauoir faisons que par deuant Jehan de La Motte, et Jehan Closier, clercs notaires-jurés du Roy, nostre Seigneur, établi au Chastelet de Paris, fut présent en sa personne honorable homme et saige maistre Gontier Col, trésorier de France, et afferma en bonne véritté en la présence desdicts notaires comme en jugement pardeuant nous, que de son conquest par luy faict il auoit, joissoit et paisiblement, possédoit, et que à luy seul et pour le tout, et non à aultres, sans débats, contredicts ou empeschements aulcuns, compectoient et apartenoient, compectent et apartiennent les chastel, chastellenie, maisons, tour, manoirs, hostels, reuenus, cens, rentes, prés, bois et aultres possessions qui s'ensuiuent :

Et premièrement. Le chastel, chastellenie, tour, maisons, ville et seigneurie d'Ozouer-le-Vougis assis au pays de Brie, auquel chastel et chastellenie sont et appartiennent les choses quy s'ensuiuent : C'est assauoir une maison assise auprès ladicte tour en laquelle demoure le fermier et y a bonne cave et bon four.

Item. Une chambre assise deuant le puis estant en la cour dudict chastel.

Item. Une bonne granche couuerte de thuile, à mectre et hesbergier deulx cens muidz de grain.

Item. Au bout de ladicte grange par deuers l'esglise, a bonne maison couuerte

de thuile, en laquelle a deulx estables à mectre pourceaulx et deux géliniers très-beaulx.

Item. Au bout de ladicte granche à bonnes estables toutes neufues pour mectre chevaulx, dedans la basse-cour.

Item. Hors la closture de ladicte basse-cour, à belles bergeries pour mectre grand' foison de bestes à laine, à corne et demourance pour le fermier, couuerte de chaulmes.

Item. Une maison ainsi comme elle se comporte, assise en ladicte ville d'Ozouër, qui est escheuë au seigneur, en laquelle a très bel jardin garni d'harbres portans.

Item. Cent et douze arpens de fleur de terre à fourment.

Item. Vingt arpens d'aultres terres ou enuiron, dont une partie est baillée à cens, et l'aultre non.

Item. Onze arpens et demy de préz ou enuiron, dont une pièce est baillée au fermier, et l'autre est retenue pour les cheuaulx du seigneur.

Item. Le jour Sainct Remy, chacun an, enuiron 20 livres parisis de menus cens, portans lods, ventes, saisines, et amendes qui se perçoiuent aussi à l'huis de la tour.

Item. Le jour de la Sainct Andry, enuiron seize sous ung denier-maille parisis de menus cens, portans lods, ventes, saisines et amendes qui se perçoiuent aussi à l'huis de ladicte tour.

Item. Le lendemain de Noël, chascun doict rente, qui doibuent ledict cens, cinq gelines, quatre chappons et trois septiers d'avoine.

Item. Les champarts de toutes les terres à champarts estantes autour des bois des Usaiges, ainsi comme on a accoustumé les cueillir.

Item. Le jour de Nostre-Dame, en mars et le jeudy absolu, 4 sous ung denier tournois de menus cens.

Item. Le jour de la Sainct Jehan-Baptiste, 18 sous 6 deniers parisis de menus cens.

Item. Environ cent corvées que d'été que d'hiver, ou se le seigneur n'a à faire des personnes, chacune doibt 2 sous parisis pour la corvée.

Item. Four banier en ladicte ville ou toutes les hostes dudict seigneur sont tenuës de cuyre et payer 6 deniers parisis pour septier, communs ans.

Item. A ledict seigneur, en ladicte ville d'Ozouër et appartenances, toute justice haulte, moyenne et basse, aulne, mesure, eschantillon et voyrie. Et tout homme qui mène charrette on cheuaulx par les bleds ou hors la voye publique, doibt 7 sous 6 deniers parisis d'amende au seigneur, pour chacune beste ; et est amoisonnée la justice, sans espaues ni forfaictures.

Item. Une place à molin à eaue, au dessus de la fontaine.

Item. La rivière d'Hyères au lieudict Préfontaine, laquelle appartient toute au seigneur et non à aultre, ni aultry n'y peult peschier.

Item. La seigneurie, tiers et dangier de 365 arpents de bois en une pièce appelée les Bois des Usaires (usages) d'Ozouër, esquels bois à très bel meirien pour maisonner, et esquels aulcuns des hommes et hôstes du seigneur ont accoustumé d'auoir leur usaige pour eux chauffer et édiffier en la terre dudict seigneur et non ailleurs, et se aulcuns desdicts usaigiers en couppoit ou faisoit coupper pour aultre cause ou vendoit aulcune pièce dudict bois, il forferoit son usaige et l'amenderoit à la voulenté du seigneur ; et se aulcun aultre que desdicts usaigiers y estoit trouué couppant ou emportant bois quelqu'il soit esdits usaires, il forfaict la charrette et cheuaulx, les cougnées ou serpes et amende volontaire audict seigneur.

Item. Y a et appartiennent les fiefs cy-après declairés que tiennent les personnes cy-après nommées :

Et premièrement, Jacqueline, femme feu Liénart Lescuyer, tient un fief auquel

fief à vignes, terres, prés, censives et aultres choses, et le tient à présent Girardin de Luxembour, fauconnier, demeurant à Braye-Conte-Robert, à cause d'elle.

Item. Les hoirs et ayans causes de feu messire Gilles Le Gallois en tiennent un fief, et le tient à présent Pierre de Beaumont, à cause de madame sa femme.

Item. D'icelluy fief sont tenus trois arrière-fiefs que tiennent personnes.

Item. Simon Morin tient ung fief.

Item. D'icelluy fief est tenu un arrière-fief.

Item. Ledict Simon Morin tient ung aultre fief.

Item. Messire Guillaume de Harcourt, tient ung fief, à cause de madame sa femme.

Item. Madame Jehanne de Marigny, dame du Puiset et d'Andrezel, tient ung fief.

Item. Jehan Le Bougueneau, tient ung fief.

Item. Simon Moreau, sergent à cheval au bailliage de Meleun, tient un fief que Agnès, femme de Simon Barneau souloit tenir.

Item. Jehan de Villiers tient pareillement ung fief.

Item. Gilet Poquet tient ung fief.

Item. Jehanne de La Granche, jadis femme feu Jehan de la Granche, écuyer, tient un fief.

Item. Deulx fiefs, qui estoient tenuz dudict Gilet Poquet, en arrière-fief d'Orouer, et à présent sont en plein fief pour certain conquest pieça faict par Jehan de L'Hospital et sa femme.

Item. Maistre Jehan Audreguel tient ung fief.

Item. Maistre Guy de Cosme, tient un fief.

Item. Les hoirs ou ayans causes de feu messire Jehan Le Mercier, tiennent ung fief.

Item. Les hoirs ou ayans causes de feu Denisot Langlois, tiennent ung fief.

Item. Ledict maistre Guy de Cosme tient ung fief qui fust Jehan Le Fébure.

Item Messire Jehan de Fèvre, chevalier, maistre d'Ostel de la Royne, tient un fief.

Item. Les hoirs feu messire Jehan Le Viconte, chevalier, tiennent ung fief.

Item. Madame Ysabeau La Girarde, dame de Garigny, tient ung fief.

Tout ce qui dict est, tenu et mouvant en fief, du Roy notre sire, a une seule foy et hommaige, à cause de son chastel de Meleun.

Item. Une pièce de bois assise près de ladicte ville d'Orouer, nommée les Bois du Brulis, contenants huict vingts et dix arpens ou environ, tenant d'une part aux chanoines du Vivier en Brie, et d'autre part à Jehan de Gragy, et sont tous en coupe.

Item. Une aultre pièce de bois, nommée les bois de Gragy, contenante quarante quatre arpens ou environ, tenant d'une part aux bois qui furent Liénard de Landes, et d'aultre part auxdicts bois, du Brulis.

Item. Deulx aultres pièces de bois contenante chascunes vingt-quatre arpens, et sont tous lesdicts bois en coupes et tenus des seigneurs ou seigneur qui se peut mouvoir.

Item. S'ensuict la desclairation des bois de l'Isle, assis près dudict lieu d'Orouër, contenans six vingts et dix arpens ou environ, et sont en coupes.

Item. A èsdicts bois de l'Isle, justice moyenne et basse, et plusieurs nobles fiefs tenus à cause de la seigneurie desdicts bois desquels la desclairation est telle :

Et premièrement. Messire Jehan de Montanglaust, tient son haut ostel de Vignolles, si comme il se comporte, ensemble les jardins et vignes, terres et aultres choses.

Item. A auxdicts bois, justice moyenne et basse, jusqu'à 60 sols 1 denier.

Item. Ledict chevalier tient ung aultre fief à cause desdicts bois, c'est asscavoir

sa basse maison que il a à Vignolles, appellée le bas Ostel, ensemble les vignes terres et aultres choses appartenantes à icelluy ostel.

Item. Dudict fiefs sont tenuz sept arrière-fiefs.

Item. La femme feu maistre Jehan Gouin, tient ung fief desdicts bois de l'Isle, séant au Putoy.

Item. Messire Loys de Villiers, seigneur de Neufmoustiers, tient ung fief à La Chapelle-Honyes.

Tout ce que dict est, tenu en fief à une seule foy et hommaige du Roy nostre Sire, à cause de son chastel de Tournan.

Item. L'ostel, terre, seigneurie et appartenances de Retalles, assises en Brie, auquel ostel et seigneurie appendent et appartiennent les héritaiges, reuenus et possessions cy-après déclairés.

Et premièrement. Ung ostel ainsy comme il se comporte, clos de murs ou il y a plusieurs salles, chambres, four et aultres hébergemens.

Item. Près d'icelluy ostel a bonne granche et estables couuertes de thuile.

Item. Derrière ledict hostel et joignant des murs, quatre arpens de bois qui ont vingt ans.

Item. Devers Liverdis à environ vingt arpents de bois appelés le Buisson Menessier, lesquels sont en coupe.

Item. Quatrevingt arpens de terres labourables appartenant audict hostel.

Item. Cinq arpens de pré appartenans à iceluy hostel de Retalles.

Item. Au plus près dudict hostel, à un pièce de bois contenant cinquante arpens qui furent Jehan de La Folie, tenant aux usaiges de Chastres, et sont tous bons à coupper.

Item. Neuf solz parisis de menus cens appartenans audict hostel de Retalles ; lesquels se payent chacun an le jour de la Sainct Bémy, portans lods, ventes, saisines et amandes.

Item. Au près des murs dudict hostel a ung étang tout refait de neuf, contenant environ 4 arpens d'eau et est bien peuplé.

Item. A audict lieu justice moyenne et basse.

Item. S'ensuivent plusieurs fiefs appelés les fiefs de Combreux, appartenant audict lieu de Retalles. Et premièrement, y a dix arpents ou environ de bois qui sont en coupe, et sont vendus quatre escus l'arpent, et sera la moitié de la vente et du payement, passé à Noël prochainement venant.

Item. Guillaume Le Harle, escuyer, tient ung fief à cause de Combreux.

Item. Jehan Robin, demeurant audict Combreux, tient ung fief.

Item. Guillaume Poulet, demeurant à Liverdis, tient ung fief.

Item. Jehan Berthault, demeurant à Villegenard, en tient ung fief.

Item. Jehan Le Vasseur, demeurant à Combreux, tient ung fief.

Item. Pierre Héron, demeurant à Combreux, tient ung fief.

Item. Denisot Le Roy, tient ung fief.

Item. Les hoirs et ayans causes de feu Jehan de Henery en tiennent ung fief, et c'est a-sçavoir que le seigneur de Retalles est tenu de comparoir par procureur souffisamment fondé, aux assises de Tournant, toutes fois que elles tiennent.

Tout ce que dict est tenu et mouvant en fief du Roy nostre Sire, à cause de son chastel de Tournant.

Item. S'en suivent aultres bois joignant desdicts bois de Retalles, appartenans à ce lieu, tous en une pièce contenante cent neuf arpens, que le seigneur de Retalles ja pièça, a acheptée de Guichart de La Folie, qui sont bons à coupper, tenuz en fief du seigneur de Raineuille.

Item. Au plus près d'icelle pièce, a une aultre pièce de bois contenante cinquante arpens, laquelle ledict seigneur ja pièça a acheptée de feu Liénart de Landres et de ses enfans, tenue en fief de madame Isabeau La Girrarde, dame de Garigny.

Item. Une aultre pièce de bois appellée le bois des usaires (usages), contenante quatrevingt dix arpens que ledict seigneur à ja pièça acheptée dudict de Landres et ses enfans, tenue en fief des religieux Chartreux de Paris, à cause de leur justice de Soulère (Solers); et afferma (affirma) en outre ledict maistre Gontier Col, que les héritaiges reuenus et pocessions dessus désignés n'étoient, ne (ni) ne sont obligés, affermés ne hypotecqués enuers quelconques personnes que ce soit ou peust estre.

Lesquieux seigneuries, terres, héritaiges, cens, reuenus et pocessions dessus déclairés, et généralement toutes les terres et aultres héritaiges, reuenus, cens, rentes, prés, bois, aulnois, fiefs et arrière-fiefs, appartenances et deppendances des lieux d'Orouër, de Retales, en quelques lieux qu'ils soient scitués et assis sans aulcune chose en reseruer ou retenir. Icelluy maistre Gontier, de son bon gré et voulenté, propre mouvement et certaine science, sans aulcune force; erreur contrainte ou décéuance, mais pour son cler et évident prouffit, et ces choses en mieux réformer, si comme il disoit, reconnut et confessa avoir vendu, quictté, cedé, transporté et delaissé, et par la teneur de ces présentes lettres, vend, quictte, cedde, transporte et délaisse dès maintenant à toujours, perpétuellement et héritablement sans intencion de jamais rappeler, ne uenir en contre, a promis, et encore promect garendir, déliurer et deffendre enuers et contre tous, de tous troubles, dettes et aultres obligations, hypothèques, seruitudes, dons, douaires, transports et contre-plèges, engagements et de tous aultres empeschemens quelconques, toutefois et quantes que mestier en sera, à noble et puissant seigneur, monseigneur Jehan, seigneur de Montagu, vidame de Lannois (Laonnais), cheualier, conseiller et souverain maistre d'hostel du Roy, nostre dict seigneur, achepteur pour luy, ses hoirs, et pour ceulx qui de luy auront cause au temps aduenir. Ceste vente faicte pour le prix et somme de 6,200 escus d'or de 22 sols 6 deniers tournois pièce, que ledict vendeur en confessa auoir eus et receus dudict achepteur, franc et quictte, icelluy vendeur, et dont il se tient pour content et bien payez, et en quitta et quitte, clama bonnement, purement et absolument à tousiours, sans rappel, ledict achepteur, ses hoirs et aians causes et tous aultres, à qui quittances en pouuoit appartenir. Et d'iceux héritaiges, reuenus et pocessions dessus desclairés, ainsi vendus comme dict est; icelluy vendeur se dessaisi et deuesti ès-mains desdicts notaires, comme en la nostre souueraine, pour le Roy, nostre seigneur, en voulant et consentant que par le bail et ostancion de ces présentes lettres ledict achepteur ou son procureur pour lui, en feust et soit mis en pocession et saisine, foy, hommaige ou souffrance, par tout et où il appartiendra. Et d'abondant pour luy, demettre de la foy, hommaige, pocession et saisine, en quoy il étoit des choses dessus dictes, icelluy vendeur fit, ordonna, constitua et establit ses procureurs généraux, et certains messages spéciaux, Gilot de Pont-de-Pierre, Estienne de La Croix, Jehan de Sainct-Mesmes et Robin Auuré, et le porteur de ces présentes, et chacun de eux par soy et pour le tout; portant ces lecttres, ausquels il donna et octroya plain pouvoir, auctorité et mandement spécial de ce faire et tout ce que au cas appartiendra, promettant ledict vendeur, par son serment, et par la foy de son corps pour ce baillée corporellement ès mains desdicts notaires, la vente, quittance, transport et choses dessus dictes, à auoir agréables, et tenir fermes et stables à tousiours, sans aller faire dire ou venir en contre par luy, ne par aultre ouuertement ou en appert par voye d'erreur, d'ignorance, art, engin, cautelle ou déceuance, ne par quelqu'aultre voyes, causes ou raisons que ce soit ou peust estre. Et rendre ou payer à plain et sans plaid, tous

coux, fraix, mises, dépens, dommaiges, journées et intérests qui faictz seroient par deffaux de ce que dict est, non tenu en terme et non accomply. Obligeant quand ad ce ledict vendeur luy, tous ses biens et les biens de ses hoirs, meubles et immeubles, présens et aduenir qu'il soumit à justicier, vendre, exploicter par nous, nos successeurs prévost de Paris et par toutes aultres justices et juridictions où ils seront et pourront estre trouvés. Renonçant en ce faict expressément, icelluy vendeur par sesdicts sermens es foy dessus dicts, à toutes exceptions de déception, à toutes barres, cautelles, cauillations, raisons, deffenses et oppositions à action en faict, à condition sans cause ou de non juste et indue cause; à convention de lieu et de juge, à tout ayde de faict et de droit escript et non escript, canon et ciuil, à l'exception de ladicte somme de six mille deux cens escus d'or, non auoir eue et receue comme dict est, à la déception d'oultre la moitié de juste prix; à tous priuiléges, grâces, respits, lecttres d'estat, dispensations et absolutions quelconques données ou à donner, impestrées ou à impestrer de quelque prince ou prélat que ce soit où puisse être, et à tout ce généralement qui aider et valoir en pourroit à dire, venir ou opposer à ces lecttres, et les choses contenues en icelles, et au droict disant générale renonciation non valoir. En témoing de ce nous, à la relation desdicts notaires, auons mis à ces lecttres le sceau de ladicte preuosté de Paris, qui furent passées et accordées doubles, l'an de grâce mil quatre cent cinq, le samedy sixiesme jour du mois de mars. Signé Closier et de La Mothe, auec paraphe.

Collationné à l'original en parchemin; ce fait, à l'instant rendu, par les conseillers du Roy, notaires au chastelet de Paris, soussignez; cejourd'hui dixième mars mil sept cent trente huit. Signé : Dulion et Lemoine.

Fondation *du monastère des Célestins de la Sainte-Trinité de Marcoussis, par* **Jehan**, *seigneur de Montagu et de Marcoussis, vidame de Laonnais, et Jacqueline* **de La Grange**, *sa femme* (1).

A tous ceulx qui ces lettres verront, Guillaume, seigneur de Tignonuille, cheuallier, conseiller, chambellan du Roy nostre Sire, et garde de la prevosté de Paris, Salut. Sauoir faisons que par deuant Jehan Closier et Andry Lepreux, clercs, notaires du Roy, nostre Sire, au Chastelet de Paris, furent présens nobles et puissantes personnes monseigneur Jehan, seigneur de Montagu et de Marcoussis, vidame de Laonnais, cheuallier, conseiller et souuerain maistre d'ostel du Roy, nostre dict seigneur, et madame Jacqueline de La Grange, sa femme, à laquelle ledict seigneur son mary donna et octroya, et elle print et receu en elle agréablement plain pouuoir, licence et auctorité de faire, passer et accorder d'elle avecques luy, ce que s'ensuict : lesquels seigneur et dame meus de deuotion, considérans que le pellérinaige et les biens temporels et mondains de cette vie transitoire sont ordonnés de Dieu qui tous biens a prestés, rémémorans et aussy considérans les très grands biens et honneurs que ils ont eus et receus du Roy Charles et de la royne Jehanne de Bourbon, dernièrement trespassés, dont Dieu ayt les âmes; du roy Charles, nostre seigneur, et de la royne Isabelle de Bauière, qui à présent sont, et de toute la très noble lignée et Maison de France, et en l'onneur, loange et réuérance de Dieu le père, le fils et le Sainct-Esprit, ung Dieu vraye et Saincte Trinité, et de la glorieuse vierge Marye, nostre dame, sa mère; de messieurs Sainct Jehan-Baptiste et éuangéliste, et de monsieur Sainct Jacques, grant et petit apostres, et de tous les benoists saincts et

(1) Une information de commodo et incommodo sur cette fondation a eu lieu le jeudi 17 novembre 1407, par Hugues Gunigant et Nicolas Desprez, commis à cet effet.

sainctes de Paradis, et pour auoir messes, prières et aultres biens espirituels perpétuellement pour lesdicts roys Charles et la Royne derrenièrement trespassés ; pour le roy Charles, nostre Sire, leur fils, et pour ladicte Royne, qui à présent sont nos seigneur et dame ; leurs enfans ; les roys Loys de France et de Nauarre ; Mgr le duc de Bourgogne, Mgr le duc de Berry, Mgr le duc d'Orléans, et pour tous nos aultres seigneurs et dames de France ; pour le salut des ames de leurs nobles personnages, Mgr Girard, seigneur de Montagu, et de madame Bicete de Cassinel, sa femme, père et mère dudict messire Jehan, seigneur de Montagu ; de feu noble homme Mgr Etienne, seigneur de La Grange, et de madame Marie Dubois, sa femme, père et mère de ladicte madame Jacqueline ; pour icelluy seigneur de Montagu, grant maistre d'ostel du Roy, nostre dict seigneur ; de ladicte madame Jacqueline, sa femme, et leurs enfans ; pour réuérens pères en Dieu, Mgr l'éveque de Chartres et Mgr l'éveque de Poictiers, frères dudict seigneur, et pour tous les aultres frères et sœurs, parens et amis, prédécesseurs et successeurs ; et pour la très grant et singulière amour, deuocion et affection que lesdicts seigneur et dame auaient et ont enuers la saincte et déuote ordre de Mr Sainct Benoist, selon les statuts de Mgr Sainct-Père Célestin, et en accroissement et augmentacion du seruice diuin, et affin que lesdicts roy Charles et la Royne derrenièrement trespassés, le roy Charles, nostre sire, et la Royne qui à présent sont nos seigneur et dame, leurs enfants, lesdicts roys Loys et de Navarre, Mgr le duc de Berry, Mgr le duc d'Orléans, Mgr le duc de Bourgogne et nos aultres seigneurs et dames de France ; lesdicts Mgrs de Montagu et de Marcoussis, madame Jacqueline, sa femme ; leurs enfans et leurs frères et tous leurs prédécesseurs et successeurs soient toujours plus accueillis et accompagnés et participans en toutes les messes, prières, oraisons et biens spirituels qui ont esté et seront faictes par les religieux dudict ordre, ont voulu, ordonné et disposé lesdicts seigneur et dame de Montagu et de Marcoussis, et par cest présentes veulent, ordonnent et disposent, a l'ayde de Dieu, ung monastère, esglise et habitacions conuenables pour ung couuent d'ung prieur et de douze relligieux dudict ordre des Célestins, estre faict, construict, eddiffié et estably à l'onneur et an tiltre de la benoiste et glorieuse Trinité, au lieu et place ja commencée et eddiffié audict lieu de Marcoussis, assis près du chastel et parc dudict lieu ; lequel lieu et place grant et souffisant, auecques les choses cy-après desclairées. Iceux seigneur et dame de Montagu et de Marcoussis pour ces causes ont donné, quicté, ceddé et transporté à tousiours, perpétuellement à Dieu, à Saincte Esglise, audict ordre, relligion, au prouincial d'icelle et aux prieur et frères qui seront mis et ordonnés par ledict ordre et relligion audict lieu, pour estre par iceulx relligieux et leurs successeurs, tenus, habités et possédés perpétuellement comme amortis, pour eulx demourer, habiter et perpétuellement faire le seruice diuin. Et pour la sustencion d'iceulx prieur et douze relligieux, leurs oblats et seruiteurs et aultres personnes que Dieu y amènera, leur ont donné et donnent par ces présentes, à tousiours perpétuellement, iceulx seigneur et dame de Montagu et de Marcoussis, six cens liures parisis de rente annuelle et perpétuelle, toutes amorties du Roy, nostre dict seigneur, et de tous aultres seigneurs à qui ce pourroit toucher et appartenir en quelque manière que ce soit, assis ès lieux qui s'ensuiuent (1). C'est assauoir la tour, hostel, maisons, manoir d'Orouer-le-Bougy, de Gariguy et de Rétalles en Brie, auecques toutes les terres, prés, bois, viuiers, cens, rentes, fiefs, arrière-fiefs, issues, reuenus, seigneuries, héritages et possessions, et toutes les appartenances et appenddances d'iceulx lieux, plus à plein contenus et

(1) Cet amortissement est du 16 juin 1407.

desclairés ès lecttres et tiltres des acquisitions d'iceulx lieux, faictes par lesdicts seigneur et dame, lesquelles chôses dessus dictes, lesdicts fondeurs ou baillé, donné et assis à ladicte fondation et relligieux en prix, valleur et estimacion de deux cens et quatrevingt liures parisis de rente annuelle et perpétuelle en leur donnant et transportant toutes les issues et reuenus des chôses dessus dictes echeues depuis l'acquisition d'icelles.

Item. L'hostel, manoir, pressoir, maisons et habitacions auecques toutes les terres, prés, bois, vignes, cens, rentes, fiefs, arrière-fiefs, issues et reuenus, justices, seigneuries, héritaiges et possessions de Villesauuaige et de la ville de Saclais, en Beausse, auecques toutes les appartenances et appendances d'icelles villes, sans rien excepter, plus à plain desclairés ès lecttres et tiltres des acquisions d'iceulx lieux, lesquels lieux baillés lesdicts fondeurs ont baillés et baillent à ladicte fondation et relligieux, en prix, valleur et estimacion de deulx cens quarante livres parisis de rente, et le surplus qui reste desdicts six cens liures parisis de rente, montant icelluy surplus quatrevingt liures parisis de rente, sera prins, baillé et assigné à ladicte fondation et relligieux ès droicture et bois de Fouchainville, et ès bois d'abondant et ès aultres terres, bois, cens, rentes, héritaiges et possessions sans labour, que lesdicts fondeurs ont audict lieu, au plus près de ladicte ville de Fouchainville qui seront desclairés plus à plain en l'assiette qui en sera faicte. Lesquelles six cens liures parisis de rente seront cueillies, leuées, receues, conuertis et employées ès liures utenciles, et aultres utilités dudict monastère, par ledict provincial, leur procureur des Célestins de Paris et leurs députés, selon leur ordonnance et discrétion, jusqu'à ce que lesdicts prieur et relligieux soient mis audict monastère pour faire l'office diuin.

Item. Lesdicts fondeurs ont voulu et ordonné, veulent et ordonnent que ledict monastère, esglise, eddiffices et clostures d'icelluy soient faicts et parfaicts bien et souffisamment, et selon qu'ils sont commencés, et que icelluy monastère soit bien et souffisamment libre de liures d'esglise et d'auctres liures de théologie et des saincts docteurs, conuenables audict ordre et soulfisamment garny de vestemens et ornemens, calices et joyaulx d'esglise, et aultres meubles nécessaires et utiles auxdicts relligieux et monastère, et aux office d'icelluy, et tellement que bien et conuenablement lesdicts relligieux puissent demourer audict monastère, faire l'office diuin et garder leur relligion. Et pour ce desja, lesdicts fondeurs entre les aultres choses ont donné et donnent auxdits relligieux et fondation, une notable croix d'or, en laquelle sont les imaiges du Cruxifils, de Nostre-Dame et de Sainct Jehan ; une grant quantité de la vraie croix, une des espines de la saincte couronne de Nostre Seigneur Jésus-Christ ; et en un grant pied d'argent portant icelle, sont les imaiges prians desdicts fondeurs et deux angelos tenans un tableau auquel sont plusieurs sainctes relliques ; lesquelles relliques desdicts fondeurs affermèrent (affirmèrent) auoir eues et esté prinses en la présence dudict seigneur de Montagu et de Marcoussis, des sainctes relliques de la saincte chapelle du palais du Roy, nostre sire ; de laquelle croix tous les imaiges sont d'or, et en icelle a grant quantité de plusieurs diuerses pierres précieuses.

Item. Ont donné et donnent, lesdicts fondeurs à iceulx relligieux et fondation, ung imaige d'or de Mr Sainct Jehan-Baptiste tenant ung des dens dudict Mr Sainct Jehan, que ledict Mgr le duc de Berry a donné et affermé audict seigneur de Marcoussis, auoir esté prins au chief de Mr Sainct Jehan-Baptiste, estant en l'esglise de Mr Sainct Jehan d'Angély.

Item. Ung aultre imaige d'or de Mr Sainct Antoine, tenant un grant os du bras de Mr Sainct Antoine, que ledict fondeur a eu par le moyen du Roy, nostre dict

seigneur, et estoit souffisamment informé que icelluy os feust piéça donné par les relligieux de Sainct Antoine de Viennois à ung de MM. les ducs de Bourbon, pour rémunération d'ung très grant seruice que il auoit faict auxdicts relligieux de Sainct Antoine de Viennois, et à leur esglise. Et parmy ce, lesdicts relligieux, prieur et couuent qui seront mis, rendus et ordonnés audict monastère et esglise dudict lieu de Marcoussis et leurs successeurs, seront tenus de faire le seruice diuin de jour et de nuict, aux heures ad ce ordonnées et accoustumées, et tel que à l'ordre et relligion desdicts célestins appartient à faire, et par chacun an, durans les vies d'iceulx fondeurs, seront tenus iceulx relligieux et leurs successeurs, faire deulx seruices solempnels du Sainct Esprit, à tels jours comme iceulx fondeurs feurent nés, et après leurs trespassemens seront aussy tenus iceux relligieux et leurs successeurs, faire deulx aubis et anniuersaires solempnels chacun an, perpétuellement pour le salut des âmes des Roy, Royne, leurs enfans et seigneurs dessus nommées, et aultres seigneurs et dames de France, et desdicts fondeurs, messeigneurs les éuesques dessus dicts, leurs frères, et de leursdicts feux pères et mères et aultres parens et amis, prédécesseurs et successeurs, à telles journées comme lesdicts fondeurs yront de vie à trespassement; et afin de mémoire perpétuelle de toutes les choses dessus dictes, seront tenus iceulx relligieux et leurs successeurs de les escrire et enregistrer en ung liure de martirologe qui sera faict pour l'esglise et monastère dudict lieu de Marcoussis, et promistrent lesdicts fondeurs et chacun de eulx par leurs successeurs et par la foy de son corps pour ce baillée corporellement ès mains desdites notaires, auoir agréables et tenu ferme et estables à tousiours, ceste présente fondation, dévocion et ordonnance, et toutes les choses en ces lecttres contenues et escriptes, sans aller, venir, faire ou dire contre par voye d'erreur, d'ignorance, de décévance ne autrement, comment que ce soit ou peust estre, et rendre et payer à plain tous coust, mises, deppens et intérests qui faicts et soutenus seroient, en défauts de ce que dict est non accomply, obligeant quant ad ce, lesdicts fondeurs, tous leurs biens et les biens de leurs hoirs, meubles et immeubles présens et avenir, que ils soubmistrent quant ad ce, à la juridiction et contraincte de la prevosté de Paris, et de toutes aultres justices soubs qui juridiction ils seront et pourront estre trouvés. Et renoncèrent iceulx fondeurs, par leurs dicts sermens et foy, à toutes exceptions, déceptions, oppositions, priuiléges, lecttres, impettrations, dispensations, absolutions, raisons et défenses à action sans cause ou de non, juste et indue cause, et généralement à toutes aultres choses quelconques, qui tant de faict comme de droit de us, de coustumes ou aultrement aidier et valoir leur pourroient aduenir, faire ou dire contre ces lectres, et au droict disant générale renonciation non valoir ; en tesmoing de ce, nous à la relation desdicts notaires, auons mis le scel de la preuosté de Paris, passées et accordées le vendredy vingtuniesme jour de may, l'an mil quatre cens et six. Signé : A. Lepreux, auec paraffe. Et sur le reply est escript : Veu le brief et arrest du passement de cest présentes lecttres qui de prime face apert estre signé des saings manuels de Andry Lepreux, notaire du Roy, nostre sire, au Chastelet de Paris, et feu Jehan Closier, en son viuant aussy notaire dudict Chastelet; et après ce que paur Jehan du Conseil et de Jacques de Rouen, notaires aussy d'icelluy Chastelet, nous a esté affermé les saings manuels suscripts audict brief estre les propres saings desdicts Andry et feu Jehan Closier, nous auons ordonné que lesdictes lecttres seront scellées du scel de la preuosté de Paris, nonobstant que ledict feu Closier soit allé de vie à trespassement auant le grossement d'icelles lecttres. Faict par maistre Pierre Leroy, lieutenant, le mardy vingtdeulxiesme jour d'apuril l'an mil quatre cent et dix. Signé : Doubsire, auec paraffe.

Collationné à l'original en parchemin : ce fait à l'instant rendu, par les cou-

seillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés. Cejourd'hui dixe. mars 1738.

Signé : Dulion et Lemoine.

Nous venons de voir Jehan de Montagu recommander aux prières des religieux qu'il établissait sur ses domaines, le Roi de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Berry et d'Orléans, ces derniers, princes du sang, oncles du roi Charles VI. Voici comment ils l'en récompensèrent : le 7 août 1409, ils le firent arrêter par Pierre Des Essarts, prévôt de Paris, et lui firent trancher la tête le 17 du même mois. Son corps, attaché au gibet de Montfaucon, en fut retiré le 28 septembre 1412 et transporté au monastère qu'il avait commencé à faire édifier dès 1404, où il fut enterré avec honneur. (Toutes les histoires de France.)

ANTIQUITÉS LOCALES.

COMPTE-RENDU D'UNE EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE, DANS LA VILLE DE FONTAINEBLEAU,

PAR M. MAXIME BEAUVILLIERS,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

« L'étude que nous avons l'honneur de vous communiquer, » Messieurs, a été provoquée par un de nos collègues, M. Ronsin. Sur sa proposition, une commission fut choisie dans le sein » de la Section de Fontainebleau, pour visiter plusieurs habitations » de la ville, signalées à l'attention de la Société.

» Elle était composée de MM. J. David, président; Max. Beau- » villiers, rapporteur; Jacquemin, Ronsin et Gaultron.

» A cette commission, s'étaient adjoints volontairement, » MM. Goldschmidt, Tabouret et Saint-Marcel.

» C'est le résultat des diverses explorations de la commission, » que votre rapporteur vient vous faire connaître aujourd'hui. »

§ 1er.

Maison de la rue des Sablons.

Sur le derrière de cette maison, du côté du jardin, le long d'un grand bâtiment faisant retour sur l'habitation principale, l'on remarque trois mascarons en gresserie sculptée, deux chapiteaux et une salamandre, encastrés dans le mur, rappelant par le faire et par le style, les œuvres des artistes qui concoururent à l'érection et à l'embellissement de la partie du palais de Fontainebleau, construite pendant la période de la Renaissance.

Avant de passer à l'examen et à la description détaillés des chapiteaux et de la salamandre de la rue des Sablons, nous aborderons et nous essaierons de résoudre une question que se pose involontairement celui qui visite la maison de M. Bordereau.

Ces sculptures ont-elles toujours fait partie de cette propriété, ou bien, ont-elles été rapportées et encastrées dans le mur ?

Plusieurs membres ont pensé que ces gresseries faisaient corps

avec le bâtiment, dont elles décorent la façade, et qu'elles lui avaient toujours appartenu. Ils se sont fondés pour appuyer cette opinion sur ce qu'à l'intérieur de la pièce, une porte, supprimée depuis, affecte la forme d'un plein cintre.

Poursuivant plus avant leurs hypothèses, et examinant avec soin la disposition de la construction oblongue et étroite appartenant à M. Bordereau, ces mêmes membres se sont demandé si ce bâtiment n'aurait pas été jadis le promenoir couvert, le cloître en un mot, des religieux Trinitaires ou Mathurins de Fontainebleau.

La majorité de votre commission ne l'a pas pensé. D'ailleurs, les religieux Trinitaires ou Mathurins de Fontainebleau, ainsi que votre rapporteur en a acquis la preuve, en consultant le P. Guilbert et les autres annalistes, furent constamment logés dans les dépendances de la demeure royale.

Par sa charte de juillet 1259, datée de Fontainebleau, le saint roi Louis IX « donne en perpétuelle aumône » aux frères de l'ordre de la Sainte-Trinité et des captifs, « la maison et pourpris » dépendant de son palais, dans lesquels demeurait son chapelain, « pour bâtir et fonder en la même maison et pourpris, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité, un hôpital pour les pauvres malades qui y viendront, ou y seront apportés des lieux voisins déserts et arides, *qui de circum adjacentibus locis desertis et aridis confluant*; — et pour y bâtir des offices et autres logements à la communauté et aux religieux qui y demeureront pour y faire le service divin. »

Plus tard, en 1529, François Ier reprit aux Trinitaires les bâtiments de leur couvent, pour créer la cour du Cheval-Blanc, le jardin des Pins, le Grand-Etang, la cour des Fontaines, les écuries de la Reine, le Mail, etc., etc. Il les établit alors dans un pavillon du château, ayant vue sur les fossés. Les Trinitaires ont changé plusieurs fois de dénomination. Cet ordre fondé en 1198, ne fut approuvé par le pape Innocent III qu'en 1209. Appelés d'abord Trinitaires, ces religieux furent longtemps désignés sous le nom de *Frères-aux-Anes*; cette qualification, dit Mézeray, leur fut donnée, parce que suivant les statuts de leur ordre, ils devaient uniquement se servir de bêtes asines pour leurs montures. Depuis, on les a plus fréquemment nommés Mathurins, parce qu'à Paris ils étaient établis dans une chapelle consacrée à Saint-Mathurin, qu'on invoque pour la folie, attendu que *matto* en italien, signifie fou. (V. P. Guilbert, tome Ier, p. 51.)

Enfin, en dernier lieu, Louis XIV relégua les Trinitaires (1660)

dans un bâtiment situé sur la rue des Bons-Enfants, toujours comme on le voit, à proximité de la demeure royale.

Aucun doute n'est donc possible sur l'emplacement de l'ancienne habitation des religieux de Fontainebleau qui fut constamment fixée, soit en dedans, soit près du palais du souverain, et non dans la rue des Sablons.

Aussi, nous a-t-il semblé plus supposable que les pierres formant le plein cintre, avaient dû, ainsi que les trois mascarons, être rapportés après coup dans la rue des Sablons.

Un moment, l'un de nous a cru que cette maison avait été jadis possédée par un jardinier du roi (Varin), et l'on se serait ainsi expliqué l'existence de ces gresseries qui lui auraient été concédées ou vendues par le domaine royal. L'examen des titres de propriété fait disparaître également cette supposition. La famille Varin descend bien du jardinier du roi, mais l'immeuble vendu à M. Bordereau est un propre de Mme veuve Varin, née Fricault, encore vivante, et provient des ancêtres de cette dame.

Votre rapporteur, Messieurs, a profité de l'autorisation écrite qui lui avait été donnée par M. Bordereau, pour compulser les anciens titres relatifs à sa maison. Il s'est rendu dans les trois études de notaires de Fontainebleau, et là, il a acquis la preuve que le bâtiment faisant retour sur le jardin, est désigné sous le nom de bûcher ou d'écurie. Rien n'indique que cette construction ait eu autrefois un caractère religieux ou seigneurial.

Enfin, pour la propriété antérieure, il est référé à un contrat passé devant Me Vergne, notaire à Paris, le 7 janvier 1773.

Toutes ces considérations réunies, semblent donc nous autoriser plutôt à croire que les deux chapiteaux, la salamandre et les pierres formant plein cintre, ont été rapportés dans la maison de la rue des Sablons, par suite de démolitions faites au palais de Fontainebleau. Quoiqu'il en soit, ces sculptures méritent une description détaillée à laquelle nous allons procéder.

Voici comment se présentent ces gresseries : — Elles sont placées parallèlement, à une hauteur égale, et font face au couchant. Chaque chapiteau est formé par deux génies ailés, dont les queues se réunissent et se confondent, pour figurer le croissant de Diane de Poitiers, vu de face. Cette disposition symétrique assigne une date certaine à ces sculptures qui sont contemporaines du règne de Henri II.

Le soubassement, en terme pratique le *culot* du chapiteau de gauche, est supporté par une tête de satyre barbu, à oreilles poin-

tues. Sur le culot de droite, formant pendant, est figurée une tête de femme dont le pur profil est découpé avec grâce. Une cravate ou sorte d'écharpe est nouée au-dessus de ses oreilles.

Pour se conformer à la loi des contrastes — toujours si habilement observée dans les arts, — les figurines surmontant la tête du satyre barbu sont du sexe féminin, tandis que celles enlaçant la tête de la nymphe, sont du sexe masculin.

A égale distance des deux chapiteaux, et au-dessus d'eux, se trouve pareillement encastrée dans le même mur, une très-belle salamandre en gresserie, parfaitement conservée. Cette salamandre diffère essentiellement du type le plus ordinairement adopté à Fontainebleau, et en particulier de celle des bains. Elle est tournée en sens contraire ; au lieu de vomir des flammes au-dessus de sa tête, elle les lance sous son ventre. Enfin, elle n'est pas entourée de deux cornes d'abondance, mais bien de deux cordons princiers, semblant indiquer, suivant la très-ingénieuse explication de M. Jacquemin, l'alliance de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, avec Louise de Savoie, sa femme, mère de François Ier.

Enfin, la vigueur de la sculpture, l'anatomie fermement prononcée des formes, la netteté du dessin, les nervures profondément fouillées, assignent une véritable valeur artistique à cette salamandre, et révèlent la main d'un maître.

La commission s'est demandé d'abord, si la position bizarre de cette salamandre n'avait pas sa raison d'être. En présence d'avis différents, votre rapporteur a dû non-seulement recueillir ses souvenirs personnels, mais il a voulu revoir, il y a quelques jours, la galerie de François Ier au palais de Fontainebleau, et consulter le *doctus doctorum*, l'auteur le plus compétent en matière de blason, le savant P. Ménestrier.

A Chambord, — cet Alhambra français des bords de la Loire, improvisé d'un coup de baguette par François Ier, et que nous avons visité en détail, — le plafond de la salle des gardes est formé de cinq cents caissons, renfermant autant de salamandres, toutes dans des positions différentes.

Ici, à Fontainebleau, dans notre galerie de François Ier, règne également une infinie variété de salamandres, très-diversement disposées. Les unes sont accroupies, d'autres sont debout, comme des carpes sortant hors de l'eau. On courrait peut-être le risque de tomber dans la subtilité, en voulant expliquer systématiquement chaque position, pour y découvrir un sens caché, et lui assigner une signification précise.

Pour notre part, nous inclinons à croire qu'en cela, le sculpteur a simplement obéi à sa fantaisie. Et quel art fut jamais plus fantaisiste, plus capricieux et plus créateur que celui de la Renaissance !

A l'appui de notre opinion, nous invoquerons au besoin l'autorité de l'auteur de la Méthode raisonnée du blason, le P. Ménestrier. Dans ce livre, dédié aux trente-deux chanoines de l'église de Lyon, qu'il appelle *la véritable pierre de touche du blason* (d'après les lettres-patentes de nos rois et les bulles des papes, il fallait être gentilhomme pour faire partie du chapitre de Lyon), — dans ce livre, disons-nous, le P. Ménestrier a essayé de traiter d'une manière géométrique pour ainsi dire, des usages et des règles suivis en matière de blason.

A la fin de son travail, le plus complet en ce genre, le savant écrivain héraldique avoue avec la plus modeste et la plus noble franchise, que toutes les inventions de l'esprit humain et en particulier celle du blason, *infiniment casuelles par leur nature, sont encore plus dépendantes du caprice que d'un profond raisonnement.*

Après cet aveu, échappé à la plume du P. Ménestrier, il a semblé à votre rapporteur que toute explication prolongée serait superflue, et qu'il n'avait plus qu'à s'incliner et à rendre les armes.

Avant de quitter l'habitation de M. Bordereau, la commission a remarqué dans une pièce abandonnée (le bûcher de la maison), un chapiteau en gresserie, style Louis XIII, d'un genre composite, et non sans mérite.

Il ne reste plus, Messieurs, à votre rapporteur qu'à vous soumettre une proposition que vous aurez à examiner, et sur laquelle il appelle votre attention.

La ville de Fontainebleau, étant destinée, dans un avenir plus ou moins éloigné, à être dotée d'un *Musée municipal,* ne serait-il pas convenable, utile même, dès à présent, de faire photographier les sculptures en question? La dépense, peu considérable d'ailleurs, serait prélevée sur le quart des cotisations afférentes à la section de Fontainebleau. Nous pourrions ainsi réunir successivement dans un album toutes les curiosités de la ville. Notre Société qui recherche les débris du passé, qui remet en honneur tout ce qui a brillé, fera, nous l'espérons, bon accueil à notre proposition.

Nous réservons pour la seconde partie de notre rapport, le récit de la continuation de cette excursion artistique dans les différents quartiers de la ville de Fontainebleau.

§ II.

Maison de la rue de France, n° 83.

L'accueil sympathique fait à la première partie du travail de votre rapporteur, l'a engagé à compléter la relation des visites effectuées par la commission dans les diverses habitations signalées à son examen.

Nous continuerons cette revue rapide et sommaire, par la maison située rue de France, n° 83, appartenant à M. Alexandre Pauly, ancien architecte de la ville de Fontainebleau. Le rez-de-chaussée de la maison qu'il habite depuis plus de cinquante ans, mérite une mention toute particulière. Les pièces éclairées sur la rue de France, sont garnies de boiseries ornées de camaïeux, de fleurs, d'oiseaux et d'attributs variés.

Ces peintures sur bois, d'un faire incontestablement adroit et facile, remontent, suivant M. Pauly, à l'époque de la création du magnifique appartement à pans coupés, connu dans le Château sous le nom de salon de famille ou de chambre du conseil des ministres.

Boucher, — qui revit tout entier dans cette pièce, l'une des plus belles du palais, — a jeté sur ces boiseries toutes les merveilles et les mièvreries à la fois sentimentales et galantes de sa palette. Il est de tradition que les figures, les tableaux allégoriques seulement, sont l'œuvre de Boucher; quant aux fleurs, aux encadrements des frises, ils furent exécutés par les nombreux élèves que le maître avait amenés à Fontainebleau. Ce sont, paraît-il, ces mêmes artistes, collaborateurs de Boucher, qui ont travaillé à la décoration intérieure de la maison de M. Pauly, dont la chambre à coucher est du plus pur style *rococo*, à ce point qu'en y entrant, on se croirait transporté à cent ans en arrière.

L'alcôve, en boiserie peinte, avec ses deux petites portes de dégagement, décrit une courbe vraiment originale et des plus gracieusement ondulées.

On remarque dans la salle à manger la figure historique de *Lucrèce*, par le Guide. *L'épouse de Collatin*, celle qui inspira une si vive passion à Sextus Tarquin, est représentée en pied. Debout, armée d'un poignard, elle est prête à se percer le sein.

Plusieurs membres de la Section de Fontainebleau, peintres eux-mêmes, notre illustre et regretté Hermann Goldschmidt, et

MM. Saint-Marcel et Gaultron, dont la compétence ne saurait être mise en doute, tout en appréciant les qualités picturales de Guido Rhéni, dit le Guide, pensent que d'inhabiles restaurations ont été faites sur ce tableau. Certaines parties sont d'une exécution un peu lâchée, qui dénotent une des œuvres de la vieillesse du peintre. Elève des Carrache, le Guide a laissé un grand nombre de tableaux d'un pinceau léger et coulant, d'une touche gracieuse et spirituelle. Il excelle par la franchise des carnations, franchise telle qu'on croirait voir réellement le sang circuler. Le Guide alliait surtout la douceur à la force. Il mourut en 1641. Ses dernières productions, plus hâtives que soignées, se ressentent des agitations et du désordre de son existence. Joueur effréné, il s'abandonnait à tous les écarts et à toutes les négligences de l'improvisation. Aussi, les œuvres de la fin de sa vie sont-elles d'un mérite bien inférieur à celles de ses débuts.

Le tableau de M. Pauly, vendu à la révolution de 93, provient du palais de Fontainebleau. Il a été gravé par Dupuis, et on peut voir cette gravure au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, à Paris.

Grâce à un précieux album, possédé par M. Pauly, il a été réservé à votre Commission, de retrouver la reproduction par la gravure des cinquante-huit tableaux de la galerie d'Ulysse, *cette merveille des merveilles de Fontainebleau*, dit le père Dan, longue de quatre cents pieds, et retraçant toutes les aventures de l'époux de Pénélope.

Un véhément écrivain, qui a longtemps habité Fontainebleau, dans ce style chaleureux — un peu haut en couleur — qui lui est propre, a flétri avec une juste indignation le vandalisme de Louis XV, qui, trouvant trop étroites les portes de la galerie d'Ulysse, détruisit impitoyablement les peintures du Primatice, pour livrer passage aux paniers de la marquise de Pompadour!

Il faut lire dans un des témoins du temps, le comte Algarotti, le récit de cette dévastation inqualifiable du roi de France, qui excita un *tolle* général dans l'Europe artiste et lettrée.

« J'ai revu encore une fois, à Fontainebleau, dit Algarotti, les » admirables peintures du Primatice et de Nicolo. Elles avaient » encore la fraîcheur, le relief et la force de coloris qu'elles possé- » daient quand Vasari les décrivait; elles étaient toujours aussi » dignes d'être recouvertes de riches rideaux (*cortinnagi*), comme » le voulait Verdriani au siècle passé.

» Les aventures d'Ulysse, racontées par Homère, étaient le

» sujet de ces peintures. Je ne puis exprimer le plaisir que j'é-
» prouvai à admirer cette poésie visible. Cependant, si j'eusse
» tardé de quelques heures, c'en était fait, et j'aurais à jamais à
» en déplorer la perte. Les maçons étaient déjà sur le toit de la
» galerie qu'ils démolissaient.

» Les débris de la voûte du monument tombaient sur nos têtes,
» et il fallut supplier les ouvriers de suspendre un moment leur
» dévastation, pour nous procurer le plaisir de contempler une
» dernière fois le chien fidèle, qui flatte et reconnaît son vieux
» maître; de voir Ulysse, qui, ayant tendu son arc puissant, défie
» les efféminés prétendants à la main de Pénélope, et tant d'autres
» miracles si vrais de cette haute peinture,

Antiphatem Scyllamque et cum cyclope Charybdim.

» Encore, si l'on avait, ajoute Algarotti, chargé quelque artiste
» habile de dessiner fidèlement et de graver ces peintures, avant
» de les détruire! Mais, en France, personne n'a copié Primatice
» et Nicolo! Ainsi, quelques jours avaient vu détruire à jamais
» l'admirable travail, qui a coûté de si longues années à ces
» grands peintres, émules d'Homère, et que François Ier avait
» attirés d'Italie, pour illustrer son règne! »

Algarotti s'est heureusement trompé, Messieurs. L'œuvre des grands maîtres bolonais n'a pas disparu tout entière. Le burin l'a sauvée de l'oubli. Ce sont ces gravures qui ont passé sous les yeux de la Commission, dans le cabinet de M. Pauly, et qui lui ont procuré le plaisir indicible de reconstruire, par la pensée, l'épopée picturale du Primatice, et de contempler, durant une heure, les différents épisodes de l'Odyssée.

Vous excuserez, Messieurs, cette courte digression; mais en traversant la ville de Fontainebleau, et en visitant les collections qu'elle renferme, il était difficile de ne pas saluer au passage notre admirable palais, et d'entr'ouvrir, de temps à autre, les portes de ses immenses et splendides galeries.

Entr'autres pièces intéressantes, la collection de M. Pauly renferme encore des marbres, des bronzes, un atlas contenant les ruines de Pompeï, et le recueil des édifices anciens et modernes. — Dans l'intérêt de l'art, il serait vivement à désirer qu'on pût empêcher, un jour, la dispersion de ces objets, provenant pour la plupart du château, et qui auraient leur place marquée d'avance dans le musée municipal à créer à Fontainebleau.

Cette exploration a permis à la Commission que vous avez choisie, Messieurs, de retrouver, dans la maison de M. Pauly, l'une des rares épreuves moulées de la belle Madone, attribuée à Benvenuto Cellini. L'original en bronze de ce chef-d'œuvre fut découvert, il y a seize ans, par M. Blouet, architecte en chef du palais de Fontainebleau, d'une façon singulière et bien inattendue. C'est à l'obligeance de notre confrère, M. Jacquemin, que nous devons la communication des détails intéressants qui vont suivre, et dont l'exactitude ne saurait être contestée.

La Madone (particularité étrange et pourtant vraie, à constater dans les annales d'une société savante!) la Madone, disons-nous, servait de dalle dans une pièce du château, renfermant les instruments aratoires. Toute la partie en bas-relief était cachée et retournée en terre. Après avoir nettoyé le médaillon, on l'enleva, on le passa au sulfate de cuivre, et on reconnut l'œuvre attribuée à Cellini. — M. Blouet en commanda trois épreuves. C'est l'un de ces plâtres, moulés par M. Jacquemin, artiste porcelainier, que la Commission a pu voir en parcourant la collection de M. Pauly.

Hôtel de la Coudre.

Une autre habitation avait été comprise parmi celles que devait visiter votre Commission; c'est l'*Hôtel de la Coudre*, ainsi nommé parce qu'il y avait là, autrefois, une grande quantité de coudriers. Convertie aujourd'hui en brasserie, cette maison était jadis, suivant le père Dan, l'hôtel du grand écuyer de France. Ce logis consistait alors en une cour spacieuse, avec un grand clos ou verger, tenant au parc du château de Fontainebleau.

L'hôtel de la Coudre, complétement transformé et singulièrement déchu de sa splendeur première, offre actuellement un intérêt assez médiocre, sous le rapport architectural. Il faut néanmoins citer une fenêtre bouchée, du côté du jardin, et dont le menuiserie est ornée de losanges et d'étoiles entaillés dans le bois.

Enfin, la porte intérieure, ouvrant sur la grande cour, ne manque pas d'élégance et de caractère. Entourée de pilastres en grès, elle est surmontée d'un linteau en gresserie, sur lequel est gravé un blason, accompagné à droite et à gauche de deux ancres marines. Ici se pose une double question : Faut-il voir un cordage s'enroulant autour des ancres, ou bien un *S* barré, pareil à celui figurant l'anagramme de la famille d'Estrées?

Il y aurait matière à une dissertation assez intéressante, pour qui voudrait expliquer le sens de cette devise. Les anciens chroniqueurs de Fontainebleau rapportent que l'hôtel de la Coudre fut successivement le logis du grand écuyer de France, la maison de plaisance d'un amiral, et qu'enfin, vers le milieu du XVIIIe siècle, il était compris dans les dépendances de la vénerie du roi, et servait d'habitation principale au grand fauconnier de la Couronne, qui continua d'y résider jurqu'en 1791.

On peut donc se demander si c'est un membre de la famille d'Estrées, ou bien Henri IV, qui a fait graver ce chiffre. L'une et l'autre thèse semblent pouvoir se soutenir.

Le logis de la Coudre a peut-être appartenu momentanément à la famille d'Estrées. Les ancres marines sculptées au linteau de la porte rendent assez plausible cette supposition, puisqu'il est constaté que l'hôtel de la Coudre fut, à un temps donné, la maison de plaisance d'un marin, et que, d'ailleurs, les d'Estrées comptent, dans leur maison, plusieurs amiraux distingués, sa voir :

1° Jean, comte d'Estrées, fait vice-amiral en 1670, puis maréchal, qui s'illustra dans la marine, sous Louis XIV, battit l'amiral hollandais Binkes, à Tabago, en 1677, et reprit cette île aux Hollandais ;

2° Son fils, Victor-Marie d'Estrées, qui commanda les armées navales réunies de Louis XIV et de Philippe V, en 1703, et contribua puissamment à assurer la couronne d'Espagne au petit-fils du grand roi.

Par le rapprochement des dates, cette seconde opinion a tout autant les apparences de la vraisemblance que la première, car c'est à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, que l'hôtel de la Coudre était la résidence affectée au grand écuyer de France et ce n'est qu'après être passé dans les mains d'un amiral, qu'il devint en dernier lieu, vers la deuxième moitié du XVIIIe siècle, une dépendance de la vénerie du roi et le séjour du grand fauconnier.

En troisième lieu, sur la fin du XVIe siècle, l'hôtel de la Coudre ayant déjà fait partie du domaine royal, et ayant été destiné alors à loger le grand écuyer, il se pourrait que Henri IV eût fait sculpter son chiffre ou celui de sa maîtresse (le même, suivant plusieurs auteurs d'une compétence irrécusable), qu'il a gravé ouvertement dans toutes ses résidences favorites et dans leurs annexes, à Saint-Germain, à Fontainebleau, au Louvre.

En effet, des écrivains distingués, des spécialistes, qui semblent avoir épuisé à fond cette matière, et que nous citerons plus loin, se sont demandé si l'*S* barré, au lieu d'être exclusivement le chiffre de la famille d'Estrées, n'avait pas aussi appartenu aux Bourbons de Navarre.

En présence de trois hypothèses, pouvant donner lieu à des interprétations aussi variées que vraisemblables, votre rapporteur, Messieurs, a cru devoir se dispenser d'adopter une conclusion précise. Il laisse à ceux de nos confrères les plus doctes et les plus autorisés le choix d'une solution formelle, et le soin de trancher cette complexe et délicate question. Toutefois, il a tenu à vous indiquer les sources diverses auxquelles il a puisé, pour essayer d'étayer les diverses opinions qu'il soumet à votre appréciation.

M. Labarte assure que l'*S* barré est la première lettre de la devise de la maison de Navarre : *Spes*. Il démontre, en outre, et fournit la preuve que, neuf ans avant la naissance de Gabrielle d'Estrées, Jeanne d'Albret et son fils, alors âgé de douze ans, plaçaient déjà l'*S* barré dans les jetons qu'ils faisaient frapper comme souverains de Navarre. D'où cette conséquence assez naturelle, que Henri IV, devenu roi de France, a pu conserver cette devise et la répéter sur les monuments royaux.

Un autre écrivain, Etienne Tabourot, sieur des Accords, au chapitre de ses *Bigarrures*, intitulé les *Rébus de Picardie*, explique que l'*S* fermé d'un trait signifiait : *fermesse*, vieux mot français synonyme de fermeté.

La légende du jeton d'Anne d'Albret, donne beaucoup de vraisemblance à l'explication de l'ingénieux écrivain. On sait de quelle fermeté fit toujours preuve la reine de Navarre, et il est tout naturel que ses enfants aient conservé sa devise.

Maison Lamirault.

Nous achèverons cette promenade à travers les rues de Fontainebleau, par une petite station dans la maison Lamirault, située impasse d'Avon. Cette propriété était occupée anciennement par un fonctionnaire du Palais.

Les linteaux des deux portes extérieure et intérieure, sont surmontés des deux initiales M et B ; sculptures sur bois de l'époque de Louis XIV, soleil placé au milieu d'un carquois : tels sont les ornements de la porte d'entrée.

A l'intérieur, on distingue des panneaux en bois sculpté au-des-

sus des portes et des cheminées. Les panneaux sont couverts de frises et de rinceaux. Deux surtout, ont une certaine valeur artistique. Sur l'un sont figurées deux syrènes pareilles au sphinx du tableau de Gustave Moreau. L'autre représente deux jolies têtes de femmes, terminées par des croupes de lionnes. Elles semblent supporter un grand vase, rempli de fleurs.

En face, sont placés six panneaux sculptés, dont trois représentent un flambeau soutenu par des rinceaux. Sur les trois autres, courent et s'enroulent gracieusement des guirlandes de fleurs enrubannées.

Un peu plus loin, on remarque un grand trumeau rectangulaire, couronné par une corniche très-finement sculptée; ce trumeau, entouré de fleurs délicatement fouillées, paraît avoir été enlevé d'une ancienne glace qu'il a dû primitivement encadrer.

Tous ces ornements qui décèlent la légèreté de main d'un habile menuisier, d'un véritable sculpteur sur bois, ont été encastrés et rapportés dans les chambres de la maison Lamirault, et doivent provenir d'une résidence seigneuriale ou princière.

En terminant, permettez-nous d'espérer que cette petite étude d'archéologie purement locale n'aura pas été sans quelque utilité, si notre exemple suscite des imitateurs dans les autres sections du département, et surtout si nous parvenons à éveiller l'intérêt des vrais amis de l'étude, par la mise en lumière de certaines œuvres d'art, peu connues jusqu'ici, et renfermées dans plusieurs maisons de Fontainebleau.

BOSSUET PARRAIN A BANNOST,

(Fragments de souvenirs inédits de Bossuet dans les paroisses de la Conférence de La Ferté-Gaucher),

PAR M. VICTOR PLESSIER,

Membre fondateur (**Section de Coulommiers.**)

Le grand évêque de Meaux, heureux d'avoir reçu l'abjuration d'un homme remarquable par ses connaissances anatomiques, voulut qu'il portât ses noms; comme le montre une attestation écrite et signée de sa main, sur le premier feuillet d'un exemplaire de son catéchisme, dont il lui fit présent : « M. Winslou, ayant » déjà le nom de Jacques, qui est l'un des miens, je lui ai donné, » en le confirmant, celui de Bénigne, que je porte aussi. Et je lui » ai donné ce témoignage le 11 octobre 1699. (Signé) Jacques-» Bénigne, évêque de Meaux. » — Un fait analogue s'était passé trois ans auparavant, dans un petit village du diocèse de Meaux, au milieu de circonstances bien autrement intéressantes. Bossuet ne s'y trouve pas en présence d'un personnage célèbre par son nom, sa fortune ou ses travaux. Sa sollicitude pastorale s'étendit sur une pauvre créature abandonnée de sa famille, dont l'origine est encore un mystère, et qui dut à la charité publique la conservation de ses jours. C'est une touchante histoire, que chacun peut lire sur le registre de baptêmes, mariages et sépultures de la commune de Bannost.

« Ce quatorzième juin mille (sic) six cent quatre-vingt-seize, » monseigneur l'évêque de Meaux étant ici en visite, je lui pré-» sentay un enfant qu'on avait exposé, il y a deux ans, ou environ, » pendant la méchante année, dans notre paroisse, à l'âge d'en-» viron cinq ans, en ayant sept (aujourd'hui). Après mondit » seigneur, le trouvant fort instruit, l'a confirmé et lui a donné » son nom de Benigne, disant hautement qu'il le prenait pour » son filleul; je l'ai surnommé Hobat, d'un nom catalan qui veut » dire trouvé; en foy de quoi j'ai signé, avec M. Adrien de

» Warel, diacre, de présent à Bannost, Jean Biffé, maître d'es-
» cole, et M. Jacques Deshayes, prêtre-vicaire de Bannost.

» (*Signé :*) DE WAREL, BIFFÉ, DESHAYES, prêtre, (et) CHA-
» PERON DE SAINT-ANDRÉ (celui-ci curé de Bannost). »

A la marge de cet acte est une mention également authentique, qui relate plusieurs circonstances qui y avaient été omises ou n'y étaient indiquées que vaguement.

« On l'avait exposé le jour des Cendres mil six cent quatre-
» vingt-quinze, et Charles Foucault l'a retiré chez lui jusqu'au
» jour de l'Ascension 1696. Je l'ai pris dans ma maison. Il avait
» quelque marque , qui m'a empêché de le baptiser , mais je ne
» me souviens plus quelle elle était.

» (*Signé :*)CHAPERON DE SAINT-ANDRÉ, curé de Bannost. »

Est-ce bien la méchante année, autrement dire la mauvaise récolte qui força les parents de cette pauvre petite créature à faire violence aux plus puissants liens de la nature pour se séparer si cruellement d'elle ? A côté de cette hypothèse indiquée par le curé de Bannost, il s'en présente une autre plus vraisemblable. Aux cendres, la saison de la faim et du froid a fait place au travail rémunérateur et à l'espérance de la prochaine moisson. Au lieu d'attribuer à la misère l'exposition de l'enfant, ne serait-il pas plus exact d'y voir un effet des persécutions, dont l'intolérance religieuse affligea la France à la fin du dix-septième siècle? Un prêtre a pu juger convenable de couvrir d'un voile circonspect les maux nés des contraintes exercées contre les protestants pour les faire rentrer dans le giron de l'Eglise catholique. Les faits omis et les renseignements contenus dans l'acte insérés sur les registres de la paroisse de Bannost nous éclairent également. D'abord , l'enfant qui n'avait pas moins de cinq ans et huit mois lors de son exposition, avec son intelligence précoce, devait connaître et dire son nom de famille. Cependant l'acte ne le mentionne pas. Si l'abbé l'eut demandé sans pouvoir l'obtenir, il n'eut pas manqué de constater l'impuissance de ses investigations : un point aussi capital ne peut être l'objet d'un oubli. Ensuite, la marque qui apparût comme un obstacle au baptême, devait servir à établir l'identité de l'enfant et permettre à ses parents de le réclamer. Elle a aussi une importance qu'on ne peut se dissimuler. Et le curé dit négligemment qu'il ne se souvient plus quelle elle était. Elle a donc été détruite. Tout indice d'origine a disparu; toute trace pouvant

conduire à la reconnaissance est effacée. C'est qu'à cette époque un faux zèle n'hésitait pas à sacrifier la famille à la religion. Enfin, par contre, le soin de noter que l'enfant avait accompli sa septième année, n'est pas, comme on pourrait le croire à première vue, une mention indifférente. Par là, se trouve observée une condition de la validité des abjurations, selon la loi alors en vigueur. Nul doute qu'il ne soit dérisoire d'admettre que des enfants si jeunes sont aptes à faire choix d'une religion, à s'affranchir de l'autorité paternelle et à lui imposer des lois ; néanmoins, en 1682, il fut permis à ceux dont les parents n'étaient pas catholiques de changer de religion, de quitter leurs parents et d'exiger des pensions alimentaires, dès l'âge de sept ans. Personne n'ignore que la force armée, avec toutes ses violences et ses horreurs, fut employée à la conversion des hérétiques. Le souvenir sanglant des dragonnades fait frémir. Il fallait mourir, fuir ou abjurer. Et, chose à peine croyable, la loi, élaborant un monstrueux système de persécutions, édictait des peines contre les fugitifs.

Des esprits éminents ont pourtant applaudi à ces rigueurs qu'il eut été dangereux de critiquer ! Bossuet reconnaissait aux princes le droit de forcer leurs sujets errants au vrai culte par des lois pénales. Ce grand théologien avouait qu'une telle doctrine devait passer pour constante dans l'Eglise qui, non seulement, avait suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances. Il invoquait, comme des précédents, les cruautés dont furent victimes les Donatistes et les Albigeois. Il proclamait, pour la pousser au plus loin, la doctrine de la contrainte. Et spécialement, en ce qui concerne les enfants de protestants, faute par leurs parents de les envoyer aux écoles catholiques, les seules restées ouvertes, il voulait qu'on cherchât les moyens de les leur ôter. Ce vœu qu'il exprimait dans une lettre du 15 juin 1698, devint l'une des dispositions impératives de la loi du 13 décembre suivant. Sa logique inexorable ne fléchissait pas devant l'application dans son propre diocèse. Il mandait au comte de Pontchartrain que, de quatre demoiselles de Chalendos, il était nécessaire de faire renfermer les deux cadettes, et voulait qu'on usât de la même sévérité à l'égard de deux demoiselles de Neuville et de deux autres demoiselles de Maulien.

On tomberait dans une criante injustice si, se détachant de l'esprit du temps, on voulait apprécier la conduite de l'abbé de Saint-André, au point de vue du respect de la famille et de la liberté de conscience ou de la simple tolérance religieuse. Ces considérations n'avaient pas de prise sur lui. Il partageait avec une sécurité

aveugle les opinions absolues de Bossuet et se faisait honneur de contribuer, dans la mesure de ses forces, à l'établissement de l'unité de culte. Il n'est donné qu'à peu d'hommes de s'élever au-dessus de leur siècle, et de devancer le jugement de la postérité : Bossuet lui-même, avec tout son génie, n'a pas eu ce mérite. Ce qui s'est passé au sujet de l'enfant abandonné à Bannost se ressent des préoccupations dominantes de l'époque. En lui donnant une place à son foyer et en lui procurant les choses nécessaires à la vie, le brave Foucault obéit aux inspirations de la charité humaine, sentiment admirable dans tous les pays et dans tous les temps. L'abbé de Saint-André a continué la bonne œuvre de son paroissien, mais avec la pensée d'opérer la conversion du pauvre enfant. Il a eu en vue le bien de l'âme, non moins que la protection du corps. Bossuet ne fut pas insensible non plus au malheur de la faible créature qu'il rangea parmi les fidèles et releva de la dégradation morale de l'exposition, en lui donnant son nom. Même ainsi vue, l'action de chacun est honorable.

Il nous semble voir l'illustre prélat remplissant son sacré ministère, revêtu de ses ornements pontificaux, assisté de son clergé et entouré de la foule recueillie des fidèles, que l'étroite église de village a peine à contenir. Le pauvre enfant, guidé par le pieux curé, se prosterne à ses pieds. Foucault, mêlé à ses compatriotes, suit l'enfant des yeux et attend anxieusement ce qui doit arriver. L'évêque, ayant invoqué le Christ, étend sa main sur l'enfant, en signe de protection, et s'écrie à haute voix, de facon à être entendu de tous : « Qu'il soit mon filleul; je le nomme Benigne! » puis il le confirme. Et le peuple édifié, explique la conduite de son éminent pasteur, par ces paroles du Fils de Marie : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

Qu'arriva-t-il de Benigne Hobat? Après sa confirmation, on ne le voit plus figurer sur les registres de la paroisse de Bannost. La marque dont on le revêtit pour l'exposer, indique que la séparation, commandée par d'impérieuses circonstances, ne devait être que temporaire. Il est permis de penser qu'il rentra dans sa famille. L'abbé de Saint-André devint, sous l'épiscopat de Bossuet, prieur de Varreddes, près Meaux, et plus tard vicaire-général et archidiacre de Brie. Il eut l'estime, la confiance et l'amitié de l'illustre évêque, l'assista dans la maladie qui termina ses jours, reçut ses derniers soupirs et eut le triste honneur de lui fermer les yeux. L'historien de Bossuet montre, au jour de sa mort, à côté de l'abbé de Saint-André, le savant Winslou, faisant l'ouverture de

son corps, pour connaître la nature du mal qui mit fin à sa glorieuse carrière.

Le touchant épisode que je viens de faire connaître, accompli sans ostentation dans un petit village, où il est demeuré inaperçu pendant près de deux siècles, suffirait à prouver que l'homme qui immortalisa, par son éloquence, les grands personnages dont il fit les oraisons funèbres, savait aussi compatir aux souffrances des plus humbles créatures et les entourer de son bienveillant patronage. Le génie serait incomplet s'il n'était soutenu et inspiré par le cœur.

NOTE

SUR DES SÉPULTURES TROUVÉES PRÈS DU HAMEAU D'ÉPIEDS,

Commune de SAINTS, canton de Coulommiers,

PAR M. CHEMIN,

Membre fondateur (**Section de Coulommiers**).

L'an dernier (1865), en faisant pratiquer une tranchée par les cantonniers de la commune, sur le bord d'un champ de luzerne, pour rétablir le chemin qui va, du midi au nord, d'Epieds au hameau des Courrois, la pioche des ouvriers rencontra à une profondeur de 40 centimètres au plus, cinq squelettes humains, dont trois regardaient le ciel et les deux autres étaient tournés vers le sol. Quelques débris de ruminants existaient encore dans la terre.

L'état fruste des ossements complétement desséchés ne pouvait faire croire à quelque cimetière improvisé, lors des guerres des XIVe et XVe siècles, que nos campagnards les plus anciens désignent encore par les *guerres des Lorrains*; pas davantage, il n'était possible d'admettre des inhumations isolées à l'époque de l'invasion de 1814. Mais à quel temps faire remonter ces sépultures, aucun témoignage ne venant à l'appui d'une hypothèse quelconque?

D'ailleurs, j'étais pris au dépourvu; j'ignorais l'importance des plus petits détails dans ces sortes d'opérations, et nécessairement j'ai dû négliger l'observation et la conservation des débris, en apparence insignifiants, et qui, plus tard, deviennent des preuves pour la science.

J'ai invité M. Anatole Dauvergne, notre Président de Section, à venir visiter le territoire et m'éclairer de son expérience pour de nouvelles recherches. Longtemps empêché par un état maladif et par la mauvaise saison, il a eu l'obligeance de se rendre à mon désir le samedi 28 avril 1866.

Quelques coups de pioche nous firent d'abord découvrir, dans la berge occidentale du chemin, un nouveau squelette. — Les tibias et péronés avaient été détruits dans la première fouille, mais les deux fémurs complets et rattachés encore aux os iliaques, témoignaient suffisamment de la position occupée par le cadavre,

c'est-à-dire la tête regardant le levant vers lequel sont tournés les pieds. Les squelettes précédemment rencontrés avaient une direction identique, et ce seul fait prouve que nous n'étions pas en présence d'inhumations précipitées, mais d'un cimetière régulièrement disposé. — Toutefois, aucun objet ne venait révéler l'âge de ces sépultures. M. Anatole Dauvergne, remarquant dans la chaussée des morceaux de tuiles plates d'une forme vulgaire, et qui pouvaient provenir du hameau d'Epieds, distant de 250 mètres environ, insista pour connaître les fragments semblables rencontrés lors de la première fouille. On creusa sous la berge et il reconnut immédiatement dans les débris exhumés des tuiles plates et à rebords de l'époque gallo-romaine et qu'il n'est besoin de décrire tant ils sont communs sur tout le sol de la France.

Plus de doute désormais, ce dépôt funéraire est antérieur à l'invasion et au Moyen-âge, il est gallo-romain ou franc ; probablement du IVe au VIe siècles.

Nos conjectures s'arrêtent là ; et en vérité, il est difficile d'aller plus loin pour le moment.

Renseigné sur la valeur de ce gisement, nous ne le perdrons pas de vue. Après le défrichement prochain du champ de luzerne qui recouvre ces alignements funéraires, nous ferons de nouvelles tranchées en diagonale qui nous permettront d'en constater l'étendue et de trouver peut-être les traces d'un établissement des conquérants de la Gaule. Rien de plus probable en effet ; c'est ici le point culminant de tout le plateau entre les vallons du Morin et de l'Aubetin ; à trois cents mètres environ passe le *Chemin paré*, qui, après avoir traversé la route départementale n° 1, à la limite des communes de Saints, Mouroux et Coulommiers, se dirige vers Pommeuse.

Un cimetière ne peut s'expliquer sans habitants. Or, on peut conjecturer que sur ce point élevé, au milieu d'une vaste plaine, à quelques pas de la voie publique, existait une construction ; laquelle ? nous le saurons sans doute, — villa de plaisance ou poste d'observation correspondant à ceux des plateaux d'Aulnoy ou de Doue.

Il y a quelques années, cet emplacement était recouvert par de vieux toquards qui ont sans doute protégé le sol. Il est évident qu'il n'a point été remué, et c'est ce qui nous donne l'espérance de pouvoir l'interroger avec la certitude d'y trouver la vérité.

LES RELIQUES

DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE CHELLES,

PAR M. L'ABBÉ TORCHET,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Le bourg de Chelles est plein de souvenirs historiques; mais les pierres qui parlent, comme disent les Arabes du désert, ont été dispersées par la tempête du siècle dernier.

Son palais royal, ses églises, ses chapelles, ses cloîtres, tout a disparu sous le marteau de la démolition. Il ne reste plus pierre sur pierre. L'archéologie n'a que des souvenirs à évoquer.

Cependant, la religion a su sauver du désastre général un trésor, qui n'est peut-être pas moins précieux pour la science que pour la foi : les reliques de l'abbaye.

Pendant la tourmente révolutionnaire, au moment du pillage du monastère, les habitants de Chelles, ayant appris qu'on jetait au vent leurs reliques sacrées, accoururent en foule à l'église abbatiale, réclamant à grands cris ces précieux objets, derniers restes du culte de leurs aïeux.

Il fallut bien céder. En un instant, les coffrets, dépouillés de l'or, de l'argent, des pierreries, qui n'en étaient que les splendides accessoires, étaient chargés sur les épaules robustes de nos braves Chellois. On les porta en triomphe, à travers les rues, comme autrefois aux beaux jours de la procession de la fête, et on les déposa dans l'église paroissiale de Saint-André (1).

Cette église, la seule qui nous reste, a servi tour à tour de grenier à foin et de club pour les assemblées républicaines. Il fut permis d'en renverser la croix et d'en briser les autels, mais malheur à qui eût osé porter une main sacrilége sur les châsses. La vindicte publique lui eût aussitôt infligé un juste châtiment.

(1) Il y avait autrefois à Chelles trois églises principales : 1° Notre-Dame, à l'abbaye; 2° Saint-André, église paroissiale du pays; 3° Saint-Georges, divisée en deux parties : l'une, comprenant l'abside et le chœur, était réservée aux religieux bénédictins qui desservaient l'abbaye; et l'autre, comprenant la nef et les bas côtés, servait de paroisse aux officiers et domestiques du monastère.

C'est ainsi que Saint-André, autrefois l'humble vassale de Notre-Dame, s'enrichit des dépouilles opimes de son infortunée suzeraine.

Un ancien inventaire des reliques de l'abbaye, tiré d'un plus ancien manuscrit de la maison, nous a conservé la nomenclature de tous les ossements et autres objets sacrés qui se trouvaient dans le trésor abbatial. On y compte plus de cent cinquante articles.

Malheureusement, une grande partie de ces reliques avaient été profanées quand les pieux Chellois vinrent en arrêter le pillage.

Je ne parlerai que de celles qui nous sont restées, et que nous conservons dans onze reliquaires.

Je partagerai mon travail en deux articles. Le premier sera consacré à la partie descriptive des châsses, telles qu'elles sont actuellement; la seconde à la partie historique qui se rattache au culte de ces reliques.

I. Description des Chasses.

Sainte Bathilde.

Le reliquaire de sainte Bathilde, autrefois le plus beau de tous par son travail, et le plus riche par sa matière, n'offre plus rien aujourd'hui d'intéressant, ni comme sculpture, ni comme antiquité.

C'est un coffre de bois doré, en forme de tombeau, avec quelques ornements d'une date toute récente.

Il renferme une caisse de chêne, scellée du sceau de Mgr Allou, qui en fit l'ouverture le 13 juillet 1853. On voit encore, dans un état parfait de conservation, les restes d'anciens cachets en cire rouge. Ils sont, les uns aux armes du monastère de Chelles, et les autres aux armes de l'abbesse Louise-Adélaïde d'Orléans.

Cette caisse contient :

1° Le corps de sainte Bathilde, en sa plus grande partie.

2° Une petite boîte scellée, dans laquelle se trouve un paquet considérable de soie couleur olive, et de linges que l'on peut considérer comme le premier suaire de la sainte. On y voit, en effet, sur un morceau d'étoffe, un parchemin portant ces mots, en vieux caractères :

« *Suaire de saincte Bapthilde, royne de France, fondatrice de l'ab-* » *baye de Chelles.* »

3° Un paquet de linge et d'étoffe, tombant en poussière par suite de vétusté, avec cette inscription sur parchemin, en écriture très-ancienne :

« *Hæc sunt linta in quibus fuit reconditum sanctissimum corpus Beatæ*
» *Baptildis Reginæ cùm..... involutum anno Domini millesimo*
» *Quingentesimo quadragesimo quarto, vicesimâ nona mensis Januarii.* »

4° Trois procès-verbaux :

Le premier, assez grand de forme, porte, en latin, deux écritures différentes; il constate que le corps de sainte Bathilde a été transféré dans une nouvelle châsse, d'abord le 29 janvier de la susdite année 1544, sous le règne de François Ier, et sous l'épiscopat du cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris; et ensuite l'an 1635, le 30 janvier, par Jacques Charton, grand pénitencier de Paris, sous l'épiscopat de Jean-François de Gondy, archevêque de Paris.

Le deuxième est un acte assez long, relatif à l'ouverture de cette même châsse, le 2 août 1731, par M. Daniel-Joseph de Cosnac, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire-général de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, en présence des religieux bénédictins et de toute la communauté, à l'effet d'en extraire une partie d'ossement, pour Mme Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles, qui s'était alors retirée au prieuré de Tresnel, à Paris.

Le troisième atteste la dernière ouverture qui en fut faite par Mgr Allou, évêque de Meaux, le 13 juillet 1853.

L'ancien inventaire des reliques constatait que l'on conservait, de plus, dans le trésor, la crosse de sainte Bathilde et la verge miraculeuse dont elle se servit pour faire jaillir l'eau de la fontaine de Chelles.

Sainte Bertille.

Le reliquaire de sainte Bertille est, en tout, semblable à celui de sainte Bathilde.

Il renferme également une caisse en chêne renversée sur le côté, et sur laquelle on voit les débris de mêmes cachets.

Dans cette caisse se trouvent :

1° Une étoffe de soie blanche enveloppant le chef de la sainte.

2° Une étoffe de même couleur, avec une grande quantité d'ossements de la même sainte.

3° Plusieurs linges, dont l'un renferme des étoffes de soie tombant en poussière, et qui paraissent avoir été le suaire de sainte Bertille ou avoir servi d'enveloppe à ses reliques.

4° Deux authentiques :

Le premier, marqué du sceau de l'abbaye et de celui de Louise-Adélaïde d'Orléans, fait mention de la translation du chef de sainte Bertille, d'un buste d'argent où il était, en un chef de vermeil, le 18 novembre 1721, en présence de la princesse-abbesse, par dom Eloi Ledoux, prieur de Sainte-Croix.

Le deuxième est une reconnaissance des dites reliques, par Mgr Allou, évêque de Meaux, le 13 juillet 1853.

Saint Eloi et saint Genès.

Les reliques de saint Eloi et de saint Genès sont enfermées dans une même châsse. C'est un gracieux édicule en bois argenté.

Sur les deux faces de devant et de derrière, on voit deux niches cintrées, dans lesquelles sont deux petites statuettes de saintes, couvertes d'un voile. Sur les deux faces de côté, on voit également deux niches semblables aux précédentes, avec la statuette de saint Roch dans l'une, et dans l'autre celle de saint Louis, roi de France. Chacune de ces niches est surmontée d'un fronton cintré, aux armes de Louise-Adélaïde d'Orléans, et reposant sur deux colonnes d'ordre ionique.

Le couvercle est en forme de toiture arrondie, surmonté d'une petite coupole, avec sa lanterne, et d'une croix.

Ce reliquaire renferme :

1° Un morceau d'étoffe contenant un nombre considérable d'ossements, reconnus comme appartenant au corps de saint Genès, archevêque de Lyon et aumônier de sainte Bathilde.

2° Un linge dans lequel est enveloppé un parchemin, avec ces mots en écriture assez ancienne :

« *C'est ici un linge que l'on a tiré du reliquaire de saint Genès.* »

3° Quatre authentiques :

Sur le premier on relate, en deux écritures différentes, deux translations des dites reliques : l'une en 1544, sous l'épiscopat de François du Bellay, évêque de Paris, et l'autre en 1621, par Philippe de Corpéan, évêque de Nantes, sous l'abbesse Marie de Lorraine.

Le deuxième, en parchemin comme le premier, constate égale-

ment deux autres translations en des châsses plus riches; l'une, au recto, est de 1665, l'autre, au verso, est de 1720.

Le troisième, en papier, est du 12 juin 1855, par Mgr Allou, évêque de Meaux.

Le quatrième, du 28 février 1857, par M. Josse, vicaire-général du diocèse.

4° Le chef de saint Genès, quant à la partie supérieure du crâne. Il était autrefois renfermé dans un buste d'évêque, donné, en 1651, par sœur Marguerite Bazin.

5° Le chef de saint Eloi, avec un parchemin sur lequel on lit :

« *Hoc est caput sancti Eligii episcopi Noviomensis.* »

Ce chef était également, avant la révolution, enfermé dans un buste d'argent, d'après l'attestation d'anciennes religieuses du monastère, et comme le constate aussi l'histoire manuscrite de l'abbaye de Chelles.

Sainte Radegonde.

Cette châsse est en forme de tombeau, de bois argenté.

Sur les quatre faces sont sculptées douze statuettes de saintes, parmi lesquelles j'ai distingué sainte Catherine, avec sa roue, et sainte Bathilde instruisant sainte Radegonde. Elles sont placées dans des arcades cintrées, reposant sur des colonnes enrichies de différentes sculptures.

La châsse renferme les ossements de sainte Radegonde, filleule de sainte Bathilde, comme le prouvent cinq authentiques contenus dans le reliquaire.

Le premier est de 1544, le deuxième de 1621 et le troisième de 1635, sous les épiscopats précités. Au verso de ce dernier se trouve le quatrième, qui est de 1720, sous Mme d'Orléans, à qui, sans doute, on doit le reliquaire, quoique, cependant, je n'aie pas remarqué ses armes.

Enfin, le cinquième est du 12 juin 1855.

S. S. Florus, Fabricianus, Florentinus, martyrs.

Ce reliquaire est semblable au précédent, les statuettes exceptées, qui représentent des saints, parmi lesquels j'ai distingué saint André, avec sa croix, et saint Jean, tenant un calice surmonté du serpent.

Il renferme :

1° Dans une petite boîte, trois ossements avec les étiquettes :

S. Florus, m. S. Fabricius, m. S. Florentinus, m., et un authentique en parchemin, daté du 20 décembre 1690. François Nicolini, archevêque de Rhodes et nonce près du roi de France, y constate que ces reliques proviennent du cimetière Saint-Prétextat, à Rome.

2° Un grand sac de soie rose, marqué des sceaux de l'abbaye et d'une abbesse de Chelles, portant l'inscription suivante sur un linge blanc :

« *Reliques de plusieurs Saints.* »

Ces ossements ne sont pas accompagnés d'authentiques. Ils proviennent sans doute du trésor de l'abbaye, et ils auront été sauvés par les religieuses ou par les habitants de Chelles, au moment du pillage.

3° Une seconde boîte couverte, par-dessous, en velours violet, et en drap d'argent sur les côtés. Elle est fermée, par-dessus, d'une glace, à travers laquelle on distingue deux étoffes. Sur la première on lit, en caractères anciens, ces mots :

« *C'est du manteau de Notre-Dame.* »

Et sur la seconde :

« *C'est la faille Notre-Dame.* »

J'ai trouvé la première citation dans l'inventaire du trésor.

4° Un linge blanc enveloppant un grand nombre d'ossements, avec l'inscription suivante :

« *Reliques de divers saints dont on ne connaît pas le nom, et auxquelles*
» *on a apposé le sceau épiscopal pour remplacer ceux de l'abbaye,*
» *qui y étaient auparavant.* »

Les sceaux se trouvent sur la première enveloppe.

6° Un procès-verbal de 1855.

Saint Bénigne et saint Constance.

Ce reliquaire n'offre rien d'intéressant par sa forme. Il renferme les ossements de saint Bénigne et de saint Constance, martyrs, trouvés dans le cimetière Saint-Calépode, à Rome.

Il contient trois authentiques :

Le premier, en date du 5 septembre 1691, constate que ces ossements ont été donnés à Jean Vivant, évêque *in partibus* de Paros ;

Le second, en date du 9 novembre 1748, est une note de M. Asseline, religieux bénédictin, curé de Saint-Georges, par laquelle ce dernier atteste avoir reçu ces reliques de la sœur du même prélat ;

Le troisième est de 1835.

Les reliques contenues dans ces deux dernières châsses ne sont mentionnées ni dans l'inventaire du trésor, ni dans l'histoire manuscrite de l'abbaye. Je serais assez porté à croire qu'elles appartenaient à l'église Saint-Georges.

Saint Roch.

La châsse de saint Roch est en forme de petit tombeau, avec glaces. Elle est d'un style tout récent.

Elle renferme un ossement du saint, avec deux authentiques :

Le premier est de Mgr Sibour, archevêque de Paris, en date du 6 août 1850,

Le second, de Mgr Allou, 23 juin 1851.

Nous verrons, dans la partie historique, comment cette relique, dépouillée de son ancien authentique, a été apportée à Chelles en l'année 1629.

Chefs de sainte Bathilde et de sainte Bertille.

Ces chefs ne sont que des imitations des anciens chefs de vermeil, qui contenaient les têtes de sainte Bathilde et de sainte Bertille.

Ils sont en bois doré, de date récente, et reposent sur d'anciens socles de bois noir.

On voit, incrustés à l'intérieur de ces socles, des médaillons en cuivre repoussé, renfermant divers ossements de saints, avec des étiquettes très-anciennes.

Ces ossements ont été extraits du trésor abbatial, mais ils sont dépourvus d'authentiques.

Nous verrons, dans la partie historique de cette notice, comment ces médaillons remontent probablement à l'année 1687.

Tous les renseignements qui précèdent ont été puisés aux archives de l'évêché de Meaux, où se trouve une copie de tous les authentiques et des procès-verbaux sur l'état des reliques. Ces procès-verbaux constatent encore l'existence de deux autres reliquaires précieux : l'un contient une parcelle du bois de la vraie Croix, et l'autre deux parcelles des corps de saint Pierre et de

saint André. Ces reliques ne provenant pas du trésor de l'abbaye, je n'en dirai rien.

Les Sandales de Chelles.

La description scientifique et l'époque de l'origine des sandales de Chelles forment, assurément, la partie la plus embarrassante de ma tâche; mais, heureusement, elle m'a été bien simplifiée par la savante et consciencieuse dissertation qu'a faite, à ce sujet, l'un des plus éminents antiquaires du département, notre ancien collègue, M. Grésy, de Melun. (*Revue archéologique;* — 12e *année*).

Je veux me borner à l'analyser en conservant, autant que possible, ses propres expressions.

Le petit coffret qui renferme les sandales était, autrefois, exposé à la vénération des fidèles, sur l'autel de Saint-Roch; mais, comme il ne contient aucun authentique, il a dû être enlevé.

Ce reliquaire est en forme de pupître.

« Ses dimensions donnent 0,27 c. de longueur, sur 0,19 c. de largeur. Sa hauteur est de 0,06 c. à la face antérieure, et de 0,10 c. à la partie postérieure. Le couvercle à charnière présente, par conséquent, un plan incliné, garni d'un verre dormant, qui indique que sa destination était d'être placé sur un autel, et de faciliter aux pélerins la vue des reliques qu'il recouvre.

» L'ornementation extérieure accuse l'époque de Louis XIII. Comme les glaces de toilette du temps, ce reliquaire est en bois noir, orné de cuivres repoussés qui représentent, au milieu d'arabesques, des roses, des lys, symboles des vertus évangéliques, et sur la surface antérieure, les initiales S. B. séparées par le monogramme de Jésus J H S. »

Il renferme trois sandales; l'ornementation de l'une diffère de celle des deux autres.

« Toutes trois sont en cordonnet noir, maroquiné à l'intérieur.

» Celle qui est dépareillée a l'empeigne découpée au sommet, en forme de petite mitre à fanons pendants.

» Sur les côtés, deux courroies taillées dans la même pièce, sont dirigées de façon à se croiser sur le coude-pied et à être fixées dans deux oreillettes opposées. Les festons qui les décorent sont exécutés au point refendu ou de chaînette, avec des soies de quatre couleurs : blanc, vermillon, vert olive et ocre jaune.....

» Le galbe de ces chaussures est élégant et noble; leurs quartiers élevés et leur pointe obtuse rappellent la coupe de la sandale du pape Martin Ier (649-654).....

» Il est à remarquer que la languette de cordonnet qui forme la semelle est très-étroite, sans renfort et aussi souple que les autres pièces; par conséquent le pied portait, en grande partie, sur l'empeigne et le quartier. Cependant, on n'y remarque aucune trace de frottement. On serait donc induit à croire que c'étaient des sandales de cérémonie.....

» Leur longueur est de 0,28 c. pour celle qui est dépareillée, et de 0,27 pour les deux autres. Leur grosseur, mesurée à l'orteil, donne 0,25 c. de circonférence. »

Ces dimensions appartiennent plutôt à un pied d'homme qu'à un pied de femme.

En examinant les ornements de la sandale unique, on y découvre de l'analogie, pour la gamme et la combinaison des couleurs, avec les encadrements du paralytique du cimetière de Sainte-Agnès, dans les peintures murales des catacombes de Rome, et, pour le style de la composition, avec les arabesques du cimetière de Saint-Priscile et les ornements d'un ascolium au cimetière Saint-Prétextat.

Quant aux deux autres, les découpures bordées de fils polychromes et enlevées de toute l'épaisseur du cuir sur un champ de dorures, sont tout à fait semblables aux fleurons qu'on trouve, les uns, dans l'évangéliaire du prince de Radziwil, manuscrit du VIIIe siècle, et l'autre dans les encadrements qui ornent les homélies de Saint-Grégoire-de-Nazianze, manuscrit du IXe siècle.

Mais quelle est l'origine de ces sandales?

M. Grésy, après avoir examiné tous les documents qui se rattachent à cette question, semble d'abord porté à croire qu'elles appartiendraient à Sainte-Bathilde; le reliquaire marqué aux sigles de la sainte, le don de l'un de ses souliers fait à l'abbaye de Corbie, d'après Mabillon, Lebœuf et l'inventaire du trésor de ce monastère, — ce qui explique l'absence d'une sandale, — enfin la tradition populaire, qui attribue ces sandales à sainte Bathilde, sont autant de raisons qui paraissent ne laisser aucun doute à ce sujet. Cependant, si l'on considère les dimensions masculines de ces chaussures, le silence de la *Gallia christiana* et de l'histoire manuscrite du monastère sur le présent fait à Corbie, et rapporté par les auteurs précités, enfin, si nous ajoutons à ces raisons que l'inventaire du trésor de Chelles ne fait nullement mention de ces souliers, tandis qu'au contraire il cite sept chaussures ayant appartenu à différents saints et saintes, et entre autres deux paires aux Saints Apôtres, on sera forcé d'avouer qu'il serait bien téméraire de se prononcer sur cette question.

Aussi, M. Grésy laisse « à de plus habiles le mérite d'assigner à ces sandales historiques une date certaine. »

Pour moi, je ne saurais entrer dans la discussion ; j'aime mieux terminer avec notre savant antiquaire, en rappelant une pieuse pensée qu'il exprime ainsi : « Ces monuments doivent exciter tout notre intérêt, en songeant que depuis tant de siècles, ils ont attiré la vénération de nos pères à des titres si différents ; symbolisant, par un sublime contraste, tantôt l'humilité humaine élevée à la plus haute mission du christianisme, tantôt les grandeurs de la terre descendues à la condition chrétienne la plus basse, ces deux termes extrêmes de l'enseignement divin.

« *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.* »

II. Culte rendu aux Reliques.

L'Archéologie doit professer, à un degré éminent, le culte des reliques. Si les tombeaux des Romains ou des Gaulois intéressent vivement cette science, serait-elle indifférente à ceux d'une reine des Francs, à ceux d'illustres prélats et de saintes filles qui ont illustré la nation aux premiers siècles de son berceau ?

D'autres ont raconté l'histoire de leurs vertus et de leurs bienfaits, pendant leur vie mortelle ; j'ai pensé qu'il ne manquerait peut-être pas d'intérêt de raconter l'histoire de leur culte, depuis leur mort jusqu'à nous.

I.

Bathilde, appelée aussi *Beaupteur* ou *Beaudour*, issue d'une noble famille de Saxons, après avoir passé les premières années de sa vie dans l'esclavage, monta sur le trône des Francs à la droite de Clotaire II, son époux. Restée veuve avec trois enfants en bas-âge, elle dut prendre en main la régence du royaume, et s'acquitta de sa charge avec toute l'habileté d'une grande reine et la sagesse d'une grande sainte.

Elle eut pour conseiller à la cour un prélat qui présente une des plus belles figures de son siècle : Saint-Eloi qui mourut le 1er décembre 653.

Saint-Ouen nous rapporte qu'à la nouvelle de sa mort, on vit arriver à Noyon, sa ville épiscopale, la reine Bathilde avec ses fils, les grands du royaume et une nombreuse suite.

« La reine, dit-il, entra dans la ville en toute hâte, pleurant et » gémissant de ce qu'elle n'avait pu le voir encore avant sa mort, » et lorsqu'elle fut restée longtemps prosternée devant le cercueil » et qu'elle eut prié avec sanglots, elle ordonna de préparer tout » pour que le corps du saint fût transporté dans son monastère de » Chelles ; mais lorsqu'on vint pour enlever le cercueil, on ne put » le remuer tant il était pesant..... La reine s'approcha aussi, » voulant en faire l'épreuve par elle-même, mais ce fut comme » si elle eut tenté de soulever une montagne énorme et elle ne put » venir à bout de le remuer..... »

Bathilde, reconnaissant à ce signe la volonté de Dieu et le désir du saint de rester parmi ses enfants, renonça à son projet et « aus- » sitôt qu'elle eut pris cette détermination, on essaya de nouveau » de soulever le cercueil qui devint si léger que deux hommes » pouvaient le porter facilement. » (Trad. de la vie de Saint-Eloi, par Saint-Ouen, par Ch. Barthélemy, p. 256).

Si le monastère de Chelles n'a pas eu l'honneur de donner la sépulture aux restes de Saint-Eloi, il a pu du moins, dans la suite des temps, obtenir le *chef* de ce grand évêque, et conserver comme souvenir un missel, une bible et un beau calice qui avaient appartenu à ce saint prélat.

« On donne à ce calice le nom de Saint-Eloi, dit l'abbé Lebœuf, » soit qu'il ait été fait par lui, lorsqu'il exerçait l'orfèvrerie, » comme le croit Du Breul (L. IV, sur Chelles), ou qu'il lui ait » servi dans les saints mystères depuis qu'il fut évêque. La » coupe est d'or émaillé, elle a près d'un demi-pied de profondeur » et presque autant de diamètre. Le pied est beaucoup plus petit. » Dom Martène (Voy. littér.) croit que ce calice a été donné au » monastère par sainte Bathilde, qu'il servait pour les jours de » communion sous les deux espèces (ce qui est cause qu'il est si » profond), et qu'on l'appelle le *calice Saint-Eloi*, parce que ce saint » s'en était servi. La patène d'or fut fondue il y a plus de trois » cents ans pour faire la châsse de Sainte-Bathilde. »

Lecointe dit de ce calice : « Il est d'or très-pur; sa coupe est » ornée au bord extérieur et même au bord inférieur d'une rangée » de perles et pierreries..... ce calice fut donné par la reine Ba- » thilde, en souvenir et comme gage précieux aux religieux de » Chelles. » (Ann. Eccl., T. III. p. 491.)

Democharès, qui avait remarqué la vénérable antiquité de ce calice et sa forme rare, en a donné un dessin aussi exact que possible dans sa panoplie sacerdotale. (Livre III, ch. VII. Pl. I).

C'est tout ce qui nous reste de ce précieux objet.

Une année environ s'était écoulée depuis la mort de saint Eloi, lorsque Bathilde renonçant à toutes les grandeurs du monde, quitta la cour pour le cloître. Elle avait eu sur le trône pour aumônier saint Genès, archevêque de Lyon, elle le conserva encore pour conseiller dans son monastère de Chelles.

On pense que saint Genès y termina ses jours vers l'an 678 et qu'il y fut enterré. Une seule chose est certaine, c'est que l'abbaye a toujours été dépositaire de sa dépouille mortelle.

Sainte Bathilde ne tarda pas à le suivre dans la tombe.

Atteinte de la maladie qui devait l'enlever à la terre, en même temps que sa petite filleule Radegonde, qu'elle élevait à ses côtés avec toute la tendresse d'une mère, « cette pitoyable reine, dit » un vieil auteur d'une Vie des saints, s'imaginant que cette petite » fille serait mieux en paradis, elle fit prière à N. S. de la retirer » à luy, et que devant que de mourir elle la pût consigner au » tombeau et la voir parmi le chœur des vierges. Il plust à Dieu » d'enterriner sa requestre, car cette fille rendit l'esprit bientôt » après dans le sein royal de la bienheureuse Bapthilde. »

Quelques heures plus tard la pieuse reine expirait elle-même entre les bras de sainte Bertille qu'elle avait placée à la tête du monastère (680).

« A l'instant, continue notre historien, il s'épandit une grande » lumière par toute sa chambre, avec une splendeur si éclatante » qu'il semblait que le paradis y fut. Devant son trespas, elle » avait prié l'abbesse que l'on celât sa mort à tous le monde, hor- » mis aux prestres qui seroient nécessaires pour la cérémonie de » son enterrement ; en outre, que l'on ne s'amarât point tant à se » plaindre de sa mort, mais qu'on s'arrestât à prier Dieu pour » elle, qu'on l'enterrât le plus simplement que faire se pourrait, » comme la plus petite religieuse du couvent. Ce qui lui fut pro- » mis et accordé. »

Le corps de la sainte fut enfermé dans un cercueil de pierres avec celui de la petite Radegonde, et après les prières de l'église, il fut mis en terre sainte, sans aucune pompe extérieure, dans l'église de Sainte-Croix que la reine elle-même avait fait construire à la place de celle de Saint-Georges, érigée primitivement par sainte Clotilde à l'origine du monastère.

L'abbesse Bertille, après avoir ainsi accompli scrupuleusement les dernières volontés de celle qui avait été sa reine et sa fille en Dieu, continua de gouverner l'abbaye avec la sagesse la plus re-

marquable et les exemples d'une sainteté éprouvée. Elle parvint à une vieillesse avancée, malgré ses jeûnes et ses austérités, et rendit son âme à Dieu, le 5 novembre vers l'an 702 ou 704. Son corps fut embaumé et placé à côté de celui de sainte Bathilde, dans l'église abbatiale.

II.

Ces tombes devaient devenir glorieuses plus tard par les translations solennelles des corps saints qu'elles renfermaient.

Au commencement de l'année 833, l'empereur Louis-le-Débonnaire, se rendant du Mans à Aix-la-Chapelle, passa par Chelles, où il rendit visite à l'abbesse Helwide, veuve de Wolsus, duc de Bavière, et mère de sa seconde femme, l'impératrice Judith.

C'est à cette occasion que le religieux empereur s'informa plus particulièrement des vertus et de la sainteté de Bathilde, s'en fit lire la vie et visita son tombeau.

Ce tombeau demeurait ignoré sous la petite église de Sainte-Croix, à côté de la belle et vaste église romane que l'abbesse Gisèle, sœur de Charlemagne, avait fait bâtir sous le vocable de Sainte-Marie ou de Notre-Dame de Chelles.

Louis-le-Débonnaire, touché de vénération pour la mémoire de la sainte reine, donna des ordres afin que l'on procédât immédiatement à la translation du corps sacré dans la grande église.

Helwide accueillit la volonté du prince, et fit tout disposer pour cette cérémonie.

Erkenrad, évêque de Paris, accompagné d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs, se rendit à Chelles où l'attendaient une foule de prêtres, de vierges et de saintes veuves.

La cérémonie avait été fixé au 17 mars.

« On tira et on ouvrit le corps sur le pavé, dit l'auteur cité plus » haut, et on le trouva, après avoir été cent cinquante ans dans la » terre, aussi entier et aussi beau comme s'il fut mort ce même » jour-là. Le bruit de ce miracle étant venu à Paris, tous les Pari- » siens, même toute la Cour y coururent avec des dévotions et des » acclamations sans pareilles. »

Deux paralytiques furent guéris en présence du corps sacré : une religieuse « qui était percluse de tous ses membres depuis long- » temps, » et « un nommé Baudran qui n'avait jamais eu l'usage » de ses jambes et qui ne marchait que sur les genoux. »

Le vénérable corps ayant été transporté en triomphe dans la nouvelle église fut déposé derrière l'autel ; il y demeura jusqu'au XIe siècle, époque à laquelle la sainte fut canonisée par Nicolas II.

L'évêque Erkenrad, voyant Helwide, inquiète de ce que l'on ferait de la pierre qui avait servi de cercueil à la sainte, lui persuada de la laisser dans le lieu de sa première sépulture, avec le corps de sainte Radegonde qui n'en fut enlevé que plus tard.

Depuis, cette pierre resta toujours dans Sainte-Croix. On la voyait encore au siècle dernier, dans une petite crypte placée au-dessous du chœur des religieux bénédictins.

Pour en conserver la mémoire et lui rendre le respect qui lui était dû, on avait placé sur la muraille extérieure donnant dans la rue Saint-Georges, une inscription datée de l'an 1690, qui avertissait les passants du lieu de la sépulture de la patronne de Chelles, et qui les engageait à la révérer.

Les pélerins descendaient dans la crypte pour y faire leur prière ; des vieillards m'ont raconté ce souvenir de leur enfance.

Cependant, le tombeau de sainte Bertille n'était pas moins célèbre et les prodiges qui s'y étaient accomplis demandaient également une translation solennelle.

Cette cérémonie eut lieu par les soins de l'abbesse Marie de Duny.

« L'an mil cent quatre vingts et cinq, en ce temps a esté faicte » la translation de madame sainte Bertille. » (Cartulaire de Chelles, 1er vol. ad calcem).

Un acte authentique du temps nous apprend que cette translation eut lieu le sixième des calendes de mai, c'est-à-dire le 26 avril de cette année 1185, sous le roi Philippe-Auguste et sous l'évêque Maurice de Sully, qui présida à la cérémonie.

Tous les peuples des environs accoururent ; on fit l'ouverture du sépulcre, les ossements sacrés furent recueillis avec soin et placés, ainsi que les habits de la sainte presque réduits en poussière, dans une châsse de bois. On transporta solennellement cette châsse dans la grande église, où on la déposa à côté de celle de sainte Bathilde.

III.

Les vénérables reliques de Chelles eurent bien des vicissitudes à subir pendant le moyen-âge.

Au XIIIe siècle, un violent incendie ayant détruit l'abbaye,

elles furent, avec la permission de l'ordinaire, portées dans divers pays pour solliciter plus efficacement l'aumône des fidèles en faveur d'un monastère si cruellement affligé.

A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, durant la guerre des Anglais, les religieuses, afin de se mettre à l'abri des insultes des soldats, se retirèrent plusieurs fois à Paris emportant avec elles leur pieux trésor; mais, à leur retour, ne trouvant plus qu'un monastère dévasté, elles furent obligées de vendre l'or, l'argent, les pierreries et leurs châsses pour subvenir aux premiers besoins de l'abbaye.

« En ce temps, par fortune de grosses guerres et grande néces-
» sité, feut vendu la couverture du Messel Saint-Éloi, six calices,
» deux chandeliers d'argent, la croix Saint-Éloi, trois petites
» croix et une grande d'or. Et en ce temps, estoient les devent et
» derrière la châsse madame saincte Beaulteur d'or massif, le tout
» fut prins pour vivre..... et pour icelles guerres allèrent les reli-
» gieuses à Paris à leur maison du Mouton. » (Cart. 1er vol.)

Cette maison ou *ostel* du Mouton était la maison de refuge du monastère. Aux mauvais jours, les religieuses y transportaient leurs reliques, leurs chartes, leurs vases sacrés, tous les objets précieux, et elles y trouvaient pour elles-mêmes une protection assurée contre les troubles si fréquents de cette époque.

L'hôtel de Chelles, qui a conservé ce nom jusqu'à nos jours, était situé dans la rue dite *Jean-Pain-Mollet*. Cette rue et l'hôtel viennent de disparaître sous le marteau de la démolition.

Outre les guerres qui se prolongèrent pendant une grande partie du XVe siècle, le monastère eut encore à supporter les malheurs d'un nouvel incendie. Mais la paix ayant été rendue à la France et à l'Église, l'abbaye de Chelles qui, l'une des premières, avait embrassé la réforme monastique, retrouva bientôt son ancienne splendeur.

C'est vers cette époque qu'il faut placer la première translation du chef de sainte Bathilde en un reliquaire particulier; celle du chef de sainte Bertille eut lieu quelque temps après par les soins de Marie de Reilhac (1507-1510), à qui l'on devait les belles stalles du chœur des Dames et le buste d'argent de la première abbesse du monastère, tout enrichi de pierreries.

Quelques années plus tard, une grâce du ciel attirait un nouvel honneur pour nos saints patrons. En voici l'occasion :

François Ier était en guerre avec Charles-Quint. Les ennemis vainqueurs avaient refoulé nos troupes jusqu'aux portes de Paris;

l'armée française campa dans les vastes prairies situées entre Chelles et Gournay.

La princesse Renée de Bourbon était alors abbesse de Chelles. Nommée par le roi, d'après le nouveau concordat de Léon X, elle avait laissé l'administration de son abbaye, avec le titre de vicaire perpétuelle, à Jacqueline Amignon. Alarmée du voisinage des soldats, celle-ci résolut de se retirer à Paris avec toute la communauté.

Les religieuses, au nombre de soixante-seize, partirent le 9 novembre 1543 priant Dieu, par l'intercession des saints patrons, de veiller pendant cet exil sur l'enceinte abandonnée de leur Jérusalem terrestre.

Leurs vœux furent exaucés, et onze jours plus tard la communauté rentrait à Chelles.

L'église, le cloître, le bourg, tout avait été respecté.

Cette protection divine appelait un acte solennel de reconnaissance.

La mère vicaire perpétuelle ne crut pas pouvoir mieux s'en acquitter qu'en offrant à l'église de nouvelles châsses.

Les anciennes, en effet, étaient dans le plus pitoyable état.

« Elles estoient toutes rompues et despéceuz, de tous costés » étang peu de pierreriez qui estoient à l'entour, la plupart » estoient cheuttes et perdues longtemps avoient. Le residu a faict » mectre à l'ungne les douze Apostres, et à l'aultre douze belles » vierges, qui accompagnent la châsse madame Saincte Bertille, » tant le dessus que les costez. Le tout est doré et peint ê huile et » la démontrance fort belle. Pareillement a faict faire notre dicte » bonne mère la châsse de Monsieur Sainct Genès, archevesque » de Lyon et grand aulmoniez de la Saincte Royne Beaulteur nre » bône mère et fondatrice, aussy la châsse de la filiole de la sus- » dicte Saincte Royne, nômée la Petite Beaulteur, agée de sept ans » qt elle décéda de ce ciècle, Les quelles deux châsses estoient au- » paravanlt faictes de bois sans nulle painture et estoient fort » vieilles et rompues de tous costez et le bois tout pourry, et en » plusieurs endroicts mengé de vers, la quelle elle a faict faire de » bo bois et fort belle painture painte ê huille tant le dessus q les » costez, et au devant et derrière a faict mectre la représentation » du dict sainct et de la saincte, et en la cinquième châsse qui est » de cuivre, ou estoit auparavant le corps de Madame Saincte » Beaulteur, a faict racoustrer et mectre dedans plusieurs sanc- » tuaires, ossements, machoueres, cheveulz avec plusieurs testez

» et vêtements de aulcuns saincts qui ont été trouvez en une châsse
» de bois fort meschant.

» Et en toutes les châssez a faict faire un escript et mis dedans,
» p le quel est desclairés l'an et jour quelles furent faictes et posez
» au lieu où elles sont.... et n'est abjouter la joie si grande q eurent
» toute la devote assistance veoir les saincts corps de leur tant
» bone mère et fondatrice la b^e royne Beaulteur....» (Cart. 1er vol.)

On rapporte que les nouvelles châsses étaient enrichies de pierres précieuses, qu'on y voyait des agathes d'une beauté remarquable sur lesquelles le caprice de la nature avait admirablement représenté des monstres marins ; on ajoute aussi que certaines personnes, à qui on en avait confié la garde, n'en connaissant ni le prix, ni la rareté, les vendirent à des marchands, et qu'au siècle dernier elles se trouvaient dans le cabinet du roi.

C'était alors le temps de nos malheureuses guerres de religion ; les calvinistes, à qui l'archéologie doit assurément peu de reconnaissance, mutilaient nos belles églises gothiques, brisaient nos statues des saints et jetaient au vent leurs reliques profanées. Le monastère de Chelles fut épargné. En réparation de ces sacriléges, Jacqueline pensa à perpétuer le souvenir de la translation des reliques, par une procession solennelle ; elle en ouvrit son cœur à l'évêque de Paris, qui approuva sa pieuse pensée et fixa la fête au premier dimanche après le onze juillet.

Telle est l'origine de notre fête des reliques.

Mais ce qui contribua davantage à rendre la procession plus mémorable, ce fut une guérison miraculeuse qui arriva cent ans plus tard, à pareil jour.

Une maladie aussi singulière qu'affligeante désolait la communauté et le bourg. Les personnes qu'elle attaquait tombaient dans une sorte de convulsions qui leur fesaient faire des bonds et des chutes extrêmes. « Ces accès étaient si violents, dit un manuscrit du temps, et si extraordinaires, que les médecins n'en pouvaient découvrir la cause. »

La princesse Marie-Henriette de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, et jeune abbesse de vingt ans, mourut de cette épidémie ; six religieuses en étaient encore atteintes quand Madeleine de La Porte, parente du cardinal de Richelieu, récemment élue abbesse, tenta un effort suprême auprès du Ciel.

Le 13 juillet 1631, jour de la fête des reliques, elle fit ouvrir la châsse de sainte Bathilde, par le prieur de Sainte Croix, qui en tira un ossement et le présenta à baiser aux malades.

Les six religieuses furent aussitôt guéries ; alors la confiance fut sans borne, on trempa les reliques dans un bassin d'eau, on porta cette eau aux malades du bourg, qui reçurent également le bienfait attendu. Dans la même circonstance, une femme nommée Desgrés, paralytique depuis plusieurs années, recouvra l'usage de ses membres, comme huit-cents ans auparavant le paralytique Baudran avait marché sur le tombeau de sainte Bathilde.

Par ordonnance du 30 juillet 1632 l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, reconnut la vérité du fait après toutes les informations d'usage.

Madame de La Porte voulut se montrer reconnaissante envers la sainte patronne. Elle fit exécuter, sur un beau plan, ce riche reliquaire de sainte Bathilde dont le travail le disputait en beauté à la richesse de la matière. Il était d'argent massif, pesait cent soixante-huit marcs, cinq gros, deux onces et avait coûté sept mille soixante-quatre livres, somme très-élevée pour l'époque.

La cérémonie de la nouvelle translation fut faite le 30 janvier 1635 ; on en profita pour extraire trois ossements de la sainte : le premier pour l'archevêque de Paris qui l'avait demandé, le deuxième pour l'abbaye de Fontevrault et le troisième pour l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

IV.

Plusieurs années après, Madame de La Porte fit un semblable présent, mais plus considérable, à l'abbaye de Corbie, en Picardie, qui devait également sa fondation à la piété de sainte Bathilde.

Sur les instances de dom Mathieu Jouaust, ancien prieur de Sainte-Croix et alors prieur de Corbie, l'abbesse fit extraire du chef d'argent de la sainte, la moitié de la machoire supérieure du côté droit à laquelle tenaient encore deux dents, et l'offrit à l'abbaye de Corbie dont le cardinal Mazarin était abbé.

La réception de la relique fut splendide. C'était le 17 mars 1647, jour anniversaire de la première translation du corps sacré. La fête dura deux jours.

On avait fait venir toutes les plus riches tapisseries de la province pour décorer l'église abbatiale, le trône destiné au reliquaire, ainsi que les rues de la ville par où devait passer la procession.

Des arcs de triomphe, des tableaux, des écussons aux armes de

France et du cardinal de Mazarin, des devises, des pièces de poésie, des reposoirs ornaient les maisons et les places publiques. Amiens, Péronne, Montdidier, Roye, toute la Picardie était là avec sa noblesse, sa maréchaussée, sa milice et son artillerie.

La procession fut splendide. Elle était ouverte par une troupe nombreuse de tambours, de musiciens, de porte-enseignes habillés en anges ; ensuite apparaissait la châsse portée triomphalement par des lévites, au milieu d'un bataillon de jeunes hommes magnifiquement armés et équipés ; enfin cent prêtres, revêtus de la chape et tenant un cierge à la main, terminaient ce majestueux cortége.

La fête recommença le soir, il y eut de brillantes illuminations, des feux de joie, des concerts de hautbois et de violon : et, pendant une partie de la nuit, les pièces de l'artillerie du Fort mêlèrent leur voix solennelle aux gais carillons de toutes les cloches de la ville.

La cérémonie se termina le lendemain par une messe en musique, le panégyrique de la sainte, le Te Deum et le chant de l'*Exaudiat* pour la prospérité et la gloire de la France.

La relique fut enfin déposée dans le trésor de l'abbaye. Voici dans quels termes l'inventaire de ce monastère dressé en 1757 en fait mention :

« Celle à gauche (une grande figure en argent), représentant » sainte Bathilde, reine de France et fondatrice de cette abbaye. » Elle parait sous la figure d'une religieuse, la tête couverte d'un » voile et d'une couronne royale. Au bas sont renfermés, sous un » cristal, une partie de la mâchoire supérieure, deux dents, un voile » et un soulier de la sainte. »

La relation d'une fête aussi belle en l'honneur de la patronne de Chelles combla de joie et les religieuses du monastère et les habitans du bourg. Mme De la Porte, à la solennité des reliques suivantes, fit transporter la châsse de Sainte Bathilde de la sacristie, où elle était déposée, sur un piedestal au haut de la grande grille du chœur ; ce fut l'archevêque de Bourges, M. Dardivilliers, qui présida à la cérémonie et administra le sacrement de confirmation.

Après tous ces honneurs rendus à sainte Bathilde, l'abbesse voulut encore s'occuper des autres reliquaires. Elle commença par ceux de sainte Bertille et de saint Genès.

La châsse de sainte Bertille qui était due à Jaquelin Amignon, était partie d'argent et partie de bois doré ; la nouvelle fut d'argent massif, comme celle de sainte Bathilde, mais seulement du prix de trois cents livres.

Celle de saint Genès, qui avait été renouvelée postérieurement par Marie de Lorraine, était en bois ; la nouvelle fut partie de bois et partie d'argent.

L'archevêque d'Auch fit cette translation. La cérémonie fut une des plus pompeuses que l'on ait vues jusqu'alors, mais ce qui en rehaussa davantage la solennité, ce fut la voix, si célèbre depuis, qui prononça le panégyrique de sainte Bertille.

Bossuet, alors âgé de 38 ans, avait déjà conquis sa renommée de grand orateur. C'était le 22 juillet 1665, fête de sainte Madeleine ; « le sermon, dit un manuscrit du temps, fut des plus élo-
» quents et des plus ingénieux, ayant meslé avec une adresse
» pleine d'esprit les plus beaux endroits de la vie des deux saintes.
» Il fut admiré de tout son auditoire. »

Ce panégyrique n'a pas été conservé.

Plus tard, Bossuet étant évêque à Meaux, prêcha une seconde fois à Chelles, à la profession de Mlle de Roussille, sœur de l'abbesse Catherine de l'Escoraille de Roussille. Bourdaloue avait prêché sa prise d'habit l'année précédente. (1684-1685).

Le zèle que Madeleine de la Porte manifestait, pour la gloire des saints patrons, fut partagé par plusieurs des religieuses. On doit à la libéralité de ces dernières le chef de vermeil de sainte Bathilde, celui de saint Genès, un reliquaire de sainte Bertille, en forme de bras, et plusieurs autres présents considérables.

Je dois citer ici la belle relique de saint Roch que nous possédons encore aujourd'hui.

Elle avait été offerte, le 13 janvier 1629, par le Sénat de Venise à la reine mère, Marie de Médicis. L'acte de donation, dont nous possédons une copie, est daté du palais ducal, sous les sceaux de saint Marc, du collége de saint Roch et de M. d'Avaux, ambassadeur de France.

La reine conserva religieusement la relique dans sa chapelle pendant toute sa vie ; à sa mort, M. Penny, ayant reçu l'office d'inventorier les meubles de la reine, l'accepta comme gratification, et la remit, avec le reliquaire et son authentique, entre les mains de Mme Hotman de Fontenay, son épouse en secondes noces.

Cette dame en fit elle-même présent à notre abbaye, où étaient ses trois filles Louise, Jeanne et Elisabeth Hotman, le 21 juin 1667.

Le fléau de la peste, qui décimait alors tous les pays voisins, amena une grande foule de pélerins aux pieds de la sainte Relique; mais ce qui contribua davantage à augmenter la dévotion envers

saint Roch fut la préservation entière du bourg et de l'abbaye. Une confrérie en l'honneur du Saint fut érigée canoniquement à Chelles, avec la permission de l'Archevêque de Paris et l'approbation du pape Clément X, le 2 août 1672.

Le pélerinage fut fixé au lundi de la Pentecôte, avec une grande procession à laquelle, d'après les mémoires du temps, assistait « un concours prodigieux de peuple. »

Pendant neuf jours, on faisait chaque soir un grand feu en l'honneur de saint Roch, avec des prières spéciales contre les maladies et la peste. Mme de Brissac supprima plus tard le feu en faveur des pauvres, mais conserva les prières que l'on récitait dans la suite, les neuf jours durant, à la fin des vêpres.

Il ne reste plus aujourd'hui, de cette dévotion, que la messe de saint Roch chantée le 16 août, jour de la fête, à laquelle, d'après une ancienne coutume, les fidèles, et spécialement tous les enfants viennent faire bénir, par centaines, des petites couronnes de pain.

Mme l'abbesse de Faremoutiers, avec l'autorisation de Bossuet, enrichit à son tour le trésor de Chelles, d'une relique de sainte Fare. Mme de Roussille la fit enfermer dans un buste de vermeil pour lequel l'orfèvre avait déployé un rare talent. Le socle contenait trois médaillons avec des reliques de plusieurs saints. La cérémonie de la translation fut telle que « depuis longtemps on » n'avait vu à Chelles une solennité si auguste. »

Mme de Roussille fit faire ensuite un travail absolument semblable pour le chef de saint Eloi.

Le crâne du saint fut trouvé intact, et la mâchoire avait encore deux dents. L'une d'elles fut envoyée à Noyon pour l'abbaye de Saint-Eloi, qui ne possédait aucun reste de son patron.

Un autre socle, également en très-mauvais état, celui du chef de sainte Bathilde, fut aussi entouré et enrichi de trois médaillons aux armes de Mme De la Porte, de Mme de Brissac et de Mme de Roussille.

Les socles qui supportent actuellement les bustes de sainte Bathilde et de sainte Bertille, renferment aussi plusieurs médaillons. L'origine de ces derniers remonte assurément à la même époque. Ils sont en cuivre repoussé, du XVIIe siècle, et contiennent encore une partie de leurs reliques attachées sur une étoffe avec des étiquettes très-anciennes, mais sans authentique.

Tout ceci se passait en 1687 et en 1688.

V.

En 1711, Mme de Villars fit descendre la châsse de sainte Bathilde pour y ajouter quelques ornements et les faire repeindre.

M. de Boissieux, évêque de Saint-Brieuc, fut prié de présider à la cérémonie. A la procession autour du cloître, on voyait deux jeunes princesses, encore enfants, soutenir avec piété la sainte relique portée par deux religieux. C'étaient les princesses d'Orléans : Louise-Adélaïde de Chartres et Charlotte-Aglaé de Vallois. Louis XIV, plein d'estime pour l'abbesse de Chelles, avait permis au duc et à la duchesse d'Orléans de confier l'éducation de leurs enfants aux soins intelligents et maternels de madame de Villars. Elles reçurent dans l'église de l'abbaye le sacrement de confirmation, et mademoiselle de Chartres eut le bonheur d'y faire sa première communion et sa profession religieuse.

Lorsqu'elle fut nommée abbesse, elle voulut, comme celles qui l'avaient précédée, signaler sa piété aux saints patrons du monastère.

A cette fin, elle fit faire, en 1720, un chef de vermeil pour sainte Bertille, des châsses nouvelles pour saint Genès, sainte Radegonde, et probablement aussi pour les martyrs Florus, Fabricianus et Florentinus, dont le reliquaire est absolument semblable à celui de sainte Radegonde.

S'étant retirée au prieuré de Tresnel à Paris, Mme d'Orléans demanda, comme souvenir de son abbaye, une relique de sainte Bathilde. La communauté se rendit à sa demande. L'abbé de Cosnac fut chargé d'en venir faire la translation, le 2 août 1731. Cette cérémonie faillit être l'occasion d'une émeute. Les habitants, s'étant faussement persuadés qu'il s'agissait d'enlever la châsse, environnèrent l'église en poussant de grands cris. Il fallut fermer toutes les portes, et la foule ne se dissipa que lorsqu'elle fut assurée que le précieux trésor ne serait pas enlevé.

Cette relique est actuellement conservée dans l'église cathédrale de Meaux.

Depuis cette époque, il n'est plus fait mention de l'ouverture des châsses jusqu'à l'année 1826, lorsque M. Pruneau, de si digne mémoire, et alors directeur du petit séminaire de Chaage, reçut de M. de Cosnac la mission de vérifier les reliques du diocèse.

En 1853 et 1855, Monseigneur Allou en fit par lui-même une nouvelle reconnaissance à Chelles. Il déposa dans les châsses un

dernier procès-verbal par lequel il constate avoir extrait quelques portions d'ossements de sainte Bathilde et de sainte Bertille qui furent envoyées, sur leurs demandes réitérées, au Sacriste de Pie IX et à Mme l'abbesse de Jouarre.

Enfin, une dernière ouverture de la châsse de saint Genès a été faite en 1857, par M. Josse, vicaire général du diocèse, à l'effet d'en extraire un tibia que monseigneur Allou, se rendant à Rome, offrit lui-même à Son Éminence le cardinal de Bonald pour son église métropolitaine de Lyon.

Corpora ipsorum in pace sepulta sunt, et nomen eorum vivit in generationem et generationem. Eccles. 44.

L'ART MONUMENTAL

DANS SES RAPPORTS AVEC LES IDÉES RELIGIEUSES,

PAR M. AUG. KERCKHOFFS,

Membre titulaire (**Section de Melun**).

IN ANTIQUIS EST SAPIENTIA.

L'homme se révèle dans ce qu'il est, comme dans ce qu'il fait ; en d'autres termes, l'intelligence humaine se manifeste dans les formes du langage, comme dans les produits des arts. Etudiées à un point de vue philosophique, la *linguistique* ou la science du langage, et l'architecture ou l'art monumental, viennent en aide aux traditions, suppléent aux données historiques et peuvent, parfois même, en leur absence complète, nous faire suivre la marche et le développement intellectuels des grandes familles humaines.

La linguistique nous fait, en quelque sorte, assister aux premiers bégaiements de nos pères, et déroule à nos yeux, comme un vénérable parchemin, l'histoire de ces longues années d'enfance où fut plongée l'humanité (1). La simple décomposition ou analyse des mots nous montre l'homme, aux premiers âges du monde, ne sentant, ne comprenant que la matière, puis s'élevant lentement, au moyen de la matière, jusqu'aux plus hautes conceptions métaphysiques. Durant ce long et laborieux enfantement, le langage naissant a reçu de chaque âge successif une empreinte caractéristique, que le scalpel du linguiste retrouve sans difficulté. C'est ainsi que la science du langage a pu compléter les données traditionnelles sur l'origine, la vie de certains peuples, et même pour quelques-uns d'entre eux, comme pour les anciennes peuplades

(1) Ainsi que j'ai eu occasion de le développer ailleurs, le langage n'est ni un don de Dieu, en ce sens que l'homme l'aurait reçu tout fait des mains du créateur (de Bonald, *Origine du Langage*), ni une invention humaine et réfléchie, comme le prétendaient les philosophes du XVIIIe siècle (Condillac, Maupertuis, Condorcet, etc.) ; c'est un fruit de la spontanéité, agissant sans conscience d'elle-même, comme sous l'impulsion vivante de la divinité (Grimm, *Uirsprùng der Sprache* ; Renan, *Origine du langage*).

noires de l'Egypte, elle a suppléé à l'absence de toute tradition. « L'érudition moderne, a dit avec justesse M. Villemain, est venue, après quatre mille ans, renouer entre des peuples éteints le lien qu'ils n'avaient pas aperçu eux-mêmes, durant leur passage sur la terre. »

En dehors du langage, tout ce qui émane de l'homme est l'œuvre de ses mains, mais le flambeau de son intelligence les a dirigées, et celle-ci s'y retrouve toute entière. On peut donc, avec non moins de vérité, affirmer de l'art monumental ce que je viens de dire pour les sociétés anciennes, de la grammaire comparée, à savoir que ses produits nous ouvrent un nouveau livre d'histoire, où se trouve retracé le développement des idées politiques, sociales et religieuses des sociétés modernes.

Lorsque nous lisons les Védas ou les chants d'Homère, nous aurions tort de n'y voir que l'œuvre de tel ou tel Brahmane, et les rêves du plus grand des poètes; non, c'est l'ouvrage de dix générations successives, qu'a vues naître l'antique sol de l'Inde; c'est la Grèce entière, qui nous révèle ses mœurs et sa religion, et les chantres immortels, qui nous en ont conservé le souvenir, n'ont fait que traduire, dans un langage à la fois noble et sublime, les idées et les croyances qui germaient, confuses, dans l'esprit de toute la nation. De même, lorsque nous admirons un chef-d'œuvre d'architecture, nous ne devons pas nous figurer, avec le vulgaire, que le plan en est sorti tout fait de la tête de quelque grand artiste, comme Minerve du cerveau de Jupiter; toute une civilisation, avec ses mœurs et ses coutumes, se dresse devant nous, dans le monument qui frappe notre admiration, et le plan général en germait depuis longtemps dans le cerveau de tout un peuple, lorsque l'effort d'un génie l'en fit sortir.

« Rien dans l'architecture, ou presque rien, dit un savant critique, ne dépend du caprice des individus. Elle croît aussi fatalement que les végétaux, et ses formes, ses caractères sont le produit manifeste, inévitable des grandes influences, de l'esprit général qui animent une civilisation après l'avoir enfantée. »

Le génie dans les arts, comme dans la littérature, se borne à idéaliser ce que fait et ce que pense tout le monde, et en ce sens on peut dire, en toute vérité, que le grand poète, comme le grand architecte, c'est l'homme dont le cœur bat à l'unisson avec les idées de son siècle et de son pays.

L'art, ainsi envisagé, prend une signification plus profonde, une plus haute importance : la lumière qu'il reçoit des faits, des insti-

tutions, des doctrines, il la leur renvoie et les éclaire à son tour. On comprend mieux la vie des anciens, quand on voit leurs temples, leurs statues, leurs amphithéâtres, leurs charmantes poteries, leurs ingénieuses sépultures; on comprend mieux le moyen-âge, quand on voit les cathédrales, les oratoires où priaient nos aïeux, les châteaux où s'enfermaient les barons, les splendides hôtels qu'ils se construisaient dans les villes, les cloîtres silencieux des monastères, les élégantes demeures des riches bourgeois (1).

Nous allons examiner rapidement, dans les pages qui suivent, l'influence des religions ou des idées religieuses sur l'art monumental.

L'art de construire étant un des premiers produits de l'industrie humaine, et les croyances religieuses un des premiers résultats du développement intellectuel des peuples, cette influence a dû se manifester dès les premiers temps de l'humanité. Elle a même pu agir avec d'autant plus de facilité qu'à l'origine des sociétés, la caste des prêtres est, en quelque sorte, seule dépositaire de la science, et tient à la fois dans ses mains, en les confondant presque toujours, l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle!

Il s'en suit, et c'est là le point principal de ma thèse, que dans chaque contrée l'art monumental a reçu des dogmes religieux, et cela dès son berceau, un cachet particulier, qu'il a porté avec lui, à travers toutes les phases de son développement.

L'histoire de l'art chez les différents peuples est là pour nous montrer, dès les temps les plus reculés, cette union intime entre l'art et les croyances religieuses.

Ainsi, chez les anciens peuples de l'Orient, les inspirations de l'art, toujours dominées par des superstitions grossières, ont créé des œuvres, parfois solides et colossales, mais toujours imparfaites. Au lieu de prendre l'homme pour type de la beauté, ils l'ont cherché dans des créatures immondes et des idoles grossières.

La religion des Assyriens attribuait la source des sciences à un monstre moitié homme, moitié poisson; aussi les découvertes faites dans ces derniers temps dans les ruines de Babylone et de Ninive, présentent, à chaque pas, cet accouplement étrange de figures moitié hommes, moitié lions et taureaux.

Chez les Egyptiens, le culte ayant eu pour objet les nombreuses variétés du fétichisme et les animaux les plus immondes,

(1) Alfred Michiels, *l'Architecture et la Peinture.*

le génie n'a pu trouver à cette source impure que des inspirations dignes d'elles. Le peuple entier, guidé par la caste des prêtres, qui exploitait ce culte, n'avait d'admiration que pour les images fidèles de ses idoles, et les artistes se trouvaient condamnés à servir d'interprètes à des superstitions dont la plupart des peuples payens rougissaient. Les plus beaux temples de l'Hindoustan sont eux-mêmes creusés dans le roc, comme les demeures souterraines les plus primitives ; les ministres du culte semblent n'avoir eu qu'un but, celui d'entourer leurs temples de remparts impénétrables ; ils n'ont pas demandé à la technique d'aller au-delà. Les souverains ont suivi l'exemple des pontifes, et ont donné à leurs palais le même caractère qu'aux temples de leurs dieux. « A voir ces masses lourdes, carrées, inaccessibles, on dirait, pour me servir des paroles d'un écrivain distingué, d'immenses coffres-forts en pierre, destinés à recéler les fantômes de la religion et du pouvoir. Frapper l'imagination par une sorte de grandeur mystérieuse, c'était chez ces peuples arriver à la perfection. »

Le génie de la religion grecque, au contraire, a donné au génie de l'art les plus nobles inspirations. La parenté de la race humaine avec les dieux étant le fondement du culte, le génie de l'art a été conduit à prendre pour type des rois des cieux celui dont ceux-ci avaient, eux-mêmes, fait le roi de la terre (1), et c'est ainsi que, loin d'être un obstacle au développement de l'esthétique, comme chez les autres peuples du paganisme, l'union de l'art aux croyances religieuses a été chez les Grecs la source des plus belles conceptions. (2).

(1) L'opinion de l'église primitive d'après laquelle Jésus-Christ s'était présenté sous une apparence matériellement laide, opinion fondée sur un passage d'Isaïe (cap. LIII, V.2), a exercé l'influence la plus pernicieuse sur les produits de la statuaire, pendant toute la durée du moyen-âge; les artistes chrétiens ont cru devoir dédaigner les beautés des formes, et ils ont pris les types de leur figure dans la nature. Leurs saints sont tantôt représentés avec des figures souffrantes étiolées et languissantes, tantôt ce sont de gros bourgeois vulgaires, bien nourris et bien joufflus. Ce n'est qu'à l'époque de la renaissance que fut repris le culte de la forme, et qu'on revint à la tradition qui représentait le Christ comme le plus beau entre les hommes.

(2) De Valmy, *Le génie des peuples dans les arts.*

On a souvent parlé d'un art particulier au peuple juif ; mais suivant les auteurs les plus récents, les Hébreux, comme M. de Saulcy l'avoue lui-même, n'ont vécu que d'emprunts faits à l'art Egyptien et Assyrien, pendant leur captivité en Egypte et à Babylone. Cette indigence des juifs, au point de vue de l'art s'explique aisément : d'une part, leur vie a été long temps nomade, et ils ont été successivement esclaves en Egypte et captifs à Babylone ; d'autre part, on peut ajouter qu'ils n'ont jamais été parfaitement indépendants, au sein même de cette terre

Les premiers monuments, ou pour mieux dire les premières constructions, auxquelles l'industrie et la religion des peuples primitifs aient voulu assurer une certaine durée, ont été évidemment les *tombeaux*. L'autel et le temple sont d'une date comparativement beaucoup plus récente ; encore faut-il prendre ces dernières expressions dans le sens large de monuments destinés à un culte quelconque. La croyance à des êtres invisibles, supérieurs, gouvernant et dirigeant le monde, est une conception métaphysique, qui suppose une civilisation assez avancée, et qui n'a pu se produire que dans une société parvenue à un certain degré de développement intellectuel. Le culte des hommes et des bienfaiteurs de l'humanité, a dû précéder celui des esprits et des dieux.

Il est naturel de penser que, dès les premiers jours de l'humanité, alors que les hommes n'avaient encore d'autres demeures que les grottes et les cavernes, le corps du chef de la famille ou de la tribu, qui venait de quitter la terre, ne fut pas abandonné au milieu des champs, mais qu'il fut déposé, avec un respect tout religieux, dans quelque endroit écarté et solitaire de la grotte ou de la vallée, ou sur le sommet de la colline, et que pour rappeler le lieu, où gisait sa dépouille mortelle et la rendre inviolable à la voracité des bêtes fauves, on le couvrît d'un monceau de pierres (1).

L'étude des tombeaux inspire un intérêt d'autant plus grand qu'on croit les considérer comme la première manifestation du sentiment religieux, et qu'ils nous fournissent les plus anciens renseignements sur l'existence des races qui nous ont précédés. Pour l'historien, comme pour le philosophe, le tombeau est, aux temps anté-historiques, ce qu'est le temple aux époques de civilisation.

Les plus anciens tombeaux qui nous aient été conservés, ou dont l'histoire fasse mention, sont des tertres ou monticules factices,

de Chanaan, qui était leur patrie promise. Les traces du fameux temple de Salomon, construit à l'époque de leur puissance, sont si incertaines, et les descriptions des auteurs, si contradictoires, qu'il serait bien difficile d'accorder à ce monument l'admiration qu'on trouve consignée dans des traditions plus pieuses qu'esthétiques.

(1) Les Perses n'enterraient pas leurs morts, mais ils les exposaient aux animaux carnassiers. Les rois ne subissaient pas cette dernière loi : il n'était permis ni de les enterrer, ni de les brûler, de crainte de souiller la terre et le feu, que Zoroastre veut que l'on conserve éternellement pur. C'est pourquoi on les enfermait dans des sépulcres de pierre.

Les *Guèbres*, adonnés encore au magisme, abandonnent leurs morts, sur des tours élevées, à la voracité des oiseaux de proie. — Batissier, *Histoire de l'art monumental*.

affectant une forme pyramidale ou conique. Ces tumulus se retrouvent en assez grand nombre sur notre sol, le plus souvent au milieu des plaines ou sur le sommet des collines; il y en a qui s'élèvent à une hauteur de soixante mètres; celui de Cumiac, par exemple, a trente-deux mètres (1). Plusieurs paraissent remonter à une antiquité très-reculée, et des archéologues ne craignent pas d'affirmer qu'il faut en attribuer l'érection à des peuples, dont la présence sur notre sol a précédé de longues années celle des Celtes ou Gaulois.

A l'intérieur des plus anciens tumulus, on trouve, et cela en quantités souvent très-considérables, les premiers ustensiles fabriqués par les hommes, tels que les couteaux et les haches en pierre ou silex; ceux d'une date plus récente renferment des os sculptés ou gravés, des poteries et quelquefois des objets en bronze ou en fer (2).

Ces objets, dit M. Leguay, dans un article très-intéressant sur les anciennes sépultures, ont une attribution votive, « ils représentent, pour cette époque, les couronnes d'immortelles qu'aujourd'hui encore nous déposons sur les tombes de nos parents et de nos amis..... A quelque époque que ce soit, à quelque degré de civilisation qu'il soit arrivé, l'homme éprouve le besoin de témoigner ses regrets, et si, aujourd'hui, un peu d'argent suffit pour exprimer les nôtres, à ces époques éloignées, chacun façonnait son offrande, taillait son silex, et le portait lui-même (3). »

(1) Les tumulus sont appelés en latin : *mercuriales, mercurii acervi;* en Irlande, *terpen;* en Écosse, *mont-moth;* en Angleterre, *barrows;* aux États-Unis, *grave-hills;* en France, *gals-gals, malles, mottes, buttes, tombelles, monts-joie, combels, puys-jolys, murgeis,* etc.

Il est reconnu aujourd'hui que tous les tumulus n'ont pas servi de tombeaux : quelques-uns ont eu un but militaire et paraissent avoir fait partie d'un camp, ou d'un de ces *oppida,* dans lesquels se réfugiaient les populations, à l'approche de l'ennemi (*Magasin pittoresque*; année 1839); d'autres ont tenu lieu de bornes, ainsi que nous le voyons dans un ouvrage du XIIe siècle (*Acherii Spicilegium,* T. III), où il est dit à propos d'un traité passé entre Alaric et Childéric : *duos globos terræ elevaverunt quos utriusque fines constituerunt.* Hérodote (Lib. IV, C. 81), dit aussi que Darius voulant laisser un souvenir de son passage dans le pays des Odryses, désigna à l'armée un espace de terrain, où chaque soldat devait déposer une pierre en passant. Pouqueville (*Voyage en Grèce*) nous apprend que les Grecs et les Arabes ont conservé jusqu'à nos jours l'habitude d'élever un tas de pierre, dans les lieux qu'ils veulent dévouer aux génies infernaux.

(2) Voy. Legrand d'Aussy, *Sépultures nationales*

(3) *Bulletin de la Société d'Archéologie,* 1re année.

En Amérique et surtout aux États-Unis, ces tumulus se rencontrent par milliers : les plus grands ont jusqu'à trente mètres de haut, et les plus petits n'ont pas moins de six mètres de hauteur sur trente mètres de diamètre à leur base. Ils renferment des squelettes d'Indiens, du charbon, des urnes, des haches et des pilons en pierre (1).

Cicéron (de Leg., Lib. II) nous rapporte qu'au temps de Cécrops, les Athéniens enterraient également leurs morts sous des monceaux de terre; ce mode d'inhumation paraît même avoir été en usage chez la plupart des peuples de la Grèce et de l'Asie-Mineure. Les tombeaux des Amazones, des Phrygiens, d'OEnomaus, d'Iphitus, de Tityus, etc., affectent cette forme tumulaire. Le tombeau de Patrocle (Illiade XXIII), élevé par Achille sous les murs de Troie, était un véritable tumulus; Hérodote et Ctésias nous représentent les monuments funéraires, élevés en l'honneur de Ninus et de Sardanapale, comme des éminences pyramidales; c'était un immense tumulus que l'on construisit à Allyates, père de Crésus (Hérodote, Lib. I, cap. XXVIII); Tacite (Annal., Lib. I) nous rapporte que Germanicus renferma dans un tumulus les ossements blanchis des légions de Varus, qui gisaient dans les forêts de la Germanie.

Il n'y a presque pas de pays où l'on n'ait constaté la présence de ces collines funéraires : on en trouve en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en Suède, sur les rives du Volga et de l'Oural; Spartmann (2) en a vu chez les Caffres, et Barow (3) en a même rencontré chez les Hottentots.

Au fur et à mesure que les sciences et les arts ont fait des progrès, ces monuments primitifs ont cédé la place à des constructions, sinon plus grandioses et plus durables, du moins plus intéressants au point de vue de l'art, et l'ancien monceau de pierres est devenu le riche tombeau des Mausole et des Porsenna!

En dehors des monuments funéraires que nous venons de mentionner, et qui sont généralement des tombeaux isolés, nous avons à parler des lieux de sépulture *communs*.

Ces endroits, chez les anciens peuples, étaient très-vastes et l'objet d'une vénération religieuse toute particulière. Les *nécropoles*,

(1) Voy. Davies and Squiers, *Ancient monuments of the Valley of Mississipi.*
(2) *Voyage au cap de Bonne-Espérance,* t. III.
(3) *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique.* t. I.

ainsi qu'on les a appelées, avaient quelquefois l'étendue d'une ville entière, comme quelques-unes de l'Asie-Mineure et de l'Égypte. M. Batissier rapporte que l'on voit dans les nécropoles de Saïs, dans la Basse-Égypte, des puits perpendiculaires qui communiquent à des galeries souterraines, au sein desquelles sont entassés des monceaux de momies, tout un peuple de morts. Les restes de ces nécropoles sont couverts de débris de poteries et de fragments de figurines funéraires, et présentent des masses énormes de plus de 80 pieds de haut, semblables à des collines bouleversées par un tremblement de terre.

Les nécropoles les plus remarquables de l'antiquité sont celles qu'on a taillées dans le flanc des rochers, et auxquelles on a plus particulièrement donné le nom d'*hypogées*. Ce sont généralement d'immenses souterrains dont l'entrée est annoncée par une façade, taillée verticalement dans le rocher ; ils sont divisés intérieurement en compartiments, ou chambres sépulcrales destinées à recevoir les sarcophages ; telles sont celles qui se voient encore aujourd'hui dans l'ancienne Lycie (1) et dans les provinces étrusques (2).

Les hypogées les plus considérables et les plus richement décorées qu'on connaisse, sont celles de la Nubie. On peut les regarder comme le dépôt de toutes les connaissances de l'antiquité égyptienne.

Dans les grandes pièces, où sont placés les sarcophages de granit, renfermant les dépouilles mortelles des personnages défunts, on trouve toutes espèces d'objets précieux, qui avaient appartenu aux morts pendant leur vie. On y voit une multitude de tableaux sculptés, dont les uns représentent des mythes funéraires, les autres des scènes domestiques ; ceux-ci ont trait à l'astronomie, ceux-là aux sciences et aux arts. Les plus belles hypogées sont situées dans la vallée de *Biban-el-Molouck ;* elles renferment les tombeaux de rois appartenant à la XVIIIe, XIXe et XXe dynastie (3).

Les monuments sacrés qui nous restent des plus anciens peuples ne sont souvent autre chose qu'un développement de ces premières constructions sépulcrales dont nous venons de parler : les *Stoupas*, que l'on trouve répandus dans les diverses contrées

(1) Voy. Fellows, *An account of dis coveries in Lycia.*
(2) Grifi, *Monum. antic. di Cere.*
(3) Voy. Batissier, *Histoire de l'art monumental.*

de l'Inde (1), les *dagobas* de l'île de Ceylan (2), les *nur-hags* de l'île de Sardaigne (3), les *téocallis* du Mexique (4), etc., sont de véritables monuments funéraires, destinés, soit à recevoir des reliques vénérées, soit à servir de lieux de sépulture. Les pyramides de l'Egypte elles-mêmes, ces monuments gigantesques, à la construction desquels un peuple entier travailla pendant vingt ans, ne sont qu'un immense tombeau, dans lequel viennent se résumer toutes les croyances philosophiques et religieuses de l'empire des Pharaons.

« Il existe, dit Châteaubriand, un pays sur la terre, qui doit une partie de sa célébrité à ses tombeaux. Voyez-vous un obélisque, c'est un tombeau; les débris d'une colonne, c'est un tombeau, une cave souterraine, c'est encore un tombeau. Et lorsque la lune, se levant derrière la grande pyramide, vient à paraître sur le sommet de ce sépulcre immense, vous croyez apercevoir le phare même de la mort, et errer véritablement sur le rivage, où jadis le nautonier des enfers passait les ombres. » Ajoutons avec de Lammenais que pour ce peuple, « l'existence commence au tombeau; ce qui précède n'est qu'une ombre, une fugitive image. Ainsi, ses

(1) Les *Topes* ou *Stoupas* peuvent affecter diverses formes: souvent ce ne sont que de simples tertres ou tumulus, d'autres fois ce sont des tours rondes ou carrées, couvertes par des toits ou par des coupoles sphériques. On les trouve placés sur des collines ou sur des monticules factices, entourés d'une enceinte carrée de murailles. Le plus remarquable est celui de Manikyala, qui a 24 mètres de hauteur et 95 mètres de circonférence. Voy. Ritter, *Die Stupas* etc.

(2) Les *Dagobas* ont la plus grande ressemblance avec les Stoupas; ce sont comme eux, ou des constructions à coupoles, ou des espèces de tumulus, en forme de cône, composés d'un monceau de terre recouvert d'un mur en briques ou en pierres, avec espace libre à l'intérieur, destiné à recevoir des reliques. Le grand Dagoba de Mahintala est dit avoir été bâti sur un cheveu qui poussa sur l'œil gauche de Bouddha. Voy. Transactions of the Roy. Ascat. Soc. t. III.

(3) Les *Nur-hags* sont des constructions ayant généralement la forme d'un cône tronqué, faites avec des pierres brutes ou taillées. On en compte plus de trois mille en Sardaigne. Aristote et Diodore de Sicile en ont eu connaissance. Petit-Radel (*notice sur les Nur-hags de Sardaigne*), les attribue aux Tyrrhéniens établis en Italie, vers l'an 1370, avant J.-C.; Arri (*Lettera intorno ai Nur-hag*), les croit d'origine Phénicienne.

Les *Talayots*, que l'on trouve dans les îles Baléares et les tours dites des *Pictes*, dans les îles de Shetland, semblent avoir eu la même destination religieuse et être le produit de la même civilisation.

(4) Les *Téocallis* sont les édifices les plus anciens, et les plus nombreux du Mexique: ce sont des espèces de temples pyramidaux, à l'intérieur desquels on pratiquait des chambres sépulcrales, dans lesquelles était renfermée la dépouille des rois et des princes. Voy. de Humboldt, *Vues des Cordillières, etc.*

conceptions religieuses et philosophiques, ses dogmes, en un mot, venant aboutir à ce grand mystère de la mort, son temple a été un *sépulcre*. »

Le *temple* a été le premier monument *artistique* que la main de l'homme ait élevé : en effet, il faut autre chose dans la construction d'un édifice religieux que le travail du maçon ou l'ouvrage du charpentier; il faut l'inspiration de l'artiste, qui sache idéaliser les formes grossières du monument prototype, et donner une expression matérielle à des idées abstraites et à des conceptions métaphysiques. Car, sachons-le bien, l'architecture ne doit être, comme on l'a dit si souvent des arts en général, « que la forme extérieure des idées, que l'expression du dogme religieux. »

L'homme, a l'habitude de se faire une idée de la divinité d'après celle qu'il a de lui-même et les premiers monuments qu'il lui a construits, n'ont été qu'un développement de sa propre demeure.

Les temples souterrains de l'Hindoustan et de la Nubie, taillés dans les rochers, rappellent parfaitement les cavernes ou les grottes qui servirent de refuge aux peuples troglodytes (1) ; les temples Chinois et Japonais ont une ressemblance frappante avec les tentes qui abritent les tribus nomades de l'Asie (2), tandis que

(1) Le temple, taillé dans le roc, le plus remarquable de l'Hindoustan est, sans contredit, le Kaïlaça ; il fait partie du groupe d'Ellora, et peut être considéré comme le panthéon des divinités indiennes : toutes ses parties, travaillées de main d'homme, forment un seul et même bloc.

On connaît actuellement quarante groupes de ces temples, et l'on suppose que le nombre en atteint le chiffre de mille ; la plupart se trouvent dans la présidence de Bombay. Voy. James Fergusson, *Illustrations of the Rock-cut temples of India.*

(2) Cette idée a été très-bien développée par Hope (*History of architecture*) : « Ces nombreux piliers de bois, dit-il, sans bases et sans chapiteaux, qui supportent le plafond des édifices, représentent les pieux primitifs ; les toits, qui, de ces pilliers semblent projeter au loin leur dos et leurs côtes, en conservant la forme convexe, sont les peaux et les étoffes pliantes étendues sur les cordes et les bambous. Dans les pointes recourbées, qui frangent ces toits, nous voyons les crochets qui retenaient les peaux déployées ; enfin, dans l'étendue, le peu de hauteur et l'agglomération des différentes parties, nous reconnaissons les formes et le caractère distinctif des habitations de ces pasteurs dont les Chinois sont descendus. Les maisons chinoises semblent attachées à des pieux qui, plantés en terre, auraient fini par y prendre racine et par s'immobiliser. »

la cabane, habitation des peuples voués à la culture du sol, a servi évidemment de prototype aux chefs-d'œuvre de l'architecture grecque. En effet, les *colonnes*, qui entourent le temple grec, rappellent les pieux ou poteaux qui ont dû soutenir la cabane primitive; le *piédestal* nous représente le tas de pierres qui en entourait la base pour les affermir en terre; le *fût* c'est la partie libre des pieux, et le *chapiteau* indique la place, où des liens venaient les attacher aux poutres transversales qui en reliaient les parties supérieures, et qui sont elles-mêmes représentées par la *frise* et l'*architrave*; enfin la *corniche* figure les extrémités saillantes des planches qui recouvraient la cabane et lui servaient de toiture. Cette idée nous est d'ailleurs confirmée par un passage de Pausanias, où nous voyons que le premier temple de Delphes ressemblait à une hutte faite avec des branches de laurier (1).

Arrêtons-nous un instant à l'architecture grecque.

L'étude de l'art grec nous présente, en effet, un intérêt tout particulier; non-seulement il s'est élevé à une hauteur à laquelle nul autre peuple n'a jamais su atteindre, mais encore il a exercé une influence sensible sur toutes les constructions de l'Asie, et de l'Afrique (2), influence tantôt dénaturée par le génie capricieux de l'Asie, lorsqu'il conservait encore son autorité, comme au temps de Sémiramis et de Sardanapale, tantôt ramenée à une application plus fidèle et plus intelligente, à l'époque, où la civilisation de l'Occident avait pénétré en Orient. Ce fut la Grèce, vaincue et devenue province romaine, qui subjugua Rome triomphante, et enseigna les arts aux habitants encore incultes du Latium :

Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio.....

Ainsi grâce au concours des Romains, grâce à leur puissance,

(1) On trouve aujourd'hui dans la Lycie, et principalement dans la nécropole de Phellus, des tombeaux creusés dans le flanc des rochers, qui présentent, dans leur ensemble, une imitation évidente des huttes en bois (voy. Ch. Fellows, *An account of discorin Lycia*). On sait également que ce qui caractérise les temples bouddhiques les plus anciens, c'est qu'à l'intérieur on a reproduit dans la pierre la disposition des charpentes d'édifices construits en bois.

(2) Un fait important, récemment constaté par les archéologues, ferait même supposer que sous la dix-huitième dynastie, 1650 ans avant J.-C., les Grecs étaient déjà très-policés aux yeux des Egyptiens; car le groupe d'hiéroglyphes, qui désigne les Grecs dans les monuments de Ptolémée, n'est qu'une reproduction fidèle de celui qui se trouvait déjà sur des monuments de l'époque de Sésostris.

aux richesses dont ils pouvaient disposer et aux grands maîtres accourus de la Grèce pour la seconder, l'architecture grecque put continuer son œuvre de propagation et eut bientôt acquis un développement prodigieux.

On retrouve le souvenir des procédés et des formes helléniques, jusqne dans les anciens temples du Mexique. Il paraît même incontestable aujourd'hui que l'Hindoustan, le berceau de l'ancien monde a reçu des leçons de la patrie d'Homère dans les arts, les sciences et les lettres. Ce sont les historiens hindous eux-mêmes, qui en ont rendu témoignage dans les écrits les plus récemment découverts.

Ainsi, tandis que les autres peuples de l'antiquité ne sortaient de chez eux que pour aller établir par la violence une domination ignorante, imposer quelque nouvelle religion et changer les hommes en esclaves, les Grecs ne franchissaient leurs frontières que pour répandre partout les bienfaits de la civilisation, et pour faire au loin des citoyens libres et des artistes éclairés. « Pendant plus de quinze siècles, dit M. de Valmy, cette propagande a été constante dans sa générosité ; elle a conquis peu à peu le monde aux arts de la paix, au goût des belles-lettres et à l'esprit de tolérance, et, par cette grande victoire de la civilisation, elle a émancipé d'une tutelle stérile et tyrannique tous les peuples qu'elle a visités. » (1).

Si nous voulons étudier les monuments grecs dans leurs rapports avec les croyances religieuses, nous ne devons point perdre de vue que le paganisme était une religion extérieure : les cérémonies du culte avaient lieu en plein air, on immolait les victimes, à l'ombre des bois sacrés qui entouraient les sanctuaires ; aussi la décoration des temples était-elle, en quelque sorte, toute extérieure.

Les longues files de colonnes, qui ornent les nefs de nos églises chrétiennes, se trouvaient, chez les Grecs, portées au dehors ; leurs statues, leurs bas-reliefs ornaient principalement les murs extérieurs. De là vient que les ruines de leurs temples présentent à l'œil ébloui du voyageur quelque chose de majestueux et de grandiose que le monument, dans sa forme primitive, était, peut-être, loin de posséder. Car, remarquons-le bien, à l'exception de quelques monuments religieux qui avaient certainement un caractère imposant et solennel, les temples grecs manquaient générale-

(1) De Valmy, *Le génie des peuples dans les arts.*

ment de grandeur, cet important élément de la beauté en architecture. La cathédrale de Notre-Dame de Paris pourrait contenir plusieurs fois le temple de Minerve, sur l'Acropole d'Athènes, et l'église de la Madeleine est un colosse, à côté du Parthénon (1). Dans beaucoup de leurs sanctuaires, dix personnes eussent été gênées, et, comme le dit May, « le prêtre et l'idole y disparaissaient dans la fumée d'un grain d'encens. »

Que ceci ne nous surprenne pas : l'idée que les anciens se faisaient de leurs dieux, auxquels ils n'attribuaient qu'une puissance limitée, et tous les vices des hommes, ainsi que les étroites limites, de leur propre pays, ne pouvaient guère faire naître en eux des conceptions grandioses et colossales.

Ajoutons que les beaux-arts, chez les Grecs, n'avaienf point ce caractère *exclusivement* religieux que nous leur trouvons, chez les peuples mystiques de l'Orient ; ils offrent à la fois une institution sociale et religieuse ; le temple grec était même moins le sanctuaire des croyances du peuple que celui de ses arts et de ses illustrations nationales ; c'était un véritable musée. On y renfermait les actes importants de l'état, les traités de paix et même les trésors publics (2). On y voyait, au dire de Pausanias, outre les autels et les statues des divinités, les chefs-d'œuvre de peinture des artistes grecs, les portraits peints sur bouclier des grands citoyens qui avaient illustré leur pays, des vases, des armes, des vêtements, suspendus aux voûtes et aux parois des murs, et dédiés, en mémoire d'un grand événement, à la divinité du lieu ;

(1) Le plan de la cathédrale de Paris offre les dimensions suivantes: longueur totale dans œuvre : 130 mètres : longueur du transsept, 48 mètres ; hauteur des voûtes, 35 mètres ; hauteur des tours 68 mètres. On y compte 5 nefs, 37 chapelles 3 rosaces de plus de 13 mètres chacune, 113 fenêtres, 75 colonnes ou piliers isolés, et 297 colonnes, y compris les colonnes engagées et les colonnettes. On entre par 6 portes, et un escalier de 380 degrés conduit à la plate-forme des tours. (L'abbé Bourassé, *Les plus belles églises du monde.*)

Le Parthénon, bâti par les architectes Jctinus et Callicrates sous le direction de Phidias, avait 79 mètres de long. sur 34 de larg. et 22 de haut.

(2) L'usage de conserver dans les temples les archives de la nation et tout ce qui à rapport à l'organisation sociale, a été emprunté par les Grecs aux peuples de l'Asie, comme on peut le voir par la description que donne Hérodote (L. I. C. XXVIII) du temple de Belus à Babylone. Ce temple de Belus n'est autre chose que le célèbre édifice connu dans la Bible, sous le nom de *Tour de Babel.* D'après M. Oppert, qui s'est livré à d'actives recherches à ce sujet, on trouverait les ruines de la fameuse tour, à 9 kilomètres S. O. de Hillah, sur l'emplacement de la vieille ville Chaldéenne de Borsippa ; ce dernier nom signifie également *confusion des langues.*

enfin les trônes, les siéges votifs, les trépieds, les candélabres formaient une partie importante de l'ameublement. Dans plusieurs temples on voyait même des statues équestres, des chevaux, des bœufs, des chars, le tout en bronze, enfin des lits sur lesquels les prêtres couchaient les statues des dieux dans les pompes sacrées.

Les Romains qui s'étaient approprié tous les arts des Grecs, et même leurs dieux, adoptèrent également les formes architectoniques de leurs temples ; ils n'y introduisirent qu'une légère modification, caractérisée par l'emploi de la voûte et de l'arcade. « Mais comme de plus grandes ressources leur suggérèrent de plus grands dessins, ils accrurent les édifices en largeur et en hauteur : les entreprises, qu'Athènes et Lacédémone eussent jugées colossales, paraissaient mesquines aux maîtres du monde. »

La société romaine, a dit un philosophe, se retrouve avec ses caractères dans les productions de l'art. Les arcs de triomphe (1), élevés jusqu'au fond des plus lointaines provinces, les magnifiques colonnes d'Antonin et de Trajan, les palais même des gardes prétoriennes, près de quelques demeures impériales, rappellent et l'esprit martial, la fierté et la gloire du peuple qui soumit tous les autres peuples. Ces monuments, les premiers surtout, sont purement romains. On croit voir, en les contemplant, les nations se courber pour passer sous ces voûtes ornées de leurs dépouilles (2).

Ce fut sous le règne d'Auguste et sous celui des Flaviens et des Antonins que l'art romain produisit ses plus beaux chefs-d'œuvre : sous leur règne le sol de l'Italie se surchargea, pour ainsi dire, de théâtres, d'arènes, de thermes, de portiques, de môles et somptueuses villas.

Seulement, n'oublions pas que chez les Romains, l'art est essentiellement municipal ; chez eux, il n'est plus une sorte d'article de foi, une croyance, comme chez les peuples de l'Orient, ou une institution sociale et religieuse, comme chez les grecs ; c'est, comme dit de Mercey, « un moyen de domination, un auxiliaire du pouvoir dont les productions tendent à rehausser la splendeur;

(1) Le plus beau monument de ce genre qui nous reste de la domination romaine est *l'Arc d'Orange*. Cet arc a 22 mètres de hauteur sur 21 mètres de largeur ; c'est un des plus grands arcs que nous ait légués l'antiquité, mais il est loin d'avoir les dimensions de l'Arc de l'Etoile qui à 49 mètres de hauteur, 44 de largeur et 22 d'épaisseur.

(2) De Lamennais, *Esquisse d'une philosophie*.

c'est surtout un nouveau moyen de plaisir (1). » Aussi les temples romains n'avaient rien de solennel et de majestueux : c'étaient moins des édifices religieux que des monuments élevés à l'orgueil et à la vanité. Les architectes appelés à élever des palais pour des empereurs livrés à toutes les débauches, et pour des dieux que la corruption avait souillés, ne pouvaient pas s'inspirer aux nobles sentiments de l'amour de la patrie, de la gloire et de la religion, qui animaient tous les citoyens, dans les plus petites villes de la Grèce (2).

Nous passons maintenant à l'architecture chrétienne et nous allons voir quelle magique influence peut exercer sur les arts, une religion qui sait s'emparer des âmes et exciter l'enthousiasme religieux, et comment, grâce à des artistes pleins de foi et de piété, son temple a pu devenir l'expression de ses dogmes (3).

Pendant les premiers siècles du christianisme, la haine des empereurs romains ne permit guère aux chrétiens d'avoir des lieux publics de réunion. Pour se soustraire à la rage de leurs persécuteurs ils se réunirent dans les *arenariæ*, ou galeries souterraines, creusées pour l'extraction de la pouzzolane, auxquelles on a donné le nom de *catacombes*. C'est là qu'ils inhumèrent également les martyrs et tous ceux qui appartenaient à la communion

(1) De Mercey, *Études sur les Beaux-Arts.*

(2) Le premier temple de marbre ne fut élevé que 147 ans avant J.-C., par Métellus le Macédonien; la première basilique ne fut achevée que 184 ans avant J.-C., par Porcius Cato; le premier palais de marbre fut bâti par Lucius Crassus, en l'an 104 avant J.-C.

(3) Voici un tableau indiquant avec leurs époques les différents styles d'architecture, qui ont régné en France, depuis l'époque Gallo-Romaine jusqu'à la Renaissance :

Architecture à plein-cintre.	Style latin	du IVe au XIe siècle.
	Style roman.	XIe siècle et 1re moitié du XIIe.
	Style romano-ogival ou de transition	2e moitié du XIIe siècle.
Architecture à ogive.	Style primaire ou à lancette. .	XIIIe siècle.
	Style secondaire ou rayonnant.	XIVe siècle.
	Style tertiaire ou flamboyant .	XVe siècle et XVIe (1re moitié).
Architecture de la Renaissance.	Depuis la 1re moitié du XVIe siècle.	

chrétienne. Mais sous le règne d'Hadrien, les persécutions cessèrent (1), et la nouvelle religion étendit si rapidement ses conquêtes que, dès le IIIe siècle, les chrétiens formaient, dans Rome, un peuple entier; suivant Optat (2), on y comptait déjà plus de quarante églises.

Dès qu'il fut permis aux chrétiens de célébrer leurs mystères au grand jour, ils cherchèrent, parmi les monuments qui les entouraient, un genre de construction qu'ils pussent adapter à leur culte. Les *basiliques* parurent s'y prêter mieux que tous les autres monuments de l'architecture gréco-romaine.

Les basiliques servaient à la fois de tribunaux et de bourses de commerce. On s'y réunissait pour parler d'affaires, pour étaler et vendre ses marchandises, comme dans nos halles ou nos bazars.

A l'intérieur, deux rangs parallèles de colonnes ou de pilastres divisaient l'édifice en trois parties inégales, dans le sens de la longueur. La galerie centrale était la plus large et la plus élevée; elle était occupée en partie par les marchands, les plaideurs, les avocats, et en partie par le peuple. Les plaideurs et les curieux se plaçaient aussi, à droite et à gauche, dans les deux ailes latérales.

A l'extrémité de ces trois galeries, il y avait un espace peu profond qui, comme dans nos tribunaux actuels, était réservé exclusivement aux avocats, aux greffiers et aux autres officiers de justice, et qui se terminait par un enfoncement semi-circulaire, placé vis-à-vis de la galerie centrale. C'était au milieu de cet hémicycle que s'asseyait le président ou premier juge, ayant à ses côtés les juges assesseurs.

Les basiliques une fois transformées en églises, il ne fut pas difficile d'adapter les cérémonies religieuses à la disposition du local.

L'évêque ou le prêtre qui officiait, entouré des prêtres assistants, se plaça au fond de l'hémicycle, appelé *tribune*, où siégeaient auparavant les juges sur un siége, *cathédra*, ordinairement en marbre, et qui s'élevait au-dessus des bancs en pierre, adossés à l'abside et destinés aux autres prêtres : de là, il dominait et présidait l'assemblée. L'espace réservé aux avocats, entre l'hémi-

(1) Ce fut après avoir lu l'apologie de saint Quadrat, que l'empereur permit aux chrétiens de se réunir dans de petits édifices qui prirent le nom d'*Hadrianées*.

(2) *Contrat Parment*, lib. I.

cycle et les nefs, devint une enceinte privilégiée pour les chantres et autres ecclésiastiques; il prit le nom de *chœur*; l'autel fut placé à peu près entre le chœur et le *presbyterium*, ou tribune. Les galeries ou nefs des basiliques furent occupées par les fidèles; le côté droit était celui des hommes, et le gauche celui des femmes (1).

Après avoir fait usage des basiliques romaines, les chrétiens en élevèrent eux-mêmes. Pour rappeler le temps des persécutions, où les fidèles célébraient les mystères dans les catacombes, sur les tombeaux des martyrs, à la sombre lueur des lampes, on creusa sous l'autel un caveau, où furent déposés les restes des chrétiens morts en odeur de sainteté; des lampes et des cierges brûlaient autour. Pour rappeler les catacombes elles-mêmes, on construisit, sous le chœur, des cryptes ou églises souterraines. Bientôt l'espace entre l'abside et les nefs s'allongea pour former le *transsept*, et le plan du nouvel édifice prit la forme de la croix, sur laquelle était mort le Christ; enfin, trois portes donnèrent accès aux trois nefs, des rosaces furent ouvertes dans la grande nef et le transsept, et les parties essentielles du temple catholique étaient trouvées.

C'est l'avénement de Constantin, converti à la religion nouvelle, qu'on peut considérer comme le point de départ d'un art *chrétien*. Grâce à son ardeur, de nombreuses églises s'élevèrent bientôt dans tout l'empire romain; son zèle pour le christianisme alla même si loin, qu'il ordonna de démolir tous les temples de l'ancien culte (2). « Pendant plus d'un siècle, dit un chroniqueur, l'univers retentit du bruit des marteaux, qui renversaient les chefs-d'œuvre des Scopas, des Polyclète et des Callimaque. Enfin, l'ardeur fut si vive, que les barbares, dans leurs irruptions dévastatrices, trouvèrent la besogne de destruction presque achevée (3). »

C'est à l'occasion de la construction de Sainte-Sophie, de Constantinople, par Constantin, que l'on résolut d'abandonner définitivement le plan des basiliques payennes, et d'en remplacer le parallélogramme par la forme de la croix grecque, symbole uni-

(1) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie.*

(2) Eusèbe , *Hist. eccles. et de vita Constantini.*

Cette allégation d'Eusèbe doit surtout s'appliquer au paganisme en Orient; car il est établi que les monuments antiques furent assez respectés en Italie, jusqu'au règne de Théodose. Voy. Beugnot, *Chute du Paganisme.*

(3) Libanius, *Orat.* 10, *in Juli. necem.*

versel du culte chrétien des premiers siècles. Justinien la fit rebâtir avec le luxe, la richesse et la solidité qui convenaient à la métropole d'un grand empire; et depuis, la forme de l'église, le caractère des ornements, le luxe de la décoration et des peintures sont devenus le type de l'architecture chrétienne en Orient.

Ce style, auquel on a donné le nom de *byzantin*, n'était qu'une forme corrompue du style grec : la superstition, le bigotisme et l'idolâtrie des chrétiens du Bas-Empire avaient affaibli le génie des artistes, que la décadence de l'art payen avait déjà égarés, et la nouvelle église fut, au point de vue de l'esthétique, une violation flagrante des règles de l'art antique, violation que la richesse des ornements et la grandeur imposante de l'ensemble peuvent un instant faire oublier, mais qu'elles ne sauraient complétement cacher.

Introduit chez les Moscovites par les apôtres grecs, le style byzantin s'est conservé jusqu'à nos jours en Russie, sans modifications considérables.

Il a été également adopté par les sectateurs de Mahomet; avec eux il s'est répandu en Perse, dans l'Inde et enfin en Espagne, où, sous le nom de style mauresque, il a produit le palais de l'Alhambra, une des merveilles du monde.

Malheureusement la religion musulmane, en interdisant la représentation de la figure humaine dans ses temples, a isolé le génie de l'une de ses sources les plus fécondes, et a conduit l'art oriental à chercher la richesse et la vie dans le luxe de la décoration, qui ne peut éblouir que les regards des peuples en décadence ou ignorants des vrais principes du beau.

Si nous tournons nos regards vers l'Occident, et en particulier vers nos contrées, et que nous nous reportions au IVe siècle, nous trouvons l'architecture en proie aux innovations : elle tente péniblement de se débarrasser des traditions du passé, et cherche au hasard des combinaisons appropriées aux besoins d'un culte nouveau, d'une société moralement transformée, mais dont la forme extérieure est encore toute payenne.

Nous n'avons que des renseignements très-vagues et peu intéressants sur l'histoire de l'art, depuis le IVe siècle jusqu'au Xe siècle. Il ne paraît pas que, pendant cette longue période, on ait rien fondé de bien grandiose, ni de bien durable. La pratique de l'art romain était tombée dans une si complète décadence, qu'on ne trouvait même plus de sculpteurs pour décorer les édifices publics. On comprend, en effet, que les arts n'aient pu pros-

pérer au milieu des luttes religieuses, des guerres intestines et des nombreuses invasions, qui remplissent l'histoire des premiers siècles de la monarchie française (1).

L'idée chrétienne, cependant, s'affermit, mais ce fut plutôt une réaction contre les croyances du passé qu'un véritable progrès (2). Celui-ci ne se manifeste qu'avec le règne de Charlemagne : ce grand prince releva non-seulement les lettres et les arts, mais il déracina les idées et les superstitions payennes; avec lui, l'art commence à s'affranchir des traditions antiques et à devenir *chrétien*.

C'est grâce aux relations que ce prince put établir avec l'empire d'Orient, et aux architectes appelés de Constantinople, que nous devons les premières coupoles byzantines. Mais l'Occident était trop pauvre, et le caractère de ses habitants était encore trop barbare, au IXe siècle, pour adopter généralement le style pompeux de Sainte-Sophie dans la construction de ses églises. C'est en vain que Charles-le-Chauve appela, à son tour, des artistes grecs, pour achever la régénération des arts commencée par Charlemagne; ses efforts restèrent impuissants, et l'empire retomba bientôt dans la plus complète barbarie.

Le Xe siècle nous offre le tableau de la plus affreuse misère physique et morale. « Il semble, comme le dit M. Duruy, que la mort physique va s'emparer du monde, que la mort intellectuelle a déjà presque entièrement conquis; lui-même croit qu'il va périr. L'an 1000, auquel une croyance *religieuse* avait assigné la fin du monde, approche; on ne bâtit plus, on ne répare plus, on donne au clergé ses terres, ses maisons, *mundi fine appropinquante*, parce que la fin du monde approche. »

Enfin, avec le commencement du XIe siècle, le monde se ré-

(1) Batissier, *Histoire de l'art monumental.*

L'ignorance de l'art de bâtir était même devenue si grande qu'on ne savait plus, pour ainsi dire, construire les voûtes. Quand elles existent, il est très probable qu'elles ont été faites après coup, et qu'elles sont plus récentes que le reste de l'édifice.

(2) Dans son zèle contre les restes de l'idolatrie le clergé du VIe siècle y comprit même l'élégance du langage. Le pape Saint-Grégoire-le-Grand, apprenant que Didier, évêque de Vienne, donnait des leçons de grammaire, lui écrit : « On me rapporte une chose que je ne puis répéter sans honte : On dit que ta Fraternité explique la grammaire.... Nous en sommes affligés, car les louanges de Jupiter ne peuvent tenir dans une seule et même bouche avec celle de Jésus-Christ.... Quant à moi, je n'évite pas le désordre du barbarisme; je dédaigne d'observer les cas des prépositions; car je regarderais comme une iniquité de plier la parole divine sous les lois du grammairien Donat. » Voy. Demogeot, *Hist. de la littér. franç.*

veille. L'humanité ressaisit avec bonheur une vie qu'elle s'était crue si près de perdre. Elle se remit à travailler, à bâtir; dans sa reconnaissance pour ce Dieu, qui prolongeait ses jours, elle lui éleva, de tous côtés, de nouveaux temples (1). « On eût dit, suivant l'expression d'un chroniqueur contemporain, que le monde dépouillait tout à coup sa vieillesse, et se revêtait tout entier d'une blanche robe d'églises (2). »

La plus haute expression de l'art chrétien d'Occident, au XIIe siècle, et la plus noble formule du style roman est, sans contredit, Saint-Saturnin, de Toulouse; de même que Sainte-Sophie est la plus haute expression de l'art chrétien d'Orient, au VIe siècle. « Mais Sainte-Sophie est l'œuvre suprême d'une civilisation qui se précipitait vers la décadence, tandis que Saint-Saturnin est l'expression d'un retour aux grands principes de l'art. »

L'enthousiasme extraordinaire, qui avait marqué les premières années du XIe siècle, continua d'animer les esprits jusqu'à la fin du XIIIe siècle (3). Alors apparait l'époque la plus remarquable

(1) En huit siècles 1108 églises seulement avaient été bâties en France; 326 s'élèvent au XIe siècle, et 702 au XIIe.

(2) « Erat enim instar ac si mundus ipse, excutiendo semet, rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem indueret.» Glaber, Lib. III, 4.

(3) Non contents de contribuer par des offrandes à la construction des nouvelles églises, les fidèles se réunissaient en congrégations, accouraient en foule dans les lieux, où l'on en élevait, pour prendre part aux travaux les plus pénibles. Souvent même la nuit n'interrompait pas les travaux, et Haimon, abbé de St-Pierre-sur-Dive, rapporte dans une lettre écrite, en 1145, qu'on allumait des cierges sur les chariots autour des églises en construction, et qu'on travaillait en chantant des hymnes et des cantiques.

Ainsi les chroniques rapportent que pendant treize ans plus de cent mille personnes, excitées par la piété, furent employées journellement à la construction de la cathédrale de Strasbourg; des indulgences, du pain et quelques racines étaient leur unique salaire (Voy. Grandidier, *Essai historique sur la cathédrale de Strasbourg*).

Mais ce furent les corporations ou associations des *francs-maçons* qui rendirent les plus grands services dans la construction des nouvelles cathédrales. Quoique les maçons français fussent associés entre eux, comme les membres des autres corps de métiers, les véritables corporations des francs-maçons nous sont venues de l'Italie, où elles jouissaient dès le VIIIe siècle, de priviléges exclusifs. Les membres n'étaient initiés au secret du grand art de bâtir, qu'après s'être soumis à un noviciat, à des épreuves, et s'être engagés à un silence absolu : après avoir passé par les divers degrés d'apprentissage, ils étaient reçus maîtres et avaient droit d'exercer, partout et pour leur propre compte, leur profession. Les souverains, dans chaque royaume, accordèrent des priviléges aux confréries de francs-maçons, et les papes

du moyen-âge, pour l'architecture religieuse. Les croisades avaient donné une nouvelle impulsion à l'esprit religieux et chevaleresque des peuples, et la foi, ravivée par je ne sais quel souffle poétique, se montrait capable de produire les plus grandes merveilles. « Le génie français, pour me servir des paroles de M. Duruy, versait à tous les pays voisins comme un flot de grande poésie, et, sans les guerres qui vont venir, c'est du XIIIe siècle qu'on aurait daté la Renaissance. » L'architecture romane était abandonnée, et les traditions du polythéisme n'asservissant plus l'imagination des artistes, le catholicisme entra en possession de l'architecture qui lui était propre, architecture jusqu'alors inconnue et toute chrétienne d'expression, c'est-à-dire de l'architecture *gothique* ou *ogivale*.

Pour comprendre l'architecture gothique, il faut nous rappeler ce que j'ai dit en commençant, que, dans tous les siècles, les croyances religieuses ont puissamment influé sur les caractères de l'architecture. Ainsi, chez les Grecs et les Romains, la religion toute matérielle, on pourrait dire toute naturelle, a produit et devait produire une architecture basée sur des proportions, qui ne dépassaient pas ce qu'on est convenu d'appeler le bon goût ; l'ensemble des parties devait montrer cette grâce, cette élégante simplicité, et en même temps cette richesse, que nous admirons dans les édifices des anciens, parce que l'imagination était fixée sur des choses naturelles, et que le type du vrai beau, par rapport à eux, ne sortait pas de la nature physique ; ils visaient à la beauté absolue.

La forme est donc tout dans l'architecture antique ; dans l'architecture ogivale, il faut voir avant tout la pensée : « le gothique veut rivaliser avec l'élan mystique des âmes et s'élancer vers le ciel, au risque d'en tomber. » Aussi, si nous comparons les temples

les leur garantirent pour les pays catholiques, où ils allaient travailler. Tous les frères étaient liés entre eux par un contrat solidaire d'hospitalité, de secours et de bons offices, ce qui leur permettait de faire, à peu de frais et en sûreté, les plus longs voyages.

Lorsque les progrès des connaissances humaines eurent divulgué les procédés, longtemps tenus secrets, de l'art de bâtir, les sociétés maçonniques cessèrent d'avoir leur but et leur utilité, mais elles continuèrent d'exister sous une autre forme, et, gardant pour base le principe de la fraternité, elles perpétuèrent, par des noms et des signes symboliques (le tablier de peau, la truelle, l'équerre, le compas), le souvenir de ce qu'elles avaient été. — Cf. Renouvier et Ricard, *Des maîtres de pierre et autres artistes gothiques de Montpellier*.

de la Grèce aux belles cathédrales du moyen-âge, nous ne pouvons nous empêcher d'accorder la préférence à ces dernières; non pas que nous croyons l'art chrétien supérieur à l'art payen, c'est une question jugée depuis longtemps, mais nous trouvons dans les monuments du moyen-âge une expression de grandeur qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui tient à l'essence même de la religion qui les a inspirés. L'architecture gothique respire la majesté et l'austérité du dogme chrétien, et Michiels a pu dire, en toute vérité, que « l'expression de ses formes appartient au genre sublime et dépasse la portée des âmes vulgaires. »

Qu'on compare un instant sans prévention, comme sans parti pris, l'église de la Madeleine, qui est un véritable temple de Minerve, à la cathédrale de Notre-Dame, et l'on sera forcé de reconnaître toute la justesse de notre assertion.

Dès qu'on a franchi le seuil d'une cathédrale et qu'on pénètre dans ces froides enceintes, où règne la poésie du silence et du repos, on est saisi d'un sentiment éminemment religieux. A la vue de ces pierres sépulcrales dont sont pavées les nefs, de ces tombeaux qui se dressent dans les murs latéraux, de ces images du Christ expirant sur la croix, la pensée se reporte involontairement sur la durée éphémère de la vie, et les regards se tournent vers l'éternité. Et lorsque nous parcourons ensuite ces longues nefs, dont l'extrémité semble échapper à nos yeux, et que nous examinons ces murs aériens, sur lesquels sont semées mille découpures et élégantes broderies, ces gracieuses colonettes, qui s'élancent d'un seul jet du sol vers les cieux, et ces voûtes gigantesques et élevées, où semblent flotter les esprits célestes, une tristesse calme et poétique s'empare de notre âme, et semble vouloir la détacher de ce monde pour la transporter dans les abîmes de l'infini.

Le XIIIe siècle, comme je l'ai dit plus haut, a été le beau temps de l'architecture gothique. « C'est alors que se sont élevées ces montagnes de pierres ciselées à jour, ces cathédrales de Paris, de Rouen, d'Amiens, de Chartres, de Reims, de Bourges, de Strasbourg, et tant d'autres chefs-d'œuvre, où se montrent toutes les hardiesses de la pensée, toute l'élévation, toute la ferveur du sentiment religieux. »

Dès le XIVe siècle, une décadence se manifeste dans l'architecture. Le désir d'innover, de faire mieux, qui se révélait dans l'ordre religieux et moral, comme dans l'ordre politique et littéraire, poussait vers la richesse et l'hyperbole, et les qualités se changèrent en défauts.

Enfin au xve siècle, le moyen-âge s'écroule, et c'en est fait de l'architecture religieuse : en cherchant la beauté dans la décoration de luxe et la profusion des ornements, elle perd complétement son caractère grave et sévère ; elle semble avoir oublié le sens des vieux symboles. Les écussons de la noblesse s'étalent maintenant aux endroits les plus apparents, comme au sommet du pignon et dans le tympan des portes. Les vitraux, à leur tour, se chargent d'armoiries, de portraits, d'arbres généalogiques, d'inscriptions vaniteuses, en un mot, la foi s'attiédit et « l'homme atteint, par le doute, comme le dit un écrivain, ne songe plus à faire à ses croyances un abri immortel. »

Cette architecture du moyen-âge était née avec le christianisme et avait grandi avec lui ; n'ayant demandé ses inspirations qu'à la religion, elle était devenue l'expression fidèle des idées du temps. Dans les cathédrales gothiques, on voit, en effet, à côté des paraboles de l'Apocalypse, des légendes du déluge, de Job et de Joseph, les animaux fantastiques, les créatures bizarres, les basilics, les chouettes, tous souvenirs confus des superstitions qui s'étaient mêlées aux premières croyances chrétiennes. Aussi l'art gothique, comme le dit de Valney né en même temps que ces idées, ne pouvait être et n'a été que transitoire.

Nous avons parlé de l'architecture gothique, au point de vue du sentiment religieux ; si nous la considérons au point de vue de l'esthétique, nous y trouvons à chaque pas les infractions les plus graves aux principes de l'art. « L'architecture gothique, dit M. Viollet-le-Duc, pleine de jeunesse et de force dans les premières années du règne de saint Louis, commencait à tomber dans l'abus en 1260..... Les membres de l'architecture s'amaigrissant, la sculpture se complaît dans l'exécution des infiniment petits, le sentiment de la vraie grandeur se perd, on veut étonner par la hardiesse, par l'apparence de la légèreté et de la finesse (1). »

« Connaissez-vous l'architecture de nos vieilles églises qu'on nomme gothiques? dit Fénélon. N'avez-vous pas remarqué ces *roses* ces points, ces petits ornements coupés et sans dessin suivi, enfin tous ces colifichets dont elle est fleurie? Voilà en architecture ce que les antithèses et les autres jeux de mots sont en éloquence. L'architecture grecque est bien plus simple. Elle n'admet que des ornements majestueux et naturels : on n'y voit rien que de grand, de proportionné, de mis en place..... »

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française.*

Perçant partout les murailles, dit à son tour Mérimée, les architectes gothiques voulurent forcer le spectateur à l'étonnement, et le raisonnement seul peut lui faire croire à la solidité des masses suspendues au-dessus de sa tête. Pourtant il fallut bien songer à cette solidité, et pour soutenir en l'air des voûtes, à une prodigieuse hauteur, on dut augmenter successivement les contre-forts, il fallut étayer de tous côtés, par des arcs-boutants, ces masses pyramidales, qui menaçaient le ciel et les habitants de la terre. Si, en entrant dans une église gothique, nous admirons la hardiesse des voûtes, l'élancement des colonnes, en en mot, *sa fabrique toute aérienne*, on éprouve, en la contemplant de loin, le sentiment pénible qu'excite la vue d'une ruine chancelante et soutenue par des étais.... « Tous ces ars-boutants extérieurs qui, avec tant de légèreté et de hardiesse, viennent détruire la poussée des voûtes, sont d'un pauvre effet, malgré ce qu'ils ont de rationnel, parce qu'ils ne se rattachent pas suffisamment à l'édifice, ils l'embarrassent, ils en masquent les lignes principales, et ils semblent des hors-d'œuvres, appelés après coup à donner à la construction une stabilité qu'elle aurait dû avoir par elle-même. »

Les artistes du moyen-âge croyaient que la règle était un obstacle au progrès et à l'inspiration, et que les intelligences supérieures pouvaient être paralysées par des principes sévères et monotones ; ils se sont donc donné, dans le domaine de l'art, une liberté d'autant plus grande que dans celui du dogme ils n'en pouvaient avoir aucune, et c'est ainsi qu'en n'admettant d'autre règle que celle du caprice et de la fantaisie, ils ont entraîné l'architecture dans une voie où elle s'est fatalement perdue.

Avec le XVIe siècle, l'aurore d'une vie nouvelle apparaît à l'horizon : « l'humanité, à laquelle, l'Évangile a enseigné de nouvelles vertus va entrer en possession de l'héritage du paganisme et réunir dans un vaste lit les flots épars de la tradition. » Une régénération, qu'on a appelée la *Renaissance*, se produit dans toutes les classes de la société, aussi bien parmi les artistes que parmi les théologiens, en architecture comme en religion.

En même temps que les idées superstitieuses du passé sont abandonnées, et qu'on en vient à un sentiment religieux plus raisonné, le génie de l'art se reporte vers les beaux modèles de

l'antiquité, et l'art de construire va être basé désormais sur les saines traditions des Grecs et des Romains ; les artistes se dégagent des étroites entraves, dans lesquelles les avaient trop longtemps retenus des idées religieuses qui proscrivaient toute beauté corporelle, comme entachée d'impureté payenne, et qui n'offraient à leur génie d'autres sujets d'étude que les images d'un âpre ascétisme, de scènes de douleurs, de pénitence, où le cilice et le suaire affligent la vue et attristent l'esprit : ils reviennent au culte de la forme et abandonnent le type de la nature souffrante et languissante, que représentaient les figures gothiques, pour les remplacer par des images fidèles de la nature humaine. « Il se fait, comme dit de Lammenais, une alliance entre l'art antique et l'art chrétien. »

De plus, la vie civile se sépare complétement de la vie religieuse; et l'art, après avoir passé par l'état théologique à l'état métaphysique, va devenir positif et pratique, indépendant, en un mot, et si je puis m'exprimer ainsi, va vivre de sa propre vie !

La rénovation, que la Renaissance a introduite dans l'art monumental, consiste moins dans la copie ou dans l'imitation des monuments des anciens, que dans l'adoption des règles, qui avaient dirigé ceux-ci dans la construction de leurs immortels chefs-d'œuvre, règles exposées par Vitruve, et basées sur l'essence même du beau, c'est-à-dire sur l'harmonie et la proportion (1).

Ce n'est pas ici l'endroit de nous demander ce que c'est que le *beau*, sur quelle théorie il s'appuie ; constatons simplement qu'en architecture, il ne saurait reposer sur d'autre principe que sur les proportions données aux divers éléments et sur l'harmonie de ces éléments entre eux.

Par quels procédés les Grecs sont-ils parvenus à en fixer les principes et les règles ?

Par un seul : en s'inspirant des modèles les plus parfaits donnés par la nature. C'est ainsi que d'abord ils composèrent le type de la beauté humaine, en réunissant dans une figure les proportions les plus parfaites, données par la nature à leur race, c'est-à-dire en réunissant l'harmonie à la vérité. Ces proportions une fois établies, ils s'en sont servis pour fixer celles qu'il convenait

(1) Aristote s'exprime ainsi : « Les formes essentielles du beau sont l'ordre, la symétrie, la détermination, la limitation : dire beauté, c'est dire grandeur et ordre.» « Rien n'est beau sans harmonie, dit Platon : en toutes choses la mesure et l'harmonie doivent être réunies pour constituer la beauté absolue. » (*Philèbe.*) Voyez Ch. L'évêque, *La science du beau :*

de donner aux parties essentielles de leurs monuments (1).

Ils ont ainsi formulé le type de la beauté dans l'art de construire et en ont déterminé les principes et les règles avec une précision, pour ainsi dire mathématique, afin que le caprice ne vînt pas, comme chez les autres peuples, altérer les proportions que l'étude, l'expérience et le génie de leurs plus grands maîtres avaient adoptées, comme les plus parfaites. C'est donc en basant la théorie de l'art sur les règles d'harmonie et de proportion que Dieu a mises dans ses œuvres, que l'art grec est devenu la plus haute expression de l'intelligence humaine ; c'est en suivant ces mêmes principes, en s'inspirant à la même source sacrée, que l'art moderne va enfanter ses merveilles (2).

La Renaissance a été inaugurée en Italie, dès la fin du XIVe siècle, par Brunelleschi dans la construction du dôme de Florence. L'architecte a emprunté au temple grec ses lignes élégantes, en conservant la variété des ornements délicats du style ogival, et en substituant aux formes légères et sveltes des flèches gothiques la large voute latine.

Introduite en France, sous le règne de François Ier, la Renaissance s'est montrée dans tout son éclat, sous le règne de Louis XIV et de Louis XVI ; c'est alors qu'ont été élevés le palais de Versailles, le dôme des Invalides, le Palais-Royal, le Panthéon, le Val-de-Grâce et tant d'autres chefs-d'œuvre qui, grâce à une application large et bien entendue des règles de l'art antique, ont mérité toute l'admiration de la postérité.

Mais le plus beau chef-d'œuvre de l'art moderne et l'église la plus grandiose et la plus parfaite du monde, c'est, sans contredit, la basilique de Saint-Pierre, de Rome (3).

Presque toutes les églises du XVIIe et du XVIIIe siècle l'ont prise

(1) Vitruve rappelle la tradition sur la formation primitive des ordres dans les termes suivants :

« Comme ils ne savaient pas bien quelle proportion il fallait donner aux colonnes qu'ils voulaient mettre à ce temple; ils cherchèrent le moyen de les faire assez fortes pour soutenir le faix de l'édifice et de les rendre agréables à la vue. Pour cela ils prirent la mesure du pied d'un homme, qui est la sixième partie de sa hauteur, sur laquelle mesure ils formèrent leur colonne, en sorte qu'à proportion de cette mesure qu'ils donnèrent à la grosseur de la tige de la colonne, ils la firent six fois aussi haute, en comprenant le chapiteau, et ainsi la colonne (dorique) fut premièrement mise dans les édifices, ayant la proportion, la force et la beauté du corps de l'homme. » (Traduction Perrault, éd. 1684.)

(2) De Valmy, *Le génie des peuples dans les arts.*

(3) Fondée sur les plans de Bramante, elle a été en grande partie achevée par

pour modèle, c'est-à-dire ont admis la forme de la croix latine, la nef séparée des bas-côtés par des pilastres supportant un entablement, la voûte en berceau avec pénétrations pour l'introduction du jour, et une chapelle à chacune des extrémités du transsept.

Mais la plupart de ces églises ont les défauts de leur modèle, sans en posséder les qualités : si les cathédrales gothiques violaient les règles de l'art, elles possédaient, en retour, une expression frappante de grandeur et de majesté, tandis que celles-ci n'ont ni valeur artistique ni caractère religieux ; « la grandeur matérielle et la grandeur morale, — pour me servir des paroles de M. Léonce Reynaud, — y manquent également. » On dirait que le souffle de l'indifférence et de l'incrédulité a glacé le génie des artistes qui les ont élevées.

C'est donc dans les palais, les hôtels-de-ville, les demeures privées, plutôt que dans les monuments religieux, qu'il faut chercher les merveilles de la Renaissance. C'est là, sur les façades fleuronnées, dans les escaliers, les galeries, le couronnement des toitures, qu'elle s'épanouit dans toute sa richesse.

Aujourd'hui les idées religieuses s'affaiblissent, les plus saintes croyances comme les principes les plus sacrés sont ébranlés, l'art lui-même semble revenir sur ses pas; le génie impétueux et irréfléchi du XIXe siècle, établissant son empire sur les esprits, a inauguré une ère de doute et d'indécision dans les arts, comme dans les lettres et la politique, et cela au moment, où un nouvel avenir plein d'espérance paraissait s'ouvrir pour l'art monumental.

Cependant nous ne désespérons point des destinées de l'architecture.

Quoique la théorie de l'art ne soit plus fondée sur aucune religion, et qu'aucun souffle divin ne vienne l'animer; malgré les clameurs, qui s'élèvent de tous côtés contre l'impuissance dont notre génie national serait à jamais frappé, il me semble, — et je voudrais ne pas être seul de cet avis, — il me semble que notre siècle porte en lui-même les germes d'un brillant avenir!

Michel-Ange. On a évalué à environ 300 millions de francs les sommes dépensées à sa construction. En voici les principales dimensions :

Longueur extérieure, 219 mètres. — Longueur intérieure, 188 m. — Longueur du transsept, 154 m. — Largeur intérieure de la nef, 27 m. — Hauteur de la voûte, 48 m. — Hauteur totale, 136 m.

L'art, il est vrai, traverse un moment des plus critiques : une liberté, sans principes et sans règle, a enfanté dans le domaine des arts une licence, qui se traduit quelquefois en véritable anarchie ; mais dans un siècle, dont le souffle prodigieux bouleverse l'œuvre de cinquante générations, renverse à la fois les idées et ceux qui les représentent, et ébranle le monde entier, l'instabilité des théories, comme l'absence des principes, est une fatalité du moment.

N'est-ce pas la marche trop rapide du progrès lui-même, qui donne comme le vertige à l'artiste, et entraîne momentanément le génie vers le nouveau et l'inconnu, sans lui laisser le temps de s'arrêter et de se reconnaître ?

L'accroissement même de la prospérité publique, qui facilite à toutes les classes de la société l'acquisition des richesses, devient un danger pour l'art, en permettant aux dépositaires des biens de la fortune, qu'aucune tradition n'a pu éclairer, de distribuer leurs largesses sans discernement, et de soutenir par leurs faveurs des productions, qui n'ont d'autre mérite que celui de flatter des instincts vulgaires et des goûts dépravés.

Mais un siècle, où les plus touchants dévouements, et cela depuis les marches du trône, jusqu'aux rangs les plus humbles de la société, deviennent des vertus ordinaires ; un siècle, où, du cœur des masses s'élèvent les plus nobles aspirations pour la liberté, où le sentiment de la dignité humaine a atteint toute sa délicatesse et fait éclore les plus généreux élans, un tel siècle, et c'est le nôtre, ne saurait inaugurer une époque de décadence ; il a le sentiment du beau, parce qu'il a celui du vrai et du juste, et si, dans le domaine des arts, il paraît un instant arrêté dans son développement, c'est qu'il lui faut du temps pour se recueillir, c'est que tout sentiment, avant de pouvoir se traduire au dehors et être formulé par l'esprit, a besoin de germer et de prendre racine dans le cœur.

D'ailleurs, un heureux concours de circonstances s'apprête aujourd'hui à favoriser le développement des beaux-arts : les progrès des sciences et de l'industrie, le développement de l'instruction et du bien-être général, enfin une ère de calme et de sage liberté, que rien ne semble devoir de sitôt troubler.

Et quelle voie suivra l'art architectural dans cet avenir qu'il me semble entrevoir ?

Fera-t-il retour au style gothique ?

Non ; élevés dans un style, auquel font défaut les règles et les

principes, les monuments du moyen-âge n'ont dû leur hauteur qu'à l'inspiration des corporations religieuses et municipales ; l'art ne saurait reproduire, à une époque d'indifférence, les chefs-d'œuvre que le génie de la foi a seul été capable d'inspirer.

Louons les églises gothiques, élevées au XIVe et au XVe siècle, d'avoir répondu au caractère religieux d'une époque, où le culte chrétien s'était identifié à des tendances mystiques et trop exclusives ; mais ne craignons pas de dire que le caractère trop clérical du style gothique ne répond plus au caractère humanitaire du christianisme, et ne convient pas à une époque de civilisation avancée. Ne voyons-nous pas, d'ailleurs, une démonstration de cette vérité dans l'impuissance, où sont aujourd'hui des architectes d'un talent considérable, de créer un monument gothique d'une valeur réelle ? Leurs églises ne sont-elles pas restées au-dessous des églises du moyen-âge, et leurs édifices les plus simples ne sont-ils pas tombés à un degré de médiocrité qui frappe tous les yeux (1) ?

Peut-être l'art cherchera-t-il à associer le style grec au style gothique !

Ceci nous le croyons encore moins : ce serait renouveler l'erreur des premiers temps de la Renaissance et produire un style hétérogène, renversant tous les principes de la science. Un style est un tout homogène dont les proportions sont calculées pour harmoniser les différentes parties d'une construction.

Non, l'architecture reviendra nécessairement aux principes de l'antiquité. Mais hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas à dire que l'art moderne devra imiter l'art antique dans ses expressions diverses, et copier servilement les monuments qu'il nous a laissés : ce serait prendre ces monuments pour l'art lui-même, tandis qu'ils ne sont que l'expression donnée à l'art par les anciens, pour répondre aux exigences de leur culte et de leur civilisation. Cet art n'est ni un temple, ni un atrium, ni une basilique, il consiste, comme le dit très-bien M. de Valmy, dans les éléments qui composent ces édifices, et dans les règles qui permettent d'en assembler les parties, de manière à former un tout harmonieux et régulier.

C'est à la sage et intelligente application de ces règles que nous devons les immortels chefs-d'œuvre des Pierre Lescot, des Philibert Delorme, des Perrault et des Mansart. Ces artistes nous ont montré que l'art grec est parfaitement applicable à nos mœurs,

(1) De Valmy. *Le genie du peuple dans les arts.*

à nos besoins, à notre climat et à notre civilisation chrétienne.

« Quel faux orgueil pourrait d'ailleurs nous interdire de prendre, pour guide du progrès de l'art moderne, le code esthétique du peuple qui a été le plus grand dans l'art de construire, non moins que dans les sciences, les lettres et toutes les branches du savoir?... Les Romains, libres de choisir entre toutes les théories du monde, dont ils étaient les maîtres, n'ont-ils pas dédaigné l'art des Babyloniens et des Egyptiens, malgré la grandeur de leurs œuvres, et adopté la théorie que le génie de la Grèce avait créée pour les arts et les lettres? Quel aveuglement pourrait nous égarer, quand nous voyons la peinture et la sculpture se régénérer en puisant à cette source? Quel préjugé national pourrait nous condamner aujourd'hui à répudier un legs de l'antiquité, si heureusement recueilli par les grands hommes des siècles de Léon X et de Louis XIV? Les œuvres, accomplies depuis trois siècles par les plus grands artistes de la France et de l'Italie, ont-elles cessé d'être françaises ou italiennes, parce qu'elles doivent leur perfection aux traditions des écoles de Rome et d'Athènes? Le domaine de l'art n'est-il donc pas la patrie commune de tous les peuples civilisés, et ses trésors le véritable fonds commun de tous les âges et de toutes les nations? » (1)

Nous avons la ferme conviction que notre siècle, comprenant sa mission, entrera dans la voie qui s'ouvre devant lui, et que nos arrière-neveux le marqueront dans l'histoire des Beaux-Arts comme l'époque la plus glorieuse de l'humanité.

Sachons donc attendre, et, tout en saluant de nos vœux l'astre qui brille à l'horizon du monde moderne, tournons nos regards vers le passé, et répétons ce vieil adage, si plein de vérité et qui résume toute notre thèse :

IN ANTIQUIS EST SAPIENTIA.

(1) De Valmy, *loc. cit.*

L'ANCIENNE LÉPROSERIE DE MORET,

PAR M. SOLLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun.**)

A un kilomètre de Moret, sur le bord de la route de Montereau, on voyait encore, il y a vingt ans, les ruines pittoresques d'une construction qui avait dû être assez importante, mais dont il ne restait plus debout que les murailles et la voûte à moitié dégradées d'une antique chapelle.

Placée au pied d'une colline, dans une situation des plus salubres et des plus agréables, cette chapelle n'était cependant fréquentée depuis longues années que par les bergers et les laboureurs, qui venaient y chercher un abri contre les ardeurs du soleil ou un refuge pendant l'orage, et, quelquefois aussi, par des troupes de bohémiens, qui y faisaient une halte pour quelques jours et en prenaient possession comme de la maison du bon Dieu.

Aujourd'hui, sur ce lieu naguère désert et abandonné, s'élèvent des maisons d'habitation qui en ont complétement changé l'aspect et lui ont enlevé ce charme indéfinissable et ce cachet d'antiquité si chers aux poètes et aux amateurs des vieux souvenirs. Les pierres, qui gisaient çà et là sur le sol, ont été enlevées, ainsi que le lierre et les ronces qui serpentaient alentour. La chapelle existe encore, il est vrai ; mais elle a disparu du paysage et elle est comme enchassée dans les dépendances symétriques d'une maison bourgeoise.

En un mot, il n'y a plus de traces extérieures de ces vénérables bâtiments, dont la construction remonte à plus de sept cents ans, et le souvenir même de leur existence s'effacerait bientôt si la colline n'avait pas conservé son ancien nom de montagne de Saint-Lazare.

On sait que l'ordre de chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem, fut créé en Palestine, vers l'an 1104, par quelques nobles français, pour défendre les saints lieux, protéger les pèlerins et soigner les malades. Quelques années après sa fondation, une scission se produisit dans l'ordre de Saint-Jean, et plusieurs des chevaliers s'en

séparèrent pour former une association spéciale, sous l'invocation de Saint-Lazare, nommé vulgairement Saint-Ladre, patron des pauvres et des souffreteux. Ils se vouèrent spécialement au soulagement des lépreux, et, dans ce saint ministère, ils se signalèrent par un dévouement et une abnégation sans bornes.

Pendant ce temps-là, des débris des croisades, échappés au fer des Sarrazins et aux mille autres dangers de ces lointaines expéditions, avaient importé d'Orient en Occident l'affreuse maladie de la lèpre, et le fléau commençait à étendre sur la France ses terribles ravages. Le roi Louis-le-jeune, qui avait apprécié dans la Palestine les services des chevaliers de Saint-Lazare, en emmena un grand nombre avec lui lors de son retour dans son royaume, et il leur confia la noble et périlleuse mission de combattre les progrès de la maladie. Par lettres-patentes datées de 1154, il leur fit donation de son château de Boigny, près d'Orléans, où ils établirent le siége et le chef-lieu de leur ordre. Grâce aux libéralités du roi, les frères hospitaliers de Saint-Lazare fondèrent dans l'Ile-de-France, l'Orléanais et le Gâtinais, plusieurs de ces petits hôpitaux qui ont reçu le nom de léproserie ou de maladrerie, et dans lesquels les malheureuses victimes de la contagion, exclues du sein des villes et se traînant sur les chemins et dans les campagnes, trouvèrent un refuge et tous les secours de la charité chrétienne (1). Des états du roi de France, l'institution des maisons de Saint-Lazare se répandit promptement dans les autres parties de l'ancienne Gaule et gagna bientôt l'Europe entière. Si l'on en croit Mathieu Paris, historien normand du XIIIe siècle, il existait de son temps dix-neuf mille ladreries dans la chrétienté.

(1) L'inventaire des archives de Seine-et-Marne (vol. 2, série H. et supplément) contient la mention de titres et documents concernant trente-cinq maladreries qui existaient autrefois sur le territoire compris dans la circonscription de ce département. Ces maladreries sont celles de Chailly, Rebais et Rozoy, *pour l'arrondissement de Coulommiers;* Courbeton, Courbuisson, Fossard, Grez, Moret, Nemours, Pontrault-lès-Château-Landon, Samois, Vernou et Voulx, *pour l'arrondissement de Fontainebleau;* Champs, Coulombs, Coupvray, Crécy, Dammartin-en-Goële, Lizy-sur-Ourcq, May-en-Multien, Meaux, Mitry, Oissery, Pomponne, Ru-de-Veroust, à Jouarre, Sablonnières et Vendrest, *pour l'arrondissement de Meaux*; Champeaux et Melun, *pour l'arrondissement de Melun;* Bray-sur-Seine, Close-Barbe, à Provins, Donnemarie, Montigny-Lencoup, Nangis et Villiers, *pour l'arrondissement de Provins.* Cette nomenclature est évidemment incomplète, surtout en ce qui concerne les arrondissements de Melun et de Coulommiers. Il paraît certain qu'un assez grand nombre de maladreries ont disparu aux quinzième et seizième siècles, sans qu'il soit resté dans nos archives publiques de traces de leur existence.

Quelque exagéré que ce nombre puisse paraître, il est certain que l'ordre de Saint-Lazare prit en peu de temps un accroissement prodigieux et devint l'un des plus riches et des plus importants de l'Europe. Louis VIII, dans son testament fait en 1225, légua cent sols (environ 225 francs de notre monnaie) à chacune des deux mille léproseries de son royaume, et Saint-Louis, après la cinquième croisade, prit de sages mesures dans le but d'accroître leurs ressources et d'en régulariser l'emploi.

En 1490, les propriétés de l'ordre de Saint-Lazare étaient si considérables qu'elles excitèrent la jalousie et la convoitise des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ceux-ci, déjà enrichis d'une partie des dépouilles des Templiers (en 1312), eurent encore assez d'influence pour faire prononcer par le pape Innocent VIII la suppression à leur profit de l'ordre des chevaliers de Saint-Lazare. Mais la bulle du pape ne fût pas exécutée en France, et ces frères hospitaliers, qui y avaient rendu et y rendaient encore de si grands services, conservèrent comme auparavant leur nom, leur grand-maître et l'administration de leurs biens.

Cet état de prospérité s'accrut encore sous Henri IV par la réunion à l'ordre de Saint-Lazare de celui de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ; mais l'objet de l'institution primitive s'était sensiblement modifié et les anciennes maladreries tendaient à disparaître avec les causes qui leur avaient donné naissance.

N'ayant à m'occuper que de la léproserie de Moret, je laisserai de côté la suite de l'histoire de l'ordre qui l'a fondé, et je me bornerai à consigner ici le résultat des recherches que j'ai faites pour jeter quelques lueurs sur le passé de ces tristes ruines, usées par le contact de tant de générations et menacées aujourd'hui d'un éternel oubli.

Il est difficile d'indiquer d'une manière précise la date de la fondation de l'hôpital des lépreux établi près de Moret, à peu de distance du lieu où se trouvait la croix de pierre qui marquait la limite séparative des possessions du roi de France et du duc de Bourgogne. Cependant, il est probable que cet hôpital fût bâti un des premiers. Au temps où Louis-le-jeune donnait aux chevaliers de Saint-Lazare son château de Boigny, en 1154, il faisait édifier l'église de Moret (1) et il mettait la dernière main à la construction du puissant manoir dont il ne reste de nos jours que l'imposante tour carrée qui domine la ville. Si, comme le dit dom

(1) J'ai trouvé la date de 1154 gravée sur une des gargouilles de l'église.

Morin, *le roi Louis-le-Piteux prenait ses ébats à Moret et s'y plaisait grandement*, il est à supposer qu'il aura voulu doter ce pays qu'il affectionnait, d'un de ces précieux établissements qui apportaient tout à la fois des soulagements aux lépreux et une garantie de sécurité pour les populations environnantes.

On peut donc selon toute vraisemblance admettre que l'hôpital de Saint-Lazare a été édifié de 1154 à 1160. A en juger par ses derniers vestiges et d'après les souvenirs laissés par la tradition, cet hôpital occupait une assez grande étendue de terrain. Outre les pièces nécessaires pour le service de l'infirmerie et le logement des frères hospitaliers, les bâtiments comprenaient une petite chapelle, où les religieux et les malades assistaient aux offices divins.

En 1373 , un ecclésiastique du nom de Jacques Faleus était attaché au service de cette chapelle. C'était, suivant nos anciens documents judiciaires, un homme vicieux et débauché. Accusé par le bruit public de vols et d'actes d'immoralité, il fut arrêté et mis en prison par ordre du prévôt de Moret. Son procès s'instruisit et lorsque, traduit devant ses juges, il se vit accablé sous le poids des preuves de sa culpabilité, il prit le parti de décliner la compétence de la justice laïque, en invoquant son privilége de cléricature et en demandant à être renvoyé devant l'archevêque de Sens ou son official. Le prévôt rejeta le déclinatoire et condamna le coupable à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suivit. Cette sentence fut exécutée, toutefois après que la tête du condamné eût été recouverte d'un voile noir, afin de cacher aux yeux du public la tonsure ou, comme on disait à cette époque, la couronne cléricale.

Malgré cette singulière précaution, le clergé n'en considéra pas moins la décision du prévôt de Moret, comme un excès de pouvoir et un abus de juridiction, et l'archevêque de Sens se pourvut devant le parlement de Paris pour obtenir la réparation de l'insulte faite aux droits et aux priviléges de l'église.

Le prévôt avait peut-être quelques bonnes raisons à opposer à la plainte de l'archevêque et il est à croire qu'il ne manqua pas de les invoquer pour justifier sa conduite. Malheureusement pour lui, les édits et ordonnances étaient formels et les peines, en pareil cas, étaient d'une extrême sévérité.

Après de longs débats, le parlement rendit un arrêt par lequel le prévôt de Moret et ses officiers furent condamnés à faire dépendre par le bourreau le corps du supplicié, à le faire conduire à

la porte de l'église cathédrale de Sens, à s'y trouver en personnes avec des torches ardentes en leurs mains et à dire, nu-tête et à genoux, ces mots : « Voici le corps de défunt Jacques Faleus, que » nous, par inadvertance, avons fait pendre et mourir; lequel » corps nous rendons à vous et à l'église, parce que ledit Jacques, » au moment de sa mort, portait la tonsure cléricale. » L'arrêt contient, en outre, condamnation du prévôt à payer, à titre d'amende, cent livres à l'archevêque et pareille somme au roi (1).

Ainsi, le roi et l'archevêque durent être satisfaits. Mais l'infortuné prévôt ne le fut guère ; car l'arrêt du parlement fut exécuté dans toute sa rigueur et le clergé déploya même dans la cérémonie expiatoire une solennité extraordinaire qui prouva qu'à ses yeux la réparation n'était pas excessive eu égard à la gravité de l'offense.

Au jour et à l'heure fixés, au moment où, pour obéir aux dispositions de la sentence, le prévôt et ses officiers se présentèrent à la porte de la cathédrale de Sens, tous les cierges des autels étaient éteints, les calices et les objets sacrés couverts en signe de tristesse et de calamité. Puis, quand le magistrat civil, nu-tête et à genoux, eût récité les paroles sacramentelles dictées par le parlement et que toutes les autres formalités de l'amende honorable furent accomplies, les cierges se rallumèrent comme par enchantement, les vases sacrés reparurent au grand jour, et un cantique d'actions de grâce fut chanté solennellement, en présence d'un concours immense de populations.

Tel est le seul souvenir authentique qui se rattache à la maladrerie de Moret, dans les premiers siècles qui ont suivi l'époque de sa fondation. Certes, il eut mieux valu qu'un tel scandale fut épargné au modeste et pieux établissement, et que le nom de Jacques Faleus n'eut pas acquis une aussi triste notoriété. Mais l'histoire nous prouve que, depuis les temps les plus reculés, le vice et le crime mènent plutôt à la célébrité que la vertu, et c'est pourquoi le nom de Jacques Faleus est parvenu jusqu'à nous, tandis que nous ne connaissons aucun de ces dignes chevaliers de Saint-Lazare dont l'existence toute entière a été consacrée au service des pauvres et des lépreux !

Jusqu'en 1609, on ne trouve ni dans les documents historiques, ni dans les archives publiques, rien d'intéressant sur la maladrerie de Moret. Mais, le 14 septembre 1609, Me Ragousseau, notaire,

(1) Registres criminels, manuscrits du Parlement, fol. 434.

reçut la déclaration des biens qui en dépendaient alors, et cette déclaration fut faite par M. Bellamy, maître cordonnier, commissaire établi par justice au régime et gouvernement du revenu temporel de la maison de Saint-Lazare. Cet acte fait connaître que les ressources de cette maison comprenaient « quelques droits de » menu cens, plus le revenu de six arpents de terre et pré ès-envi- » rons de Moret, affermés seize livres par an, et le droit de » prendre et percevoir sur le domaine de Melun, la quantité de » onze setiers de blé méteil, mesure racle dudit Melun. » Il constate aussi que, dès avant cette époque, les propriétés de la maladrerie de Moret avaient cessé d'être administrées par les religieux de Saint-Lazare, sans doute à la suite des mesures prises par Charles IX, Henri III et Henri IV (1), pour la réformation des hôpitaux, aumôneries, maladreries, hôtels-Dieu et autres lieux *pitoyables* du royaume, mesures qui furent depuis confirmées et complétées par des lettres-patentes de Louis XIII, du 4 octobre 1612.

Quoi qu'il en soit, il est certain que ce petit hôpital, avec une aussi faible dotation, ne pouvait avoir désormais qu'une existence précaire et sans grande utilité; en effet, les dons et les aumônes, qui constituaient autrefois sa principale richesse, ne devaient pas se renouveler, dès lors que, le fléau de la lèpre ayant perdu son intensité et son caractère épidémique, la générosité publique n'était plus stimulée au même degré par les élans de la charité ou par la crainte de la contagion. Il existait, d'ailleurs, dans la ville même de Moret, un Hôtel-Dieu fondé au XIIe siècle (2), qui, bien que peu spacieux et médiocrement renté, suffisait à pourvoir en temps ordinaire aux besoins des malades et des vieillards indigents de la ville.

(1) Voir notamment, les articles 65 et 66 des édits de Blois du mois de mai 1579. L'article 65 dispose qu'attendu les plaintes auxquelles a donné lieu la mauvaise administration des hopitaux et maladreries du royaume, « ne pourront désormais « être établis commissaires au régime et gouvernement des fruits et revenus des « dits maladreries et hôpitaux, autres que simples bourgeois, marchands ou labou- « reurs, et non personnes ecclésiastiques, gentilshommes, archers, officiers publics, « leurs serviteurs ou personnes par eux interposées. »

(2) L'hôtel-Dieu de Moret n'a de remarquable, en fait d'architecture, qu'une porte ogivale du douzième siècle. Son revenu actuel est d'environ deux mille francs, indépendamment du produit de la vente du sucre d'orge fabriqué par les religieuses, produit qui s'élève à plus de dix-huit cents francs par an. Les archives de cet établissement ne contiennent aucun document antérieur au dix-septième siècle.

Cependant, la maladrerie de Moret subsista encore plus de quatre-vingts ans (1). Ce ne fut qu'au mois de mars 1693, qu'un édit de Louis XIV, abrogeant un précédent édit du mois de décembre 1672, par lequel les biens des maladreries avaient été rendus aux ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, leur retira définitivement la possession de ces biens et les attribua aux hôpitaux et hôtels-Dieu les plus voisins, sous la condition d'en supporter les charges, telles que fondations et services religieux.

Cet édit ayant été exécuté en faveur de l'hôtel-Dieu de Moret, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1695, et de lettres-patentes du roi, du mois de mai 1697, l'hospice fut mis en possession des biens de la maladrerie supprimée, lesquels, d'après un procès-verbal d'enquête des 29 et 30 octobre 1699, conservé dans les archives de l'hôtel-Dieu, comprenaient, outre les bâtiments et la chapelle, sept arpents et demi de terre et pré aux environs de Moret, affermés vingt-deux livres par an, et une redevance de deux muids de blé, évalués cent cinquante livres, à la charge du domaine de Melun. Le même procès-verbal fait connaître que les charges de cet abandon consistaient dans l'acquis d'une fondation de douze messes par an et dans l'obligation d'entretenir la chapelle qui était alors en très-mauvais état. Il y est mentionné, en outre, que l'hôtel-Dieu possédait auparavant quatre cent cinquante livres de rentes, sur lesquelles se prélevaient quarante livres pour le traitement du chapelain et cent livres pour les gages de la gardienne et concierge de l'hôpital ; de sorte qu'après ces deux prélèvements, il ne restait qu'une bien faible somme pour parer aux frais de l'entretien des bâtiments et du traitement des malades. Mais il faut considérer qu'en ce temps-là, les dépenses de cette nature étaient bien moindres qu'elles ne le sont aujourd'hui ; car il est constaté dans une délibération remontant à l'année 1708 (2), que l'indemnité allouée à la concierge pour prix de la nourriture de chaque malade admis dans la maison, ne s'élevait

(1) Le seul document de quelque intérêt trouvé dans les archives des notaires concernant cette période de temps, est un acte passé devant Me Lecoq, notaire à Moret, le 13 novembre 1668, constatant la prise de possession de la maladrerie par Edme Montcourt, marchand à Moret, en vertu des lettres de provision données par le Roi le 9 du même mois, sur la nomination et présentation du cardinal Barberin, grand-aumônier de France.

(2) Inventaire des archives de Seine-et-Marne, vol. 2, supplément à la lettre H, page 26.

qu'à quatre sous par jour et qu'elle fut à cette époque portée à sept sous, attendu le renchérissement des denrées.

Après sa réunion à l'hospice de Moret, la maladrerie fut entièrement abandonnée et les bâtiments ne tardèrent pas à tomber en ruine. Toutefois la chapelle fut réparée et entretenue jusqu'au moment de la révolution. En 1793, elle partagea le sort de la plupart des monuments religieux, elle fut complétement dévastée et dépouillée de ses ornements sacrés. Puis le temps continua l'œuvre de destruction commencée par la main des hommes ; les murs se dégradèrent peu à peu ; la voûte s'écroula en partie et il ne resta bientôt que le triste squelette de ce petit édifice auquel se rattachait, depuis plus de sept siècles, le lugubre souvenir des infortunés qui l'avaient rempli de leurs prières et de leurs gémissements.

Enfin, les restes de la chapelle et le terrain environnant ont été vendus par la commission de l'hospice le 15 juin 1834, et, depuis, sur son emplacement s'est élevée une habitation bourgeoise, au milieu de laquelle la respectable ruine, dissimulée aux regards du public, est renfermée et conservée comme l'est un objet de curiosité dans le cabinet d'un antiquaire.

La Vendange divine sculptée par J. Ségogne à Rédoses en 1531.

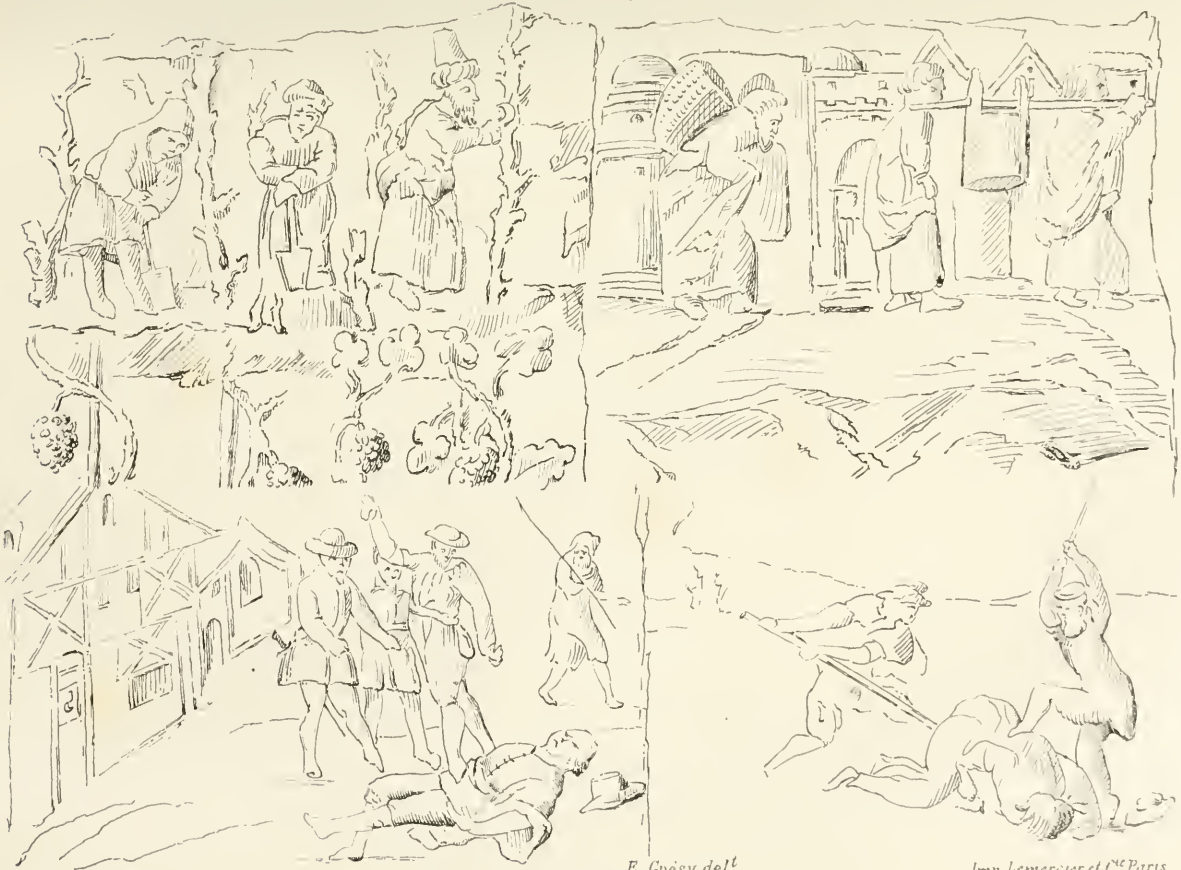

Autog. par Constans. *E. Grésy del.t* *Imp. Lemercier et Cie Paris*

La parabole des Vignerons peinte sur le même rétable.

LA VENDANGE DIVINE,

RÉTABLE DU XVIe SIÈCLE, SCULPTÉ PAR JACQUES SÉGOGNE,

Dans l'église de Recloses, près Fontainebleau,

PAR M. EUG. GRÉSY,

Ancien membre fondateur **(Section de Melun).**

En entrant ici, sur cette terre classique des arts, il m'a semblé que je ne saurais mieux captiver votre bienveillante attention qu'en vous parlant d'art et en vous révélant l'existence d'un artiste ignoré jusqu'ici dans le pays qui l'a vu naître. Il est vrai que Jacques Ségogne, de Recloses, sculpteur et miniaturiste du XVIe siècle, est venu à une époque où Fontainebleau ne prêtait son soleil qu'aux artistes italiens. L'école de la Renaissance n'avait d'enthousiasme que pour les monuments de l'antiquité et son ciseau comme ses pinceaux étaient tout au service de la mythologie païenne. J. Ségogne, au contraire, artiste éminemment français, éminemment chrétien et ne demandant ses inspirations qu'à la Bible ou aux pieuses légendes, confiait à une modeste église de campagne, qui nous les a conservés, les curieux spécimens de son œuvre.

Les bas-reliefs en chêne sculpté que nous allons essayer de décrire, portent chacun à leur revers un numéro d'ordre avec nom, prénom de l'artiste et la date de 1351. A quelle époque a-t-on consigné cette mention? Le style de l'écriture ne permet pas de la reculer au-delà du XVIIIe siècle; d'ailleurs qu'elle soit ou non conforme à une tradition locale, nous n'aurons pas de peine à démontrer qu'elle est erronée, toutefois la précision de la date me porte plutôt à croire qu'elle a été recueillie dans quelque document contemporain, et qu'à la lecture on aura confondu le 5 avec le 3, deux chiffres qu'un œil inexercé peut facilement prendre l'un pour l'autre dans les manuscrits du seizième siècle. La véritable date à rétablir serait, selon nous, 1531. Un des sujets traités par l'imagier d'après la vie de saint Eloy, ne nous permet aucun doute sur ce point, c'est celui où Ségogne nous représente le saint rapportant à Chlotaire la commande qu'il en avait reçue; en effet, le roi Méro-

vingien y porte le costume et la coiffure caractéristiques de Louis XII, la longue houppelande et le chapel à visière avec la couronne fleurdelisée passée autour de la forme. Dans ce bas-relief aussi remarquable par l'élégance de la composition que par la correction du dessin et le jet libre des draperies, le ciseau de J. Ségogne a suivi pas à pas le texte de saint Ouen : Chlotaire avait remis à saint Eloy tout l'or nécessaire pour exécuter une « *sella regia*, » mais son orfèvre fit preuve d'autant de probité que d'habileté en lui rapportant deux trônes au lieu d'un ; seulement l'artiste adoptant une traduction trop littérale du latin, interprétation dont on a fait justice au XVIIe siècle, a naïvement reproduit ici deux selles de cheval.

Sur son second bas-relief, figure sainte Aure à la porte du monastère dont elle était abbesse et que saint Eloy avait fondé, à Paris, dans son propre logis ; aussi sur le même bloc de bois voit-on sculptée d'une façon très-pittoresque, la forge du célèbre orfèvre avec son soufflet à plusieurs vents, le foyer incandescent ; au-dessous, le cendrier, l'enclume, le marteau à terre et jusqu'à l'auge ou réservoir destiné à tremper les pièces forgées ; sainte Aure semble regarder avec inquiétude ; le troisième épisode qui nous offre l'incendie de l'église Saint-Martial à Paris, miraculeusement arrêté par saint Eloy, fondateur de cette église (1).

Il nous a paru indispensable de donner, tout d'abord, l'explication de ces trois premiers groupes, car leurs numéros d'ordre tendent à les faire confondre avec les sujets qui vont suivre, bien qu'ils se rapportent à une légende tout à fait distincte. Mais le rétable le plus curieux, dont J. Ségogne ait doté l'église de son pays, est certainement la *Vendange divine*, composée de six groupes en bois de chêne sculpté, représentation allégorique probablement unique dans son genre, car jusqu'ici on ne connaissait que trois verrières inspirées du même sujet qu'on désigne aussi sous le nom de *pressoir mystique*. Ce mystérieux emblème qui avait trait à la passion, à l'effusion du sang de J.-C. et à l'institution eucharistique, avait été suggéré aux artistes du moyen-âge, par la célèbre prophétie d'Isaïe, ch. LXIII, v. 3. « Torcular calcavi solus et de gentibus non est vir mecum, » « j'étais seul à fouler au pressoir et nul ne m'a prêté son bras. » La figure du sang de

(1) Dans le poëme des *Miracles de Saint-Eloi*, publié par M. Peigné-Delacourt, est reproduite une miniature qui a beaucoup d'analogie avec cette sculpture de J. Ségogne, chap. XVI, p. 41.

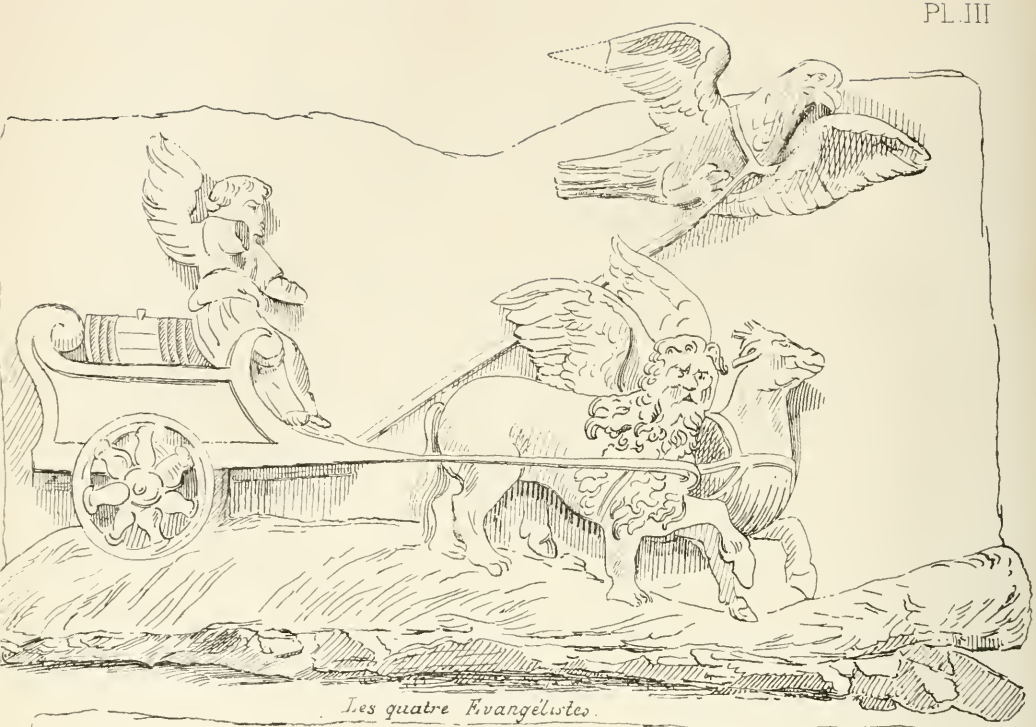

Les quatre Evangélistes.

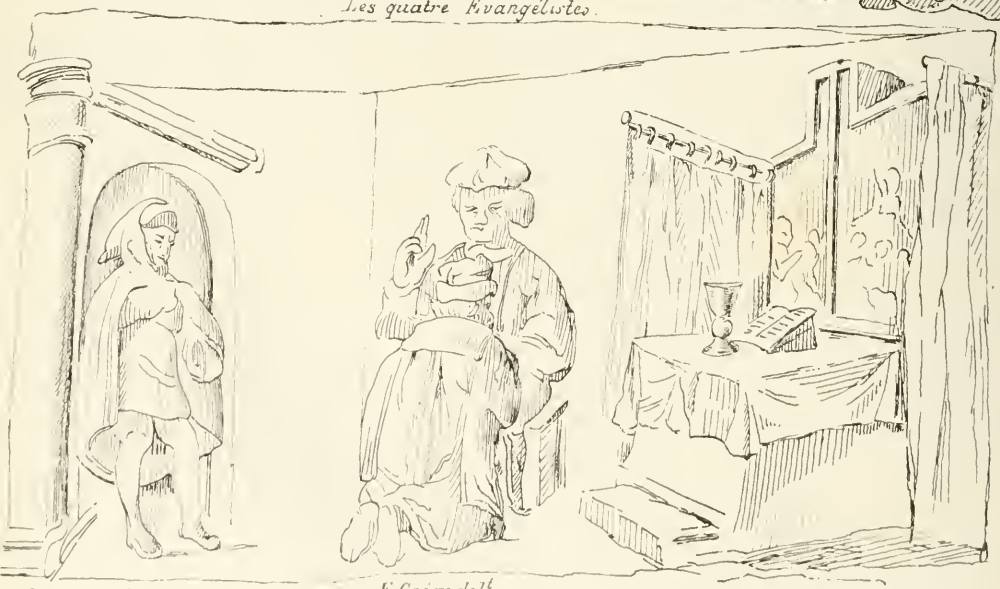

Autog. par Constans

E. Grésy del.t

La Pénitence et l'Eucharistie.

Imp. Lemercier et Cie Paris

la vigne dont parle déjà la Genèse (1), rapprochée du sacrifice de la nouvelle alliance, le Cantique des cantiques (2) confirmé par les paroles que saint Jean met dans la bouche du Sauveur (3), n'avaient pu échapper aux pères de l'église ni à tous les anciens commentateurs.

Or, voici l'ordre dans lequel ces sculptures devraient être rétablies, leur sens anagogique est sublime et mérite d'être livré aux pieuses méditations des fidèles. Il est à déplorer qu'on les dérobe presqu'entièrement à la vue, pour les employer en guise de socle, à soutenir une grande vierge en plâtre moderne qui est loin d'avoir leur valeur artistique :

En haut, sur le plan le plus éloigné, les patriarches et les prophètes de l'ancienne loi se livrent à la culture de la vigne qu'ils taillent et labourent. A la suite, se placent les apôtres (figures de même dimension qui doivent, par conséquent, occuper le même plan), ils font la vendange, l'un, courbé sous la hotte de vendangeur, et deux autres portant une benne suspendue par les anses à un levier qui s'appuie sur leurs épaules.

Le sujet à mettre au-dessous, toujours suivant les lois de la perspective, est le haquet ou chariot chargé de la vendange mystique et traîné par les figures symboliques des quatre évangélistes. Le lion, le bœuf et l'aigle forment l'attelage, et l'homme ailé fait les fonctions de guide. Ensuite, doit être présenté le sujet principal : J.-C. couronné d'épine et étendu dans le pressoir d'où s'échappe son sang qui est recueilli dans un baquet et mis dans des tonneaux. Derrière le pressoir on remarque la tour, les ceps et la haie vive si clairement décrits par le prophète et que le Sauveur rappelle dans sa parabole des vignerons (4). Dans l'espace resté vide, de chaque côté de la tour, J. Ségogne a même peint, avec autant de finesse que de correction, deux lamentables épisodes de cette parabole : le domestique du maître et son fils lui-même sont successivement lapidés, assommés et mis à mort par les

(1) Lavabit in vino stolam suam et in sanguine uvæ pallium suum. *Genèse, XLIX*, 11.

(2) Dilectus meus mihi, in vineis Engaddi, Cant. I-13.

(3) Ego sum vitis vera et pater meus agricola...
Ego sum vitis et vos palmites, S. Joh. XV, 1 et 5.

(4) Plantavit (vineam) electam et ædificavit turrim in medio ejus et torcular extruxit in eâ, Isaie V. 2.
Plantavit vineam et sepem circumdedit ei et fodit in eâ torcular et ædificavit turrim. S. Matth. XXI, 33.

infidèles colons dans la cour de la métairie. Ces spirituelles petites miniatures peintes à l'huile ont beaucoup souffert, brutalisées par une main ignorante et vandale.

Les deux derniers sujets sont la vivante image des sacrements qui dérivent des symboles précédents. La pénitence est mise en scène par un prêtre assis devant l'autel et donnant l'absolution à un personnage à genoux devant lui. Sur le seuil de l'église s'arrête, par discrétion sans doute, un voyageur qui semble se disposer à comparaître au même tribunal. Un détail assez curieux à noter, c'est que l'autel est disposé selon l'antique liturgie : au fond s'élève un diptyque sur les volets duquel on distingue, à la loupe, le sacrifice d'Abel et par opposition celui de Caïn ; de chaque côté sont tirés les rideaux, appelés custodes, pour voiler le mystérieux sacrifice.

Enfin, sur le pendant, la scène se passe sur une place publique : un prêtre, précédé d'un officier d'église, porte le ciboire et vient d'administrer le saint viatique. Quatre passants tombent à genoux et font acte d'adoration. Un bourgeois à sa fenêtre porte la main à son bonnet pour se découvrir.

A Paris, c'est aux verrières de l'ancien charnier de l'église Saint-Etienne-du-Mont, que la symbolique de la Vendange divine a reçu son développement le plus complet; là, elle a eu le privilége d'exercer le pinceau d'un verrier assez célèbre au XVIIe siècle. On pourrait même reprocher à Nicolas Pinaigrier d'avoir poussé un peu loin ses raffinements allégoriques, mais suivant les conjectures très-fondées de Levieil, il n'a fait que reproduire les cartons de son aïeul Robert Pinaigrier qui avaient été déjà exécutés à Chartres en 1527 : ainsi, outre tous les épisodes que nous venons de signaler à Recloses et qui sont très-légèrement modifiés, il nous montre saint Pierre foulant la vendange dans la cuve; il fait figurer, au premier plan, les princes de l'église et les rois de la terre remplissant les fonctions de véritables tonneliers mystiques : des papes, des cardinaux, des archevêques et des évêques revêtus de leurs plus riches insignes, pressant les grappes dans leurs mains, transvasent le vin du pressoir divin dans des baquets, l'entonnent dans les futailles et descendent les pièces dans le cellier. Il n'est pas jusqu'au roi de France, reconnaissable à son manteau fleurdelisé, qui ne vienne à leur aide, pour manœuvrer l'espèce d'échelle servant de traîneau, que les gens du métier appellent *le poulain*, tandis qu'un pape et un cardinal s'efforcent de filer le câble et de l'enrouler. Ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'à en

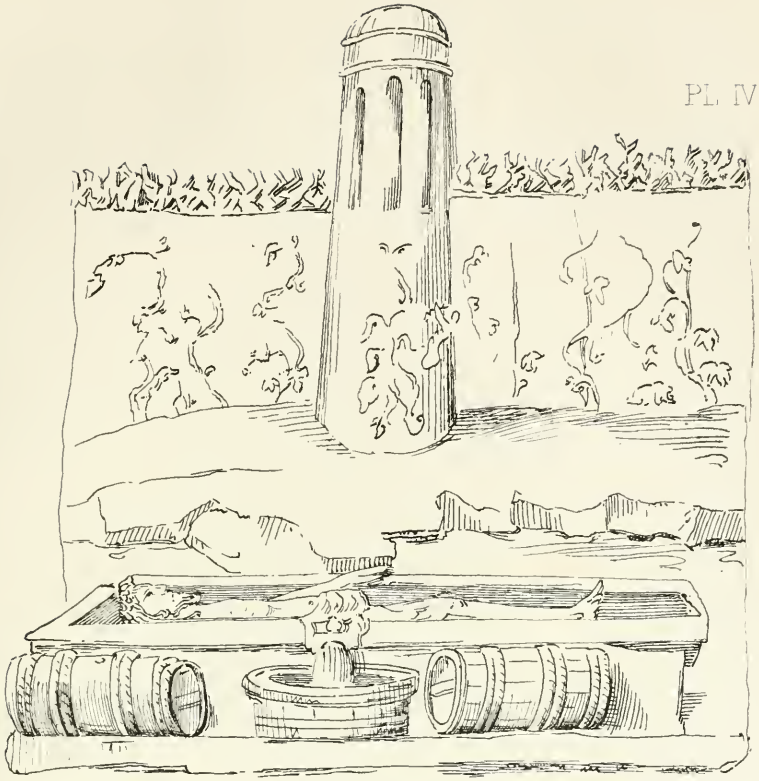

Le divin Pressoir.

Autog. par Constans. E. Gresy del.t Imp Lemercier et Cie Paris

Le Saint Viatique.

croire Sauval, tous ces personnages n'étaient pas peints de caprice ; sur la verrière originale de Robert Pinaigrier, on reconnaissait les portraits de Paul III, du cardinal de Châtillon, et même celui de François Ier. Tout porte à croire que, dans la copie faite en 1622, suivant l'étiquette habituelle, le petit-fils aura substitué à cette dernière figure, celle de Louis XIII. Malheureusement la tête est détruite, je l'ai restaurée tant bien que mal dans le dessin que j'ai l'honneur de faire passer sous les yeux de la Société, et je m'étonne qu'il soit resté jusqu'ici inédit. La particularité la plus intéressante dans ce vitrail symbolique, c'est que sous chaque épisode le verrier a pris soin d'inscrire des quatrains qui en font bien comprendre le sens dogmatique et moral.

La banderole près des vignerons porte :

Les anciens patriarches qui le futur ont sceu
Pour leur salut ne fu à cultiver la vigne.

Le chariot traîné par les animaux symboliques est ainsi désigné :

Tous les cantons de ce large uniuers
En ont gusté par les éuangélistes
Edifiés ont esté les peruers
Laissant d'Adam les anciennes pistes.

Au-dessous du pressoir on lit :

Ce pressoir fut la uénérable croix
Ou le sang fu le nectar de la vie.
Quel sang celuy par qui le roy des rois
Rachepta l'homme et sa race asseruie
Dans des vaisseaux en réserue il fut mis
Par les docteurs de l'église pour estre
Le sauvement de nos péchez commis
Mesme de ceux qu'on a uenant à naître.

Sous l'autel où l'on donne la communion est inscrit ce quatrain :

Tous vrais chrestiens le doiuent receuoir
Auec respect des prebtres de l'église
Mais il conuient premièrement auoir
L'âme contriste et la coulpe remise.

Au bas du cellier un philaitère porte cette inscription :

Papes, prélats, princes, rois, empereurs,

L'ont au cellier mis auec réuérence
Ce vin de uie efface les erreurs
Et donne à l'âme une saincte espérance.

Enfin, dans un riche cartouche sont encadrés six vers qui résument ainsi le sens anagogique de la composition générale :

Heureux homme chrestien, si fermement tu crois
Que Dieu pour te sauuer à souffert à la croix,
Et que les sacrements retenus à l'église
De son sang précieux ont eu commencement :
Qu'en les bien receuant toute offense est remise,
Et qu'on ne peut sans eux auoir son sauuement.

In te domine speravi non confundar in æternum. Psal. 30.
Non nobis Domine non nobis sed nomini tuo da gloriam. Psal. 113.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que la commande de cette verrière avait été faite par un riche commerçant en vins, Jean Le Juge, marguiller de Saint-Étienne-du-Mont. En effet, un tel sujet devait être cher à l'amour-propre de toute la corporation, aussi Sauval rapporte-t-il que les marchands de vins de Paris s'empressèrent d'adopter, pour en orner leur chapelle patronale, ce symbole qui sanctifiait si poétiquement les attributs de leur métier.

A l'église Sainte-Foy de Conches, près Évreux, le vitrail de la chapelle de la Vierge représente aussi l'allégorie du divin pressoir avec le passage d'Isaïe, pour tout commentaire : *Torcular calcavi solus.* Les ouvriers qui travaillent à la vigne figurent d'un côté, et de l'autre les donateurs de la verrière.

A la cathédrale de Troyes, le même symbole exprimé avec encore plus de concision est de la main d'un célèbre verrier du pays, Linard Gonthier; il est remarquable par la beauté des draperies et la vivacité du coloris : entre les donateurs, on voit Jésus-Christ couché sur le pressoir, dont la croix forme la table de pression. Le sang du Rédempteur jaillit de sa plaie et est recueilli dans un calice d'or qui rappelle la légende de saint Graal, et de son corps naît un cep de vigne, dont les différents rameaux se terminent par des calices de fleurs, portant chacun une figure d'apôtre représentée à mi-corps avec ses attributs.

Cette représentation mystique paraît avoir continué d'être en vogue au XVIIe siècle, car elle a été plusieurs fois traitée par le burin du graveur Wierix, en ajoutant certains détails que lui à suggérés le spiritualisme allemand; ainsi, il fait tourner la vis du

pressoir par le Père éternel, tandis que le Saint-Esprit (sous la figure d'une colombe) se pose sur l'extrémité de la croix; ailleurs, il fait courber le Sauveur, portant sa croix, sous la force motrice du pressoir auquel sont suspendus tous les instruments de la passion.

La plus ancienne image que je connaisse de Jésus-Christ sous le pressoir se trouve dans la belle bible historiale de la Bibliothèque impériale (1) ; elle ne me paraît pas remonter au-delà du xve siècle, elle sert de type au psaume Asaph, et le texte nous apprend un curieux détail de liturgie, c'est qu'on en chantait les versets en septembre dans les pressoirs, en s'accompagnant de l'instrument qui est dit Haguitit : «pour Dieu loer de l'abondance des fruicts et » Dieu qui estoit espraint es pressouers..... Aussi, les bons Cres- » tiens chantent et loent Dieu en saincte esglise du fruict de son » précieus corps et du vin de son précieus sang, mais les pêcheurs » sont, de Dieu, punis. »

Si la renommée distraite a dédaigné de retenir l'humble nom du sculpteur, le pays natal de Ségogne a été plus hospitalier et moins ingrat : il a pris soin de le recueillir en le perpétuant dans sa descendance. Il existe, en effet, à Recloses, encore aujourd'hui, plusieurs personnes du nom de l'artiste, et, suivant toute probabilité, ce sont les rejetons directs d'une même lignée.

Puisse cette rapide esquisse tomber sous leurs yeux, les édifier sur la valeur artistique de leur ancêtre, et les engager à faire mieux respecter désormais une œuvre qui n'est pas seulement un monument cher à la piété, mais encore un précieux titre de famille !

(1) Fonds français, F. 166, sous le n° 6,829. P. 123, v°.

LA BOUCHERIE-JURÉE A COULOMMIERS

EN 1503,

PAR M. LEMAIRE,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Appelé, par décision ministérielle, à classer et à inventorier les archives hospitalières du département, à l'exception de celles de Provins, j'ai rencontré dans ces opérations diverses pièces historiques qui ne manquent pas d'intérêt ; tel est un règlement imposé en 1503, par le bailli de Coulommiers, aux bouchers de cette ville.

Sans être, *quand même*, l'ami du bon vieux temps, on ne peut méconnaître la sagesse des moyens adoptés dans beaucoup de circonstances pour le bien public, notamment pour la police des villes. Si nous consultons nos vieilles annales, nous y trouvons l'indication de certaines mesures de salubrité qui font honneur à ceux qui les ont prescrites ; et sans aller plus loin on peut prendre pour exemple la coutume de Melun, rédigée en 1560 par trois hommes éminents (1).

On trouve au titre XXV des règlements qui prescrivent, en ces termes, l'usage d'élever certains animaux : « Art. CCCXXXIX. — » N'est permis nourrir en la ville bestes de la qualité marquée. — » N'est loisible aux habitants de la ville de Melun, tenir et nourrir » dans icelle, bestes à laine, oies et canes, sur peine de confiscation » desdictes bestes et d'amende arbitraire. — Art. CCCXLI. — *Dé-* » *fenses de nourrir pigeons ni lapins dans Melun.* Nul ne peut » nourrir pigeons pattés et non pattés, ne pareillement avoir cla- » piers à connils (lapins). — Art. CCCXLII. — *Défenses d'élever des* » *porcs dans Melun.* Aussi nul ne peut nourrir porcs dedans la- » dicte ville, ne sur les grands chemins passans des faulxbourgs » d'icelle, sur peine de confiscation desdicts porcs, et d'amende

(1) Christophe de Thou, président, Barthélemy Faye et Jacques Viole, conseillers au Parlement de Paris, commis à cet effet par le roi François II, suivant lettres patentes du 24 juillet 1559, données en conséquence de celles de Henri II du 12 février 1558.

» arbitraire : à cette fin seront tenus les propriétaires des lieux
» èsquels à présent y a toits à pourceaux, de les approprier à autre
» usage. — Art. CCCLIII. — *Concernant les immondices ou ordures.*
» Si aucun est trouué portant, jettant, ou auoir porté et jetté im-
» mondices ou ordures deuant la maison d'autrui, places ou rues
» vides, ou près des portes de ladicte ville, ou dedans les fossés
» d'icelle, et aussi près les églises et autres lieux publics, doit être
» la première fois condamné en dix sols parisis d'amende ; pour
» la seconde en vingt sols parisis, et pour la tierce en soixante
» sols parisis ; et s'il est coustumier de ce faire sera puni corpo-
» rellement, etc. »

Je ne me ferai pas le panégyriste des menaces souvent réitérées d'amendes arbitraires, ni des peines corporelles, mais on ne peut nier l'opportunité de ces mesures de police sanitaire, surtout à une époque où les villes, vieilles comme la nôtre, étaient resserrées entre de hautes murailles, et percées de rues, la plupart étroites et tortueuses.

Il faudrait remonter aux Romains pour trouver les premières lois qui obligent les bouchers à prendre soin de leurs tueries et de leurs étaux. En France, et surtout pour Paris, les édits, ordonnances, déclarations, statuts et règlements sont si nombreux qu'il y aurait présomption de ma part à vouloir les citer.

Du reste, Messieurs, que les premiers mots placés en tête de ce mince travail ne vous effrayent pas ; je ne viens point, et pour cause, vous offrir l'historique des maîtrises et jurandes. D'autres ont traité cette matière si controversée, avec une autorité telle, que je ne voudrais pas même tenter de l'analyser.

Avant de donner lecture du document qui suit, je vous demanderai la permission, puisqu'il s'agit de boucherie, de rappeler que celle dite de Carême, n'appartenait pas, comme on pourrait le croire, plutôt à un établissement qu'à un autre. Dans presque toutes les villes où il y avait un Hôtel-Dieu, le droit de vendre de la viande en temps de jeûne lui était réservé ; si ce droit n'était pas exploité directement par les maîtres et gouverneurs des lieux hospitaliers, il était adjugé au plus offrant, à condition par celui-ci de livrer la viande destinée aux malades, à peu près à moitié prix de celui auquel le public pouvait l'obtenir, sur le vu, toutefois, d'un certificat de médecin ou du curé de la paroisse.

Cette digression terminée, je passe au règlement donné par le bailli de Coulommiers.

« A tous ceulx qui ces présentes lectres verrons, Jehan Gallope, licencié ès loix et décretz, aduocat en Parlement et bailly de la ville et chastellenye de Coulommiers estant en la main du Roy nostre Sire, par le déceps de feu Mgr le duc de Nemours, per de France, salut. Savoir faisons que pour le bien, prouffict et utilité de la chose publique, et pour obuier aux grandes faultes, frauldes et abuz qui se peuuent faire, commectre et perpectrer par chacun jour sur le faict et mestier de Boucherie en ladicte ville de Coulommiers. Si nous, par délibération du Conseil, avons faict, jnstitué, ordonné et estably ; faisons, ordonnons, jnstituons et establissons sur ledict mestier, les ordonnances qui s'ensuivent.

» Article Ier. — Et premièrement que il y a Boucherie-jurée audict Coulommiers, tellement privillégiée que nul n'y doit ou peult vendre chair, s'il n'est juré pardeuant la Justice dudict lieu ; le maistre boucher de la Boucherie, présent et appelé, lequel le affermera (affirmera) estre expert et souffisant ad ce, et qu'il n'ayt faict son chef-d'œuvre en la forme et manière accoustumées, sur peine de 60 sols tournois d'amende pour la première foys, et de confiscation de la chair qu'il auroit tuée ; et pour la seconde foys d'amende arbitraire à la discrétion de justice, sinon qu'il exersast ledict mestier soubz l'un des maistres.

» Article II. — *Item*, et ne pourront aucuns estre maistres bouchers-jurez, ne estre receuz à vendre chair en ladicte Boucherie, s'ils ne sont fils de maistres bouchers-jurez audict lieu, ou qu'ils n'ayent esté apprentiz et aprins ledict mestier de boucherie audict Coulommiers, en l'hostel des maistres ou de l'un d'iceulx, par l'espace de quatre ans, et seront tenus païer, lesdicts apprentiz, à l'entrée de leur apprentissaige, chacun cinq solz tournois à la Torche (1), et dix solz tournois aux maistres jurez dudict mestier.

» Article III. — *Item*, et après que aulcun desdicts apprentiz aura aprins ledict mestier et acheué son apprentissaige, se il veult estre maistre-juré-passé en ladicte ville, il sera tenu faire son chef-d'œuvre bien et convenablement au dict des maistres bouchers-jurez, ou de deulx d'entre eulx, esleuz par les aultres, et païer la somme de 60 solz tournois à ladicte Torche, auec troys disners et ung soupper, pour son pas, en la manière accoustumée ; et s'il est fils de maistre, il ne paiera que ung disner pour son pasté, et trente solz tournois à ladicte Torche, en faisant chef-d'œuvre

(1) Ancienne fondation pieuse faite en l'église Saint-Denis de Coulommiers.

comme les aultres, et en ce faisant ils seront receuz maistres dudict mestier, en faisant le serment par deuant nous, ou nostre lieutenant, et en affermant (affirmant) par ledict maistre boucher qu'ils sont souffisans ad ce.

» Article IV. — *Item*, et s'aucun s'efforce faire le contraire, et que il s'efforce vendre en ladicte ville s'il n'est maistre-juré, il l'amendera de 60 solz tournois, et si, sera la chair par lui exposée en vente, confisquée.

» Article V. — *Item*, lesdicts bouchers-jurez d'icelle Boucherie, ne pourront tuer aucunes bestes pour exposer en vente, s'elles ne sont convenables et seines, pour vendre en icelle Boucherie, en peine, s'elle est trouuée aultre par la justice ou par le maistre boucher, quant elle sera ainsy en vente en icelle Boucherie, de perdre la chair et de la jecter en la rivière, et de païer l'amende arbitraire à la Justice dudict lieu.

» Article VI. — *Item*, lesdicts bouchers ne pourront vendre, détailler, ne mectre en vente leur chair quand ils l'auront apportée à la Boucherie, jusques ad ce que elle soit visitée par ledict maistre boucher-juré, et qu'il ayt donné congié de la vendre, sur peine d'amende, sans ce que lesdicts bouchers soient tenus appeler la Justice se elle n'y va de sa voulenté.

» Article VII. — *Item*, et ne pourront lesdicts bouchers vendre ne exposer en vente, en icelle Boucherie, aulcune beste fyeuse ou qui ayt bosse ou apostume, en peine d'en estre pugniz par Justice, et que la chair qui sera trouuée telle, soit arse et brullée publicquement, et se ne pourront vendre chair de porc nourrye en l'ostel (maison) de barbier ne d'uillier ; ne aultre chair quelle qu'elle soit, nourrye par personne ladre, sur peine de perdition de la chair et d'amende arbitraire.

» Article VIII. — *Item*, aussy ne pourront ou deuront vendre chair qui ayt esté tenue ou entamée de loups ne aultres bestes, se premièrement elle n'est senée (saignée ?) et guarye, sans congié et auctorité de justice, sur peine d'amende.

» Article IX. — *Item*, aussy ne pourront iceux bouchers, exposer en vente en icelle Boucherie, aucune chair s'elle n'est abatue ou tuée dedans les quatre portes d'icelle ville.

» Article X. — *Item*, que nul ne pourra tuer ne vendre aucuns veaulx en jcelle Boucherie, s'ilz n'ont trois sepmaines acomplies, et qu'ilz ayent loy et gresse compétant. Et sy ne pourront vendre moutons coullars depuis la Magdeleine jusques à la Sainct-Martin d'iuer, sur peine de ladicte amende.

» Article XI. — *Item,* aussy ne pourront vendre ne exposer en vente en icelle Boucherie, aucune chair de porc surseine, mais la pourront bien vendre hors icelle, en signiffiant par eulx, qu'elle est surseinée; et si ne pourront vendre chairs s'elles n'ont loix compectans, le tout sur peine de 60 sols tournois d'amende; aussy ne pourront vendre ne exposer en vente chair soufflée, ne emplye de vent, ne chair chaulde, se en ce cas il n'y a nécessité de chair, et qu'il n'y ayt aultre chair froide en ladicte Boucherie.

» Article XII. — *Item,* aulcuns des habitans ne tauerniers de ladicte ville de Coulommiers ne pourront, ne deuront tuer chair pour vendre en leurs hostelz, ne autres en icelle ville, exempté à la foire dudict Coulommiers, séant audit lieu le jour Saint-Denis, en octobre : qu'ilz ne pourront tuer et vendre, ladicte foire durant, depuis la veille d'icelle foire, heure de midy, jusques au lendemain de ladicte foire, heure de midy, qui sont deux jours entiers, et non autre temps. Auquel cas lesdicts habitans seront tenus faire visiter leurs bestes et chair qu'ils vouldront tuer et vendre en icelle foire, par ledict maistre boucher, sur peine d'en estre pugniz à la discrétion de Justice.

» Article XIII. — *Item*, ledict maistre boucher, à cause de la charge qu'il a de faire icelles visitations, a privilége de visiter le poisson de eaue doulce, mort et marée qui se expose en vente audict Coulommiers, et ne pourra aucun vendre poisson de eaue doulce, mort ou marée audict lieu, qu'il ne soit visité par le maistre boucher, sur peine de l'amende, et si est franc et exempt de tonlieu, de minaige et de aller à la justice s'il ne lui plaist, pourueu que s'il faict faulte à ladicte visitation, il en sera pugny d'amende, à la discrétion de justice, en le payant de ses droiz de visitation.

» Article XIV. — *Item*, en gardant et obseruant les choses dessus dictes, par ledict maistre boucher, et autres bouchers-jurés d'icelle ville, ils sont et seront tenuz et abstrainz de tenir ladicte Boucherie fournie de chair, par chacun jour que l'on mangera chair jusques à l'heure de quatre heures après midy, depuis Pasques jusques à la Sainct-Rémy, et depuis la Sainct-Rémy jusques à Pasques, à l'heure de trois heures, sur peine d'amende, excepté ès jours de dimanche comme cy après sera faict mention, et ès jours dont on ne mangera point de chair les lendemain ausquelz jours ils ne seront tenuz fournir que jusques à troys heures après midy par tout ledict temps, et pourront, lesdicts bouchers, saller la chair qui leur demeurera du jeudy et autres jours, et

icelle chair sallée rapporter à la Boucherie et exposer en vente auec leur chair fresche, en déclairant par eulx icelle chair estre sallée, et seront tenuz fournir souffisamment ladicte Boucherie de chair fresche, et au cas qu'ilz rapporteront chairs sallées en ladicte Boucherie, pour vendre se elles sont trouuées infaictes et pugnaises, non dignes de vendre, celluy ou ceulx qui telles chairs rapporteront, l'amenderons de 60 sols tournois.

» Article XV. — *Item*, et ne pourront doresnauent lesdicts maistres bouchers, et ne seront tenuz aussy fournir ladicte Boucherie ès jours de dimanche et festes sollempnelles, depuis le matin jusques au premier coup de la grant'messe paroissiale d'icelle ville, que jncontinant ilz seront tenuz oster leurs chairs et fermer leurs estaulx, sur peine de 60 sols tournois d'amende, et sans estaller lesdicts jours autrement que dessus.

» Article XVI. — *Item*, que lesdicts bouchers seront tenuz de escorcher les bestes par eulx tuées sans faire cousteleure ès cuyrs et peaulx, et au cas qu'ilz y feront cousteleure, celluy qui fera icelle cousteleure, sera tenu pour chacune, en deulx deniers tournois d'amende pour les plaintifs qui en seront venus.

» Article XVII. — *Item*, lesdicts bouchers ne pourront ou devront estre communs ensemble à une beste aumaille, fors seullement que deulx d'iceulx bouchers si ceste beste ne vault plus de 100 solz tournois, et se ne pourront estre que deulx à ung pourceau, mouton ou veau, et non plus ; mais iceulx bouchers pourront estre quatre à une aumaille le mercredy et le jeudy, et autres jours dont le lendemain on ne mange point de chair, et laquelle chair par eulx exposée en vente en ladicte Boucherie, ils pourront vendre si longuement et tandis qu'elle sera bonne, digne de vendre et menger à corps humain, sans ce qu'ils soient tenus en demander congé à justice, et aussy s'ils en exposent en vente qu'elle ne soit fresche, indigne de vendre et qu'elle soit infaicte, celui qui telle chair aura exposée en vente, l'amendera d'amende à la discrétion de justice, et si, sera jectée en la rivière.

» Article XVIII. — *Item*, auons ordonné et ordonnons que quant il viendra multitude de gens en ladicte ville de Coulommiers, en temps qu'il n'est point de pélerinaige, et arrive à heure de deux ou trois heures après midy, au cas que lesdicts survenans leueront toute la chair de ladicte Boucherie promptement, en ce cas lesdicts bouchers ne seront tenuz d'amende, mais seront tenuz de aller tuer de la chair fresche le plus tost et dilligemment que faire le pourront.

» Article XIX. — *Item,* et si seront tenuz jceulx bouchers, toutes et quantes fois qu'ils partiront de ladicte Boucherie, et n'auront point de chair et qu'ils fermeront leur estal, de retourner et renverser la planche de leur estal sur laquelle ils détaillent leur chair, en peine de 3 sols neuf deniers tournois d'amende, ou la ratisser pour obuier aux inconvénients qui s'en pourroient ensuir, ou couurir ladicte planche d'une esselle cheuillée aux deux bouts, aussy grande comme l'autre.

» Article XX. — *Item,* et pour lesquelles ordonnances tenir, entretenir et accomplir de point en point, selon leur forme et teneur, auons faict évocquer et appeler par deuant nous tous les maistres bouchers de ladicte ville de Coulommiers, auxquels et à chacun d'eulx, auons fait commandement et injonction de par ledict seigneur et nous, que lesdictes institutions et ordonnances ils entretiennent bien et dueument sans les enfraindre, selon leur forme et teneur, et sur les peines contenues en icelles. En tesmoing de ce, nous auons scellé ces présentes du scel et contre scel dudict bailliage de Coulommiers, estant de présent en la main du Roy nostre sire, par le déceps de feu monseigneur le duc de Nemours, que Dieu absoille, qui furent faictes et données ès assizes par nous tenues audict lieu, le vingt sixiesme jour de janvier, l'an mil cinq cens et troys. Signé : Feullet. »

NOTICE SUR LA COMMUNE DE PLESSIS-L'ÉVÊQUE,

Canton de Dammartin, arrondissement de Meaux,

(Seine-et-Marne),

PAR M. L'ABBÉ BÉCHERET,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Je désire, Messieurs, en esquissant le site du village nommé le Plessis-l'Evêque, en racontant ce que j'ai pu savoir de ses vieux souvenirs, appeler particulièrement votre attention sur deux magnifiques pierres tombales qui décorent actuellement le pavé de son église. Bientôt, je l'espère, des dalles les remplaceront, et on verra, adossées aux murs intérieurs, ces pierres restaurées qui figureront avec honneur, transmettant aux siècles futurs quelques traits saillants d'une histoire locale des siècles passés.

J'émettrai un regret que tous, Messieurs, nous sentons vivement, c'est que les archives de nos paroisses n'aient pas, en général, une plus haute antiquité ; la plupart ne remontent pas au-delà du milieu du XVIIe siècle. L'histoire générale n'a pu tenir compte des petits faits locaux ; son allure serait trop retardée ; elle ne signale dans son ensemble que l'action perpétuelle de la Providence dirigeant les événements humains, comme l'a si bien fait notre immortel Bossuet ; elle suit les grandes lignes et n'enregistre que les faits de premier ordre.

De là résulte pour l'annaliste une grande difficulté, s'il veut décrire la naissance, les progrès, les faits et gestes des différents groupes d'habitations qui forment nos villages actuels.

Un mot d'abord sur le nom de Plessis-l'Évêque et son étymologie.

I

Arrivés à l'entrée du village de ce nom, si vos regards se portent vers les différents points de l'horizon, vous ne pouvez vous défendre, d'une agréable surprise. Au nord, et à une distance très-rapprochée, on remarque, se dessinant dans un riche vallon, la ferme de Chambrefontaine, qui ne conserve plus

de son ancienne splendeur, comme abbaye, que de très-faibles vestiges dans quelques murailles d'enceinte, où l'ogive apparaît encore. Il est vrai qu'une maison nouvellement construite, coquette, grandiose, où l'utile est mêlé à l'agréable, semble faire renaître de ses cendres cette demeure autrefois religieuse et agricole. Mais du plan de la maison abbatiale primitive, il ne reste absolument rien. Des vignes plantées sur le côteau, et probablement sur les ruines de l'ancien monastère, de grands bois, des terres cultivées terminent de ce côté l'horizon. On voit au nord-est se dresser sur la cime d'une montagne, le village de Monthyon, dont le nom rappelle un souvenir de bienfaisance; au sud-est, celui d'Iverny, riche de culture, que traverse une belle route se dirigeant vers l'antique et illustre Juilly; au sud, le hameau de La Baste et le Plessis-aux-Bois qui naguères encore possédait un château splendide, avec parc princier, dont les murs d'enceinte sont toujours debout. Vous apercevez enfin à l'ouest, suspendu à mi-côte, le village de Montgé, ayant à ses pieds celui de Cuisy. Or, en présence de ces charmants points de vue, ne faut-il pas louer les premiers fondateurs du Plessis-l'Évêque de l'heureux emplacement qu'ils ont choisi pour créer un village, et ne trouvez-vous pas que sa situation topographique explique facilement l'étymologie du nom qu'ils lui ont donné? Pour moi, cela ne fait aucun doute.

Le mot de *plessis*, *plexetum*, dans son acception étymologique primitive, signifiait un espace de terrain fermé de haies vives. Plus tard, il désigna une maison de plaisance. Le nom en est resté, dit l'auteur d'un savant dictionnaire, à plusieurs terres seigneuriales et à plusieurs pays. Ainsi, dans notre département, le Plessis-aux-Bois, le Plessis-feu-Aussous, le Plessis-Placy, rappellent trois centres de population, trois villages, remontant incontestablement à une haute antiquité.

Primitivement le Plessis-l'Évêque portait le nom de *Plexetum*. Un peu plus tard il prit celui de *Plassetum*, comme on le voit dans un acte passé au mois d'août 1195. Ansoldus de Plasseto (Anseau du Plessis) assistait comme témoin à la donation (1) de 20 arpents de terre situés aux plâtrières de Montbulun (aujourd'hui Montboulon), que fit Barthélemy de Monthyon à l'abbaye de Chambrefontaine. Dans d'autres actes de la même époque, on lit *Pleizetum* simplement, et *Pleizetum domini Gillonis*. C'est ainsi que ce village

(1) D. T. Duplessis. Hist. de Meaux; pièces justific. CCCXXXVI.

est désigné au Nécrologe de Chambrefontaine, décembre 1223. Plus tard, on écrivit *Plesseium*, et encore *Plexetum episcopi*, suivant la première dénomination ; c'était en 1363.

Depuis cette époque, le village garda le nom de *Plessis-l'Evêque.* Il le perdit un instant pendant nos troubles civils, alors qu'on proscrivait tout souvenir de religion, de monarchie et de féodalité; on l'appela, comme autrefois, le Plessis-Gilon, mais bientôt il reprit celui que plusieurs siècles déjà lui avaient consacré.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que ce village tira son nom de la demeure seigneuriale, du lieu de plaisance où elle fut bâtie et autour de laquelle vinrent se grouper diverses habitations.

Mais quel emplacement occupait cette demeure? C'est une question difficile à résoudre. Aucun vestige apparent ne l'indique, et les documents à cet égard font défaut. On sait néanmoins que presque toujours le manoir seigneurial était proche de l'église du village. De cette induction générale ne serait-il pas permis de conclure que la ferme principale du Plessis-l'Évêque, située à une très-faible distance de l'église, aura été primitivement la demeure du seigneur féodal? Nombre de faits analogues nous autorisent dans cette conjecture.

II

Seigneurs du Plessis-l'Evêque.

Anseau (Ansoldus) dont j'ai parlé plus haut, est le plus ancien seigneur qui soit connu. Était-il parent ou allié de la famille de Cuisy, dont plusieurs enfants portèrent le titre de seigneurs du Plessis? Etait-il étranger à cette famille ? A-t-il vendu ou donné sa terre? Aucun renseignement n'a pu nous mettre à même de trancher cette question.

Toujours est-il que dès l'année 1230 on voit figurer, comme seigneur du Plessis, Gilles, troisième fils de Milon de Cuisy et d'Agnès, son épouse.

Ce personnage, qui avait le titre de chevalier, parmi les legs indiqués dans son testament du mois d'octobre 1238, laissa XX sous (solidos) au curé du Plessis (1) qu'il désigne par ces mots, *presbytero meo de Plesseto*, — et à sa chapellenie *capellaniæ meæ de Plesseto*, sa part d'un pré qu'il avait échangé.

(1) Hist. de l'égl. de Meaux. — Pièce justif. CCCXXV.

Cette chapellenie, dont il vient d'être question, avait été fondée dans l'église du Plessis sous le titre de Saint-Nicolas. Plus tard, au mois de juillet 1239, le chevalier Ancel de Cuisy, frère de Gilles, au moment de son départ pour la terre sainte, mentionna, dans son testament, le don d'un arpent de terre en faveur du chapelain du Plessis-Gilon, pour la célébration future de son anniversaire (1).

Il est à croire que Gilles, dont l'épouse s'appelait Marguerite, ne laissa pas d'héritiers directs, puisque Aléaume (Alernus), son frère, huitième fils de Milon de Cuisy, lui succéda dans la possession du domaine du Plessis-l'Évêque, vers l'année 1255. Ce personnage, entré dans l'état ecclésiastique, ne quitta la dignité de chantre de la cathédrale que pour monter sur le siége épiscopal de Meaux. Successeur de Pierre de Cuisy, son frère, il gouverna pendant douze ans l'église confiée à ses soins et mourut le 13 octobre 1267. C'est alors que le village du Plessis-Gilon prit le nom de Plessis-l'Évêque, qui lui resta.

On ignore qui, après la mort d'Aléaume, porta le titre de seigneur du Plessis. Pendant un laps de temps d'une centaine d'années, il est impossible, faute de documents, d'établir la liste de ces personnages.

Au siècle suivant, un ecclésiastique, d'abord archidiacre, puis évêque de Meaux le 3 décembre 1378, Guillaume de Dormans, fils de Guillaume de Dormans, chancelier de France, et de Jeanne Baude, dame de Silly, possédait, entr'autres domaines, celui du Plessis-l'Évêque. Il était seigneur de Dormans, de Lizy, de Montceaux, de Goussainville, du Plessis-l'Évêque et de Damery. Ce prélat fut transféré à l'archevêché de Sens et mourut en 1404.

Pendant son épiscopat sur le siége de Meaux, il eut pour vicaire général Simon du Plessis, qui tint en cette qualité le synode dans l'église cathédrale le 21 septembre 1385. Simon du Plessis était en même temps abbé de Châage, et l'auteur de l'*Histoire de l'église de Meaux*, dit qu'il a été l'un des plus recommandables d'entre ceux qui ont gouverné cette abbaye. On le loue surtout d'avoir relevé à grands frais les bâtiments du monastère.

Simon avait pour frère Jean du Plessis, à la fois chanoine de Meaux et d'Arras. Celui-ci, par acte testamentaire du 25 janvier 1394, légua à l'abbé de Châage un gobelet d'argent, en même temps qu'il faisait don à l'église cathédrale de ses deux bréviaires,

(1) Hist. de l'égl. de Meaux. Pièce justif. CCCXXIX.

« qui seront, dit-il, enchaînés à mes frais, auprès de la stalle que « j'occupe au chœur (1). »

Ces deux personnages, que l'on peut croire originaires du Plessis-l'Évêque, ne pourraient-ils pas être considérés comme des arrière-neveux de l'évêque Aléaume? Certainement ils n'étaient pas en possession de la seigneurie du Plessis, domaine de Guillaume de Dormans, mais ils pouvaient appartenir à une famille distinguée de ce village.

Le Collége de Beauvais est indiqué comme seigneur du Plessis-l'Évêque, en 1756, dans un ouvrage intitulé : *Généralité de Paris*, imprimé à cette époque.

A mon grand regret, je dois clore cette liste des seigneurs du Plessis-l'Évêque en nommant le marquis du Coudray, qui, le dernier, porta ce titre. Ce seigneur avait été créé lieutenant général des armées du Roi le 1er mars 1780.

Depuis la loi qui anéantit l'ordre de la noblesse, avec ses droits et ses priviléges, il n'y eut plus que des propriétaires possesseurs des domaines autrefois appelés seigneuries.

La propriété principale du Plessis-l'Évêque ne sortit point de la famille qui la possédait avant la révolution. M. Hilaire Rouillé, marquis de Boissy du Coudray, posséda cette terre. Après la mort de madame la marquise, elle échut à mademoiselle de Boissy, qui devint marquise d'Aubusson. Elle est maintenant la propriété des héritiers de madame la princesse de Beauvau, née d'Aubusson.

III.

Église. — Pierres tombales.

Le village du Plessis-l'Evêque, aujourd'hui du canton de Dammartin, arrondissement de Meaux, appartenait autrefois à la généralité de Paris, à l'élection et au bailliage de Meaux ; sa population n'a jamais été bien importante (2).

(1) Hist. de l'égl. de Meaux. Pièce justif. DX.

(2) Suivant un document de nos archives départementales, la situation de cette paroisse, établie en 1771, donnait comme chiffre de la population 50 feux, environ 200 âmes. D'après la statistique moderne, en 1806 on comptait 184 habitants, 202 en 1845, et au dernier recensement 146 habitants seulement.

Le territoire comportait en 1771, 1,042 arpents. On y exploitait deux plâtrières ; une ferme appartenant au seigneur (c'étaient alors MM. du collége de Beauvais), une autre ferme, propriété de l'abbaye de Chambrefontaine ; puis une petite dixme

C'était et c'est encore une paroisse du diocèse de Meaux et de l'archidiaconé de France. Elle avait autrefois pour annexe le Plessis-aux-Bois, appelé primitivement le Plessis-Pomponne, *Plexetum-Pomponiæ* en 1363, et avant *Plexetum-Domini-Hugonis*, 1223.

La chapelle de cette annexe et celle fondée dans l'église du Plessis-l'Evêque étaient desservies par un vicaire qui jouissait de ce double bénéfice. Le Plessis-Pomponne fut érigé en cure sous le pontificat de Bossuet, en 1685. Cette église, celle du Plessis-l'Evêque et de la chapelle Saint-Nicolas, étaient à la présentation du prieur de Sainte-Céline de Meaux.

Sur le revenu de la cure du Plessis-l'Evêque qui était de 500 livres, le curé payait à l'état le décime d'impôt qui s'élevait à 16 livres 12 sous. Le chapelain de Saint-Nicolas était taxé à 36 sous.

L'aspect extérieur de l'église, dans son ensemble, ne présente absolument rien de remarquable. Ce n'est pas un monument à signaler par son architecture; la construction est toute simple (1).

Le clocher forme avant-corps. Quatre arcades à jour supportaient autrefois toute la masse; ces arcades étaient légèrement ogivales. Depuis la restauration générale de l'église et la restauration partielle du clocher en 1859, deux de ces arcades ont été complétement bouchées. Des deux autres, celle qui donne entrée au portail a été rebâtie avec une ogive mieux dessinée; l'autre, qui donne entrée dans l'église, a conservé son ancien style.

La cloche est d'un poids assez faible; elle m'a paru peser environ 150 kilogrammes. C'est peut-être l'une des plus anciennes du diocèse. Elle a pour seule épigraphe, ces mots : « Je svis » nommée Marie et fuct faicte l'an 1596. »

de la cure. En 1744, la taille fixe de la paroisse était de 2,100 livres; en 1770, elle était de 2,620 livres.

Le territoire actuel, d'après la matrice cadastrale, ne comporte plus que 384 hectares en exploitation. Le domaine de cette commune est purement agricole. On y compte 35 maisons, 2 fermes, le chiffre des contributions s'élève à 4,193 francs.

(1) D'importantes réparations ont été faites à la nef en 1773, et pour les payer on fit une imposition de 1,875 livres 15 sous, dont les 5/6 grevèrent les biens-fonds de la paroisse, et le 1/6 les taillables et cotes d'office, suivant l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 novembre 1772 et l'ordonnance de Mgr l'intendant du 23 décembre 1772.

Denis-Pierre Dubourg, arpenteur royal, et Jean-Pierre Dubourg, clerc paroissial, furent chargés de la répartition au marc la livre.

Parmi les imposés de biens-fonds, figure le marquis du Coudray, comme seigneur du Plessis-l'Evêque. Il paraît certain que c'est dans l'année 1772 ou en 1773 qu'il acquit de MM. du collége de Beauvais le domaine du Plessis-l'Évêque.

Il faut descendre deux marches pour entrer sous le portail et une autre marche pour pénétrer dans l'église.

Comme style architectural, l'intérieur n'offre rien que de simple. Une seule nef sans abside, avec un collatéral : telle est l'église, éclairée par sept fenêtres qui ne présentent de nos jours aucun caractère. Cet édifice mesure en longueur 16 mètres 30 centimètres, et en largeur 9 mètres 10 centimètres.

Le sanctuaire consiste en une seule travée ; il est pourvu d'une voûte ogivale de construction récente, les arceaux reposent sur des piliers. Le chœur, la nef et son collatéral sont plafonnés avec poutres apparentes et forment trois travées. Tout l'édifice à l'intérieur est soutenu par quatre piliers cylindriques.

On voit dans le chœur six stalles en vieux bois de chêne, qui m'ont paru fort anciennes et présenter quelque intérêt. Chacune des miséricordes est ornementée. Sur la première de droite sont sculptées des armes épiscopales ; une crosse domine l'écusson, sur le champ duquel est un gland couronné ; sur la seconde est une fleur de lys ; sur la troisième, un cœur transpercé.

A gauche, sur la miséricorde de la première stalle est sculptée une levrette ; sur la seconde, une guirlande. La troisième stalle n'a pour siége qu'une simple planche.

Le pavé de l'église, dans le sanctuaire et dans le chœur, est composé de dalles carrées dont un grand nombre sont verdâtres et mangées par l'humidité. C'est au pied du sanctuaire et au milieu de ces dalles que se trouvent les belles pierres dont j'ai à vous faire la description.

PREMIÈRE PIERRE.

Sur la plus ancienne figurent deux personnages couchés et les mains jointes. Celui de droite est un chevalier avec armure de mailles, visible au bas du cou, aux bras et aux pieds. Le reste du corps est couvert d'une cotte d'armes descendant jusqu'à mi-jambes. Au-dessous des mains nues se voit la garde de son épée, que recouvre son écu suspendu par deux courroies. Les pieds reposent sur un chien couché. La tête est couverte d'un casque sans cimier, portant au milieu une croix tréflée aux deux bras et pointue aux deux autres extrémités. Sur la visière abaissée sont pratiquées quatorze ouvertures linéaires formant trois lignes superposées.

Le deuxième personnage est une dame dont la tête est couverte

d'un voile. Son manteau descendant jusqu'à terre est relevé du côté droit jusqu'à la hauteur du genou par un pli formant draperie sous le coude. La robe qu'il recouvre en partie est très-longue; elle a des manches étroites, fermées au poignet. A gauche apparaît la doublure du manteau.

Au-dessus des deux personnages est un double dais formé de deux ogives trilobées, surmontées de frontons garnis de crochets avec fleurons. Au tympan se dessine un trèfle à lobes aigus. De chaque côté des frontons on voit trois anges. Celui du milieu debout et la tête nimbée tient de chaque main étendue une couronne au-dessus des deux défunts. Les deux anges qui sont à droite et à gauche, également nimbés, agitent un encensoir qui paraît suspendu au sommet des ogives.

On lit en majuscules gothiques autour de cette pierre qui a 2 mètres 33 centimètres de longueur sur 1 mètre 10 centimètres de largeur :

« † Ici. gist. feu. Mesire. Ancel. de la Pierre. qui. trespassa. en. l'an. de. grâce. MCCXXIX. (1229). Ci. gist. feu. Madame. Isabel. sa. femme. qui. trespassa. en. l'an. de. grâce. MCCXX III. (1223?). Priez. pour. les. âmes. deus. Amen. »

Quant à cette dernière date on ne peut lire d'une manière certaine que MCC. Viennent ensuite deux XX, puis un espace illisible et trois unités.

DEUXIÈME PIERRE.

Le personnage principal représente une dame, les mains jointes, portant une robe dont les manches ouvertes et élargies laissent les deux tiers de l'avant-bras à découvert. Au bras gauche pend un chapelet. La tête est voilée avec guimpe. Sous ses pieds sont deux chiens, symbole de la fidélité.

Au-dessus des épaules et de chaque côté des hanches se trouvent placés quatre écussons, à l'épaule droite et au côté gauche orlés au lion grimpant; à l'épaule gauche et au côté droit on distingue une bande.

La dame est encadrée ans une ogive trilobée avec crochets et fleurons au milieu, et accompagnée de chaque côté de contreforts à quatre étages. Ces contreforts sont ornés d'ogives avec frontons aigus et terminés par trois clochetons garnis de crochets.

Au-dessus de l'ogive principale règne une galerie divisée en cinq ogives. Dans celle du milieu, qui est trilobée, on voit la Sainte-

Vierge assise avec l'Enfant-Jésus. Dans les quatre autres surmontées de frontons aigus avec trèfles au tympan, et accompagnées de clochetons, se trouvent représentés quatre anges. Ceux des extrémités, debout, portent un flambeau avec un cierge allumé. Des deux autres, celui de droite est à genoux les mains jointes, et celui de gauche assis tient un livre ouvert sur ses genoux.

Cette pierre, bien conservée, mesure 2 mètres 25 cent. de longueur sur 1 mètre 65 de largeur. On lit autour également en majuscules gothiques :

« † Ici. gist. Denmoiselle. Jeanne. de. la. Pierre. iadis. famme. Pierre. de. Fresnoy. escuier. q. trespassa. l'an. M.CCC.XXX. (1330) le. jour. de. feste. Saint. Martin. diver. Priez. pr. l'âme. de. lui. que. Diev. Li. face. pardon. Amen.

Outre ces deux magnifiques pierres tombales, on voit encore deux fragments séparés d'une troisième pierre. L'un des deux fragments est incomplet.

Sur la plus grande portion est représenté un chevalier armé de brassards et de cuissards.

En réunissant ce qui reste de l'inscription sur les deux fragments on lit seulement ces mots : « de..... chlr. qui. trespassa. en. » l'an. de. grâce. MCCCXXIII. lundi..... Remi. uniesme. » d'octembre. »

Qu'étaient ces personnages dont l'existence au Plessis-l'Evêque, pendant le XIIIe et le XIVe siècle, se trouve attestée par les pierres qui recouvrent leurs cendres? — Une tradition populaire vient ici élucider la question; elle est corroborée par des faits irrécusables.

Parmi les lieux dits qui désignent les diverses parties du territoire du Plessis-l'Evêque, il en est un qui porte le nom de *Jardin de la Pierre*. A l'entrée de ce terrain est un fossé destiné à recevoir les égouts des terres ; il traverse la route, et le ponceau qui y est construit porte le nom de *Pont de la Pierre*.

De plus, si l'on examine la configuration de ce terrain, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'emplacement naturel d'anciennes constructions. D'ailleurs, à diverses époques en travaillant le sol

on a mis à jour des pierres d'assises qui indiquent suffisamment l'emplacement de l'ancien manoir.

C'était là certainement que résidaient les seigneurs de la Pierre. Ce fief, cette habitation féodale touchait au village du côté de l'est. Le souvenir s'en est perpétué et ici la tradition populaire me paraît offrir une présomption respectable.

Outre les seigneurs de la Pierre dont il a été précédemment question, il en est un qui vivait au commencement du XIVe siècle ; il portait le nom d'Adams de la Pierre. Dans un jugement rendu le 16 avril 1311, par le connétable de France Gaucher de Châtillon, Adams de la Pierre se porta avec d'autres chevaliers des environs de Meaux, caution de certains personnages de sa qualité qui avaient été accusés d'avoir blessé un chanoine et tué son clerc, au moment où ceux-ci se rendaient à l'office de la cathédrale. (*Extrait des lettres adressées aux auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne et à Dom Toussaint du Plessis*, par Ch. J. Thomé, chanoine de Meaux. — Paris, 1748.)

Comment disparut le fief de la Pierre, et à quelle époque, je n'ai point à le dire, la question me paraît insoluble et l'on ne saurait à cet égard former la plus simple conjecture.

LE FOYER D'UNE CHEMINÉE,

PAR M. CHEMIN,

Membre fondateur (**Section de Coulommiers**).

Le foyer d'une cheminée, dans une des pièces de la ferme de la Boisserotte (ancienne commune de *La Boissière*, aujourd'hui réunie à celle de Saints), est formé d'une pierre qui contient le texte d'une fondation faite à la fin du XVIIe siècle, par *Jean Charlier*, marchand en draps, or et soie, et Catherine Chauchet, sa femme, dans l'église de Saint-Étienne de Touquin, de messes et saluts « pour le » repos des âmes desdits sieur et dame Charlier, moyennant le » don d'un demi arpent de pré, et un ornement complet de damas » blanc à fleur d'or, » ainsi qu'il est exprimé dans le contrat de cette fondation passé devant Monbelot, substitut du tabellion de Tournan, établi à Touquin, les 14 juillet 1686 et 2 mars 1687.

Cette pierre existait-elle dans l'église de La Boissière, démolie depuis longtemps, ou dans celle de Touquin ? Nous n'avons pu le savoir.

Ce document n'a pas une grande importance historique, mais rapproché de l'acte dont il fait mention, il n'est point sans intérêt pour la paroisse de Touquin et pour celle, aujourd'hui disparue, de La Boissière.

Peut-être aussi ce document se rattache-t-il à une chapelle de l'église de Touquin, sous le titre de la Magdeleine, détruite en 1687.

D. O. M.

« Les Marguilliers présents et à venir de cette Église et Pa- » roisse de Saint-Étienne de Touquin en Brie, sont obligés de » faire dire, chanter et célébrer à perpétuité et à toujours au » chœur de ladicte Église le jour et fête de Pasques, sur les cinq » à six heures du soir, un salut solennel pour le repos des âmes » de défunts sieur Jean Charlier, marchand en draps, or et soye, » et Catherine Chauchet, sa femme, auquel sera chanté le répons » *Christum regem*, la prose *Victimæ paschali*, *Magnificat*, l'antienne

» du jour de Pasques; ensuitte sera faicte la procession, en chan-
» tant les litanies et l'antienne *Regina cœli*, devant l'autel de la
» Saincte Vierge, sur laquelle seront exposés, pendant ledict Sa-
» lut, quatre cierges d'un quarteron chacun, puis sera chanté le
» psaume *Exaudiat*, *Domine*, *salvum fac regem*, le *De profundis*
» et oraisons, et en fin d'iceluy salut seront distribués aux parents
» desdicts Charlier et sa feme, et autres qui assisteront au salut,
» deux livres de bougie blanche des trente à la livre, pour laquelle
» présente fondaōn a été donné à la d^e^ œuvre et fabrique, un
» demy arpent de prez et ornement complet de damas blanc à fleur
» d'or, ainsy que plus au long est contenu au contrat de la d^e^ fon-
» dation, passé devant Monbelot, substitud du tabellion ..... (1) de
» Tournan, establys à Touquin en Brie, les 14 juillet 1686 et
» 2e mars 1687.

» *Requiescant in pace.* »

La pierre portant cette inscription est cassée en plusieurs morceaux, deux mots sont illisibles.

(1) Cinq lettres effacées, qu'on peut supposer former le mot *royal*.

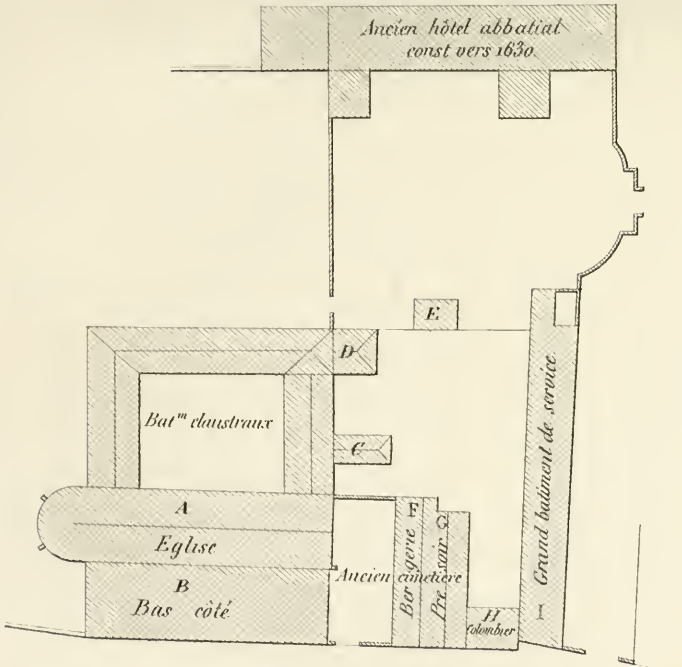

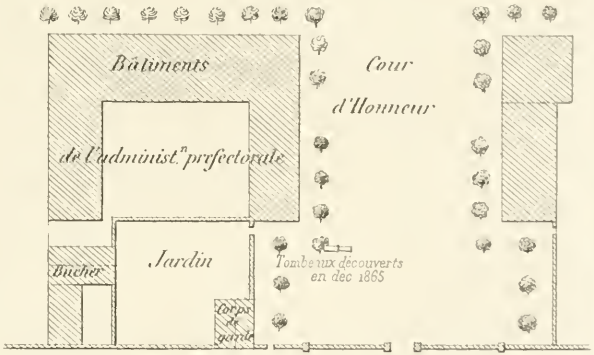

Plan de l'ancienne Abbaye des Bénédictins du Mont St Père achetée en 1809 et en 1818 pour l'installation de l'administration préfectorale.

Les bâtimens cotés A B C D ont été démolis en 181

J Devarenne

Clocher de l'anc^ne église St Barthelemy

NOTE SUR D'ANCIENS TOMBEAUX

DÉCOUVERTS A MELUN DANS LA COUR D'HONNEUR DE LA PRÉFECTURE,

en Décembre 1865,

PAR M. LEMAIRE,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

L'ancienneté, on peut même dire l'antiquité de la ville de Melun, ne se discute plus : les preuves abondent tellement qu'il est superflu d'en rechercher de nouvelles. Si nous n'avions pas sous les yeux de nombreux restes de monuments, les débris humains trouvés en tant d'endroits suffiraient seuls d'arguments incontestables, car le sol de notre ville peut être considéré comme un vaste cimetière ; en effet, partout où l'on creuse, on retrouve les ossements de ceux qui nous ont précédé.

Dernièrement encore (du 5 au 8 décembre 1865), en pratiquant un trou dans la principale cour de la préfecture, pour remplacer un arbre, on a mis à découvert deux tombeaux en pierre. M. le préfet informé du fait, prescrivit leur extraction. Le premier, amené à l'hôtel-de-ville, pour y être conservé avec d'autres monuments de l'espèce précédemment recueillis, renfermait le squelette d'un personnage qui a pu être l'un des abbés des Bénédictins du Mont-Saint-Père, si l'on en juge d'après un anneau en cuivre trouvé dans le tombeau même, avec la phalange du doigt qui le portait. Cet anneau paraît avoir reçu une légère dorure, peut-être afin d'éviter l'oxidation qui aurait pu se déposer sur les parties de la main en contact immédiat avec lui.

Pour savoir si les abbés réguliers avaient le droit de porter un anneau, j'ai feuilleté le petit nombre d'ouvrages dont je dispose; mes investigations étaient restées vaines, lorsque, en consultant le dictionnaire de Furetière, à l'article abbé, voici ce que je trouvai : « les abbés mitrés sont ceux qui ont droit de porter » les ornements épiscopaux, comme la mitre, les sandales, les » gants, *l'anneau* et la crosse ; et pour les distinguer des évêques, » Clément IV ordonna que les abbés exempts porteraient des

» mitres brodées (1), mais sans pierreries et sans lames d'or et » d'argent ; et les non-exempts des mitres blanches unies. »

Plusieurs personnes m'avaient affirmé qu'en effet les abbés réguliers portaient l'anneau ; parmi ces personnes, je citerai M. l'abbé Dégout et M. le marquis de Pontécoulant. D'après le digne et infatigable président de notre Société, ces abbés ne pouvaient porter qu'un anneau de cuivre : ce que viendrait confirmer la découverte faisant en partie l'objet de cette note.

Je consens volontiers à me ranger à cette opinion, pourtant je ne puis m'empêcher de faire une remarque : je demanderai si ces hommes admis dans les grandes assemblées du clergé (synodes, conciles, etc.), vêtus comme les prélats, portant la crosse comme eux, et élevant la prétention de coiffer une mitre semblable à la leur ; je demanderai, dis-je, si ces hommes se résignaient véritablement à orner leur doigt d'un simple anneau de cuivre ? J'ajouterai que l'anneau dont il s'agit ici, ne contient sur son chaton aucune empreinte, aucun signe distinctif, et qu'il n'a dû être porté que pendant un court laps de temps, par la raison que les arêtes existant à la réunion de ce chaton avec l'anneau lui-même, sont encore très-vives.

Je reviens au premier des tombeaux cités plus haut : il mesure en longueur 2 m. 10 c. ; en largeur, à la tête, 75 c., aux pieds, 46 c., et en hauteur extérieure, 45 c.

Suivant M. Andoque, commis de M. Senèque, architecte du département, ce tombeau serait en pierre statuaire provenant des carrières de Château-Gaillard en Poitou. On n'y remarque, comme signe décoratif, qu'une simple croix grecque indiquée extérieurement à la tête par un trait †. Il était sans couvercle, ainsi que le second, et renfermait, outre l'anneau dont j'ai parlé, plusieurs vases d'une terre assez grossière et de forme sans élégance, remplis de charbon destiné à brûler l'encens qne l'on y mettait pour combattre les mauvaises odeurs. Le charbon contenu dans les vases que j'ai l'honneur de présenter à la Société, paraît s'être éteint aussitôt après y avoir été introduit, ces vases (placés entre les jambes du squelette qu'ils accompagnaient), n'ayant pas comme beaucoup d'autres trouvés dans des circonstances identiques, de trous ni de fentes longitudinales pour faciliter la circulation de l'air et accélérer la combustion.

Les plus petits de ces vases ont été trouvés en pleine terre,

(1) Brodés en or, d'après l'Encyclopédie du XVIIIe siècle.

avant la découverte des premiers; ils contenaient également quelques charbons.

Je laisse à d'autres, plus versés que moi en ces matières, le soin de déterminer l'époque à laquelle peuvent appartenir les objets dont je viens de parler, ce qui du reste ne paraît pas facile, car d'après M. de Caumont, le savant antiquaire de la Normandie, dans son Abécédaire d'archéologie, le même genre d'inhumation se serait continué du XIe au XVIe siècle; il pourrait même remonter au-delà, sans parler des époques gallo-romaine et mérovingienne. Quant au second tombeau trouvé dans la cour de la préfecture, il contenait aussi un squelette entier, mais sans aucun autre objet. Ce tombeau, qui paraissait intact après avoir été dégagé, est tombé en morceaux aux premiers efforts faits pour le sortir de terre.

Les cercueils en pierre étaient d'un usage si général, et leur nombre si considérable, que le savant archéologue cité plus haut, parle de cimetières ruraux en Poitou, en Saintonge et en Champagne, où l'on en compte jusqu'à 20,000, ce qui laisse supposer une période d'inhumation, dans les mêmes lieux, d'autant plus longue que l'on trouve souvent plusieurs squelettes dans le même cercueil. (Archéologie religieuse, page 223.)

L'endroit où ont été découverts les tombeaux dont je m'occupe, a bien évidemment servi de cimetière aux religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Père, depuis le VIe siècle jusqu'au 25 août 1792, date de la suppression générale des ordres monastiques, puisqu'il y a quelques années déjà d'autres tombeaux ont été trouvés au même lieu.

La forme des tombes démontre que ce cimetière n'a été établi que postérieurement à la destruction du monastère par les Normands, et après sa reconstruction ordonnée par Hugues Capet, suivant une charte donnée à Compiègne, le 26 septembre 991, rapportée par Sébastien Rouillard. (Histoire de Melun, pages 234 et suivantes.)

D'un autre côté, il y a lieu de supposer que ces tombeaux sont antérieurs au XVIe siècle. L'abbaye des Bénédictins ayant été une seconde fois détruite à peu près complétement au mois de septembre 1590, de nouveaux édifices vinrent remplacer ceux que l'incendie avait anéantis, et l'on doit croire que si le cimetière avait encore servi aux inhumations à cette dernière époque, les Bénédictins l'auraient respecté en procédant à la reconstruction de leur mo-

nastère, et qu'ils n'auraient pas établi en un lieu consacré par la religion leur basse-cour, avec bergeries, pressoirs et divers autres bâtiments de service.

(*Voir le plan ci-joint, représentant l'abbaye comme elle était encore en* 1818).

NOTE SUR UN VASE

PROVENANT DE L'ABBAYE DE CHELLES

PAR M. LEFEBVRE-THIÉBAULT,

Membre fondateur (Section de Meaux

Le vase que je viens de déposer sur le bureau faisait partie d'une officine de pharmacie, il est en faïence et décoré en camaïeu bleu.

Tous les pots et vases qui ornaient les pharmacies, au siècle dernier, et au commencement de celui-ci, étaient en faïence de Rouen, de Nevers, etc. Le musée de Sèvres en possède d'italiens, de franco-italiens, de flamands, d'espagnols, et, entr'autres, un pareil à celui que je vous présente; ils étaient, à ce qu'il paraît, fabriqués dans tous les grands centres où se faisait la faïence.

Ils avaient tous des formes différentes : les uns sont avec goulot, pour verser le liquide, ce sont les plus communs; généralement l'inscription est imprimée dessus, tandis que sur les autres on a laissé un espace blanc pour y mettre une étiquette.

L'hospice de Meaux conserve encore dans sa pharmacie huit ou dix de ces vases en faïence, avec un décor bleu. Tous sont variés de forme. Il y avait aussi, il y a quelques années, dans le même établissement deux aiguières en faïence de Nevers, décorées en camaïeu bleu; sur leurs pannes on voit des paysages qui sont fins de décor; elles ont été données à un amateur de notre ville.

La porcelaine opaque et la porcelaine ont remplacé la faïence de nos ayeux; a-t-on gagné au change, je ne le crois pas; en revanche, les amateurs ont formé de riches collections.

La plus belle collection est, sans contredit, celle de la manufacture de Sèvres, où l'on voit des faïences de toutes les fabriques; on en voit aussi de belles au musée de Cluny, et nous connaissons à Paris plusieurs amateurs qui en ont d'importantes suites.

Nous avions cru que notre vase était en faïence de Rouen, mais le savant conservateur du musée de Sèvres, M. de Riocreux, à qui nous l'avons fait voir, l'attribue à l'école de Rouen, et ajoute qu'il a été fabriqué à Paris, chez Digne, rue de la Roquette, auquel a succédé un nommé Tricatelle, puis un sieur Gauthier.

Ce vase est du XVIIIe siècle, et ce qui doit le rendre plus inté-

ressant pour nous, c'est qu'il a fait partie de l'officine de l'ancienne abbaye royale de Chelles.

Vous voyez sur sa panse l'écusson en losange aux armes d'Orléans : ordinairement les abbesses portaient l'écu en losange, entouré d'un chapelet, la crosse posée en pal derrière l'écu, timbré de la couronne de leur noblesse. Sous l'écusson il a été ménagé un espace blanc pour mettre une étiquette de la substance que le vase devait contenir.

Ces armoiries, dont le lambel n'est pas bien marqué, appartiennent à Marie-Adélaïde d'Orléans, fille du duc d'Orléans, régent sous la minorité de Louis XV ; elle prit l'habit de religieuse le 30 mars 1717, et vécut, les uns disent six ans, et les autres seize, dans cette retraite ; elle est morte au Trainel, à Paris, le 16 février 1743.

On trouve, dans l'extrait de la correspondance d'Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans, qui était grand'mère de Marie-Adélaïde, le portrait de cette princesse :

Après avoir vanté sa beauté, parlé de ses talents pour la musique et pour la danse, elle ajoute : « Elle persista dans son projet » de se faire religieuse, il me semble qu'elle convient mieux au » monde..... mais c'est une folie qui s'est plantée dans sa tête ; » elle a pourtant des goûts de vrai garçon : elle aime les chiens, » les chevaux, les cavalcades ; toute la journée elle manie la » poudre, fait des fusées et d'autres feux d'artifices ; elle a une » paire de pistolets avec lesquels elle tire sans cesse. Elle n'a peur » de rien au monde, elle n'aime rien de ce qui plaît aux femmes, » voilà pourquoi je ne saurais imaginer qu'elle soit bonne reli- » gieuse. »

On lui fit faire, en 1718, ses vœux à Chelles, dans le dessein de l'élever à la dignité d'abbesse, mais Agnès de Villars en était pourvue ; on déposséda celle-ci en lui donnant une pension de 8,000 livres, et en 1719 la jeune princesse entra en possession de l'abbaye de Chelles.

Madame de Sévigné rapporte, dans une de ses lettres : « qu'une » sœur de Mlle de Fontanges ayant été nommée abbesse de » Chelles, la cérémonie de son sacre fut faite en très-grande » pompe, les tentures de la couronne, les diamants, la musique, » les parfums, et surtout le nombre des évêques qui y officiaient, » surprirent tellement une femme de province, qu'elle s'écria, » dans l'ivresse de l'admiration : « C'est ici un Paradis....! » « Eh » non, madame, lui dit-on, il n'y aurait pas tant d'évêques. »

—

BOSSUET PARRAIN DES GROSSES CLOCHES

DE

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS ET DE LA FERTÉ-GAUCHER,

FRAGMENTS

de souvenirs inédits de Bossuet, dans les paroisses de la Conférence de La Ferté-Gaucher

PAR M. VICTOR PLESSIER,

Membre fondateur (**Section de Coulommiers.**)

Bossuet donna deux fois la confirmation dans l'église Saint-Romain de La Ferté-Gaucher, en 1683 et 1692. Les registres de l'état civil de la paroisse n'en font nulle mention ; mais les traces de la présence de l'illustre prélat à La Ferté-Gaucher se trouvent dans divers autres actes, auxquels il a concouru, intéressant soit l'hôtel-Dieu, soit l'école gratuite des filles charitables. Une note inscrite sur les registres de Chartronges, contient aussi la liste des enfants qui furent confirmés à La Ferté-Gaucher, en 1692.

Il fut parrain de la plus grosse des trois cloches de Saint-Martin-des-Champs, le 15 novembre 1694. L'acte de bénédiction, porté sur les registres de l'état civil, dit qu'elle a été nommée Marie-Jacques-Bénigne-Elisabeth, par illustrissime et révérendissime seigneur Jacques-Bénigne Bossuet, conseiller du roi en son conseil, évêque de Meaux, et par haute et puissante dame Elisabeth Herpin, femme ou plutôt veuve de messire Michel Le Tellier, vivant chancelier de France, et seigneur châtelain de La Ferté-Gaucher et de plusieurs autres lieux. Toutefois, ni Bossuet ni madame la Chancelière ne comparurent en personne au baptême. Ils furent représentés savoir : « ledit seigneur évêque, par M. Nicolas Gaudron, prêtre, prieur et curé de La Ferté-Gaucher, et ladite dame par Claude Lirot, femme de François Honnet, procureur de madite dame, fondés à cet effet des procurations desdits seigneur et dame.» Si les pouvoirs avaient été annexés au registre, la commune posséderait un autographe de Bossuet ou tout au moins sa signature.

Il fut également parrain, et Madame Le Tellier marraine de la

grosse cloche de La Ferté-Gaucher, le 15 novembre 1694 ; l'acte énonce qu'elle a été bénite sous le nom de la glorieuse vierge *Marie* et de sainte *Elisabeth*. Les principaux titres de Bossuet y sont pompeusement rappelés : son parrain, est-il écrit, est Mgr l'illustrissime et révérendissime Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, ci-devant précepteur de Mgr le Dauphin, premier aumônier de Mme la Dauphine, conseiller du roi en ses Conseils, et ordinaire en son Conseil d'Etat, protecteur des droits de l'université de Paris, prieur de la maison de Navarre, etc., représenté par M. Claude-Alexandre Bouré, curé de Saint-Remy de la Vanne ; la marraine, haute et puissante dame Élisabeth Herpin, veuve de haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier, en son vivant chancelier et garde des sceaux de France, commandeur des ordres du roi, seigneur de La Ferté-Gaucher et de plusieurs autres lieux, représentée par Mlle Claude Lirot, femme de M. François Honnet, procureur fiscal de ladite dame. Les procurations n'ont pas été non plus jointes au registre.

Ce fait commun aux deux cloches qu'elles étaient dans l'étendue du diocèse de Meaux, dont Bossuet était l'évêque, et de la seigneurie de La Ferté-Gaucher, qui appartenait à la veuve de Le Tellier, ne suffit pas pour expliquer le concours de ces deux grands noms aux deux baptêmes. L'évêque et la dame n'étaient pas nécessairement parrain et marraine de toutes les grosses cloches de la circonscription diocésaine et seigneuriale. D'autres circonstances qui occupent une place importante dans la vie de Bossuet, ont amené cette double affinité spirituelle : ce sont les relations nombreuses qui ont existé entre le grand évêque de Meaux et la famille du chancelier. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer les modifications qu'elles ont éprouvées, et dont la trace se retrouve jusque dans les deux actes de bénédiction de cloches que nous venons de relater.

Il faut remonter à 1661 pour trouver l'origine des rapports de Bossuet avec les Le Tellier. En cette année, un fils de Michel Le Tellier, Charles-Maurice, alors âgé de vingt ans, qui fut plus tard coadjuteur, puis archevêque de Reims, donna à Bossuet une preuve de dévouement. Celui-ci avait trente-et-un ans et prêchait déjà à Paris, où l'avaient fait appeler les succès qu'il avait obtenus à Metz, dans une population partagée entre le catholicisme et le protestantisme, par des prédications où se révélèrent dans un grand éclat, l'immensité de ses connaissances théologiques, l'ardeur entraînante de son prosélytisme et les mâles beautés de son éloquence.

M. de Bédacier, évêque d'Auguste, qui avait su l'apprécier, résigna en sa faveur le prieuré de Gassicourt près Mantes. Mais certaines conditions, exigées pour la validité de la transmission de ce bénéfice, n'étaient pas entièrement accomplies à la mort du résignant; les droits de Bossuet furent contestés. Toutefois, grâce à l'intervention de Charles-Maurice Le Tellier, un autre bénéfice fut mis à la disposition du compétiteur de Bossuet. La difficulté se trouva ainsi résolue à la satisfaction commune des intéressés. Pour apprécier la valeur de ce service, il suffit de savoir que Bossuet posséda le prieuré de Gassicourt, d'un revenu de 6,000 fr., pendant plus de quarante ans.

La recommandation de Charles-Maurice Le Tellier valut à Bossuet la bienveillance et l'appui du chancelier qui ne fit pas toujours un aussi bon usage de son crédit. Michel Le Tellier doit être mis au rang des promoteurs de l'élévation de Bossuet : il fut l'un des premiers à faire entendre à l'oreille de Louis XIV le nom du protégé de son fils. Les sermons de Bossuet à la cour apprirent ensuite au Roi les avantages qu'il était possible de tirer de son prodigieux talent. Son génie se complaisait à proclamer l'alliance de l'église et de l'état, et à montrer en Dieu le fondateur de la monarchie et dans le prince le protecteur né de la religion.

Lorsqu'après dix ans de glorieuses prédications dans les églises de Paris, Bossuet fut nommé évêque de Condom, Charles-Maurice Le Tellier, devenu co-adjuteur de l'église de Reims, eut l'honneur de le consacrer. Cette cérémonie s'accomplit avec une solennité extraordinaire le 21 septembre 1670, dans l'église des Cordeliers de la ville de Pontoise, où se tenait une assemblée du clergé de France. On ne peut s'empêcher toutefois de remarquer que des deux prélats, le plus jeune et le plus éminent dans la hiérarchie devait à sa naissance la dignité dont il était revêtu, et que le très-modeste évêché confié à l'autre, n'était qu'une faible récompense de ses rares mérites.

A la mort de Michel Le Tellier, Bossuet plein de reconnaissance honora sa mémoire en prononçant son oraison funèbre dans l'église paroissiale de Saint-Gervais le 25 juin 1685, et en officiant à l'église de l'hôtel des Invalides le 22 mars 1686, jour où Fléchier fit à son tour le panégyrique du chancelier.

L'ordre chronologique des faits place ici la bénédiction de la grosse cloche de Saint-Martin et de celle de La Ferté-Gaucher. On voit par ce qui précède que la double affinité spirituelle qui se forma entre Bossuet et la veuve de Le Tellier, est une suite des longs ser-

vices échangés entre lui et la famille du chancelier. Mais le caractère de ces rapports devait s'altérer; ainsi le voulait logiquement, en dehors de toute autre cause, la disparité des conditions. En comparant entr'eux les actes de bénédiction des deux cloches, que sépare un intervalle de trois années, il semble que déjà se montre le germe de certaines dissensions. La plus ancienne des deux cloches fut nommée Marie-Jacques-Bénigne-Elisabeth ; après le nom de la vierge viennent les deux noms patronymiques de Bossuet, précédant celui de Madame Le Tellier, — tandis que la cloche baptisée en dernier lieu n'a d'autres noms que Marie-Elisabeth; c'est-à-dire que l'on conféra à celle-ci, religieusement et respectueusement le nom de la vierge et celui de la marraine, en négligeant ceux du parrain. Cette omission si choquante est un signe de la déchéance que subit Bossuet dans l'affection des Le Tellier. Les rapports sans être rompus se modifient; le vieux chancelier n'est plus. Le souvenir du grand Louvois s'efface avec le temps! Les Le Tellier déclinent. D'une autre part, le protégé a grandi; il fait ombrage. On juge opportun de lui faire sentir par la disparition de son nom que les inégalités sociales ressortant de la différence des extractions ne s'équilibrent pas par les talents personnels.

Ce changement dans la disposition de la famille Le Tellier à l'égard de Bossuet, se montra un peu plus tard ouvertement dans une circonstance mémorable. Je veux parler de l'assemblée du clergé qui se tint à Saint-Germain-en-Laye en 1700. La précédente assemblée avait prescrit de nommer à la présidence des archevêques et des évêques en nombre égal. Cette règle était observée depuis plus d'un siècle. Bossuet, le doyen des évêques de la réunion semblait désigné pour la présidence par son âge comme par ses talents. Il prit la parole pour montrer qu'il serait d'un dangereux exemple de voir les évêques perdre un droit consacré par l'usage et justifié par des titres incontestables. Mais l'archevêque de Reims, Le Tellier, et l'abbé Louvois, son neveu, pesèrent de toutes leurs forces sur les députés pour les décider à n'accorder la présidence qu'à des archevêques. Il fut indubitable qu'ils avaient en vue l'élimination de Bossuet. Ils réussirent. L'assemblée arrêta qu'elle ne nommerait que deux archevêques présidents. Cette disgrâce à laquelle l'évêque de Meaux se résigna dignement, fut moins un effet de l'envie excitée par la grandeur de son génie, que de l'humilité d'une naissance bourgeoise. Telle était sa supériorité intellectuelle qu'au sentiment de tous, elle le plaçait hors ligne,

mais aux yeux des nobles personnages dont la majorité de l'assemblée se composait, c'était chose à peu près indifférente que le titre d'archevêque ou d'évêque : la faveur en disposait souvent en ce temps d'inégalités sociales, la distinction de race était la chose essentielle à maintenir ; l'élévation de la noblesse au-dessus de la plèbe était le principe indispensable à respecter. Quel nom plus roturier que celui de Bossuet ? son étymologie rappelle le travail forcé du joug : *Bos Suetus*. Les nobles eussent cru s'abaisser en honorant de la présidence un plébéien. Cette interprétation de leur conduite est si vraie que dans les assemblées qui suivirent, le partage de la présidence entre les archevêques et les évêques fut rétabli. Mais lors de ces retours à la règle, Bossuet n'existait plus.

D'Alembert, dans son éloge, a rappelé que l'illustre évêque de Meaux, présentant un jour le père Mabillon à Louis XIV, le désigna comme le religieux le plus savant de son royaume..... ajoutez : et le plus modeste, dit l'archevêque de Reims, qui prétendait faire une épigramme contre Bossuet. Si l'évêque de Meaux eut été d'une famille patricienne, Le Tellier ne se fut pas permis cette offense, surtout en présence du roi.

Il existe dans les événements humains un enchaînement qui les relie les uns aux autres si étroitement qu'on ne peut les apprécier en les isolant. La bénédiction des grosses cloches de La Ferté-Gaucher et de Saint-Martin-des-Champs, n'est pas seulement un fait intéressant pour ces deux communes ; elle divise, si je ne m'abuse, en deux phases bien distinctes, les relations de Bossuet avec les Le Tellier. La première partie, toute d'aménité, est couronnée par le baptême de la cloche de Saint-Martin, où les noms patronymiques de Bossuet et de la veuve de Le Tellier, sont associés honorablement. Le baptême postérieur de la cloche de La Ferté-Gaucher, décèle le commencement de la seconde période, d'un esprit opposé, en laissant tomber dédaigneusement les prénoms de Bossuet, devant celui de la marraine demeuré debout.

En présentant dans leur ordre chronologique les faits connus de la liaison qui a existé entre les Le Tellier et Bossuet, notre but a été d'abord de faire ressortir les changements survenus dans leurs relations. Ensuite nous avons espéré attacher à des événements de localité l'importance qui leur appartient réellement, à cause des lumières qu'ils jettent sur une vie qui est du domaine de l'histoire.

Les deux cloches n'existent plus. Celle de La Ferté-Gaucher a péri en 1734, d'un coup de foudre qui renversa le clocher. On ignore quel a été le sort de celle de Saint-Martin.

—

JEANNE D'ARC A MELUN.

PAR M. G. LEROY,

Membre fondateur (**Section de Melun.**)

Le 18 novembre 1420, la ville de Melun, réduite à la dernière extrémité, ouvrit ses portes aux Anglais, qui la tenaient assiégée depuis cinq mois (1). Les glorieux faits d'armes et les actes de désintéressement qui s'étaient succédés durant les longs jours du siége, ne purent empêcher ce fatal dénouement (2). Ce que le nombre des assaillants et l'énergie de leur attaque avaient été impuissants à faire, la famine le réalisait.

Neuf années d'oppression et de souffrance s'écoulèrent avant que Melun pût reconquérir son indépendance.

Alors Jeanne d'Arc apparut, donnant l'essor aux sentiments d'amour de la patrie, de haine et de vengeance contre la domination anglaise, de dévouement à la cause royale qui subsistaient partout. Souvenir infiniment précieux, dont nous devons nous enorgueillir, comme de tout ce qui rappelle l'héroïne qui porta si bien l'épée de la France, son nom se rattache intimement à la délivrance de Melun. Mais hélas! combien sont légères les traces qu'elle a laissées sur notre sol, les preuves de ses exploits sous nos murs? J'essaierai cependant de les raviver, pour associer sa glorieuse mémoire aux traditions de la ville qui nous est si chère :

La levée du siége d'Orléans, et le sacre de Charles VII à Reims, avaient suscité une explosion de patriotisme, sans autre précédent en France que l'enthousiasme des Croisades. L'Ile-de-France s'était soulevée (3), mais plusieurs de ses villes, fortement

(1) Monstrelet. Juvénal-des-Ursins. Rouillard. De Sismondi, etc.

(2) On peut voir, pour le récit du siége, la chronique de Jehan Juvénal-des-Ursins. Les archives municipales de Melun possèdent plusieurs documents qui s'y rattachent aussi, notamment l'obligation par les principaux bourgeois d'entretenir et solder les hommes d'armes du capitaine de Barbazan; le dépôt, en garantie d'un semblable engagement, des vases précieux de l'église Saint-Aspais de Melun, de la collégiale de Champeaux, etc.

(3) De Sismondi. *Précis de l'Histoire des Français*, tome II, page 74.

gardées, avaient dû rester étrangères au mouvement, et de ce nombre était Melun, dont la situation excitait au plus haut degré toutes les préoccupations des Anglais. En ce temps, où l'approvisionnement de Paris se faisait par eau, la possession d'une ville fortifiée, commandant la navigation de la Seine, avait son importance. Aussi, la garnison y était-elle nombreuse (1).

Une autre circonstance empêcha les Melunais d'imiter les habitants des villes voisines dans leur tentative d'expulser les étrangers : — Au moment même où se déclarait cet élan de patriotisme, c'est-à-dire vers le mois d'août 1429, le duc de Betdfort traversait Melun, à la tête de 10 à 12,000 combattants, pour se porter à la rencontre de Charles VII, qui était à Provins. Le monarque s'avança lui-même jusqu'à la Motte-Nangis. Mais, ne jugeant pas prudent d'engager la bataille, le duc, au rapport d'un chroniqueur contemporain, « ne l'alla pas trouver et revint à Paris avec son ost (2). » Ce corps d'armée passant et séjournant dans nos murs, à deux reprises différentes, fut la cause principale qui contint les habitants sous le joug des Anglais. Néanmoins, la haine qu'ils leur portaient et leurs sentiments patriotiques, étaient trop vifs pour que, six mois plus tard, ils laissassent échapper l'occasion qui s'offrit à eux. Animés d'ailleurs de l'inspiration produite par le nom et les exploits de la Pucelle, ils avaient à cœur de participer au mouvement général.

Vers la fête de Pâques 1429 (1430, suivant la chronologie actuelle), la garnison de Melun, composée de « tout grand nombre de gens, » dit Alain Chartier, qui nous a conservé ces détails, était commandée par Dreux de Humières, au nom de Jean de Luxembourg, gouverneur et capitaine du château, celui-là même qui s'empara de Jeanne d'Arc, à Compiègne, et la vendit aux Anglais. Les vivres commençant à manquer, ou peut-être dans le but de ravitailler Paris, la garnison, ne laissant au château qu'une dizaine de personnes, quitta la ville pour se diriger vers Yèvre, bourgade du Gâtinais, où elle savait devoir trouver des bestiaux (3).

Dans de telles circonstances, en confiant le soin de sa garde

(1) Alain Chartier. — Sébastien Rouillard. *Histoire de Melun*, page 561.

(2) Perceval de Cagny. *Mémoires sur Jeanne d'Arc*, publiés par M. Quicherat. Tome IV, page 78. — Notre savant confrère, M. F. Bourquelot, rapporte également ces détails dans son *Histoire de Provins*, tome II, pages 80 à 84.

(3) Rouillard, page 561.

personnelle à une population si désireuse de recouvrer sa liberté, les Anglais commettaient une imprudence qu'ils eurent sans doute lieu de regretter. On doit croire qu'ils ne l'ignoraient pas, car, avant leur départ, ils usèrent de ruse pour déterminer les habitants à faire bonne garde, et surtout pour les mettre en suspicion contre les troupes de Charles VII, ou les bandes d'aventuriers qui tenaient la campagne. Ils publièrent qu'à Pontoise « y avoient » grand foison de gens d'armes Picards, qui prétendaient venir » en garnison à Melun, et vouloient estre maistres des gens où » ils se trouvaient dans les villes, si disoient qu'ils n'y entreroient » ja (1). » Cet épouvantail demeura sans effet.

Après le départ des troupes, les Melunais n'eurent rien de plus pressé que de s'emparer des clés de la ville, de fermer les portes, et d'envoyer « promptement quérir le capitaine de Samois, le » commandeur de Giresme, et Messire Denis de Chailly, qui se » boutèrent en la ville et en l'isle du Chastel (2).

A leur retour, les Anglais trouvant les ponts-levis dressés, les portes closes et les remparts défendus par une garnison nombreuse et aguerrie, jugèrent prudent de se retirer à Corbeil, qui était encore soumis à leur domination. La nouvelle de ces événements se répandant au loin, « *les gens du roy vinrent au siége de toutes parts*, » rapporte Alain Chartier, dont je continue à citer les propres termes, « et ceux de Corbeil descendirent par la rivière, » pour y cuider entrer. Et quand ils sçurent que la bataille estoit » en l'isle du Chastel, ils s'en retournèrent (3). »

Ce fut dans ces entrefaites que Jeanne d'Arc vint à Melun. Malgré le silence de Chartier, il reste constant que l'héroïne faisait partie *des gens du roy qui vinrent au siége de toutes parts*, peut-être même des premières troupes amenées par Nicolas de Giresme, et Denis de Chailly, tous deux compagnons d'armes de la Pucelle,

(1) Alain Chartier. Rouillard.

(2) *Idem.* — Monstrelet rapporte ainsi ce fait : « Durant ces tribulations (vers Pâques 1430), se rendirent en l'obéissance du roy Charles, la ville et chasteau de Melun, laquelle par avant avoit été baillée en garde au seigneur de Humières, qui, pour l'entretennement d'icelle, y avoit constitué aucuns de ses frères à certain nombre de gens d'armes; lesquels, par les habitants de ladite ville, en furent déboutés et mis dehors, dont ledit roy Charles et ceux de son parti furent moult joyeux, pourtant que par le moyen d'icelle, ils pouvoient par là passer à leur plaisir par la rivière de Seine; et avecque ce étoit située et assise au plus fort lieu de tout le pays environ. »

(*Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet.* Édition Buchon, tome V, page 283).

(3) *Idem.*

dans ses principales entreprises (1). Voici, en effet, plusieurs témoignages de ce point si intéressant pour notre histoire locale :

« Après la prise de Chinon, en 1429, dit un auteur allemand qui écrivit d'après les chroniques contemporaines, Jehanne se rendit en toute hâte vers la forteresse de Melun, que les Anglais assiégeaient avec de grandes forces et qu'elle parvint à dégager (2). » N'est-ce pas là une corrélation des faits rappelés par Chartier?

M. de Barante, n'est pas moins explicite dans son *Histoire des ducs de Bourgogne :* — « Le roi, dit-il, envoya toutes ses forces vers Paris : la Pucelle s'y rendit aussi. Son avis était qu'on ne pouvait trouver la paix qu'au bout de la lance. Dès que Jeanne et les secours qu'elle amenait furent arrivés, tout commença à prospérer mieux encore pour les Français. La garnison anglaise de Corbeil, et les gens venus de Paris, furent repoussés devant Melun qu'ils voulaient reprendre (3). »

Du 8 au 15 avril 1430, dit encore un autre historien, Jeanne combattait pour notre cité, qui, grâce à la courageuse jeune fille, demeura sous l'obéissance du roi de France (4).

Evidemment, les Anglais ainsi expulsés de Melun tentèrent d'y rentrer. Peine inutile, la présence de Jeanne d'Arc, inspirant l'enthousiasme de ceux qui l'entouraient, et la terreur aux ennemis, suffit pour déjouer leurs efforts.

Sans autres preuves que les précédentes, la certitude de la venue de la Pucelle demeurerait acquise à nos chroniques. Mais Jeanne elle-même nous fournit un document bien autrement précieux, en ce sens, qu'outre une indication précise, il est particulièrement empreint du merveilleux qui fait le véritable caractère de sa mission.

Dans son interrogatoire du 10 mars 1430 (1431), le premier qui fut tenu dans sa prison, on lit ce passage ainsi rapporté par M. Quicherat :

(1) Voir : *Le récit du siége par un bourgeois d'Orléans;* les documents publiés par MM. *Quicherat, Michaud, Poujoulat, Guido Gœrres, Michelet, etc., etc.*

(2) Guido Gœrres. *Vie de Jehanne d'Arc, d'après les chroniques contemporaines.* Traduction de M. L. Boré. Paris, Didot, 1843, page 284.

(3) *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois.* Tome III, page 389.

(4) *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque,* par M. A. Vallet (de Viriville), tome II, page 141. — M. Vallet cite pour preuves de son dire : — *Procès,* I, 115. *Cagny, ibidem,* IV, 32. *Chastelain, ibidem,* page 441. *J. Chartier,* in-16. I, 120, 125 et suiv. *Monstrelet,* chapitres 81, 84.

« Interroguée s'elle fist cette saillie du commandement de sa » voix : respond que en la sepmaine de Pasques dernièrement » passé, elle *estant sur les fossés de Meleun*, luy fut dit par ses vois, » cest assavoir, sainte Katherine et sainte Marguerite qu'elle » seroit prinse avant qu'il fust la Saint-Jehan, et que ainsi faillait » qu'il fust fait, et qu'elle ne sesbahist, et print tout en gré, et » que Dieu lui aideroit. »

« Interroguée se, depuis ce lieu de Meleun, luy fut point dit » par ses dictes vois qu'elle seroit prinse : respond que ouil, par » plusieurs fois et comme tous les jours (1). »

Cette vision de Jeanne est une des phases les plus importantes de sa rapide et touchante carrière. A partir de ce jour, sa confiance dans sa mission disparaît ; elle doute de l'avenir et ressent déjà les atteintes du découragement. — « Depuis ce qu'elle olse » révélation à Melun qu'elle seroit prinse, dit-elle dans une autre » séance de son interrogatoire (2), elle se rapporta le plus du faict » de la guerre à la volonté des capitaines, et toutefois ne leur di- » soit point qu'elle avait révélation de être prinse. »

Qu'il y a loin de cette sombre destinée prédite à Melun, aux rayonnantes apparitions sous l'arbre des Fées de Donremy ! C'est entre ces deux époques — par la date si proche et par le contraste si éloigné — qu'il faut placer la plus belle partie d'une admirable légende qui est cependant une incontestable histoire. Dans la vie de Jeanne d'Arc, Donremy et Melun sont des points extrêmes fixés à l'enthousiasme, comme Compiègne et Rouen sont des termes qu'on dirait marqués par la fatalité. Triste prérogative, Melun vit briller un dernier reflet de l'inspiration guerrière, qui devait faire éclore la pensée de la patrie !

Jeanne d'Arc prise, tout retombe, pour quelque temps encore,

(1) M.CCCC.XXX-X. Martii. Prima vice in carcere :

« Interrogata utrum fecit illam salitionem (sa tentative d'évasion à Compiègne) » de præcepto vocis suæ : Respondit quod, in septimana Paschali novissime præte, » rita, ipsa existente *supra fossata villæ Meleduni*, fuit eidem dictum per voces » suas, videlicet, per voces sanctarum Katharina et Margaretæ, quod ipsa caperetur » antequam esset festum Beati Johannis, et quod ita opportebat fieri; et quod inde » non obstupesceret sed acciperet gratanter, et quod Deus adjuvaret eam.

» Interrogata an, depost illum locum de Meleduno, fuerit dictumne sibi per voces » suas prædictas quod ipsa caperetur : respondit quod sic, multotiens et quasi quo- » tidie.....

» *Quicherat. Procès de Jeanne d'Arc.* Tome I, pages 114 et 115. »

(2) *Notice sur Jeanne d'Arc.* Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France, par Michaud et Poujoulat. Tome III, page 29.

dans la langueur et le découragement. Les Anglais s'emparent de nouveau de notre cité, qui ne peut les chasser définitivement qu'en juillet 1435, alors que Charles VII, reprenant l'œuvre de la vierge lorraine, fondait l'unité nationale.

Ainsi se résume, d'après les documents connus, la participation de la Pucelle d'Orléans, à la délivrance de Melun.

En terminant ces recherches, me sera-t-il permis d'espérer que le souvenir de la sainte et héroïque jeune fille nous sera restitué et conservé ? Que la Municipalité veuille, et quelque chose sera fait en mémoire de Jeanne d'Arc. Son nom, qui pourrait être gravé sur les murs qu'elle défendit, donnerait à Melun ce qui peut-être lui fait défaut, un peu d'amour, un peu d'orgueil du sol, de ses traditions, de ses souvenirs. Profit, justice, reconnaissance, telles seraient la vertu et l'expression de cet acte !

ACCORD ET DÉLAISSEMENT

DE PLUSIEURS IMMEUBLES PAR MADAME FOUQUET, A DES CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS.

COMMUNICATION DE M. FÉLIX LAJOYE,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

La pièce que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, donne des renseignements sur les dépenses faites par M. Fouquet, lors de la construction de son château de Vaux : J'ai pensé que ce contrat pouvait vous offrir quelque intérêt et que l'on pouvait vous le faire connaître : il désigne aussi quelques œuvres qui sont dues à ses entrepreneurs.

Ce titre notarié est fort long : il contient six roles minutés : la lecture qui en serait faite vous serait fastidieuse ; j'ai cru devoir l'abréger le plus possible en en conservant la substance et en supprimant les interminables circonlocutions de la pratique.

Je hasarderai quelques observations sur l'appréciation qui me paraît paradoxale, au sujet d'un écrit attribué au surintendant et qui ne doit pas lui être donné.

La gérance des biens de M. Fouquet, avait été attribuée à Mme Fouquet, non commune en biens avec son mari : mais M. Salverte, maître des requêtes au Conseil d'État, et intendant de la finance du roi, à Soissons, avait été désigné pour être son conseil et son procureur fondé.

Toutes les opérations financières et contractuelles sont donc faites et autorisées par lui.

Voici l'accord dont il est question :

Par arrêté de la chambre de justice du 19 mai 1673, les créanciers de M. Fouquet, délaissent à Mme Fouquet, les vicomtés de Melun et de Vaux, et plusieurs autres terres et seigneuries, pour la somme de 1,250 mille francs, sous la promesse qu'elle fait de payer dans un délai de dix années, les créanciers privilégiés, toutefois après une liquidation contradictoire entre elle et eux, si

mieux n'aiment ceux-ci, prendre dès à présent, des terres ou héritages en paiement et de gré à gré.

Par suite de cet accord et promesse, M. Bergeron, entrepreneur des bâtiments du roi, en son nom et comme se portant fort des héritiers de feu Villedot, pour être payés d'une somme de 49,671 francs, à eux adjugée par la chambre de justice du 19 janvier 1669, déclare qu'ils usent du droit d'option et qu'ils prendront des terres au prorata de leur dû, il offre d'en convenir avec ladite dame Fouquet.

Cette dame confesse qu'il est dû la somme de 49,671 livres, mais qu'il convient d'en déduire : 1° les sommes données à-compte depuis la détention de M. Fouquet ; 2° le prix et estimation du pavé de marbre du salon et celui du pavé en pierre de Caen vestibule du château de Vaux, lesquels pavés restaient à faire audit château et que lesdits Bergeron et feu Villedot s'étaient obligés de confectionner suivant l'acte passé devant Bruneau et Coussinet, le 25 février 1661 ; et enfin, qu'il doit être déduit et compensé au sieur Bergeron, les dommages et intérêts résultants de plusieurs poutres cassées, plafonds ruinés et autres défectuosités, qui sont dans la construction dudit château de Vaux, et que lesdits Bergeron et Villedot sont tenus de garantir par l'acte du 25 février 1661 ; que ces déductions faites, ladite dame déclare n'avoir moyen de s'empêcher de payer le surplus de ce qui se trouverait dû par privilége.

Pour se conformer à la demande de garantie formulée par Mme Fouquet, le sieur Bergeron en son nom et en celui des héritiers Villedot, s'engage à parfaire les pavés de marbre et de pierre de Caen, du château, et modère à 41,749 livres tournois, la demande qu'ils avaient introduite de 49,671 livres : la modération devra porter d'abord sur les intérêts qui sont exigibles par arrêt de la chambre de justice, depuis le 21 mai 1663, c'est-à-dire depuis six années.

Ceci posé et arrêté, M. Bergeron en son nom et en celui des héritiers Villedot, opte pour pouvoir prendre des biens terriens au lieu de numéraire, et, d'un commun accord il lui est cédé, transporté et délaissé par M. de Salverte, procureur fondé de Mme Fouquet, les immeubles suivants, savoir :

1° La ferme des Hautes-Loges, à Andrezel, avec ses bâtiments, jardins et terres labourables, contenant 220 arpents ou plus.

2° La terre et seigneurie de Bouy-le-Neuf, située paroisse de

Brinon-l'Archevêque, en Champagne, consistant en château, parc, maisons, granges, cour et 228 arpents de terre labourable, bois et garenne, cens, droits seigneuriaux de haute, moyenne et basse justice et droits de rivière.

3° La Ferme des Grandes-Maisons, sise en la paroisse du Châtelet, bâtiments d'exploitation et 200 arpents de terre ou plus.

4° La ferme de Saveteux, même paroisse, avec maison manable, bâtiments d'exploitation et les bois qui en dépendent.

Ce qui lui est consenti par M. de Salverte et Mme Fouquet audit nom et enregistré par la chambre de justice.

Une note intéressante est jointe à ces comptes : c'est une quittance ainsi conçue :

Reçu de M. de la Planche, trésorier des bâtiments du roi, neuf mille huit cent vingt-huit livres, pour le prix de trois cent soixante-quatre demi-muids de terre de Hollande, qui ont été portés du château de Vaux aux châteaux de Versailles, pour le service de sa majesté (janvier 1669).

J'ai essayé d'estimer la différence de valeur qui existe maintenant entre ces immeubles et celle qu'ils avaient le 19 mai 1673. Voici par approximation, le résultat que l'on peut fixer :

1° La ferme des Hautes-Loges	250,000 fr.
2° La seigneurie de Bouy-le-Neuf : elle a perdu ses droits seigneuriaux qui lui donnaient de l'importance alors	60,000 »
3° La ferme des Grandes-Maisons ; elle vient d'être vendue	140,000 »
4° La ferme et les bois de Saveteux achetés en 1720 neuf mille francs (1)	100,000 »
	550,000 fr.
Ces biens ont été délaissés par Mme Fouquet, pour quarante-et-un mille sept cent quarante-neuf francs, ci	41,749 »

Mais la valeur du marc d'argent ayant doublé et plus, depuis 1673, cette somme peut être portée à 140 mille francs de nos jours.

(1) Suivant contrat passé le 8 avril 1632, avec J.-F. de Gondy, oncle du cardinal de Retz, et premier archevêque de Paris, Louis XIII, achète le vieux château de Versailles, qu'Albert de Gondy avait acquis des Lomenie, moyennant soixante mille livres en pièce de 16 sols, qui équivalent à 137 mille francs de nos jours.

Il y aurait donc une plus-value, par approximation actuelle, de 400 mille francs environ.

On voit par le détail de ce délaissement et les délais mis à payer les intérêts des sommes dues, le peu d'ordre qui existait dans la comptabilité particulière du surintendant ; le prix d'acquisition des immeubles qui lui appartiennent n'est pas encore soldé et il est redu sur chacun d'eux : la même négligence existe de la part des fermiers dans le paiement des fermages, et cependant il écrit à Pélisson, je suis sur mon quatorzième million. La construction du château continuait toujours.

Lorsque l'on examine la beauté de cette habitation et lorsque l'on réfléchit à la valeur des monnaies à cette époque, l'on est effrayé de la dépense qu'il a fallu faire pour terminer cette magnifique construction : l'on se demande s'il n'est pas juste de croire que la fortune publique en a fait les frais.

Si l'on considère aussi les richesses amassées par Richelieu et par Mazarin, et laissées à leur famille, il est facile de se convaincre, que M. Fouquet n'avait fait que ce qu'avaient fait ses prédécesseurs; seulement, il n'eut ni le génie, ni la fermeté de caractère de Richelieu, ni l'astucieuse habilité de Mazarin ; ensuite, le temps avait marché, l'ordre s'était rétabli à peu près partout et ce que les premiers ministres avaient pu faire impunément dans ces époques de trouble, ne pouvait plus s'exécuter impunément alors ; en outre, il n'y avait pas chez M. Fouquet, la forte étoffe de ses prédécesseurs : il ne put maîtriser les événements que son manque de politique avait souvent fait naître et qu'il ne sut pas conjurer. Puis, il n'eut pas à faire à un roi timide et indécis comme Louis XIII. Il se heurta tout d'abord à Louis XIV, qui eut plus que tout autre souverain le sentiment de l'autorité et de sa dignité, qui voulait être roi par lui-même et qui a été roi soixante ans.

Le surintendant n'était cependant pas un homme ordinaire : les historiens et les chroniqueurs lui accordent de brillantes qualités : aux agréments du corps, il joignait, disent-ils, les charmes de l'esprit, il était l'égal du roi pour les grâces et la distinction : sa générosité était sans bornes, mais le faste de ses prodigalités et ses téméraires amours causèrent promptement sa ruine.

Au mois de septembre 1661, le roi fit un voyage à Nantes : Mlles de la Vallière, Colbert et Fouquet l'accompagnaient. Louis XIV avait cru s'apercevoir que le surintendant avait attiré sur lui l'attention de Mlle de la Vallière : sa perte fut résolue : à l'arrivée à Nantes, le capitaine d'Artagnan l'arrêta au nom du roi. Il fut transporté au mois d'octobre à Amboise, puis de là à Vincennes, où son procès fut instruit par des commissaires. L'instruction de ce procès dura longtemps. Il fut condamné à un bannissement perpétuel qui fut commué en un emprisonnement aussi perpétuel, pour crime de péculat. Il ne revit plus son château de Vaux.

Le chapitre que le président Hénault consacre à ce fameux procès, jette une vive lumière sur cette condamnation, qui eut un grand retentissement ; il prouve que si M. Fouquet eut des torts, il fut sacrifié aussi à l'implacable haine et à l'ambition de Colbert :

Le roi, dit ce judicieux historien, « fit arrêter à Nantes, le 5 » septembre 1661, M. Fouquet, surintendant des finances, qui » *s'était défait fort imprudemment* de sa charge de procureur géné- » ral au parlement de Paris ; de tant d'amis, Pélisson fut presque » le seul qui lui resta fidèle. Il fut condamné par des commis- » saires à un bannissement perpétuel, qui, pour des raisons d'Etat, » fut changé en une prison pareillement perpétuelle : ce fut dans » la citadelle de Pignerol qu'il fut enfermé et il y mourut en 1680, » âgé de 65 ans.

» M. d'Ormesson, conseiller d'Etat, rapporteur au procès, » *résista avec fermeté aux ministres* qui voulaient *le faire périr* : » M. Fouquet, père du surintendant, s'était fait le même hon- » neur dans de pareilles circonstances : M. Fouquet, eut pour » avocat Le Vayer de Varigny, qui composa à cet effet un traité » sur le péculat.

» M. Colbert était ami de Mme de Chevreuse, qui lui servit » beaucoup à déterminer la reine-mère à abandonner M. Fouquet. » Colbert succéda au surintendant dans sa charge de contrôleur » général, et il entra au conseil. Colbert acheta aussi la charge de » Duplessis-Guénégaud, qui ayant été compris dans la chambre » de justice, alors établie contre tous ceux qui avaient eu quelque » part aux finances, y fut dépouillé de la plus grande partie de » ses biens et obligé de vendre sa charge. »

Depuis longtemps, Colbert poursuivait de sa haine implacable le surintendant Fouquet : le délicieux petit cabinet de Vaux, qui prend ses jours sur les jardins, représente au milieu de peintures

de treilles et de feuillages, la couleuvre (Coluber), armes parlantes de M. Colbert, poursuivant l'écureuil de Fouquet.

Je vais essayer ici de discuter le singulier plan de révolte et l'appel à la guerre civile, attribué à M. Fouquet.

Le projet de défense conçu et rédigé par Fouquet, pour le cas où on tenterait de l'arrêter a été apprécié en ces termes : « ce projet, » loin d'être vague et inoffensif, comme l'ont pensé beaucoup » d'historiens qui en ont parlé sans le connaître, est un plan de » révolte à main armée, follement, mais nettement combiné. Ce » n'était rien moins que la guerre civile. »

Cette manière de voir appelle forcément la discussion et le contrôle.

Avant que les historiens s'occupassent de ce projet de défense, les commissaires, c'est-à-dire les juges d'un tribunal exceptionnel, s'en étaient occupés, eux ; ils avaient dirigé, ces ennemis mortels de Fouquet, toute la procédure, consulté, fouillé, discuté, tous les papiers du surintendant aussitôt son arrrestation, et il est bien évident qu'un pareil écrit et de pareils juges auraient promptement alors mené Fouquet au fatal billot.

Comment, en outre, le surintendant pouvait-il croire qu'il atténuerait ses torts s'il en avait, en excitant à la guerre civile. Il s'en donnait, au contraire, et des plus sérieusement graves.

Comment croire aussi que beaucoup d'écrivains qui se sont occupés de M. Fouquet aient parlé de ce projet sans le connaître, et que d'autres, l'ayant lu, aient pu le regarder comme vague, lorsqu'il est nettement combiné, et que d'autres encore considèrent comme inoffensif un plan de révolte à main armée n'étant rien moins que la guerre civile.

Comment ne vient-il pas, sur le champ, à l'esprit, que cet écrit est apocryphe, et que pendant la longue instruction du procès, les impitoyables juges, nommés par les ennemis de Fouquet, ont, pour les besoins de leur cause, admis dans le dossier, un écrit compromettant, qui ne viendrait pas de l'accusé, « pour essayer, comme dit le président Hénault, de le faire périr (1). »

Ce fait de supposition d'un écrit compromettant était venu à l'esprit d'une personne qui devait s'y connaître : c'est La Fontaine qui rapporte le fait en ces termes :

(1) La Chambre de justice ne prit pas en considération cette accusation d'excitation à la guerre civile, puisqu'il n'y eut condamnation que pour le crime de péculat.

« Jannart (Jean Jeannart), c'était son oncle, Conseiller du Roi, » substitut du Procureur général au parlement de Paris, avait sol- » licité le périlleux honneur d'assister de ses conseils madame Fou- » quet, qui poursuivait alors *le redressement d'abus commis* dans » l'inventaire des papiers de son mari. » Colbert, qui regardait comme son ennemi personnel quiconque portait intérêt à Fouquet, obtint aussitôt une lettre de cachet qui exilait Jannart à Limoges, et La Fontaine voulut partager l'honorable exil de son oncle.

Le projet de révolte armée, qui n'était rien qu'une excitation à la guerre civile, était peut-être un des abus commis dans les papiers du surintendant, et dont Mme Fouquet demandait le redressement.

Le surintendant, qui avait vu sous ses yeux périr ses amis et d'illustres contemporains, devait savoir quels étaient les dangers de la guerre civile, et que même en méprisant ces dangers il fallait s'appuyer, soit du parti de la noblesse, soit sur le peuple, dont le parlement était la manifestation.

Mais qu'était donc la noblesse sous le roi Louis XIII ? elle avait voulu conspirer, Richelieu y avait mis promptement bon ordre.

Monsieur, frère du roi, trois fois engagé dans des révoltes factieuses, avait été forcé de quitter trois fois le sol de sa patrie.

Chalais, compromis à son tour, avait été décapité en 1626.

La Reine mère, mêlée à toutes ses brigues, est obligée de se refugier à Bruxelles. Après avoir erré onze ans, tant en Flandre qu'en Angleterre, elle meurt le 3 juillet 1642, à Cologne, dans un grenier.

Le 10 mai 1632, le maréchal de Marillac, jugé par des commissaires, est décapité.

Le 30 octobre de la même année, Henry de Montmorency, duc, pair et maréchal de France, a la tête tranchée, à Toulouse, à l'âge de 37 ans.

Le comte de Moret, fils naturel de Henry IV, et de la demoiselle de Beuil, disparait au combat de Castelnaudary ; on dit qu'il est allé se faire ermite.

Cinq-Mars et de Thou sont condamnés à mort, l'un pour avoir conspiré contre le roi, et l'autre pour n'avoir pas révélé le complot.

La Fronde, malgré les noms du grand Condé et de Turenne, finit par le ridicule : elle est tuée par des couplets.

Il est probable que M. Fouquet n'avait pas oublié tous ses supplices.

Le Parlement n'offrait pas plus de sécurité et d'appui aux conspirateurs que la noblesse elle-même ; le surintendant aurait pu

compter sur le Parlement de Paris, dont il était procureur général, mais il venait de vendre sa charge à prix d'argent.

Il est vrai que cette Compagnie s'était quelquefois montrée très-arrogante envers l'autorité royale. C'était pendant des minoritées ou sous des rois débonnaires. Mais lorsque vint un roi jeune, qui entrait, au retour de la chasse, en la grand'-chambre du parlement, botté, éperonné et le fouet à la main, et qui disait à ses sujets : « l'État, c'est moi, » il ne restait plus aux mutins qu'une chose à faire : c'était d'obéir et de se taire.

En 1639, le roi allait avoir sur pied six grandes armées, ce n'était pas le moment de conspirer.

Louis XIV ne fut pas, au reste, le seul souverain qui ai fait sentir au parlement la pesanteur de son sceptre (1).

On lit dans le recueil d'Isambert, tome XII, le récit suivant, reproduit dans l'histoire des résidences royales de la Loire. On va voir avec quelle hauteur superbe et dédaigneuse les rois traitaient ces magistrats si fiers de leurs prérogatives.

« Il s'agissait de faire ratifier et enregistrer, par le Parlement, la pragmatique sanction (2) ; celui-ci mettait beaucoup de lenteur à cette opération, qu'il accueillait avec regret ; enfin, il se décida à envoyer deux de ses membres, Lyonne et Verjus, porter ses remontrances au roi François Ier, qui était avec la Cour au château d'Amboise.

» Ils arrivèrent le 14 janvier 1518.

» Le roi les tint six semaines sans les recevoir ; enfin, le 18 février, il les fit appeler à l'issue de son dîner, et après leur avoir prêté quelque attention : « N'avez-vous, leur dit-il, que celà à me » dire ? mon chancelier m'a dit mieux et plus bref ; il n'y a qu'un » roi en France ; ce que j'ai fait en Italie, on ne le défera pas ici ; » je ne souffrirai pas qu'il s'établisse dans mon royaume un sénat » comme à Venise.

» Je ne veux plus d'ecclésiastiques dans le parlement (les con- » seillers clercs) : ces gens s'imaginent qu'à cause de leurs immu- » nités l'on ne pourrait pas leur couper la tête.

(1) Ce roi, qui frappait souvent fort, savait aussi, frapper juste : témoin la déclaration de 1682, qui consacra la victoire de l'autorité administrative sur l'autorité ecclésiastique, et confirma les propositions de la Sorbonne de 1663.

(2) Quelle singulière affaire que cette pragmatique sanction ! La conclusion en est encore plus bizarre : les rôles s'intervertissent : le pape, seigneur spirituel, prend le temporel, et le roi, seigneur temporel, prend le spirituel.

» Portez mes ordres au Parlement, et partez demain au lever » du soleil. »

» La Loire avait débordé et les chemins étaient devenus impraticables ; les conseillers firent demander un sursis.

» Si demain, dit François, avant six heures, ils ne sont pas » partis, je les ferai prendre et jeter dans un cul de basse fosse. »

En résumé, il est avéré qu'aux temps où vivait M. Fouquet, on n'était plus à cette époque où les Guises pouvaient espérer renverser la dynastie des Valois, et monter sur le trône à leur lieu et place : La Ligue, que dirigeait la maison de Lorraine, n'avait pas d'autres motifs ; mais tous dangers pour la stabilité du trône de Louis XIV et de sa dynastie s'étaient évanouis depuis longtemps. Tout se bornait alors à de misérables intrigues pour supplanter la favorite ou le ministre du jour.

En outre, les mœurs douces, faciles et élégantes du surintendant, la légèreté et la frivolité de son existence ; le dévoûment que lui témoignèrent madame de Sévigné et madame de Maintenon elle-même ; l'amitié si touchante de Lafontaine et de Pelisson ; l'intérêt qui s'attacha malgré tout à son nom ; les triomphes que lui prodiguaient les populations des pays qu'il traversa, lorsqu'on le transféra à Pignerol, la restitution de ses biens, les hautes dignités de l'État dont ses fils et petits-fils furent revêtus, ne légitiment pas de si grandes accusations.

En digne commis de Mazarin, qui touchait sans contrôle les revenus de l'État et en rendait seulement quelque chose au roi son maître, M. Fouquet, qui le remplaça, dilapida le trésor public ; il fut, c'est très-possible, l'amant imprudent de la maîtresse du roi, mais il est peu probable qu'il ait légué, par testament, à ses compatriotes, les horreurs de la guerre civile, et le renversement de la dynastie de Louis XIV.

NOTES SUR CRÈVECŒUR ET BECOISEAU,

PAR M. LEMAIRE,

Membre titulaire (**Section de Melun**).

Il existe, dans notre antique pays de Brie, une petite localité bien humble, bien modeste, qui se dérobe à tous les regards en se cachant au milieu des bois et des broussailles, dont elle semble s'être fait un nid.

Ce tout petit endroit est le village de Crèvecœur, l'une des nombreuses communes du canton de Rozoy ; il se trouve à l'entrée de la forêt de Crécy, dans l'un de ses angles de la partie sud. Il doit être fort ancien, car on trouve dans le recueil des *Olim* (anciens registres du parlement de Paris) une démonstration ou aveu fait en 1270, par les gens du roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, portant : « Ne monstrèrent pas les gens li roi de Navarre, » Crécy ne la chastelerie, ne les fores de Crèvecœur, qui sont de la » chastelerie, lesquiex choses sont totes d'ou fié le devant dit roi » de Navarre. »

Crèvecœur possède, d'après l'arpentage fait en 1787, en vertu d'une ordonnance de l'intendant de la Généralité de Paris, un territoire de 2,521 arpents 34 perches à 18 pieds 4 pouces pour perche, ou 1,750 arpents 35 perches, mesure de roi, et suivant le cadastre exécuté en 1831, 919 hectares.

Sa population n'a jamais dû être bien considérable, si l'on en juge par le peu d'étendue du village, et cette population semble s'amoindrir encore à chaque période quinquennale du recensement. Si elle paraît vouloir se relever un peu, on la voit s'abaisser de suite. En effet, d'après le recensement prescrit par le décret du 22 floréal an II (11 mai 1794), pour la formation d'un livre de la bienfaisance nationale, Crèvecœur possédait 189 habitants ; en 1819, 201 ; en 1825, 205 ; en 1831, 200 ; en 1836, 232 ; en 1841, 230 ; en 1846, 171 ; en 1851, 156 ; en 1856, 148 ; en 1861, 161 ; enfin le dernier recensement porte 147 seulement, dont 99 pour le chef-lieu de la commune, et le surplus pour les hameaux, fermes ou maisons isolées qui en dépendent.

Crèvecœur relevait et relève encore du diocèse de Meaux, la cure

était à la collection de l'évêque, et l'église avait pour patron saint Jean-Baptiste.

La paroisse ressortissait à la généralité de Paris, élection et subdélégation de Rozoy; grenier à sel de Fontenay, maîtrise des eaux et forêts de Crécy, comme dépendant du comté de ce nom, qui appartenait au roi et suivait tout naturellement le sort du domaine principal, c'est-à-dire que si Crécy était cédé à titre d'engagement, Crèvecœur l'était aussi, et par conséquent rentrait dans la main du roi lorsqu'il y avait lieu à retrait aux termes des contrats d'engagements. La seigneurie avait droit de haute, moyenne et basse justice. Le roi était représenté par un prévôt dont il se réservait la nomination, et qui se trouvait indépendant du bailli de Meaux, dont la juridiction s'étendait cependant fort loin, puisqu'elle comprenait Provins, Bray et Montereau.

Le droit de censive se percevait à raison de 6 deniers tournois par arpent. Le roi avait, en outre, un droit de bourgeoisie et un droit de feu applicables à certaines maisons seulement. On trouve, dans un compte de recettes et dépenses rendu en 1620, par Féron Chalemot, receveur du domaine de Crécy, que les censitaires de la seigneurie de Crèvecœur étaient au nombre de 29 résidants, plus le curé et les marguilliers représentant la fabrique de l'église paroissiale, et 21 habitant Marles et La Houssaye. Parmi les résidants, quatre occupaient Grosbois, et un seul Courteseupe.

Si l'on compte cinq personnes par famille, on aura 146 habitants, plus le curé, ce qui forme juste la population actuelle. Les redevances payées au seigneur s'élevaient, en totalité, d'après le compte de l'année 1620, à 168 sols 7 deniers.

Parmi les censitaires de la seigneurie on ne voit guère, en 1620, comme notable habitant, que « messire Charles Demonceau, che-
» valier, seigneur de Visines, possesseur d'un logis qui consiste
» en deux corps d'hôtel, écuries, bergeries, granges, estables,
» haulte et basse cours ; le tout clos et fermé de murailles et de
» deux grandes portes, y ayant quatre tours aux quatre coins des-
» dits logis ; avec les jardins clos de murailles, de hayes vives et
» d'un fossé, formant en fonds de terre trois arpents ou environ ;
» tenant la totalité d'une part à la rue qui conduit à Rozoy,
» d'autre part à la rue de La Houssaye, d'un bout à la même
» rue, et par derrière aux terres labourables du déclarant (1). »
Plus loin on trouve, comme riverain des héritages de M. Demon-

(1) L'habitation décrite dans ce paragraphe n'existe plus. Voir le plan cadastral.

ceau, Nicolas Séguier, correcteur en la Chambre des Comptes.

Au mois de mai 1704, une autre notabilité, messire Gaston de La Framboisière, sieur de Saveilly, est mort à Crèvecœur où il demeurait.

Le curé recevait du roi ou du seigneur engagiste de Crécy, à titre de fief et aumône, une rente de 4 muids 4 setiers de grain sur le moulin de Prémol, paroisse de Guérard (1).

J'ai comparé les noms des familles qui habitaient Crèvecœur en 1620, avec ceux inscrits aux états de sections établis en 1831, et j'ai pu me rendre compte qu'un seul de ces noms se retrouve dans les deux documents consultés : c'est celui de Ledoux, qui est inscrit en tête des censitaires de la seigneurie.

Ainsi, en 211 ans, à l'exception d'un seul, tous les noms du lieu ont disparu.

Si la pauvre petite bourgade qui m'occupe est sans importance et oubliée depuis plus de 400 ans, il n'en a pas toujours été ainsi : elle a dû voir s'accomplir de terribles exploits guerriers, tant de la part des troupes commises à sa garde, que de celles intéressées à sa destruction.

En effet, elle s'abritait à l'ombre d'une de ces nombreuses *maisons fortes*, répandues non-seulement dans nos plaines, mais jusque sur les lisières de nos forêts. Que de peines et de misères n'ont pas eu à souffrir les malheureux habitants pendant les siéges mis devant les châteaux sous la protection desquels ils étaient venus se réfugier ! Qui pourrait dire aujourd'hui combien de fois la population de Crèvecœur a dû être détruite entièrement, depuis la fondation de sa forteresse jusqu'à sa destruction, remontant à l'époque où les Anglais venaient de porter, pour la dernière fois, le fer et la flamme dans nos contrées, c'est-à-dire de 1430 à 1436. Epoque néfaste s'il en fût, car il arrivait souvent que des commissaires royaux envoyés dans la Brie et dans le Gâtinais, pour y faire certaines enquêtes, ne trouvaient plus dans les lieux qu'ils avaient à explorer, aucun habitant pour obtenir les renseignements dont ils avaient besoin ; sans parler des guerres sanglantes suscitées plus tard par les Valois, sous prétextes d'extermination des réformés, qui, à l'occasion, le leur rendaient bien. Ainsi pendant cinquante ans encore les pays qui nous environnent

(1) La mesure en grain du domaine de Crécy avait pour unité le muid équivalant à 12 setiers et 2 mines; la mine valait 2 minots; le minot, 2 bichets ou boisseaux; ce dernier était de 6 pintes 1/2, soit 10 litres 739 millièmes.

ont été sillonnés par les troupes royales, par celles des princes, misérables ambitieux qui n'avaient qu'un but, celui de s'emparer du trône, et encore par les mercenaires que les partis belligérents appelaient à leur aide pour ravager plus sûrement les provinces qu'ils parcouraient en tous sens et presque sans interruption.

Les restes considérables du château de Crèvecœur, font concevoir, sans peine, quel acharnement défenseurs et assaillants devaient apporter dans la défense et dans l'attaque.

Ce château se compose encore maintenant d'un énorme massif de maçonnerie, d'environ 55 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 47 mètres, défendu par des tours placées aux angles.

Autour de ce massif semble avoir régné un chemin de ronde, ensuite duquel était, sans doute, une muraille appuyée aussi sur des tours. Venait enfin un fossé rempli d'eau, large et profond, qu'il fallait combler et franchir pour arriver au pied du premier mur. Si j'osais avancer ici une hypothèse, je dirais qu'à une distance qui varie d'environ 25 à 60 mètres de ce fossé, on devait en trouver un autre enveloppant le tout, et qui pouvait servir à la défense des troupes campées près du château pour le couvrir; mais il est positif qu'une seconde enceinte, sinon une troisième, garantissait le village lui-même, et sa petite église située au nord du château, en face du pont-levis, tout près du dernier fossé qu'on distingue encore parfaitement dans presque toute son étendue.

On ne se douterait guère, en voyant ces ruines, qu'elles ont servi de résidence royale; pourtant il en est ainsi, car on lit dans le recueil des ordonnances des rois de France, qu'en avril 1349, Philippe VI, étant à Crèvecœur en Brie, signe des lettres patentes ordonnant que l'abbaye de Saint-Mesmin (Loiret), placée sous la sauvegarde royale, aura le bailli de Chartres pour gardien.

En septembre 1219, Hugues de Châtillon rendait foi et hommage pour les forteresses de Crécy, Crèvecœur, Moressart et Villeneuve-le-Comte dépendant de sa châtellenie de Crécy, à Blanche, comtesse de Troyes, femme de Thibault V et mère de Thibault VI, le posthume ou le chansonnier, devenu roi de Navarre du chef de sa mère.

C'est ce même Hugues de Châtillon et Guy, son frère, qui, par un acte daté de Crécy, en mars 1220 (1221), ont fondé la chapelle du château de Crèvecœur. Ils la dotèrent de diverses rentes en nature à prendre dans leur mense de Crécy, d'un arpent de vigne au territoire de Crèvecœur et de quelque argent, monnaie de Provins.

Plan du village et du Château de Crevecœur en Brie.

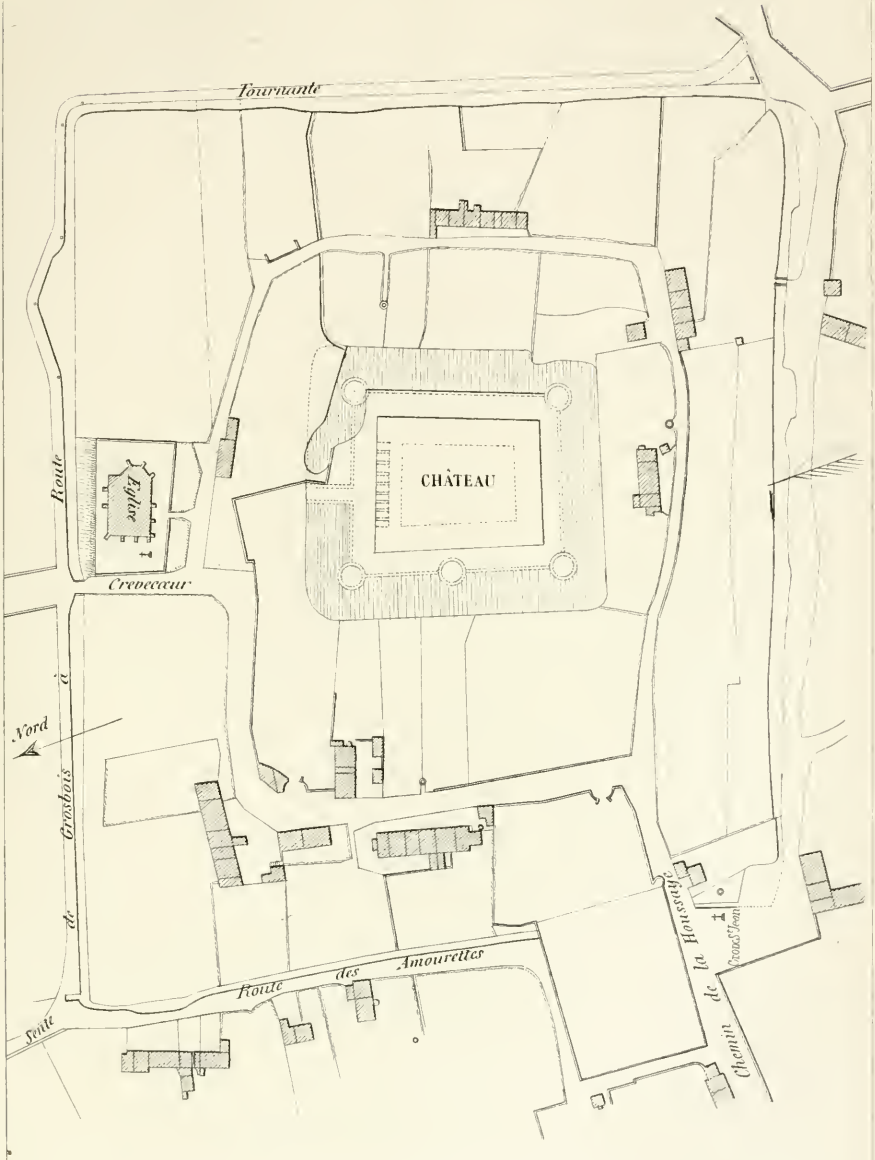

J. Devereux

Imp. Lemercier & Cie Paris

Après 1340, Crécy, Coulommiers, Becoiseau et le lieu dont je m'occupe, passèrent à Blanche, fille de Charles IV le Bel, et de Jeanne, fille de Louis de France, comte d'Evreux,— née le 1er avril 1328, deux mois après la mort de son père, et mariée le 13 janvier 1345, à Philippe de France, duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de Valois et de Jeanne, fille de Robert II, duc de Bourgogne.

Jeanne d'Evreux ne conservait plus, sur ces domaines, que la jurée, droit que payaient annuellement à leurs seigneurs, les bourgeois, pour cause d'affranchissement, afin d'obtenir justice en cas de procès.

Le 25 janvier 1367, le duc d'Orléans consentit à la donation que sa femme voulait faire au roi Charles V, de ses terres de Crécy, Coulommiers et Crèvecœur (1). Cette donation a été réalisée le jeudi 3 juillet 1371.

A diverses époques on a trouvé, soit sur le massif ou motte du château de Crèvecœur, soit aux abords, une masse considérable d'étriers, des ustensiles de cuisine et un vase en bronze qui sert, depuis longues années, de bénitier portatif.

Je dois ces derniers renseignements à M. Ledoux, maire de la commune pendant plus de trente ans.

J'ajouterai, d'après cet estimable fonctionnaire, que le château se ramifiait à celui de la Malmaison, au territoire de Guérard, par un souterrain dont l'une des ouvertures serait sous l'église de Crèvecœur. M. Ledoux m'a affirmé être descendu à l'âge de douze à treize ans dans ce souterrain, mais qu'ayant rencontré des obstacles causés sans doute par un éboulement, et saisi d'ailleurs par une panique puérile, il s'était hâté de remonter au grand jour.

Pour moi, je ne crois guère à ces ramifications de château à château, attendu que si l'on s'en rapportait aux traditions, il n'y aurait pas eu deux forteresses voisines qui ne fussent dans le même cas; je suis convaincu que si, contre toute vraisemblance, Crèvecœur était relié de la sorte à un château du voisinage, ce serait plutôt à celui de Becoiseau, situé au bas du village de Mortcerf, autrefois Moressart, qu'à celui de la Malmaison.

(1) Des titres relatifs au comté de Crécy et aux terres de sa dépendance, existent aux archives de l'Empire, sous les cotes P. 20, 27 à 29, 91, 204 et 2,198. On y trouve notamment des procès-verbaux du XVIe siècle, portant estimation de tous les bien de la châtellenie.

Si on m'en demandait la raison je répondrais : Crèvecœur est plus près de Becoiseau que de la Malmaison, et d'ailleurs j'ai remarqué à Becoiseau, des détails de construction parfaitement identiques à ceux que je venais d'observer à Crèvecœur. Ces détails consistent dans la forme de certaines voûtes très-basses, très-rapprochées l'une de l'autre et donnant (dans le dernier lieu au moins) sur une galerie de même hauteur également voûtée.

Quant à déterminer l'usage de ces voûtes, je ne l'essaierai point, tout en regrettant de ne pouvoir pas même établir de conjectures à ce sujet.

J'ai avancé plus haut que la destruction du château dont je m'occupe, devait être attribuée aux Anglais, voici sur quoi je me fonde : 1° à l'époque de leur invasion, le château était assez important pour que la garde en soit confiée à des hommes de valeur; on remarque parmi les anciens gouverneurs : Robert de Versailles, *capitaine-châtelain de Crèvecœur-en-Brie*, remplacé le 11 novembre 1415, par Eustache de Gaucourt, dit Tassin, seigneur de Viry, chambellan du roi, grand fauconnier de France, mort en 1415; — François de L'Hôpital, seigneur de Soisy-aux-Loges, vulgairement Choisy (1), remplacé le 10 octobre 1416, par Jacques Lempereur, écuyer, auquel succéda, le 29 juillet 1418, Guillaume d'Orgemont, trésorier des guerres et conseiller au grand Conseil, seigneur de Méry-sur-Oise, mort en 1421, et qui a été enterré dans l'église des Augustins de Pomponne.

Il est regretter que cette liste n'ait pu être continuée jusqu'en 1430, époque présumée de la ruine de Crèvecœur.

2° Dans un extrait des comptes du domaine de Crécy, on lit ce qui suit : « Des cens en grains dus chacun an à Crèvecœur, au » jour saint Martin d'hiver, qui souloient valoir 6 setiers de blé, » *néant*, parce que longtemps y a que le chastel et la ville de Crè- » vecœur sont en ruines et de nulle valeur, et n'y demeure per- » sonne, comme appert par semblable partie de comptes précé- » dents, et par le premier article du cahier de non-valeurs audit

(1) Ce François de L'Hôpital était le second fils de Jehan de L'Hôpital, clerc des arbalêtriers, seigneur de Matignon et d'Ozouer-le-Voulgis, naturalisé par lettres du 26 septembre 1349. Il obtint de Charles V, alors régent du royaume, au mois d'août 1358, la terre et seigneurie des Alleux en Palluel (Picardie), mouvant du château de Crèvecœur en Brie, en échange d'une rente de 200 livres à prendre sur le Trésor royal. — Le capitaine de Crèvecœur recevait pour ses gages annuels 100 livres tournois. Celui de Crécy ne touchait que 50 livres. (Ordonnance de Charles VI, sur la police du royaume. Paris, 25 mai 1413).

» Crécy, rendu sur le compte de l'année finie à la Magdeleine » 1487. » Cette note ou son équivalent, se trouve reproduite dans le compte de 1610, cité plus haut.

Si en 1487, il y avait déjà longtemps que Crèvecœur était ruiné, il n'y a rien d'exagéré à faire remonter sa destruction à l'année 1430.

Si la France a été constamment agitée depuis l'expulsion des Anglais jusqu'à la mort, arrivée en 1461, de celui qui laissa lâchement assassiner l'héroïne de Domremy, plus tard et pendant tout le règne de Louis XI son fils, d'astucieuse mémoire, — nous ne voyons pas que la Brie ait été en proie à de nouvelles dévastations, comme le midi et le centre de la France, la Normandie, la Flandre, la Picardie, la Bourgogne, le Gâtinais et même le Hurepoix, c'est-à-dire toutes les provinces qui nous entourent. On peut donc encore conjecturer de là, sans crainte de se tromper, que Crèvecœur a bien été ruiné par les troupes anglaises, et que depuis leur retraite (1453) jusqu'à ce jour, la forteresse dont je viens de m'occuper ne fit que dépérir, d'autant que ses murs servent de carrière pour les nouvelles constructions du pays, constructions assez rares du reste.

En 1831, le cadastre de Crèvecœur a été opéré; le château et ses fossés inscrits sous les numéros 277 et 278 de la section B, appartenaient au sieur Armand Beaudoin, cultivateur. Comment cette partie du domaine royal est-elle passée aux mains d'un particulier? Rien ne l'indique. En effet, les restes de ce château n'ont pas été vendus nationalement, et lorsque le 6 floréal an XI, le Commissaire nommé par le Préfet de Seine-et-Marne s'est présenté dans la commune, à l'effet de procéder à l'estimation des propriétés nationales à vendre, l'adjoint au maire, en l'absence de celui-ci, a déclaré qu'il n'y avait dans la localité aucun bien tombant sous l'application de la loi. Cela laisse supposer avec quelque raison que le vieux château de Crèvecœur a dû être vendu par le comte d'Eu (1), échangiste du comté de Crécy, contre la principauté de

(1) Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, né le 15 octobre 1701, mort le 13 juillet 1775, était fils de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, prince légitimé de France, né à Versailles le 31 mars 1670, mort le 14 mai 1736. Ce dernier était le second fils de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Le comte d'Eu, après avoir été autorisé à porter le surnom de Bourbon (janvier 1680), fut déclaré prince souverain de Dombes, avec tous les anciens priviléges attachés à la terre. (Février 1681.)

Lorsque Mlle de Montpensier négocia la mise en liberté de Lauzun, elle dut, entre autres conditions qui lui furent imposées, faire l'abandon au duc du Maine, du comté d'Eu et de la principauté de Dombes, valant ensemble 200,000 livres de rente.

Dombes (1762), ou par le duc de Penthièvre (1), son cousin-germain et son héritier.

Le territoire de Crèvecœur comprenait, outre la seigneurie principale : 1° le fief de Baloquin, appartenant en 1665 à dame Marie d'Anneau, veuve de noble homme Étienne Stample, médecin ordinaire de feu S. A. R. (frère du Roi ?) ; 2° le fief de Beauregard, comprenant le château de ce nom, possédé en 1560 par Jean Vinchet, secrétaire du Roi; en 1595-1604, par demoiselle Antoinette d'Aumale, veuve d'Antoine de Ligny, premier écuyer du prince de Condé, et en 1665, par messire Pierre Poncher, écuyer, tous qualifiés sieurs de Beauregard.

J'ai prononcé le nom de Becoiseau : je demanderai la permission d'ajouter ici les renseignements recueillis sur cette ancienne demeure féodale, devenue la propriété de l'un de nos honorables députés, M. J.-B. Josseau, qui s'est créé une habitation remarquable et de très-beaux jardins sur des ruines, tout en donnant à ces superbes restes un aspect des plus pittoresques.

Voici ce que j'écrivais dans le cours de l'année dernière :

« Le château de Becoiseau est très-probablement (avec celui de Crèvecœur) l'un des plus anciens de la Brie, bien que sa construction soit attribuée à la reine Blanche, mère de Louis IX. »

« Ce qui paraît positif, c'est que Becoiseau appartenait aux comtes de Crécy dès la plus haute origine, et que ces comtes étant seigneurs de Moressart ou Mortcerf, il est présumable que ce sont eux qui firent édifier le château et la chapelle de Notre-Dame de Lorette en dépendant, dont ils restèrent toujours collateurs. Ces fondations peuvent remonter au-delà du XIIIe siècle, car un titre de l'an 1217 fait mention de cette chapelle, sous le nom de chapelle de Mortcerf, — localité qui venait d'être érigée en paroisse. »

« Dom Toussaint Du Plessis, le savant bénédictin, dit dans son histoire de l'église de Meaux, tome Ier, page 267 : — « A Moressart, il y a, au château royal de Bec-Oiseau qui tombe en ruines, » la chapelle Notre-Dame de Lorette à la nomination du Roi. » Cette chapelle, d'un très-modique revenu, fut unie par décret de l'évêque de Meaux (Mgr de La Roche de Fontenille), en date du

(1) Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, dernier héritier des fils de Louis XIV, légitimés de France, est né à Rambouillet le 16 novembre 1725. Il était issu du mariage du comte de Toulouse et de Mme Marie-Victoire-Sophie de Noailles, avant veuve de M. de Gondrin.

2 janvier 1732, aux prébendes de l'église collégiale Saint-Georges de Crécy. »

« Il est donc à présumer que Becoiseau eut pour possesseurs et pour hôtes les mêmes comtes que le château de Crécy. Comme celui-ci, il devint château royal par suite du mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe IV (le Bel). D'après l'abbé Lebœuf, ce roi, au retour d'un voyage en Champagne, s'arrêta pendant quatre jours (du dimanche 17 au mercredi 20 novembre 1308), à son château de Becoiseau (*Becum-Avis*); le 22 du même mois on le rencontre au château du Vivier, près Chaumes. Charles-le-Bel, au mois d'août 1326, — Philippe VI de Valois, le 30 août 1330 et au mois de juin 1341, ainsi que Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV, de 1338 à 1349, datent de Becoiseau (*Becoisellum villa regia in sylva Crisiasensi in pagus Briegio*) plusieurs lettres, titres ou ordonnances qu'on retrouve, en partie, dans la collection des ordonnances des rois de France. »

« Le roi Jean II (le Bon), était à Becoiseau au mois de janvier 1350; c'est de cette résidence qu'il rendit, le 21 du même mois, son ordonnance sur les monnaies, et d'où il alla visiter le seigneur d'Aigrefin ou des Aigrefins, dans la forêt de Crécy, au territoire de Neufmoutiers, à une lieue de Becoiseau. »

« En 1645, par lettres patentes du 12 janvier, le domaine de Crécy (et sans doute ses dépendances) fut donné par Louis XI à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui, en 1428, avait partagé les exploits de Jeanne Darc. A la mort du comte de Dammartin, Crécy fit retour à la Couronne, et depuis il fut presque toujours tenu à titre d'engagement jusqu'à l'époque où le roi Louis XV en fit l'échange avec le comte d'Eu, contre sa principauté de Dombes, par acte du 19 mars 1762.

» Dans la nuit du 4 au 5 janvier 1594, le sieur de Maulny qui
» avait autrefois servi le Roi, et qui, depuis peu, avait pris parti
» pour les ligueurs, s'empara du château de Becoiseau, sur la pa-
» roisse de Mauressart (1). »

« Au XVIIIe siècle, ce château, alors démantelé, une ferme qui s'y trouvait jointe et un étang qui en dépendait, étaient loués par le seigneur engagiste du comté de Crécy à divers particuliers de Mortcerf.

» Avant cette époque le revenu était de nulle valeur, ainsi qu'on

(1) Toussaint Du Plessis. Histoire de l'église de Meaux; tome I, page 417, § CXXXVIII, d'après le manuscrit de Lenfant, déposé actuellement à la bibliothèque publique de Meaux.

le peut voir par un compte du domaine de Crécy, portant : « Ter-
» rages de Bec, échéant le jour Saint-Martin, mais non perçus de
» longtemps, les biens sur lesquels ils étaient dus étant en haut
» bois. »

« Becoiseau avait été érigé en capitainerie suivant ce qui résulte d'une déclaration fournie au terrier de l'église Saint-Pierre de Provins, par « Gaspard Boutonnet, garde à cheval des plaisirs du Roi
» en sa capitainerie de Becoiseau, paroisse de Mortcerf, demeu-
» rant à Chenoise, détenteur d'une portion de la maison où pend
» pour enseigne *l'Image Saint-Pierre,* sise en la rue du Murot
» (1) » — (1662-1666.)

En réponse à une question de M. Josseau, j'ajoutais :

« Quant aux souterrains qui auraient joint Becoiseau à d'autres forts, notamment à la Malmaison et à Crèvecœur, la tradition en fait mention comme de chose certaine (2). (Voir ce qui a été dit à ce sujet, page 393).

» Pour s'assurer d'un fait qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire locale, il serait à désirer qu'on pratiquât vers le nord, une tranchée parallèle et au-delà du fossé d'enceinte de Crèvecœur. »

Si le résultat était satisfaisant, on pourrait alors chercher à reconnaître, autant que possible, la direction du ou des souterrains, et au moyen de sondages faits de distances à autres, on arriverait à se guider d'une manière à peu près certaine.

Le domaine de Becoiseau a été vendu en exécution des lois sur les biens devenus nationaux. Adjugé le 4 messidor an VI (22 juin 1798), au citoyen Pierre-Honoré Barbereau, homme de loi, demeurant à Melun, celui-ci en a fait déclaration de command au profit du citoyen Jean-Baptiste Beaujot, chaufournier à Mortcerf. Le montant de l'adjudication était de 310,000 fr. sur la mise à prix de 13,563 fr. 75 c. et après estimation s'élevant à 40,012 livres 10 sous. (3)

Ce domaine appartenait au moment de la vente faite au nom de la République, par l'administration du département de Seine-et-Marne, à madame Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc d'Orléans, (Philippe-Egalité) déportée conformément à la loi du 19 fructidor an VI.

(1) Archives de Seine-et-Marne, série G, n° 336, fol. 78, v°.

(2) M. le docteur Robillard, dans sa notice sur Crécy, écrite en 1852, dit avoir parcouru la partie accessible du souterrain qui reliait Crèvecœur à Becoiseau.

(3) Archives départementales, acte numéroté 65 F. 2.

La désignation suivante, extraite du procès-verbal d'expertise, pourra donner une faible idée de l'importance qu'a eue la forteresse de Becoiseau :

Art. 1. — A l'entrée de la cour, à droite du couchant, est une tour de 24 pieds de diamètre sur 30 de hauteur, sans plancher ni couverture.

Art. 2. — Attenant la dite tour est un grand corps de logis de 80 pieds de long, 24 pieds de costière et 25 pieds de large dans œuvre; les pignons en costière ont 3 pieds 1/2 d'épaisseur.

Art. 3. — A gauche de l'entrée de la dite cour est une tour parallèle à la précédente, étant dans son entier, avec créneaux et couverte. Elle a 48 pieds de hauteur. Un escalier pratiqué dans l'intérieur dessert les chambres et greniers d'un corps de logis y tenant.

Art. 4. — Sur la ligne de l'article 2, sont d'anciens vestiges de bâtiments d'une longueur de 956 pieds, dont les murailles de 6 pieds de hauteur, servent de clôture à un jardin potager.

Art. 5. — Attenant l'article ci-dessus, est un pignon dans tout son entier, d'environ 48 pieds de hauteur, sur 30 de face et 3 1/2 d'épaisseur, contre lequel est adossé un bâtiment servant de grange.

Art. 6. — Tenant à cette grange sont des anciens vestiges de costières d'un grand corps de logis, bordant au midi un ancien fossé, du septentrion la cour, du levant un ancien pignon existant dans toute sa hauteur.

Art. 7. — Près d'iceux et séparé par un ancien fossé sont des vestiges de bâtiments faisant face au levant et au midi, contenant 48 pieds de long, 28 de large, et 24 de hauteur, sur 3 pieds 1/2 d'épaisseur.

Art. 8. — Attenant, et du côté du nord, il existe une pointe de pignon dans laquelle *sont* 3 *ouvertures d'une porte cintrée*, et 2 fenêtres également cintrées. Ce pignon est d'une hauteur de 48 à 50 pieds, il a 23 pieds de face et 3 pieds 1/2 d'épaisseur, avec une tour de même hauteur y tenant, et ayant 14 à 15 pieds de diamètre, etc. (1)

L'enclos de Becoiseau avec l'emplacement des bâtiments, anciens vestiges, fossés et cours, contient 13 arpents 73 perches à la mesure de 18 pieds pour perche et 100 perches pour arpent, soit en mesures nouvelles 4 hectares 70 ares.

(1) La simple inspection de ces restes fait reconnaître qu'ils ont appartenu à la chapelle du château.

ICONOGRAPHIE DE BRIE-COMTE-ROBERT

ET DES LOCALITÉS VOISINES,

PAR M. CAMILLE BERNARDIN,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Communication faite à la Section de Melun, de Portraits, Vues, Plans, Dessins, Armoiries, recueillis sur la ville de Brie-Comte-Robert et ses anciennes mouvances féodales.

1. Costume des filles de la Croix de Brie-Comte-Robert.

2. Gravure concernant la Confrérie du Saint-Sacrement, établie en l'église Saint-Étienne de Brie. — La planche a été gravée en 1766 des deniers de cette Confrérie.

3. Gravure représentant le baron de Besenval conduit dans le vieux château-fort de Brie-Comte-Robert, le 10 août 1789.

4. Reproduction de la gravure représentant une vue de la tour Saint-Jean du vieux château de Brie-Comte-Robert (1835).

5. Reproduction au crayon de deux ogives de l'ancienne chapelle Saint-Éloi de l'Hôtel-Dieu de Brie-Comte-Robert (monument historique).

6. Dessins au crayon représentant Louis, duc d'Orléans, comte d'Angoulême, Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, et Philippe Chabot, amiral de France, tous trois seigneurs de Brie.

7. Reproduction à l'encre des ciselures, figurées au fond de deux plats en étain, appartenant à la compagnie des arquebusiers de Brie-Comte-Robert en 1719 et 1722.

8. Esquisse de la maladrerie de Saint-Lazare de Brie-Comte-Robert.

9. Dessin au crayon représentant une tour de l'ancien château de Tournan.

10. Plan et devis de la porte de ville de Brie, dite du beau Guillaume, 1776.

11. Plans relatifs à la grande route de Provins, traversant la ville de Brie, 1730.

12. Élévation de l'ancienne chapelle Saint-Éloi de l'Hôtel-Dieu de Brie-Comte-Robert, 1715.

13. Plan de la propriété des religieux Minimes de Brie, 1779.

14. Plan concernant la grange dixmeresse de Brie-Comte-Robert (sans date).

15. Élévation de la propriété des Carmes déchaussés à Brie-Comte-Robert (sans date).

16. Plan de la seigneurie de Coubert et la Grange-Leroy.

17. Plan de Grisy, le Ménil, Meunière, Villemain, Cherelle et la Blanchardière.

18. Plans des fiefs de Villiers, Servolles, les Quins et Villepatour.

19. Plans des fiefs de Courquetaine et Montgazon.

20. Plans des fiefs de Montétis, les Agneaux et la Grande-Romaine.

21. Plans des fiefs de Lésigny, Ferrolles, la Jonchère, Sous Carrière, Villarceaux, Maison-Blanche, la Petite-Romaine, et des ruines de la Ménagerie.

22. Plan de l'ancien château de Brie, en 1810.

23. Plan général de la ville de Brie, antérieur à 1789.

24. Plan du moulin seigneurial de Cornillau, en 1736.

25. Plan du 3 brumaire an V, indiquant les portes fortifiées de la ville de Brie.

26. Plan du grand moulin banal de Brie, 1736.

27. Plan de Champrose, levé en 1756, par Chaillou, géographe du Roi.

28. Plan de la Queue, par le même (sans date).

29. Plan du manoir de Mandegris-Dieuleman et du moulin de Mandegris.

30. Plan de Grisy, la Blanchardière et Cherelle, 1738.

31. Plan du bois du parc de Brie, où sont indiqués la ruine de la chapelle de Braye et les fiefs de la Borde, Cossigny et la chapelle Saint-Martin.

32. Plan de la seigneurie de Lésigny, château et parc, 1784.

33. Élévation de la ferme seigneuriale de Chevry, 1746 (4 feuilles).

34. Plan de la seigneurie de Sansalle, par Chaillou, 1762.

35. Plan du Ménil, par Chaillou, en 1762.

36. Plan, sans date, de Marles, où sont indiquées les fortifications et les portes Saint-Roch, Saint-Pierre, Saint-Germain.

37. Plan du moulin seigneurial de Chevry, en 1771.

38. Plan de la maison seigneuriale de Belle-Assise (Villemeneux, commune de Brie) 1707, où sont indiqués les fiefs Mélian, de la Folie, et la Chapelle-Saint-Martin.

39. Fac-simile d'une plaque en cuivre, trouvée sur la tombe de messire Gaspard Donneau de Vizé, colonel de cavalerie et lieutenant des gardes du Roi, décédé à Paris le 8 octobre 1673, et inhumé dans l'église des Minimes de Brie.

40. Fac-simile d'une plaque en cuivre, trouvée sur une boîte en plomb dans l'église des Minimes de Brie, et renfermant le cœur de François-Marie de Lhôpital, duc de Vitry, fondateur de cette maison, décédé en 1679, à l'âge de 57 ans. Au revers de cette plaque, il y a une pleureuse assez bien gravée.

41. Fac-simile d'une plaque en cuivre, trouvée dans l'église des Minimes de Brie, sur une boîte en plomb renfermant le cœur de maître André de Païot, seigneur de Plovis et Cordon, etc., décédé le vingt-troisième jour de septembre 1661, âgé de 57 ans.

42. Fac-simile d'une plaque en cuivre, trouvée au même endroit, sur une boîte en plomb renfermant le cœur de la femme du seigneur ci-dessus (sans date).

43. Fac-simile d'une pierre tombale, trouvée dans la chapelle Saint-Éloi de l'Hôtel-Dieu de Brie, sur le cercueil de sœur Anthoinette du Terte, religieuse pendant quarante-deux ans en cet Hôtel-Dieu, et qui mourût le 19 mai 1557. — La religieuse est sculptée au bas de cette pierre.

44. Fac-simile de l'encadrement qui entoure l'authentique des reliques de sainte Irénée et saint Rufin, provenant de l'église des Minimes de Brie.

45. Plan géométrique de l'église de Brie-Comte-Robert, avant la révolution (sans date) ; les chapelles latérales y sont indiquées sous leurs vocables. (Monuments historiques.)

46. Fac-simile de la première pierre posée lors de la construction de l'ancienne église de Grégy, en 1540; sur cette pierre sont gravés soixante-quatre vers français (sans signature).

47. Quarante et un sceaux, concernant la ville de Brie-Comte-Robert, la Société populaire, le Comité révolutionnaire de cette ville, etc.

48. Plans de la terre de la Heuse, 1770.

49. Plan de la seigneurie de Vaulouis, appartenant aux Carmes de Brie, dressé par Mahau, en 1760.

50. Plan de Chevry, en 1737, avec légende indiquant le nom des habitants à cette époque.

51. Plan de Grisy, en 1762, dressé par Chaillou, où sont indiqués les fiefs et arrière-fiefs.

52. Plan de Lésigny, en 1738, avec légende contenant le nom des habitants à cette époque.

53. Plan de la fontaine de l'ancien château de Brie, 1811.

54. Fac-simile d'une pierre tombale, placée par les soins de M. Camille Bernardin dans l'église de Brie; sur un côté de la pierre, sont représentés un prêtre et ses assistants, et, au-dessous, la date du décès de Pierre Germain, bourgeois et marchand, de Braye-Comte-Robert, décédé le dimanche d'après la mi-août 1419. — De l'autre côté de la pierre, sont représentées plusieurs femmes, avec l'indication (sans date) que cette épitaphe a été faite antérieurement au décès de Marguerite, femme dudit Pierre Germain.

55. Plan du bois du parc de Brie, mai 1666.— La ville de Brie, son château, ses fortifications, etc., y sont figurés en arrachement et en élévation, ainsi que plusieurs autres fiefs et seigneuries.

56. Fac-simile de dessins et légendes, d'après les anciens registres de la Confrérie des vignerons, dite de Saint-Vincent de Brie-Comte-Robert.

57. Plan géométrique des ruines de la porte de la petite tour carrée de l'ancien château royal de Brie-Comte-Robert.

58. Trois écussons, représentant les armes de la ville de Brie, d'après trois auteurs différents.

59. Les armes authentiques de la ville de Brie, dessinées d'après celles qui sont figurées sur le contre-scel de la prévôté de Braye, pendant au bas d'un parchemin de 1428.

60. Quarante-sept écussons, portant les armoiries de tous les seigneurs et dames de Brie-Comte-Robert qui se sont succédé, sans interruption, dans la seigneurie de Brie-Comte-Robert, depuis 1100 jusqu'en 1789.

61. Soixante-dix-huit écussons, portant les armes d'autant de seigneurs qui devaient au comte de Brie foi et hommage, aveu et dénombrement à cause de leurs seigneuries, relevant de ce domaine en plein fief ou arrière-fief.

62. Plan de la ville, du château et des seigneuries de Brie-Comte-Robert, dressé par Desquinemarre, en 1736, avec légende rapportant les noms de tous les propriétaires de cette époque.

63. Portrait du duc de Penthièvre, dernier seigneur de Brie, commencé par Fessard et terminé par Aug. de Saint-Aubin.

—

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR QUELQUES PUBLICATIONS OFFERTES PAR M. DUBOIS (d'Amiens).

Ayant eu l'occasion d'entrer en relation avec M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens et membre de la Société d'émulation d'Abbeville, j'ai été chargé d'offrir en son nom à la Société d'archéologie de Seine-et-Marne diverses brochures dont il est l'auteur.

Permettez-moi de vous entretenir un instant de ces publications, qu'aussitôt leur réception j'ai lues avec intérêt.

Je ne mentionnerai que pour mémoire deux notes très-courtes, sur la formation des silex et sur l'ancien hôtel-de-ville d'Amiens, afin d'arriver à trois opuscules plus importants.

Le premier, sous le titre de *la Ligue* (104 p. in-8°), est le résultat d'une étude sérieuse des registres de l'échevinage, conservés à la mairie d'Amiens. Le récit des événements et les réflexions de l'auteur laissent presque toute la place à des renseignements authentiques et inédits, extraits de ces précieux registres.

La première assemblée de protestants dans la ville d'Amiens eut lieu le 8 mars 1560; c'est là le point de départ des recherches de M. Dubois, qui les poursuit avec soin, relevant nombre de faits intéressants, jusqu'à l'entrée de Henri IV dans cette ville, le 18 août 1594. Repoussés, maltraités, persécutés, les quatre-vingts religionnaires de 1560 firent, paraît-il, tant d'adeptes, qu'en 1567 les trois quarts de la population amiénoise suivait la religion réformée. L'époque de la Ligue n'est donc pas moins féconde en événements locaux dans la capitale de la Picardie que dans notre pays meldois.

Dans sa seconde brochure, M. Dubois publie de curieuses recherches sur la justice et les bourreaux de la même ville, aux xve et xvie siècles; les citations, également puisées aux sources authentiques, donnent l'idée la plus exacte du sujet. On sait déjà ce qu'était alors et comment s'exécutait la justice à Amiens comme ailleurs; néanmoins, M. Dubois a mis en relief de nouvelles particularités. Là, toutes les juridictions, — police, justice civile, justice criminelle, étaient réunies dans les mains de l'administration municipale, qui s'attribuait la meilleure part des

amendes, laissant au roi une sorte de décime. On voit le gibet dressé pour vol, tandis que l'homicide n'est le plus souvent condamné qu'à l'amende; on retrouve la condamnation à mort de bestiaux accusés de meurtre, le brûlement de livres censurés, l'exposition au pilori, par la main du bourreau, de tuiles mauvaises et de fausse qualité. Mais, plus loin, nous apprenons qu'en 1442, on pousse la cruauté jusqu'à enterrer une fille toute vive *pour ses démérites*; qu'on punit de verges ceux qui sont atteints du *mal Mgr Saint-Jean-Baptiste* ou qui contrefont le *malade de molvais mal.* L'adultère est tenu de faire amende honorable, le cierge à la main; une tentative de viol équivaut à un soufflet et entraîne une amende de vingt sols.

La superstition, comme on sait, tenait sa large place dans la décision des juges; des malheureux sont brûlés vifs comme blasphémateurs, et l'on condamne, en 1466, Jehan Lefebvre à être pendu et étranglé pour un simple larcin, *commis le jour du benoit vendredi que N. S. J.-C. mourût pour l'humain lignage.* Un siècle plus tard, en 1574, une marchande paie cinq sols d'amende pour exposer en vente des fromages ayant la forme d'*angelots.*

Le bourreau d'Amiens était un personnage; il se qualifiait d'officier de la Haute Justice et n'avait pas seulement dans ses attributions l'exécution des sentences criminelles; il tenait encore certaines charges, jouissait de toutes exemptions et percevait des droits qui n'étaient pas sans importance. Outre son traitement fixe, par exemple, il touchait des émoluments pour chaque exécution, avait le privilége de tenir brelans et de dixmer sur les filles de joie, dont il conservait toujours la direction; il percevait aussi une pellée de sel sur chaque bateau abordant au quai, une pellée de charbon sur chaque voiture, etc. Maintes fois on tenta de porter atteinte aux immunités du bourreau, mais des délibérations et des arrêts y mirent bon ordre; et, lorsque la ville voulut apporter, au XVIe siècle, des réformes sur les droits de ce fonctionnaire, elle fut contrainte pour le conserver dans son emploi de lui accorder des gratifications à toutes les bonnes fêtes, des rémunérations et compensations exceptionnelles, de pourvoir à son logement, à son chauffage d'hiver, etc.

Enfin, la troisième publication, dont j'ai entrepris de vous rendre compte, est une étude biographique et artistique sur Nicolas Blasset, sculpteur amiénois (1660-1659), et sur sa famille.

Cette notice, accompagnée d'un portrait, d'une feuille d'autographes et de pièces justificatives, est habilement étudiée; on sent,

à la lecture, qu'elle est d'un compatriote, recherchant avec plaisir tout ce qui fait honorer la mémoire d'une illustration locale, fouillant tour à tour les papiers de famille, les actes de l'état-civil et les minutes de notaires, lorsqu'ils peuvent fournir d'utiles renseignements. Mais c'est moins à ce point de vue que je dois m'étendre ici sur une biographie picarde, qu'à cause d'une particularité qu'elle présente et qui nous intéresse plus directement. La famille Blasset (d'Amiens) ou Blassel, comme le préfère M. Dubois, a fourni plusieurs artistes de talent dans le cours des XVIe et XVIIe siècles; il dit un mot de chacun ; sur l'un d'eux, Pierre Blasset, né le 12 janvier 1610, — le plus jeune de sept enfants, et cousin seulement de Nicolas, sculpteur ordinaire du roi, — l'auteur a rencontré fort peu de renseignements dans le cours de ses recherches. Pourtant, Pierre Blasset a joui d'une certaine réputation. Il est vrai qu'ayant quitté sa patrie vers l'âge de trente ans, il a dû y laisser peu de traces et qu'il n'y revînt pas ; à peine connaît-on de lui quelques sculptures exécutées dans l'église de Montdidier, en 1641 et 1642.

De notre côté, nous le retrouvons dans la Brie ; il a longtemps travaillé à Provins, et il y termina même sa carrière.

Lors de la dernière réunion générale de la Société, nous avons pu admirer, en compagnie de plusieurs confrères qui, assurément, en ont conservé bon souvenir, le rétable d'autel, les boiseries sculptées et le délicieux tabernacle de l'église Saint-Ayoul de Provins : ils sont l'œuvre de Pierre Blasset, qui les avait exécutés pour l'église des religieux Cordeliers de la même ville.

Le 25 janvier 1663, quand Blasset mourut, on l'inhuma auprès de ses sculptures, chez les Cordeliers, ainsi que ses deux filles, mortes jeunes, lesquelles, suivant la tradition, l'avaient aidé dans ses travaux les plus délicats.

A la suppression des couvents, les sculptures des Cordeliers, heureusement préservées de la destruction, ont été transportées à Saint-Ayoul, où le rétable se trouve, il est vrai, trop à l'étroit et un peu défiguré. La sépulture de l'artiste ne quitta pas son œuvre : elle a été aussi apportée dans le chœur de l'église Saint-Ayoul, et sur une dalle carrée, fort modeste, on lit l'inscription suivante, déjà signalée par notre savant vice-président, dans son histoire de Provins :

« Cy gist honorable homme P. Blasset, natif de la ville d'Amiens,
» en son vivant sculpteur en bois, pierre et marbre, qui peu de
» temps auparavant son décez a faict tous ces beaux ouvrages que

» voyez en cette église, et en d'autres lieux. Ensuite, N. Seigneur
» l'ayant appelé en l'aage de 51 ans, le 25 janvier 1663, p. le
» récompenser de la félicité des bienheureux, vu les soins qu'il
» avait apportés pendant le cours de sa vie à la décoration de ses
» temples. je vous supplie, passant, en considérant tous ces beaux
» édiffices d'avoir mémoire de lui en vos prières, au moins de luy
» dire un

» *Resquiescat in pace.*

» Et gissent aussy Magdeleine et Marie-Agnès Blasset, ses filles.
» Fait par Pierre Godot, son apprenti. »

L'auteur des boiseries provinoises, presque inconnu à Amiens sa patrie, était doué d'un talent consommé, qui eût mérité dans le livre de M. Dubois, une mention honorable toute spéciale; son rétable de Saint-Ayoul est majestueux, le tabernacle plein d'élégance, de délicatesse, de fini ; enfin, les boiseries voisines représentant les scènes de la Bible, témoignent d'un artiste de goût, qui ne manquait ni de génie, ni d'originalité.

Maintenant qu'il lui est signalé plus amplement, M. Dubois, dans une seconde édition, rendra certainement hommage au talent de Pierre Blasset, comme il l'a si heureusement fait pour d'autres artistes de la même famille.

Je ne doute pas, Messieurs, que l'envoi gracieux de M. Dubois, ne soit favorablement accueilli par vous, le genre de ses études rentrant tout à fait dans notre cadre.

Avant de remercier l'auteur, qu'il me soit permis de vous proposer de déférer à cet ami de l'histoire provinciale, à ce chercheur consciencieux, le titre de correspondant de la société d'Archéologie de Seine-et-Marne, — comme le Comité central l'a fait pour un certain nombre d'érudits et d'archéologues recommandables par leurs travaux.

Si vous partagez mon estime pour les publications dont je vous ai entretenus, et si vous appuyez ma proposition, la nomination de M. Dubois — pour laquelle rien dans nos statuts n'entraîne des délais nécessaires lorsqu'il s'agit de membres titulaires — sera immédiatement soumise au Comité central qui, je n'en doute pas, ratifiera votre décision (1).

TH. LHUILLIER.

Melun, 13 août 1865.

(1) Cette proposition a été accueillie à l'unanimité et M. Dubois nommé membre correspondant.

CAUSERIE ARCHEOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE
SUR LE VERCINGÉTORIX,

POÈME DE M. BRÉAN,

PAR M. MAXIME BEAUVILLIERS,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

Bien qu'elle ne compte encore que deux années d'existence, notre jeune Société archéologique de Seine-et-Marne, s'est déjà enrichie d'un certain nombre d'ouvrages et de brochures qui lui ont été offerts par divers membres et correspondants.

Analyser, critiquer même au besoin, d'une façon aussi consciencieuse que courtoise, les œuvres qui nous sont adressées par les auteurs : ce sera d'abord un moyen, pour ainsi dire, d'inventorier notre bibliothèque, en même temps qu'une occasion toute trouvée, d'acquitter une dette de reconnaissance envers nos donateurs.

L'examen attentif et sérieux des ouvrages qui garnissent déjà les modestes rayons de nos archives, aura cet utile avantage d'encourager et de susciter de nouvelles libéralités.

Divers motifs m'ont porté à choisir de préférence, pour but de cette causerie, le *Vercingétorix* de M. Bréan, correspondant de notre Société ; l'ingénieur Giennois, malgré la distance qui le sépare de nous, a déjà pris part à nos travaux et a lu à la séance générale de Provins une étude savante sur la Gaule.

Fouilles, poèmes, brochures, tous les travaux de M. Bréan ont eu, pour but unique depuis quatre ans, de retrouver l'emplacement du *Genabum* gaulois.

« N'aimer, en littérature, qu'à s'occuper uniquement du présent et du livre du jour, c'est aimer la mode; c'est suivre et courir le succès, ce n'est pas chérir les lettres elles-mêmes. Mais aussi que de conditions pour se reporter à 1500 ou 1000 ans en arrière ! Il faut tout d'abord se recueillir et s'isoler de la vie présente, puis s'imposer quelques heures de retraite, de demi-ombre et de silence. N'allez pas, à vos jours de communion littéraire avec l'antiquité, lire tous les journaux du matin ! »

Ces sages et ingénieux prétextes d'un sagace et spirituel critique, nous sont revenus à la mémoire en jetant les yeux sur l'ouvrage de M. Bréan.

Avouons-le sans détour, ce titre de *Vercingétorix*, il y a trente ans, au temps où brillait, de tout son éclat, le grand drame du moyen-âge, eût peut-être étonné la critique et les spectateurs.

Actuellement, un pareil sujet serait, ce semble, plus facilement accepté du public, grâce au récent décret sur la liberté des théâtres, qui a inauguré une nouvelle ère pour la littérature dramatique, et grâce, surtout, à une haute influence qui a su diriger l'attention de savans sur l'époque Césarienne.

Si l'on veut apprécier avec équité l'œuvre de notre confrère, il convient, nous le croyons, de se retremper par la pensée dans le milieu historique où il s'est momentanément placé. L'admirable traduction de la vie de César de Plutarque, par le naïf et excellent Jacques Amyot, est une indispensable préparation, pour asseoir un jugement définitif sur le poème de M. Bréan. C'est une lecture préliminaire que l'on peut indiquer aux lettrés et aux curieux de notre Société.

Sans grandes complications scéniques, le drame de M. Bréan est simplement et convenablement agencé. Le premier acte se passe en forêt, chez les Carnutes. Un otage, un chef gaulois, Accon, vient d'être assassiné par les Romains. Les dévoués compagnons d'armes de ce guerrier regretté, déplorent sa perte, quand survient Vercingétorix. Il annonce que l'heure de la délivrance est venue :

..... Si vous voulez ma vie,
Pour vous sauver; mon sang, pour venger la patrie,
Je les offre avec joie.....
Je veux sauver la Gaule, et mourir avec vous ?

A la voix de Vercingétorix, la douleur des gaulois s'apaise, leur patriotisme se réveille :

Lui seul peut nous sauver de César et de Rome,

s'écrient-ils. D'un commun accord, le commandement suprême, « la super-intendance générale de la guerre, » suivant l'ingénieuse expression d'Amyot, sont confiés à Vercingétorix.

Le vieux Camulogène lui-même, qui semblait, au premier abord, inquiet et jaloux de la gloire naissante de son rival, se ré-

concilie avec le jeune Arverne, et lui promet la main de sa fille Camma. C'est ainsi que le drame s'engage.

Au second acte, l'auteur place le lieu de l'action à Genabum. Le poète fait alors place à l'archéologie, et c'est à ce point de vue également, que son œuvre a droit à notre intérêt.

Nous sommes dans la maison d'un jeune et élégant patricien, le romain Cita, séducteur de Camma, la fiancée de Vercingétorix; le *triclinium* est richement éclairé, les esclaves achèvent les préparatifs d'un festin somptueux.

Ici, M. Bréan a prodigué la couleur locale, et nous a révélé toute sa réelle érudition. Rien ne manque au banquet. Les tables sont garnies de murènes que l'on engraisse avec du son gaulois, de vin de Lesbos que l'on vieillit au feu. L'auteur n'a point oublié le piment de Narba, les vases à l'eau de rose pour les ablutions,

Et le linge frangé pour essuyer les taches.

La minutieuse exactitude de la mise en scène rend l'illusion complète, et l'on pourrait se croire transporté à dix-neuf siècles en arrière.

Mais l'infortunée Camma va bientôt devenir mère, et déjà l'indolent et blasé chevalier romain paraît indifférent aux charmes de sa belle esclave. Sourd aux prières de sa maîtresse, Cita veut la sacrifier et la jeter en pâture à son lion noir. Irrité par la lâcheté de son rival, le glorieux vaincu d'Alise s'apprête à venger son amante. Sur un signe de Camma, le bras déjà levé de Vercingétorix retombe, et Camulogène immole le séducteur de sa fille.

M. Bréan, qui s'était scrupuleusement conformé à la vérité historique pendant tout le cours de sa pièce, a cru devoir s'en écarter au dénouement. On sait qu'après six ans de captivité, Vercingétorix fut étranglé dans un cachot. L'auteur a préféré nous introduire au milieu d'un amphitéâtre romain, garni de spectateurs. Vercingétorix, Camma et Camulogène, qui se tiennent étroitement embrassés, sont conduits dans l'arène, et, sur un signe de César, ils meurent dévorés par les lions.

Amené, comme il le dit dans sa préface, par de précédentes études, à rechercher tous les faits contemporains de Vercingétorix, M. Bréan s'est épris d'un rétrospectif et très-légitime enthousiasme pour le défenseur des villes de Bourges et de Clermont; mais ne peut-on pas se demander, en retour, si le poète n'a pas été

un peu trop sévère pour Jules César, et s'il a toujours complétement rendu justice à cet incomparable capitaine, qui, suivant Plutarque, « se trouva en cinquante batailles rangées, toujours plus » faible en nombre, jamais vaincu, toujours vainqueur, et qui en » moins de dix ans que dura la guerre des Gaules, força huit cents » villes et subjugua 300 nations? » D'ailleurs,

Pour les héros et nous il est des poids divers !

Cette belle pensée de Lamartine peut s'appliquer aussi bien à César qu'à Napoléon Ier. Nous aurions voulu que le poète-archéologue oubliât ses griefs contre le général romain pour se rappeler le grand historien auquel nous devons les *Commentaires*, ce livre écrit d'un style si pur, nous dit l'illustre Melunais, dans son gracieux langage, « que les Muses bien peignées ne voudraient ni « ne pourraient parler plus exquisement. »

L'épreuve de la représentation, si elle doit avoir lieu, démontrera la nécessité de plusieurs coupures. Ceci nous rappelle un aveu que nous faisait un jour un homme d'esprit, en nous offrant son livre, dans lequel il indiquait lui-même des corrections indispensables : « La première édition, disait-il, devrait toujours n'être que la seconde. » Tous ceux qui manient la plume reconnaîtront combien est profondément vrai le mot de notre correspondant.

En résumé, la muse de M. Bréan nous paraît plus portée à exprimer la tendresse des sentiments que l'énergie des passions. On rencontre d'heureuses inspirations dans les scènes d'amour. Le dialogue est naturel et bien coupé. Son vers facile, trop facile parfois, devra se prêter aisément à la récitation théâtrale.

SUR LA FORMATION SIMULTANÉE

DU PLATEAU ET DES VALLÉES DE LA BRIE,

Par M. Victor PLESSIER; Provins, Lebeau, 1864, in-8° de 43 pages.

COMPTE-RENDU PAR M. L'ABBÉ PETITHOMME,

Membre fondateur (**Secrétaire de la Section de Meaux**).

M. Plessier expose avec beaucoup de méthode, dans un style à la fois agréable et sérieux, le mode de formation du plateau et des vallées de la Brie.

Sa théorie consiste à expliquer la formation du plateau de la Brie par le flux et le reflux de la mer, et celle des vallées par les mêmes causes, modifiées sous la puissance des cours d'eau préexistants.

Une description topographique place tout de suite le lecteur sur un terrain connu. Prenant possession de la crête qui sépare la Brie de la Champagne, et forme la limite extrême du bassin géologique de Paris, entre Montereau-faut-Yonne et Épernay, il embrasse ensemble les 7,000 kilomètres carrés que mesure sa superficie. L'auteur divise cet immense losange en sections et fait remarquer que les altitudes des divers sommets de la ligne de partage des eaux, sur la rive droite de la Seine dans la Brie, s'élèvent graduellement de l'ouest à l'est; et pareillement, que celles de la rive gauche de la Marne présentent une progression régulière de l'occident vers l'orient.

En conséquence de cette loi, il établit mathématiquement le degré métrique d'élévation des points culminants, selon la longitude et la latitude.

Les collines ont généralement une double pente, dont l'une perpendiculaire au cours d'eau est fortement accusée, l'autre, longitudinale, est moins sensible. Or, il résulte de ces judicieuses observations des appréciations intéressantes sur la formation du plateau et des vallées de la Brie, et la préexistence des cours d'eau.

« Le plateau s'est formé graduellement, de bas en haut, par l'accumulation lente et successive des matériaux qui le constituent; le flux et le reflux de la mer ont été les artisans de l'œuvre. Venu

de l'ouest par la Seine et ses affluents, dans le sens opposé à la double inclinaison du plateau, le flot s'est étendu aussi loin que le poussa la force d'expansion. Il s'est élevé sur son propre travail par la puissance de la marée. Mais chaque rivière a maintenu son cours, en expulsant les matières qui lui eussent fait obstacle, et a ouvert ainsi la vallée. »

Dans ce résumé gît tout le système de l'auteur. Sa théorie explicative de la formation du plateau est fondée sur la progression des altitudes, et il explique, par des études savantes d'hydrographie locale, la préexistence des cours d'eau, la formation des vallées et les sinuosités des rivières. Pourquoi ici ces vastes varennes? Pourquoi cette colline qui se dresse comme un mur le long du courant, tandis que sa parallèle correspondante en est tant éloignée? Quelle puissance a élevé ce contrefort du terrain crétacé qui porte le vieux Provins, aussi bien que ces côteaux gracieux et hardis qui l'entourent comme une garde d'honneur?

Qui donc a jeté cette butte de Doue, découverte de tous côtés, et cette autre isolée dans la plaine de Lumigny? L'auteur donne sur toutes ces questions des développements scientifiques, des solutions raisonnées.

En terminant, il repousse le système de formation des vallées par érosion, et soutient que l'inclinaison du plateau est indépendante de tout soulèvement.

M. Plessier a vraiment rendu attrayante l'étude des phénomènes de l'écorce terrestre de notre sol. Il sera suivi sans doute dans la voie qu'il a ouverte, et les matériaux scientifiques s'accumulant, finiront par former un jour la carte géologique de la Brie, qui figurera très-bien dans nos annales, à côté de la carte archéologique de Seine-et-Marne.

COMPTE-RENDU

DES PUBLICATIONS DE QUELQUES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1).

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous entretenir, il y a plusieurs mois, des ouvrages offerts à la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, de nouvelles compagnies savantes sont entrées en correspondance avec nous, elles sont aujourd'hui au nombre de cinquante. C'est des publications que plusieurs d'entr'elles nous ont adressées dont je vais essayer de vous rendre compte.

Ces résumés succincts, consacrés par l'usage dans la plupart des associations du genre de la nôtre, ont pour objet de faire connaître à tous la direction des travaux dans les autres sociétés, les branches de la science le plus en honneur chez elles, et de permettre à chacun de consulter, à coup sûr, les mémoires qui traitent de sujets selon ses goûts ou ses besoins.

J'espère, Messieurs, qu'en raison de l'avantage, sinon de l'intérêt, que présentent toujours de tels résumés, vous ne les trouverez pas déplacés dans nos séances particulières, et que plusieurs d'entre vous voudront bien suivre mon modeste exemple, et, plus habiles, se charger de rendre compte, dans une prochaine séance de quelques ouvrages importants qui nous ont été offerts.

I

La Société archéologique de la province de Constantine (Algérie) nous a fait parvenir ses publications de 1864 et de 1865, 2 vol. in-8° de près de 500 pages, avec planches.

L'Afrique septentrionale est très-féconde en monuments antiques; aussi les mémoires de cette Société offrent-ils un intérêt particulier pour les archéologues.

Dans le volume de 1864, M. Péraud, interprète de l'armée, a

(1) Lu à la Section de Melun au mois de janvier 1866.

décrit de nombreux monuments algériens, tout à fait analogues aux monuments celtiques de nos contrées : des cromlechs, des dolmens et des menhirs. M. le commandant Payen a signalé des inscriptions et surtout des débris hydrauliques dont le travail atteste le séjour des Romains : ce sont des ruines de barrages, de canaux, de travaux d'assainissement et d'irrigation.

Une notice intéressante aussi, est celle de M. Féraud, sur les Oulad-ald-en-Nour, grande tribu de la province de Constantine, qui compte plus de 20,000 âmes, et s'étend dans les hautes plaines entre cette ville et Sétif.

Le recueil de 1865 renferme de nouvelles indications sur des vestiges de l'aqueduc romain venant de Toudja à Bougie, et sur divers autres ouvrages hydrauliques, par un officier de tirailleurs, M. Mélix ; une notice de M. Féraud, sur l'expédition du comte O'Reilly contre Alger, en 1775 ; diverses notes sur des fouilles, sur des inscriptions arabes et romaines, sur des inscriptions funéraires, etc.

II

La Société Eduenne d'Autun remonte à 1836 ; elle a consacré une large part de ses ressources à l'impression d'ouvrages inédits, intéressant l'histoire du pays ; elle a publié aussi des annales en 1836-37, 1844, 1845, 1853-57, 1860-62 et 1862-1864. C'est ce dernier volume d'annales qui nous a été offert (in-8° de 406 p. et pl.)

M. Am. Thierry, dans son rapport lu à la Sorbonne en 1864, constatait que l'histoire et l'archéologie locales sont menées de front à Autun, mais on peut remarquer que, dans cette savante Compagnie, les antiquités ecclésiastiques forment la plus large part des travaux. Les sujets y sont ordinairement bien traités et les mémoires présentent un véritable intérêt.

Après la relation (extraite d'un manuscrit conservé autrefois au couvent de Château-Chinon) d'un miracle qui a guéri une fille possédée, à Quémigny-sur-Seine, le 18 décembre 1698, se trouve une étude remarquable sur Jehan de Vesvres, poète latin et érudit du XVIe siècle, par M. de Fontenay, secrétaire de la Société ; des notices sur les maladies épidémiques qui ont affligé Autun depuis le XVIe siècle, par M. le dr Guyton, et sur la correspondance littéraire de Bénigne Germain, par M. de Charmasse.

A côté de nombreuses notes sur des découvertes d'inscriptions et de poteries antiques, à propos de nouvelles armoiries sur un sar-

cophage du musée d'Autun, sur les tombeaux de Morlet (Saône-et-Loire), sont publiées des lettres inédites du savant abbé Lebeuf, un mémoire du même auteur sur l'introduction d'un faux culte dans le bréviaire d'Autun ; deux lettres adressées en 1525 par Jean Munier, avocat, auteur de mémoires historiques sur cette ville, à André Duchesne, historiographe du roi.

Citons encore deux articles, l'un biographique sur Jules Carion, naturaliste, par M. J. Berger, et l'autre bibliographique, sur Saint-Symphorien et son culte, par M. de Charmasse.

La Société Eduenne a annoncé, en outre, à notre président, l'envoi prochain de trois ouvrages importants publiés par ses soins :

1° Traduction des discours d'Eumène, par MM. l'abbé Landriot et l'abbé Rochet, avec le texte, des notes critiques et philosophiques, etc. ; Autun, 1854, gr. in-8° ;

2° Étude historique sur la mission, les actes et le culte de Saint-Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des églises de Dijon, d'Autun et de Langres, par M. l'abbé Bougaud ; Autun, 1859, gr. in-8° ;

3° Cartulaire de l'église d'Autun, par M. A. de Charmasse ; 1865, in-4° de 416 pages.

III

La Normandie est riche de sociétés savantes, les études y sont en haute estime, et, comme l'a encore fait remarquer M. Amédée Thierry, si les travaux historiques fleurissent dans cette grande et belle province, si la Normandie possède beaucoup de savants et produit de bons livres, c'est qu'une population éclairée s'y intéresse, c'est que les pouvoirs publics s'empressent de donner aux savants une sympathie, à la publication des livres une assistance dont les uns et les autres ont toujours besoin.

La Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, avec laquelle nous sommes entrés en relations, a été créée en 1818 par un préfet longtemps regretté, M. le comte de Kergariou. C'est l'une des plus anciennes associations scientifiques de France, pour les recherches archéologiques et la conservation des édifices.

Ses archives possèdent des documents précieux, la plupart inédits. La Normandie monumentale lui doit beaucoup : elle a sauvé du péril bon nombre de monuments et contribué à leur restauration. Mais elle a peu publié jusqu'ici. Le volume que nous avons

sous les yeux forme le recueil des procès-verbaux des séances, depuis 1818 jusqu'en 1848 (tome Ier), que la Commission a fait imprimer l'année dernière.

Nous nous bornerons à signaler cet intéressant répertoire, ne pouvant songer à l'analyser ; il ne se compose lui-même que d'analyses, dont la table des matières ne tient pas moins de cinquante pages in-8°.

Notons cependant une date en passant, que nous y avons relevée avec plaisir : c'est le premier pas archéologique fait en 1834, par un des plus célèbres antiquaires de notre temps, M. l'abbé Cochet, alors séminariste d'Étretat, — qui ne s'est pas arrêté depuis sur le chemin de la science, et que la Société de Seine-et-Marne a l'honneur de compter au nombre de ses correspondants.

IV

— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; in-8° de 536 pages, 1865. —

Dans le volume de mémoires que vient de publier cette Académie et qu'elle nous a adressé, la littérature tient la place d'honneur. Nous avons pu remarquer aussi que les membres correspondants ont produit un contingent essentiel pour cette publication.

Quelques savantes études, comme celles de M. Girault, sur la recherche d'une orbite au moyen d'observations géocentriques, ou la relation, par M. Bichner, du voyage arctique du dr Berna, représentent les sciences. L'histoire de la province ne figure là que par une bonne étude de M. E. des Essarts sur le siége d'Honfleur, au moment de la Ligue. Puis viennent les belles-lettres, qui tiennent une large part dans le bulletin, et y sont d'ailleurs dignement représentées.

M. Caillemer, membre correspondant, a fourni une étude sur le jurisconsulte Antoine de Govéa ; M. A. Joly, des réflexions sur la tragédie au XVIIe siècle, à propos de Corneille, et une savante appréciation d'Antoine de Montchrétien, poète et économiste normand ; on doit à M. Sorbier, membre correspondant, des pensées et réflexions morales ; à M. de Robillard de Beaurepaire, membre correspondant, une étude sur les satires de Sonnet de Courval, poète virois du XVIIe siècle, etc.

Des souvenirs littéraires, par M. Théry, recteur de l'Académie de Caen, donnent des détails pleins d'intérêt sur Lacretelle, An-

drieux, Picard, Raynouard, etc. Un élégant tribut est payé à la poésie par Mme Lucie Couëffin, et par MM. Julien Travers et Collas.

N'omettons pas de mentionner un compte-rendu des travaux de l'Académie, par M. Travers, secrétaire perpétuel, et les rapports de MM. Maurière et Joly, au sujet de deux concours ouverts en 1865, l'un sur le rôle des feuilles dans la végétation des plantes (prix de 3,000 fr.), et l'autre sur Jean Marot, poète normand, père de Clément Marot (prix de 500 fr.)

V

On sait que Toulouse aussi, est un ardent foyer d'études au milieu duquel son Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, occupe une place honorable. Les mémoires de 1864 (vol. in-8° de 475 p.) forment le tome II de la VIe série de ses publications.

Ici, le domaine est partagé franchement. La classe des sciences a produit des travaux sérieux : sur la théorie de la génération modulaire et ombilicale des surfaces du second ordre, par M. Tillol; sur une herborisation à Muret, sur les eaux potables de la Haute-Garonne, par MM. Filhol, Desbarreaux et Lecassin, sur les eaux thermales de Luchon, sur les eaux limoneuses de la Garonne, sur le mode de formation du calcaire et de la dolomie; sur les marais souterrains, sur le mécanisme de l'audition, etc. etc.

La classe des Inscriptions et Belles-Lettres nous offre, sous ce titre : *Un Dieu de trop dans la mythologie des Pyrénées*, une notice intéressante de M. Barry, sur un hôtel romain dédié à un prétendu dieu Etéïoi; M. Astre a retracé l'historique de l'ancienne Bourse de Toulouse, en rappelant ses attributions; M. Deval aîné, correspondant, a fait des recherches historiques et archéologiques sur la commune de Montricour (Mont-Rude); M. Waïsse, une étude pleine d'intérêt, sur le philosophe Lucilio Vanini (1585-1619); M. Hamel, un mémoire sur les origines de l'histoire en Grèce, et M. Baudouin, une introduction de l'histoire de France au XIe siècle.

Ce volume contient encore des notes sur quelques découvertes d'antiquités, deux discours des présidents, des rapports sur le grand prix de 1864 (sciences), par M. Filhol, et sur les médailles d'encouragement pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie lo-

cales, par M. Baudouin, ainsi qu'un résumé des procès-verbaux des séances.

Ces travaux, on le voit, sont importants, et le président, — le savant M. Filhol, de l'École de Médecine de Toulouse, — nous apprend que le recueil ne contient pas, à beaucoup près, tout ce que l'Académie a produit de bon et d'utile : des mémoires importants, que l'insuffisance des ressources n'a pas permis de faire entrer dans les publications de la compagnie savante, ont dû paraître dans divers journaux.

VI

La Société archéologique du Vendômois date seulement du mois de janvier 1861 ; elle a grossi peu à peu, mais, comme l'indique son titre, son domaine ne s'étend guère au-delà de Vendôme et des environs, et son budget n'est pas gros. Néanmoins elle a publié trois petits volumes in-8°, qui attestent des travailleurs sérieux et l'ont avantageusement placée. Le second volume (année 1863) est épuisé; il n'a pu, conséquemment, nous être adressé; nous avons reçu les deux autres. On assiste d'abord à l'organisation de la Société et à la formation, dont elle s'est aussitôt occupée, de collections comprenant les gravures, la numismatique et l'histoire naturelle. Jeune encore, la Société Vendômoise a visité Pezou, — le Belfogium des romains, — et Thoré, où elle a constaté l'existence de curieux puits funéraires; elle a fait exécuter des fouilles à Tourtelines, commune de Naveil; enfin, en 1864, elle signalait à la Sorbonne la découverte du théâtre d'Areines, et recevait du ministère une subvention de 400 fr.

M. Launay, secrétaire, a fait un rapport sur le cimetière gallo-romain de Pezou, et M. Bouchet est entré dans quelques détails sur les sépultures anciennes. M. Achille Lacroix après avoir proposé la rédaction d'une biographie Vendômoise, a écrit, pour donner l'exemple, la vie de Maillé-Beuchart, et M. Jeannotes-Bozérain la biographie de Ronsard. M. l'abbé Tremblay a signalé la découverte d'un monument gallo-romain entre Landes et Lacôme. Des notions géologiques, par M. Filly; des études de numismatique par M. Chautard, un résumé météorologique de l'année 1867 par M. G. Boutrais, des poésies de MM. Ch. Chautard et Richard de La Hautière, varient agréablement les travaux et ont dû offrir un puissant attrait aux réunions.

M. le comte Lacroix de Rochambeau a communiqué l'extrait

d'un procès-verbal de translation de reliques, à Vendôme, ce procès-verbal conservé à la bibliothèque impériale, est relatif aux reliques de saint Candide, saint Donat, saint Boniface, saint Didier, saint Benoist et sainte Victoire, tous martyrs.

Un sujet des plus intéressants et dont on s'est beaucoup occupé depuis quelques années, les silex taillés anté-diluviens et celtiques, ont été étudiés par M. le marquis de Nadaillac et par M. l'abbé Bourgeois, qui a offert, au musée Vendômois, des instruments de pierre provenant du Grand Pressigny.

Le fief de Villeprouvaire a été, de la part de M. de Trémault, l'objet de recherches dont il donne le résultat; c'est une suite des seigneurs depuis la fin du XIVe siècle.

M. de Déservillers a lu une vie d'Hildebert, évêque du Mans au XIe siècle, natif de Lavardin, et M. de Pétigny fils, un mémoire posthume de M. de Pétigny père (de l'Institut), sur les monuments celtiques du Vendômois. A propos de la géographie ancienne, M. Maréchal-Duplessis a communiqué une dissertation dialoguée entre Mercator et Hipparque, à laquelle se trouvent jointes deux planches de mappemondes et planistères selon Mercator, selon Hipparque (dont le système est modifié), et selon M. Babinet. — M. Neilz, cultivateur, a donné sur Beaufou une notice contenant de judicieuses observations sur le lieu où la bataille de Freteval fut livrée en 1194.

La partie bibliographique a également sa place dans ce volume elle comprend le compte-rendu d'une brochure de M. Laudau, curé de Chousy, sur Notre-Dame de Villethiou, au diocèse de Blois; un rapport de M. Ch. Bouclot, sur un mémoire géologique et historique de M. de Meckenheim relatif à la commune de Chauvigny, — et un autre rapport de trois sociétaires sur la monographie de la commune de Thoré, par M. de Rochambeau.

VII

La Société académique de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864 et dont les statuts se rapprochent beaucoup des nôtres, n'étend guère l'admission de ses membres et le cercle de ses travaux au-delà de l'arrondissement de Boulogne. Subventionnée dès son début par l'administration municipale et par le conseil général du Pas-de-Calais, cette compagnie a pu ouvrir en 1865 un concours où la science, l'histoire et la poésie ont été admises. Elle n'a

encore imprimé, outre son règlement, que quatre fascicules produisant 72 pages.

Nous citerons, dans ce recueil, plusieurs communications de M. l'abbé Haigneré, secrétaire-général : sa notice sur M. Bouchard-Chantereaux et sa note sur une inscription romaine, découverte à Boulogne, transmise à la Société des Antiquaires de France, et dont l'interprétation, la lecture même est encore fort douteuse.

Un autre membre titulaire, M. Hamy, a communiqué deux enseignes de pélerinage ; l'une d'elle prouve, une fois de plus, combien était répandue la dévotion au patron de la Brie et comment étaient fréquentés de toutes parts les célèbres pélerinages au tombeau de saint Fiacre, près Meaux. M. Arthur Forgeais, dans sa belle collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, a publié en 1863, dix-huit enseignes de saint Fiacre, parmi lesquelles n'est pas décrite l'enseigne qui vient d'être trouvée à Boulogne. Celle-ci, attribuée au xve siècle, est en étain, carrée, à sommet triangulaire, avec quatre anneaux ou bélières pour l'attacher aux vêtements ; dans le champ on voit saint Faron en habits épiscopaux, crosse à senestre et mitré ; à droite, saint Fiacre vêtu de l'habit monastique et portant la bêche traditionnelle ; à gauche, la Beenaude qui accuse l'anachorète de sortilége ; on lit autour de l'enseigne la légende : S. FIACRE. S. FARON HOVOPDEE.

VIII

Une autre société nouvelle, notre voisine, la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, créée au mois de septembre 1864, nous a envoyé le premier fascicule de ses publications, — 32 pages in-8°. Ce sont les procès-verbaux des séances d'organisation et d'installation, son règlement, des rapports, etc. Dans ce bagage préliminaire, nous avons rencontré un nom nouveau se rattachant à notre biographie départementale.

Pierre-Faron Hébert, né à Meaux au milieu du xviiie siècle, a été d'abord curé de Mandres, au diocèse de Toul. Lorsque la révolution éclata, il dut se réfugier à Château-Thierry, chez M. Houdet, son parent, dont le fils était député de Meaux.

L'abbé Hébert était un homme modeste et de chétive apparence, mais instruit, studieux, lettré, savant même ; c'était aussi un homme vertueux ; il paraît qu'une brochure sévère qu'il publia contre l'usure, lui attira assez de désagréments pour n'être pas

compris, en 1802, dans la partie active des prêtres du diocèse. La sévérité de ses principes avait déplu. Ce n'est qu'en mai 1807 qu'il fut nommé curé de Lucy-le-Bocage ; il a restauré à ses frais l'église de sa paroisse, il a répandu autour de lui d'abondantes et discrètes aumônes, et s'est livré à l'étude jusqu'à son dernier jour, le 21 mai 1818.

A Lucy-le-Bocage, la mémoire de l'abbé Hébert est toujours vénérée. Il a laissé, comme fruit de ses loisirs, deux gros volumes de mémoires pour servir à l'histoire de Château-Thierry (in-4° de plus de 600 pages chacun). Ce manuscrit existe en double, à la bibliothèque du séminaire de Soissons et à la cure de Château-Thierry ; « c'est, dit M. l'abbé Goumain, secrétaire, une œuvre » curieuse, intéressante, bien pensée, pleine de faits inédits, et » qui appelle un éditeur. Un livre de ce mérite ne doit pas rester » ignoré. »

IX

Les bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pour les deux premiers trimestres de 1865, nous sont également parvenus. Nous n'avons pas besoin de rappeler l'importance, justement acquise par cette Compagnie, « qui domine le mouvement intellec- » tuel, non-seulement en Poitou, mais dans les provinces environ- » nantes, quoique dans cette région chaque département ait son » centre scientifique particulier, et souvent plusieurs. »

Outre les procès-verbaux des séances mensuelles, elle a fait imprimer au commencement de cette année : l'inventaire de seize chartes du XIIe siècle, relatives à l'abbaye de Fontevrault, travail dû à M. Paul de Fleury ; des notes communiquées par MM. de Longuemar et Ménard, sur l'enlèvement des mosaïques et la question de l'*ascia ;* des renseignements donnés par M. Margry, sur Bertrand Ogeron de La Brouère, réformateur des flibustiers de Saint-Domingue, au XVIIe siècle ; et enfin, une notice généalogique sur la maison du Plessis-Richelieu, par M. Martineau.

Ce dernier travail est fort étendu, plein d'excellentes recherches, mais nous devons le signaler particulièrement à cause des renseignements qui s'y rencontrent sur une famille dont le souvenir n'est pas étranger à la Brie.

On ignore assez généralement que c'est grâce au médecin de Charles IX, que le grand-père du futur cardinal de Richelieu, — Louis du Plessis, — fit recevoir son fils François, enfant du roi.

De ce jour, la famille du Plessis eut un pied à la cour. Le médecin du roi était François Pidoux, de bonne noblesse, et poitevin comme les du Plessis. Cette famille Pidoux, en effet, originaire des environs de Châtellerault, a joui, auprès des derniers Valois, d'une influence à laquelle plusieurs de leurs compatriotes durent en grande partie la leur. M. Martineau démontre le fait qu'il avance, par le passage suivant d'un mémoire manuscrit dressé au XVIIe siècle, pour prouver l'anoblissement des Pidoux, sous Henri II ; ce manuscrit appartient aujourd'hui à M. Pidoux, de Secondigny (Deux-Sèvres) :

« M. François Pidoux, médecin du roy, estoit en la faveur de » la reine Catherine, pour raison de sa science et expérience et » habileté, ce qui lui occasionna souventes foys servir les gens de » son pays ; M. du Plessis, père du père de M. le cardinal de Ri- » chelieu, s'ayda de cette faveur par la femme d'iceluy Pidoux, fit » nourrir un sien fils enfant du roy, et le mit en chemin de la for- » tune, lequel fils fut père de M. le cardinal et prévôt de l'hostel. »

François Pidoux, médecin recommandable par son savoir, mourut doyen de la faculté de Poitiers, en 1577. Son fils Jean devint à son tour médecin de Henri IV, après avoir accompagné Henri III en Pologne.

Plusieurs membres de cette famille occupèrent d'honorables positions : Pierre fut trésorier de France, maire de Poitiers de 1581 à 1615, et mourut à quatre-vingt-six ans, le 8 mars 1636 ; Jean était maire en 1618 ; un autre Jean Pidoux, médecin, fut maire en 1631 (Voir le journal de Guillaume et Michel Leriche, p. 338, 182 ; voir Dreux du Radier, etc.)

Un membre de la famille Pidoux, nommé Jean, vint, dans le cours du XVIe siècle, s'établir à Coulommiers. François, son fils, bailli de cette ville, eut deux enfants : Valentin, qui lui succéda dans sa charge en 1614, et Françoise, qui épousa d'abord un nommé Le Jay, puis Charles de La Fontaine, et fut la mère de notre immortel fabuliste.

En 1687, Henri Pidoux, de Coulommiers, se qualifiait seigneur de Montanglos et des fiefs de La Forte-Maison, de Bois-Tocquin et de Francheville-en-Brie.

Enfin cette branche de la famille a fourni une prieure au couvent de bénédictines de Moret, — en 1754 un prieur à Sainte-Foy de Coulommiers, — et à l'église de Meaux des chanoines et un doyen.

X.

Je ne terminerai pas cette communication, sans vous signaler l'hommage que vient de faire à la Société M. J. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, du *Journal de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens*, qu'il a publié il y a deux ans (1 vol. in-8°, de 194 pages).

Ce journal, rappelle les mémoires de Claude Haton, publiés par notre savant vice-président M. Félix Bourquelot ; il date de la même époque et donne, pour la Picardie, des détails sur les mêmes événements que notait le curé du Mériot pour la Champagne et la Brie.

Jehan Patte, qui vivait au temps de la Ligue, raconte les faits avec exactitude, avec liberté et indépendance. Dans une position extrêmement modeste (il avait été journalier jusqu'à 22 ans), il a laissé de curieux mémoires sans prétention ; son style souvent incorrect, est simple et clair, son récit parsemé d'épisodes anecdotiques est intéressant : comme l'a pensé M. Garnier, la chronique de Jehan Patte a une valeur sérieuse.

Le bourgeois d'Amiens cite parfois des faits qui se rattachent moins étroitement à son pays, et, dans son journal, nous trouvons à glaner pour la Brie :

Page 60, février 1590..... « Durant ce temps, dit-il, M. le duc du Maine estoit à Meaulx, qui attendoit le duc de Palme (Alexandre Farnèse), qui foisoit une grosse armée pour venir lever le siége de Paris ; celui-cy y arriva le 21e jour d'aoust, avec une belle harmée, et y avoit la plus grande partie des princes d'Espagne. Entr'aultres, il y avoit le prince de Palme (Parme), le prince de Cimay, fils du duc d'Ascot, chef de la chevalerie, le marquis de Renty, chef de l'infanterie, M. de la Motte et M. de Cogny, qui estoient mareschal-des-camps, M. de Monsdragon, gouverneur de la citadelle d'Amiens, etc. ; ils firent la monstre générale autour de Mieaulx, là où on admirait la belle harmée, et les aiant mis en ordre, prindrent Laigny, en passant d'assault, où il y eut grand nombre de gens du roi tués ; de là, on fut droit sur Paris..... »

Plus loin, — à la fin de janvier 1594, — « le roy estoit devant » La Ferté-Milon, l'ayant siégée, mais M. de Guise avec le comte » Charles, espagnol, le fit lever sur le commencement de février, » et se retira à Meaulx. »

On y trouve aussi le récit de la mort, à Doullens, du duc de Nevers, M. de Longueville, seigneur de Coulommiers.

Enfin, Jehan Patte raconte encore « que le jeudi 14 septembre » 1606 on a baptisé, à Fontainebleau, Mgr le Dauphin et ses deux » sœurs, encores qu'on eût faict dès longtemps grand appareil de » magnificence à Paris, mais à cause de la grande maladye de » pestilence survenue en cette ville, on fut contraint à tout faire à » Fontainebleau. »

Th. L.

FABLES

PAR M. LABICHE,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

LA FLEUR ET L'ABEILLE.

Dès que paraît l'aurore,
Abeille, je te vois ;
Tu viens, puis tu t'en vas, puis tu reviens encore,
Et te reposes chaque fois
Sur ma corolle parfumée.
L'amitié nous unit ; dis-le moi, suis-je aimée ?
Mais las ! pourquoi
Ne suis-je comme toi
La fille de Zéphyre ?
Pourquoi ne puis-je errer dans le céleste empire ?
Je suivrais ton vol, car je crains
L'inconstance.
Déjà plus longue est ton absence,
Plus tiède est ton ardeur ;
Mais ton aile frémit, tu vas fuir, et peut-être
Ne te verrai-je plus dans ces lieux reparaître,
O douleur !
Et pourtant, doux abri, nectar de mon calice,
Rien ne t'est refusé ;
Tu pars ! reviendras-tu ? dis-le sans artifice.

— Que veux-tu, pauvre fleur, ton miel est épuisé.

Que de gens imitent l'abeille,
En rencontre pareille.

LE ROSSIGNOL ET L'OISELEUR.

Habitant d'un riant bocage,
Un rossignol, la nuit, le jour,
Chantait son tendre et chaste amour.
Pris aux lacs, il fut mis en cage,
Et plus ne soupirait sa voix.

Pourquoi tes chants, comme autrefois,
Ne se feraient-ils plus entendre,
Lui disait l'oiseleur,
Pour toi je ne cesse de prendre
Des soins pleins de douceur :
Cage dorée, onde nouvelle et pure,
Délicieuse nourriture,
Dis-le, manque-t-il à tes vœux
Quelque chose pour être heureux ?

Hélas ! lui répondit la douce créature,
Il est vrai que pour moi grande est votre bonté ;
Mais pour qui sent le prix des dons de la nature,
Il n'est pas de bonheur dans la captivité.
Rien ne vaut notre liberté.

LE FABULISTE ET JEAN LAPIN.

Des hommes sérieux, on peut bien le prédire,
Il en viendra toujours assez
Pour diriger notre navire,
Au travers des périls, sur sa route, pressés ;
Quant au commun de l'équipage,
Est-ce un mal s'il n'est sage
Et s'il flotte en aveugle au gré de ses désirs,
Et même sur l'écueil s'il rêve les plaisirs ?
Je dirai non, c'est ma croyance ;
Tout bien considéré, vive l'imprévoyance !
Mais je ne prétends point
Faire autorité sur ce point ;

En cela, s'il vous plait, écoutez bien mon maître,
Vous le croirez peut-être.
Mon ami Jean Lapin, maintenant à nous deux :
La nature à mon sens te fit de bonne étoffe,
Je te tiens pour un sage et profond philosophe ;
Causons un peu, si tu le veux,
Des appréhensions qui tourmentent la vie,
Eclaire-nous, je t'en convie :
J'aime l'ombrage et le calme des bois,
Et dans la solitude,
Plus d'une fois
Tu m'as servi d'étude ;
Tu pourrais bien, avec raison,
Du chasseur redouter l'adresse :
Il va sur toi lancer une foudre traîtresse,
Tu folâtres encore et broute le gazon
Sans nulle inquiétude ;
On dirait que le sort,
Adoucissant pour toi notre instant le plus rude,
Veut qu'en jouant tu reçoives la mort.
La belette
Est là qui te guette,
Tu devrais y songer ;
Car pour toi ce danger,
Auprès ou loin de ta demeure,
Se présente à toute heure !
Mais bah ! tu ne crois au péril
Que si l'oreille ou l'œil t'indique sa présence ;
Sans encombre pour toi ce moment passe-t-il,
Tu reprends aussitôt ta gaie indifférence,
Et te voilà, comme devant,
Cherchant, flairant, broutant
L'herbe tendre et fleurie
Qu'au bord du bois nourrit quelque prairie.
— Eh ! me réplique Jean Lapin,
Quand la crainte ou l'effroi m'attristerait sans cesse
Cela changerait-il les arrêts du destin ?
Vous, humains inquiets, qu'aucun instant ne laisse
Dans un véritable repos,
Que la peur du trépas fait trembler jusqu'aux os,
Qui prévoyez ceci, redoutez telle chose,

Qui pleurez aujourd'hui pour les maux de demain,
Même pour l'incertain,
Et qui, de tout enfin,
Allez cherchant la cause,
En êtes-vous, dites-moi, plus heureux ?
Vos plaintes et vos pleurs me disent le contraire.
Eh ! que serait-ce donc, si le vouloir des cieux
Ne vous faisait prudent mystère
De l'heure où doit sur vous s'étendre un peu de terre?
Mais ce serait vraiment, pour vous, cent fois mourir.

Mon ami Jean Lapin, je savais, pour finir,
Que ta leçon ne pouvait qu'être bonne ;
Pour le moins qu'on raisonne,
Et qu'à sonder la vie on ne soit pas buté,
On voit qu'approfondir tout effet redouté
Ne nous donne que triste et chagrine science :
Et qu'au rebours, l'imprévoyance
Est la mère de la gaîté.

BROCHURES

OFFERTES A LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SEINE-ET-MARNE (1),

Par M. G. LEROY, membre titulaire.

Recherches sur la maison patrimoniale de Jacques Amyot, par G. Leroy. Melun, imp. Michelin, 1857, in-8° de 12 pages avec plan.

Essai biographique sur Sébastien Rouillard, avocat au parlement de Paris, historien de Melun, par le même. Imp. Michelin, 1860, in-8° de 16 pages.

Néricault Destouches, membre de l'Académie française, gouverneur des ville et château de Melun, par le même. Paris, Dumoulin, 1862, in-8° de 30 pages.

Notre-Dame de Pringy, son culte et sa légende, par le même. Paris, Dumoulin, 1862, in-8° de 11 pages, sur papier vergé.

Excursions historiques et archéologiques au pays de Bierre, par le même. Melun, imp. Michelin, 1862, in-8° de 46 pages, sur papier vergé.

Relation des miracles opérés par les reliques conservées à Brie-Comte-Robert au XVe siècle, publication du même auteur. Melun, imp. Michelin, 1862, in-8° de 11 pages.

L'effroyable assassinat commis à Sermaise, commune de Bois-le-Roy, par la bande des chauffeurs, le 17 germinal an IV. Melun, imp. Hérisé, 1866, in-8° de 10 pages.

Notice sur les épidémies qui ont sévi à Melun, par le même. Imp. Michelin, 1866, in-8° de 24 pages.

Les Archers et les Arquebusiers de Melun, par le même. Melun, imp. Michelin, 1866, in 8° de 21 pages.

Melun sous Henri IV, 1590-1610, par le même. Imp. Hérisé, 1866, in-8° de 30 pages.

Une excursion à Chaumes-en-Brie, par le même. Imp. Hérisé, 1867, in-8° de 20 pages.

(1) Voir le 1er fascicule, page 123, pour les autres publications offertes à la Société en 1866.

ERRATA.

P. 273 ligne 4 : au lieu de linta, lisez : lintea.
P. 274 — 36 — corpéan, — Cospéan.
P. 276 — 24 — le nom, — les noms.
P. 278 — 30 — cordonnet, — cordouan.
P. 279 — 1 — id. — id.
P. 281 — 37 — aux religieux, — aux religieuses.
P. 282 — 28 — s'amarât, — s'amusât.
P. 285 — 21. Le relevé du cartulaire doit être rétabli de la manière suivante :

« Elles étaient toutes rompues et despécées de tous costez, et ung « peu de pierreriez qui estoient à l'entour, la plupart estoient cheuttes « et perdues longtemps avoient. Le résidu a faict mectre aulx dictes « chassez et a faict faire le devant et derrière d'argent, où est la repré- « sentation des dictes Sainctes fort belle, et aulx deux costez a faict « mectre à l'ugne les douze Apostres, et à l'aultre douze belles vierges, etc. »

P. 288 ligne 21, au lieu de Notre-Dame-de-Soissons, lisez : Notre-Dame-de-Sens.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

SÉANCE générale et publique tenue à Meaux. 1

COMITÉ CENTRAL.— Extrait du procès-verbal de la séance du 16 avril 1866 15

PROCÈS-VERBAUX des sections de Coulommiers 16

— — Fontainebleau 23

— — Meaux 31

— — Melun 39

— — Provins 49

TRAVAUX.

COMPTE-RENDU annuel du Trésorier général, par M. COURTOIS 53

ICONOGRAPHIE DE SAINT-LOUP, empruntée principalement aux monuments de l'art local, par M. GRÉSY 65

LES CLOCHES de l'arrondissement de Fontainebleau, par M. TABOURET . 73

NOTICE historique et descriptive sur d'anciennes peintures de la chapelle Notre-Dame-du-Chevet, dans la cathédrale de Meaux, par M. l'abbé DENIS. 95

UNE FAMILLE DE PEINTRES DU ROI à Fontainebleau. — Les Dubois (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles), par M. Th. LHUILLIER. 105

LES GROTTES DES FÉES. — La Ferté-Gaucher — Crouy-sur-Ourcq, par M. A. CARRO 115

L'ANCIENNE AUBERGE DE LA BELLE-IMAGE, à Moret, par M. SOLLIER. 121

UNE VISITE A SAINT-LOUP-DE-NAUD, par M. G. LEROY. 125

COMPTE-RENDU des dépenses occasionnées par les fouilles de la place Notre-Dame de Melun, par M. G. LEROY. 129

NOTICE sur un double denier de Sédan, trouvé dans les environs de Meaux, par M. DE GINOUX. 133

CONSTANTINOPLE, fragment d'un journal de voyage en Italie, en Grèce et en Turquie, en 1861, par M. Félix BOURQUELOT. 135

LES SOCIÉTÉS PROVINCIALES de Brie et de Champagne, au XVIIIe siècle, par M. le comte d'HARCOURT. 183

UN CONCOURS MUSICAL AU XVIIe SIÈCLE; deux maîtres de chapelle de l'église cathédrale de Meaux, sous Louis XIV et Bossuet, par M. TORCHET. 187

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A MELUN avant 1789, par M. G. LEROY. 199

NOTES sur les antiquités de Champdeuil, et sur un sceau du comte de Varax, seigneur de Nanteuil-sur-Marne au XVIIIe siècle, par M. GAUCHER . . . 221

LA SUCCESSION DE L'ABBÉ SEGUY, par M. Th. Lhuillier 225
NOTES sur la fondation des Célestins de la Sainte-Trinité de Marcoussis, par M. Lemaire 235
ANTIQUITÉS LOCALES. — Compte-rendu d'une exploration archéologique dans la ville de Fontainebleau, par M. Beauvilliers. 251
BOSSUET PARRAIN A BANNOST, fragment de souvenirs inédits de Bossuet dans les paroisses de la confrérie de La Ferté-Gaucher, par M. V. Plessier. 263
NOTE sur des sépultures trouvées près du hameau d'Epieds, par M. Chemin. 269
LES RELIQUES de l'abbaye de Notre-Dame de Chelles, par M. l'abbé Torchet. 271
L'ART MONUMENTAL dans ses rapports avec les idées religieuses, par M. Kerckhoffs 295
L'ANCIENNE LÉPROSERIE DE MORET, par M. Sollier 225
LA VENDANGE DIVINE, rétable du XVIe siècle sculpté par Jacques Ségogne, dans l'église de Recloses près Fontainebleau, par M. Eug. Grésy. . . . 333
LA BOUCHERIE JURÉE A COULOMMIERS EN 1503, par M. Lemaire . . 341
NOTICE sur la commune du Plessis-l'Évêque, par M. l'abbé Bécheret. . . 349
LE FOYER D'UNE CHEMINÉE, par M. Chemin. 359
NOTE sur d'anciens tombeaux découverts à Melun, dans la cour d'honneur de la Préfecture, par M. Lemaire 361
NOTE sur un vase provenant de l'abbaye de Chelles, par M. Lefebvre-Thiérault. 365
BOSSUET parrain des grosses cloches de Saint-Martin-des-Champs et de La Ferté-Gaucher, par M. V. Plessier 367
JEANNE DARC A MELUN, par M. Leroy 373
ACCORD ET DÉLAISSEMENT de plusieurs immeubles par Mme Ve Fouquet à des créanciers privilégiés; communication de M. Félix Lajoye. . . . 379
NOTES sur Crèvecœur et Becoiseau, par M. Lemaire 389
ICONOGRAPHIE de Brie-Comte-Robert et des localités voisines, par M. Camille Bernardin 401
NOTE BIBLIOGRAPHIQUE sur quelques publications offertes par M. Dubois (d'Amiens), par M. Th. Lhuillier 405
CAUSERIE archéologique et littéraire sur le Vercingétorix, poème de M. Bréan, par M. Maxime Beauvilliers 409
SUR LA FORMATION SIMULTANÉE du plateau et des vallées de la Brie, par M. V. Plessier; compte-rendu par M. l'abbé Petithomme 413
COMPTE-RENDU des publications de quelques Sociétés correspondantes, par M. Th. Lhuillier 445
FABLES, par M. Labiche :
La Fleur et l'Abeille. 427
Le Rossignol et l'Oiseleur 428
Le Fabuliste et Jean Lapin. 428
BROCHURES offertes à la Société par M. Leroy. 431
ERRATA 432

ETTY CENTER LIBRARY